Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

B 1,179,160

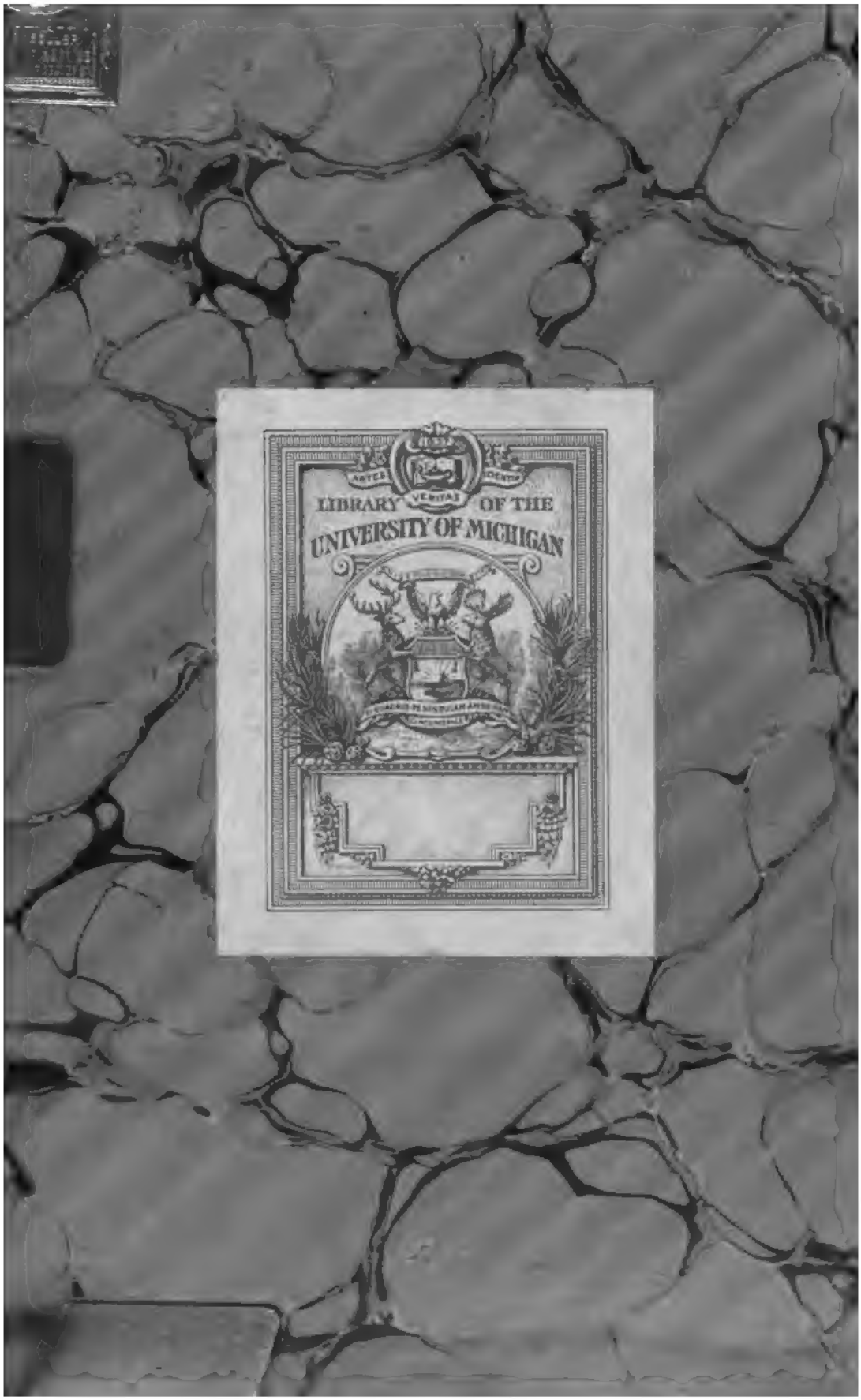
ARTES
VERITAS
VITAM
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

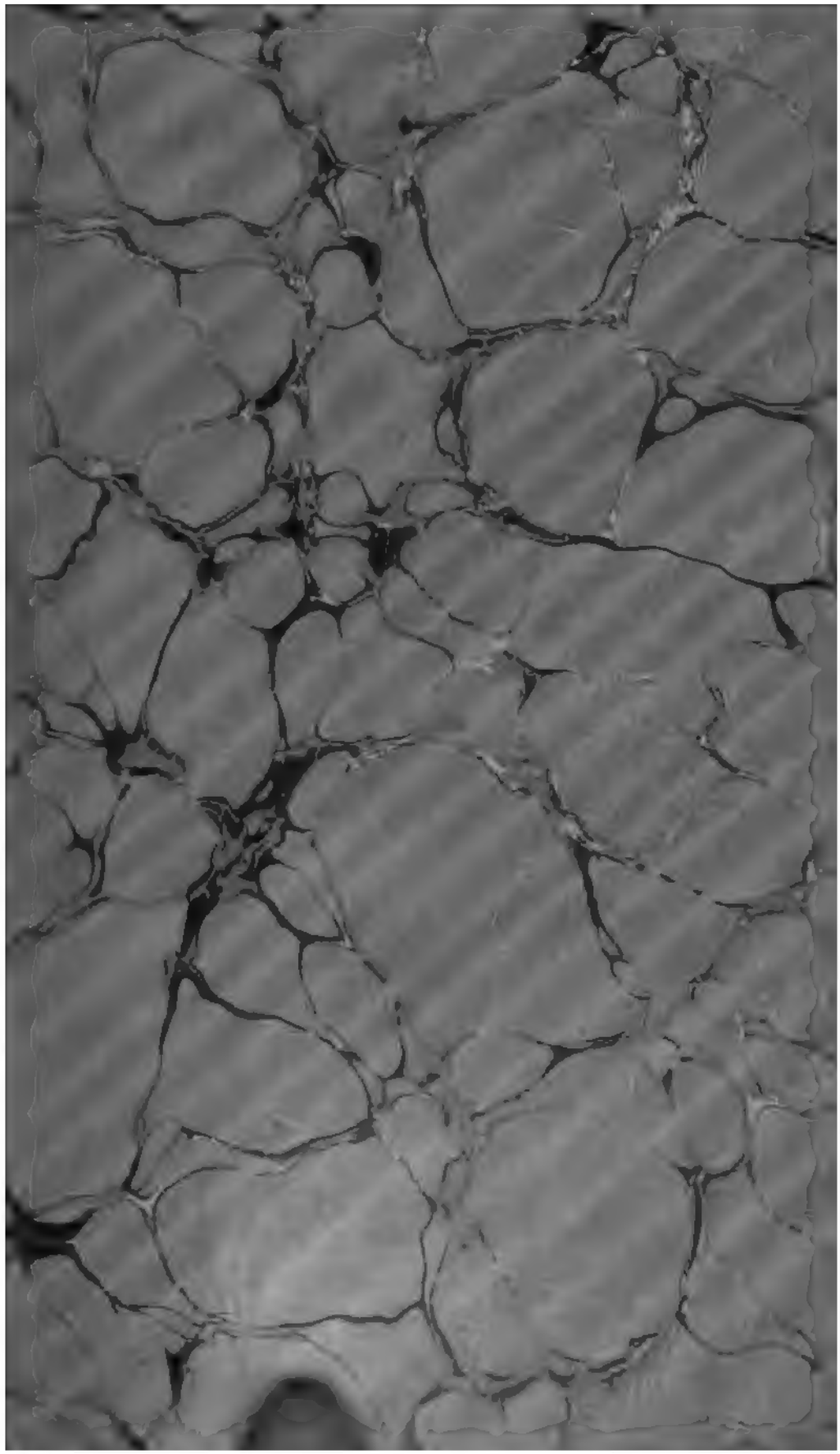

SEMINARY
&05'
R46
E&5'

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

L'Assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi qui suit la fête de Pâques.

La bibliothèque de l'Association (17, rue Bonaparte) est ouverte les mardis, jeudis et samedis, de 4 à 6 heures.

Les demandes de renseignements et les communications relatives aux travaux de l'Association doivent être adressées, franc de port, à l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat de poste, à M. Ch.-Émile Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, 17, rue Bonaparte.

Tout membre qui, après deux avis, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME IV

ANNÉE 1891

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE
—
1891

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).

STATUTS

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

29068

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au *minimum* de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances seront suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association, et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère, M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurium. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.	10 fr.
— en argent.	30 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR LA PUBLICATION

DES MONUMENTS GRECS

Nous rappelons à nos confrères qu'une souscription permanente est ouverte pour la publication des *Monuments grecs*, recueil qui jusqu'ici a fait le plus grand honneur à l'Association et qu'elle a la ferme volonté de ne pas interrompre, malgré les sacrifices qu'il lui impose.

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

ART. 1er. — La souscription pour les *Monuments grecs* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

ART. 2. — Les souscripteurs recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs*. Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée sur la couverture de chaque fascicule de notre publication archéologique et en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques*.

ART. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

ART. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 fr. seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

ART. 5. — L'argent produit par les souscriptions formera un fonds de réserve, dans lequel on ne pourra puiser que sur une demande de la *Commission archéologique* et sur un vote favorable du Comité.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

NOTA. — Les souscriptions devront être adressées à M. Magnabal, trésorier, 22, rue de Saint-Cloud, à Clamart, près Paris.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 AVRIL 1891

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. G. MASPERO

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Je voudrais, en rentrant dans le rang dont vous m'avez fait sortir pour me mettre à votre tête, n'avoir qu'à vous remercier sincèrement et en peu de mots de la bonne grâce avec laquelle vous vous êtes laissé présider pendant toute une année. Il me faut pourtant réclamer votre attention quelques moments encore et vous attrister du dénombrement de vos pertes.

Celle d'Henri Schliemann ne vous frappe point seuls : elle a été ressentie dans le monde entier. Je n'ai pas à retracer ici, encore moins à juger ce qu'il a fait, mais j'ai le devoir de rappeler quand et comment il entra dans votre société. L'histoire en est déjà vieille : elle remonte au temps où vous veniez de vous constituer à peine, et où lui n'était connu que pour avoir publié sur Ithaque, le Péloponnèse et Troie un livre hâtif, assez mal accueilli des archéologues. Son enthousiasme débordant pour la vieille poésie grecque déconcertait quelque peu les savants de profession, accoutumés d'enfance à l'admiration méthodique de l'antiquité : ils l'approuvaient fort de consacrer une partie de sa fortune

à des recherches sur le terrain, mais ils avaient peur de son imagination, et ils hochaient légèrement la tête quand il leur décrivait par avance les fouilles extraordinaires qu'il s'était juré d'entreprendre sur le site des villes chantées par Homère. Egger le vit à la passée de Paris et sut, l'un des premiers, discerner, à travers l'exaltation du langage, la passion sincère du beau, l'intelligence innée des choses d'autrefois, et le dévouement sans bornes aux intérêts de la science. Il reçut Schliemann chez lui, le présenta chaudement aux amis qui fréquentaient sa maison, l'introduisit parmi vous et l'inscrivit, dès 1868, sur la liste de vos membres perpétuels. Les hasards d'une vie errante le ramenèrent plus d'une fois à Paris durant les années qui suivirent, puis la guerre éclata qui rompit les relations. Lui cependant accomplissait le rêve de sa jeunesse avec quel succès, vous le savez. Ce fut d'abord la découverte des ruines troyennes, puis Mycènes, Tyrinthe, l'exploration de l'Argolide : vous n'aviez pas vu Schliemann depuis de longues années, et il avait presque oublié lui-même le lien qui vous l'attachait, quand les journaux vous apprirent sa fin soudaine.

Peu de vies ont été aussi laborieuses, peu aussi utilement remplies que le furent celles de MM. Dubief et Merlet. Beaucoup parmi vous les ont eus pour amis, car beaucoup parmi vous les avaient eus pour maîtres. M. Dubief avait longtemps dirigé Sainte-Barbe, comme Guérard, et le bon renom de Sainte-Barbe n'avait fait que croître entre ses mains ; il avait eu de plus que Guérard une carrière politique commencée un peu tard, mais très bravement et très honnêtement menée. M. Merlet n'est descendu de sa chaire que pour entrer au tombeau. Il aima jusqu'au bout son métier de professeur, et, malgré le vent de réforme qui soufflait autour de lui, il garda entière la foi de ses premières années à l'efficacité de la pure éducation classique, de celle qui veut former les générations modernes par l'étude des langues et des littératures antiques. J'ai encore dans l'oreille, après trente ans bientôt, l'accent d'admiration sincère et presque religieuse avec lequel il commença l'explication du IV^e^ livre de l'Énéide, le lendemain de mon entrée en rhétorique : sa voix s'enflait et vibrait au rythme des syllabes latines, sa mince personne frémissait et semblait s'élargir, l'esprit du poète latin l'emplissait. Tel nous le con-

nûmes en notre temps, tel les générations qui se succédèrent après nous sur les bancs de Louis-le-Grand avaient continué de le connaître : c'était, sous ses cheveux blancs, la même conviction, la même véhémence, la même passion qu'autrefois. Il nous a quittés sans avoir obtenu tout ce qu'il souhaitait, tout ce qu'il méritait d'obtenir, et ce grade d'inspecteur général, qui lui fut conféré à la dernière heure, ne lui a été qu'un titre de plus sur sa lettre de mort.

Le rude hiver qui vous l'a pris a emporté presque en même temps trois de vos associés, d'origine et d'humeur bien différentes. Le premier d'entre eux, Auguste Dozon, vous était venu à travers les consulats. Envoyé dans ces régions des Balkhans, où le grec et les idiomes slaves se rencontrent et luttent d'une hostilité perpétuelle, il les avait étudiées de près autant par son goût naturel que par obligation de carrière : qui de vous ne connaît ses travaux sur les littératures populaires de la Macédoine ? Il ne se contentait pas, comme plusieurs, de suivre vos séances de loin : il y assistait, prenait part à vos discussions, et vous avez encore présent à l'esprit le mémoire qu'il vous lut l'an dernier sur la « question du grec moderne ». M. Albert Pesson était sorti l'un des premiers de l'École Polytechnique, et sa belle conduite pendant le siège de Paris l'avait signalé tout jeune à l'attention publique : le mariage qui l'unit à la plus jeune fille de votre regretté confrère M. Didion, le jeta dans votre société. Il apprit rapidement, au contact journalier de cet homme si bon, si épris des idées nobles et généreuses, à aimer les lettres grecques et latines qu'il avait délaissées depuis son adolescence. Si les tracas de la vie parlementaire ne lui permirent pas de se livrer à elles aussi complètement qu'il le souhaitait, il tint du moins à honneur de mettre à votre service les qualités pratiques de son esprit : il était membre de votre commission administrative quand le mal qui le minait l'abattit brusquement. M. Gonse appartenait à une famille où l'admiration pour les arts de l'Extrême-Orient est un culte véritable, et peut-être est-ce cette admiration même qui le porta à s'enrôler parmi vous. Depuis qu'on s'est habitué à mieux comprendre la civilisation du Japon et son génie, on en est presque arrivé à reconnaître qu'en de certains points ses œuvres ne diffèrent pas de celles du monde classique aussi entièrement qu'on l'imaginait autrefois. Ce

dessin ferme, précis, si expressif et si savant dans sa simplicité, ce sentiment si vif du mouvement et de la vie, cet art inné de grouper les personnages et de leur faire mimer en quelques traits rapides leurs pensées et leurs actions, toutes ces qualités qu'on signale chez les maîtres-potiers de la Grèce, ne les retrouve-t-on pas, avec d'autres procédés graphiques et des conventions différentes, dans les meilleurs albums des dessinateurs japonais?

Vos associés de Grèce n'ont pas été moins éprouvés que ceux de France. M. Isidoridès Skilizzi a disparu, puis M. Théodore Rhalli, puis M. Vouros, puis un publiciste distingué, M. Vaphiadès, qui écrivit beaucoup dans le *Néologos* de Constantinople, dans le *Syllogos* de Bucharest et dans d'autres journaux. M. Pantaléon Théologos a sa place marquée parmi les bienfaiteurs de son pays. Il a partagé la fortune qu'il avait acquise au cours d'une vie laborieuse entre ses héritiers naturels et les deux villes qu'il aimait le mieux, Athènes et Philadelphie d'Asie-Mineure où il était né. Philadelphie a reçu 175,000 drachmes, dont 150,000 aux écoles et 25,000 à l'hôpital. Athènes a pris pour sa part 275,000 drachmes, dont 25,000 à l'Université, 25,000 à l'École normale de jeunes filles, celle qu'on appelle l'Arsakeion d'après le nom du fondateur, enfin 225,000 aux asiles de bienfaisance et aux hôpitaux. C'est une somme de 450,000 francs consacrée d'un coup à des œuvres patriotiques. Vous me permettrez de ne rien ajouter à cette énumération : les chiffres nus ont une éloquence dont mes paroles ne pourraient que gâter l'effet.

Voilà bien des pertes et des cruelles : les fondateurs de votre Association s'en vont l'un après l'autre, et le vide se fait, même dans les rangs des ouvriers de la seconde heure. Et pourtant votre nombre s'accroît : dès qu'un tombe, plusieurs se présentent pour prendre sa place. Votre troupe se grossit en marchant, comme la petite armée du Cid, et la vue de ses morts, loin d'abattre son courage, semble lui donner un aiguillon nouveau. J'ai dû envoyer en votre nom un dernier adieu à ceux que vous laissez en arrière : votre secrétaire va vous dire — et je lui envie sa tâche, — le résultat heureux de vos concours et le nom des savants auxquels vous avez décerné vos prix cette année.

RAPPORT DE M. PAUL GIRARD

SECRÉTAIRE

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1890-91

MESSIEURS,

Une tradition déjà vieille veut que votre secrétaire vous entretienne dans cette séance, non seulement des ouvrages que vous avez couronnés, mais de ceux que vous avez, pour diverses raisons, classés hors concours. S'il est juste, en effet, de louer les premiers comme ils le méritent, il serait peu équitable de ne rien dire des seconds, dont, le plus souvent, les auteurs sont nos confrères et qui nous font le plus grand honneur. Or, il est des années particulièrement fécondes en bons livres; celle qui vient de s'écouler est une de celles-là. Rarement vous avez reçu, à titre d'hommage, autant de travaux remarquables par le talent et par la science, et ces travaux seraient plus nombreux encore, si tous vos adhérents d'Europe et d'Orient qui ont écrit sur des sujets relatifs à la Grèce ou donné leurs soins à des éditions de textes ou de monuments grecs, vous avaient adressé leurs dernières publications. Avant de vous faire connaître les choix de votre Commission des prix, je voudrais au moins énumérer les principales de ces publications récentes et en signaler la valeur.

Voici d'abord un volume de notre ancien président, M. Croiset, qui fait partie de l'*Histoire de la littérature grecque* qu'il a entrepris d'écrire en collaboration avec son frère. Ce volume, dont les deux tiers sont consacrés aux lyriques, nous conduit jusqu'aux débuts de la philosophie et de l'histoire. Je ne serai contredit par

aucun de ceux qui l'ont lu, si je dis qu'il réunit tout ce que peut produire l'érudition la plus sûre jointe au sentiment le plus fin des choses littéraires. On y a plaisir à suivre les transformations de ce lyrisme si éloigné du nôtre, qui empruntait de la musique, et même de la danse, qui lui servaient de parure, des qualités si étrangères à notre poésie. Pour nous rendre intelligible cette littérature très particulière, les explications techniques sont souvent indispensables : M. Croiset les donne avec une clarté merveilleuse. Mais c'est surtout la précision de ses analyses et de ses jugements qui nous aide à pénétrer les idées, les sentiments de ces vieux poètes. Il les a étudiés de près et dans le détail ; il a consciencieusement interrogé leurs œuvres, si mutilées, et mis un soin de moraliste à en dégager tout ce qui est personnel, tout ce qui peint. Si quelque chose peut faire aimer et admirer la Grèce, c'est bien un livre comme celui-ci, où l'on voit revivre dans un demi-jour lumineux les grandes figures des Archiloque, des Alcée, des Sapho, des Anacréon. Un autre ouvrage très différent, mais dont le mérite n'est pas moindre, est celui que vous ont offert MM. Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, qui se sont associés pour publier un recueil d'inscriptions juridiques grecques. Un premier fascicule, qui sera suivi de plusieurs autres, permet de juger, dès maintenant, de la méthode des trois collaborateurs. Non seulement ils ont voulu que chaque document fût accompagné d'une traduction, écrite dans cette langue ferme du droit qui donne à tout un air de décision et d'autorité, mais ils l'ont fait suivre d'un commentaire qui en éclaire les passages les plus obscurs, et il y a de ces commentaires qui ont les dimensions de véritables mémoires, pleins de faits et d'aperçus curieux sur les parties les plus controversées du droit hellénique. M. Omont, dont le zèle est infatigable, a déposé sur votre bureau ses fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque Nationale, publication qui rendra d'immenses services et forme le digne complément de l'*Inventaire sommaire* auquel, il y a deux ans, vous décerniez l'un de vos prix. M. Max Egger vous a fait hommage du jugement de Denys d'Halicarnasse sur Lysias, traduit et publié par lui avec le plus grand soin, grâce au précieux concours d'un philologue distingué, M. Desrousseaux. Vous avez reçu de la famille de M. Cougny, notre regretté confrère, le dernier volume auquel il ait mis

la main, un nouveau recueil d'appendices à l'*Anthologie Palatine*, composé en grande partie de ces inscriptions métriques que les soins patients de M. Kaibel ont mises en lumière, et dont l'ensemble constitue une littérature si variée. Un de vos anciens lauréats, M. Bonnet, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, vous a fait parvenir une intéressante étude sur un texte grec contenant le récit d'un miracle accompli à Khonées, en Asie-Mineure, par l'archange Michel; à la suite de cette étude vient le texte même qui en est l'objet, précieux morceau pour l'histoire du christianisme et pour la connaissance de la langue grecque du moyen âge. Comment ne pas accorder une mention spéciale au quatrième volume de la traduction de Strabon, par M. Tardieu? Il y a dix-huit ans, vous donniez le prix de l'Association aux deux premiers tomes de cette œuvre considérable, à laquelle l'auteur a travaillé plus d'un quart de siècle; il est juste qu'aujourd'hui vous fassiez bon accueil à l'utile *index* qui la termine. Les tables de ce genre, en général, se consultent; celle-ci pourrait se lire, tant elle contient de choses, tant surtout les matières y sont bien ordonnées. Il est tel des articles qui forment ce vaste répertoire où l'on trouve plus à s'instruire que dans Strabon lui-même, parce que Strabon dissémine les faits, tandis que son traducteur les groupe et les commente et qu'il jaillit de là des lumières imprévues. Il serait à désirer que le même procédé de laborieuse analyse fût appliqué à d'autres écrivains. Quels ne seraient pas, par exemple, les avantages d'un dépouillement analogue des dix livres de Pausanias, si riches en renseignements qu'ils sont les seuls à fournir sur l'histoire, la religion, l'art de l'ancienne Grèce! Enfin, Messieurs, vous m'en voudriez de passer sous silence les deux derniers ouvrages du directeur de notre *Revue*, M. Th. Reinach. Quand je dis les deux derniers, je fais peut-être erreur; on n'est jamais sûr, quand on parle d'un dernier ouvrage de M. Reinach, qu'il n'y en a pas un autre plus récent. Je ne crois pas me tromper, cependant, en affirmant que les dernières publications vraiment importantes de notre rédacteur en chef sont les deux thèses qui lui ont si brillamment conquis le grade de docteur. L'une est, vous le savez, une ingénieuse dissertation sur le poète Archias, le client de Cicéron; l'autre est l'histoire de Mithridate Eupator. C'est dans celle-ci surtout que se font jour les rares qualités de l'auteur.

Textes, inscriptions, monuments figurés, médailles, il a tout mis en œuvre pour ressusciter cet étrange et captivant personnage, ce roi demi-grec et demi-barbare qui semble tenir à la fois de la réalité et de la légende, cette âme farouche et rusée, ce cœur impétueux et maître de lui, bizarre assemblage de vertus et de vices contraires qui personnifie la plus formidale résistance qu'ait jamais rencontrée la domination romaine. Si la rigueur scientifique de l'exposition inspire, dès l'abord, au lecteur une pleine confiance, le mouvement, la couleur répandus dans tout le volume s'emparent vivement de son imagination, et ce n'est pas là le moindre mérite de cet ouvrage, un des meilleurs qui aient paru, dans ces derniers temps, sur l'antiquité. Vous le voyez, Messieurs, on travaille autour de vous; chaque année vous en apporte des preuves plus nombreuses, et ces livres excellents, qui ont tous pour objet la Grèce ancienne ou la Grèce médiévale, sont autant de gages que les études que vous avez à cœur ne sont pas, quoi qu'on en dise, sur le point de périr.

J'arrive aux ouvrages qu'a distingués votre Commission des prix. Parmi ceux qui étaient soumis à son examen, elle en a réservé trois, qui lui ont semblé particulièrement dignes d'une récompense. L'un est le volume de M. Edmond Pottier *Sur les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*. Elle lui a décerné le prix ordinaire. Les deux autres, entre lesquels elle a partagé le prix Zographos, sont le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Jean de Patmos,* par M. Sakkélion, et le *Recueil des inscriptions grecques de la région du Bosphore Cimmérien,* par M. Latyschev.

M. Pottier est un de vos lauréats d'il y a quelques années. Vous lui avez attribué une partie du prix Zographos pour son étude sur ces vases attiques à fond blanc dont le nom a passé dans notre langue et que nous appelons, assez arbitrairement, des *lécythes.* Depuis, vous avez retrouvé sa signature dans nos *Monuments,* auxquels il a donné différents articles d'archéologie figurée. Il est, d'ailleurs, trop connu comme savant pour que j'insiste. Ancien membre de l'École française d'Athènes, attaché au département de la céramique antique au Musée du Louvre, il s'est acquis un renom légitime par ses publications et sa grande compétence en matière de vases peints et de terres cuites. L'ouvrage qu'il vous présente aujourd'hui, sous la forme modeste d'une contribution à

la *Bibliothèque des Merveilles,* est le premier où soit exposé d'une manière suivie l'histoire de ces gracieuses figurines. Jamais pareil effort n'avait été tenté. C'est que la connaissance de ces menus monuments, actuellement si nombreux dans les musées et les collections particulières, est encore toute récente. Il n'y a guère plus de vingt ans qu'on en possède et qu'on y fait attention. Ce sont les fouilles de Tanagre, en Béotie, qui les ont révélés. Les découvertes, depuis, se sont multipliées; les types les plus variés sont sortis de terre; des fabriques, très différentes par l'ancienneté, les sujets traités, les procédés techniques, ont été notées sur divers points du monde grec et du monde oriental; mais le public non érudit, les amateurs de jolis bibelots sont restés sous le charme des figurines tanagréennes, qui nous font connaître une antiquité familière, au lieu de l'antiquité solennelle et un peu morose que nous montrent souvent les monuments du grand art. Tanagre, à peu près seule, est aujourd'hui populaire; on ignore ce qui a précédé; on ne se doute pas des tâtonnements de cette plastique d'argile qui a commencé par se confondre avec l'industrie du potier, dont les premiers produits ont été des vases qui cherchaient maladroitement à imiter la figure humaine; on ne sait pas par quelle suite d'efforts heureux et de géniales trouvailles cette céramique est devenue une industrie indépendante, par quelles lentes conquêtes de l'intelligence et de la main les informes idoles des époques primitives se sont changées en statuettes plus vivantes et témoignant d'un touchant désir de se rapprocher de la nature. M. Pottier s'efforce d'éclairer ces lointaines origines. Il s'applique surtout à faire ressortir les rapports qui rattachent les terres cuites à la sculpture et à la peinture. Leur intérêt serait moindre, en effet, si elles n'étaient pour nous le reflet de beaucoup d'œuvres que nous avons perdues. Ce qui fait leur prix, c'est, avant tout, leur valeur intrinsèque, mais ce sont aussi les inspirations qu'on y découvre, les souvenirs dont elles sont pleines. Les choses se passaient, dans l'antiquité, comme chez nous. N'est-il pas vrai que, quand un de nos peintres a trouvé une attitude heureuse, d'autres la reproduisent, en la modifiant, et que, pendant des années, à nos expositions, vous la voyez revenir, démarquée de mille manières, mais sans que le lien se perde avec l'original qui en a fourni le premier modèle? On peut constater le même phénomène en

sculpture ; on pourrait le constater jusqu'en littérature, car nous ne vivons que de réminiscences, même ceux d'entre nous qui sont le plus eux-mêmes, si bien que la propriété littéraire, dont on parle tant, n'est peut-être, au fond, qu'une grande injustice. Les Grecs n'avaient pas nos préjugés sur ce point ; ils s'imitaient les uns les autres sans scrupule. Vous voyez les tragiques du v^e^ siècle mettre et remettre perpétuellement sur la scène les mêmes sujets, en y introduisant des changements de détail. Les artistes font comme eux : peintres et sculpteurs se copient sans remords, et les coroplastes, qui n'ont pas leur génie, tirent parti des idées des uns et des autres. Ils modèlent en argile des personnages de grands tableaux. Ils prennent à une statue un mouvement, un geste ; les uns le traduisent d'une façon, les autres d'une autre ; puis, peu à peu, le souvenir de la source commune disparaît ; l'imitation devient inconsciente. C'est nous, parfois, qui la surprenons, après bien des siècles, et qui en remontons le cours jusqu'au chef-d'œuvre qui l'a provoquée. M. Pottier a soin d'insister, dans ces rapprochements entre les figurines et le grand art, sur l'extrême liberté de l'interprétation. C'est là, en effet, un trait du génie grec : il imite, mais jamais il ne reproduit servilement. C'est ce qui fait que les coroplastes sont tous, à des degrés divers, des inventeurs. On n'a pas de peine à s'en convaincre, quand on examine de près quelques-unes des illustrations si soignées que l'auteur a semées dans son ouvrage, notamment celles qui représentent certaines terres cuites provenant de Myrina, où M. Pottier a fait, en compagnie de M. Salomon Reinach, les fouilles fructueuses dont les résultats sont au Louvre. Ces figurines ont tant d'imprévu dans le détail, qu'on n'y peut méconnaître une pensée personnelle. C'est ainsi que les Grecs sont originaux, en imprimant leur marque à tout ce qu'ils empruntent.

Un des mérites de ce livre est de tenir un grand compte de l'histoire et d'éclairer par elle l'histoire de l'art. M. Pottier a de charmantes pages sur la civilisation d'Athènes au temps de Cimon, sur la transformation du monde grec après Alexandre. Cette façon d'encadrer l'archéologie dans l'histoire, outre qu'elle fixe les souvenirs, a l'avantage de rendre les faits archéologiques plus vivants et plus vrais. Que dire des aperçus qu'on rencontre à chaque instant sur les croyances et la religion? Vous savez que

les terres cuites ont donné lieu à toute sorte d'exégèses, les uns inclinant à y voir des allusions religieuses, les autres n'y trouvant que des échos de la vie réelle. Naturellement, M. Pottier prend parti dans ces discussions, et il le fait avec un tact et une connaissance de l'âme hellénique qui prouvent une pénétration bien rare. Il ne pouvait non plus négliger de nous dire ce qu'il faut penser de la destination des figurines et pourquoi, presque toujours, on les trouve dans les tombeaux. Avaient-elles, par elles-mêmes, un caractère funéraire? Ne prenaient-elles ce caractère que par le fait d'être mêlées aux cérémonies funèbres? A ces questions, bien des réponses ont été faites. M. Pottier lui-même en fait plusieurs, mais celle qui lui paraît la plus satisfaisante est celle qui relie ce rite étrange à d'anciennes traditions dont le sens s'était obscurci. Les Égyptiens peuplaient leurs sépultures d'images modelées ou peintes qui devaient servir le mort dans sa demeure souterraine et perpétuer l'obscure existence qu'il y menait. Peut-être la coutume d'ensevelir des statuettes de terre cuite avec le corps avait-elle eu pour point de départ une pratique analogue; puis, le temps avait fait que la raison de cet usage s'était brouillée dans les esprits. La religion grecque a été moins immobile qu'on ne croit. La foi, peut-être, avait changé d'objet, en laissant subsister l'offrande machinale, éternelle comme tout ce qui est inconscient.

Je vous donnerais, Messieurs, une idée incomplète de cet ouvrage, si je n'en signalais tout au moins les qualités de style. M. Pottier est un artiste, qui parle en artiste des choses qu'il aime, et il adore la Grèce. Si je ne craignais d'être trop long, je vous citerais certaine page dans laquelle il analyse avec bien de la grâce une invention qu'il attribue à la plastique grecque, l'invention du sourire dans les figurines et les statues de style archaïque. Avant les Grecs, d'après lui, les statues ne souriaient pas; les dieux étaient graves et recevaient impassibles les hommages des mortels. Les Grecs, les premiers, les humanisèrent en leur donnant une expression aimable. Ils relevèrent légèrement les coins de la bouche et fendirent les yeux suivant une ligne oblique correspondante. De là, au dire de M. Pottier, ce « sourire malhabile qui éclôt aux lèvres de la divinité accueillant le dévot au seuil de son temple. La religion est transformée et purifiée par la

plus grande pensée qu'on y ait mise, celle de l'amour; la haute parole de Jésus ne fera que donner une dernière et définitive sanction à ce dogme bienfaisant, placé désormais à la base de toute croyance religieuse. Voilà ce qu'il y a dans le sourire divinement gauche des premières idoles grecques : il annonce au monde que l'entente est faite entre le ciel et la terre. » Il y a là, comme vous le voyez, une idée charmante; c'est un mythe dans le goût de Platon. Faut-il y croire? Faut-il le rejeter? On ne peut se le demander sans songer à l'entretien de Phèdre et de Socrate, sur les bords de l'Ilissus, touchant l'enlèvement d'Orithyie par Borée. Ce sont choses si délicates, qu'il faudrait beaucoup de temps pour les éclaircir, et d'ailleurs, n'est-il pas plus agréable d'y ajouter foi que d'en douter? Ces mérites divers expliquent, dans tous les cas, le choix de votre Commission. Elle a voulu récompenser dans ce volume une œuvre à la fois solide et attrayante, un mélange de science et de goût qu'il serait à souhaiter de voir porter dans tous les travaux semblables. Aussi n'a-t-elle pas délibéré longuement pour décerner à son auteur le prix de l'Association.

M. Sakkélion, qui partage avec M. Latyschev le prix Zographos, est un des plus anciens collaborateurs du *Bulletin* publié par notre École d'Athènes. C'est lui qui l'a, pour ainsi dire, inauguré en donnant dans la première livraison les curieuses scolies de Démosthène et d'Eschine découvertes par lui au monastère de Patmos. L'ouvrage pour lequel vous le récompensez contient précisément l'inventaire des manuscrits que possède la bibliothèque de ce couvent. Je ne puis en transcrire ici le titre exact; ce n'est pas un de ces titres brefs et énigmatiques comme ceux que nous affectionnons aujourd'hui : il a la prolixité conteuse et la saveur des titres d'autrefois. Ce qui le rend touchant, c'est l'allusion qu'il fait à la longue patience de l'auteur, qui a commencé son catalogue il y a plus de trente ans et que diverses circonstances avaient empêché de l'imprimer, jusqu'au jour où le Syllogue littéraire *le Parnasse*, toujours en quête d'œuvres utiles à encourager, lui prêta son bienveillant concours. C'est grâce à lui que M. Sakkélion a pu venir à bout de son entreprise. Son volume nous renseigne sur les sept cent trente-cinq manuscrits grecs conservés dans la bibliothèque de Saint-Jean de Patmos, qui remonte au

XI^e^ siècle et qu'on a raison de considérer comme une des plus belles bibliothèques monastiques de l'Orient, non pour les textes classiques qu'elle renferme : la plupart des manuscrits qui s'y trouvent sont des manuscrits d'ouvrages théologiques, qui n'intéressent que peu les amateurs de grec ancien; mais, d'après l'opinion des juges compétents, son importance paléographique est de premier ordre. On y relève une série à peu près complète des différentes formes de caractères usitées dans les manuscrits grecs, du VI^e^ au XIX^e^ siècle, et c'est là principalement ce qui fait la valeur de la collection. M. Sakkélion s'est acquitté de sa tâche avec un soin minutieux. Il donne en appendice un certain nombre de pièces, d'un intérêt historique ou théologique, qui n'avaient point encore été publiées. Un choix de fac-similés accompagne le volume et permet de se rendre compte des principales écritures qu'on rencontre à Patmos. Voilà donc réalisé le vœu des voyageurs qui, dans ces derniers temps, ont visité cette île fameuse. Votre Commission, Messieurs, a pensé qu'un pareil travail méritait d'être couronné. Vous avez récompensé, il y a deux ans, M. Lambros pour le début de son catalogue des manuscrits du mont Athos. Ce nouvel effort tenté par un Hellène pour faire connaître les richesses manuscrites de son pays, n'était pas moins digne d'attirer votre attention. Il serait à désirer que de tels exemples fussent suivis; nous saurions dans peu d'années à quoi nous en tenir sur les manuscrits grecs qui subsistent en Orient, et vous auriez la satisfaction d'avoir été pour quelque chose dans cet essor, qui honorerait la Grèce et vous-mêmes.

M. Latyschev a, lui aussi, écrit dans le *Bulletin de correspondance hellénique*. C'est un épigraphiste très érudit, qui a vécu longtemps à Athènes, où il a connu plusieurs des membres de notre École. Aujourd'hui aide du Curateur de l'arrondissement scolaire à Kasan, il continue à s'occuper des études qui lui sont chères. Il a entrepris de réunir les inscriptions grecques du nord de la mer Noire et déjà publié, dans un premier volume, une riche série de textes savamment commentés. Le second volume, tout récent, et dont le mérite a frappé votre Commission, comprend les inscriptions trouvées dans l'ancien royaume du Bosphore, c'est-à-dire dans la péninsule actuelle de Kertsch, à l'extrémité orientale de la Crimée, et sur la côte qui fait face aux villes de Kertsch

et de Iénikalé, de l'autre côté du détroit. Vous connaissez, Messieurs, le rôle qu'a joué toute cette région dans l'histoire de la Grèce. Elle entretenait avec Athènes, notamment, des relations qui remontaient au VI^e^ siècle, peut-être au-delà. De bonne heure, en effet, nous voyons les Athéniens tirer de la Crimée le blé qui leur est nécessaire. Ils ont à Nymphæon, au temps de Périclès, une colonie florissante. Ils sont dans de continuels rapports avec les rois du pays et, au IV^e^ siècle, deux de ces princes, Satyros et Leukon, se signalent par les avantages tout à fait extraordinaires qu'ils leur concèdent sur leurs marchés. Aussi les Grecs affluaient-ils en Tauride. Comme sur la côte de Thrace, comme à Amphipolis, il y avait là, sans doute, un commerce actif entre Hellènes et Barbares, et de puissantes cités telles que Pantikapée, la Kertsch actuelle, devaient offrir ce pittoresque mélange de races et de mœurs, de langues et de costumes que présentent aujourd'hui certaines grandes villes de l'Empire Ottoman. L'industrie hellénique trouvait, dans ces milieux demi-barbares, demi-civilisés, des débouchés précieux. Si l'attention des archéologues est plus spécialement dirigée en ce moment du côté de Naucratis et de la Cyrénaïque, où l'influence grecque s'est fait de même si puissamment sentir, n'oublions pas les vases, les terres cuites, les bijoux, découverts à diverses reprises dans ces contrées septentrionales. Il suffit, pour comprendre l'intérêt de ces trouvailles et les fréquents échanges dont elles sont la preuve, de feuilleter les *Comptes rendus de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg* ou les magnifiques planches des *Antiquités du Bosphore Cimmérien*.

Il restait à faire pour les inscriptions ce que Stephani et d'autres ont fait pour les monuments. Bien qu'une place ait été réservée déjà, dans différents recueils, en particulier dans le *Corpus* de Bœckh, à l'épigraphie du Bosphore, il fallait grouper ces textes dispersés et y ajouter les inédits. Ceux-ci sont nombreux et augmentent singulièrement la valeur du livre de M. Latyschev. Ce qui y ajoute encore, c'est une longue introduction dans laquelle l'auteur retrace l'histoire du royaume bosporan, depuis l'antiquité la plus haute jusqu'au IV^e^ siècle de notre ère, en mettant à profit les textes, les inscriptions, les monuments figurés, les monnaies. Un index méthodique permet de se reporter aux faits les

plus intéressants du volume. Des cartes géographiques, où les localités antiques sont nettement distinguées des modernes, aident à s'orienter dans ce pays que l'auteur a parcouru lui-même avec soin et où il guide sûrement le lecteur. Vous ne pouviez, Messieurs, récompenser un plus utile ouvrage, et votre Commission n'a pas hésité à le joindre à ceux qu'elle avait couronnés déjà.

J'aurais fini, si je ne tenais à signaler, en terminant, quelques publications qui se placent honorablement à côté de celles que je viens de mentionner. Je ne puis les citer toutes; vous en avez reçu beaucoup qui portent la marque de recherches originales ou d'un talent de vulgarisation peu commun. Je me bornerai à rappeler la solide monographie de M. Dürrbach sur l'orateur Lycurgue, livre plein de renseignements utiles sur la constitution d'Athènes au IVe siècle. L'auteur étudie son héros sous un double aspect, comme homme d'État et comme orateur; il se sert judicieusement des inscriptions et des textes. Ce n'est pas sa faute si la figure de ce grand accusateur ne se dégage pas, parfois, avec autant de relief que le ferait souhaiter l'intérêt qu'elle inspire; c'est la faute des documents, trop rares ou trop mutilés. Mais votre Commission se plaît à rendre hommage aux efforts de M. Dürrbach. Il a fait preuve, dans ce travail, de qualités précieuses qui trouveront certainement à s'exercer bientôt sur d'autres sujets et lui vaudront des succès auxquels notre Association sera heureuse d'applaudir. Un de vos récents lauréats, M. Monceaux, a composé avec M. Laloux, architecte, un grand ouvrage sur les résultats des fouilles d'Olympie. M. Laloux, qui a fait, comme pensionnaire de la Villa Médicis, un séjour prolongé en Grèce, est l'auteur d'une restauration d'Olympie dont vous n'avez pas perdu le souvenir. C'est elle qui forme le fond du livre dont je parle. Éclairée par l'alerte commentaire de M. Monceaux, elle devient accessible à tous et les gens du monde y trouveront autant de plaisir que les spécialistes. Enfin, M. Kanellakis, sous le titre de Χιακὰ ἀνάλεκτα, a réuni dans un élégant volume tout ce qu'il a pu recueillir de documents curieux sur les coutumes, la langue, les chants populaires, l'histoire politique et ecclésiastique de l'île de Chios. Ce travail, qui rappelle un peu les Λεριακά de M. Iconomopoulos, appartient à la classe de ces monographies locales qu'on

ne saurait trop encourager. On y trouvera, sur l'île célèbre dont le rôle a été si considérable dans la guerre de l'Indépendance, des détails qui n'existent pas ailleurs. J'avais raison de dire, vous le voyez, que les travaux qui vous intéressent ne sont pas près d'être négligés. En Grèce comme en France, chaque année en produit une abondante moisson. Et ces travaux trouvent des lecteurs; le public est loin d'y rester indifférent. Le volume de MM. Laloux et Monceaux a été épuisé en quelques mois. N'en devons-nous pas concevoir de belles espérances et redoubler d'ardeur?

CONCOURS DE TYPOGRAPHIE

PROCÈS-VERBAL

Lu dans l'Assemblée générale du 2 avril 1891.

Le lundi 23 mars 1891, à quatre heures et demie, la Commission se réunit pour arrêter le résultat du concours.

En ce qui concerne les ouvriers compositeurs, quatorze ayant concouru sur quatorze inscrits, la Commission décide qu'il y a lieu d'accorder cinq récompenses ;

Que les récompenses seront décernées, dans l'ordre suivant, aux épreuves portant les devises Θεωρός, Ἱερεύς, Ξένος, Πρέσβυς et Εὐεργέτης.

L'enveloppe cachetée qui renferme les noms correspondant aux devises étant ouverte, il résulte du rapprochement des épreuves avec les fiches revêtues de la signature des concurrents, que les récompenses doivent être décernées de la manière suivante :

1er prix : Mme Gaillard (Joséphine), de l'Imprimerie Lahure ;
2e prix partagé entre M. Ternard (Louis), de l'Imprimerie nationale, et Mlle Desserre (Augustine), de l'Imprimerie Lahure.
Mentions honorables : MM. Duval (Paul), de l'Imprimerie Lahure.
Boutal (Auguste), de l'Imprimerie nationale.

La Commission estime qu'il y a lieu d'accorder la médaille de l'Association à Mme Gaillard (Joséphine).

En ce qui concerne les apprentis, dix-huit ayant pris part au concours sur dix-huit inscrits, il y a lieu de récompenser les épreuves inscrites sous les devises Ἔφηβος, Παῖς, Ἐχθρός, Λίθος, Ἀγορά, Ἀγών, Περίπολος, Μισθός.

Les primes suivantes sont accordées :

1er livret de caisse d'épargne, partagé entre MM. Décarre (Léon), de l'Imprimerie Chaix, et Demey (Firmin), de l'Imprimerie Chaix ;
2e livret, partagé entre MM. Trécult (Georges), de l'Imprimerie Lahure, et Laurent (Charles), de l'Imprimerie Chaix.
Mention très honorable : M. Lourette (Louis), de l'Imprimerie nationale.
Mentions honorables : MM. Legrand (Georges), de l'Imprimerie Chaix ;
Geiss (Albert), de l'Imprimerie nationale ;
Duras (Albert), de l'Imprimerie nationale.

La Commission se plaît à constater cette année le nombre croissant des concurrents, et les résultats très satisfaisants obtenus dans l'un et l'autre concours.

Les membres de la Commission,
CH. EM. RUELLE.
CH. HUIT.
MAX. EGGER.

Le Président,
AM. HAUVETTE.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MESSIEURS,

Votre Commission administrative désireuse de reprendre l'usage, un moment interrompu, de comparer les recettes et les dépenses de l'année courante à celles de l'année précédente, est heureuse de pouvoir vous présenter aujourd'hui cette double comparaison. Et cependant cette comparaison n'est pas encore parfaite. Elle comprend bien toutes les sommes reçues et payées dans la durée d'un exercice, c'est-à-dire, du 1er janvier au 31 décembre de l'année, mais elle ne comprend pas toutes les recettes et dépenses afférentes à cette même année. Ainsi, pour la publication de la *Revue*, il y a bien quatre numéros de publiés et payés, mais le premier de 1890 appartient à 1889, et le quatrième de 1890, ne paraissant qu'en 1891, ne peut figurer dans les dépenses de 1890. Il en est de même pour la Bibliographie, comprise dans le quatrième numéro de cette année, et qui ne peut être payée qu'après sa publication.

C'est un état de choses inséparable de toute époque de transition, état de choses causé, vous le savez, par la réforme de la date commençant notre année budgétaire, et par la transformation de notre *Annuaire* en *Revue trimestrielle*. Toutefois, votre Commission administrative espère que le temps n'est pas loin où tout pourra rentrer dans l'ordre et la régularité désirables, tant pour la publication de la *Revue* que pour l'établissement des comptes annuels de l'Association.

Cette observation sur l'imputation des dépenses s'applique également à l'imputation des recettes. Ainsi, le don annuel de l'Université d'Athènes ne figure pas au tableau des recettes de 1890 : il n'a été reçu que tout récemment et encaissé le 27 février ; il ne pourra donc être compris que dans les recettes de 1891. Il est à désirer qu'une régularité plus marquée s'opère aussi dans les recettes, à l'aide desquelles se soldent les dépenses indispensables de l'Association pour le développement des études grecques.

Votre Commission administrative n'hésite pas à manifester ce désir, en présence du résultat donné par le recouvrement des cotisations. Le total obtenu pour 1890 présente une amélioration sur 1889 ; c'est vrai, mais il est encore loin d'être satisfaisant si l'on examine sa composition. Sur 4,220 fr., somme totale, 2,720 fr. seulement appartiennent à l'année courante et les autres 1,500 fr. représentent des cotisations arriérées. Or, le nombre des membres de l'Association se composant de cinq cent deux associés, sans compter deux cent onze donateurs, il est évident que presque la moitié des membres ne paie pas régulièrement la cotisation annuelle. Et cela, bien que la Commission administrative ait recherché et pris les moyens les plus simples et les moins dispendieux pour arriver au meilleur résultat.

Malgré tout, les finances de l'Association sont dans un état satisfaisant. Les tableaux ci-dessous vous le montreront clairement. S'il a figuré, dans les recettes de l'an dernier, des sommes qui n'y reparaissent plus, telles que la subvention ministérielle pour la publication des Monuments grecs, d'un autre côté les dépenses correspondantes ne s'imputeront plus, à moins de décisions spéciales de la Commission administrative, sur les fonds de l'Association. Aussi la différence seule entre la subvention allouée et les paiements effectués sur elle en 1890, c'est-à-dire 800 fr., sera portée au budget des dépenses de 1891, sauf report à un autre exercice, dans le cas où elle ne serait pas employée.

Ces différences établies, le budget de 1891 ne présentera guère d'augmentation notable que sur un point, le loyer du local pour l'Association. Il a fallu en changer et, heureusement, il s'est trouvé, dans la même maison, un autre local plus convenable. Il faut donc payer aussi cette amélioration et porter de 500 fr. à 800 fr. le loyer annuel. Joignez-y les frais accessoires de déménagement de la

bibliothèque, de démolition, de reconstruction, d'appropriation des casiers, accessoires qu'on peut évaluer à quelques 500 fr., et vous verrez à quelle somme s'élèvera une dépense nécessaire à imputer sur 1891 et sur les années suivantes, pour un bail de trois, six, neuf.

Une convention nouvelle avec l'éditeur de la *Revue*, conclue pour cinq ans, avait fait entrevoir une économie annuelle de cinq cents francs. Votre trésorier se félicitait déjà de la conclusion avantageuse du nouveau traité. Mais le Rédacteur en chef de la *Revue* est venu solliciter auprès de la commission administrative l'ouverture d'un crédit d'égale somme; il l'a fait en si bons termes, avec des raisons si convaincantes que cette somme annuelle sera désormais comprise en dépenses à l'article Publication et illustration de la *Revue*.

Voici maintenant les tableaux comparatifs dont il est parlé au commencement de cette note préliminaire :

Recettes de 1889 et 1890.

	1889	1890
1° Reliquat de l'exercice précédent...	9,183 09	8,766 11
2° Coupons de 150 obligations du chemin de fer de l'Ouest.....	2,177 73	2,177 61
3° Coupons de 15 obligations du chemin de fer du Midi.....	218 24	218 24
4° Intérêts des fonds déposés à la Société générale.....	52 80	47 20
5° Arrérages de la rente Deville.....	500 »	500 »
6° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	500 »	500 »
7° Cotisations annuelles..... 2,590 » 2,720 »		
arriérées... 1,370 » 1,500 »	3,760 »	4,220 »
8° Don de l'Université d'Athènes	» »	800 »
9° Vente de livres.....	506 50	16 45
10° Vente de médailles.....	10 »	40 »
A reporter.....	7,725 27	8,519 50

Report.....	7,725 27	8,519 50
11° Don Zappas	1,000 »	1,000 »
12° Donations	600 »	300 »
13° Donations pour les Monuments grecs.....	100 »	» »
14° Subvention du Ministère de l'Instruction publique pour les Monuments grecs.....	» »	1,400 »
TOTAL des recettes au 31 décembre..	9,625 27	11,219 50
DIFFÉRENCE en plus pour 1890.....	1,594 23	

Qu'expliquent d'une part les 1,400 fr. de la subvention ministérielle pour les Monuments grecs, de l'autre la plus-value des cotisations et la double annuité du don de l'Université d'Athènes, mais dont le total doit être atténué des plus-values dans certains articles de 1889.

Dépenses de 1889 et 1890.

	1889	1890
1° Publication de la *Revue*.....	2,971 20	3,689 »
2° Rédaction de la Bibliographie.....	150 »	» »
3° Monuments grecs.....	700 »	1,640 »
4° Impressions diverses.....	136 80	165 30
5° Distribution de la *Revue*.....	1,078 45	845 20
6° Loyer et assurances.....	486 10	486 10
7° Service du Palais des Beaux-Arts...	160 »	160 »
8° Indemnité à l'agent bibliothécaire..	1,000 »	1,000 »
9° Droit de garde des titres.....	18 90	22 40
10° Recouvrement des cotisations	132 75	135 »
11° Courses de commissionnaires.....	56 85	37 10
12° Reliure et achat de livres.....	115 »	151 25
13° Frais de bureau.....	432 90	381 80
14° Prix de l'Association.....	1,000 »	1,000 »
15° Prix Zographos.....	1,000 »	1,000 »
16° Concours typographique.....	300 »	300 »
A reporter.....	9,738 95	11,063 15

Report.....	9,738 95	11,063 15
17° Prix classiques	168 20	165 15
18° Médailles.....	136 10	6 90
TOTAL de la dépense au 31 décembre.	10,042 25	11,185 20
DIFFÉRENCE en plus pour 1890.....	1,142 95	

Elle s'explique par la dépense plus élevée pour les publications de la *Revue* et des Monuments grecs, atténuée de quelques différences en plus dans des articles de 1889.

Puisque le budget des recettes s'est élevé à	11,219 50
en y ajoutant la somme disponible au 31 décembre 1889, soit	8,766 11
on obtient le total de.....	19,985 61
Dont il faut déduire le montant des paiements....	11,185 20
et l'on obtient pour reste disponible, au 31 décembre 1890	8,800 41

Cette somme est représentée :

1° Par le solde de notre compte à la Société générale	8,451 68
2° Par l'encaisse de l'agent bibliothécaire.....	323 73
3° Par l'encaisse du Trésorier.....	25 »
TOTAL ÉGAL	8,800 41

Il ne reste plus qu'à vous proposer le budget de 1891, que votre Commission administrative a établi, sur les bases des deux états ci-après, pour les recettes et les dépenses.

Budget des recettes de 1891.

1° Reliquat de l'exercice précédent.....	8,800 41
2° Coupons de 150 obligations du chemin de fer de l'Ouest.....	2,177 70
3° Coupons de 15 obligations du chemin de fer du Midi.....	218 20
A reporter.....	2,395 90

Report.....	2,395	90
4° Intérêts des fonds déposés à la Société générale.	50	»
5° Arrérages de la rente Deville.....	500	»
6° Subvention du ministère de l'Instruction publique.....	500	»
7° Cotisations.....	4,500	»
8° Don de l'Université d'Athènes.....	400	»
9° Vente de livres.....	500	»
10° Donation Zappas.....	1,000	»
TOTAL de la recette pour 1891.....	9,845	90
Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat de 1890.	8,800	41
et l'on obtient pour faire face aux dépenses.....	18,646	31

Budget des dépenses de 1891.

1° Publication et illustrations de la *Revue*.....	3,500	»
2° Rédaction de la Bibliographie.....	150	»
3° Monuments grecs.....	800	»
4° Impressions diverses.....	150	»
5° Distribution de la *Revue*.....	600	»
6° Loyer de la rue Bonaparte et assurances.....	800	»
7° Service du palais des Beaux-Arts.....	150	»
8° Indemnité à l'agent bibliothécaire.....	1,000	»
9° Droit de garde des titres.....	20	»
10° Recouvrement des cotisations.....	100	»
11° Courses de commissionnaires.....	80	»
12° Reliure et achat de livres.....	125	»
13° Frais de bureau.....	200	»
14° Prix de l'Association.....	1,000	»
15° Prix Zographos.....	1,000	»
16° Concours typographique.....	300	»
17° Prix classiques.....	150	»
TOTAL de la dépense.....	10,125	»
Si l'on considère que cette somme peut être atténuée de.....	800	»
A reporter.....	9,325	»

	Report.....	9,325 »
figurant en dépense pour les Monuments grecs, dépense couverte par une allocation particulière, on obtient un reste de.....		9,325 »

pour les dépenses propres de l'Association. Enfin, si l'on compare ces dépenses totales au budget des recettes, on trouve le total de ces dernières supérieur d'une somme de cinq cent vingt francs.

En résumé, lors même que la dépense inscrite pour les Monuments se réaliserait durant l'année 1891, la somme totale des dépenses ne s'élèverait qu'à 10,125 fr. Or, suivant les prévisions des recettes et d'après le reliquat de 1890, le total donne 18,646 fr. en chiffres ronds; on doit avoir disponible, au 31 décembre de l'année courante, leur différence, soit 8,521 fr., avec lesquels on pourrait certainement faire face à toute dépense imprévue venant déranger l'équilibre du budget établi.

Les membres de la Commission administrative,
R. DARESTE, H. HOUSSAYE, LAPERCHE,
TALBOT.

Le Trésorier,
J.-G. MAGNABAL.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

† Adert, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).

† Alexandre (Ch.), membre de l'Institut.

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain.

† Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

† Brunet de Presle, membre de l'Institut.

Burnouf (Emile), ancien directeur de l'Ecole française d'Athènes.

Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

† Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique.

† Daremberg, de la bibliothèque Mazarine.

† David (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.

† Dehèque, membre de l'Institut.

Delyannis (Théodore-P.), ministre plénipotentiaire de S. M. Hellénique.

† Deville (Gustave), membre de l'École d'Athènes.

† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.

† Dübner, helléniste.

Duruy (Victor), membre de l'Institut, ministre de l'Instruction publique.

† Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société asiatique.

Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.

Girard (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Goumy, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.

† Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.

† Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Heuzey (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.

Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

† Hillebrand, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.

† Jourdain (Charles), membre de l'Institut.

Legouvé, de l'Académie française.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

Lévêque (Charles), membre de l'Institut.
† Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
Maury (Alfred), membre de l'Institut.
Mélas (Constantin), à Marseille.
† Miller (Emm.), membre de l'Institut.
† Naudet, membre de l'Institut.
† Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Perrot (Georges), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Ravaisson (Félix), membre de l'Institut.
Renan (Ernest), membre de l'Institut.
† Renier (Léon), membre de l'Institut.
† Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
† Thénon (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
† Thurot, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
Valettas (J.-N.), professeur, à Londres.
† Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
Weil (Henri), membre de l'Institut.
Wescher (Carle), conservateur à la Bibliothèque nationale.
† Witte (baron J. de), membre de l'Institut.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS

(1875-1890)

Le Ministère de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire l'*Union*.

MM.

Barthélemy Saint-Hilaire.
Basily (Demetrius).
Bikélas (D.).
Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
Carathéodory (Etienne).
† Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
Chévrier (Adolphe).
Coromilas.
† Didot (Ambr.-Firmin).
Drême.
† Dumont (Albert).
Dupuis (Jean).
† Egger (Emile).
† Eichthal (Gustave d').
Foucart (Paul).
Hachette et C^ie^, libraires éditeurs.
Hanriot.
Heuzey (Léon).
† Laprade (V. de).
Lecomte (Ch.).
Lereboullet (Léon).
Misto (H.-P.).

MM.

Negrepontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
Parmentier (général).
Pélicier (P.).
Perrot (Georges).
Piat (A.).
Pottier (Edmond).
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Reinach (Salomon).
Reinach (Théodore).
Rodocanaki (P.).
Rothschild (baron Edmond de).
† Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis.
Syngros (A.).
Vaney.
Verna (baron de).
† Witte (baron J. de).
† Wyndham (George).
† Wyndham (Charles).
Zafiropulo (E.).
Zographos (Christakis Effendi).

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. PATIN, membre de l'Institut.
1868. EGGER, *Id.*
1869. BEULÉ, *Id.*
1870. BRUNET DE PRESLE, *Id.*
1871. EGGER, *Id.*
1872. THUROT, *Id.*
1873. MILLER, *Id.*
1874. HEUZEY, *Id.*
1875. PERROT, *Id.*
1876. EGGER, *Id.*
1877. CHASSANG, inspecteur général de l'Université.
1878. FOUCART, membre de l'Institut.
1879. GIDEL, proviseur du Lycée Louis-le-Grand.
1880. DARESTE, membre de l'Institut.
1881. WEIL, *Id.*
1882. MILLER, *Id.*
1883. QUEUX-DE-SAINT-HILAIRE, (marquis de).
1884. GLACHANT, inspecteur général de l'Université.
1885. JOURDAIN, membre de l'Institut.
1886. GRÉARD, *Id.*
1887. GIRARD (Jules), *Id.*
1888. MÉZIÈRES, *Id.*
1889. CROISET (A.), *Id.*
1890. MASPERO, *Id.*

MEMBRES DU BUREAU POUR 1891-92

Président : M. E. RENAN.
1er *Vice-Président :* M. H. HOUSSAYE.
2e *Vice-Président :* M. Max. COLLIGNON.
Secrétaire-archiviste : M. Paul GIRARD.
Secrétaire-Adjoint : M. Am. HAUVETTE.
Trésorier : M. J. MAGNABAL.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1891-92

Nommés en 1889.

MM. CHATEL.
DARESTE.
GIRARD (Jules).
HÉRON DE VILLEFOSSE.
MARTHA (Jules).
PERROT (Georges).
REINACH (Salomon).

Nommés en 1890.

MM. CARTAULT.
CROISET (Alfred).
DIEULAFOY.
EGGER (Max).
HAVET (Louis).
LEGRAND (Émile).
WEIL (Henri).

Nommés en 1891.

MM. BIKÉLAS.
BLOCH.
D'EICHTHAL (Eugène).
HAUSSOULLIER.
MASPERO.
PSICHARI.
SCHLUMBERGER.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. BIKÉLAS.
CROISET (A).
DARESTE.
D'EICHTHAL (Eug.).
HOUSSAYE (Henry).
LAPERCHE.
MASPERO.
TALBOT.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. BIKÉLAS.
HAUSSOULLIER.
HOUSSAYE (Henry).
MASPERO.
REINACH (Théodore), *rédacteur en chef de la Revue.*
TALBOT.
Les anciens PRÉSIDENTS de l'Association.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

MM. COLLIGNON (Max.).
GUILLAUME.
HAUSSOULLIER.
HÉRON DE VILLEFOSSE.
HEUZEY (L.).
HOMOLLE.
MARTHA (J.).
PERROT (G.).
POTTIER (E.),
REINACH (Th.).
SAGLIO.

MEMBRES DONATEURS

MM.

ACHILLOPOULO, à Paris.
ADAM (Mme Juliette), à Paris.
ALPHERAKIS (Achille), à Taganrog (Russie).
ANQUETIL, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
ANTROBUS (Fr.), à Londres.
ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog (Russie).
† AVIERINO (Antonine), à Taganrog.
BANQUE NATIONALE de Grèce, à Athènes.
BARENTON (Arm. de), à Paris.
BARET, avocat à Paris.
† BASIADIS (Héroclès-Constantin), à Constantinople.
BASILI (Michel G. A.), docteur en droit, à Paris.
BEAUDOUIN (Mondry), professeur à la Faculté de Toulouse.
BEER (Guillaume), à Paris.
BERRANGER (l'abbé H. de), à Surville par Pont-l'Évêque (Calvados).
BERTHAULT (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
† BEULÉ (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† BIENAYMÉ (Jules), membre de l'Institut.
BIKÉLAS (D.), à Paris.
BIMPOS (Th.) archevêque de Mantinée.
BISTIS (Michel-L.), à Galatz (Roumanie).
BLAMPIGNON (l'abbé), à Paris.
BOUNOS (Élie), à Paris.
† BRAÏLAS (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
BRAULT (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
BROSSELARD (Paul), capitaine au 29e de ligne.
† BRUNET DE PRESLE (Wladimir), membre de l'Institut.
BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
CALVET-ROGNIAT (le baron Pierre), licencié ès lettres, à Paris.
CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
CARATHEODORY (Ét.), ministre de Turquie, à Bruxelles.
CARTAULT (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CASSO (Mme), à Kischeneff (Russie).
† CASTORCHIS (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut.
† CHARAMIS (Adamantios), professeur à Taganrog.
† CHASLES (Michel), membre de l'Institut.
CHASLES (Henri), à Paris.
CHASSIOTIS (G.), fondateur du lycée de Péra, à Paris.
CHÉVRIER (Ad.), avocat général, à Paris.
CHÉVRIER (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
CHOISY (Auguste), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Paris.
† CHRISTOPOULOS, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
CHRYSOVELONIS (Léonidas), négociant, à Manchester.
CLADO (Costa), à Paris.

COLIN (Armand et C^ie^), libraires-éditeurs, à Paris.
COMBOTHECRAS (Sp.), à Odessa.
CONSTANTINIDIS (Zanos), à Constantinople.
CORGIALEGNO (Marino), négociant, à Londres.
CORONIO (Georges), à Paris.
COUMANOUDIS (Ét.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
COURCEL (baron Alphonse de), ancien ambassadeur, à Paris.
† COUSTÉ (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
CROISET (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CROISET (Maurice), maître de conférences à l'École normale supérieure.
CUCHEVAL (Victor), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
† DAMASCHINO, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
DARESTE (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog.
DELYANNIS (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† DEMETRELIAS (C.), à Odessa.
† DESJARDINS (Charles-Napoléon).
DESJARDINS (M^me^ veuve Charles-Napoléon), à Versailles.
† DEVILLE (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
† DEVILLE (M^me^ veuve), à Paris (1).
† DIDION, inspecteur général des Ponts et chaussées.
† DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
DIDOT (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
DORISAS (L.), à Odessa.
DOSSIOS (N.), professeur au Gymnase hellénique de Galatz.
DOUDAS (D.), à Constantinople.
DOULCET (l'abbé Henry), à Paris.
† DOZON (Aug.), ancien consul de France,
DRÊME, président de la Cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne).
† DUMONT (Albert), membre de l'Institut.
DUPUIS, proviseur honoraire, à Paris.
DURUY (Victor), de l'Académie française.
ÉCOLE hellénique d'Odessa.
EDET, professeur au lycée Henri IV.
† EGGER (Emile), membre de l'Institut, à Paris.
EGGER (M^me^ veuve Ém.), à Paris.
EGGER (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
EGGER (Max.), professeur au collège Stanislas, à Paris.
† EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique, à Paris.
EICHTHAL (Eugène d'), à Paris.
ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), à Paris.
FALIEROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
FALLEX (Eug.), proviseur du lycée Charlemagne.

(1) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

FALLIÈRES, sénateur, ministre de la Justice et des Cultes.
FERRY (Jules), sénateur, ancien président du conseil des ministres.
FIX (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
FOUCART (Paul), membre de l'Institut.
FOURNIER (Mme veuve Eugène), à Paris.
GENNADIOS (J.), ministre de Grèce à Londres.
GEVAERT (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
GIDEL (Ch.), proviseur du Lycée Louis-le-Grand.
† GILLON (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
GIRARD (Jules), membre de l'Institut.
GIRARD (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
† GIRAUD (Ch.), membre de l'Institut.
† GLACHANT (Ch.), inspecteur général de l'Instruction publique.
GOIRAND (Léonce), avoué près le tribunal civil de la Seine, à Paris.
GOIRAND (Léopold, avoué près la cour d'appel de Paris.
GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, à Lyon.
GRANDIN (A.), à Paris.
GRÉARD, de l'Académie française.
GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† GUMUCHGUERDANE (Michalakis), à Philippopolis.
GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
GYMNASE DE JANINA.
HACHETTE (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.
HADJI-COSTA (Lysandre), directeur de l'École hellénique, à Odessa.
HANRIOT (Ch.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
HAUVETTE (Amédée), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
† HAVET (Ernest), membre de l'Institut.
HAVET (Louis), professeur au Collège de France.
HAVET (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
HÉRIOT (l'abbé L.), à Écouché (Orne).
† HEUZEY, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
HEUZEY (Léon), membre de l'Institut.
HOUSSAYE (Henry), homme de lettres, à Paris.
INGLESSIS (Alex.), à Odessa.
JAMOT (Paul), attaché au musée du Louvre.
JASONIDIS, à Limasssol (île de Chypre).
JOHANNIDIS (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
JOLLY D'AUSSY (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure)
JORDAN (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
JORET (Ch.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
† KALVOCORESSIS (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
KONTOSTAVLOS (Alexandre), à Athènes.
† KONTOSTAVLOS (Othon), à Marseille.
† KOSTÈS (Léonidas), à Taganrog.
KRIVTSCHOFF (Mme), à Moscou.
† LABITTE (Adolphe), libraire à Paris.

† Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Lamy (Ernest), à Paris.
Landelle (Charles), peintre, à Paris.
Laperche, à Paris.
Lattry (A.), à Odessa.
† Lattry (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'École évangélique, à Smyrne.
† Lattry (Dr Pélopidas), à Odessa.
Lecomte (Ch.), à Paris.
Legantinis (J.-E.), à Odessa.
Legrand (Émile), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.
Lereboullet (le docteur Léon), à Paris.
Lesseps (Ferdinand de), de l'Académie française.
Leudet (Mme Vve), à Rouen.
Leviez (Ernest), à Paris.
Ludlow (Th.-W.), à New-York.
Macmillan (Georges-A.), éditeur, à Londres.
Maggiar (Octave), négociant, à Paris.
Maisonneuve (Jean), libraire-éditeur, à Paris.
Mallortie (H. de), principal du collège d'Arras.
Manoussis (Constantinos), à Athènes.
Manoussis (Démétrios), à Paris.
Mantzavinos (R.), à Odessa.
† Marango (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
† Marcellus (comte Édouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† Martin (Th.-Henri), de l'Académie française.
Maspero (G.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† Maurice (Mme Ch.) née Vincent.
Mavro (Sp.), à Odessa.
Mavrocordato (le prince Nicolas).
Mavrocordato (le colonel Alexandre-Constantin).
Mavrocordato (M.), à Odessa.
Mavromichalis (Kyriacoulis Petrou), ancien député, à Athènes.
Maximos (P.), à Odessa.
† Mazerolle (Joseph), artiste peintre, à Paris.
† Melas (B.), à Athènes.
Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
Milliet (Paul), à Paris.
Misto (H.-P.), frères, négociants, à Smyrne (1).
Monceaux (Paul), à Paris.
Monginot (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
† Mourier (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† Negroponte (Michel), négociant à Paris.
Negroponte (Démétrios), à Taganrog.

(1) Don d'une somme de 800 francs.

NEGROPONTES, à Paris.
NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
NICOLAÏDÈS (Nicolaos), à Taganrog.
NICOLOPULO (Jean-G.), à Paris.
NICOLOPULO (Nicolas-N.), à Paris.
NOLHAC (P. de), au Palais de Versailles.
PAISANT (A.), juge au tribunal civil, à Paris.
PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa.
† PARISSI, à Paris.
PARMENTIER (le général Théodore), à Paris.
† PASPATI (J.-F.), à Odessa.
PASPATIS (Georges), à Liverpool.
† PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
PÉLICIER, archiviste de la Marne, à Châlons.
† PERRIN (Hippolyte).
† PERRIN (Ernest).
PERSOPOULO (N.), à Odessa.
† PESSON, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Paris.
PHARDYS (Nicolas B.), à Samothrace.
PISPAS (Dr. B.), à Odessa.
POTTIER (Edmond), à Paris.
PSICHA (Étienne), à Athènes.
† QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), à Paris
RAGON (l'abbé), professeur à l'école Bossuet, à Paris.
RAMBAUD (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
REINACH (Salomon),attaché au musée gallo-romain de St-Germain.
RENIERI (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
† RIANT (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
RICHARD-KŒNIG, à Paris.
† ROBERTET, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
† ROCHEMONTEIX (Mis de), à Paris.
RODOCANACHI (P.-Th.), à Odessa.
RODOCANACHI (Th.-P.), à Odessa.
RODOCANACHI (Théodore), à Paris.
RODOCANACHI (Michel-E.), à Marseille.
ROMANOS (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.
ROTHSCHILD (le baron Edmond de), à Paris.
SARAKIOTIS (Basile), à Constantinople.
SARAPHIS (Aristide), négociant, à Constantinople.
† SARIPOLOS (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
SATHAS (Constantin), à Venise.
SAYCE, professeur à l'Université d'Oxford.
SCARAMANGA (Pierre-Jean), à Paris.
SCARAMANGA (Jean-E.), à Marseille.
SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog.
SCARAMANGA (Doucas-J.), à Taganrog.
† SCARAMANGA (Jean-P.), à Taganrog.

† Scaramanga (Stamatios), à Taganrog.
† Schliemann (H.), à Athènes.
† Sclavo (Michel), à Odessa.
Sinadino (Michel), à Paris.
Sinadino (Nicolas), à Paris.
Sinano (Victor), à Paris.
† Somakis (Mme Hélène), à Paris.
Souchu-Servinière, à Laval.
Soutzo (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucharest.
Soutzo (prince Constantin D.), à Slobosia (Roumanie).
Souvadzoglou (Basili), banquier, à Constantinople.
† Stephanovic (Zanos), négociant, à Constantinople.
Svoronos (Michel), négociant, à Constantinople.
Sully-Prudhomme, de l'Académie française.
Syllogue littéraire Hermès, à Manchester.
† Symvoulidès, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.
Syngros (A.), à Athènes.
Tannery (Paul), à Paris.
Tarlas (Th.), à Taganrog.
Telfy, professeur à l'Université de Pesth.
† Theocharidès (Constantinos), à Taganrog.
† Tilière (marquis de), à Paris.
Tougard (l'abbé), professeur au petit séminaire de Rouen.
Tournier (Éd.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
Tourtoulon (baron de), à Valergues (Hérault.)
Travers, directeur des postes et télégraphes, à Auxerre.
Tsacalotos (E.-D.), à Athènes.
Université d'Athènes (1).
† Valieri (N.), à Odessa.
Valieri (Oct.), à Londres.
Valieri (Jérome), à Marseille.
Vlasto (Antoine), à Paris.
Vlasto (Et.-A.), à Marseille.
Vlasto (Th.), à Liverpool.
Vlasto (Ernest), à Paris.
Voulismas (E.), archimandrite, à Odessa.
Vucina (Al.-G.), à Odessa.
Vucina Emm.-G.), à Athènes.
Vucina (J.-G.), à Odessa.
Waddington (W. Henry), membre de l'Institut, ambassadeur de France à Londres.
Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, à Paris.
Xanthopoulos (Dem.), à Odessa.
Xydias (Sp.), à Odessa.
Xydias (Nicolas), artiste peintre à Paris.

(1) L'Université d'Athènes s'inscrit annuellement pour une somme de *quatre cents francs*.

ZAPPAS (Constantin), fondateur du prix Zappas, à Brosteni-noi-Urziceni (Roumanie).
† ZARIPHI (Georges), négociant, à Constantinople.
† ZAVITZIANOS (C.), docteur-médecin, à Corfou.
† ZIFFO (L.), négociant, à Londres.
ZOGRAPHOS (Christakis Effendi), fondateur du prix Zographos, à Paris.
ZOGRAPHOS (Xénophon), docteur-médecin, à Constantinople.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1891

NOTA. Les astérisques désignent les membres donateurs.

MM.

* ACHILLOPOULO, 23, avenue de l'Alma. — 1891.
* ADAM (Mme Juliette), 198, boulevard Malesherbes. — 1883.
* ALPHERAKIS (Achille), à Taganrog (Russie). — 1869.
AMBANOPOULOS, négociant, 33, cours P. Puget, à Marseille. — 1867.
AMBANOPOULO, (N.-G.), à Berdiansk (Russie). — 1890.
ANDREADIS (Mme), ex-directrice de la maison d'éducation franco-grecque du Caire, 9, rue du Château-Fadaise, à Nîmes. — 1867.
* ANQUETIL, inspecteur d'Académie honoraire, 1, avenue de Paris, à Versailles. — 1872.
ANTONOPOULO (Stamati), secrétaire de la légation hellénique, à Berlin. — 1890.
* ANTROBUS (Fr.), oratory, S. W., à Londres. — 1879.
APOSTOLIDIS (B.), à Alexandrie. — 1876.
APOSTOLIDIS (G.), à Constantinople. — 1880.
ARETAIOS (Théodore), professeur à l'école de médecine à Athènes. — 1868.
ARISTARCHY-BEY (Demétrius), 67, Grande rue de la République, à Saint-Mandé. — 1868.
* ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog (Russie). — 1869.
ATHANASSAKI (Jean), avocat, au Caire. — 1880.
ATHENOGÉNÈS (Georges), banquier, à Athènes. — 1868.
AUBIGNY (comte d'), 49 bis, avenue d'Antin. — 1888.
AUDIAT (G.), professeur de rhétorique au lycée d'Angoulême. — 1886.
AUDOUIN (Ed.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1891.

BABELON (Ernest), conservateur-adjoint au Cabinet des médailles, 23, rue de Verneuil. — 1890.
BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), docteur ès lettres, 156, rue Bannier, à Orléans. — 1867.
BAILLY (Anatole), correspondant de l'Institut, professeur honoraire de l'Université, à Orléans, 91, rue Bannier. — 1867.
* BANQUE NATIONALE DE GRÈCE, à Athènes. — 1868.
* BARENTON (Arm. de), place du Palais-Bourbon. — 1877.
BARON (Ch,), maître de conférences à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — 1890.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut, 4, boulevard Flandrin. — 1867.
* BASILY (Michel G.-A.), docteur en droit, 177, boulevard Haussmann. — 1890.

BAYET (Ch.), recteur de l'Académie de Lille. — 1875.
BEAU, professeur au lycée Condorcet, 21, rue de Berne. — 1873.
* BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1884.
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, vice-président du tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard. — 1878.
BEAUVERGER (baron de), 8, rue du Cirque. — 1883.
* BEER (Guillaume), 34, rue des Mathurins. — 1872.
BELIN et C^ie^, libraires-éditeurs, 52, rue de Vaugirard. — 1884.
BELLAIGUE (Camille), 14, rue Saint-Guillaume. — 1890.
BELLÉLI (Lazare), à Corfou. — 1890.
BÉNARD (Léon), docteur ès lettres, professeur au lycée d'Angers. — 1891.
BENLŒW (Louis), 48, rue Copernic. — 1891.
BENOIT (Ch.), ancien doyen de la Faculté des lettres de Nancy. — 1868.
BERNARD (l'abbé Eugène), 5, rue Gay-Lussac. — 1871.
* BERRANGER (l'abbé H. de), curé de Saint-Mihiel, à Trouville (Calvados). — 1869.
* BERTHAULT (E.-A.), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, 18, rue de Miroménil. — 1882.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du musée gallo-romain à Saint-Germain-en-Laye, — 1888.
BEULÉ (M^me^ Ernest), 9, rue Jean-Goujon. — 1890.
BEURLIER (l'abbé), 73, rue de Vaugirard. — 1886.
BIBESCO (prince Alexandre), 69, rue de Courcelles. — 1888.
BIBLIOTHÈQUE ALBERT DUMONT, à la Sorbonne. — 1890.
BIBLIOTHÈQUE de la Chambre des députés à Athènes. — 1891.
* BIKÉLAS (D.), 4, rue de Babylone. — 1867.
* BIMPOS (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1868.
* BISTIS (Michel), ancien sous-directeur du Lycée hellénique, à Galatz (Roumanie). — 1883.
* BLAMPIGNON (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie de Paris, 17, rue d'Issy, à Vanves. — 1869.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure, 204, avenue du Maine. — 1877.
BLOCK (R. de), chargé de cours à l'Université, 27, rue Fabri, à Liège (Belgique). — 1872.
BOISSIER (Gaston), de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, professeur au Collège de France, 8, rue de Tournon. — 1869.
BONNARIC (Victor), professeur au lycée de Nice. — 1888.
BOPPE (Auguste), 13, à Belgrade.
BOUCHERIE (Adhémar), ancien chef de bataillon à la Légion étrangère, à Angoulême. — 1883.
BOULATIGNIER, ancien conseiller d'État, à Pise, par Lons-le-Saulnier (Jura). — 1870.
BOULGARIS (Comte C.), prêtre, à Corfou. — 1891.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 16, Villa Molitor. — 1874.

BOUTMY (Émile), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume. — 1870.
BOUVIER, professeur au lycée d'Orléans, 5, rue des Huguenots. — 1888.
BOUVY (le R.-P. Edmond), docteur ès lettres, 8, rue François 1er — 1891.
BOXLER (l'abbé), agrégé de l'Université, 23, rue du Général Foy. — 1891.
BRANCOVAN (la princesse), 34, avenue Hoche. — 1885.
BRANOS (D.), professeur de grec, à Constantinople — 1886.
* BRAULT (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris, 77, boulevard Haussmann. — 1876.
BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 15, rue Soufflot. — 1868.
BROGLIE (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solférino. — 1871.
BROGLIE (prince Victor de), 48, rue de La Boétie. — 1888.
* BROSSELARD (Paul), capitaine au 29e de ligne, à Paris. — 1883.
BRUNETIÈRE (Ferdinand), maître de conférences à l'École normale supérieure, boulevard de Saint-Julien, à Bellevue-Meudon. — 1885.
* BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique, à Constantinople. — 1876.
BUFNOIR (Raymond), licencié ès lettres, 1, quai d'Orsay. — 1888.
BUISSON (Benjamin), examinateur à l'Universite de Londres, Savile-Club, Piccadilly, à Londres et à Paris, 166, boulevard Montparnasse. — 1870.

CACLAMANOS (Démétrios), rédacteur de l'*Éphéméris*, à Athènes. — 1889.
CAFFIAUX, receveur municipal de la ville de Valenciennes. — 1868.
CAILLEMER (Exupère), doyen de la Faculté de droit de Lyon. — 1867.
CALLIADY-BEY (Constantin), conseiller d'État, à Constantinople. — 1868.
CALLIGAS (P.), sous-gouverneur de la Banque nationale, à Athènes. — 1868.
CAPLANIDIS, à Athènes. — 1887.
CAPRALOS (Constantin-D.), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
* CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.
* CARATHEODORY (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie, à Bruxelles. — 1872.
CARATHEODORY (Télémaque), ingénieur des Ponts et Chaussées, chez M. Ét. Carathéodory. — 1876.
CARAVIAS (Jean-C.), chef de bureau à la Société de crédit mobilier, à Odessa. — 1887.
CARBON-BAZAINE (Mlle Am.), 65, rue d'Anjou. — 1888.
CARRIÈRE (Auguste), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 35, rue de Lille. — 1873.

* Cartault (Augustin), professeur à la Faculté des lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.
Casanova, directeur de l'Institution Sainte-Barbe. — 1891.
* Casso (Mme), à Kischeneff (Russie). — 1875.
Castellani (C.), directeur de la bibliothèque royale Saint-Marc, à Venise. — 1889,
Catzigras (Cosmas), négociant, 24, cours Devilliers, à Marseille. — 1867.
Caussade (de), conservateur à la bibliothèque Mazarine. — 1868.
Cephalas (Nectarius), à Athènes. — 1888.
Cerf (Léopold), ancien élève de l'École normale, imprimeur-éditeur, 13, rue de Médicis. — 1883.
Chabaneau, maître de conférences à la Faculté de lettres de Montpellier. — 1873.
Chaber (Alfred), 6, place Louis XVI, à Montpellier. — 1877.
Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire (Loiret) — 1891.
Chantepie (de), administrateur de la bibliothèque de l'Université. — 1867.
* Chaplain (J.-C.), membre de l'Institut, graveur en médailles, à l'Institut. — 1876.
Chappuis, recteur de l'Académie de Dijon. — 1868.
* Chasles (Henri), 31, rue de la Baume. — 1881.
* Chassiotis (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, à Paris, 28, rue des Écuries d'Artois. — 1872.
Chatel (Eug.), ancien archiviste du département du Calvados, 5, rue Vavin. — 1867.
Chenevière (Ad.), licencié ès lettres, 50, rue Bassano. — 1882.
* Chévrier (Adolphe), avocat-général, 13, rue de Téhéran. — 1873.
* Chévrier (Maurice), attaché au ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob. — 1880.
* Choisy (Aug.), ingénieur des ponts et chaussées, 11, rue Chomel. — 1867.
* Chrysoveloni (Léonidas), négociant à Manchester, Belmont-Terrace Higher Broughton. — 1869.
Citoleux, professeur au lycée Henri IV, 3, rue des Feuillantines. — 1872.
* Clado (Costa), à Londres. — 1884.
Clavel, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1876.
Cogordan (Georges), sous-directeur au ministère des affaires étrangères, 7, rue Marbeuf. — 1873.
Collard (F.), professeur à l'Université de Louvain, 109, rue de la Station. —.1879.
Collignon (Maxime), professeur adjoint à la Faculté des lettres 40, rue des Écoles. — 1875.
Colmet d'Aage, conseiller-maître à la cour des comptes, 44, rue de Londres. — 1872.
Colmet d'Aage, doyen honoraire de la Faculté de droit, 126, boulevard Saint-Germain. — 1872.
* Combothecras (S.), chez M. Th. Sclavo, à Odessa. — 1873.

* Constantinidis (Zanos), négociant, à Constantinople, Pera, 6, rue Journal. — 1873.
Constantinidis (M.), professeur de lettres helléniques, 20, Ealing Avenue, à Londres. — 1873.
* Corgialegno (Marino), négociant, à Londres, 21, Pembridge-Garden, Bayswater. — 1867.
Coromilas (Lambros), libraire-éditeur, à Athènes. — 1878.
* Coronio (Georges), 66, rue de Monceau. — 1884.
Correra (Luigi), professeur libre d'épigraphie latine, à Rome. — 1888.
Cossoudis (Thémistocle), négociant, à Constantinople. — 1868.
Costomiris (Dr A.), professeur agrégé d'ophthalmologie à l'Université d'Athènes, à Paris, 6, rue Vavin. — 1891.
Couat, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1876.
* Coumanoudis (Étienne-A.), correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
Couppas (E. S.), négociant à Nicolaieff (Russie). — 1888.
Courbaud, professeur au lycée Condorcet, 3, rue Vézelay. — 1876.
* Courcel (baron Alphonse de), ancien ambassadeur, au château d'Athis-sur-Orge, à Athis-Mons (Seine-et-Oise), et à Paris, 10, boulevard Montparnasse. — 1886.
Coutsalexis (Constantin), à Athènes. — 1889.
Crépin (A.), professeur au lycée Charlemagne, 278, boulevard Saint-Germain. — 1870.
Crépin (Victor), professeur au lycée de Rochefort. — 1891.
Criésis (Constantin), 1er secrétaire de la légation hellénique, 46, rue Pierre Charron. — 1890.
Croiset (P.), ancien professeur au lycée Saint-Louis, 7, rue Berthier, à Versailles. — 1874.
* Croiset (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 54, rue Madame. — 1873.
* Croiset (Maurice), maître de conférences à l'École normale supérieure. — 1873.
Crouslé (L.), professeur à la Faculté des lettres, 24, rue Gay-Lussac. — 1880.
* Cucheval (Victor), professeur au lycée Condorcet, 46, rue de Clichy. — 1876.

* Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.
Darmesteter (James), 9, rue Bara. — 1890.
David (Paul), avocat, docteur en droit, 81, rue des Saints-Pères. — 1883.
David-Sauvageot (Albert), professeur au collège Stanislas, 12, rue de Tournon. — 1887.
Decharme (Paul), professeur à la Faculté ès lettres, 95, boulevard Saint-Michel. — 1868.
Delacroix (Alfred), 52, boulevard Arago. — 1883.

DELACROIX (Gabriel), professeur au lycée de Lille. — 1883.
DELAGRAVE, libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.
DELALAIN (Henri), libraire-éditeur, 56, rue des Écoles. — 1867.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur-directeur de la Bibliothèque nationale. — 1874.
* DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog. — 1873.
DELOCHE (Maximin), membre de l'Institut, 5, rue Herschel. — 1874.
DELYANNIS (Théodore-P.), président du Conseil des ministres, à Athènes. — 1867.
* DELYANNIS (N.), ministre plénipotentiaire de Grèce, à Paris, 46, rue Pierre Charron. — 1875.
DEPASTA (A.-N.). libraire, à Constantinople. — 1868.
DEPASTA (Antoine), négociant, à Constantinople. — 1868.
DEPREZ (Michel), conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 2, rue de Fleurus. — 1888.
DERENBOURG (Hartwig), professeur à l'École des Hautes Études, 56, rue de la Victoire. — 1890.
* DESJARDINS (M^me^ v^e^ Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
DESJARDINS (Paul), professeur de rhétorique au collège Stanislas, 27, rue Boulainvilliers. — 1885.
DESNOYERS, vicaire général, à Orléans. — 1879.
DEVIN, avocat au conseil d'État et à la Cour de Cassation, 39, rue de La Boétie. — 1867.
DEZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, 11, rue Vital Carle, à Bordeaux. — 1869.
* DIDOT (Alfred), 56, rue Jacob. — 1876.
DIDOT (Georges), 56, rue des Saints-Pères. — 1890.
DIEHL, chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy. — 1891.
DIEULAFOY (Marcel), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, impasse Conti. — 1884.
DIEUX, professeur au collège Stanislas, 17, rue Littré. — 1889.
DIMITZA, professeur de géographie à l'Université d'Athènes. — 1875.
* DORISAS (L.), à Odessa, chez M. Al. Lattry. — 1873.
* DOSSIOS (Nic.), professeur, à Galatz (Roumanie). — 1881.
DOUCET (Camille), secrétaire perpétuel de l'Académie française, au palais de l'Institut. — 1869.
DOULCET (l'abbé Henry), 4, place du Palais-Bourbon. — 1881.
DOUNIS (Constantin), avocat, 129, rue d'Éole, à Athènes. — 1883.
DRAGOUMIS (Etienne), ancien ministre, à Athènes. — 1892.
DRAPEYRON (Ludovic), professeur au lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie*, 55, rue Claude-Bernard. — 1867.
* DRÈME, président de la Cour d'appel d'Agen. — 1867.
DROSINIS, directeur de l'*Hestia*, à Athènes. — 1888.
DRUON, proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, à Nancy. — 1874.
DUCHATAUX, avocat, président de l'Académie nationale de Reims, 12, rue de l'Échauderie. — 1879.
DUCHESNE (l'abbé L.), membre de l'Institut, 66, rue de Vaugirard. — 1877.
DUGIT, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble. — 1869.

DUJARDIN (P.), graveur héliographe, 28, rue Vavin. — 1891.
DUMONTIER, commandant du génie en retraite, 75, rue de Rennes. — 1882.
DUPRÉ, professeur de rhétorique au lycée Condorcet, 20, rue Saint-Georges. — 1878.
* DUPUIS (Jean), proviseur honoraire, 88, rue Claude-Bernard. — 1881.
DURAND (Ch.-H.), professeur de rhétorique au collège Stanislas. — 1888.
DURASSIER (Édouard), ancien secrétaire de la direction des ports au ministère de la marine, 70, rue de Miromesnil. — 1875.
DURET (Mme), 88, rue Bonaparte. — 1867.
* DURUY (Victor), de l'Académie française, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, ancien ministre de l'Instruction publique, 5, rue de Médicis. — 1867.
DUSSOUCHET, professeur au lycée Henri IV, 12, rue de Tournon. — 1871.
DYER (Louis), esq., Sunbury Lodge, 68, Banbury Road, à Oxford. — 1889.
ECOLE BOSSUET, représentée par M. l'abbé Balland, directeur, 51, rue Madame. — 1890.
ECOLE DES CARMES, représentée par M. l'abbé Monier, supérieur, 74, rue de Vaugirard. — 1890.
* ECOLE HELLÉNIQUE d'Odessa. — 1873.
ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE. — 1869.
* EDET, professeur au lycée Henri IV, 6, passage Gourdon. — 1891.
EDON, professeur au lycée Henri IV, 21, rue de Vaugirard. — 1882.
* EGGER (Mmr vve Émile), 68, rue Madame. — 1885.
* EGGER (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — 1872.
* EGGER (Max.), professeur au collège Stanislas, 29, rue Saint-Placide. — 1885.
EGINITIS (M.), directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.
EICHTHAL (Adolphe d'), ancien député, 42, rue des Mathurins. — 1867.
* EICHTHAL (Eugène d'), 57, rue Jouffroy. — 1871.
ELÈVES (les) du lycée d'Orléans. — 1869.
ELÈVES (les) de rhétorique du collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.
ELLUIN (le père A.), pour le collège français de Smyrne, chez M. Mailly, 95, rue de Sèvres. — 1873.
ENGEL (Arthur), 29, rue de Marignan. — 1889.
ERLANGER (Emile), banquier, consul général de Grèce, 20, rue Taitbout, — 1869.
ERRERA (Paul), avocat, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
ESSARTS (Emmanuel des), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — 1867.
* ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), secrétaire d'ambassade, 9, rue des Écuries d'Artois, Paris. — 1872.

EUCLIDIS (Jean), avocat à Athènes. — 1875.
EUMORPHOPOULOS (A.-G.), négociant, Ethelburghouse, Bishopsgate street, à Londres. — 1867.
ÉVELARD, ancien professeur au lycée Saint-Louis, 8, rue de Miroménil. — 1868.

FAGNIEZ, 71, rue de Paris, à Meudon. — 1882.
* FALIEROS (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.
* FALLEX (E.), proviseur du lycée Charlemagne. — 1873.
* FALLIÈRES, sénateur, ministre de la Justice. — 1886.
* FERRY (Jules), ancien président du Conseil des Ministres, sénateur, 1, rue Bayard. — 1880.
FEUARDENT, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.
FILLEUL (E.), 31, rue d'Amsterdam. — 1873.
* FIX (colonel Théodore), 59, rue Boissière. — 1877.
FLOGAÏTI, avocat, professeur de droit à l'Université d'Athènes.—1889
FLORISONE, 76, boulevard Saint-Marcel. — 1886.
FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du lycée de Nantes. — 1884.
FONTAINE (Médéric), ancien notaire, 7, rue Léonie. — 1868.
FORTOUL (l'abbé), à l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis. —1870.
* FOUCART (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, 13, rue de Tournon, à Paris. — 1867.
FOUGÈRES, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille. —1886.
FOUILLÉE (Alfred), villa Fouillée, à Menton (Alpes-Maritimes). — 1884.
* FOURNIER (Mme ve Eugène), 86, rue La Fontaine. — 1884.
FRINGNET, proviseur du lycée Lakanal, à Sceaux. — 1885.

GALUSKI (Ch.), à Créance (Manche). — 1868.
GANDERAX (Louis), 5, rue Washington. — 1891.
GARNIER (Hippolyte), libraire-éditeur, 6, rue des Sts-Pères. — 1867.
GASPARD (E.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 33, rue Claude-Bernard. — 1878.
GAULT (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, 44, rue Miroménil. — 1878.
GAUTIER, inspecteur général de l'instruction publique, à Gerbault, par Pocé (Indre-et-Loire). — 1878.
GEBHART, professeur à la Faculté des lettres, 9, rue Bara. — 1868.
GEFFROY, membre de l'Institut, directeur de l'École française à Rome et à Paris, 32, rue du Bac. — 1872.
* GENNADIOS (Jean), ministre de Grèce à Londres. — 1878.
GEORGIADIS (D.), 28, avenue de l'Opéra. — 1886.
* GEVAERT (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — 1881.
GIBON, directeur des forges de Commentry, à Paris, 42, rue Grenelle. — 1887.
* GIDEL (Ch.), proviseur du lycée Louis-le-Grand. — 1867.
GIRARD (S.-G. Amédée), docteur-médecin, conseiller-général, à Riom (Puy-de-Dôme). — 1873.

* GIRARD (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 3, rue du Bac. — 1867.
GIRARD (Julien), proviseur du lycée Condorcet, 8, rue du Havre. — 1869.
* GIRARD (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.
GLACHANT (Victor), professeur au lycée Lakanal, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1884.
GLACHANT (Paul-Gabriel), professeur au lycée d'Orléans. — 1886.
GLYCAS (Nicéphore), archevêque de Méthymne (île de Métélin, Turquie). — 1868.
* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, 16, place Vendôme. — 1883.
* GOIRAND (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris, 128, rue de Rivoli. — 1883.
GOLDSCHMIDT (Léopold), 19, rue Rembrandt. — 1876.
* GONNET (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon, à Ecully, maison de Sainte-Catherine, près Lyon. — 1878.
* GRANDIN (A.), 19, rue de Pierchamps. — 1890.
GRAUX (Henri), propriétaire, à Vervins(Aisne). — 1882.
* GRÉARD (Octave), de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris. — 1867.
* GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, membre du Saint-Synode, à Constantinople. — 1872.
GRISOT (J.), professeur au lycée Charlemagne, 8, rue de Rivoli. — 1875.
GRIZANI (P.), professeur de musique, à Alexandrie. — 1880.
GROS (Dr), 10, rue de l'Oratoire, à Boulogne-sur-Mer. — 1879.
GROUSSARD (E.), professeur au lycée d'Angoulême. — 1882.
GROUSSET (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.
GROUTTARS (J. de), place de l'Université, à Louvain (Belgique). — 1890.
* GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
GUILLAUME, membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome, 5, rue de l'Université. — 1867.
GUILLEMOT (Adolphe), professeur au lycée Condorcet, 26, rue de Turin. — 1869.
GUIRAUD (Paul), professeur à la Faculté des lettres, 16, rue des Fossés-Saint-Jacques. — 1891.
GUIZOT (Guillaume), professeur au Collège de France, 42, rue de Monceau. — 1877.
* GYMNASE DE JANINA (Turquie). — 1872.

* HACHETTE et Cie, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.
HADJI-CHRISTOU (Christos), directeur de l'École grecque de Péra, à Constantinople. — 1880.
* HADJI-CONSTA (Lysandre), directeur de l'École hellénique, rue Nadejdinska, maison Schimiakine, à Odessa. — 1885.

HALLAYS (André), homme de lettres, 176, boulevard Saint-Germain. — 1880.
HALPHEN (Eugène), avocat, 69, avenue Henri Martin. — 1869.
* HANRIOT (Ch.), professeur honoraire de Faculté des lettres, 4, rue des Lisses, à Chartres. — 1876.
HATZFELD, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 7, rue de l'Odéon. — 1869.
HAURY, professeur au lycée de Vesoul, 41, rue du Centre. — 1883.
HAUSSOULLIER, directeur à l'École des Hautes-Études, 89, rue de Rennes. — 1881.
* HAUVETTE (Amédée), maître de conférences à la Faculté des lettres, 21, rue Jacob. — 1883.
* HAVET (Louis), professeur au Collège de France, chargé de cours à la Faculté des lettres, 5, avenue de l'Opéra. — 1869.
* HAVET (Julien), archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 6, rue de Sèze. — 1870.
HEIBERG (le dr J.-C.), directeur de l'École dite Borgerdydskolen, à Copenhague, 7, Classensgade. — 1891.
HENNEGUY (Félix), 54, rue Denfert-Rochereau. — 1873.
HENRY (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres, 105, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1884.
* HÉRIOT (l'abbé L.), à Écouché (Orne). — 1889.
HÉRON DE VILLEFOSSE, conservateur des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, 80, rue de Grenelle. — 1872.
* HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, conservateur des antiquités orientales au musée du Louvre, 76, boulevard Exelmans, et 5, avenue Montaigne. — 1867.
HIGNARD, professeur honoraire de l'enseignement supérieur, 15, rue de l'Hôpital, à Cannes. — 1867.
HIRSCHFELD (Gustave), 28, Mittel Tragheim, à Kœnigsberg. — 1890.
HITTORFF (Charles), 54, avenue de Villeneuve-l'Étang, à Versailles, — 1867.
HODI (S.), secrétaire de l'ambassade ottomane, à Rome. — 1876.
HOLLEAUX, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon. — 1889.
HOMOLLE, directeur de l'École française d'Athènes, 6, rue Mondovi. — 1876.
* HOUSSAYE (Henry), 49, avenue Friedland. — 1868.
HUBAULT (G.), professeur au lycée Louis-le-Grand, 13, rue Bonaparte. — 1867.
HUILLIER (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann. — 1874.
HUIT (Ch), docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, 74, rue Bonaparte. — 1878.
HUMBERT, professeur au lycée Condorcet, 23, rue de la Chaussée d'Antin. — 1875.

IATROU (Sarante), médecin oculiste, au Caire.
ICONOMOPOULOS (Léonidas-D.), sous-conservateur de la bibliothèque khédiviale, au Caire. — 1890.
ILIASCO (Constantin), à Constantinople. — 1869.

IMHOOF BLUMER (Dr), à Winterthur (Suisse). — 1890. *(Deux cotisations.)*
INGLESSI (André), ingénieur, ancien élève de l'École des Ponts et chaussées, à Athènes. — 1887.
* INGLESSIS (Alexandre), chez MM. Mavro fils et Cie, à Odessa.—1880.
INGLESSIS (Panaghis), négociant, à Constantinople. — 1868.
INGLESSIS (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.
ISCHOMACHOS (Philotas), à Athènes. — 1892.
ISERENTANT, professeur de rhétorique au collège de Malines (Belgique). — 1880.

* JAMOT (Paul), ancien membre de l'École française d'Athènes, attaché au musée du Louvre, 23, rue Fresnel, — 1890.
JANNOPOULOS (Agésilas), rédacteur en chef de l'*Éphéméris*, à Athènes. — 1888.
JARDIN, avocat, 3, rue Ballu. — 1871.
* JASONIDIS, à Limassol (île de Chypre). — 1870.
JEUCH (Jules), 3, rue d'Uzès. — 1876.
* JOANNIDIS (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce). — 1869.
* JOLLY D'AUSSY (Denis-Marie), au château de Crazannes, par Port-d'Envaux (Charente-Inférieure). — 1879.
* JORDAN (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varennes. — 1874.
* JORET (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. — 1879.

KALOGÉROPOULOS, bibliothécaire de la Chambre des députés, à Athènes. — 1891.
KANN (Mme Édouard), 33, rue de Monceau. — 1888.
KEBEDJI (Stavro-M.), négociant, à Constantinople. — 1868.
KEBEDJI (Michel-S.), 104, rue d'Assas. — 1890.
* KONTOSTAVLOS (Alexandre), ancien ministre à Athènes. — 1876.
KORTZ (Édouard), proviseur du lycée Montaigne. — 1885.
KREBS (Adrien), professeur à l'École Alsacienne, 23, rue Denfert-Rochereau. — 1878.
* KRIVTZOFF (Mme), 53, rue grande Nikitskaia, à Moscou. — 1874.

LABBÉ (Édouard), professeur honoraire au lycée Saint-Louis, 123, boulevard Montparnasse. — 1876.
LACOSTE (Ernest), ingénieur, 58, rue de Turin. — 1890.
LA COULONCHE (de), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, 53, quai des Grands-Augustins. — 1874.
LAFFON (Gustave), consul de France, à Valparaiso. — 1880.
LAMARE (Clovis), ancien administrateur de l'institution Sainte-Barbe, 16, avenue Rapp. — 1870.
LAMBROS (Spyridion), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
LAMBROS (Michel), secrétaire du Syllogue *Parnassos*, à Athènes. — 1873.
* LAMY (Ernest), 113, boulevard Haussmann. — 1883.

* LANDELLE (Charles), 17, quai Voltaire. — 1868.
* LAPERCHE (Alexis), 11, rue Cassette. — 1872.
LAPRADE (Paul de), licencié ès lettres et en droit, 10, rue de Castries, à Lyon. — 1884.
LARROUMET, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1884.
* LATTRY (Al.), à Odessa. — 1873.
LA VILLE DE MIRMONT (de), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1888.
LEBÈGUE (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, 12, place Sainte-Scarbe. — 1876.
LEBÈGUE (Henri), licencié ès lettres, 35bis, rue Denfert-Rochereau. — 1888.
LE BLANT (E.), membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux (avenue du bois de Boulogne). — 1867.
LE BRET (Paul), 148, boulevard Haussmann. — 1867.
LECHAT, chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1891.
* LECOMTE (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès. — 1875.
* LEGANTINIS (J.-E.), négociant à Odessa. — 1873.
LEGENTIL (V.), professeur en retraite, 15, rue de l'Église Saint-Julien, à Caen. — 1868.
LEGOUEZ, ancien professeur au lycée Condorcet, 27, boulevard de Versailles, à Saint-Cloud. — 1867.
LEGRAND (Adrien), agrégé de l'Université, 15, rue du Château, à Neuilly. — 1890.
* LEGRAND (Émile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 13, rue Du Couédic. — 1870.
LELIOUX (Armand), sténographe reviseur au Sénat, 36, rue de Vaugirard. — 1879.
LEMAÎTRE (Raoul), président du tribunal civil, à Argentan (Orne). — 1874.
LENIENT, professeur à la Faculté des lettres, 14, rue du Cardinal Lemoine. — 1867.
LÉOTARD (Eug.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté libre des lettres, 3, cours Morand, à Lyon. — 1868.
LEQUARRÉ (Nicolas), professeur à l'Athénée royal de Liège (Belgique), rue André-Dumont. — 1872.
* LEREBOULLET (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine, 44, rue de Lille. — 1872.
LERICHE (J.), professeur agrégé de l'Université de France pour la langue anglaise, 19, Tavistock Road, Westbourne Park, à Londres. — 1877.
LEROUX (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
LEROY (Alph.), professeur à l'Université, 34, rue Fusch, à Liège. — 1868.
LEROY-BEAULIEU (Anatole), 69, rue Pigalle. — 1870.
LE SOURD (docteur E.), directeur de la *Gazette des hôpitaux*, 4, rue de l'Odéon. — 1883.

* Lesseps (Ferdinand de), de l'Académie française, ancien président de la Compagnie universelle du canal de Suez, 9, rue Charras. — 1884.
* Leudet (Mme Vve), 49, boulevard Cauchoise, à Rouen — 1887.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Bellevue, près Paris. — 1867.
Leviez (Ernest), directeur de la Compagnie d'assurance contre l'incendie l'*Urbaine*, 27, rue du Mont-Tabor. — 1886.
Lévy (Georges-Raphaël), 80, boulevard de Courcelles. — 1888.
Liard, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique. — 1884.
Limpritis, avocat, à Alexandrie. — 1877.
* Ludlow (Thomas-W.), Cottage Lawn Yonkers, New-York City, et à Paris, chez M. Terquem, libraire, 31, boulevard Haussmann. — 1881.

* Macmillan (Georges-A.), éditeur, Bedfort Street, Covent-Garden, W. C., à Londres. — 1878.
* Maggiar (Octave), négociant, 28, rue Saint-Lazare. — 1868.
Magnabal, inspecteur général de l'instruction publique en retraite, 22, rue de Saint-Cloud, à Clamart. — 1867.
* Maisonneuve (Jean), libraire-éditeur, 25, quai Voltaire. — 1875.
Maliaca (Abraham), professeur, à Constantinople. — 1868.
Maliadis (Démétrius), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1868.
* Mallortie (H. de), principal du collège, à Arras. — 1870.
* Manoussis (Constantin), à Athènes. — 1869.
* Manoussis (Démétrios), à Paris, 4, rue Christophe-Colomb. — 1869.
* Manzavinos (R.), à Odessa. — 1873.
Manzavinos (Nicos), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
Maratos (le dr), au Caire. — 1873.
Marcheix, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts. — 1885.
Marinos (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
Martel, sénateur, à Navarre-lès-Evreux. — 1879.
Martha (Constant), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1873.
Martha (Jules), maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Bagneux. — 1881.
Martin (Abel-Tommy), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, 3, rue Frédéric-Bastiat, — 1871.
Martin (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — 1887.
* Maspero (G.), membre de l'Institut, professeur au collège de France, 24, avenue de l'Observatoire. — 1877.
Maucomble (Émile), avoué près le Tribunal civil de la Seine, 28, rue Joubert — 1876.
Maulde (de), directeur de la Société d'histoire diplomatique, 10, boulevard Raspail. — 1887.
Maurouard, secrétaire de la légation de France, à Athènes, chez M. G. Maurouard, 1, rue d'Argenson. — 1891.

* Mavro (Spiridion), à Taganrog. — 1873.
Mavrocordato (Alexandre), lieutenant d'infanterie, à Athènes. — 1890.
* Mavrocordato (le colonel Alexandre-Constantin). — 1873.
* Mavrocordato (le prince Nicolas), ancien ministre de Grèce à Paris, à Saint-Pétersbourg. — 1868.
Mavrogordato (Dimitrios-A.), négociant, à Liverpool. — 1867.
* Mavrogordato (M.), à Odessa. — 1873.
* Mavromichalis (Kyriacoulis Petrou), ancien député, 1, rue Coumbari, à Athènes. — 1888.
Mavrommatis, consul général de Grèce à Constantinople. — 1891.
Mavroyeni-Bey (Alexandre), ministre de Turquie à Washington. — 1891.
Mavroyeni-Bey (Démétrius), consul général de Turquie, à Marseille, 43, cours Pierre Puget. — 1891.
Mayrargues (Alfred), ancien professeur, trésorier de l'Alliance française, 103, boulevard Malesherbes. — 1868.
* Maximos (P.), à Odessa. — 1879.
Melas (Constantin), 67, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1867.
Melas (Michel), maire d'Athènes, rue de l'Université, à Athènes. — 1890.
Mencke (Max), libraire de l'Université, à Erlangen. — 1885.
Mengin (Paul), 11, rue Neuve, à Versailles. — 1888.
Mengola (D.), avocat, à Alexandrie. — 1887.
Metaxas (St.), docteur-médecin, 22, rue Mazagran, à Marseille. — 1867.
Metaxas (Gerasimos), docteur-médecin, 95, rue de Rome, à Marseille. — 1887.
Meunier du Houssoy, 22, rue de Prony. — 1870.
* Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 26, rue Boulainvilliers. — 1884.
Mézières (Alfred), de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, 57, boulevard Saint-Michel. — 1867.
Michaelidis (Cl.), 15, Brompton avenue, à Liverpool. — 1890.
Micheli (Horace), étudiant, à Landeci, près Genève. — 1888.
Miliarakis, homme de lettres, à Athènes. — 1875.
* Milliet (Paul), 95, boulevard Saint-Michel. — 1889.
* Misto (H.-P.), négociant, à Smyrne. — 1880.
* Monceaux (Paul), professeur de rhétorique au lycée Henri IV, 96, rue de Rennes. — 1885.
Monferrato (Antoine), avocat, à Athènes. — 1890.
* Monginot, à Launois-sur-Vence (Ardennes). — 1867.
Monod (Gabriel), directeur de la *Revue historique,* maître de conférences à l'École normale supérieure, 18 *bis,* rue du Parc de Clagny, à Versailles.
Moraïtis (Spyridion), à Athènes. — 1887.
Moraïtis (Démétrius), professeur à Londres, 72, Ashmore-Road. — 1890.
Moreau-Chaslon (Georges), 6, place de Valois. — 1869.

Moschopoulos (Théodore), secrétaire du consulat de Roumanie, à Constantinople. — 1886.
Mossot, professeur au lycée Condorcet, 20, rue de Verneuil. — 1878.
Müntz (Eugène), conservateur de la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts, 14, rue de Condé. — 1887.
Myriantheus (dr Hiéronymos), archimandrite, 19, rue Candolle, à Genève. — 1879.

* Negroponte (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.
* Negropontes, 97, boulevard Malesherbes. — 1890.
* Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, près de l'orphelinat des jeunes filles, à Athènes. — 1868.
Nicolle, professeur à la Faculté des lettres de Genève. — 1891.
* Nicolopoulo (Jean-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
* Nicolopoulo (Nicolas-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
Nicot (Augustin), ancien pharmacien, à Chevreuse. — 1876.
* Nolhac (Pierre de), maître de conférences à l'École des hautes études, au Palais de Versailles. — 1888.
Normand (Ch.), architecte, 98, rue de Miroménil. — 1889.

Oddi (F.-F.), professeur de langues, à Alexandrie (Égypte). — 1880.
Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure, 6, place Saint-Sulpice. — 1869.
Omont (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 30, rue Raynouard. — 1884.
Orphanidès (Démétrius), professeur de médecine à l'Université d'Athènes. — 1868.
Oulianoff (L.-L.), juge de paix à Nicolaieff. — 1888.
Oursel (Paul), 36, rue de l'Arcade. — 1867.

* Paisant (Alfred), Président du tribunal civil de la Seine, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.
Panas (le dr F.), professeur de clinique ophthalmologique à la Faculté de médecine, 17, rue du général Foy. — 1875.
Pantazidès (J.), professeur à l'Université d'Athènes. — 1889.
Papadacky (Théophraste), directeur de la Banque de Constantinople, 60, avenue du Bois de Boulogne, Paris. — 1884.
Papadopoulos Kerameus, à Constantinople. — 1888.
Papamarcos (Charissios), directeur de l'École normale à Athènes. — 1882.
Papanastassiou (Panaghiotis), directeur du Gymnase, au Pirée. — 1889.
Papavassiliou (G.), professeur à Athènes. — 1889.
Pappis (Timoléon), à Constantinople. — 1883.
Paris (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 110, rue du Bac. — 1868.
Parissis (Dr N.), agrégé de l'Université d'Athènes, au Caire. — 1889.
* Parmentier (le général Théodore), 5, rue du Cirque. — 1872.
Paspatis (Alexandre), docteur-médecin, à Athènes. — 1868.

* Paspatis (Georges), à Athènes. — 1888.
Passerat (Louis), professeur agrégé en retraite, 66, rue Claude-Bernard. — 1874.
Passy (Louis), député, 45, rue de Clichy. — 1867.
* Pélicier (P.), archiviste de la Marne, à Châlons. — 1867.
Pepin-Lehalleur (Adrien), 14, rue de Castiglione. — 1880.
Pereire (Henry), 33, boulevard de Courcelles. — 1890.
Perrard (Émile), professeur au collège Stanislas, 29, rue Saint-Placide. — 1887.
Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure. — 1867.
Person (Émile), professeur au lycée Condorcet, 23, rue de Constantinople. — 1877.
* Persopoulo (N.), à Odessa. — 1873.
Pessonneaux (Raoul), professeur au lycée Henri IV, 80, rue Bonaparte. — 1888.
Petit (Arsène), 49, avenue de l'Observatoire. — 1880.
Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres, 60, rue La Fontaine. — 1868.
Peyre (Roger), professeur d'histoire au collège Stanislas, 42, rue Jacob. — 1879.
* Phardys (Nicolas-B.), ancien directeur de l'École hellénique de Cargèse, à Samothrace par Dedeagatch, chez MM. Hampouri frères. — 1884.
Pharmacopoulo (P.), 36, rue Monge. — 1887.
Photiadès-Pacha, à Constantinople. — 1890.
Picard (Alph.), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1879.
* Pispas (B.), rue Richelieu, à Odessa. — 1879.
Poffandis, rue de Rennes. — 1879.
Poitrineau, inspecteur d'Académie à Rennes. — 1869.
Pommeraye (E. de la), avocat, à Alexandrie. — 1887.
Porphyrios, diacre du Mont Sinaï, au Caire. — 1888.
Potron, 14, rue de l'Arcade. — 1867.
Pottier (René-Jean), professeur suppléant au lycée Condorcet, 13, rue Jouffroy. — 1870.
* Pottier (Edmond), professeur à l'École du Louvre, 4, rue Beethoven, à Passy. — 1884.
Prarond (Ernest), 42, rue de Lillers, Abbeville. — 1871.
Proveleghios (Aristomène), poëte, à Athènes. — 1889.
Psaras, professeur, à Athènes. — 1871.
* Psicha (Étienne), à Athènes. — 1884.
Psichari (Jean), agrégé de l'Université, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, 26, rue Gay-Lussac. — 1879.
Psichari (Antoine), 16, boulevard des Capucines. — 1889.

Radet (G.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, 17, rue Montbazon. — 1890.
* Ragon (l'abbé), professeur à l'école des Carmes, 77, rue de Vaugirard. — 1888.
Ralli (Théodore-A.), à Alexandrie. — 1879.

RALLI, SCHILIZZI et ARGENTI, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.

* RAMBAUD (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, 76, rue d'Assas. — 1870.

RANGABÉ (Rizo Al.), ancien ministre plénipotentiaire, correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.

REINACH (H.-J.), 31, rue de Berlin. — 1890.

REINACH (Joseph), directeur de la *République française*, député, 6, avenue Van-Dyck. — 1888.

* REINACH (Salomon), attaché au musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 38, rue de Lisbonne. — 1878.

REINACH (Théodore), directeur de la *Revue des Études grecques*, 26, rue Murillo. — 1884.

RENAN (Ernest), de l'Académie française, administrateur du Collège de France. — 1867.

* RENIERI (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1867.

REVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1869.

RICHARD (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 12, rue de Condé. — 1888.

RIEDER, directeur de l'École alsacienne, 109, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1878.

RINN (Charles), professeur au collège Rollin, 59, rue Rodier. — 1876.

RISTELHUBER, ancien bibliothécaire, 7, rue de la Douane, à Strasbourg. — 1889.

ROBERTI (A.), professeur d'anglais au collège de Chinon (Indre-et-Loire). — 1873.

ROBIOU (Félix), correspondant de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres, à Rennes. — 1872.

ROCHETERIE (Maxime de la), à Orléans. — 1879.

RODILLON (l'abbé), ancien supérieur du séminaire de Crest, à Lyon, 16, rue de Tramassac. — 1885.

* RODOCANACHI (Théodore), 20, rue des Pyramides. — 1884.

RODOCANACHI (Th.-E.), négociant, 14, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.

* RODOCANACHI (Michel-E.), négociant, 10, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.

* RODOCANACHI (P.), 42, avenue Gabriel. — 1867.

* ROMANOS (Jean), proviseur du gymnase de Corfou (Grèce). — 1873.

ROMANOS (A.), secrétaire de la légation hellénique, à Constantinople. — 1891.

ROTHSCHILD (baron Alphonse de), 21, rue Laffitte. — 1867.

* ROTHSCHILD (le baron Edouard de), 21, rue Laffitte. — 1884

ROUFF (l'abbé), 19, rue N.-D. des Champs. — 1887.

ROUKIS (A.), directeur de l'*Éphéméris*, à Athènes. — 1889.

ROUX (Ferdinand), avocat, à Issoire (Puy-de-Dôme). — 1887.

RUELLE (Ch.-Émile), conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 44, rue du Cherche-Midi. — 1869.

SAGLIO (Edmond), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, 24, rue de Condé. — 1868.
SAKELARIDIS (Dimitri), à Alexandrie. — 1888.
SAKELAROPOULOS (J.-C.), directeur du Gymnase, à Athènes. — 1888.
SALOMON, professeur au lycée Louis-le-Grand, 6, boulevard Saint-Michel. — 1867.
SALONE (Émile), professeur au lycée d'Orléans. — 1888.
SALTELIS (Th.), professeur, à Constantinople. — 1886.
SANSON (Ernest), architecte, 48, rue d'Anjou. — 1888.
* SARAKIOTIS (Basile), docteur-médecin, à Constantinople. — 1872.
* SARAPHIS (Aristide), négociant à Mételin (Turquie). — 1868.
SARCEY (Francisque), 59, rue de Douai. — 1868.
* SATHAS (Constantin), campo San Stae, à Venise. — 1874.
* SAYCE, professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.
* SCARAMANGA (Doucas), à Taganrog (Russie). — 1870.
* SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog (Russie). — 1870.
* SCARAMANGA (Pierre-J.), attaché à la légation hellénique à Paris, 6, rue Le Chatelier (place Pereire). — 1872.
* SCARAMANGA (Jean-E.), 2, allées des Capucines, à Marseille. — 1876.
SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, 140, rue du faubourg Saint-Honoré. — 1888.
SCOCOS (Constantin), homme de lettres, à Athènes. — 1889.
SÉNART (Emile), membre de l'Institut, 16, rue Bayard. — 1867.
SERBOS (N.-A.), négociant à Nicolaieff. — 1888.
SESTIER (J.-M.), avocat à la Cour d'appel, 24, rue Nicole. — 1881.
* SINADINO (Michel), 20, rue des Pyramides. — 1880.
SIPHNAIOS (Jean), négociant, à Constantinople. — 1868.
SKLIROS (Georges-Eustache), 289-291, Regent Street, à Londres. — 1876.
SOREL (Albert), secrétaire de la présidence du Sénat. — 1871.
* SOUCHU-SERVINIÈRE, docteur-médecin, à Laval. — 1876.
SOULIDIS (N.), à Constantinople. — 1889.
* SOUTZO (prince Grégoire-C.), ancien sénateur de Roumanie, 29, rue Calzea, à Bucharest. — 1888.
* SOUTZO (prince Constantin-D.), officier du Sauveur de Grèce, à Slobosia-Corateni, district de Phimnic (Roumanie). — 1888.
* SOUVADZOGLOU (Basile), négociant, à Constantinople. — 1878.
SPILIOTAKIS, ancien ministre des affaires étrangères, à Athènes. — 1889.
STAMOULIS (Anastase), négociant, à Silyvrie (Turquie). — 1874.
STEPHANOS (Dr Clon), à Athènes. — 1879.
STICKNEY (Austin), 37, West 17th Street, à New-York. — 1889.
* SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française, 82, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — 1883.
SVORONOS (Jean), directeur du cabinet des médailles, à Athènes. — 1890.
* SYNGROS (A.), à Athènes. — 1877.

Talbot (Eugène), professeur honoraire de l'Université, 19, rue de Lille. — 1867.
Tamvacos (N.-D.), à Constantinople. — 1874.
* Tannery (Paul), chef de bureau au Ministère des Finances, 2, Square du Roule. — 1885.
Tantalidès (Démétrius), attaché au service de la Dette publique, au Caire. — 1890.
Tardieu (Amédée), bibliothécaire en chef de l'Institut. — 1872.
Tascher de la Pagerie (Robert duc de), à Neubourg. — 1886.
* Telfy (J.-B.), professeur de littérature classique à l'Université de Pesth. — 1869.
Ternaux-Compans, conseiller d'ambassade, 31, rue Miroménil. — 1878.
Terrier, professeur au lycée Condorcet, 10, rue d'Aumale. — 1878.
Thalès (le dr M.), à Athènes. — 1890.
Theophilatos (Nicolas-S.), docteur en droit, 15, rue Sophocle, à Athènes. — 1890.
* Tougard (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, professeur au petit séminaire de Rouen. — 1867.
* Tournier, maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Tournon. — 1867.
* Tourtoulon (baron de), château de Valergues, par Lansargues (Hérault). — 1869.
* Travers (Albert), directeur des Postes et Télégraphes de l'Yonne, à Auxerre. — 1885.
Trélat (Émile), directeur de l'école spéciale d'architecture, 17, rue Denfert-Rochereau. — 1877.
Tresse, 9, boulevard de la Madeleine. — 1868.
Tréverret (Armand de), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, 27, rue Émile Fourcand. — 1869.
* Tsacalotos (E.-D.), à Athènes. — 1873.
Tsivanopoulos (Isocrate), à Athènes. — 1889.
Typaldo (Kosakis-G.), boulevard Amélie, à Athènes. — 1891.

* Université d'Athènes. — 1868.

Valettas (J.-N.), professeur, 16, Durham Terrace, Westbourne Park, W. à Londres. — 1867.
* Valieri (Octave), 2, Kensington Park Gardens, à Londres. — 1879.
* Valieri (Jérôme), négociant, 65, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1868.
Vaney (Emmanuel), conseiller à la Cour d'appel, 14, rue Duphot. — 1872.
Vaphiadis (Apostolos), docteur-médecin, à Constantinople. — 1868.
Vast (Henri), professeur au lycée Condorcet, 9, rue de Greffulhe, — 1878.
Vayssié, 40, rue d'Hermès, à Athènes. — 1891.
Velianitis (Théodore), rédacteur de l'*Acropolis*, à Athènes. — 1889.

VENETOCLES (Dém.), directeur du lycée grec, à Alexandrie. — 1879.
VENIERIS (Anastase), directeur de l'Institut hellénique de Galatz (Roumanie). — 1885.
VÉRIN, professeur de philosophie à l'École de Pont-Levoy (Loir-et-Cher). — 1869.
VERNA (baron de), au château de Haute-Pierre, par Crémieu (Isère). — 1869.
VÉRON-DUVERGER, professeur à la Faculté de droit, 2 *bis*, rue Soufflot. — 1872.
VIDAL DE LABLACHE, maître de conférences à l'École normale supérieure. — 1870.
* VLASTO (Antoine), 146, avenue des Champs-Élysées. — 1884.
* VLASTO (Étienne-A.), 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1875.
* VLASTO (Ernest), ingénieur, 69, boulevard Haussmann. — 1884.
VLASTO (Michel-A.), rentier, à Alexandrie. — 1884.
* VLASTO (Théodore), chez MM. Ralli frères, à Liverpool. —
VOGÜÉ (Melchior de), membre de l'Institut, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert. — 1875.
VOLTERA (Gerasimos), négociant, au Caire. — 1876.
* VOULISMAS (Eust.), archevêque de Corfou. — 1873.
VOUTYRAS (Stavros-Jean), journaliste, à Constantinople. — 1868.
VRYZAKIS (Constantin), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
* VUCINA (Emmanuel-G.), 1, rue Xantippe, à Athènes. — 1873.
* VUCINA (A.-G.), à Odessa. — 1873.
* VUCINA (Jean-G.), à Odessa. — 1873.

* WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, 11 *bis*, rue Dumont d'Urville. — 1867.
WADDINGTON (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 50, rue de la Tour-d'Auvergne. — 1873.
WAGENER (A.), membre de la chambre des représentants, à Gand. — 1873.
WALLON (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut. — 1869.
WATEL, professeur au lycée Condorcet, 105, rue Miroménil. — 1871.
WEIL (Henri), membre de l'Institut, maître de conférences honoraire à l'École normale supérieure, 64, rue Madame. — 1867.
* WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, 27, rue Notre-Dame des Champs. — 1867.
WITT (Pierre de), 38, rue François Ier. — 1882.
WORMS (Justin), banquier, 149, rue Montmartre. — 1876.

* XANTHOPOULOS (Démétrius), rue Sophie, maison Mavro, à Odessa. — 1879.
XYDAKIS (Nicolas), à la légation hellénique, 46, rue Pierre-Charron. — 1890.
* XYDIAS (S.), à Céphalonie (Grèce). — 1873.
* XYDIAS (Nicolas), artiste peintre, 19, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. — 1884.

ZAFIROPULO (Étienne), 11, cours du Chapitre, à Marseille. — 1877.
ZAÏMIS (Panaghiotis), officier de l'armée grecque, 55, rue des Mathurins.— 1890.
ZAÏMIS (Assemakis), 55, rue des Mathurins. — 1891.
ZAJA (Louis), avocat, à Alexandrie. — 1880.
ZALOCOSTA (Eugène), premier secrétaire de la légation de Grèce, à Péra, Constantinople. — 1887.
ZALOCOSTA (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
* ZAPPAS (Constantin), fondateur du prix Zappas, à Brosteni-noi-Urziceni (Roumanie). — 1887.
ZAPPAS (Christos), 46, rue Luterana, à Bucharest. — 1888.
ZARIFI (Périclès), banquier, 20, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
ZIGAVINOS (Grégoire), archimandrite, à Marseille. — 1891.
* ZOGRAPHOS (Christakis Effendi), banquier, fondateur du prix Zographos, 21, avenue de l'Opéra. — 1868.
* ZOGRAPHOS (Xénophon), docteur-médecin, 16, rue Nouvelle, à Constantinople. — 1868.
ZOGRAPHOS (Solon), 21, avenue de l'Opéra. — 1876.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Athènes.

École française d'Athènes.
Institut archéologique allemand.
Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*.
Société hygiénique.

Auxerre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

Baltimore (États-Unis).

John Hopkin's University.

Besançon.

Société d'émulation du Doubs.

Boston.

Archæological Institute of America.

Bruxelles.

Société des Bollandistes.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine.

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.

Le Havre.

Société havraise d'études diverses.

Londres.

Society for the promotion of Hellenic studies.

Marseille.

Comité *Coray*.

Montpellier.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Nancy.

Académie de Stanislas.

Senlis.

Comité archéologique.

Smyrne.

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

Washington.

Smithsonian Institution.

PÉRIODIQUES

échangés avec les publications de l'Association pendant l'année 1890-91.

Paris.

Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Revue critique d'histoire et de littérature.
Bulletin critique.
Annales du musée Guimet.

Athènes.

Ἀνάπλασις.
Ἑστία.
Ἐφημερίς.
Ἑβδομάς.
Γαλῆνός.
Φοῖβος.
Ὥρα.
Παλιγγενεσία.
Διάπλασις τῶν παίδων.

Baltimore.

American Journal of philology.

Bordeaux.

Annales de la Faculté des Lettres.

Constantinople.

Ἡμερολόγιον τῆς Ἀνατολῆς, par A. Palcologos.
Νεολόγος.
Κωνσταντινούπολις.

Osceola (Missouri, E. U. d'Amérique).

Bibliotheca platonica, p. p. Thomas Johnson.

Trieste.

Νέα ἡμέρα.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1891)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas (Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα) et M. Valettas (Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων).

1872. Prix de l'Association. (N'a pas été décerné.)

— Prix Zographos. (N'a pas été décerné.)

— Médaille de 500 fr. M. Politis, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée Tardieu, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Jules Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. Coumanoudis (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca græci medii ævi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quæ supersunt, græce et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas *(Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula)* et M. Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis (Κυκλαδικά) et M. Margaritis Dimitza (Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine).

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier (Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiæ tyranni vita ac scriptis ;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au* Vᵉ *et au* IVᵉ *siècle avant l'ère chrétienne*) et M. Phil. Bryennios (Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome).

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l'Ἀθήναιον.

1877. Prix de l'Association. (N'a pas été décerné.)

— Prix Zographos. MM. Bayet et Duchesne. *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. Aubé (Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en francais) et M. Victor Prou (Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie).

— Prix Zographos. Le *Bulletin de Correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. Caillemer, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri Vast, *Études sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. Gevaert, *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. Cartault, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. Collignon *(Manuel d'archéologie grecque)* et M. V. Prou *(Les théâtres d'automates en Grèce*, au IIᵉ siècle de notre ère).

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. Martha (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces athéniens)* et M. P. Girard (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes).*

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice Croiset *(Essai sur la vie et les œuvres de Lucien)* et M. Couat *(La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Contos (Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν) et M. Emile Legrand (*Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, II, III).

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max Bonnet *(Acta Thomæ, partim inedita)* et M. Victor Henry (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste Choisy *(Études sur l'architecture grecque)*, et M. Edmond Pottier (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques).*

1885. Prix de l'Association. M. Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier Rayet, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Am. Hauvette-Besnault (*De archonte rege ; — Les Stratèges athéniens.* Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. Bouché-Leclercq *(Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen et G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque).*

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert Martin (Thèse pour le doctorat ès-lettres sur *les Cavaliers athéniens)* et M. Paul Monceaux (Thèses *De Communi Asiæ provinciæ* et sur les *Proxénies grecques).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Papadopoulos Kerameus (Ouvrages divers sur l'antiquité grecque) et Paul Tannery (Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque).

1888. Prix de l'Association. M. Homolle, Thèses pour le doctorat ès lettres *(Les archives de l'intendance sacrée à Délos.— De antiquissimis Dianae simulacris deliacis).*

— Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

— Mention très honorable. M. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon ; Œuvres complètes de l'orateur Antiphon,* traduction française.

— Mention très honorable. M. l'abbé Rouff, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.

1889. Prix de l'Association. M. Henry Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. Diehl (*Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne)* et M. Spiridion Lambros (Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων).

1890. Prix de l'Association. M. G. Schlumberger, *Un empereur byzantin au* x^e^ *siècle. Nicéphore Phocas.*

— Prix Zographos. M. Miliarakis, Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία (1800-1889).

1891. Prix de l'Association. M. Edmond Pottier, *Les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sakkélion (Βιβλιοθήκη πατμιακή), et M. Latyschev (*Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Euxini*).

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

VERSION GRECQUE

Année 1890.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS, DE SCEAUX, DE VANVES ET DE VERSAILLES.

Rhétorique. — Thureau-Dangin (J.-G.-Fr.), élève du Collège Stanislas.
Seconde. — Hémon (C.-H.-G.), élève du Lycée Louis-le-Grand.
Troisième. — Luchet (J.-Cl.), élève du Collège Stanislas.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DES DÉPARTEMENTS.

Rhétorique. — Philipot (Emm.-H.), élève du Lycée de Rennes.

Année 1891.

PARIS, etc.

Rhétorique. — Hubert (H.-P.-E.), élève du Lycée Louis-le-Grand.
Seconde. — Arbelet (Ch.-A.-P.), élève du Lycée Louis-le-Grand.
Troisième. — Pichon (A.-M.-J.), élève du Lycée Louis-le-Grand.

DÉPARTEMENTS.

Rhétorique. — Bourilly (L.-V.), élève du Lycée de Lyon.

LES CULTES IONIENS EN ATTIQUE

ET LES ORIGINES DE L'HISTOIRE ATHÉNIENNE [1]

On ne saurait étudier les institutions primitives de l'Attique sans examiner, tout d'abord, quels ont été l'origine et le caractère des éléments de population qui ont habité cette contrée. Cette question a son importance et, selon qu'on se déterminera à la résoudre, toutes celles qui en dépendent changeront d'aspect et modifieront le jugement à porter sur l'organisation de la société primitive de l'Attique. Il importe, en effet, de savoir si les institutions athéniennes se sont développées au sein d'un peuple resté toujours le même, c'est-à-dire autochthone, ou bien s'il faut en attribuer l'origine à l'arrivée en Attique d'éléments de population d'abord étrangers à cette contrée. La plupart des auteurs, les anciens comme les modernes, n'ont pas hésité à se prononcer en faveur de l'autochthonie des habitants de l'Attique; ils veulent bien admettre que cette contrée ait reçu, à diverses époques, des bandes d'immigrants plus ou moins nombreuses, mais ils nient, cependant, que celles-ci aient été assez puissantes et considérables pour exercer une action efficace sur les institutions politiques et sociales de ce pays. Il n'y aurait donc pas lieu de distinguer entre Ioniens et Pélasges, entre étrangers et autochthones, comme entre deux nations de race et d'aptitudes différentes; les uns et les autres n'auraient toujours formé que le même peuple, mais dont les conditions d'existence se seraient

(1) Cette étude forme le chapitre introductif d'un mémoire sur l'organisation du gouvernement des Eupatrides à Athènes.

seules modifiées dans le cours des siècles; ionien ou pélasgique, selon les périodes et les progrès de son développement intérieur qui l'auraient conduit des mœurs et des habitudes de l'âge patriarcal à la vie et aux institutions des temps historiques.

Quoiqu'il en soit de cette opinion, il en existe encore une autre qui se recommande plus spécialement à notre attention, autant par l'autorité incontestable de son auteur que par l'importance des théories nouvelles qu'il a émises sur l'origine des populations ioniennes. D'après l'auteur des *Ioniens avant la migration ionienne,* il ne faudrait chercher les établissements primitifs de ce peuple ni en Thessalie, ni en Attique, ni dans aucune contrée de la Grèce continentale. Quand, aux premières lueurs de la tradition, les Ioniens entrent en scène, ils se présentent partout comme un peuple de marins et de navigateurs; les premières entreprises qu'ils tentent sont des expéditions maritimes; ils viennent d'au-delà des mers. Leur patrie primitive a été l'Asie-Mineure dont ils visitent et parcourent les rivages, en compagnie ou à la suite des Lélèges, des Cariens, des Lyciens, des Lydiens, des Mysiens et, dans leurs courses à travers les mers et les îles de l'Archipel, ils finissent par aborder en Grèce où un grand nombre d'appellations mythiques et géographiques témoignent de leur présence, ainsi que de la diffusion extraordinaire de l'élément ethnique qu'ils représentent. Ils viennent apporter aux Hellènes de la terre ferme des inventions nouvelles, l'art d'écrire, les principes de la navigation; ils sont les premiers à exécuter des travaux d'endiguement à l'embouchure des fleuves et à construire des routes et des ports. Ils établissent une communication constante entre l'Orient et l'Occident dont ils font circuler les idées et les croyances d'un bord de la mer Égée à l'autre; ce sont eux qui introduisent en Grèce les cultes d'Apollon et de Poséidon; les mythes relatifs à Cadmos, à Danaos, à Pélops leur appartiennent, et ce que l'antiquité a cru et répété au sujet de colonies venues d'Égypte doit s'expliquer par l'arrivée en Grèce d'un peuple qui, après avoir abordé à la première de ces contrées, en avait rapporté des souvenirs et des connaissances nouvelles. Quand plus tard, ajoute l'auteur que nous venons de citer, l'élément ionien reflue vers l'Asie Mineure, cette migration des temps historiques

n'a pas pour effet de créer une Ionie nouvelle; il en existait déjà une de fondation plus ancienne dans ces parages où « des Grecs allèrent rejoindre des Grecs. »

Comme de raison, cette hypothèse séduisante n'a pas manqué de soulever des contradictions aussi nombreuses que passionnées. Il ne nous appartient pas de les discuter ici; nos forces, d'ailleurs, ne suffiraient pas à pareille tâche. Ce qu'il nous sera permis de tenter, c'est de soumettre la théorie en question à l'épreuve de recherches entreprises dans les limites de l'Attique et de l'examiner par rapport aux traditions locales et religieuses qui concernent cette contrée. Dans des investigations de cette nature, il importe de ne pas perdre de vue que le polythéisme, tel qu'il nous apparaît pendant la période historique, a mis des siècles à se développer à la suite de révolutions survenues aussi bien dans les croyances que dans la constitution politique et sociale des peuples de l'Hellade. L'Olympe, où toutes les divinités ont fini par trouver une place et des honneurs, a été le résultat de combinaisons savantes ou le produit de nécessités politiques souvent bien postérieures en date aux événements qui ont présidé à la formation des états et des nationalités de la Grèce. Les Athéniens ont possédé, à l'époque de la splendeur de leur démocratie, un nombre considérable de dieux, objets des hommages de cette adoration banale qui les faisait courir au-devant de toutes les croyances; mais on serait sûr de se tromper si, entre ces dieux, on n'établissait pas une distinction fondée sur la diversité de leur origine, en tenant compte en même temps des circonstances particulières qui ont accompagné l'introduction de leur culte en Attique. Nous en trouverons d'étrangers et d'indigènes; ceux-ci semblent représenter l'élément autochthone de la population; ceux-là paraissent appartenir à un peuple nouveau venu en Attique. En dépit des efforts tentés pour les rattacher les uns aux autres par les liens d'une parenté fictive, il sera toujours possible de les reconnaître aux traces indélébiles qu'ils ont conservées de leur origine et de leur caractère primitifs. S'il est donc vrai, comme on l'a généralement admis, qu'Apollon et Poséidon aient été les divinités nationales des Ioniens et que, par conséquent, ils aient commencé par être étrangers à l'Attique, il en résultera que les destinées de leur culte, dans

cette contrée, ont été, en même temps, celles des éléments de population qu'ils ont été appelés à y représenter.

I

Si nous supposons qu'une population soit venue des rivages de l'Asie Mineure ou de toute autre contrée de la Grèce s'établir en Attique, elle a dû occuper forcément divers points situés sur le littoral de ce pays, avant de pouvoir pénétrer dans l'intérieur des terres. En examinant tout d'abord la côte Est de l'Attique, on y trouvera, depuis Oropos jusqu'au cap Sunium, une suite de ports naturels d'un accès facile et c'est aussi dans ces parages que nous apparaîtront de nombreux vestiges d'un culte d'Apollon dont l'origine a dû remonter à la plus haute antiquité. Il semble singulier que les Athéniens des temps historiques aient continué d'y pratiquer, en l'honneur de ce dieu, des cérémonies religieuses dont l'observation a duré des siècles. Quand la théorie sacrée qui devait se rendre à Délos quittait Athènes, elle se dirigeait d'abord vers le Délion de Marathon et, après s'y être livrée à des cérémonies accompagnées de sacrifices et d'hiéroscopie, elle allait s'embarquer sur la *Paralos* en station sur ce point du littoral. On ne s'explique guère, à première vue, quels motifs ont pu déterminer les Athéniens à suivre la route la plus longue et la plus pénible pour atteindre le rivage délaissé de Marathon, au lieu de choisir la voie du Pirée qui leur offrait un moyen de communication si rapide avec l'île de Délos. La persistance d'une pareille coutume demeurerait tout à fait incompréhensible, s'il ne fallait pas admettre qu'Apollon ait possédé ses plus anciens sanctuaires dans cette partie de l'Attique. En se rendant périodiquement dans les lieux où le culte d'Apollon avait été pratiqué pour la première fois sur le sol de l'Attique, la théorie sacrée ne faisait que parcourir les stations où le dieu s'était arrêté lui-même avant d'arriver aux portes d'Athènes (1).

(1) Marathon tirait son nom d'un des fils d'Apollon. Suidas, Μαραθών;

D'autres traditions viennent, d'ailleurs, à l'appui de cette opinion, car elles paraissent avoir pour but soit d'établir des rapports entre Délos et des localités sur la côte Est de l'Attique, soit de mettre en scène des personnages liés au culte d'Apollon ou destinés à personnifier ce dieu. On doit faire remarquer, à ce sujet, qu'on ne saurait confondre ces derniers avec les héros indigènes: ceux-ci semblent attachés au sol de l'Attique, sans qu'il paraisse possible de les en séparer; ceux-là, au contraire, possèdent une grande mobilité dans leurs mouvements, et leur action, loin d'être contenue dans les limites du pays, s'étend sur tous les points où l'on peut constater la présence d'éléments ioniens. Leur physionomie est celle d'étrangers, d'aventuriers, de guerriers, et dans les mythes qui les concernent on découvre encore comme un vague souvenir de l'état d'hostilité où ils ont commencé par se trouver à l'égard de la population aborigène de l'Attique. La tradition a dû employer d'ingénieux artifices pour introduire ces personnages dans la généalogie des rois indigènes. Mais cette admission tardive prouverait déjà qu'il a existé d'abord un antagonisme entre deux nationalités, conflit qui se manifeste dans l'attitude de leurs dieux, comme de leurs héros respectifs (1).

Voilà ce qui semble résulter des mythes relatifs à Xuthos, Ion, Égée, Thésée, personnages qui ont tous une origine étrangère. Xuthos vient de Thessalie s'établir en Attique et sa première résidence dans cette contrée est la Tétrapole qu'il passait pour avoir fondée. Le caractère guerrier du héros se manifeste par le secours qu'il prête aux Athéniens lors de l'invasion en Attique des Chalkodontides d'Eubée, et il paraît représenter aussi bien les populations ioniennes qui ont commencé par séjourner dans la Tétrapole que celles qui, au dire des auteurs anciens, ont habité l'Égialée, au nord du Péloponèse, avant l'arrivée des Achéens. Par son mariage avec Créuse, fille du roi Erechthée, il se trouve

Paus., I, 32, 4.; O. Müller, *les Doriens,* p. 240. — On doit aussi rappeler à cette occasion les rapports qui existaient entre Delphes et Oinoé, un des dèmes de la Tétrapole, d'où partait la théorie sacrée allant à Delphes.

(1) Xuthos et Ion comme Πολέμαρχοι dans Hérodote, VIII, 44; Paus. I, 31, 2; II, 14, 2; VII, 1, 2. Voir l'*Ion* d'Euripide, où il est question de la lance et du bouclier, comme héritage de son père. Ion vient au secours des Athéniens dans la guerre contre les Eumolpides : Strabon, 383.

introduit dans les rangs de la dynastie autochthone, mais, en dépit de cette circonstance, la tradition a, cependant, conservé le souvenir d'un conflit qui met Xuthos aux prises avec les héros indigènes, conflit que termine l'expulsion hors de l'Attique du héros ionien par les successeurs du roi Érechthée. Comme fils d'Hellen, comme père d'Ion et d'Achæos, il a été appelé à figurer parmi les ancêtres des peuples helléniques, mais cette généalogie n'a pu se former qu'à une date relativement postérieure, c'est-à-dire à l'époque de la constitution définitive des nationalités de la Grèce et au moment où le besoin s'est fait sentir de les rattacher les unes aux autres en leur donnant dans la personne d'un héros éponyme une origine et une descendance communes. Que Xuthos soit devenu à cette occasion le père d'Achaios cela ne doit pas surprendre et s'explique par ce fait que des populations achéennes et ioniennes ont successivement occupé le pays au nord du Péloponèse et qu'elles ont dû se trouver en contact les unes avec les autres, pendant une période de temps plus ou moins longue. Si, sous ce rapport, Xuthos appartient autant à l'Égialée qu'à l'Attique, comme père d'Ion, il est le représentant des Ioniens dans cette dernière contrée et, comme tel, il semble se confondre avec Apollon agissant sous l'aspect et dans la personne d'un héros. Il existe, en effet, un récit mythique en vertu duquel Ion aurait été le fruit des amours clandestines d'Apollon et de Créuse. Hermès porte l'enfant nouveau-né à Delphes où il est élevé par les soins des prêtres du temple, jusqu'au moment où Xuthos, devenu l'époux de Créuse, l'adopte pour son fils (1).

L'existence de ce noble rejeton d'un dieu semble, d'après la tradition, s'être écoulée tout entière à Athènes. Il est singulier, toutefois, que nous trouvions son tombeau dans l'humble dème de Potamos, dans la partie Est de l'Attique où nous venons de signaler les plus anciens vestiges du culte d'Apollon (2). Il est aussi question, dans ces parages, d'un autre héros que nous croyons pouvoir qualifier d'ionien, d'Eurysichthon, fils de Cécrops et d'Aglaure, qui passait pour avoir le premier occupé l'île de Délos et y

(1) O. Müller, *les Doriens*, I. Proleg., p. 273. Parmi les circonstances qui accompagnent cette adoption, il en est de fort singulières qui ne doivent pas passer inaperçues.

(2) Paus. I, 31, 3; VII, 1, 5.

avoir fondé le temple d'Apollon Délien. Il consacre à ce dieu le plus ancien « xoanon », connu et il rapporte à Athènes l'image d'Éleithyia, divinité qui, au dire de Pausanias, appartenait au groupe des dieux de Délos. Au retour de la théorie sacrée qu'il avait conduite dans cette île, il meurt et est enterré à Prasiai, dème situé sur la côte Est de l'Attique où s'élevait un temple dédié à Apollon. Cette localité formait le dernier anneau des stations que parcouraient, avant de parvenir à Délos, les prémices des Hyperboréens, mystérieux dépôt qui passait de peuple à peuple et qui finissait par trouver dans ce dème le terme de ses pérégrinations à travers la Grèce. La présence d'Érysichthon sur la côte Est de l'Attique, ses rapports avec Délos et le culte d'Apollon, sa mort dans le voisinage d'un sanctuaire de ce dieu, ces traits suffisent pour imprimer à la physionomie de ce héros un caractère ionien. Ce n'est que postérieurement que la tradition a dû le faire fils de Cécrops et d'Aglaure pour le rattacher à la dynastie des Cécropides, mais il meurt sans enfants et ne continue pas la race royale indigène (1).

Si, comme nous l'avons admis, le culte d'Apollon, considéré comme culte national des Ioniens, a eu ses plus anciens sanctuaires sur la côte Est de l'Attique, il a dû pénétrer dans l'intérieur du pays en parcourant certaines étapes avant d'arriver à Athènes. En effet, certaines traditions nous permettent d'indiquer à peu près le chemin qu'il a suivi et, en nous arrêtant à Gargettos, nous y trouverons une série de mythes relatifs à des personnages d'origine ionienne ou à des événements qui les concernent. Gargettos a été l'endroit où les fils de Pallas tendirent une embuscade à Thésée, tandis que leur père s'avançait sur la route de Stiris. Ce fut aussi dans cet endroit que Thésée lança ses malédictions contre les Athéniens. Une autre tradition met Gargettos en communication avec la Tétrapole. Eurystheus s'avance jusqu'à cet endroit pour combattre les Héraclides de la Tétrapole ; il est tué par Iolaos ; son corps est enterré à Gargettos, tandis que sa tête est déposée à Trikorynthe, près de la source Makaria. Aux termes d'une autre tradition, d'un caractère évidemment local, Ion aurait

(1) Apollod. III, 10, 3 ; Pandémos, l. II de son *Atthis ;* Eusèbe, Syncelle, p. 290 ; Plut. *De Dædalis Platæensibus ;* Paus. I, 18, 5 ; I, 31. 2.

été le fils de Gargettos et c'est de là qu'il serait parti pour aller fonder en Élide les sanctuaires des nymphes ioniennes (1).

Une autre étape des Ioniens dans leur marche vers Athènes semble avoir été Phlya. Cette localité paraît avoir été le centre d'un grand nombre de cultes dont l'agglomération est faite pour nous surprendre, mais dont nous ne chercherons pas à expliquer l'origine. Parmi les divinités mentionnées par Pausanias, on trouve un Apollon Dionysotos sur le compte duquel il n'y a rien à dire, si ce n'est qu'il paraît avoir été le produit de quelque combinaison savante due aux travaux d'un collège de prêtres établis dans cet endroit. Mais il existait aussi à Phlya un temple dédié à Apollon Daphnéphore, ou Daphnéphorion, ainsi que nous l'apprenons par Athénée. Sur l'origine de ce dieu on ne saurait avoir de doute, puisqu'il s'agit du dieu adoré à Délos et, par conséquent, du dieu des Ioniens. Voilà ce que certifiait un document conservé dans le sanctuaire d'Apollon, et il n'existe pas de raisons pour nous inscrire en faux contre une assertion que semblent justifier les mythes que nous venons d'examiner (2).

Les renseignements que nous possédons au sujet de la position topographique, dans l'ancienne Athènes, des plus célèbres sanctuaires d'Apollon viennent à l'appui des remarques qui précèdent. Comme on l'a fait observer justement, le Pythion, le Delphinion, le Lycaion, s'élevaient en dehors non seulement du mur d'enceinte le plus ancien de la ville, mais encore de celui construit par Thémistocle. Il faudrait être singulièrement prévenu pour ne voir dans ce fait que le résultat de circonstances accidentelles et on ne saurait s'imaginer que le hasard seul ait présidé à la construction et à la réunion, dans les mêmes lieux, de monuments de cette importance, tous situés à l'Est de la ville d'Athènes. Il importe, croyons-nous, de se placer à un autre point de vue, et tout s'explique si l'on admet la présence sur les bords de l'Ilissus, d'une population qui serait venue y fonder une commune et y apporter, avec son dieu, ses institutions religieuses. Le plus

(1) Paus. I, 32, 6, VI, 22, 7; Étienne de Byzance, Γάργηττος; Strabon VIII, 377; Plut. *Thésée*, c. 35. — D'après M. E. Curtius, il faudrait voir dans Iolaos un héros d'origine ionienne.

(2) Paus. I, 31, 4. D'après Plut. *Thémist.* c. 16, cette famille sacerdotale aurait été celle de Lykomède.

ancien établissement sur le territoire où plus tard devait s'élever la ville d'Athènes était situé au sommet de l'Acropole et c'est aussi là qu'il faut placer le séjour d'une population autochthone, vivant de l'existence patriarcale des premiers âges de l'humanité sous la protection de la déesse Athéné. Mais à l'Est de l'Acropole, sur les bords de l'Ilissus, vivait un autre peuple, règnaient d'autres dieux, s'élevaient d'autres temples; Apollon, Aphrodite, Uranie, les déesses éleusinennes y possédaient leurs sanctuaires et, sur l'Hélikon, colline située sur la rive gauche de l'Ilissus, Poséidon Hélikonien recevait les hommages de ses adorateurs. Nous verrons bientôt de quelle façon Apollon et Poséidon ont réussi à pénétrer dans l'intérieur de la ville d'Athènes et à y conquérir une place parmi les divinités indigènes. Mais il semble que les traditions ne laissent pas de doute sur l'antagonisme qui a commencé par exister entre les différents cultes, antagonisme qui se perpétue dans les exploits des héros issus de ces divinités et qui se révèle jusque dans le contraste des lieux où celles-ci avaient leurs sanctuaires. On ne demandera pas au mythe de nous faire assister aux péripéties d'une lutte dont le retentissement nous est à peine parvenu. Mais si obscur qu'en soit resté le souvenir, si constant l'effort pour effacer jusqu'aux traces de ce conflit primitif, il a dû exister entre nations comme entre divinités, et il ne prend fin que par l'admission des dieux étrangers parmi ceux de la population indigène. En ce qui concerne Apollon, la tradition a su employer d'ingénieux artifices pour introduire ce dieu dans les rangs de la dynastie issue de la principale divinité de l'Acropole. On dirait qu'elle s'est ingéniée à effacer tout l'odieux qui se serait attaché au souvenir d'une intrusion violente. Comme nous l'avons déjà dit, Créuse, fille d'Érechthée, devient secrètement mère d'Ion par les œuvres d'Apollon. Hermès porte l'enfant à Delphes où il est élevé par les soins des prêtres du temple jusqu'au moment où Xuthos, roi des Athéniens, l'adopte pour son fils. On montrait à Athènes la grotte qui avait servi de théâtre aux amours clandestines d'Apollon et de Créuse; située dans les rochers du côté nord de l'Acropole, elle a été le plus ancien sanctuaire que ce dieu ait possédé dans l'enceinte de la ville, et ce lieu où s'était accomplie l'alliance symbolique des deux peuples devait rester entouré de la vénération des fidèles jusqu'au temps de Pausanias. Apollon, remarquons le bien,

ne monte pas à l'Acropole pour aller s'asseoir aux côtés d'Athéné. Il ne jouit pas d'un culte sur les hauteurs où règne la principale divinité du pays; il reste à l'ombre et au pied des rochers autour desquels devait s'élever plus tard, dans toute sa splendeur, la ville d'Athènes, dont la fondation a été l'œuvre du plus fameux représentant de la population ionienne, Thésée (1).

Début plus que modeste pour un dieu qui a fini par tenir une place si considérable dans les croyances des Athéniens et dont le culte était destiné à égaler celui d'Athéné elle-même! Combien a-t-il fallu d'années, d'événements, de combinaisons nouvelles pour élever Apollon au rang suprême où sous le nom de Patroos, entouré de tout l'éclat d'un culte officiel, il avait son temple, au centre de la ville, au milieu des plus beaux édifices de la cité, le Métroon, le Bouleutérion, le portique de l'archonte roi? On serait fort embarrassé de le dire, mais on ne l'est pas moins pour expliquer les motifs qui ont fait d'Apollon un dieu paternel, gardien et protecteur des familles et des droits civiques. Parmi les dieux d'Athènes, il a été le seul qui ait pu prétendre à ce titre d'honneur, mais on ne sait rien de plus sur les causes qui ont fait décerner à ce dieu des fonctions dont le caractère et l'importance n'échapperont à personne.

On serait tenté de hasarder à ce sujet une explication qui, sans nous faire sortir du domaine de l'hypothèse, pourrait, cependant, jeter quelque lumière sur la question. Si l'on admet, en effet, que des populations d'abord étrangères à l'Attique soient venues apporter dans cette contrée une religion nouvelle, elles ont dû déposer, en même temps, le germe d'institutions qui, en se développant sous l'influence d'une civilisation supérieure, ont produit l'établissement d'un état et la création à Athènes d'un pouvoir

(1) Wachsmuth, *Die Acropolis Gemeinde und die Helikon Gemeinde, Rheinisches Museum für Philologie* [1868]. — La hauteur appelée Hélikon a aussi porté le nom d'Agræ. Il s'agit du temple d'Aphrodite Uranie ἐν κήποις d'origine ionienne ou phénicienne; d'après Pausan. I. 14, 7, c'est Égée qui aurait introduit ce culte en Attique; dans un autre passage, I, 19, 2, le même auteur mentionne ce temple après le Delphinion. — La présence des divinités d'Éleusis pouvait s'expliquer par les relations qui existaient entre Déméter et Poséidon. A Éleusis, Déméter accueille Poséidon, et Eumolpos, fils de ce dieu, est l'ancêtre des prêtres de Déméter et l'adversaire des Erechthides.

central. Nous ne désespérons pas de montrer que ces événements se sont accomplis sous le nom de Thésée et que les Ioniens, représentés par ce héros, ont été le lien destiné à réunir les éléments hétérogènes qui ont composé la population primitive de l'Attique. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'il n'y a pas eu de conquête violente du pays par les Ioniens. On n'y découvre nulle trace d'un peuple soumis par des vainqueurs à un régime semblable à celui des périèques à Lacédémone ou des pénestes en Thessalie. Ce n'est pas à dire, cependant, que l'occupation du pays par les Ioniens n'ait pas donné lieu à des conflits dont la tradition n'a manqué de garder le souvenir. Plus d'une fois les armes ioniennes auront dû achever l'œuvre des négociations et combattre, au sein de communes jusqu'alors indépendantes, les tendances et les habitudes de l'esprit local en lutte avec les institutions nouvelles. Mais, quoi qu'il en soit, les traditions qui nous restent de cette époque ténébreuse suggèrent plutôt l'idée d'une prise de possession opérée par degrés, en vertu de l'ascendant d'un peuple sur l'autre et grâce à la volonté d'un génie plus actif et plus organisateur, dont les effets coïncident avec la venue en Attique d'un peuple d'origine étrangère. Il aura été donné à la race la plus vigoureuse et la plus apte à remplir cette mission, d'absorber peu à peu tous les éléments de population répandus dans cette contrée et d'établir sur les débris de l'ancienne constitution du pays un gouvernement central organisé sur un plan et d'après des principes inconnus jusque-là. Cette révolution n'a-t-elle pas dû s'accomplir sous l'empire d'une religion et de croyances nouvelles? Le culte d'Apollon n'a-t-il pas été l'expression et la forme d'une civilisation supérieure et ce culte n'a-t-il pas servi à cimenter, en même temps que l'alliance des peuples, l'union des familles qui, indigènes ou d'origine étrangère, sont venues se ranger sous la loi de cette divinité? En effet, une nation s'était formée; de nouvelles institutions établies; il y avait désormais une cité et des citoyens; les *gentes* s'étaient organisées en gouvernement, en vertu d'un système où elles ont été seules appelées à constituer l'État. N'ont-elles pas pu avoir eu l'idée de se donner dans Apollon un ancêtre, un père commun, un protecteur de ces droits civiques qui les faisaient à la fois les seuls membres de l'état et souveraines? Dans la création d'un Apollon Patroos, il faudrait voir

peut-être le dernier terme d'une organisation politique qui a mis des siècles à se développer et dont les progrès se sont accomplis, à mesure que l'importance du dieu a grandi avec la puissance des Ioniens et que s'est faite plus étroite l'union des familles, plus complète la nouvelle constitution du pays due à l'initiative de ce peuple. Introduit, d'abord, dans les rangs de la dynastie des Érechthides, appelé aux honneurs d'un culte au pied de l'Acropole, Apollon finit par être admis dans la famille des dieux indigènes ; il devient même fils d'Athéné et d'Hephaistos et il se trouve ainsi en possession de tous les droits de cité (1). Mais Apollon a beau passer par toutes les transformations successives, il ne dément pas son origine ni son caractère primitif. Il reste toujours le dieu guerrier des Ioniens ; comme Lykaios Boedromios, il rappelle le souvenir du dieu des combats et on célèbre en son honneur des jeux militaires. On ne saurait le considérer comme le dieu d'un peuple d'agriculteurs et de bergers à mœurs patriarcales, tel que devait être celui qui vivait sous le sceptre des Érechthides.

II

S'il nous a été possible de constater l'existence d'un culte très ancien d'Apollon sur le littoral Est de l'Attique, d'autres traditions nous permettront de voir aussi dans Poséidon une divinité d'origine étrangère et introduite dans cette contrée par une population qui ne saurait être autre que les Ioniens. Ce dieu n'avait pas de sanctuaire dans l'intérieur de la ville d'Athènes, mais nous trouvons des temples à Éleusis, à Phalère, au Pirée, à Sunium, c'est-à-dire sur un grand nombre de points du littoral Ouest et Sud-Ouest de l'Attique (2).

(1) Welcker, *Götterlehre*, I, 491.

(2) A Éleusis comme Poséidon πατήρ. Paus. I, 38, 1. Au Phalère, voir le titre d'un discours de Dinarque, Denys d'Halicarnasse, *de Din.*, p. 683. — Au Pirée, Lycurgue mentionne des jeux célébrés en l'honneur de Poséidon. Plutarque, *Vies des X orateurs*. — A Sunium, Aristoph. *Chevaliers*, vers 360.

Les mythes qui le concernent présentent un tissu de renseignements contradictoires et on dirait, au premier abord, qu'on se trouve en présence de deux divinités qui n'ont de commun que le nom. En effet, Poséidon se montre tantôt sous l'aspect d'un dieu hostile à la contrée et à la dynastie qui la gouverne, tantôt dans des rapports si intimes avec les divinités de l'Acropole qu'il semble impossible de le séparer de celles-ci. C'est ainsi que nous le voyons entrer en lutte avec Athéné pour la possession de l'Attique; dans sa colère, inonder la plaine thriasique et mettre tout le pays sous eau; il finit même par anéantir la famille des Érechthides. Après de pareils exploits on est tout surpris de le retrouver confondu avec Érechtheus, un héros autochtone; comme tel, il est le fils adoptif d'Athéné et, sous cet aspect, il participe aux mêmes honneurs que cette déesse, comme Poséidon-Érechtheus. Poséidon et Athéné réconciliés finissent par devenir les divinités éponymes de l'Attique (1).

Tout nous fait supposer qu'il a existé un antagonisme primitif entre deux cultes différents comme entre deux populations dont l'une est représentée par Cécrops, le héros anguipède issu de la terre, et ses descendants, et dont l'autre, d'origine étrangère, vient apporter en Attique sa religion et son culte national. La fusion entre ces deux cultes s'opère sous le nom d'un Poséidon-Érechtheus, appelé à participer aux mêmes honneurs que la divinité de l'Acropole (2). Mais il n'en est pas moins vrai que la tradition, exacte jusque dans ses contradictions, a conservé le souvenir de l'hostilité du dieu contre les Érechthides et, dans les mythes qui concernent les héros issus de son sang, comme Eumolpos, Égée, Thésée, elle reproduit des traits analogues qui ne laissent pas de doute sur leurs intentions malveillantes à l'égard de la population autochthone de l'Attique. Ces personnages ne sont, après tout, que des aspects différents de Poséidon et ils agissent à la place

(1) Son hostilité se manifeste particulièrement comme Poséidon Hippios et, comme tel, il se rattache au culte de Déméter à Éleusis où les Eumolpides semblent avoir hérité de son hostilité contre les Athéniens. Comme Hippios, il avait un temple à Colone conjointement avec Athéné. Paus., I, 30, 4; Plut. *Thésée,* 38; Apollodore, III, 14, 1. — Il existait un collège de prêtres pour le culte de Poséidon et d'Athéné : Apollod. III, 15, 1; Strabon, IX, 397.

(2) Welcker, *Gœtterlehre,* I, p. 636.

du dieu sous la forme humaine, comme Xuthos et Ion pour le compte d'Apollon. Les uns et les autres personnifient le culte dont ils sont issus et ils sont, en même temps, chargés de raconter par leurs exploits l'histoire et les vicissitudes du peuple qu'ils représentent (1).

Au premier abord on ne s'explique pas; il est vrai, l'existence simultanée de deux cultes nationaux appartenant à un même peuple, si l'on songe surtout combien Apollon et Poséidon ont différé d'aspect et de caractère (2). Mais nous n'avons pas besoin de croire que ces divinités aient fait, en même temps, leur apparition en Attique et que leurs cultes y aient été introduits simultanément par un peuple arrivé déjà à la maturité et à la forme définitive de ses croyances religieuses. Nous pensons plutôt que, tout en appartenant aux Ioniens, les cultes d'Apollon et de Poséidon représentent les phases successives que leurs croyances ont dû traverser avant d'atteindre à une religion plus élevée et plus conforme aux progrès de leur culture intellectuelle et sociale. Il nous semble évident que la religion de Poséidon procède d'un ordre d'idées plus anciennes et plus barbares que celles qui ont donné naissance au culte d'Apollon. La première, en effet, se perd dans les ténèbres des âges primitifs de la Grèce. Poséidon est le dieu de ces peuples mythiques que nous voyons, à la lueur incertaine de la tradition, traverser la Grèce ou y aborder, comme les Minyens en Thessalie et en Béotie, les Éoliens, les Lélèges, les Ca-

(1) Il n'est pas sans intérêt de rechercher par quel point du littoral le culte de Poséidon a été introduit en Attique et nous penchons à croire que ç'a été par le cap Sunium. Ce qu'il faut faire remarquer, c'est que la querelle entre Poséidon et Athéné a aussi eu lieu à Trézène, querelle qui se termine par le réconciliation de ces deux divinités. (Paus. II, 30, 6. — Plut. *Thésée*, 6). Comme les mythes relatifs à Thésée le démontrent, Trézène a été habitée par des populations ioniennes et tout semble indiquer que le culte de Poséidon a été apporté de cette ville en Attique. Trézène se trouve en face du cap Sunium. Il faut aussi ajouter qu'il existait à Sunium un temple commun à Poséidon et à Athéné et que le héros éponyme du dème Anaphlystos, qui était situé près du cap Sunium, passait pour être venu de Trézène.

(2) Poséidon se montre hostile à Apollon et à ses protégés dans un grand nombre de mythes, par exemple, ceux qui concernent Laomédon, Jason et d'autres encore. — Poséidon est obligé de céder la place à Apollon à Calauria, à Argos, à Pytho.

riens. Il représente dans sa personne cette première période des expéditions maritimes où l'art de la navigation se trouvait encore dans l'enfance ; comme tel, il protège, sur l'élément perfide qu'il gouverne, les premières tentatives des navigateurs qui allaient courant d'un cap à l'autre et qui ne perdaient pas de vue les hauteurs où ils pouvaient apercevoir, pour les guider, un sanctuaire de leur dieu.

Poséidon, comme dieu de la mer, représente cet élément sous son aspect le plus formidable avec ses tempêtes et ses naufrages. Aussi pensait-on qu'il fallait l'adoucir par des cérémonies propitiatoires et des sacrifices extraordinaires. Son culte était entouré de pratiques ténébreuses et effrayantes qui témoignaient autant de son ancienneté que du caractère sévère et cruel du dieu. Ce fut à lui, cependant, que durent se confier les populations primitives de race hellénique, les Ioniens comme les autres, quand elles s'enhardirent, pour la première fois, à des courses maritimes. Il leur fallait un protecteur qui les guidât sur un élément nouveau vers des rivages inconnus et, pendant cette période d'expéditions aventureuses, Poséidon fût appelé par la force des circonstances à devenir la principale divinité de tous les peuples à la recherche, sur l'étendue des mers, d'établissements et de terres nouvelles.

Quand les populations ioniennes eurent adopté à leur tour le culte de Poséidon, certaines d'entre elles demeurèrent fidèles au dieu qui avait protégé leurs premières courses maritimes et Mykale resta, dans les temps historiques et pour les Ioniens de l'Asie Mineure, le centre religieux de leur nationalité. Mais il semble qu'en Grèce comme en Attique, Poséidon ait déjà perdu à l'époque mythique beaucoup de son prestige et de son importance, car nous le voyons partout battre en retraite devant d'autres divinités. Il disparaît à Naxos devant Dionysos, à Égine devant Zeus, à Athènes et à Trézène devant Athéné. Héra le remplace à Argos, Apollon et Hélios à Corinthe ; Délos le quitte pour Léto et Pytho pour Apollon. Tout paraît démontrer qu'avec le temps et les progrès des connaissances humaines, Poséidon a fini par perdre son empire comme dieu de la navigation et qu'une autre divinité supérieure à lui est venue le remplacer dans ces importantes fonctions. Nous voudrions voir dans Apollon le dieu qui

l'a détrôné à la suite d'une révolution accomplie aussi bien dans l'art et les principes de la navigation que dans les croyances religieuses en progrès sur celles des premiers âges de l'humanité. Jusqu'alors l'imagination n'avait vu dans Poséidon que le maître d'un élément dangereux, perfide, toujours en courroux comme le dieu lui-même. Mais tel qu'Apollon nous apparait dans l'hymne homérique, il est l'ami des hommes, le protecteur bienveillant des navigateurs qu'il guide d'une main sûre jusqu'aux lointains rivages où ils viennent aborder. Il est sous cet aspect Apollon Delphinien; il est le dieu du soleil et de la lumière; il dirige les phénomènes célestes et, quand la tempête s'est déchaînée, il calme la fureur des flots, il dissipe les nuages et fait briller au firmament cette clarté qui est comme l'émanation de tout son être. Il représente ainsi un progrès immense accompli dans l'art de la navigation par l'observation des phénomènes célestes et de l'influence qu'ils exercent sur la révolution des saisons. Cette étude constante des mêmes phénomènes, dans les profondeurs limpides du ciel de la Grèce, devait avoir pour effet d'agrandir toujours davantage le cercle des connaissances humaines et de conduire les esprits à des conceptions religieuses de jour en jour moins imparfaites. Le dieu de la lumière a aussi été le dieu de la clarté et de l'intelligence. Sa venue coïncide partout avec lesprogrès de l'esprit humain qu'il inspire et dirige. Aussi l'institution de son culte annonce-t-elle dans tous les pays l'avènement d'une ère nouvelle et le début d'une civilisation naissante. La religion d'Apollon a été la plus pure et la plus élevée que l'antiquité ait connue; celle de Poséidon appartient encore à une époque d'infériorité et de transformation sociale, mais toutes les deux ont leur importance et leur signification propre, si on les considère comme l'expression des étapes successives des populations ioniennes dans la voie de la culture intellectuelle et de l'organisation politique (1).

(1) Les Athéniens célébraient la fête d'Apollon Delphinien, les Delphinia, à la fin de mars, c'est-à-dire à la fin des équinoxes, lorsque sous l'influence du dieu qui ramène les longs jours, la mer redevient navigable. Le caractère du dieu solaire se reconnaît dans toutes les fêtes d'Apollon à Athènes. Comme Apollon Θαργήλιος, il était fêté au printemps dans le mois Thargélion comme le dieu qui protège et mûrit les moissons.

III

Nous ne croyons pas devoir insister davantage sur l'origine étrangère de ces cultes en Attique, mais il nous reste encore à parler de Thésée qui semble résumer dans sa personne tout ce que nous avons dit jusqu'à présent au sujet de l'arrivée en Attique des Ioniens. Ce héros paraît, en effet, être né du besoin de personnifier une révolution survenue, à l'arrivée de ce peuple, dans les conditions sociales et politiques du pays. On sait que l'Attique a commencé par être divisée en un grand nombre de communes autonomes ayant, chacune, son gouvernement et ses institutions. Le synécisme opéré pàr Thésée met fin à l'existence de ces petits états indépendants. Thésée devient ainsi le fondateur de la ville d'Athènes ; il crée un état, d'après les idées des anciens, c'est-à-dire une cité. Aussi la tradition s'empresse-t-elle de témoigner de cette œuvre d'unification, en faisant établir par le héros ionien les Synécies, fête destinée à éterniser le souvenir de cet évènement (1). Il est naturel qu'on ait été tenté de rattacher à sa personne bon nombre de cultes, d'usages et d'institutions qui n'appartiennent pas à son époque. On a été jusqu'à lui attribuer l'établissement de la démocratie et même de l'ostracisme, sans tenir compte de sa propre royauté et de l'existence d'un gouvernement des Eupatrides fondé sur les débris de la monarchie patriarcale des premiers âges de la Grèce. Il est évident qu'on a voulu revendiquer en faveur des institutions démocratiques une antiquité des plus respectables, mais, si l'on s'est arrêté à Thésée, ce n'est pas seulement, croyons-nous, pour l'unique raison de rendre hommage au fondateur d'Athènes, mais dans le but aussi de ne pas se heurter, au-delà de son époque, à l'insuffisance et à la pauvreté des récits mythiques. Ce qu'il ne faut pas oublier, en

(1) Il ne faudrait pas attribuer à Thésée la fondation des Panathénées. Cette fête a dû être d'abord une fête locale pour la commune établie sur le plateau ou autour de l'Acropole. Après le Synécisme, elle est devenue une fête générale pour tous les habitants de l'Attique réunis en un seul corps de nation.

effet, c'est que l'histoire de l'Attique, sous la forme traditionnelle, n'existe pas avant l'arrivée des Ioniens. Jusqu'à ce moment elle est dépourvue de faits, et les quelques personnages qu'on y rencontre, ornés le plus souvent d'appellations géographiques, démontrent toute la stérilité des annales primitives de cette époque. On n'y découvre pas ces généalogies pompeuses, ces lignées de héros, ces dynasties royales dont le souvenir a traversé les âges. Jusqu'à Thésée, Athènes manque de ce prestige mythique qui a jeté tant d'éclat et de poésie sur d'autres cités de la Grèce. Il faut, sans doute, en chercher la cause dans la constitution politique de cette contrée, fractionnée, comme on le sait, en un grand nombre de communes indépendantes, souvent sans rapport entre elles, et plongées dans la monotonie de l'existence villageoise. Il a dû s'y produire des traditions locales au sujet de faits dont l'importance ne dépassait pas les limites d'un territoire peu étendu. Mais avec Thésée, l'Attique semble sortir de son isolement et son histoire se remplit d'évènements qui sont autant d'exploits de ce héros. Ses expéditions ont pour but de combattre les ennemis de la contrée, Minos, les Amazones, les Tyndarides, ou bien de créer des rapports d'amitié avec d'autres peuples, ainsi que le montre sa liaison avec Pirithoüs. Il fait la conquête de la Mégaride et il plante, au milieu de l'isthme, la fameuse colonne destinée à marquer les limites de son nouvel empire. Il est, avant tout, hardi, aventureux, grand voyageur. La tradition a eu soin de le former à l'image de la race qu'il représente, et ses courses aventureuses ne sont que des réminiscences de celles qu'ont entreprises les Ioniens sur d'autres points de la Méditerranée. Mais c'est aussi un génie organisateur qui fonde des institutions et qui introduit en Attique des cultes étrangers dont il règle les cérémonies et les fêtes périodiques. La tradition ne s'est montrée que trop généreuse à son égard, en lui attribuant l'établissement d'institutions et de cultes qui ne sont pas de son temps. Mais peu importent de pareilles exagérations et de semblables erreurs, si l'on y découvre toujours la même pensée, qui a été de rattacher à la personne d'un héros de race ionienne tous les faits mémorables dont l'Attique a été le théâtre.

Ce que la tradition nous apprend, d'ailleurs, sur le compte de Thésée se trouve d'accord avec les observations que nous avons déjà eu lieu de faire au sujet de l'origine étrangère des héros io-

niens et de leurs rapports intimes avec les cultes d'Apollon et de Poséidon. Un fait digne de remarque, c'est que tous ces héros ne résident jamais à l'Acropole où habitent les dieux indigènes. Égée avait sa demeure près du Delphinion qu'il passait pour avoir fondé, et c'est aussi devant ce sanctuaire que Thésée, en arrivant à Athènes, accomplit son premier exploit (1). Quand il livre bataille aux Amazones campées dans l'intérieur de la ville, ses troupes s'élancent contre l'ennemi en partant du Palladion, du Lykaion, de l'Ardettos, localités qu'il faut chercher dans la région Est du territoire d'Athènes où nous avons déjà signalé l'existence probable d'une population étrangère et hostile aux habitants de l'Acropole (2). La tradition semble avoir établi jusque dans les lieux qu'ils ont habités une distinction profonde entre les héros autochthones et ceux d'origine ionienne. Elle a essayé, il est vrai, de rattacher ceux-ci aux Érechthides par l'intermédiaire de Pandion, mais ce personnage sans importance mythique semble uniquement destiné à servir de lien entre la dynastie qui commence et celle qui finit. Elle a beau faire d'Égée un fils adoptif ou naturel de ce roi fabuleux, elle est obligée d'avouer, d'un autre côté, qu'il ne tenait en rien à la famille des Érechthides (3). D'après d'autres traditions, Égée aurait été le fils de Scyrios ou de Phémios. On a même été jusqu'à le considérer comme le fils légitime de Pandion, mais personne ne se laissera prendre aux artifices par trop évidents d'une généalogie qui a été le produit des temps postérieurs. Pour nous, Égée restera bel et bien un héros de race ionienne, comme père de Thésée, comme l'ami de l'Ionien Pittheus, dont il épouse la fille. Il habite Trézène, qui s'appelait aussi Posidonia, et le lieu de sa naissance est Aigai, ville occupée jadis par des populations ioniennes (4). En réalité, Égée n'est autre que Poséidon lui-même qu'il représente sous la forme humaine d'un héros et, sous ce dernier aspect, il semble avoir pour mission de préparer les voies à la venue de Thésée, en servant de lien entre son fils et les membres de la dynastie des rois autochthones (5). Mais,

(1) Pollux VIII, 119; Plut. *Thésée*, c. XII; Paus. I, 19, 1.
(2) Plut. *Thésée*, ch. XXVII. — Wachsmuth *loc. cit.*
(3) Stéphani, *Thésée et le Minotaure.* — Paus. I, 5, 2; Plut. *Thésée*, ch. III.
(4) Apollod. III, 15, 5; Euripide, *les Suppliantes.*
(5) O. Müller, *les Doriens*, I, p. 240.

en dépit de tous ses efforts, la tradition n'a pas réussi non plus à faire de Thésée un Érechthide. Il n'en reste pas moins un bâtard, un despote étranger, un intrus et, comme son père, il semble vivre dans un antagonisme perpétuel avec les héros indigènes du pays (1). Égée chasse Lykos de ses domaines et le force à s'exiler, de même que Thésée entame la lutte avec les Pallantides et il finit par trouver dans Ménesthée, le dernier représentant de la dynastie indigène, un adversaire acharné contre son gouvernement (2). Ces traits peuvent suffire pour indiquer l'état d'hostilité qui a commencé par exister entre les héros ioniens ct les Érechthides, mais il semble que le souvenir s'en était conservé bien après les temps primitifs et qu'il s'est perpétué dans le ressentiment qu'une partie de la population de l'Attique paraît avoir gardé contre la mémoire de Thésée. Comme on le sait, son culte n'a été remis en honneur qu'après les guerres médiques, sur la foi d'un oracle venu de Delphes. On dirait que, jusqu'à ce moment, il n'avait pas joui de tous les honneurs réservés à un héros national de son importance.

Par le lieu de sa naissance, Trézène, par sa mère d'origine ionienne, Æthra, par son père, Egée, c'est-à-dire Poséidon, Thésée ne peut être que la personnification mythique de l'élément ionien et de ses destinées sur le sol de l'Attique. Il entre à Athènes, vêtu du chiton à la mode ionienne, les cheveux attachés au sommet de la tête par le κρωβύλος ionien, et ses premiers pas dans la ville se dirigent vers le temple d'un dieu de sa race. Les divinités auxquelles il sacrifie sont toujours d'origine ionienne. On ne saurait assez insister sur ce point qu'aucun de ses exploits ne concerne le culte d'Athéné et il n'existe pas de rapports entre celle-ci, devenue la divinité principale de la contrée, et celui-là, érigé en héros national par les habitants de l'Attique. Si elle l'eût osé, la tradition ne se serait pas fait faute de combler cette lacune, mais elle a dû se borner à mettre sur le compte de Thésée tous les événements renfermés dans une période déterminée de l'his-

(1) Plutarque se contredit continuellement, ch. XIII, XVII, XXXII. Aux ch. III et XIX, il dit formellement que Thésée remontait par son père aux Érechthides. — Voir aussi Paus. VII, 14, 7.

(2) Hérodote, I, 173; Plut. *Thésée*, ch. XXXII et XXXVI.

toire de l'Attique. C'est ainsi que l'on trouvera, dans les mythes relatifs à ce héros, des débris de toutes les traditions, aussi différentes d'origine que de caractère, selon qu'elles proviennent de légendes locales recueillies dans les dèmes ou qu'elles sont puisées à la source des récits ioniens.

Au dire de la tradition officielle en vigueur à Athènes, Thésée a été le fondateur des institutions politiques du pays et l'auteur du synécisme. Mais, considéré à un autre point de vue, ce héros résume dans sa personne l'histoire et les destinées de certains cultes en Attique et c'est à ce titre qu'il mérite surtout de fixer notre attention. En effet, bon nombre de ses exploits ont pour théâtre le littoral Est et Ouest de la contrée où on le voit associé aux cultes d'Apollon et de Poséidon, divinités avec lesquelles il semble entretenir les rapports les plus intimes. Comme fils de Poséidon, il fonde les jeux isthmiques en l'honneur de son père, et le huitième jour du mois lui était consacré en même temps qu'à ce dieu. Adolescent, il voue sa chevelure à Apollon; avant son départ pour la Crète, il fait un vœu à ce dieu; après avoir tué le Minotaure, il se rend à Délos où il sacrifie à Apollon, en lui consacrant l'image d'Aphrodite faite par Dédale; il invente la danse de la grue en son honneur. Le bateau par lequel les Athéniens envoyaient à Délos la théorie sacrée passait pour avoir servi à Thésée. Un grand nombre de mythes parlent, d'ailleurs, de ses exploits dans la région Est de l'Attique, à Gargettos, à Aphidna, à Marathon; c'est là qu'il tue le taureau appelé du nom de cette dernière localité et dont il consacre les dépouilles à Apollon Delphinien. Mais on le retrouve aussi à Athènes comme fervent adorateur de ce dieu; après sa victoire sur les Amazones, il fonde en son honneur la fête des Boëdromies.

Il nous semble superflu de pousser plus loin nos recherches sur l'origine du héros national des Athéniens, ainsi que sur celle des cultes auxquels il se rattache. Il n'est guère possible de ne pas reconnaître que les mythes qui concernent celui-là comme ceux-ci contiennent une bonne part de vérité historique au sujet d'évènements qui, à une certaine époque, se sont passés en Attique. Le mythe raconte et combine à sa manière les faits qui tombent dans le domaine de la tradition, mais il ne les invente pas. Le considérer comme un fait de l'imagination sans portée ni signification

propre, ce serait méconnaître le caractère de ces conceptions primitives de l'esprit humain et réduire à néant une bonne partie des annales de l'antiquité. Il faut donc admettre qu'une population, d'abord étrangère à l'Attique, est venue s'établir sur le littoral de cette contrée et qu'elle s'est ensuite répandue dans l'intérieur du pays, en marchant par étapes, jusqu'au jour où elle a atteint le territoire d'Athènes. Nous l'avons appelée ionienne, en anticipation sur les événements et pour lui donner un nom, ainsi qu'aux dieux et aux héros qui l'ont personnifiée, mais tout nous porterait à croire que la nationalité ionienne, telle qu'elle nous apparaît dans l'histoire, a été l'œuvre et le produit d'un long travail de fusion accompli sur le sol même de l'Attique, au sein des éléments hétérogènes qui ont composé la population primitive de cette contrée. Cette œuvre d'unification s'est effectuée par degrés, grâce à l'initiative et aux efforts d'un peuple supérieur à l'autre par son génie et ses aptitudes. Nous ne croyons pas, comme nous l'avons déjà dit, à un assujettissement violent des habitants aborigènes de l'Attique, mais à leur absorption graduelle dans le sein d'une nation qui a fini par devenir, dans le cours des siècles et sous l'empire de circonstances spéciales, les Ioniens des temps historiques. Le synécisme opéré par Thésée représente cette révolution survenue dans les conditions sociales et politiques du pays et dont les effets sont demeurés assez visibles pour appartenir déjà au domaine de l'histoire. En attribuant à un héros d'origine étrangère l'établissement d'institutions de cette importance, la tradition nous semble avoir déterminé le rôle et les fonctions de l'élément de population qu'il a été appelé à représenter et pour le compte duquel nous le voyons combattre et agir. Il serait imprudent de penser que de pareils bouleversements aient pu se produire sans lutte ni contestation, mais il ne l'est pas moins de croire à l'autochthonie immaculée de la population de l'Attique et de s'imaginer en même temps que, demeurée dès l'origine sans mélange appréciable, elle eût pu se transformer en un corps de nation en vertu des seuls progrès de son développement intérieur. On se mettrait ainsi en désaccord avec tout ce que l'histoire nous apprend au sujet des autres contrées de la Grèce où nous voyons des nationalités et des états se former grâce à l'intervention d'un peuple nouveau venu, tandis que les pays, restés en dehors des

une géographie; on se plaît à mettre en balance les résultats obtenus par l'indianisme après un seul siècle de recherches et les faits acquis par l'histoire classique après un labeur plusieurs fois séculaire; on prétend interpréter et critiquer les textes indiens comme s'ils venaient de la Grèce ou de l'Italie sans tenir compte des formes particulières qui s'imposent à la pensée et à l'expression sous d'autres latitudes, entre le tropique et l'équateur. On se condamne ainsi d'avance à perdre le bénéfice de documents curieux et intéressants, pauvres sans doute en ces menus faits qui font la trame de l'histoire politique, mais certainement utiles à l'histoire de la civilisation. Dût-il même ne sortir de cet examen ni un nom, ni une date, la tâche n'en serait pas moins fructueuse. Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle impression l'Inde a gardée de son contact avec la culture hellénique, comment elle a apprécié à distance ce génie qui a fini par subjuger l'Occident tout entier et quelle empreinte elle en a reçue.

Par un caprice singulier de la Fortune, les Grecs ou plutôt les Hellènes ont dû, dans l'Inde comme partout ailleurs, perdre leur nom authentique, leur désignation nationale. Les Indiens les appellent *Yavana* ou *Yona* (forme vulgaire), ethnique qui correspond exactement aux Yaunas des inscriptions perses, aux Yavanai des cunéiformes assyriens, au Yâvân de la Bible et au Yûnân des Arabes. L'origine de ces diverses désignations est évidente : les Ioniens, Ἰάϝονες, établis sur les côtes de l'Asie-Mineure entrèrent les premiers en rapport avec les populations asiatiques qui dans la suite étendirent peu à peu le même nom aux autres tribus helléniques. La forme sanscrite Yavana ne doit pas cependant s'expliquer comme une transcription directe du grec Ἰαϝων; l'Inde n'a pas ouvert de relations immédiates avec les Ioniens aussi bien qu'avec les autres tribus grecques avant l'invasion d'Alexandre; à cette époque elle ne pouvait plus apprendre de ses envahisseurs que deux ethniques collectifs : Ἕλληνες ou Μακεδόνες. Pour appliquer à ses vainqueurs un nom qui ne s'expliquait plus, elle avait dû le recevoir d'un intermédiaire familiarisé depuis longtemps avec les Ἰάϝονες. Nous savons précisément par les auteurs classiques qu'Alexandre eut recours à des interprètes perses pour converser avec les Indiens, et les Perses au moins depuis le règne de Darius donnaient aux Grecs le nom de Yaunas. C'est aux Perses

LA GRÈCE ET L'INDE

D'APRÈS LES DOCUMENTS INDIENS[1]

L'Inde a de bonne heure attiré la curiosité des Grecs, et pendant huit siècles, depuis l'expédition d'Alexandre jusqu'au temps de Justinien, elle n'a pas cessé d'entretenir avec le monde hellénique des relations politiques ou commerciales. Les noms d'Hécatée, d'Hérodote, de Ctésias, de Mégasthène, de Strabon, de Ptolémée, d'Arrien, de Cosmas chez les Grecs, de Méla, de Pline chez les Latins résument le développement des connaissances sur l'Inde dans l'antiquité classique. Les textes, complets ou fragmentaires, de ces écrivains ont été plus d'une fois recueillis et commentés depuis la Renaissance. Les indianistes ont en ce siècle interrogé avec avidité ces précieux documents qui donnent à la chronologie indienne un cadre solide autant qu'indispensable ; le dernier en date, Lassen, a éclipsé tous ses devanciers et ne laisse à ses successeurs qu'un maigre butin à glaner. Mais il a paru jusqu'ici superflu ou impraticable de tenter une sorte de contre-enquête et d'interroger à son tour l'Inde sur les Grecs. Les préjugés courants, fondés sur des notions inexactes ou incomplètes, refusent à l'Inde le sentiment du réel et lui dénient *a priori*, et même contre l'évidence, le droit d'avoir une histoire et

(1) D'après notre ouvrage : *Quid de Græcis veterum Indorum monumenta tradiderint*, Paris, Bouillon 1890 ; nous nous sommes abstenu systématiquement de donner ici nos références, trop nombreuses et aussi trop spéciales pour le public de la *Revue*. Le lecteur désireux de contrôler nos assertions pourra se reporter à notre opuscule ; il y trouvera une bibliographie abondante.

une géographie; on se plaît à mettre en balance les résultats obtenus par l'indianisme après un seul siècle de recherches et les faits acquis par l'histoire classique après un labeur plusieurs fois séculaire; on prétend interpréter et critiquer les textes indiens comme s'ils venaient de la Grèce ou de l'Italie sans tenir compte des formes particulières qui s'imposent à la pensée et à l'expression sous d'autres latitudes, entre le tropique et l'équateur. On se condamne ainsi d'avance à perdre le bénéfice de documents curieux et intéressants, pauvres sans doute en ces menus faits qui font la trame de l'histoire politique, mais certainement utiles à l'histoire de la civilisation. Dût-il même ne sortir de cet examen ni un nom, ni une date, la tâche n'en serait pas moins fructueuse. Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle impression l'Inde a gardée de son contact avec la culture hellénique, comment elle a apprécié à distance ce génie qui a fini par subjuger l'Occident tout entier et quelle empreinte elle en a reçue.

Par un caprice singulier de la Fortune, les Grecs ou plutôt les Hellènes ont dû, dans l'Inde comme partout ailleurs, perdre leur nom authentique, leur désignation nationale. Les Indiens les appellent *Yavana* ou *Yona* (forme vulgaire), ethnique qui correspond exactement aux Yaunas des inscriptions perses, aux Yavanai des cunéiformes assyriens, au Yâvân de la Bible et au Yûnân des Arabes. L'origine de ces diverses désignations est évidente : les Ioniens, Ἰάϝονες, établis sur les côtes de l'Asie-Mineure entrèrent les premiers en rapport avec les populations asiatiques qui dans la suite étendirent peu à peu le même nom aux autres tribus helléniques. La forme sanscrite Yavana ne doit pas cependant s'expliquer comme une transcription directe du grec Ἰαϝων; l'Inde n'a pas ouvert de relations immédiates avec les Ioniens aussi bien qu'avec les autres tribus grecques avant l'invasion d'Alexandre; à cette époque elle ne pouvait plus apprendre de ses envahisseurs que deux ethniques collectifs : Ἕλληνες ou Μακεδόνες. Pour appliquer à ses vainqueurs un nom qui ne s'expliquait plus, elle avait dû le recevoir d'un intermédiaire familiarisé depuis longtemps avec les Ἰάϝονες. Nous savons précisément par les auteurs classiques qu'Alexandre eut recours à des interprètes perses pour converser avec les Indiens, et les Perses au moins depuis le règne de Darius donnaient aux Grecs le nom de Yaunas. C'est aux Perses

que l'Inde a emprunté le nom des Grecs. Peut-être l'avait-elle entendu déjà un siècle avant Alexandre, lorsque Xerxès incorpora dans son innombrable armée un contingent de Gandariens et d'Indiens; les rares survivants de cet effroyable désastre rapportèrent peut-être dans leur patrie lointaine le nom des vainqueurs tel qu'ils l'avaient connu par la bouche des vaincus; peut-être l'Inde entendit-elle alors de ces grossiers soldats des récits sur la Grèce dignes de faire pendant aux fantaisies sur l'Inde du médecin Ctésias.

L'imagination ne pouvait pas accepter, sans essayer de s'en rendre compte, ce vocable qui venait tout formé de l'étranger; les savants aussi bien que le vulgaire s'évertuèrent par des procédés plus ou moins scientifiques à classer le mot nouveau dans des catégories familières de la langue, à lui façonner une étymologie. La société indienne, fondée sur l'institution des castes, fut frappée au premier abord par l'absence de cette belle ordonnance chez les Grecs; elle nota ce trait comme une marque caractéristique. Justement le sanscrit possédait une racine *yu* qui signifiait : mêler, mélanger; combinée avec le suffixe *ana*, cette racine donnait régulièrement un dérivé à sens actif : *yavana* = qui mêle, qui mélange. La désignation de Yavanas convenait donc à merveille à ces peuples helléniques qui confondaient dans une sorte de chaos monstrueux toutes les classes de la société, si rigoureusement séparées par le brahmanisme.

Une autre explication se présentait encore, moins philologique, mais plus intéressante, car elle introduisait les nouveaux venus dans le cycle traditionnel de l'épopée indienne. Une vieille légende contait les démêlés du prêtre Vasishtha et du roi Viçvâmitra qui se disputaient la possession d'une vache merveilleuse; sur la prière du prêtre menacé, la vache émettait de son corps des légions armées pour le défendre; ainsi se justifiait pour les Indiens la création des tribus barbares. Le nom de Yavana suggérait un rapprochement direct avec le mot *yoni* = matrice; les Yavanas étaient donc sortis de la matrice de la vache merveilleuse.

L'invasion d'Alexandre marque les premières relations intimes de la Grèce avec l'Inde. Le passage triomphal de l'armée macédonienne dans le Penjab et le Sind permit aux savants qui accompagnaient l'expédition de recueillir sur l'Inde, sur ses peuples,

ses mœurs, sa géographie, son état politique des notions assez abondantes et assez exactes pour défrayer pendant plusieurs siècles la curiosité de l'Occident. L'Inde au contraire semble à peine avoir pris garde à ses vainqueurs; le souvenir d'Alexandre, si vivace dans l'Asie iranienne, s'éteint dans l'Inde aussitôt après son départ. Et cependant la mémoire des princes indiens qui se trouvèrent mêlés à l'histoire d'Alexandre a survécu dans la littérature; nous avons eu nous-même la bonne fortune de retrouver dans un document sanscrit les noms de Sophytes (Saubhûti), d'Omphis le roi de Taxile (Ambhi), et de Phegelas (Bhagala), et nous avons pu par reflet établir la forme grecque et latine de ces noms, si défigurés par les auteurs et les copistes. (V. nos Notes sur l'Inde à l'époque d'Alexandre; *Journal Asiatique*, avril-mai, 1890).

Les seuls témoignages historiques fournis par l'Inde sur ces événements considérables sont : une monnaie du roi Sophytes frappée à l'image des monnaies grecques, avec une légende en langue et en caractères grecs, et la mention chez Pânini, grammairien contemporain d'Alexandre, de l'écriture grecque. Il convient d'ajouter à la décharge de l'Inde que l'expédition macédonienne a moins pénétré qu'effleuré le pays ; elle n'a pas dépassé le Penjab, terre ouverte aux influences de l'Ouest et par suite un peu suspecte au brahmanisme, et elle n'a pas entamé le bassin du Gange, domaine authentique et séjour favori de la civilisation indienne.

Les guerres de Candragupta (Sandrocottos) avec Séleucus, qui mirent en contact toutes les nations de l'Hindoustan avec les peuples hellénisés, et qui eurent pour conséquence d'introduire une princesse grecque dans le harem du souverain indien, les négociations politiques ou commerciales des Séleucides et des Lagides avec la cour de Pâtaliputra (Palibothra) répandirent dans l'Inde, ou du moins dans les connaissances officielles, des idées plus nettes sur les choses de l'hellénisme. Le progrès se marque dans les inscriptions d'Açoka, le glorieux petit-fils de Candragupta, qui joua dans l'histoire indienne un rôle aussi considérable que Constantin dans l'histoire d'Occident et que les Grecs n'ont pourtant pas mentionné. Un oubli si grave, qu'il vienne de la négligence ou de l'ignorance, doit nous apprendre à juger avec moins de sévérité les faiblesses et les omissions des documents indiens. Dans le

XIII[e] édit, gravé vers 258 av. J.-C., Açoka déclare qu'« il trouve son plaisir dans les conquêtes de la religion, aussi bien dans son empire que sur toutes ses frontières dans une étendue de bien des centaines de yojanas. Parmi ces voisins sont Antiyoko, le roi des Yavanas, et par delà Antiyoko, quatre rois : Turâmaya, Antikini, Maka, Alikasudara... chez les Grecs, etc., partout on se conforme aux instructions religieuses du roi cher aux Devas ». La transcription et le synchronisme permettent de reconnaître immédiatement les noms d'Antiochus, de Ptolémée, d'Antigone, de Magas (de Cyrène), et d'Alexandre (d'Épire). Le second édit nomme également Antiochus : « ...Dans le territoire d'Antiochus le roi des Yavanas et aussi des rois qui l'avoisinent... partout le roi Piyadasi cher aux Devas a répandu des remèdes de deux sortes, remèdes pour les hommes, remèdes pour les animaux ». Le cinquième édit atteste encore les rapports de l'Inde avec l'hellénisme : « J'ai, dit Açoka, dans la quatorzième année de mon sacre, créé des surveillants de la religion. Ils s'occupent des adhérents de toutes les sectes, en vue de l'établissement de la religion, du progrès de la religion, de l'utilité et du bonheur des fidèles de la religion; ils s'occupent chez les Yavanas, etc... » Enfin une inscription d'une date tardive nous apprend l'existence d'une préfecture grecque dans le royaume d'Açoka.

Les témoignages épigraphiques laissent à penser que le zèle religieux d'Açoka cherchait dans les royaumes helléniques et particulièrement en Syrie un nouveau domaine où s'exercer. Les annales religieuses de Ceylan paraissent attester que ses efforts ne furent pas stériles; elles donnent le nom des missionnaires qui portèrent le bouddhisme au pays des Yavanas : cent trente-sept mille personnes auraient embrassé aussitôt la religion du Bouddha, et dix mille seraient entrées dans les ordres religieux. Le pays des Yavanas fournit même à son tour des missionnaires qui propageaient ailleurs encore la bonne nouvelle. Vers le milieu du II[e] siècle av. J.-C. une délégation religieuse venait d'Alasanda, la ville des Yavanas, à Ceylan pour y assister à une grande solennité. Les inscriptions de la côte occidentale que nous citerons plus tard, affirment aussi la piété active des Yavanas passés au bouddhisme. Il faut prendre garde autant de déprécier que d'exagérer la valeur de ces témoignages sur la propagande bouddhique dans le monde

hellénique; nous croyons que la religion de Çâkyamuni a pu s'infiltrer dans les couches populaires de l'Orient hellénisé sans entrer jamais en contact avec la littérature savante de la période gréco-romaine. (V. Le Bouddhisme et les Grecs, dans la *Revue de l'histoire des Réligions*, janvier 1891).

Les inscriptions d'Açoka donnent un point de repère solidement fixé à la chronologie : dès le milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, l'Inde était renseignée avec exactitude sur ses voisins helléniques et elle entretenait avec eux des relations diplomatiques, commerciales et religieuses. La littérature permet de suivre la marche de ces notions dans l'Inde, au moins par grandes périodes; la chronologie littéraire est trop peu précise et trop peu fixée pour permettre un classement rigoureux des documents par ordre de date.

Les indications sur la situation géographique des Yavanas, éparses dans la littérature, semblent les disperser aux quatre coins de l'horizon. Ils sont placés tantôt à l'Ouest, tantôt au Nord, tantôt à l'Est, tantôt au Sud. Il est aisé de railler ici encore l'incohérence des témoignages indiens et de les rejeter en bloc sans examen. Mais une critique méthodique explique et justifie l'apparente contradiction des documents. Les Yavanas de l'Ouest ont pour voisins les Gandhâras (Γανδάριοι des Grecs), les Cachemiriens, les Bactriens, les Chinois, les Scythes, les riverains de l'Indus moyen et inférieur, les indigènes du Dardistan, du Marwar, du Penjab; les villes principales de la région qu'ils habitent sont Pushkalavatî (Πευκελαῶτις), Takshaçilâ (Ταξίλα), Çâkala (Σάγαλα). Si on place les Yavanas au Nord, on leur assigne les mêmes voisins; il s'agit donc évidemment du même peuple, placé en réalité au nord-ouest de l'Inde. La situation attribuée aux Yavanas répond exactement au territoire du royaume grec fondé par Diodote en Bactriane vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C., puis agrandi successivement par les conquêtes d'Euthydème, de Démétrius, d'Agathoclès, d'Eucratidès, de Ménandre, et porté vers le Sud jusqu'au golfe de Cambaye, vers l'Est jusqu'au cœur du bassin du Gange. Les destinées de ce royaume étrange, brusquement détaché du monde hellénique par la révolte des Parthes et les constants progrès des Arsacides, pressé de tous côtés par des barbares impatients de le renverser, déchiré par des rivalités intestines et des guerres civiles, et pour-

tant assez robuste pour étendre et maintenir pendant deux siècles la suprématie du nom et de la culture helléniques, nous sont mal connues par les textes classiques. Les auteurs qui n'avaient pas dédaigné d'en écrire l'histoire sont perdus, et nous en sommes presque réduits aux courts passages de Strabon. L'Inde supplée heureusement à cette lacune par une double série de documents, numismatiques et littéraires. Les fouilles intelligentes des archéologues européens ont ramené au jour un nombre déjà considérable de pièces frappées par les rois indo-grecs, œuvres admirables de l'art grec et dignes d'être comparées aux plus beaux modèles. Une dynastie tout entière est soudain rentrée dans l'histoire, qui l'avait bannie si longtemps.

Mais ces monnaies ne donnent pas seulement une liste, assez indifférente en somme, de noms royaux ; elles racontent en détail l'histoire même de la Grèce en ces colonies reculées. Diodote et ses premiers successeurs, maîtres de la Bactriane seule, frappent des monnaies purement grecques, avec des légendes en caractères et en langue grecs; ils portent les attributs ordinaires de la souveraineté chez les peuples helléniques ; les divinités représentées sont exclusivement grecques : Zeus, Artémis, Héraklès, etc. Bientôt les progrès de la nouvelle dynastie vers l'Inde se marquent à des traits manifestes ; Démétrius, Eucratidès, Agathoclès, Pantaleon et la longue suite de leurs successeurs frappent des monnaies bilingues, où les noms et les titres helléniques se traduisent en dialecte indien : Démétrius s'appelle Demetrya (?); Pantaleon, Pantaleva; Agathoklès, Akathukleya; Eucratidès, Evukrâtida; Helioklès, Heliyakreya, etc.; le βασιλεύς hellène devient un *râja* ou un *mahârâja*. Les titres, les épithètes se correspondent avec exactitude. Si le souverain est δίκαιος en grec, il est *dhramika* pour ses sujets indiens ; s'il est νικηφόρος, il passe *jayadhara;* σωτήρ a pour équivalent officiel *tradata ;* ἐπιφάνης, *praticha;* ἀνίκητος, *apadihata*. Les emblèmes indiens remplacent aussi les insignes helléniques : à la place de la causia et du diadème, le front royal se décore des dépouilles d'un éléphant; le buffle, l'éléphant, le lion indiens se substituent au cheval de Poseidon et au char d'Hélios. Des cultes nouveaux ébranlent et chassent de leur trône les antiques Olympiens. Le reliquaire, la roue, la cloche sacrée du bouddhisme ornent les monnaies d'Agathoklès, de Ménandre. Les piè-

ces d'Apollodote et de Ménandre qui circulaient encore à Barygaza vers l'époque du Périple de la mer Érythrée, celles que des explorations récentes ont déterrées à Mathurâ, sur les bords de la Jumna, confirment le témoignage de Strabon et attestent l'extension considérable de l'empire indo-grec.

La littérature indienne corrobore ces données : les Purânas rangent parmi les monarques de l'Inde, entre les Çakas et les Tukhâras, huit princes Yavanas dont les noms ne se sont paş conservés, mais qui ont exercé l'hégémonie pendant quatre-vingt-deux ans. Tel est, en effet, à peu près l'intervalle qui sépare l'invasion de Démétrius dans l'Inde et le recul définitif des derniers Indo-Grecs obligés de repasser l'Indus et de rentrer en Bactriane pour y être finalement anéantis. Un vieux traité d'astronomie expose sous la forme d'une prophétie les destinées des Grecs dans l'Inde : « Sous le règne de Çâliçûka (vers le commencement du IIe siècle av. J.-C.), les Yavanas méchants et puissants s'empareront de Sâketa, du territoire des Pancâlas (Παντάλαι), et de Mathurâ (Μέθορα) ; ils atteindront jusqu'à Pâtaliputra (Παλίβοθρα) ; la capitale soumise, toutes les provinces seront bouleversées; alors seront maîtres les peuples attachés à l'hérésie; mais ivres de combats les Yavanas ne s'établiront pas à jamais dans l'Hindoustan ; ils provoqueront entre eux des guerres atroces, et avec le temps la dynastie Yavana sera renversée. »

La prise de Sâketa (royaume d'Oude) par les Grecs dut agir avec force sur l'imagination indienne ; le souvenir s'en est transmis jusqu'aux temps modernes par un exemple de grammaire, reproduit depuis vingt siècles sans aucune modification dans les traités techniques. La victoire des Grecs sur les Madhyamikas a, par un jeu étrange du hasard, eu la même fortune.

La prédiction de Garga, combinée avec les documents grammaticaux, commente et précise le sommaire de Justin : l'abréviateur de Trogue-Pompée rapporte les victoires de Démétrius dans l'Inde, suivies d'un cruel retour. Tandis que le roi guerroyait au loin, Eucratidès se souleva en Bactriane ; Démétrius se hâta de rentrer dans ses États héréditaires ; Eucratidès s'enferma dans une place forte avec trois cents soldats, et par des sorties fréquentes fatigua les assiégeants; il tenta alors un effort décisif, remporta la victoire, détrôna le vaincu et prit le titre de roi.

L'avènement d'une nouvelle dynastie indienne, après la décadence lamentable des Mauryas, après les débiles héritiers de Candragupta et d'Açoka, hâta l'expulsion des Grecs. Le fondateur de la dynastie Çunga qui prit pour capitale Vidiçâ (Bilsa, E. d'Ogein), Pushpamitra mit en fuite, sur les bords de l'Indus, une troupe nombreuse de cavaliers yavanas, accourus pour lui barrer le passage (vers 150 av. J.-C.).

L'étonnante souplesse du génie hellénique a remporté dans l'Inde un triomphe singulier; un des princes indo-grecs, Ménandre, est mort en odeur de sainteté et a laissé chez les Bouddhistes un souvenir persistant. Le monde occidental, au témoignage de Plutarque, avait appris par un écho lointain la sanctification inattendue décernée près de l'Indus à cet enfant perdu de l'hellénisme; on savait que des cités s'étaient disputé avec un zèle jaloux les vénérables reliques du prince défunt. Un ouvrage antique, conservé dans le canon singhalais, a immortalisé la mémoire de Ménandre, sous le nom de Milindo, plus conforme à la fois au langage et au génie de l'Inde. Les « Questions de Milindo » sont comme la transposition d'un dialogue socratique; le roi y a pour interlocuteur un savant docteur bouddhiste qu'il interroge avec la subtilité d'un sophiste sur les points les plus délicats de la métaphysique bouddhique; le docteur trouve réponse à tout, réfute les objections, dissipe les doutes, et la théosophie nébuleuse de l'Orient l'emporte une fois de plus sur la philosophie scientifique de l'Occident. Ménandre se convertit avec son entourage. Un prologue curieux sert d'introduction à la controverse : la naissance royale de Ménandre y est représentée à la façon bouddhique comme la conséquence méritée d'une existence antérieure; à l'époque où vivait Kâçyapa Bouddha, précurseur de Çâkyamuni, un novice chargé de balayer le monastère s'écria un jour après avoir fini son service : « Puissé-je en récompense acquérir le Nirvâna, rayonner d'une gloire éclatante et posséder la science! » Son vœu fut exaucé, lorsqu'après plusieurs siècles il naquit sous le nom de Ménandre. Le récit du prologue jette aussi un jour curieux sur la vie de ces colons grecs relégués aux confins du monde connu. Ménandre est né dans la ville de Kalasi, au pays d'Alasadda (Alexandria sub Caucaso), à 200 yojanas de Sâgala (Σάγαλα) et à douze du Cachemire; il règne à Sâgala, entouré de cinq cents

nobles grecs, Démétrius, Antigone, Hermagoras, etc.; en véritable successeur d'Alexandre le Grand, il donne ses premiers soins aux affaires militaires; tous les matins il inspecte ses troupes et il ne cesse de les entraîner par des exercices constants; mais rentré an palais, le Grec sent son rigoureux isolement; pas de poètes, pas de rhéteurs, pas de philosophes avec qui deviser à plaisir pendant les heures chaudes d'oisiveté forcée. Pour tuer le temps, il essaie de controverser avec les savants indigènes; mais leur pédantisme étroit et guindé écœure bientôt la souplesse hellénique, et Ménandre s'écrie avec une sorte de nostalgie : « Ah ! l'Inde est vide, vide ! » Mais vienne un esprit d'une trempe supérieure, capable de résister aux assauts de la dialectique, et le Grec presque avec joie s'avouera vaincu, heureux d'avoir trouvé un digne adversaire.

Il ne faudrait pas d'ailleurs se faire illusion sur la valeur de ces conversions royales. Les sympathies témoignées au bouddhisme par les princes indo-grecs n'étaient, selon toute vraisemblance, que des mesures politiques destinées à toucher le cœur de leurs sujets et à abaisser les barrières presque insurmontables qui séparaient des Aryas vaincus les dominateurs barbares. Ménandre a pu jouer son rôle de néophyte avec une adresse plus décevante, et observer avec une attention plus soutenue les apparences d'un zèle sincère; le Grec devait s'amuser *in petto* de cette comédie religieuse qui servait au mieux ses intérêts. Les âmes simples offraient peut-être une proie facile aux entreprises des missionnaires bouddhiques; Ménandre, Agathoclès et les autres rois estimaient, en Grecs de la bonne école, que la couronne de l'Inde valait bien une messe bouddhique. S'ils ont embrassé le bouddhisme de préférence à l'orthodoxie brahmanique, c'est que le bouddhisme venait à eux, tandis que le brahmanisme les tenait rigoureusement à l'écart, et leur interdisait à tout jamais d'entrer dans la communauté. Le bouddhisme et l'hellénisme se donnèrent une aide réciproque pour conquérir l'Inde; le succès de l'un explique le succès de l'autre. L'hellénisme demandait à son auxiliaire des lettres de naturalisation; le bouddhisme réclamait en retour un appui et des subsides. Les donations pies de marchands grecs commémorées par des inscriptions dans les temples bouddhiques du Konkan n'étaient de même qu'une manœuvre commerciale; ils achetaient à ce prix le droit de trafiquer à leur aise.

Le royaume indo-grec, affaibli par les attaques répétées des Çakas, finit par disparaître; une dynastie sortie de la Scythie se substitua aux héritiers des Démétrius et des Ménandre. Ce changement considérable, qui arrêtait à jamais l'expansion de l'hellénisme vers l'Orient, s'accomplit sans révolution. Les documents indiens nous apprennent que les débris de la colonisation grecque s'absorbèrent lentement, sans résistance, dans la population scythique. Les noms des Yavanas et des Çakas se soudent dans un composé quasi fraternel, comme on voyait auparavant les Yavanas accolés à la mystérieuse tribu des Kambojas, qui, pour être entrée dans une si glorieuse association et pour avoir porté son nom jusque dans l'Indo-Chine, n'en demeure pas moins énigmatique encore. La formation du composé Çaka-Yavana, correcte lorsque ces deux peuples vivaient sur le territoire de l'Aryâvarta (entre l'Indus et le golfe du Bengale, l'Himalaya et le Vindhya), embarrassa plus tard les grammairiens, quand elle ne fut plus justifiée en fait, et les obligea à chercher des interprétations arbitraires. Les monnaies attestent à leur tour la fusion des deux races. Le dernier des Indo-Grecs, Hermaios, frappe des pièces qui portent son effigie avec une légende en langue et en lettres grecques, et au revers l'effigie de son collègue scythe Kadphises avec une légende en langue et en lettres indiennes. Une autre monnaie de Hermaios porte même au revers des caractères chinois. L'Extrême-Orient entre ainsi, par l'intermédiaire des Indo-Grecs, dans l'orbite du monde hellénique.

Une autre série de documents assigne encore aux Yavanas d'autres établissements, sur les côtes du Dekkhan, au pied des Ghats orientaux en même temps qu'au pied des Ghats occidentaux. Au temps d'Açoka, le Gujerat formait une province du vaste empire des Mauryas; le préfet qui l'administrait portait le titre de Roi des Yavanas; il n'était pas indien de race; son nom, Tushâspa, décèle une origine iranienne. Les relations entretenues par Candragupta et ses successeurs avec le royaume de Grèce avaient sans doute déjà créé un mouvement commercial entre les deux pays: parmi les sujets d'Antiochus « le roi des Yavanas », plus d'un s'était aventuré à fonder des comptoirs du delta de l'Indus à l'embouchure de la Narmadà (Ναμνάδιος) et la colonie hellénique était déjà assez nombreuse vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C. pour

donner son nom au pays. La Narmadâ vit peu à peu s'établir sur ses bords de nouvelles et puissantes colonies helléniques et finit même par passer chez les Bouddhistes pour un fleuve hellénique. Un prince yavana régnait à Mrittikâvatî. Les vieux temples bouddhiques du Konkan conservent encore les témoignages irrécusables du séjour des Yavanas dans la région; des inscriptions, intactes après tant de siècles, commémorent la piété et les œuvres méritoires de plusieurs Yavanas : c'est, à Junnar, un certain Irila qui fait creuser à ses frais deux citernes pour les offrir au sanctuaire; un certain Cita, qui donne aux moines une grande salle de réfectoire, puis un nommé Canda qui prend à sa charge les dépenses du fronton. A Nâsik, le Yavana Idâgidata, fils de Dhammadeva, natif du pays septentrional, habitant de Dantâmitî, fait creuser une crypte dans le mont Tiramnhu et y fait élever une châsse à reliques; il fait faire aussi trois citernes pour le salut de sa mère et de son père; quant à la crypte dédiée à tous les Bouddhas, il en fait don à toute la communauté des moines en compagnie de son fils Dhammarakhita. A Karli, le Yavana Dhenukâkatâ, Yavana selon la loi, donne au temple un pilier avec un chapiteau décoré de lions. Enfin la chronologie pouranique mentionne une dynastie yavana qui régna cent six ans et qui avait pris pour capitale Kilakila (dans le Konkan). Les noms de ces rois, préservés par la tradition, présentent en partie une physionomie étrange et ne se ramènent pas à des mots indigènes; leur bizarrerie se marque mieux encore aux formes variées qu'ils ont prises dans les divers Pourânas. L'épigraphie viendra sans doute un jour dissiper cette confusion et préciser les données flottantes de la tradition. Les faits acquis dès maintenant n'en forment pas moins une contre-partie intéressante et instructive au témoignage de Pline, de Ptolémée et du Périple sur le rôle des nations hellénisées dans l'Inde pendant la période gréco-romaine.

Des textes d'une authenticité et d'une époque incertaines rapportent que pendant le cours du IIe siècle et la moitié du Ier siècle av. J.-C., le territoire d'Orissa fut envahi à plusieurs reprises par des conquérants yavanas venus du Caboulistan et du Cachemire. La période indiquée correspond précisément à l'épanouissement du royaume indo-grec. L'Orissa est assez rapproché du Bihar pour avoir senti le contre-coup des brillantes expéditions qui

aboutirent à la conquête de Pâtaliputra par les Yavanas. Trois siècles et demi plus tard, un aventurier yavana débarquait à l'improviste sur la côte d'Orissa avec une bande de partisans, pillait le temple de Puri (Jaggernauth), détrônait le prince régnant et fondait une dynastie qui resta maîtresse du pays pendant cent quarante-six ans. La date tardive de cet événement empêche d'assigner ici une valeur certaine au nom de Yavana.

Les dernières principautés yavanas qui avaient conservé leur indépendance sous l'hégémonie scythique furent détruites par la dynastie méridionale des Sâtakanni. Le chef de cette race, Çâlivâhana, contemporain de Pline qui le mentionne, passe pour avoir anéanti les Yavanas et les Çakas dans l'Inde. Un de ses descendants, Gotamîputa, se vante à son tour d'avoir rendu à la famille de Çâlivâhana son éclat ancien en détruisant la puissance des Çakas, des Yavanas et des Parthes. Les Parthes, en effet, s'étaient taillé des principautés dans l'Inde, comme les Hellènes et les Scythes avaient fait auparavant : le Périple l'atteste, et la numismatique confirme ce témoignage. Toutefois les Sâtakanni ne poursuivaient pas contre le nom hellénique une œuvre de fanatisme ou de haine aveugle : tandis qu'ils chassaient de l'Inde les dominateurs barbares, ils attiraient dans leurs ports du Gujerat et du Konkan les navires gréco-romains. L'auteur du Périple regrette avec amertume le temps du vieux Saraganès (= Sâtakanni; le *t* cérébral se prononce à peu près comme un *r*), où le commerce était presque libre.

Les échanges commerciaux entre l'Inde et l'occident hellénique ont laissé un vivant souvenir dans la langue même. Les pièces de monnaie ont continué jusqu'à nos jours à porter les noms de *dramma* (drachme) et *dînâra* (denarius). Plusieurs produits rappellent encore directement les préférences et les antipathies de l'exportation ou de l'importation hellénique. L'encens recueilli par les caboteurs de la mer Erythrée sur les côtes de l'Arabie s'appelle *Yâvana*. *Yavanaka* désigne une espèce de céréales, ou proprement le blé, appelé aussi *âlisandaga*, « l'alexandrin »; la carotte est l'olibanum (d'Arabie). Le styrax, importé d'Arabie ou d'Ethiopie, est « le produit du pays Yavana » (*Yavanadeçaja*). Le poivre, si recherché par les gourmets romains qui le payaient au poids de l'or, est « la passion des Yavanas » (*Yavanapriya, Yavaneshta*);

on appelle également de ce nom l'oignon, l'azadiracta indica, et la datte sauvage. Les étoffes à ramages, employées surtout à faire de grands rideaux, se nomment « la grecque » (*Yavanikâ*). Enfin les Yavanîs indiquent un autre genre de cargaison fort apprécié dans l'Inde : les jeunes filles élevées en pays hellénique, instruites dans le chant et la musique, et destinées aux harems des rois indiens. Pline, le Périplè, et même un texte du Digeste confirment sur ces divers articles les indications du vocabulaire indien : la traite des Grecques se pratiquait déjà pendant le IIe siècle av. J.-C., témoin Eudoxe de Cyzique dont Strabon a conté le voyage.

Il nous reste encore à mentionner la présence de populations Yavanas dans le bassin du Brahmapoutra, aux confins du Tibet et de la Birmanie. Par un procédé naturel à tous les colons éloignés de leur patrie, les Indiens en entrant dans ces régions-tardivement ouvertes à l'immigration s'entourèrent des noms qui leur étaient familiers et façonnèrent l'onomastique de leur nouveau séjour à l'image du pays natal. Le nom des Yavanas, transporté des limites occidentales aux limites orientales de l'Inde et appliqué toujours aux barbares les plus voisins des établissements aryens, s'avança ainsi jusqu'au fond de l'Indo-Chine, le jour où des colons plus aventureux allèrent ressusciter le souvenir des anciens Kambojas, ces antiques associés des Yavanas, sur les bords du Mékong. Les Annamites furent à leur tour les Yavanas de ces populations, et par une fortune surprenante le vieux nom des Ioniens, étendu à l'ensemble dès races helléniques ou hellénisées, disparut de l'Asie Occidentale qui l'avait tant de fois entendu et prononcé pour aller revivre sur une côte que la navigation gréco-romaine n'avait pas connue.

Le contact prolongé des Yavanas — colons établis à demeure, trafiquants ou aventuriers de passage, — avait répandu dans l'Inde des notions sur le monde et la vie helléniques. Le nom d'Alexandrie, connu à la fois par la ville bactrienne et par le grand port égyptien, symbolisait les pays helléniques, groupés sous la désignation commune de région d'Alasanda. Les astronomes indiens, se fondant sur les calculs des Grecs, avaient déterminé la longitude d'Alexandrie « la ville des Yavanas par excellence » (Yavanapura). On la plaçait à 44 degrés O. du méridien d'Ujjayinî, tandis que Ptolémée place la ville indienne (Ὀζήνη) à 50 de-

grés E. environ d'Alexandrie. On savait en général que les Yavanas parlaient une langue particulière écrite avec des caractères spéciaux; mais, en dépit de la sagacité grammaticale naturelle aux Indiens, la parenté du grec avec le sanscrit et les langues vulgaires de l'Hindoustan n'avait pas été remarquée. Le parler yavana est rangé parmi les langues barbares avec le Tamoul, etc.; il s'oppose, par ses transformations perpétuelles, à la langue sacrée des brahmanes ou des bouddhistes, fixée et immuable à jamais. Mais la connaissance du grec ne paraît pas s'être répandue parmi les indigènes; elle a toujours été exceptionnelle, chez les savants comme dans le peuple. Sans être familiers avec les œuvres de la pensée hellénique, les Indiens avaient subi le prestige de la science grecque. « Les Yavanas possèdent toute science » proclame la grande épopée brahmanique; et de leur côté les Bouddhistes attribuent aux Yavanas une somme de dix-neuf sciences, supérieure au chiffre traditionnel des sciences indiennes. L'astronomie surtout, ou plutôt l'astrologie des Grecs avait provoqué l'admiration de l'Inde : « Les Yavanas ne sont que des barbares, dit un vieux traité d'astrologie; mais c'est chez eux que l'astrologie s'est fixée, aussi doit-on les vénérer comme des saints. » Les Yavanas avaient, d'après la légende, reçu la révélation du Soleil lorsque exilé du ciel il était né à Romakapura (ville des Romains) sur le territoire yavana. Les Indiens poussèrent même l'admiration jusqu'à emprunter l'astrologie grecque sans essayer de la démarquer; la terminologie technique passa sans changement d'une langue à l'autre (ex. : liptâ λεπτή, anaphâ ἀναφή, sunaphâ συναφή, jâmitra διάμετρος, tâvuri ταῦρος, jituma δίδυμος, leya λέων etc.). La terre yavana passait aussi pour la mère-patrie des beaux-arts. L'adresse des Yavanas en mécanique semblait même confiner à la magie : un Yavana n'avait-il pas inventé une machine qui s'élevait dans les airs et s'y déplaçait?

Græculus esuriens in cœlum, jusseris, ibit

Juvénal ne s'attendait guère à ce commentaire venu de si loin.

L'attitude des Grecs à table avait frappé les Indiens : « Les Yavanas s'étendent sur des lits pour manger ». Leur coiffure n'était pas un moindre sujet d'étonnement. Au lieu de porter la touffe de cheveux qui distingue les castes supérieures, les Grecs

se rasaient la tête comme des vaincus. L'imagination travailla sur ce détail de costume et en inventa aisément l'explication; on raconta qu'un ancien héros avait jadis infligé aux Grecs une terrible défaite; il était sur le point de les exterminer quand, vaincu par les sollicitations d'un saint personnage, il consentit à les épargner, mais il leur imposa du moins, comme une humiliation perpétuelle, l'obligation de porter les cheveux ras.

L'absence des castes n'avait pas manqué de formaliser les Indiens, accoutumés aux rigoureuses divisions de la société brahmanique; cette particularité leur avait paru si notable qu'ils avaient été conduits naturellement à y trouver une étymologie du nom Yavana. Ils regardaient avec surprise et avec dédain « ce peuple partagé en deux catégories : les maîtres et les esclaves, où les esclaves pouvaient devenir maîtres, les maîtres devenir esclaves », au lieu d'être rivés à leur condition par le seul fait de la naissance.

Le nombre et l'importance des Yavanas dans l'Inde n'avait pas tardé à imposer aux législateurs indiens la nécessité de leur ménager bon gré mal gré une place dans l'organisation brahmanique. Le prestige de leur valeur militaire, attestée par tant de brillantes campagnes, les fit assimiler à la caste guerrière des Kshatriyas; on les considéra comme le fruit illégal d'une union contractée entre castes inégales, comme issus d'un père kshatriya et d'une mère çûdra (les Çûdras sont une caste infime, exclue des rites et de la vie religieuse). D'autres les regardaient seulement comme des Kshatriyas dégénérés, tombés au rang des Çûdras pour avoir négligé la religion et cessé de voir des brahmanes. La loi ne leur reconnaît pas de droits, mais elle leur prescrit des devoirs précis; la plupart ont un caractère de morale générale. Leur devoir essentiel (on pouvait s'y attendre), c'est de donner sans cesse et largement aux brahmanes. Il leur est aussi recommandé d'élever des bungalows, de fonder des lits, de creuser des puits. Ce dernier précepte rappelle curieusement les inscriptions de Nâsik et de Junnar, en l'honneur de plusieurs Yavanas qui avaient fait creuser des citernes.

Le rôle historique des Yavanas se mesure, aussi bien que par des documents positifs, à la place qu'ils occupent dans la légende. Ils figurent à nombre de reprises dans la grande épopée brahma-

nique tantôt comme les alliés et tantôt comme les adversaires du héros. Arjuna, le second des cinq Pândavas, triomphe du roi Sumitra appelé aussi Dattâmitra qui commandait aux Yavanas et régnait sur les Suvîras (cours inférieur de l'Indus). Il semble qu'on reconnaît aisément sous le nom sanscrit le roi Démétrius qui étendit ses conquêtes par delà l'Indus; la ville de Dâttâmitrî dans le territoire des Suvîras, patrie du Yavana Idâgidata, avait sans doute reçu, comme Séleucie, Antioche etc., le nom de son fondateur. Aux fiançailles de l'héroïne Draupadî, comme au cours de la guerre ultérieure, figure avec éclat le souverain des Yavanas, maître suprême de l'Occident, roi des rois, Bhagadatta; il dispose d'une armée puissante où les Yavanas se mêlent aux Cînas (Chinois), aux tribus montagnardes, et aux barbares venus des bords de l'Océan. Ligué d'abord avec les ennemis des Pândavas, Bhagadatta subit une défaite écrasante; mais Arjuna son vainqueur ne veut pas abuser de la victoire; il impose au vaincu un tribut et un traité d'alliance, et dès lors le roi yavana est un des plus fidèles auxiliaires de ceux qu'il avait combattus. Si on admet une hypothèse ingénieuse autant que vraisemblable, Bhagadatta serait comme une traduction indo-iranienne du grec Apollodotos; l'épopée des brahamanes conserverait le souvenir précis du glorieux roi hellénique. Le divin ami d'Arjuna, Krishna, défait et tue de son côté le Yavana Kaserumant, dont le nom inexplicable en sanscrit sonne comme un lointain écho des Césars romains. La légende du dieu Krishna a, d'autre part, symbolisé les invasions grecques en un personnage mythique appelé : le Yavana noir, c'est-à-dire démoniaque, Kâla-Yavana. Kâla-Yavana naît dans le Dekkhan; il est fils du saint Garga (qu'une tradition indépendante désigne comme un admirateur des Grecs) et d'une reine, que son époux légitime a offerte lui-même au saint. Il entre dans la coalition dirigée contre Krishna par son adversaire acharné Jarâsandha et part à la tête d'une armée nombreuse pour assiéger Mathurâ, la ville de Krishna. Krishna évacue la ville en hâte, établit ses sujets au bord de la mer sur la côte du Kattiawar, revient faire face à son ennemi. Mais Kâla-Yavana meurt d'une mort surnaturelle; il est brûlé par les regards du vieux roi Mucukunda qu'il a par sa maladresse réveillé d'un sommeil plusieurs fois séculaire.

La nature des relations entre l'Inde et l'hellénisme, à en juger sur les documents indiens, laisse à penser que l'Inde a pu subir l'influence de la civilisation grecque. Les faits justifient cette supposition. L'écriture grecque connue dans le Penjab dès l'expédition d'Alexandre, aussitôt adoptée par les princes indgènes qui s'empressent de battre monnaie à la grecque, se maintient pendant deux siècles sur les monnaies des Indo-Grecs, accolée aux caractères indigènes, et après la chute d'Hermaios les envahisseurs scythiques continuent cet usage jusqu'au jour où les lettres grecques, vides de son comme d'expression, ne servent plus qu'à tracer des *arabesques* décoratives autour de l'effigie royale. Des savants ont même prétendu, mais sans aucun succès, que l'alphabet indien était sorti directement de l'alphabet grec ; une autre théorie, en faveur aujourd'hui, attribue à l'invasion hellénique l'introduction et la propagation de l'écriture dans l'Inde. Les arts de la Grèce y ont subsisté plus longtemps encore que les caractères grecs et se sont répandus sur un plus vaste domaine. La sculpture grecque a produit dans l'Inde des chefs-d'œuvre originaux sous une inspiration nouvelle ; les musées de Lahore et de Londres ont déjà une riche et admirable collection de statues et de débris mis à jour par les fouilles des archéologues. La côte occidentale et jusqu'à l'Orissa sur le golfe du Bengale ont le droit de revendiquer une place dans l'histoire générale de la sculpture grecque. L'architecture grecque a fait aussi école dans l'Inde ; les trois grands genres y ont même chacun leur domaine propre : l'ionique à Taxile, le corinthien dans le Gandhâra, le dorique au Cachemire. L'influence artistique de l'Occident semble s'être exercée avec plus d'intensité sous l'empire romain ; les œuvres ont le caractère plutôt romain que grec. Les sculptures romano-bouddhiques semblent en particulier faire pendant aux sculptures romano-chrétiennes des Catacombes. La peinture grecque avait aussi, à n'en pas douter, provoqué l'admiration et l'émulation des Indiens ; la fragilité de ses productions les a, dans l'Inde comme chez les peuples classiques, dérobées à l'histoire, mais on en retrouve un curieux reflet dans l'art bouddhique de la Chine et du Japon ; les décorateurs de l'Extrême-Orient ont emprunté à l'Inde, avec les sujets religieux, des figures traditionnelles qui sentent encore leur origine grecque. La numismatique indienne commence également

à l'invasion grecque; avant Alexandre les Indiens se servaient de métal poinçonné; c'est des Grecs qu'ils apprirent à graver l'effigie et le nom royal. C'est aussi des Grecs qu'ils paraissent avoir reçu l'idée d'une ère; du moins un comput chronologique fixe le sacre de Candragupta en 312 av. J.-C., l'année qui sert de point de départ à l'ère des Séleucides. L'étude comparée des deux lexiques révèle des emprunts matériels, confirmés parfois par les témoignages littéraires : tels le frein du cheval, la mine, l'étain, le musc, l'encre, le calame, etc.

Nous avons signalé déjà l'admiration provoquée par les astronomes yavanas dans l'Inde. Les savants indiens, malgré leur vanité jalouse, allèrent jusqu'à sacrifier leurs vieilles doctrines pour y substituer tout d'un coup le système occidental. L'astronomie grecque, telle qu'elle s'était fixée pendant le cours du IVe siècle ap. J.-C., passa tout entière dans l'enseignement brahmanique avec ses lois, ses règles, ses procédés et même sa terminologie. L'emprunt dut nécessairement être contracté entre 350 et 450; malheureusement nous ignorons la voie de transmission. Les traités sancrits paraissent mentionner Speusippos ou Aphrodisios, Paul d'Alexandrie, Manéthon, Ptolémée; mais les noms de ces personnages sont si déformés que les identifications restent douteuses. Le fait, du moins, est certain; dès le XVIIIe siècle un missionnaire français, le P. Pons, avait indiqué les origines grecques de l'astronomie hindoue.

Puisque les Indiens ont reçu des Grecs une science entière avec son appareil technique, il est permis de se demander si l'influence grecque ne s'est pas exercée plus profondément encore et si elle n'a pas pénétré dans la littérature. Un problème attachant d'histoire intellectuelle se pose : Est-il possible de discerner dans les œuvres de la littérature indienne l'imitation des modèles grecs? La question est débattue depuis quarante ans environ avec passion, et trop souvent aussi avec partialité. Les indianistes se sont divisés en deux camps, acharnés l'un à attaquer, l'autre à défendre quand même l'originalité du génie indien. L'enthousiasme soulevé par la sagesse indienne pendant vingt siècles dans l'occident semble avoir amené une réaction violente jusqu'à l'excès : l'Inde ne serait qu'un corps exsangue et inerte, heureusement vivifié par l'esprit grec. Cependant les preuves de détail alléguées jusqu'ici à

l'appui de la nouvelle théorie manquent de solidité. Les épopées comparées ont présenté, avec des rapports inévitables dans les ouvrages du même genre, des différences essentielles et irréductibles. La fable du Râmâyana et celle de l'Iliade n'ont que des ressemblances superficielles; les analogies de caractères et de situations sont inhérentes à la poétique même de l'épopée.

C'est surtout autour du théâtre indien que la discussion s'est engagée et continue à se prolonger. Après un échange de sentiments contradictoires, le débat est entré dans le détail ; des observateurs méticuleux ont dressé l'inventaire exact et précis des analogies entre le drame indien et le drame grec : la division de la pièce en actes, l'emploi des mêmes conventions scéniques, le nom du rideau appelé *la grecque,* l'introduction de femmes-soldats appelées les *Grecques,* comme figurantes dans le personnel des rois de théâtre, les détails d'intrigue communs aux deux littératures, la ressemblance des personnages indiens avec les types classiques, et l'usage du prologue. Nous avons discuté minutieusement ces analogies dans notre ouvrage sur *Le Théâtre Indien,* et nous avons établi le caractère factice ou forcé des rapprochements proposés. La poétique du drame a des lois universelles, imposées par les nécessités de l'art sous tous les climats; mais le théâtre indien est la production naturelle et harmonieuse du génie indien en sa pleine indépendance et en sa pleine force. Il convient seulement de reconnaître que les μουσικὰ παιδισκάρια, les jeunes musiciennes importées dans l'Inde par les trafiquants grecs ont pu, par le spectacle de leurs jeux, arrêter l'attention des littérateurs sur les représentations dramatiques et hâter la maturité de la littérature dramatique. Excité par une sorte d'émulation l'art indien aura franchi plus vite les dernières étapes de l'évolution qui le conduisait à Çakuntalâ.

L'Inde, si longtemps tenue pour la mère des fables, a failli par un retour analogue passer pour la plagiaire des fables ésopiques; son originalité semble pourtant hors de conteste ; le dogme de la transmigration conduisait naturellement l'esprit indien à l'apologue. Le roman littéraire a paru se rattacher également aux modèles grecs, à Héliodore, à Achille Tatius, comme si l'influence du mauvais goût et de la décadence grecques était nécessaire pour expliquer les puérilités raffinées des romanciers hindous! C'est en

vérité faire trop d'honneur à l'Inde que de lui dénier une pareille originalité. De même, malgré les rapprochements ingénieux entre l'Occident et l'Inde, les juges expérimentés considèrent comme indiscutable l'indépendance de la philosophie indienne.

L'influence grecque paraît se trahir dans un autre ordre de communications; des contes populaires, des histoires merveilleuses, des récits légendaires ont pu passer de l'Occident dans l'Inde par l'intermédiaire des trafiquants, des matelots, des illettrés, entrer ainsi dans la tradition populaire, et lentement émerger plus tard dans la littérature. C'est par une telle transmission que des récits homériques, par exemple, ont pu trouver place dans les chroniques cinghalaises.

Ainsi le domaine de l'hellénisme dépasse à l'Orient le royaume syrien et même les provinces reculées de la Bactriane. L'Inde y entre à son tour, et elle y entraîne avec elle les lointaines nations de l'Extrême-Orient qui gravitent dans son orbite. Le génie grec devient ainsi, par un suprême et juste honneur, le centre et le nœud de l'histoire universelle. Le peuple incomparable qui a servi d'éducateur à l'humanité n'est, en apparence, connu des Indiens que comme une tribu barbare, qui marque son étrangeté dans ses institutions sociales, dans ses usages, dans son costume, aussi bien que dans sa langue et son écriture. L'Inde se borne à constater que les Yavanas ignorent la belle division des castes, qu'ils mangent couchés, qu'ils portent les cheveux ras, qu'ils parlent une langue en perpétuel devenir; elle sait qu'ils pratiquent le commerce, qu'ils ont des ports et des vaisseaux. Cependant elle est obligée de reconnaître leur vertu militaire et d'admirer à contre-cœur leur science universelle. En dépit de sa haine et de son mépris, elle enregistre leurs victoires, leurs conquêtes et complète sans le vouloir l'histoire de ses adversaires. Elle rappelle leurs expéditions triomphantes jusqu'au cœur de l'Hindoustan, elle entretient le souvenir des principautés qu'ils ont fondées sur ses côtes et jusqu'en plein Dekkhan; elle garde leurs monuments, elle préserve leurs noms, elle les introduit dans le cycle de ses antiques légendes et elle les y glorifie. Elle propage au dehors leur nom odieux et envié; elle le porte par delà le Gange, et lui assure une survivance inattendue jusque dans l'Indo-Chine. C'est

en vain qu'elle veut les maudire; toujours elle leur rend hommage. En vain son orgueil cherche à dissimuler ses emprunts : la science rétablit la vérité et assigne au génie grec une part éminente dans le développement du génie indien. Il faut à l'Inde comme au reste du monde le contact béni de ce génie bienfaisant pour la féconder et lui donner la maturité. Nourrie jusque-là de métaphysique et de contemplation, l'Inde aussitôt qu'elle touche la Grèce entre dans le réel et appartient à l'histoire. Elle demande à la Grèce ses arts et ses sciences, sa sculpture et son architecture, sa peinture, son astronomie, son monnayage; elle lui doit peut-être même d'avoir hâté par une noble émulation son développement littéraire. Elle lui doit enfin jusqu'à sa propre gloire; enfermée dans son isolement dédaigneux, la civilisation brahmanique aurait vieilli et disparu peut-être sans être connue ou même soupçonnée hors de ses frontières; c'est la Grèce qui lui a ouvert le monde, qui lui a permis d'y exercer une longue et légitime influence; c'est grâce aux récits et aux fables des Grecs que l'Inde séduit encore par un prestige magique l'imagination du moyen âge, qu'elle excite la curiosité, qu'elle attire les voyageurs et qu'elle entraîne Christophe Colomb à la recherche des Indes Occidentales, à la découverte d'un nouveau monde.

Sylvain LÉVI.

INSCRIPTIONS GRECQUES D'ÉGYPTE

I. Dans le courant de l'hiver 1889-90, j'ai réussi à découvrir quelques nouvelles inscriptions en Égypte et à en reviser d'autres que j'avais copiées antérieurement. Les plus intéressantes sont quelques *graffiti* peints sur les murs d'une carrière, près du village de Debbabîyeh, sur la rive orientale du Nil, vis-à-vis de Djebelên (Haute-Égypte). Cette carrière a été découverte en 1889 par M. Duressy, qui découvrit également dans une carrière du voisinage une inscription hiéroglyphique du roi Nes-Battatou, le *Smendès* de Manéthon (1).

Voici le texte de ces *graffiti* :

1. Peinture rouge, sur la paroi de la carrière, vis-à-vis de l'entrée :

ΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑΠΛΗΝΙC
ΠΕΛΝΟΥΒΑΙΠΑΤΩ̣Τ̣Ο̣CΑΔΕΛΦΟ . .
ΚΑΙΙΕΡΑ̣ΞCΑΜΑΝΝΗΡΟΥΚΑΙ
CΑΝΟΝΩCΠΑCΗΜΙΟCΠΑΡΑ
ΤΩΝΚΥΡΙΩΝΘΕΩΝΠΡΙΩΤΟΥΘΕΟΥ
ΜΕΓΙCΤΟΥΚΑΙΩΡΕΓΕΒΘΙΟCΚΑΙΙCΙΔΟC
ΡΕCΑΚΕΜΕΩCΚΑΙΟΙCΥΝΑΥΤΟΙ (*sic*) ΘΕΩΝ
ΜΕΓΙCΤΩΝΕΤΟΥC$\overline{\text{ΙΑ}}$ΑΛΕ̣ΞΑΝΔΡΟΥ
ΚΑΙCΑΡΟCΤΟΥΚΥΡΙΟΥΕΠΕΙΦ$\overline{\text{ΙΔ}}$

τὸ προσκύνημα Πληνισ-
πελνου Βαιπατωτος ἀδελφό[ς]

(1) *Recueil de travaux*, etc., X, 134. Dans la carrière de Nes-Battatou la seule inscription grecque que j'ai relevée est le mot ΗΡΑΚΛΗC, gravé dans le mur en gros caractères.

καὶ Ἱέραξ Σαμαννήρου καὶ
Σανονως Πασήμιος πάρὰ
τῶν κυρίων θεῶν Πριωτου θεοῦ
μεγίστου καὶ Ὡρεγεβθιος καὶ Ἴσιδος
Ρεσακεμεως καὶ οἱ σὺν αὐτοι (*sic*) θεῶν
μεγίστων. Ἔτους ια' Ἀλεξάνδρου
Καίσαρος τοῦ κυρίου Ἐπειφ. ιδ'.

L'an 11 d'Alexandre Sévère correspond à l'an 232 ap. J.-C. La plupart des noms propres paraissent nouveaux ; il en est de même des noms de divinité Priotos (peut-être Prio, en séparant Πριω τοῦ θεοῦ) et Horegebthis, où l'on retrouve le radical Horus. Quant à l'épithète d'Isis *Resakémis*, M. Wilbour me suggère ingénieusement d'y reconnaître l'égyptien *Res-kemi* « Égypte du Sud ». Peut-être est-ce le nom du district où se trouvaient nos carrières.

2. Peinture rouge, sur le fût d'une colonne, au milieu de la carrière :

ΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑ
ΠΡΕΝΟΠΙΛΑΚΙΕΒΗΚΙC
ΝΕΩΤΕΡΟΥΠΕΚΥCΙCΠΑΡΑ
ΤΥCΚΥΡΙΥCΑΝΥΒΙCΘΕΥC
LK̄ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥCΕΟΥ[Η]ΡΟΥ
ΤΟΥΚΥΡΙΟΥΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟC
ΕΠΙϕ Z̄

τὸ προσκύνημα
Πρενοπιλαχιεβηκις (?)
νεωτέρου Πέκυσις παρὰ
τ(ο)ὺς κυρί(ο)υς Ἀν(ο)ύβις θε(ο)ὺς
Lκ' Ἀντωνείνου Σεου[ῆ]ρου
τοῦ κυρίου αὐτοκράτορος
ἐπιφ. ζ'

Noter l'expression τοὺς κυρίους Ἀνούβις θεούς.

Le nom Πέκυσις s'est déjà rencontré en Égypte (*C. I. G.* III, Add. 4812 *b*). L'an 20 de Sévère Antonin (Caracalla) fait difficulté, cet empereur n'ayant régné que sept ans. Faut-il admettre qu'on

a compté ses années depuis son élévation au rang d'Auguste, sous le règne de son père (198), ou bien le x est-il une mauvaise lecture?

3. Peinture jaune, sur le mur d'entrée à droite :

ΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑ	τὸ προσκύνημα
ΠΑF (*sic*) ΟΥΗΒΙΟCΚΑΙ	Παφ(?)ουηβιος καὶ
ΤΟΥΠΑΤΡΟCΑΥ	τοῦ πατρὸς αὐ-
ΤΟΥ†ΕΝΤΑΝΟΥ	τοῦ Ψεντανου
ΤΟCΠΡΕCΒΗ (*sic*)	τος πρεσϐ(υ)-
ΤΕΡΟΥΠΑΒ (*sic*)	τέρου Παη(?)-
ΝΙΟC	νιος
LC⫽ΠΑΧ $\overline{\text{ΚΗ}}$	Lς' .. παχ(ων) $\overline{\text{κη}}$

4. Peinture jaune, immédiatement au-dessous de la précédente :

ΤΟΠΡΟCΚΥ	τὸ προσκύ-
ΝΗΜΑΤΙΤΟΥ/	νημα Τίτου
ΦΛΑΥΙΟΥΝΕ	Φλαυίου Νέ-
ΠΩΤΟCΚΑΚΕ	πωτος κα(ὶ)...
ΠΑΤΡΟCΑΥΤΟΥΦΛΑΥ	πατρὸς αὐτοῦ Φλαυ-
ΙΟΥCΕΡΗΝΟΥΟΥΕΤΡΑΝΟΥ	ίου Σερήνου Οὐετράνου
LA⫽ΑΝΤΩΝΙΝΟΥΚΑΙΑΛΕ	Lα' Ἀντωνίνου καὶ Ἀλε-
ξΑΝΔΡΟΥCΕΒΑCΤΩΝ	ξάνδρου Σεβαστῶν
ΠΑΧΩΝ $\overline{\text{Η}}$	παχών η'

Les empereurs Antonin et Alexandre sont Élagabale et Alexandre Sévère ; ce dernier fut adopté par son cousin Élagabale et associé au trône en qualité de César l'an 221 après J.-C. (C. I. L. VI, 2001). Nous croyons que cette inscription grecque est la première connue où les noms des deux empereurs paraissent ainsi associés.

II. Sur la rive occidentale du Nil, à environ deux milles au-dessus d'Assouan et près d'une *Kouba* musulmane, qui paraît porter le même nom que la Koubbet el-Haoua située plus au Nord, j'ai découvert une grande enceinte en galets qui doit représenter un ancien lieu consacré. Le mur est couvert d'ex-votos hiéroglyphiques et entouré des débris d'une chapelle en grès où j'ai trouvé une stèle hiéroglyphique et une statue assise, au dos de laquelle

on lit des caractères inconnus. De cette enceinte, un chemin conduit à l'Ouest dans le désert, vers d'anciennes carrières de granit. Là, j'ai découvert une série de tombes d'une architecture sans analogue en Égypte. Le mort était enseveli sous l'abri d'un bloc de granit, dans un cercueil rectangulaire en terre cuite, muni d'un couvercle de même substance. Au-dessus du cercueil, on entassait des pierres désagrégées, en forme de pyramide, et le tout était inscrit dans un vaste cercle de pierres non taillées. Dans quelques cas, le nom du défunt était gravé sur le rocher qui abritait sa tombe. Ces noms ne laissaient aucun doute sur l'époque et le caractère de la nécropole : elle est d'époque romaine et renferme sans doute les restes des ouvriers qui étaient employés au travail de la carrière. On remarquera que les noms des défunts sont ordinairement grecs et latins, tandis que les surnoms et les noms patronymiques sont égyptiens, sauf dans un seul cas.

Voici les noms que j'ai relevés :

1. ΠΑΛΑΕΙC DIDYMOC ΙΟΥΛΙΟC

Ces trois noms sont tracés à la suite l'un de l'autre, mais d'écritures différentes.

2. ΤΡΙΑΔΕΛΦΟC ΩΡΡΟΥ (pour Ωρου).
3. NEMONIC ΠΛΑΚΟΤΑC
4. CΩΚΡΑΤΗC ΠΕΤΟΥΤ(ΟC)
5. CΩΚΡΑΤΗ(C) ΠΕΤΕΧΟΝ(ΤΟC)
6. ΜΑΡΙΟC ΨΕΝΧΝΟΜΙC
7. ΚΑΛΑCΙΡΙC ΤΥΡΑΝΝΟΥ

Kalasiris (cp. Hérodote II, 164) est un nom assez fréquent en Égypte à l'époque romaine. Je l'ai trouvé sur les *ostraca* d'Éléphantine et de Karnak, ainsi que sur un graffite de Silsilis ainsi conçu : τὸ προσκύνημα Καλάσιρις Ἰσιδώρου μετὰ τῶ η...

III. Environ à 4 ou 5 milles au nord de Silsilis et à un mille au sud de Heschàn, je trouvai des rochers de grès couverts d'inscriptions hiéroglyphiques, démotiques, phéniciennes, grecques, sans compter un graffite cyprien et un autre carien, l'un et l'autre répétés deux fois. Les inscriptions grecques sont, pour la plupart,

tracées sur ou près un gros mur de blocs situé au nord de l'entrée d'un *ouadi* et qui, à en juger par le caractère de quelques-uns de ces textes, doit avoir été regardé comme un lieu sacré. Les inscriptions phéniciennes sont des dédicaces à Horus, Isis et Khnoum. Je donne ci-après les graffites grecs que j'ai pu copier ; plusieurs offrent la forme Σ pour C.

(1) LB MEX
EIP ΛΑΚΡΑΤΗC
ΠΟCΙΔΙΠΠΟC
ΚΑΙΑΡΤΑΓΑΤΗC
CΤΡΑΤΗΓΟC
ΕΓΕΝΕΤΟ
/ΜΕΧΕΙΡΙΘ

(2) LΓ ΦΑΜΕΝΩΤ Α
ΠΡΩΤΑΡΧΟΣΗΡΑΚΛΕΩΤΗC
ΖΩΠΥΡΙΩΝΜΟCΧΙΩΝΟC
ΕΠΑΡΤΑΠ(ατ)ΟΥΤΟΥCΤΡΑΤΗΓΟΥ

(3) LΛΕ ΦΑΜΕΝΩΘῙΕ̄ΗΡΚΤΑΙ
ΗΡΑΙΩΝΔΑΜΙC
ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟCΠΤΟΛΕΜΑΟΥ (*sic*) ΤΟΥΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΒΑΙCΙΛΙCCΗC (*sic*) ΒΕΡΕΝΙΚΗC

(4) ΑΡΙCΤΟΜΑΧΟC
ΒLΒΑCΙΛ[ΕΩ]CΠΤΟΛ . . . .
ΤΩΝΠΥ . . . . . .

(5) LB CΑΔΑΛΑC
ΚΑΙΘΟΑCΝΚΑCΙ (?)

(6) LB ΑCΚΛΗΠΙΑΔΗC

(7) LA ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣ ΜΕΧΙΡ

(8) LA ΦΑΡΜΟΥΘΙ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗCΚΡΗC
ΓΥΑΛΟC

(9) LE ΓΥΑΛΟC
ΚΛΕ[Ο]ΔΗ[ΜΟΥ]

(10) LΓ ΔΙΟCΚΟΡΟC ΜΥΚΙΟΥ ΕΥΧΗΝ

(11) LΔ ΦΑΜΕΝ[ΩΘ]
ΣΟΥΡΗΣΕΝΣΩΚΛΗΣΟΥΡΗΣΕΝΣΩΚΛΗΣ
ΑΓΛΩΜΑΧΟΥΜΑΧΟΥ

(12) LEΛ (*sic*) ΑΠΟΛΛΩΝΙ
ΟCΜΕΧΕΙΡῙΓ̄
ΗΡΕΑΤΟ (*sic*)

(13) LΙ ΑΘΥΡΕ ΠΥΡ[ΡΟΥ]

(14) ΙF (*sic*) ΚΟΙΑΧ
ΕΡΑΣΙΣ
ΚΑΙΜΥΡΣΙΝΗ

(15) ΜΕΝΩΝ
ΝΚΑΝΟΣ (*sic*)
ΕΥΧΗΝ
LI ΠΑΥΝΙ

(16) LI ΧΟΙΑΚ$\overline{Α}$
ΕΠΑΡΧ[ΟC]

(17) LΑ ΦΑΩΦΙ ΚΔ
ΗΛΘΕΝΩΔΕΛΥCΑΝΙΑC

(18) LΑΗ ΑΜΥΝΤΑC

(19) ΚΥΡΗΝΑΙΟΣ ΗΛΘΕ ΦΑΩΦΙ $\overline{ΙΑ}$

(20) ΠΟΛΥΑΡΧΟCΚΥΡΗ
ΝΑΙΟCΠΥΡΡΟΥ
ΕΚΤΑΠΕΤΙΤ . . . .

(21) ΠΥΡΡΟΥ

(22) ΠΕΙΣΙΣ[Τ]ΡΑΤΗΣ (*sic*) ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ

(23) ΠΕΙΣΙΣΤΡΑΤΟΣ

(24) ΙCΙΔΩΡΟC

(25) ΚΑΣΤΩΡ

(26) ΕΥΦΡΟΝΟΣ

(27) ΔΑΦΝΑΙΟC ΠΥΡΡΙΑC [Θ]ΥΓΑΤΡΟ ΤΟΥ ΠΑΤ...

(28) ΘΟΙΑ ΠΚΥΛΙC

(29) 𐤑𐤓 𐤋𐤃

(30) ΔΩΡΙΩΝ

(31) ΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑΜΑΛΧΙΩΝ

Ces deux dernières inscriptions ont été déjà publiées par M. Flinders Petrie, *Season in Egypt* (Londres, 1888), pl. XVI.

(32) CΥΡΟΥ

Les noms Malchion (qui se retrouve sur un rocher voisin) et Syros attestent une origine sémitique.

Un peu plus au Nord, on lit les graffites suivants :

(33) ΤΑΔΕΛΙΠΟΝ
ΑΤΤΑΛΑΧΟΙC
ΗΡΑΚΛΗ

(34) ΦΙΛΗΜΩΝ
ΑCΚΛΗΠΙΑΔΟΥ
ΧΑΙΡΕΤΕ

(35) ΠΑΩ[ΦΙ]
ΛΥΚΟΦ[ΡΩΝ]

(36) ΠΑΥCΙΜΑΧΟC

Ce dernier également publié par Petrie.

Encore plus au Nord, très haut sur le rocher :

(37) ΙΛΥΣΙΣ
ΕΥΞΕΝΟΣ

Sur des rochers au Sud de Heschân :

(38) [Α]ΤΡΗC
ΗΛΥCINNA

A un mille plus près de Silsilis :

(39) ΑΝΤΩΝΙ[ΟC]
ΤΡΟΓΟΔΥΤΗC
ΛΔ ΑΔΡΙΑΝΟΥ

Sous le nom Antonios sont dessinés deux pieds de pèlerin, la pointe tournée vers le nom.

A El-Qab, sur la paroi d'un mur de cailloux, au nord d'un temple :

(40) ΠΡΩΤΑΡΧΟC
ΗΚΩ ΔΙΔΥΜΟΥ
.. ΙCΙΩΠ[Α]ΜΥΝΑ
ΜΕΝ[Ο]C

Dans la carrière Nord de Djebel Scheikh Heridi, à côté de laquelle passe un sentier conduisant à la tombe du scheikh, les caractères suivants sont taillés dans le roc, à droite de l'entrée :

(41) ΕΠΑΓΑΘΩ

IV. Pendant mon séjour à Ekhmîm, la complaisance de M. Frénay me permit de visiter le pittoresque ouâdi Scheikh Schehoûn, décrit une première fois par Pococke, lequel y signale une source et des chapelles coptes, et retrouvé par M. Maspero. Environ à un mille de l'entrée de ce ouâdi est un grand rocher, chargé de graffites. La plupart sont coptes et ont été copiés par MM. Bouriant et Amélineau. On trouve aussi un texte nabatéen et quelques inscriptions grecques. Celles-ci sont curieuses, car elles nous révèlent l'existence à Panopolis (Ekhmîm) d'une sorte de *club* de chas-

seurs, qui approvisionnait une ménagerie (θηροφυλάκιον) pour le compte de la ville, et avait à sa tête un « chasseur en chef ». Les inscriptions 1 et 2 ont été, depuis, publiées par M. Bouriant (1). J'indique en note les variantes de lecture.

1) L ΚΓ ΚΑΙΑΚ[2] ΚΑΙ ΕΚΙ (*sic*) ΔΕΞΙΟC ΙΕΡΟΦΥΛΑΞ[3] ΤΟΥ ΠΑΝΟC
ΗΚΩ ΚΑΙ ΟΙ ΥΠΟΓΕΓΡΑΜΜΕΝΟΙ ΚΥΝΗΓΟΙ ΕΠΙ ΤΗΝ
ΘΗΡΑΝ ΤΩΝ ΤΡΑΓΩΝ

2) Lς[4] ΦΑΜΕΝΩΘΓ̄ ΙΔ
ΠΑΝΙ ΟΡΗΟΒΑΤΗΙ[5] ΟΙ CΥΝΑ (να) ΒΑΝΤΕC ΠΕΡΙΓΕΝΗ
ΗΓΕΜΟΝΙ ΕΠΑΝΔΡΩΝ ΚΑΙ ΟΙ ΘΗΡΟΦΥΛΑΚΙΠΟΛΙΤΙΚΟΙ ΚΑΙ
ΚΥΝΗΓΟΙ[6] ΕΠΙ ΤΗΝ ΘΗΡΑΝ
ΠΟΛΙΤΙΚΟΙ
ΔΕΞΙΚΡΑΤΗC ΚΥΝΗΓΟC ΠΡΩΤΟC
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC ΟC ΚΑΙ CΚΕΛΕΤΟC[7]
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟC[8] ΛΑΧΗC
ΕΥΚΡΙΤΟC
ΘΕΟΔΩΡΟC ΔΩCΙΟC ΑV[9]
ΝΙΚΑΝΩΡ ΚΥΝΗΓΟΙ ΠΑΝΟΠΟΛΙΤΟΥ[10]
ΠΕΤΟCΙΡΙC[11] ΠΑΝΙCΚΟΥ ΛⳎ
ΠΑΝΙCΚΟC ΙCΙΔΩΡΟΥ ΛⳎ
ΠΑΝΙCΚΟC ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ ΛⳎ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΛⳎ
ΠΑΝΤΙCΙC ΙΝΑΡΩΤΟC ⳎΕ
ΠΛΟΥΤΑΚΟC[12] ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
ΠΑΝΙCΚΟC ΠΑΝΙCΚΟΥ

(1) *Recueil de travaux*, etc., XI, 3, 4.
(2) Pour Χοίαχ.
(3) Bouriant : ὁ προφύλαξ.
(4) Bouriant : ιβ.
(5) B : ορηβατηι.
(6) B : κυνεγοι.
(7) B : Κελετος.
(8) B : Τετ..ομνος.
(9) B : Δαιωου κα:.
(10) B : Πανοπολιτα:.
(11) B : Γενοσ:ρις.
(12) B : Πλουταρχος.

ΠΟCΙΔΩΝΙΟC CΑΡΑΠΙΩΝΟC
ΚΕΦΑΛΩΝ[1] ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
ΠΑΝΙCΚΟC CΑΡΑΠΙΩΝΟC
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC ΠΑΧΜΕ . .[2]
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC ΠΑΝΤΙCΙΟC
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗC ΠΑΝΙCΚΟΥ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗC ΠΟCΙΔΩΝΙΟΥ[3]
ΠΑΝΙCΚΟC ΠΑΝΙCΚΟΥ
ΙCΙΔΩΡΟC ΠΑΝΙCΚΟΥ
ΙCΙΔΩΡΟC ΠΑΝΙCΚΟΥ

(3) Inscription surchargée de graffites coptes et par conséquen difficile à lire :

ΜΕCCΟΥΗΡΙC ΠΕΤΑ . . . ΕΟΥ Ο ΑΡΧΙΚΥΝΗΓΟC
ΝΟΥΜΗΝΙΑΙC ΟΙC ΚΑΘΗΚΕΙ ΕΛΘΟΝΤΑC ΚΥΝΗΓΕΙΝ
ΤΗΝ ΘΗΡΑΝ ΤΡΑΓΟΥC [ΚΑΙ] ΤΑΑΛΛΑ
. . . . . [ΟCΑ] ΚΑΘΗΚΕΙ ΙΩ[Α]
ΕΛΘΟΝΤΕC[Ο]ΤΑΝ ΗΛΘΕΝ ΥΠΟ ΝΟΟΝ ΤΙΝΟC
ΕΙCΤΗΝ . . ΕΑΝ ΕΤΕΛΕCΑΝ
ΦΑΙΔΟCΙC
ΕΜ . . . . .
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC
ΚΛΕΙΤΟΜΑΧΟC
ΘΕΟΓΕΝΗC ΕΡΜΟΓΕΝΟΥC
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC
ΔΗΜΗΤΡΙΟC
ΝΙΚΑΝΩΡ . . . ΡΟΥ
CΩ . . . ΑΡCΙC
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟC ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΑCΚΛΗΠΙΑΔΗC ΑCΚΛΗΠΙΑΔΟΥ

D'une écriture différente :

ΚΕΝΗCΩ

(1) B : Κεφαλειν. (?)
(2) B : Παντσχου (lapsus).
(3) J'avais omis cette ligne. Je la supplée d'après Bouriant.

ΠΙΚΩC
ΗΡΑΚΛΗC

(4) LIE [AN] ΔΡΟΝΙΚΟC ΑΡΧΙΚΥΝΗΓΟC

(5) ΝΙΚΟΜΑΧΟC
C |<
ΑΓΑΤΗ (*sic*) ΤΥΧΗ

(6) ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC
CΚΕΛΕΤΟC
ΕΠΟΙΕΙ

Nous avons déjà rencontré ce personnage (inscription 1, l. 7).

(7) ΟΜΩΝΙΟC (Αμμωνιος?)
CΑΡΑΠΙΩΝΟC
ΑΜΜΩΝΙΟΥ

On me permettra de donner également, pour les amis de saint Janvier de Naples, un graffite copte surmonté d'une *crux ansata* :

(8) ΙΑΝΟΥΑΡΙΟC ΑΝΑΓΝΩCΤΗC

Je reproduis enfin, d'après M. Bouriant, deux inscriptions de la même provenance que je n'ai pas eu le temps de copier :

(9) ομου τιμην τηι θεων στρατειαι
Αρηι συνμαχωι
Διι Ολυμπιωι
Πανι συνστρατευομενωι
ευχην εξοδιας
Πανισκος Θερωνος Κυρηναιος κυνηγος ΛΥ
L$\overline{\text{κα}}$ επειφ $\overline{\delta}$

(10) Lκβ φαρμουθι $\overline{\text{κγ}}$ οι συναναβαντες Δεξιω φυλαρχ(ω)
Πανι ορεοβατει
και θεοφυλακι
του Πανοπολιτου κυνηγοι
επι την θηραν και διπλουν εταξεν Ασκληπιαδης
Σευθης Ηλιοδωρος
κυνηγος.

V. Je suis retourné encore deux fois aux carrières de Djebel-et-

Toukh pour examiner, sous des éclairages différents, les parties encore douteuses des inscriptions que j'ai précédemment publiées (1). Voici le résultat :

(1) ΠΑΝΙΟΜΟΥ ΝΥΜΦΑΙ ΙCΙΔΩΡΩ ΤΑCΔΕ ΕΔΩΚΑΝ
ΕΥΡΕΙΝ ΛΑΤΟΜΙΑC ΤΩ ΜΕΝΙΠΙΤΤΙΟΓΟΝΩ
ΗΝΙΚΑ ACPHCIOI ΚΕΛΕΥCΜΑCΙ ΜΕΤΤΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ
ΠΑΤΡΗ ΗΜΕΤΕΡΗ ΚΡΗCΤΙΔΙ ΛΑΟΤΟΜΟΥΝ

La ligne 3 reste toujours énigmatique.

(2) ΤΟΙC ÇΩΤΗΡCΙ
ΚΑΙ ΠΤΟΛΙCΙΔΟC
ΙΕΡΩΠΟΙΟC ΚΑΙ ΑΡ
ΧΙΠΡΥΤΑΝΙC ΔΙΑ ΒΙΟΥ
ΤΟΠΟC ΛΑξCΙΠΤΟΛΕΜΑΙC
CΩΤΗΡϽΑΡΗC CΑΡΑΠΙΩΝ

La carrière s'appelait peut-être Λαξιπτολεμαις à cause du voisinage de la ville de Ptolémaïs.

VI. Vers l'extrémité Nord du Djebel Abou Feda, un peu au-dessus de Deir el-Zosseir, j'ai découvert quelques tombeaux taillés dans le roc qui sont d'époque grecque. Au-dessus de l'un de ces tombeaux était l'inscription cypriote 𐠤𐠊𐠣 *pa-i-ya* (? Φαίᾳ), et, immédiatement après, une inscription composée de deux caractères cariens.

Au-dessus d'une autre tombe, vers le Sud, on lisait :

ΑΒΑΒΟΥC ΙΕ ΑΒΘΙ(ΟC)

Sur le linteau d'une troisième, vers le Nord :

ΗΡΟΗΡ

suivi d'un court texte démotique. Sur le montant gauche de la porte d'entrée de ce tombeau :

(1) *Revue*, 1888. p. 311.

LΔ XOIAK Θ̄ TAHCIC APϒH[C]IOC

Plus haut, sur une 4e tombe :

INAPΩN

A.-H. SAYCE.

DE L'UNITÉ DE COMPOSITION

DANS LE PHÈDRE DE PLATON

C'est une chose étonnante que la diversité des opinions sur le véritable sujet du *Phèdre*, de l'ouvrage où Platon a posé avec tant de rigueur les règles de la composition (1). Il présente en effet deux parties bien distinctes au premier abord ; l'une qui traite de l'amour, l'autre, de la rhétorique. L'embarras a commencé dès l'antiquité, comme l'attestent les sous-titres : περὶ ῥητορικῆς, περὶ ἔρωτος, περὶ καλοῦ, περὶ ψυχῆς. Parmi les modernes, les uns, avec Schleiermacher, supposent à Platon l'intention de montrer la supériorité de la dialectique sur tous les autres arts et, en particulier, sur la rhétorique. D'autres, avec Fr. Hermann, font de la théorie des *Idées* le point culminant du dialogue. Stallbaum, serrant la question de plus près, essaye d'établir que tout l'intérêt de la discussion porte sur l'opposition entre la rhétorique et la philosophie ; tous les griefs de Platon contre la première se tournent en éloges à l'adresse de la seconde, qu'il nous présente comme l'art d'atteindre à la vérité par l'amour. Le vice de ces explications n'est pas de n'avoir saisi aucun rapport entre les deux parties principales de l'œuvre, mais de n'avoir pas mis dans tout son jour le rapport unique et nécessaire qui les résout en un seul corps de doctrine. On a fait récemment en ce sens un progrès marqué, comme on peut s'en rendre compte d'après la thèse de M. Lemercier (2) ; et ce que nous y ajouterons aujourd'hui ne sera que pour appuyer davantage sur ce caractère de nécessité qui fait de l'une

(1) *Phèdre*. 264 C... δεῖν πάντα λόγον ὥσπερ ζῶον συνεστάναι.

(2) *De Phaedro Dialogo*. Voir chap. IV.

des théories la contre-partie de l'autre ou, pour reprendre une comparaison de Platon, qui fait de l'une et de l'autre comme le côté gauche et le côté droit d'un même corps.

L'opinion vulgaire contre laquelle Platon s'élève dans le *Gorgias* aussi bien que dans le *Phèdre*, voulait que l'orateur se contentât de chercher le vraisemblable et non le vrai. Le vrai importe peu, disait-on, auprès d'auditeurs qu'il s'agit de persuader et non d'instruire. Ce qu'il faut leur proposer est bien moins la vérité elle-même que ce qui a chance de passer à leurs yeux pour la vérité. A cela Platon répond victorieusement que même pour tromper les autres, il faut être en possession de la vérité, si on ne veut se tromper soi-même; et qu'on ne peut les abuser qu'à condition de passer à leur insu de la réalité à la fiction par une série de nuances imperceptibles; ce qui suppose que l'orateur connaît le point de départ et calcule avec exactitude de combien de degrés il s'en écarte. Puis s'élevant à des considérations plus hautes, il montre que cette éloquence trompeuse est indigne de l'homme de bien, dont la mission est de révéler aux autres hommes ce qu'il a pu saisir de la vérité; et, dût cette vérité déplaire à la foule, il vaut mieux, dit-il, être agréable aux dieux, nos maîtres, que de complaire aux hommes, nos compagnons d'esclavage.

La rhétorique est donc, selon lui, à la fois immorale et indigne du nom d'art; d'abord parce qu'elle fait elle-même profession de négliger la vérité et ensuite parce qu'elle ne sait même pas employer à propos les procédés qu'elle recommande pour produire la persuasion (1), le second vice dérivant d'ailleurs du premier. Il veut donc y substituer l'enseignement de la vérité, et un enseignement méthodique. Or, pour procéder selon les règles de l'art digne de ce nom, il faut connaître non seulement ce qu'on veut enseigner mais encore celui qu'on veut instruire et, cela fait, ajuster l'argumentation au caractère observé.

La conséquence forcée de cette théorie est qu'un discours adressé à une foule ne saurait obtenir son plein effet; comment le façonner de manière à répondre à toutes les secrètes dispositions de ceux qui vous écoutent? Il est déjà malaisé de connaître exactement les caractères de tant de personnes; mais il est tout à

(1) *Phèdre*, 268 A. Εἰπὲ δή μοι εἴ τις προσελθών, tout le développement.

fait impossible de trouver un langage qui leur convienne à tous en même temps, à moins de les supposer tous semblables. Il en est de même du discours écrit; à ce sujet, Platon est encore plus exprès et sa doctrine a lieu de surprendre chez un homme qui doit à son génie d'écrivain une bonne part de sa gloire. Selon lui, du moins au temps où il a composé le *Phèdre*, le discours écrit est comme un tableau; il peut avoir une fort belle apparence; mais interrogez-le sur un point qui vous embarrasse, il garde un silence plein de dignité, ou ne sait que répéter la même chose, incapable d'expliquer son propre sens (1). Aussi n'est-ce pas là qu'il faut déposer les semences de la bonne doctrine, pour peu qu'on ait souci de les voir fructifier : c'est dans une âme capable de les recevoir et de les développer à son tour. Ainsi, l'enseignement sérieux, Platon le déclare, est celui qui se donne de vive voix à un ami de qui on a étudié le caractère et tâté les dispositions. A plusieurs reprises il parle de cette influence directe d'une âme sur une autre. Il est évident qu'il regarde ce commerce intime comme la seule condition favorable à la pleine efficacité de la vraie éloquence, c'est-à-dire de l'ascendant moral exercé par la parole vivante.

Cette vue est confirmée par l'examen du *Banquet*. La théorie que Diotime y développe à Socrate va nous indiquer très nettement le lien qui existait, dans la pensée de Platon, entre l'amour et l'emploi rationnel de l'éloquence. L'œuvre de l'amour est de concevoir et d'enfanter selon le corps et selon l'âme. « L'âme enfante ce qui se rapporte à sa nature, c'est-à-dire l'intelligence (2) et les autres dons de l'esprit; celui qui les a conçus dès sa jeunesse, s'il est doué d'une âme haute et quand la saison en est venue, brûle de les enfanter et de les produire au jour. Alors, ce me semble, il cherche de toutes parts le beau, qui puisse aider à sa délivrance. Or il s'attache aux beaux corps, de préférence aux corps disgracieux, puisqu'il est en mal d'enfant. S'il rencontre une âme belle, généreuse et bien douée, il s'attache à la fois aux deux natures, et, près de cette personne, il trouve tout de suite à parler de la

(1) *Phèdre*, 275 D.

(2) Est-il besoin de remarquer que le mot « intelligence » est pris dans le sens de « perception de la vérité » ?

vertu, des qualités et des actions qui doivent être celles de l'honnête homme; et il entreprend de la former » (1). Voilà clairement exprimé le mobile qui doit porter un homme a en instruire un autre dans le bien. Platon, qui, dans sa *République*, témoigne d'une prédilection marquée pour les institutions et les mœurs doriennes, reste ici fidèle à ses tendances. On sait comment les Spartiates entendaient l'éducation de la jeunesse et avaient réglé ses rapports avec les hommes faits. Ne reconnaît-on pas dans cette théorie du *Phèdre* et du *Banquet*, idéalisé sans doute, le commerce légitime entre εἰσπνήλας et ἀίτας ?

Quoi qu'il en soit, nous comprenons maintenant comment la théorie sur l'amour n'est pas introduite à titre d'exemple dans une discussion sur la rhétorique, mais fait partie intégrante de l'œuvre. La question que Lysias traite ou est sensé traiter d'une manière superficielle, est justement celle où aboutit la doctrine de Platon sur la vraie éloquence. Socrate, en la traitant à nouveau dans un style si magnifique et où respire un enthousiasme si ardent, sous le simple prétexte d'indiquer la façon dont le sujet aurait dû être développé, en réalité met ses théories en pratique et fait sur le cœur de son ami l'essai de sa doctrine. Il le laisse d'ailleurs entrevoir dans sa conclusion : « Voilà, ô cher Éros, dans la mesure de mes moyens, la plus belle et la meilleure palinodie que j'aie pu composer en ton honneur; j'ai été d'ailleurs obligé de l'orner de mots poétiques à cause de Phèdre (2). »

Socrate, passé maître en science amoureuse, voyant Phèdre épris d'un discours dont le sens lui paraît bas, entreprend de redresser son jugement et peu à peu l'achemine à l'idée de la vraie éloquence. Son premier discours ne sert qu'à lui montrer comment on peut plaider même une mauvaise cause avec plus de méthode que Lysias. Il s'élève ensuite à une doctrine plus haute, lui révèle la nature de l'âme, l'origine de l'impression extraordinaire que produit sur elle la vue de la beauté même corporelle, et lui indique, résultat inattendu, comme conséquence de l'amour, le désir de former au bien la personne aimée, de la façonner sur le modèle idéal dont elle a elle-même évoqué le souvenir. Ce désir

(1) *Banq.* 209.
(2) *Phèdre*, 257 A.

qui ne peut naître que dans une âme noble et bien douée, est la seule source vivifiante de l'éloquence, qu'on pourrait donc définir d'après Platon, l'art de mener au bien par l'amour. Telle est, il nous semble, la pensée dominante du *Phèdre*; et si on ne la saisit pas tout d'abord, cela tient à l'ingéniosité même de la composition. Platon avant d'expliquer théoriquement l'éloquence telle qu'il l'entend, la met en action en l'opposant à celle qu'il répudie. Dans un premier discours, il bat la rhétorique sur son propre terrain; dans un second, il s'élève au-dessus d'elle de toute la hauteur de sa doctrine. Ainsi cette première partie est toute d'action et l'artifice en consiste à révéler la théorie de la vraie éloquence en en faisant d'abord sentir les effets. Dans la seconde partie, Platon, qui a déjà cause gagnée, veut établir la légitimité de son triomphe. Alors s'ouvre sur l'éloquence une discussion en règle dont la conclusion nous ramène précisément à la belle doctrine sur l'amour développée dans le second discours de Socrate. Jamais peut-être Platon n'a mieux prouvé à quel degré il possède l'art de donner une forme dramatique et passionnée à des idées abstraites. Élévation des pensées, combinaison savante dans la disposition des matières, éclat du style, action encadrée dans le plus riant décor, tout contribue à faire de ce dialogue l'œuvre la plus délicate et tout ensemble la plus forte.

Charles Baron.

NOTES & DOCUMENTS

L'ÉDITION DE LA *PALÆOGRAPHIA GRÆCA* DE MONTFAUCON

Les papiers de Montfaucon, copies, notes, dessins, etc., sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale et peuvent encore fournir d'importants matériaux à l'épigraphiste et à l'archéologue, aussi bien pour l'antiquité grecque et latine que pour le moyen âge.

Parmi les dix-sept volumes (mss. latins 11904-11920) qu'on a formés des papiers de Montfaucon, nous signalerons, dans le ms. 11915, plusieurs traités conclus par le célèbre bénédictin avec différents libraires parisiens pour l'impression de ses œuvres : *Analecta græca*, *Palæographia græca*, *Bibliotheca Coisliniana*, etc. On nous permettra de reproduire partiellement le traité conclu par Montfaucon avec trois libraires de Paris pour l'édition de sa *Palæographia græca*. Tous ces traités ont du reste, à quelques détails près, la même teneur, et l'un d'eux suffit pour montrer quelles étaient au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle les relations entre auteurs et éditeurs pour les ouvrages d'érudition. Nous y joindrons le texte d'un second traité conclu par Montfaucon avec son graveur, P.-F. Giffart, pour les planches de la *Palæographia græca*.

H. Omont.

I

Nous soussignez Dom Bernard de Montfaucon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, d'une part, et Louis Gué-

rin, Jean Boudot, et Charles Robustel, libraires à Paris, d'autre part, sommes convenus de ce qui suit :

1° Que moy Dom Bernard de Montfaucon comme auteur de deux ouvrages dont l'un a pour titre *Palæographia græca,* qui fera un volume in-folio, et l'autre, *Origenis Hexapla,* grec et latin, en deux volumes aussi in-folio, m'oblige de fournir aux susdits sieurs libraires la copie de l'un et de l'autre ouvrage, avec les tables nécessaires, en estat d'estre imprimées et de leur en céder le privilège que j'en obtiendray, sans autre réserve que les conditions de la présente convention et de me rembourser les frais dudit privilège (1).

2° Qu'à l'égard du *Palæographia græca,* qui doit estre imprimé le premier et qui aura un grand nombre de figures, tant en cuivre qu'en bois, moy Dom Bernard de Montfaucon me charge du soin de les faire graver moyennant la somme de six cent livres, qui me sera remboursée par lesdits sieurs libraires, savoir : un quart en deniers comptant, à ma première réquisition, un autre quart aussi en deniers comptant six mois après le premier quart payé, et la moitié en exemplaires dudit livre à trente solz de diminution par exemplaire du prix qu'ils se vendront au public.

3° Que nous libraires soussignez nous obligeons de faire imprimer à nos frais et dépens lesdits ouvrages, tant grecs que latins, en caractères neufs, soit gros ou petits tels que l'auteur le souhaitera, et sur du papier dont nous serons convenus avec luy, sans pouvoir le changer dans le cours de l'impression, laquelle sera commencée, pour le *Palæographia græca,* dès le mois de février prochain (2) et continuée sans interruption, et pour les *Hexaples* d'Origène aussitôt que le *Palæographia* sera achevé, sans les discontinuer ni interrompre jusqu'à la fin des deux volumes.

. . . . . .

6° Que nous ferons porter à l'auteur trois diférentes épreuves, dont les deux premières seront doubles, et l'imprimeur ne pourra

(1) Le *Privilège* est daté du 1er mars 1707, et fut enregistré à la Chambre syndicale de la librairie le 17 mars suivant.

(2) L'impression fut commencée au mois de février 1707, et l'*Approbation* du censeur, Eusèbe Renaudot, est du 7 mars 1708. Cf. l'art. 104, et la *Conférence,* du *Code de la librairie et imprimerie de Paris* (1744, in-12).

tirer que sur la tierce, au bas de laquelle l'auteur aura mis : *Tirez;* et, au cas qu'après la tiration il se trouve des fautes considérables que l'auteur ait bien marqué sur les épreuves et que les ouvriers ayent négligé de corriger, nous les obligerons à faire les cartons nécessaires.

7° Que nous fournirons les exemplaires à l'acquit du privilège (1) ; nous donnerons deux bonnes feuilles à mesure qu'on tirera à l'auteur, et l'impression finie, et avant que d'exposer aucun exemplaire en vente, nous luy en fournirons gratis vingt, dont l'un sera en grand papier, relié en marroquin de Levant, avec les armes de la personne à qui il sera dédié (2), et les dix-neuf autres reliez en veau, et outre ces vingt, cinquante en blanc (3), de petit papier. Bien entendu que l'exemplaire de grand papier des *Hexaples* sera divisé en autant de parties, reliées à part, qu'il plaira à l'auteur et à mesure que l'impression s'en fera.

8° Qu'outre les présens ci-dessus, nous en donnerons encore six exemplaires reliez, savoir : deux à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain des Prez, dont un sera de grand papier ; un au très révérend Père Général ; un à chacun de ses deux assistans, et un au révérend Père Prieur. Nous obligeant encore d'en fournir à l'auteur jusqu'à la concurrence de cent cinquante exemplaires, en les payant à raison de trente sols de rabais par volume.

9° Que s'il arrive que nous fassions une seconde édition de l'un ou de l'autre desdits ouvrages, nous ne pourrons l'entreprendre sans en advertir ledit auteur pour y faire les corrections et les changements qu'il jugera nécessaires, en considération de quoy et de la révision des épreuves qu'il se donnera la peine de corriger, nous luy donnerons vingt exemplaires de cette seconde édition, dont six reliez en veau et quatorze en blanc.

Ainsy convenu, arresté et signé double entre nous, à Paris, ce vingt-neuvième novembre mil sept cent six.

. . . . . .

(1) En vertu du *Privilège*, deux exemplaires devaient être remis à la Bibliothèque du roi, un à la bibliothèque du Louvre et un autre dans la bibliothèque du chancelier de France.

(2) Montfaucon dédia sa *Palæographia græca* au duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV et père de Louis XV (1682-1712).

(3) En feuilles.

Je soubsigné reconnois que messieurs Guérin Robustel et Boudot ont satisfait aux conditions portées dans le traité pour la *Palæographia*.

Ce 15 août 1708.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON (1).

II

Dom Bernard de Montfaucon et monsieur Giffard le jeune, graveur en cuivre, sont convenus des articles suivans pour les graveures de son livre intitulé *Palæographia græca*.

1° Que ledit sieur Giffard fournira audit R. P. soixante planches en cuivre de la grandeur d'une page in-fol. ou à peu prez, sur les dessins donnez par ledit R. P., lesquels dessins luy seront livrez parfaits et achevez et prets à graver : que lesdites soixante planches seront en charactères anciens, excepté trois ou quatre au plus, qui seront en figures : que, quand lesdites planches n'occuperont qu'une partie de la page, on en joindra plusieurs ensemble, qui feront une page entière ou à peu prez, et celles là ne seront comptées que pour une : que si lesdites planches excèdent le nombre de soixante jusques à soixante-trois, cela ne changera rien au marché : si le nombre passe soixante-trois, ledit R. P. luy payera chacune de celles qui excéderont ledit nombre de soixante trois au prix de cent sols chacune, si les dessins ne sont qu'en caractères : et s'ils sont en figures, comme ils en conviendront à l'amiable. Que si quelqu'une de ces planches occupe la grandeur de deux pages, elle sera comptée pour deux.

2° Que ledit S. Giffard fera de plus un frontispice et deux vignetes suivant l'idée du R. P. : qu'il en fera ou en fera faire les dessins, les gravera proprement, y mettant son nom à chacune et audit frontispice, qui sera de la grandeur d'une page, le tout au gré dudit R. Père.

3° Que ledit R. P. donnera au S. Giffard pour lesdites soixante

(1) Bibl. nat., ms. latin 11915, fol. 190-191.

ou soixante trois planches, frontispice et vignetes, la somme de quatre cent livres, payables moitié en argent, sçavoir : vingt livres à mesure qu'il luy délivrera dix planches gravées, et le reste lorsque tout sera achevé; moitié en exemplaires dudit livre à la fin de l'édition, lesquels exemplaires luy seront donnez à trente sols meilleur marché que le prix courant.

Ce 13 décembre 1706.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON. — P. F. GIFFART (1).

(1) Bibl. nat., ms. latin 11915, fol. 192-193. — La gravure des planches, d'après les reçus du graveur, ajoutés à la suite du traité, dura près d'une année, de décembre 1706 à la fin d'octobre 1707.

MONTFAUCON & L'*IMPERIUM ORIENTALE* DE BANDURI

On savait par l'article biographique consacré à Banduri dans la dernière édition du *Dictionnaire historique* de Moréri (1759, II, 80-81) qu'il avait été secondé dans la seconde composition de son *Imperium Orientale* (Paris, 1711, 2 vol. in-fol.) par l'abbé Lama, de Naples, et M. de La Barre, qui fut depuis associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. A la fin de la préface du second volume de l'*Imperium Orientale*, Banduri rend lui-même témoignage de l'assistance que lui avait prêtée Montfaucon. Une note de Montfaucon, égarée dans ses papiers, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale (1), jette un jour tout nouveau sur la collaboration donnée par lui à la grande publication de Banduri.

H. Omont.

« J'ay refait toute l'*Epître dédicatoire* sur un canevas plein de solécismes et pitoyable. S'il n'est pas fait mention de moy dans la *Préface*, ce n'est pas tout à fait sa faute, car en la refaisant entièrement comme l'*Epître dédicatoire*, j'en otay je ne say quoy qu'il disoit de moy. Cela luy fit apparemment grand plaisir et il n'a eu garde d'y rien remettre. Il parle pourtant de moy à la préface du second tome.

« P. 1, j'ay refait la version de Constantin *de Thematibus*, que Meursius avoit faite quand il publia l'ouvrage. Et tout de même celle du livre *de Administrando imperio* et toutes celles qui suivent. Je n'ay point touché au Panégyrique de Théophylacte ; je crois qu'il l'y a mis avec la version de Petrus Possinus, jésuite.

« Je luy ay donné le traité intitulé τὰ Πάτρια τῆς Πόλεως, écrit de ma main, et en ai fait la version, p. 1 tertiæ partis. J'ay refait

(1) Bibl. nat., ms. latin 11910, fol. 97.

aussi les versions des livres suivans jusqu'à la page 64. J'ay fait la version de la description de sainte Sophie, après le P. Combefis, et refait les versions des pièces qui suivent.

« La narration de Nicetas Choniates m'a beaucoup coûté à traduire, comme aussi la description de l'Augusteon; j'ay fait ou refait les versions des pièces qui suivent. La version d'une partie des *Epigrammes*, p. 135, est faite par l'abbé Lama, Napolitain; car pour luy il ne sçait pas seulement ce que c'est qu'ïambe ou trochée. J'ay copié et traduit de ma main la Chronique des patriarches d'Alexandrie, p. 191.

« Ce qu'il dit au commencement du second tome, p. 450, touchant le mètre d'un poème, est de M. Boivin. Cette matière est si inconnue pour luy que je ne say s'il pourroit scander un hexamètre.

« J'ay copié et traduit la vie de saint Dalmace, p. 697 des notes. J'ay transcrit et traduit avec une peine incroyable les Epîtres d'Athanase, patriarche de Constantinople, qui sont d'un style si embarrassé et si barbare qu'il est presque impossible de les entendre. Quant je les eus traduites, il les porta à M. Boivin, après avoir transcrit ma version de sa propre main, ce qu'il ne manquoit jamais de faire. Il s'en fit honneur. M. Boivin ne pouvant croire qu'il l'eût faite me demanda si je ne luy avois pas prêté la main, je ne luy répondis que par un signe. J'ay encore traduit le premier *Antirrheticum* de Nicéphore contre les Iconoclastes.

« Pour ce qui est des notes, M. Boivin et le P. Lequien luy ont fort aidé, et surtout son copiste qui en sait incomparablement plus que luy. »

POÉSIES INÉDITES DE THÉODORE PRODROME

PUBLIÉES D'APRÈS LA COPIE D'ALPHONSE L'ATHÉNIEN

Parmi les nombreux débris de manuscrits grecs que feu Emmanuel Miller avait pieusement recueillis au cours de ses missions scientifiques en Orient et qu'il aimait tant à montrer aux paléographes, se trouvait un feuillet en papier de fil très épais et qu'il voulut bien nous communiquer, au mois de janvier 1884, avec autorisation d'en prendre copie. Haut de 22 centimètres, large de 16, et ayant appartenu à un volume doré sur tranches, ce feuillet contenait au recto les dernières lignes de la vie de saint Théodore Graptos à peu près telles qu'elles se lisent dans l'édition de ce document donnée par François Combefis, à partir des mots κρατυνομένου ἤδη Θεοφίλου (1), et cette souscription disposée sur trois lignes, de cette façon :

Ἐγράφη διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἀλφόνσου τοῦ
ἀθηναίου, μηνὶ δεκεμβρίῳ κϛ, τοῦ
ϛυογ' ἔτους.

Au verso, le même copiste avait tracé d'une écriture un peu plus fine que celle du recto, les vers de Prodrome que nous publions ci-après, en respectant l'orthographe parfois fautive de l'original. Les dispositions que nous avons adoptées existent dans le manuscrit; chacune d'elles y est indiquée par un gros point à l'encre rouge.

(1) *Originum rerumque constantinopolitanarum variis auctoribus manipulus* (Paris, 1664, 4°), p. 212.

Il est à peine besoin de rappeler combien sont rares les poésies néo-grecques de Théodore Prodrome. Les seules connues jusqu'à ce jour ont été publiées par nous dans notre *Bibliothèque grecque vulgaire* (1).

Puisque, indépendamment des vers de Prodrome, ce feuillet nous a conservé l'intéressant colophon reproduit plus haut, on nous permettra de dire quelques mots du scribe dont nous y lisons le nom.

ALPHONSE L'ATHÉNIEN a copié deux autres manuscrits non datés, dont l'un constitue aujourd'hui les 158 premiers feuillets du *Parisinus 2161* de l'ancien fonds grec (*Galeni commentariorum in Hippocratis aphorismos libri VII*). On lit, en effet, au recto du f. 158, la souscription cryptographique suivante en minuscules rouges : ϑοφλνωλω ϑαϐνθłλω ἔζϖϑτεν, c'est-à-dire : Ἀλφόνσος ἀθηναῖος ἔγραψεν. Le manuscrit *Harleian 5599* du Musée britannique (*Aristotelis categoriæ, etc.*), est également dû à la plume d'Alphonse l'Athénien (2), et porte, au bas du f. 209, une souscription identique à celle du *Parisinus 2161*. Les seuls détails que nous connaissions concernant ce copiste nous sont fournis par la lettre suivante de François Filelfe à Georges Alexandrin (3) :

FRANCISCVS PHILELPHVS GEORGIO ALEXANDRINO SALVTEM.

Alphonsus Atheniensis est, ut scis, ex ordine religionis fratrum Prædicatorum et, quantum intelligere potui ex ejus mecum consuetudine fere quotidiana, honestis ornatus moribus, præterea sciendi percupidus : cujus vulgaris vernaculaque lingua est certe perpolita ac plane attica. Is a me petiit ut se tibi per litteras commendarem. Quod feci eo libentius quod tuas prædicare laudes non desinit. Alphonsum igitur tibi commendatissimum esse cupio, et ita cupio ut quicquid in hunc officii benignitatisque contuleris, in me ipsum collatum sim judicaturus. Dignus enim mihi est visus opera atque ope tua. Ad hæc, etc. *Ex Mediolano, IX kal. augustas M. CCCC. LXXIII.*

(1) Tome premier (Paris, Maisonneuve, 1880, 8°), pp. 38 et suiv.

(2) Voy. Henri Omont, *Notes sur les manuscrits grecs du British Museum* (Paris, 1884, 8°), p. 22.

(3) *Epistolæ* (Venise, 1502, f°), f. 265 r°.

On remarquera que cette lettre a été écrite en l'année 1473, comme la souscription du manuscrit hagiographique reproduite ci-dessus. Il est permis de supposer sans trop d'invraisemblance que Filelfe avait peut-être employé Alphonse l'Athénien à lui copier quelqu'un de ces manuscrits qui faisaient l'ornement de sa bibliothèque, et pour lesquels il avait une si jalouse sollicitude.

Θεοδώρου τοῦ Προδρόμου.

1

Πόθοι μου, πόθοι πόθοι μου, ἔρωτες ἔρωτές μου,
μικρούς σας ἐπαρέλαβα καὶ ἀγούρους σας ἐπῆκα,
καὶ εἰς τὴν καρδίαν μου ηὐξήθητε καὶ ἐγίνεσθε μεγάλοι·
καὶ ἐδάρτε ὅταν ἠνδρώθητε καὶ ἤλπιζα εὐχαριστίαν,
μάλιστα δαπανᾶτε με καὶ κατατέμνετέ με.
Οὐκ οἶδα ἀχαριστότερον εἰς τὸν παρόντα βίον.

2

Ἀντέταξες, ἐλήστευσες, ἔκυψες, ἔπιες αἷμαν·
εἰπέ μας τί ἀπεκέρδησας, εἰ μὴ τὸ κρῖμαν μόνον;

3

Ναὶ πάταξε τὸν διάβολον καὶ πίασε εἰπὲ τὸν στίχον·
ναὶ καὶ κατασταυρώθητι, ναὶ πτύσε εἰς τὰ ζουγλά σου·
ναὶ εἰπὲ ἂς σε πήσουσιν εὐχὴν, ναὶ μή σε φάγῃ τὸ πεῖσμαν·
εἰπὲς οὐκ ἓν καὶ ἀπάρτι οὐκ ἓν, καὶ οὐ μεταστρέφει ὁ λόγος·
εἰπὲ τὸ ἂς ἓν καὶ νὰ ἓν τὸ ἂς ἓν, καὶ μὴ σκιρτήσῃ ὁ δαίμων.

4

Ἀφῆτε με, ἐξαφῆτε με, τόρα ἡ ψυχή μου ἐρράγη·
εἶπα την, καὶ ἀπεστράφη με καὶ ὀργῆς ἰχάδιν ἔχει·
τί ἔνι τὸ φονικοϊχάδιν σου, φονεύτρα, νά με πλήξῃς; —
Εἶπες το καὶ ἐξαναεῖπες το, κἂν θέλεις πάλιν εἰπέ το·
ἂν οὐκ ἐλεῇς τὸ στόμαν σου, λάλει καὶ πάλιν λάλει·
ὡρεὰν ὀχλεῖσαι, νεώτερε, μετ' ἄλλων ὅρκους ἔχω. —
Καὶ οἱ ὅρκοι παραβαίνονται καὶ οἱ λόγοι μεταστρέφουν,
καὶ ἀγάπαι μετατίθενται πρὸς τούτους ἐξ ἐκείνων·
τέως δὲ τοὺς ὅρκους τοῦ ἔρωτος μηδὲ προβάλλεσαί τους,
ἐρώτησε καὶ νά σε εἰποῦν οὐκ ἔχουν οἱ ὅρκοι κρῖμαν.

5

Ἔκτισα πύργον ὀχυρὸν, ἐγχόρηγον, τοῦ πόθου,
καὶ ἔλεγα ὅτι ἔνι ἀπρόδοτος, τίς νά μέ τον ἐπάρῃ ;
Ἀρτίως θεωρῶ προδίδοται καὶ ὅτι ἀπλικεύουν ξένοι ·
ἀνάθεμά με ἀπὸ τοῦ νῦν ἂν ἀνακτίσω πύργον,
καὶ οὐδὲν τζεργώνω ὡς ἔτυχε, καὶ κατουνεύω ὡς εὕρω.

6

Τί λέων ἐφάνης εἰς ἐμὲ καὶ τρώγεις με καθ' ἡμέραν ;
ἂν φάγῃς καὶ πληρώσεις με, ποῦ νὰ εὕρῃς ἄλλο βρῶμαν ;

7

Ἂν πάθῃ δίψαν ἄνθρωπος μέσα εἰς ἀγριοτοπίαν,
καὶ οὐκ ἔνι πόλις, οὐδ' ἀγρὸς, νὰ ἔμβῃ νὰ πίῃ νὰ ζήσῃ,
καὶ ψύγουνται τὰ χείλη του, ξηραίνεται ὁ λαιμός του,
καὶ ὑπάγῃ ὁ ταπεινούτζικος τελείως καὶ παραδώσῃ ·
ἔπειτα ὑπάγει παρεκεῖ μετὰ ποδάρια ξένα,
καὶ εὕρῃ λιβαδερούτζικον καὶ μέσα κρύαν βρυσίτζαν,
καὶ ἔνι τὸ νερούτζικον καλὸν καὶ κύψῃ καὶ χορτάσῃ,
καὶ δροσισθῇ ἡ καρδία του καὶ ἀναζωωθῇ ἡ ψυχή του,
καὶ πάλιν πέσῃ ἀνάταυρα, καὶ πάλιν κύψας πίῃ,
μέχρις εἰς τέλος κορεσθῇ καὶ ὑπάγῃ εἰς τὴν ὁδόν του ·
οὐ πρέπει ἐκεῖνο τὸ νερὸν καὶ ἐκείνην τὴν βρυσίτζαν,
καὶ ἐκεῖνο τὸ λιβαδερὸν νὰ τὸ ἀπολησμονήσῃ ·
ἀλλὰ καὶ ὁσάκις ἔχει ὁδὸν, ἂν καὶ παραστρατίζει,
ἐκεῖ ὑπάγει καὶ προσκυνᾷ καὶ ἁπλώνει εἰς τὸ λιβάδιν,
καὶ κἂν διψᾷ, κἂν οὐ διψᾷ, νὰ εὐχαριστεῖ καὶ πίνει.

Émile LEGRAND.

Avril 1890.

CONTRIBUTION A LA BIOGRAPHIE

DE SIMON PORTIUS

M. Gabriel Ledos a publié dernièrement dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1) sous le titre *Simon Portius, à propos de la nouvelle édition de la Grammaire grecque vulgaire*, un article où il a mis en lumière, concernant la biographie de cet auteur, un document qui n'est pas sans intérêt (2). M. Ledos affirme dans ce même article que, quelque maigres que soient les renseignements qu'on possède sur Simon Portius, « ils le sont moins que ne l'ont cru et dit M. Legrand et M. Psichari. »

En ce qui me concerne, je commence par déclarer sincèrement que, quand j'ai donné sur Portius les informations qui figurent dans la préface de ma seconde édition de la Grammaire de Nicolas

(1) Année 1889, pp. 678 et suiv.

(2) Tiré de la *Neue Sammlung von lauter alten und raren Büchern und Schrifften* (Francfort et Leipzig, 1733-1734, six parties in-8°) de Theoph. Sincerus. Ce bibliographe raconte (VI^e^ partie, p. 520) qu'un théologien de Nuremberg, dont il tait le nom, possédait un exemplaire du Lexique de Portius, et y avait inscrit une note ainsi conçue : « E Gallia Romam se contulit doctissimus auctor, ubi eodem tempore quo Romæ hærebam, is adhuc vixerat in ædibus civis cujusdam romani adversum collegium Jesuitarum vulgo Romanum dictum. Vir tum senex erat, qui e multa lectione aciem oculorum omnem amisit, nec sic tamen in senio acquievit quin juventutis studiis eruditione sua et cæcus subveniret græcis partim colloquiis, partim vero ipsorum etiam auctorum græcorum ad prælectionem explicatione. Habebat inter alios discipulum Josephum de Juliis, bibliothecæ vaticanæ scriptorem græcum, quo perfamiliariter usus sum. Præter hoc Lexicon, nil quod ego quidem sciam conscripsit aliud nisi grammaticam quandam gallicam *(sic)*, quæ ipsa etiam eruditi viri industriam commonstrat. »

Sophianos, je n'avais aucunement la prétention de publier le résultat complet de mes recherches. Je gardais, à dessein, par devers moi, certaines particularités dont je voulais faire profiter mes études d'histoire littéraire sur le XVII^e^ siècle grec, études dès lors très avancées et destinées à faire suite aux deux volumes de ma *Bibliographie hellénique des* XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles* (Paris, 1885, gr. 8°). Mais, puisque Simon Portius peut, à cause du bruit qui vient de se faire autour de son nom (1), intéresser nos lecteurs habituels, je crois devoir, dès maintenant, compléter l'article de M. Ledos par quelques détails importants, qui paraissent avoir échappé à ses investigations.

Et d'abord, qu'il me soit permis de faire observer que j'ai toujours considéré Simon Portius comme appartenant à la nationalité grecque. Je l'ai affirmé d'une façon suffisamment explicite, quand j'ai écrit (2) que, dans son Épître dédicatoire au cardinal de Richelieu, il avait traduit avec une pathétique éloquence les vœux de ses compatriotes pour l'affranchissement de la Grèce. Je connaissais, d'ailleurs, parfaitement le témoignage de Du Cange : *Simon Portius origine Græcus Cretensis* (3); j'aurais pu invoquer aussi le témoignage non moins catégorique, bien que plus récent, d'un savant jésuite grec de Chios, le R. P. Thomas-Stanislas Vélastis, qui s'exprime ainsi : *Quod autem Græci omnes ita consentiant, testes sunt Argyropulus,* SIMON PORTIUS *et, ut Græcos prætéream, testis est,* etc. (4). Quant à Du Cange, j'ai le regret de dire que l'assertion de l'illustre érudit est loin d'être un renseignement aussi précieux que se plaît à le croire M. Ledos. C'est un témoignage contemporain, mais il a le très grave défaut d'être erroné. Si, en effet, il est indiscutable que Portius était Grec, il est tout aussi indiscutable qu'il n'était pas Crétois (5), et la preuve

(1) Ce bruit a eu un écho jusque dans la presse quotidienne. Voy. l'*Univers* du 16 mars 1890.

(2) Préface de ma seconde édition de la *Grammaire grecque vulgaire* de Nicolas Sophianos (dans ma *Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique,* nouvelle série, n° 2), Paris, 1874, 8°, p. 12.

(3) *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis,* préface, p. 10.

(4) *Dissertatio de litterarum græcarum pronuntiatione* (Rome, 1751, 4°), p. 9.

(5) M. Jean Psichari était arrivé à cette conclusion par des arguments tirés de la linguistique. Voy. Simon Portius, *Grammatica linguæ græcæ vulgaris,* éd. W. Meyer (Paris, 1889, 8°), Introd. p. XXV.

qu'on peut en apporter est autrement solide que le passage de Du Cange. Elle nous est fournie par Portius lui-même. On la trouve dans un livre assez rare, mais dont notre Bibliothèque nationale possède un exemplaire, nous voulons dire l'ouvrage de Laurent Miniati : *Glorie cadute dell' antichissima ed augustissima famiglia Comnena,* etc., (Venise, 1663, f°). On y lit, p. 143 de la première partie, une pièce de vers intitulée : *Lamento della Fama per la gran caduta dell' antichissima ed augustissima famiglia Comnena, canzone del signor* SIMONE PORTIO, *dottore medico, filosofo e teologo,* ORIUNDO DA TRABISONDA (1). Cette « canzone » comprend douze strophes de dix vers chacune, sauf la douzième, qui n'est que de cinq vers seulement. On nous permettra de reproduire la première, pour donner un échantillon du talent poétique de Simon Portius :

Di cocenti sospiri
udissi in Pindo ed in Parnasso un tuono,
un' echo ne le selve
ch' empiendo i cavi giri
di quelle grotte oscure, insin le belve
trasse col flebil suono
ad ascoltar di chi doleasi il pianto,
mossesi Febo intanto,
e con l'orecchie intente
fè che stesser le Muse anch' esse attente.

Si ces vers ne sont pas marqués au meilleur coin, ils prouvent du moins que Simon Portius maniait avec une certaine aisance la langue de Dante et de Pétrarque. Le titre de la pièce nous fournit, en outre, un renseignement qui n'est pas à dédaigner. Il nous

(1) Il importe beaucoup de faire observer que cette pièce de vers, bien que tirée du volume de Miniati paru en 1663, était déjà très probablement composée en 1635 et avait certainement vu le jour dès 1636, dans l'ouvrage de Benoît Orsini *La verità essaminata intorno al ramo più principale dell' imperial albero Comneno*, reproduit par Miniati. Voy. dans le Recueil de celui-ci (au f. signé a 3) l'épître dédicatoire d'Alexis Comnène, prince de Trébizonde, à Philippe IV, datée de Naples, 3 juin 1635; l'épître d'Orsini à Pierre Benessa, datée de Rome, 9 avril 1636 (au f. 3 du cahier b); enfin la lettre de Benessa lui-même à Vincent Comnène, datée de Rome, 27 août 1636, pour lui annoncer que l'impression du livre est terminée *(Première partie*, p. 145).

révèle que Simon était non seulement docteur en théologie, ce qu'on savait déjà par ailleurs (1), mais qu'il avait aussi obtenu le même grade en philosophie et en médecine. Nous trouvons encore dans l'ouvrage de Laurent Miniati (2) une autre indication précieuse à recueillir, à savoir que *l'eccellentissimo signor Simone Portio, dottore in medicina,* avait composé en l'honneur de la famille Comnène des poésies grecques, que l'imprimeur exprime le regret de ne pouvoir offrir au lecteur.

On voit que M. Gabriel Ledos n'a pas tort d'user de restriction, quand il déclare que « Portius n'écrivit probablement rien en dehors » de son dictionnaire, de sa grammaire et de son épigramme à la louange de la *Manuductio ad Græciam* de Jean Paradis (Paris, 1637, 8°). Nous allons voir dans un instant que ce qui a été mentionné plus haut ne constitue pas encore tout le bagage littéraire de Simon Portius. Mais, auparavant, il est nécessaire de dire quelque chose du motif qui, selon nous, a pu déterminer Du Cange à croire que Portius était d'origine crétoise.

La famille Portius paraît avoir été assez nombreuse. Elle se subdivisait en trois branches au moins, qui nous sont connues. La première, à laquelle appartenait notre Simon, était ou avait été fixée à Trébizonde. La deuxième était établie à Naples, dès le XVI^e^ siècle, et un de ses membres s'appelait SIMON, comme l'auteur de la Grammaire grecque vulgaire. Je possède de lui un billet autographe, parfaitement insignifiant, daté du 18 mai 1530, où il signe : *Simon Portius origine Græcus, adoptione vero Neapolitanus.* Il ressort de ceci qu'il appartenait à la célèbre colonie grecque de Naples (3). La troisième branche était crétoise. GRÉGOIRE PORTIUS, auteur d'un certain nombre d'opuscules en vers latins et

(1) Par le titre de son Dictionnaire et par la signature de l'épigramme que j'ai publiée, p. 10 de la préface de ma seconde édition de la Grammaire de Nicolas Sophianos.

(2) *Sixième partie*, p. 36.

(3) Faut-il l'identifier avec l'illustre philosophe Simon Portius qui enseignait alors à l'Université de Naples? C'est une question que nous nous bornons à poser, laissant à d'autres le soin d'y répondre. Sur Portius le philosophe on consultera avec fruit l'intéressante brochure de Joseph Amenduni : *Di alcuni particolari della vita letteraria di Simone Porzio incerti o ignoti finora* (Naples, 1890, in-8°), 20 pages.

sur lequel on possède des détails assez circonstanciés, se donne comme **Crétois** (Γρηγορίου Πορκίου τοῦ Κρητός), dans l'intitulé d'une pièce de vers grecs qu'il composa en l'honneur de l'image de la sainte Vierge pieusement attribuée au pinceau de saint Luc et vénérée sur le mont de la Garde près de Bologne (1). Nous savons, en outre, par les témoignages réunis de Rodotà (2) et de Rossi (3), ce dernier contemporain, que Grégoire était originaire de Réthymno, mais né à Ancône d'un père grec. Ce Grégoire était l'oncle de notre Simon, particularité que Du Cange avait pu connaître, par un livre dont nous allons parler tout à l'heure, et en conclure que le neveu devait être aussi Crétois.

Je ne partage pas l'opinion de M. Ledos, qui prétend que le séjour de Portius à Rome et le fait d'y avoir pris ses grades en théologie suffisent pour expliquer le surnom de *Romanus* qu'il avait adopté. Il nous semble beaucoup plus vraisemblable de supposer que le nom de *Romanos*, porté encore aujourd'hui par plusieurs familles grecques, était celui de sa mère et que, suivant une coutume très ancienne chez les Hellènes, il l'avait adjoint à son nom paternel. Les exemples d'une pareille adjonction sont extrêmement nombreux. Qu'il nous suffise de rappeler celui d'un très célèbre poète du xv^{e} siècle, Michel Marulle Tarchaniote.

Parmi les opuscules poétiques de Grégoire Portius, presque tous des pièces de circonstance, il en est un, son *Gallicus Alcides de Rupella perdomita triumphans* (Rome, 1629, in-4°), dont le titre désigne suffisamment le sujet, et qui, tiré sans doute à petit nombre, était devenu assez rare pour que, six ans plus tard, Simon Portius en donnât une édition nouvelle que nous croyons devoir décrire. Le titre est ainsi conçu :

(1) Voy. *Componimenti poetici volgari, latini e greci di diversi sopra la S. imagine della beata Vergine dipinta da san Luca*, etc., etc. (Publ. par Ascanio Persio, Bologne, 1601, in-8°), p. 75.

(2) *Dell' origine, progresso e stato presente del rito greco in Italia*, t. III. (Rome, 1763, in-4°), pp. 154 et 181.

(3) Jani Nicii Erythræi *Pinacotheca tertia* (Cologne, 1648, in-8°), p. 132.

GALLICVS ALCIDES *GREGORII PORCII.* ROMÆ.

Typis Antonii Facciotti. 1635. *Superiorum Permissu.*

C'est un in-12 de 24 pages, dont les deux premières, bien que comprises dans la numération, sont blanches (ainsi que les deux dernières). Sur le titre figurent les armes de France tirées en taille-douce. Les pages 5-6 sont occupées par l'épître dédicatoire suivante, que nous reproduisons à cause de son importance au point de vue de l'histoire littéraire :

EMINENTISSIMO AC REVERENDISSIMO PRINCIPI
ARMANDO RICHELIO
S. R. E. CARD. AMPLISS.
SIMON PORCIUS.

Gallicum Alcidem de lernæis Franciæ monstris gloriosissime triumphantem si non digno, quo saltem potuit, prosecutus est dudum carmine patruus meus. Illud iterum typis recenter cussum *(sic)* tibi, eminentissime princeps, dicandum fratris illius filius curavi, ut cui præcipua pars rerum majore ex parte in Rochellæ obsidione et excidio tunc debebatur, eidem nunc illius iterata editio jure tibi tuo deberetur. Excipe igitur ea qua semper soles benignitate excipere incomptum hoc patrui mei carmen perennitati nominis tui consecratum, meque tuis obsequiis studiosissime deditum agnoscas, quem ad diuturnam annorum seriem, eamque fecundissimam ex animo voveo et in albo ævi depono.

Outre le petit poème indiqué sur le titre, on trouve encore à la suite un autre poème intitulé *Fatalis machina Rupeculæ*, trois épigrammes à la louange de Louis XIII, une épigramme sur le portrait de Richelieu, et enfin deux épigrammes sur la Rochelle.

Nous n'avons pu découvrir aucun document nous permettant de fixer la date de la mort de Simon Portius. Tout ce qu'il nous est permis d'affirmer, c'est qu'il vivait encore postérieurement au 2 mai 1667. A cette date, en effet, l'empereur Léopold ayant accordé à Jacques-Alban Ghibbes le diplôme de *poète-lauréat* (1), Simon Portius composa, à cette occasion, une épigramme, que nous reproduisons :

(1) *Carminum* Iacobi Albani Ghibbesii, *poetæ laureati cæsarei, pars lyrica, ad exemplum Q. Horatii Flacci quam proxime concinnata* (Rome, 1668, in-8°), pp. 213-216.

Εἰς πολυθρύλλητον ἄνδρα τὸν Ἰάκωβον Ἀλβανὸν
Γειβέσιον χρυσῇ σειρᾷ παρὰ Λεοπόλδου αὐτο-
κράτορος κεκοσμημένον, ἀρετῆς ἕνεκα καὶ
ποιήσεως.

Simonis Porcii ad maximum virum d. Iacobum Albanum Ghibbesium, laureatum et torquatum poetam a Cæsare augusto nuper factum, epigramma.

Στέμμασιν ἀφθάρτοις κεφαλὴν σὴν στέψεν Ἀπόλλων
πρῶτον ἀοιδοσύνης, νῦν Λεόπολδος ἄναξ ·
ἀλλά γε Μουσάων χάριτας μόνον ὤπασε κεῖνος
κοσμήσας ψυχὴν, οὗτος ἔδωκε βίον ·
σῆς ἀρετῆς ζαθέης δῶκεν γὰρ σύμβολα γαίη
ὄλβια καὶ τιμῆς ἠδὲ φιλοφροσύνης ·
Γειβέσιος τοίνυν μεγάλους κοσμήτορας ὄντως
Φοῖβον ἐῆς δόξης καὶ Λεόπολδον ἔχει (1).

Pour en finir avec Simon Portius, nous signalerons une particularité bibliographique sur laquelle personne, à notre connaissance, n'a encore attiré l'attention (2). Il existe des exemplaires de la Grammaire grecque vulgaire de Portius où la corbeille de fleurs du titre est remplacée par la mention suivante

Ex Mandato Eminentissimi Principis Cardinalis Ducis DE RICHELIEV, gratis dispensantur.

au-dessous de laquelle se trouvent neuf petits ornements disposés sur trois lignes et formant cul-de-lampe. Tel est notamment l'exemplaire ayant appartenu à Isaac Vossius et qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque universitaire de Leyde, où il est coté : 696. F. 13.

Nous connaissons d'autres membres de la famille Portius qui vécurent à Rome au XVII^e^ siècle, notamment LAURENT PORTIUS,

(1) *Id., ibidem,* p. 210.

(2) Elle nous a été fort obligeamment indiquée par notre collègue et ami D. C. Hesseling, professeur au lycée de Delft (Pays-Bas).

scribe grec de la Vaticane, sur lequel on peut consulter le *Serapeum* du 30 novembre 1841, pp. 340 et 341. Il publia, en le faisant précéder d'une épître dédicatoire latine à Léon Allatius, le rare et précieux ouvrage en grec vulgaire de Néophyte Rhodinos : Περὶ ἡρώων, στρατηγῶν... ὁποῦ εὐγήκασι ἀπὸ τὸ νησὶ τῆς Κύπρου (Rome, 1659, in-12).

Nous pourrions ajouter à ce qui précède certains autres détails sur Simon Portius que nous ont fournis nos recherches en Italie, mais nous les réservons pour plus tard.

Émile LEGRAND.

Mars 1890.

LA CONSTITUTION DE DRACON

ET LA CONSTITUTION DE L'AN 411, D'APRÈS ARISTOTE

Le chapitre 4 du traité récemment découvert d'Aristote renferme une analyse aussi nouvelle que surprenante d'une prétendue constitution politique attribuée à Dracon. Je suis d'accord avec un critique anglais, M. J.-W. Headlam [1], pour considérer ce morceau comme une interpolation *tendancieuse* due à quelque partisan du régime oligarchique modéré, qui cherchait à créer un précédent historique pour la constitution de ses rêves. Le morceau a-t-il été réellement interpolé ou bien l'invention de cette constitution apocryphe remonterait-elle à la fin de la guerre du Péloponnèse, et Aristote, qui l'aura trouvée consignée dans quelque document de cette époque, l'aurait-il acceptée sans méfiance? On peut choisir entre ces deux hypothèses, mais la seconde, qui ferait peu d'honneur au sens critique de notre auteur, me paraît, pour divers motifs, moins vraisemblable que la première.

Interpolé ou non, le chapitre sur la constitution de Dracon a besoin d'être remanié pour offrir un sens intelligible. En voici le texte d'après la lecture de M. Kenyon ; j'ai numéroté les membres de phrases pour faciliter la discussion et marqué par un double trait ‖ le commencement des lignes du papyrus :

(1) Ἀπεδίδοτο [ἡ] πολιτεία τοῖς ὅπλα παρεχομένοις · (2) ἦρουν δὲ τοὺς μὲν ἐννέα ἄρχοντ(α)ς ‖ [καὶ τ]οὺς ταμίας (3) οὐσίαν κεκτημένους οὐκ ἐλάττω δέκα μνῶν ἐλευθέραν, (4) τὰς δ' ἄλλας ἀρχὰς ‖ ἐλάττους ἐκ τῶν ὅπλα παρεχ[ομένων], (5) στρατηγοὺς δὲ καὶ ἱππάρχους (6) οὐσίαν ἀποφαίνοντας ‖ οὐκ

(1) *Classical Review* d'avril 1891, p. 166.

ἐλάττον' ἢ ἑκατὸν μνῶν ἐλευθέραν (1) καὶ παῖδας ἐ[κ] γαμετῆς γυναικὸς γνη-
σίους ὑπὲρ || δέκα ἔτη γεγονότας · (7) τούτους δὲ δει..... (2) τοὺς πρυτάνεις
καὶ τοὺς στρατηγοὺς καὶ τοὺς ἱππάρχους || τοῦ γένους μέχρι εὐθυνῶν (8).....
τας δ'ἐκ τοῦ αὐτοῦ τέλους δεχομένους οὗπερ οἱ || στρατηγοὶ καὶ οἱ ἵππαρχοι.
(9) Βουλεύειν δὲ τετρακοσίους καὶ ἕνα τοὺς λαχόντας ἐκ τῆς πολιτείας · (10) ||
κληροῦσθαι δὲ καὶ ταύτην καὶ τ[ὰ]ς ἄλ[λας] ἀρχὰς τοὺς ὑπὲρ τριάκοντα ἔτη
γεγονότας, (11) καὶ δὶς τὸν || αὐτὸν μὴ ἄρχειν πρὸ τοῦ πάντ[ας περι]ελθεῖν ·
τότε δὲ πάλ[ιν] ἐξ ὑπαρχῆς κληροῦν · (12) εἰ δέ τις || τῶν βουλευτῶν, ὅταν
ἕδρα βουλῆς ἢ ἐκκλησίας ᾖ, ἐκλείποι [τὴν σὺν]οδον, ἀπέτινον ὁ μὲν πεντα- ||
κοσιομέδιμνος τρεῖς δραχμάς, ὁ [δὲ ἱ]ππεὺς δύο, ζευγίτης δὲ μίαν.

Ce texte offre à première vue plusieurs impossibilités. D'abord on ne conçoit pas qu'on ait pu à aucune époque, mais surtout au temps de Dracon, exiger des stratèges et des hipparques, magistrats de second rang, un cens et des qualifications supérieurs à ceux des archontes; il faut donc changer de places les membres de phrase (3) et (6); leur interversion s'explique par l'identité du mot initial οὐσίαν. D'autre part le chiffre de 10 mines ne peut être maintenu, même pour les stratèges. En effet, on voit par la phrase (12) combinée avec (7) que les sénateurs, et à fortiori les magistrats sénatoriaux, devaient justifier au moins du cens de zeugite, c'est-à-dire (ch. 7) tirer de leurs terres un revenu de 200 mesures. Mais la mesure de blé, au temps de Solon, valait une drachme (Plutarque, *Solon*, c. 23), et la drachme, avant Solon, était environ la 70e partie de la mine (Aristote, ch. 10). Un revenu de 200 mesures équivalait donc à un revenu de 3 mines, ce qui, au taux de capitalisation normal (12 0/0), représente une fortune de 25 mines; les stratèges devaient donc posséder au moins un cens de 25 mines, et probablement davantage; si l'on suppose qu'ils étaient choisis parmi les chevaliers, on obtient un minimum de 40 mines; peut-être faut-il aller jusqu'à cent : δέκα aura pris la place de ἑκατόν.

La phrase (7) qui n'offre aucun sens dans l'état actuel du texte doit être également déplacée. En se reportant à la constitution oligarchique du ch. 30, sur laquelle la nôtre paraît avoir été calquée, on voit que le sens doit être « les magistrats supérieurs font partie du sénat. » Il faut donc insérer (7) après (9) et écrire au

(1) M. Kenyon donne ἐλευθέρων, mais c'est sans doute une erreur.
(2) Les lettres δει sont une correction du scribe qui avait d'abord écrit δι.

début de la phrase, comme au ch. 30, τούτων δ'εἶναι, au lieu de τούτους δὲ δεῖ[ν εἶναι] que propose l'éditeur anglais. A la fin de la phrase (7), j'adopte la correction de M. Paton : τοὺς ἕνους qui est d'ailleurs autorisée par le fac-similé ; quoique le mot ἕνος ne se rencontre pas ailleurs dans le traité, il est d'une bonne grécité et offre un sens satisfaisant. Après ces changements, il ne reste réellement d'obscur que la phrase (8) ; de tous les suppléments proposés pour la lacune initiale le plus vraisemblable est encore [εὐθυν]τὰς ; mais celui-là même ne me satisfait guère et le mot δεχομένους pourrait bien être altéré.

Sous le bénéfice de ces observations, je propose d'écrire comme il suit le passage relatif à la constitution draconienne :

(1) Ἀπεδίδοτο ἡ πολιτεία τοῖς ὅπλα παρεχομένοις · (2) ᾑροῦντο δὲ τοὺς μὲν ἐννέα ἄρχοντ(α)ς [καὶ τ]οὺς ταμίας (6) οὐσίαν ἀποφαίνοντας οὐκ ἐλάττον' ἢ ἑκατὸν μνῶν ἐλευθέραν καὶ παῖδας ἐ[κ] γαμετῆς γυναικὸς γνησίους ὑπὲρ δέκα ἔτη γεγονότας · (5) στρατηγοὺς δὲ καὶ ἱππάρχους (3) οὐσίαν κεκτημένους οὐκ ἐλάττω (ἑκατὸν) μνῶν ἐλευθέραν, (4) τὰς δ'ἄλλας ἀρχὰς ἐλάττους ἐκ τῶν ὅπλα παρεχ[ομένων]. (9) Βουλεύειν δὲ τετρακοσίους καὶ ἕνα τοὺς λαχόντας ἐκ τῆ⊕ πολιτείας · (7) τούτ[ων δ' εἶναι] τοὺς πρυτάνεις (1) καὶ τοὺς στρατηγοὺς καὶ τοὺς ἱππάρχους τοὺς ἕνους μεχρὶ εὐθυνῶν (2) · (8) [εὐθυν]τὰς δ'ἐκ τοῦ αὐτοῦ τέλους δεχομένους οὕπερ οἱ στρατηγοὶ καὶ οἱ ἱππάρχοι · (10) κληροῦσθαι δὲ καὶ ταύτην καὶ [τὰ]ς ἄλ[λας] ἀρχὰς τοὺς ὑπὲρ τριάκοντα ἔτη γεγονότας, (11) καὶ δὶς τὸν αὐτὸν μὴ ἄρχειν πρὸ τοῦ πάντ[ας περι]ελθεῖν · τότε δὲ πάλ[ιν] ἐξ ὑπαρχῆς κληροῦν. (12) Εἰ δέ τις κ. τ. λ.

Je n'insisterai pas sur les analogies surprenantes que présente cette constitution avec celle de l'année 411 décrite au ch. 30 de la *République athénienne*. La principale différence consiste dans le mode de recrutement du sénat. Dans la prétendue constitution de Dracon, le sénat se compose de 401 citoyens de plein exercice, âgés de trente ans (?), *désignés par le sort ;* dans la constitution dite des Cent, le sénat ou plutôt le corps sénatorial se compose de *tous* les citoyens de plein exercice âgés de plus de trente ans (βουλεύειν κατ' ἐνιαυτὸν τοὺς ὑπὲρ τριάκοντα ἔτη γεγονότας ἄνευ μισθοφορᾶς). Ce corps est réparti en quatre groupes ou sénats qui fonctionnent à tour de rôle

(1) Je suppose que ce mot est ici synonyme de ἄρχοντας. Cp. Lange, *Die Ephe-ten*, p. 61.

(2) « Jusqu'à la reddition de leurs comptes. »

pendant un an dans l'ordre déterminé par le sort. Il faut dire que l'éditeur anglais, M. Kenyon, aussi bien que les traducteurs allemands, MM. Kaibel et Kiessling, n'ont point compris cette organisation ; ils se sont évertués, en interpolant le texte, à faire intervenir le sort dans le *recrutement* des sénateurs, de manière à réduire leur nombre total à 400, chiffre qui leur paraissait plus conforme à la vraisemblance. Mais le texte s'oppose nettement à ces fantaisies ; il suffit d'ailleurs de se rappeler que le nombre des citoyens de plein exercice n'étant que de 5,000, si l'on en défalque les citoyens âgés de moins de trente ans, il restera tout au plus 3,000 personnes, dont le quart — l'effectif du sénat annuel — est de 750. Ce chiffre n'a rien d'exorbitant, surtout si l'on tient compte du fait que les fonctions ordinairement remplies par l'*ecclésia* populaire étaient, dans le projet des Cent, transportées au sénat.

Théodore REINACH.

VARIÉTÉS

UN POÈME GREC SUR LA MORT DE LOUIS XVI

A la bibliothèque de la Chambre des députés à Athènes, on nous a montré dernièrement la collection d'un journal grec, intitulé Ἐφημερίς, publié à Vienne deux fois par semaine, de 1792 à 1793, dans le format in-8°. Ce petit volume, de modeste apparence, est un des premiers journaux grecs imprimés, un des ancêtres peu connus de cette innombrable presse périodique qui constitue l'un des traits les plus caractéristiques de la littérature grecque contemporaine. L'exemplaire d'Athènes est, dit-on, unique; encore n'est-il pas complet : il ne renferme que l'année 1793. Nous en extrayons, à titre d'échantillon et de curiosité, une pièce en vers hexamètres composée à l'occasion du supplice de Louis XVI. Ces vers, qui respirent un royalisme tant soit peu féroce, sont médiocres et peu corrects (1), mais il faut tenir compte du peu de temps que l'auteur anonyme a mis à les écrire : ils sont datés du 28 janvier 1793 et l'exécution de Louis XVI, survenue le 21 janvier, n'a dû être connue à Vienne que le 24 ou le 25 (2).

(1) On remarquera notamment l'emploi fréquent de τε là où il faudrait καί, des allongements non justifiés de syllabes finales, un abus de l'hiatus dit *homérique* et des particules explétives, sans compter plusieurs solécismes, vers faux ou passages inintelligibles.

(2) Nous remercions M. Kalogéropoulos, bibliothécaire de la Chambre des députés, d'avoir pris la peine de faire copier ces pages à notre intention.

T. R.

Αρ. 8 **ΕΦΗΜΕΡΙΣ** τῇ 28 Ἰαννουαρίου 1793.

Ἀουστρια

Ἡρωϊκοὶ στίχοι εἰς Γάλλους.

Αἰ! Αἴ! Γάλλων λαὲ, ἀνάκτων αἵμασι χαίρων,
Τίφθ' οὕτως οἴκτιστον ἀπώλεσσας μενεαίνων
Χείρεσσιν φονικῇσιν ἄνακτ' ἠΰν τε μέγαν τε;
Τίσειας βασιλῆος ἀθώου αἷμα κελαινὸν,
Βαλλόμενος βελέεσσι διοτρεφέων βασιλήων.
Ποῦ τραγωδὸς νῦν τε γόων πολύϊδρις ἀοιδός,
Ὡς ἐπ' ὀλωλότ' ἄνακτά γε χεῦσ' ὄμβρον πολύδακρυν,
Ἠδ' ἐκτραγωδῆσ' ἶσχοι τ' ἔργμ' ὡς ἀθέμιστον (1);
Κοιράνου ἄορι τάμον ἀτάσθαλοι[οἱ] κάρα Κελτοί (2)!!!
Τῶν γαίην ῥαθάμιγγες ἐδεύσανθ' αἱματόεσσαι
Δίου ἄνακτος, ἰχὼρ τ' ἀδίκως, φεῦ, εἶο γε χεύθη!
Δέκτ' ἰδέ γ' οἷτον ἄναξ, βαβαί, οἴκτιστον μάλ' ἀταρβὴς,
Εἰδὼς τ' αἴσυλα ἔργα, κακορράφιην τ' ἀλεγεινήν·
Ὄντι δ' ἀτιζομένῳ, ποτί φάσγανον ἥδετο, φεῦ, κῆρ·
Τὸν ῥ' ἔθελον φθῖσαι, καὶ ἀπορρᾶῖσαι φίλον ἦτορ.
Ὦ Γάλλοι, οἰκτιστοι ἀτασθαλίης θεράποντες!
Ὦ λυγραὶ ἀγοραὶ, βουληφόροι, ἠδὲ θέμιστες!
Νῦν φοινίσσατ' ἀλιτρὰ θ' ἄνακτος αἵματι θεσμά·
Ἄρτι κορέσθητ' αἷμα (3) πιόντες, ἄρ' αἷμα ἀθῶον.
Οἵ γε μιαιφόνον ἦτορ ἔχουσ', ἀσεβῆ δέ τε θυμόν
Ὧν βίη ε[ἰ]ν ἀγορῇ σκολιὰς κρίνουσι θέμιστας,
Ἐκ δὲ δίκην ἐλάουσι, θεοῦ δ' ὅπιν οὐκ ἀλέγουσιν.
Ὦ κακὰ ἔργ', ἃ τελεῖτε ἀθεσμοβίων στρατὸς ἀνδρῶν!
Ταῦτα κακοί τελέουσι βίου δηλήμονες ἄνδρες.
Ἐκπέρσουσιν γῆν περ ἐὴν τὰ δρῶντες, εὖ ἴδμεν.
Ὡς κατὰ Γάλλων ὅπλ' ἀτέραμνά τ' Ἄρης μετ' Ἀθηνᾶς,
Φραγκίσκου βουλῇ περ, ἀτάσθαλ' ἀθέσφατα δρώντων,

(1) La construction m'échappe.
(2) Nous avons suppléé οἱ pour remettre le vers sur ses pieds.
(3) Le texte imprimé porte αἰνὰ, sans doute par erreur.

Εὐφραδέως ἄρ ἄερθεν ἀνοίης οὕνεκα τούτων·
Ὧν τλήμων λαὸς πρόγε λάμπε μέγ', ἄρτι δὲ τυφλώψ!
Οἳ πρόγε φόρμιζον μουσῶν θεοτερπέα μολπήν·
Ἄρτι κακὴ δ' ὄπα (1), ἔργα τ' ἀεικέα, φεῦ, ἱκάνει περ
Δώματ' ἐς αἰγιόχοιο Διὸς καὶ Δαίμονας ἄλλους·
Ὅττι θεόσδοτον ἄνδρα τ' ἄνακτα κακῶς καταπέφνον.
Ποῦ φεῦ εὐφρονέοντες ἀγακλυτοί [οἱ] (2) ποτὲ Κελτοί;
Μαργαίνειν Γάλλοι τάλανες γ' ἐπ' ἄκκτι θεῷ τε,
Κἄμφω ἀτίζειν, φεῦ, εἵλοντ' αἰνὰ φρονέοντες·
Πως (3) γὰρ ἄν ἡγεμόνος θεὸν ἴδμεν ἀγάλματι λαοί·
(Ζηνὸς ἔφη περ ἄνακτα τὶς ἴνδαλμ' ἔμμεναι ἔμπνουν.)
Πῶς κακίη μερόπων ποτ' ἄν εἴργοιτ' ἀργαλέη περ;
Λαοὶ ἐφετμὴν εἶ' (4) ὅτ' ἀναίνωνται βασιλῆος,
Καὶ ζαθέων ἀνέρων κεδν' ὄργια πάντ' ἀποθῶσιν;
Ὡς ἄρ' οἵ οὐδὲ θεοῖο κεν Οὐλύμποιο μέδοντος,
Ἠδ' αἴης πάσης (5) περ ἐφημοσύνην τελέουσι!!
Τῶν δὲ θεουδὴς γῆν Φραγκίσκος ἐξαλαπάξοι,
Ἐκπέρσοι τ' ἀλιτρῶν μερόπων πολυπενθέα φύτλην.
Θεῖον ἀρωγὸν ἔχοι· ποσί τούσδε ἑοῖσ' ὑποτάξοι,
Ἠδὲ κεραυνώσοι, Τιτάνας οἷα Κρονίων Ζεύς.
Τοὺς δὲ ἄρ' Ὑψιμέδων ἄρτ' εἶασε χωόμενος κῆρ,
Ὕβριν ἀγασσάμενος θυμαλγέα καὶ κακὰ ἔργα
(Ὅττι Θεὸς βασιλῆας ἀγαστοὺς θῆκ' ἐπὶ γαίην·)
Γῆς δ'οὖν θ' ἡελίου μέγα θάμβος ἐσεῖται ὄλεθρος
Γάλλων νῦν πτολίων, ὅθι πᾶσ' ἔστ' εἰσορόειν περ
Αἱμαλέαις λιβάδεσσι φόνου πλημμυρίδα γαίην (6).

(1) L'auteur paraît avoir employé fautivement l'accusatif de ὄψ comme un nominatif.

(2) Même observation qu'au vers 9.

(3) Il y a πῶς, probablement par erreur.

(4) Je ne comprends pas cette construction. J'ai respecté l'accentuation de l'original.

(5) Le texte porte ἅπάσης, mais le vers serait faux.

(6) Ce dernier mot n'offre pas de sens; peut être provient-il par erreur du vers 50, ou bien faut-il écrire γαίης.

CORRESPONDANCE GRECQUE

On pourrait, si l'on voulait, trouver bien des choses à redire au système de gouvernement constitutionnel, tel qu'il est appliqué en Grèce ; mais on doit reconnaître que, sur un point du moins, le parlementarisme y a pleinement réussi. La volonté nationale, quelle qu'elle soit, trouve les moyens de se prononcer en toute liberté. Aucune pression administrative n'y peut fausser l'expression du suffrage universel, et les ministères qui, depuis une trentaine d'années, se sont succédé en Grèce ont tous eu le bon esprit de comprendre qu'il n'y a pas de profit réel pour un gouvernement à vouloir régler d'avance, à sa convenance, les résultats des élections. Certes, on ne saurait, à ce sujet, attribuer à la Grèce plus de moralité politique qu'à tous les pays constitutionnels de l'ancien monde, ou du nouveau ; il serait même téméraire d'affirmer que tous ces gouvervements successifs, et, surtout, que tous leurs fonctionnaires ou clients, se sont toujours abstenus de tout manège, plus ou moins avouable, pour faire pencher la balance en leur faveur. Mais, en somme, ces interventions extra-légales (s'il y en a eu), n'ont jamais assuré le succès à leurs auteurs. Depuis l'accession du roi George, les rouages constitutionnels ont fonctionné sans entraves ; bien plus, les élections ont, le plus souvent, tourné contre les administrations sous lesquelles elles ont eu lieu. C'est là, peut-être, un mal, puisque le résultat a été l'instabilité gouvernementale ; mais, d'un autre côté, le pays y a gagné l'immense bienfait de n'être jamais sorti de la légalité et d'avoir, sans secousses trop violentes, continué lentement son éducation politique.

Les résultats des dernières élections sont, par eux-mêmes, une preuve éclatante de l'indépendance du suffrage universel en Grèce. Sur cent cinquante députés, le parti au pouvoir n'a vu élire qu'une quarantaine, à peine, de ses partisans. Cependant, l'opposition, devenue majorité, ne s'est pas trouvée entièrement satisfaite de sa victoire ; elle a voulu diminuer encore le nombre de ses adversaires. Par une série d'invalidations, ce nombre a été réduit à moins de trente. En procédant à ces invalidations, la majorité a-t-elle été inspirée par un pur esprit de justice ? On n'est pas impunément juge et partie à la fois. C'est la Chambre, c'est-à-dire la majorité, qui juge et décide en ces matières, et en Grèce, comme ailleurs, il est peut-être difficile d'exiger des majorités une impartialité absolue. Admettons même que toutes ces invalidations soient justifiables ; en y renonçant, la majorité aurait établi un précédent, dont elle pourrait se prévaloir quand viendraient les jours mauvais, auxquels il faut bien penser, même dans les beaux jours. Du reste, on gagne

toujours à faire preuve de générosité, et la générosité eût été peu coûteuse dans le cas présent : c'est déjà fort beau d'être cent dix sur cent cinquante. Il y a même des désavantages à être trop nombreux. Plutarque raconte quelque part, qu'après une révolution dans l'île de Chios, le parti victorieux se disposait à se défaire de ses adversaires vaincus. Les vainqueurs en furent dissuadés par leur compatriote Onomadémus. « Ne vous débarrassez pas de « tous vos ennemis, leur dit-il, de peur qu'il n'y ait plus de déchirements » qu'entre amis ». On aurait dû se rappeler à Athènes les conseils pratiques du sage Onomadémus. Il y a toujours profit à consulter les anciens.

Quoiqu'il en soit, il s'est trouvé, parmi la majorité, des esprits ardents qui n'ont pas jugé la minorité assez réduite encore, et qui ont voulu la supprimer entièrement. Un acte d'accusation en règle a été formulé contre les membres de l'administration Tricoupis. On les accuse d'avoir commis des irrégularités inconstitutionnelles en se livrant à des virements de fonds, se montant à 56 millions de drachmes; d'avoir illégalement avancé à deux officiers supérieurs des sommes en vérité de fort peu d'importance; d'avoir, dans des fournitures de foin, favorisé des entrepreneurs qui, de leur côté, assurent y avoir perdu de l'argent et parmi lesquels, par le plus grand des hasards, se trouve mêlé le nom d'un des ministres actuels. Ce sont là les principaux chefs d'accusation. Il faut bien dire que parmi les noms des vingt députés qui ont dû, selon le règlement, apposer leurs signatures au bas de cet acte, on ne voit figurer aucune des personnalités marquantes de la majorité. Il est bon aussi d'ajouter, qu'après tout ce qu'on avait dit et répété tant que M. Tricoupis était au pouvoir, on était, en quelque sorte, engagé à en arriver à un acte formel d'accusation. Une soixantaine de députés ont cru devoir y donner leur adhésion, lorsque le moment fut venu de passer au vote. Peut-être le nombre en eût été amoindri, si M. Tricoupis s'était borné à répondre à ses accusateurs, en ménageant, tant soit peu, les susceptibilités de la majorité, et s'il n'avait pas, avant le vote, quitté la salle des séances à la tête de ses partisans. Il paraît, cependant, que le ministère n'a pas entièrement approuvé ou adopté cet acte d'accusation; autrement il lui aurait procuré un appoint de voix plus considérable et, surtout, il n'aurait pas laissé différer la nomination de la commission d'enquête jusqu'à la session prochaine d'automne, en d'autres termes, jusqu'aux calendes grecques.

Le temps de la nouvelle Chambre n'a pas été entièrement absorbé par ces affaires d'invalidations et d'accusation; — elle s'est montrée très capable d'en aborder de plus dignes de son attention. Plusieurs de ses séances ont été consacrées à de graves débats sur des matières d'utilité publique. Les finances ont surtout donné lieu à des discussions sérieuses. L'intérêt en est plutôt rétrospectif, car le ministère, agissant avec une réserve digne de tout éloge, s'est abstenu d'introduire des innovations hâtives dans le système financier du pays. Tout en continuant d'accuser l'administration Tricoupis de gaspillage et de déficits dissimulés, il a présenté aux votes de la Chambre un budget, qui ne diffère pas essentiellement des budgets précédents. Les dépenses s'élèvent à près de cent millions de drachmes, et les recettes prévues laissent un découvert, qui n'a rien d'effrayant. Il faut espérer que le rendement des impôts justifiera les prévisions du Ministre des finances et que, par des économies bien entendues, on obtiendra la réalisation promise de l'équilibre budgétaire.

Le ministère vient de donner une preuve de sa confiance dans le développe-

ment progressif des ressources du pays, par l'introduction d'un projet de loi portant augmentation du traitement des membres de la cour de cassation, l'*Aréopage*, comme on l'appelle. C'est là une mesure excellente. Elle paraît d'autant plus importante, qu'elle ne peut être considérée que comme un premier pas. Les membres des autres cours de justice, ainsi que presque tous les fonctionnaires, continuent à être rétribués d'après l'échelle établie il y a une soixantaine d'année, lors de la formation du royaume. Depuis ce temps, la valeur relative de l'argent a diminué en Grèce, peut-être plus encore qu'en d'autres pays. Pour que l'État ait de bons serviteurs il faut commencer par les bien payer.

La Chambre s'est empressée de voter la convention commerciale conclue avec la France. En vertu de cette convention, les fouilles de Delphes vont enfin commencer. C'est la troisième fois qu'une mesure de ce genre est présentée à la Chambre grecque et votée par elle. Heureusement, cette fois-ci, on n'aura plus à y revenir.

En fait de politique extérieure, le nouveau cabinet avait trouvé dans l'héritage de ses devanciers deux affaires hérissées de difficultés : celle du Patriarcat et l'éternelle question de Crète. Dans l'une et dans l'autre, il a su faire preuve de prudence et de modération. La première de ces deux questions a été aplanie, le Sultan ayant fini par confirmer les immunités et prérogatives accordées à la nation grecque par le conquérant, Mahomet II, et par ses successeurs. Le patriarche œcuménique a retiré sa démission et repris la direction de son Église, sans pourtant cesser de protester contre les Bérats octroyés aux évêques Bulgares. Sur ce point la question reste toujours ouverte. Quant à la Crète, le gouvernement grec s'est, fort sagement, conformé à la politique du ministère précédent en faisant comprendre aux Crétois qu'il leur faut patienter et se tenir tranquilles. La plupart des réfugiés ont ainsi été induits à se rapatrier. Mais ce n'est pas seulement du gouvernement d'Athènes et de sa prudence que dépend l'apaisement de l'île. Il faut bien que la Porte, de son côté, y prête la main, en donnant satisfaction aux demandes légitimes de la population chrétienne. Il est à souhaiter que l'on se persuade, le plus tôt possible, à Constantinople, que le meilleur moyen de pacifier la Crète, c'est d'y revenir à l'état de choses établi par le traité de Berlin et de nommer un gouverneur chrétien dont le choix ait des chances d'être agréé par les insulaires.

La Grèce vient de perdre un de ses savants les plus distingués, M. Pierre Paparrigopoulos, frère cadet de l'historien. Né à Constantinople, en 1817, il fit ses études en Allemagne et occupa, jeune encore, les postes les plus élevés dans la magistrature de la Grèce. Mais c'est surtout comme professeur à l'Université qu'il se distingua. Il y occupa pendant cinquante ans la chaire de droit romain. Il a publié sur cette matière un ouvrage important et très apprécié. M. Paparrigopoulos était un des avocats les plus renommés d'Athènes.

On attribuait depuis quelque temps déjà au roi George l'intention de consacrer à la fondation d'un théâtre national des sommes mises à sa pleine et entière disposition par de riches compatriotes. S. M. vient de mettre ce projet en voie d'exécution. Un terrain a été acheté, par son ordre, au prix de 90,000 drachmes. La construction de l'édifice doit commencer sous peu.

D. B.

5 Avril 1891.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

8 janvier 1891. — Présidence de M. Maspero. Membres nouveaux : MM. Maurouard, G. Kosakis Typaldo, G. Vayssié.

M. Huit lit un mémoire sur l'authenticité des *Lois* de Platon. Différentes observations sont présentées à ce sujet par MM. Dareste, P. Girard, Sestier, Th. Reinach, Maspero.

5 février 1891. — Présidence de M. Maspero. Le président présente les excuses de M. Henry Houssaye et celles de M. Th. Reinach, qui ne peuvent assister à la séance.

Membres nouveaux : MM. le Dr Costomiris, V. Crépin.

Sont adjoints à la Commission des prix, dont la prochaine réunion est fixée au 26 février, MM. Croiset et Haussoullier. La Commission se trouve, par suite, composée de la manière suivante : MM. Bikélas, Collignon, Croiset, Dareste, Gidel, Haussoullier, Legrand, Perrot, Psichari, Th. Reinach, Talbot, Weil.

M. Guiraud lit un mémoire sur l'*Idée de propriété chez les Grecs.*

M. Haussoullier annonce la publication de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote, récemment éditée à Londres d'après un papyrus du British Museum, et donne une idée de l'intérêt de ce texte inédit.

M. Ruelle lit une note sur l'enseignement du grec en Hongrie.

5 mars 1891. — Présidence de M. Maspero. Le président annonce la mort de MM. Person et Merlet.

M. Henry Houssaye s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. M. G. Vayssié, élu membre ordinaire, adresse ses remercîments à l'Association.

M. Lanier, professeur au lycée Janson de Sailly, écrit pour annoncer l'envoi, à titre d'hommage, du dernier volume publié par son beau-père, M. Cougny (nouveaux appendices à l'*Anthologie Palatine,* Didot).

Membre nouveau : M. Lechat.

M. Max Egger donne lecture d'un article de la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur* sur les études grecques en Angleterre.

M. Paul Girard lit un travail sur *Thespis et les débuts de la tragédie.* Différentes observations sont présentées à ce sujet par MM. Weil, S. Reinach, Maspero.

2 avril 1891. — Assemblée générale. Présidence de M. Maspero. Le président donne lecture d'un discours dans lequel il énumère les pertes qu'a faites l'Association pendant l'année 1890-91.

Le secrétaire lit le rapport présenté au nom de la Commission des prix sur les concours littéraires de 1890-91. Prix de l'Association : M. Ed. Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*. Prix Zographos, partagé entre M. Sakkélion, pour son *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de Saint-Jean de Patmos*, et M. Latyschev, pour son *Recueil des inscriptions grecques de la région du Bosphore Cimmérien*.

M. Hauvette, au nom de la Commission chargée de juger le concours de typographie, donne lecture du procès-verbal de ce concours, dont les résultats sont les suivants : Premier prix, M^me^ Gaillard ; second prix, partagé entre M. Ternard et M^lle^ Desserre ; mentions honorables, MM. Duval et Boutal. Apprentis : premier livret, partagé entre MM. Décarre et Demey ; second livret, partagé entre MM. Trécult et Laurent ; mention très honorable, M. Lourette ; mentions honorables, MM. Legrand, Geiss et Duras.

Le secrétaire-adjoint, en l'absence du trésorier, empêché, présente le rapport de la Commission administrative sur l'état des finances de l'Association.

Membres nouveaux : MM. Benlœw, Diehl, Nicolle, le D^r^ J.-L. Heiberg, de Copenhague.

Élections. Sont élus : premier vice-président, M. Henry Houssaye ; second vice-président, M. Collignon ; secrétaire, M. Paul Girard ; secrétaire-adjoint, M. Hauvette ; trésorier, M. Magnabal.

Sont élus membres du Comité pour trois ans : MM. Maspero, Haussoullier, Bikélas, d'Eichthal, Schlumberger, Psichari, Bloch.

Le Secrétaire,
Paul GIRARD.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de janvier à avril 1891.

COUGNY, **Epigrammatum anthologia Palatina,** t. III.

DARESTE, HAUSSOULLIER et Th. REINACH, **Recueil des inscriptions juridiques grecques.** Paris, 1891.

DECHARME, **Mythologie de la Grèce antique,** trad. en grec moderne par Karalis, fasc. 1 et 2. Athènes, 1891.

HAMANT et RECH, **Exemples de syntaxe grecque,** avec préface de M. Hauvette. Paris, 1891.

OMONT, **Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale (du IXe au XIVe siècle).** Paris, 1890-91.

— **Les manuscrits de Pacius chez Peiresc et Holstenius.** Toulouse, 1891.

— **Supplément au Catalogue des manuscrits des bibliothèques de Suisse.** Leipzig, 1891.

C.-N. RADIS, Ὁ ἐν Γαλλίᾳ περὶ τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης ἀγών. Athènes, 1890.

Athan. SAKELLARIOS, Τὰ Κυπριακά, t. I. Athènes, 1890.

SAYCE, **Les Hétéens,** trad. de l'anglais par J. Menant. Paris, 1891.

Ch. de TOURTOULON, **Des Dialectes, de leur classification et de leur délimitation géographique.** Paris, 1890.

Τὸ Ἄστυ du 1er décembre 1890 (Portraits des nouveaux membres de la Chambre des députés).

La Cultura, no 21-22 (IXe année).

The Nation du 18 déc. 1890 (article de M. Dyer sur une représentation d'Euripide à Cambridge).

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχ. ἑταιρίας τοῦ ἔτους 1889. Athènes, 1890.

— **Périodiques divers.**

BIBLIOGRAPHIE

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 17, rue Bonaparte, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

1. *J.-B. BURY, The Nemean odes of Pindar*, edited with introductions and commentary. Londres, Macmillan, 1890, 1 vol. in-8°. (LXI-272 p.)

Ce travail, malgré du savoir et des idées justes, ne marque pas un progrès dans l'étude de Pindare. L'auteur (qui paraît ignorer absolument les travaux français) a eu la malheureuse idée de reprendre la théorie bizarre de M. Mezger sur la manière d'expliquer chaque ode de Pindare au moyen des mots identiques ou analogues qui se rencontrent à des endroits symétriques dans les différentes strophes. Exemple : en lisant la IIe Isthmique, Mezger notait dans une strophe le mot σάφα, et plus loin, dans une autre strophe, à la place correspondante, le mot σαφῶς ; voilà le mot important ; avec ces deux adverbes, l'ingénieux Allemand se faisait fort de retrouver l'idée essentielle de toute l'ode. Le savant anglais n'est pas tout à fait de la même force, mais il est de la même école, et c'est déjà trop. Dans la IIIe Néméenne, il remarque que l'épithète περισθενής est appliquée (v. 16) aux athlètes qui prennent part au Pancrace, et que Télamon, au v. 36 (à une place non correspondante de la strophe, par parenthèse), est appelé εὐρυσθενής : il paraît que ce rapprochement est plein de conséquences. Ailleurs, il y a des trouvailles surprenantes. Pourquoi Pindare (*Pyth.*, VIII), opposant à la gloire du vainqueur (qui rentre en triomphe) la honte du vaincu, dit-il de ce dernier qu'il rentre dans sa patrie par des chemins détournés, par des ruelles, κατὰ λαύρας ? C'est que le vaincu probable-

ment était un Athénien, c'est à dire un voisin du *Laurium*, et le mot grec (λαύρα) y faisait discrètement allusion. Il est fâcheux d'avoir tant d'esprit.

Alfred CROISET.

2. *DEMETRIUS GR. CAMPOROGLOU.* Ἱστορία τῶν Ἀθηναίων. Τουρκοκρατία. Περίοδος πρώτη. Τόμος Α'. Athènes, Al. Papageorgios, 1889.

Nous venons bien tardivement rendre compte de ce premier volume. Ce retard trouve son explication, sinon son excuse, dans ce fait que nous espérions recevoir sans retard la suite de l'important travail entrepris par M. Camporoglou. Le second volume se publie par livraisons comme le premier mais à de longs intervalles. Nous en parlerons lorsqu'il sera terminé; mais on peut dès maintenant porter un jugement sur cet ouvrage, et tout d'abord en faire ressortir le caractère original. L'auteur écrit une langue correcte et pure, animée et même tant soit peu déclamatoire, Pour le fond, il se distingue de ses devanciers en adoptant un point de vue nouveau. Jusqu'ici l'on a écrit l'histoire d'Athènes, de ses gloires et de ses espérances; son but, c'est d'écrire celle des Athéniens; il raconte le peuple lui-même, si l'on peut ainsi parler. Il considère en particulier les personnages qui ont joué un rôle dans le cours de la période qui commence au milieu du xv^e^ siècle et finit avec la domination ottomane dans la Grèce propre. Il analyse d'abord et met à profit les sources dont il dispose, chronographies partielles, lettres et poésies historiques, annales, documents, portraits, matériaux traditionnels, soit biographiques, soit littéraires ou parémiographiques; il étudie l'histoire du langage, les récits des voyageurs et des historiens grecs ou étrangers, et réunit, dans un chapitre additionnel, une suite de pièces destinées à compléter et à éclairer les diverses parties du volume.

Nous ne pouvons, bien entendu, entrer dans le détail critique de cette ample compilation. Qu'il nous suffise d'observer, en terminant, que M. Camporoglou a constitué un riche et précieux répertoire plutôt qu'il n'a fait lui-même œuvre d'historien.

C.-E. R.

Le Puy. — Imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

ÉTUDES SUR LES ÉCRITS INÉDITS

DES ANCIENS MÉDECINS GRECS [1]

TROISIÈME SÉRIE

ALEXANDRE (SOPHISTE ET ROI), TIMOTHÉE, LÉON LE PHILOSOPHE, THÉOPHANE NONNOS, LES EPHODES.

IX. Ἀλέξανδρος σοφιστής.

Il est très difficile de préciser de quel Alexandre sophiste (2) il s'agit ici. Priscien dans son IV[e] livre, *De la science physique*, dédié à son fils Eusébius, cite un écrit d'Alexandre, *De semine*, en disant qu'on l'appelait *amateur de la vérité*. Peut-être donc l'auteur du traité *De la semence* est-il Ἀλέξανδρος Φιλαλήθης, contemporain de Strabon (né vers 60 av. J.-C.), qui appartenait à la secte Hérophilienne ; après Zeuxis, il dirigea une école de médecine en Phrygie (3) et fut maître de Démosthène, l'oculiste, et d'Aristoxène, Hérophiliens ; il est cité plusieurs fois par Galien. Ce même auteur a écrit, selon Galien (4), plusieurs livres *De placitis* (ἐν τῷ ε' τῶν ἀρεσκόντων).

Dans le Suppl. grec 165, fol. 116 à 117 v°, du xv[e] siècle, en

(1) Voir *Revue des Études grecques*, 1889, p. 343 suiv. ; 1890, p, 145 suiv.

(2) Fabricius, *Bibl. graeca*, t. XI, p. 56 ; et anc. éd., t. XIII, p. 51.

(3) Strabon, fin du XII[e] livre, ch. 8, § 20, p. 580 : Συνέστηκε δὲ καθ' ἡμᾶς διδασκαλεῖον Ἡροφιλείων ἰατρῶν μέγα ὑπὸ Ζεύξιδος, καὶ μετὰ ταῦτα Ἀλεξάνδρου τοῦ Φιλαλήθους, καθάπερ ἐπὶ τῶν πατέρων τῶν ἡμετέρων ἐν Σμύρνῃ τὸ τῶν Ἐρασιστρατείων ὑπὸ Ἰκεσίου, νῦν δ' οὐχ ὁμοίως τι συμβαίνει.

(4) Galien, éd. Kühn, t. VIII, p. 726 ; et t. VIII, p. 746.

papier, de 143 feuillets, in-8°, copié par Georges Hermonyme (Oratoire), il existe un court traité d'embryologie d'*Alexandre sophiste :* Σοφιστοῦ Ἀλεξάνδρου. Inc. Ἀλλὰ μηδεὶς ὑπολαμβανέτω ἄψυχον εἶναι τὴν γονὴν · αὕτη γὰρ ἐμπίπτουσα ἐν τῇ μήτρα καὶ αὔξει καὶ τυποῦται.

Desin. Καὶ τὸ μὲν ἄρεν πληρῶσαντος $\overline{\theta}$ μῆνας ἐκ τοῦ δεκάτου λαμβάνει ἡμέραν μίαν · τὸ δὲ θῆλυ μιᾶς ἐλλειπούσης ἐκ τῶν $\overline{\theta}$ μηνῶν, ἀποπνιήκεται (*sic*).

Puis viennent les lignes suivantes, qui n'ont aucun rapport avec ce traité :

Ἐπὶ μαρτίῳ ἢ ἀπριλλίῳ ἢ μαΐῳ ἢ ἰουνίῳ ἂν φλεβοτομήσῃ τὶς καὶ ῥεύσει αἷμα ἔχον χρείαν θαλασσίαν τῶ τοιούτω χειμῶνι ἀρχομένω θάνατος γίνεται.

Peut-être cet opuscule qui ne manque pas d'importance est-il un extrait du traité d'Alexandre Philaléthès *Sur la semence.*

Un second traité attribué à Alexandre le sophiste, *Sur les plantes sacrées,* se trouve dans le cod. Barocc. 150, de la Bodléienne, feuillets 67 v° à 78 (1). Il est intitulé : Βίβλος Ἀλεξάνδρου σοφιστοῦ περιέχουσα τῶνδε τῶν ἱερῶν βοτανῶν τὰς κράσεις πρὸς ἀλλήλας μίξεις καὶ θεραπείας ἐν ταῖς Ἀθήναις ῥηθήσαις φιλοσόφως πιστευθεῖσα νῦν παρὰ Ἀλεξάνδρου βασιλέως.

Incip. : Π. ἀμπέλου βοτάνης τῆς καὶ βρυωνίας. Ἄμπελος βοτάνη ἐστὶ καλλίστη, ἥ τις καὶ βρυωνία καλεῖται. — Desinit : Περὶ ὠκίμου βοτάνης . ὤκιμον βοτ. ἐστὶν ὡραία ἡδεῖά τε καὶ καλή. Desin. : Περὶ τοῦ ἀγαγεῖν ἔμμηνα · ὠκίμου σπέρμα λεῖον σὺν ὕδατι πινόμενον, νήστευε. Περὶ δυσουρίας καὶ στραγγουρίας. Ὤκιμον λεῖον σὺν ὕδατι πινόμενον. — Τέλος τοῦ Ἀλεξάνδρου βιβλίου.

Le même opuscule, selon A. Ciaconius, *Biblioth.* col. 90, se trouvait dans la bibliothèque d'un savant hongrois du XVI^e^ siècle, Jean Sambucus, sous le litre : Ἀλεξάνδρου βίβλος τὰς τῶν ἱερῶν βοτανῶν περιέχουσα κράσεις (2). Tous les mss. de Jean Sambucus se trouvent dans la bibliothèque de Vienne, mais dans aucun de ses mss. médicaux je n'ai pu trouver cet opuscule.

Un opuscule analogue est attribué à « Alexandre le roi ». Il existe plusieurs souverains grecs du nom d'Alexandre ; six de Macédoine, deux de l'Épire, un de Thessalie, un empereur de Constantinople, enfin un de Judée et deux d'Égypte. Auquel de ces personnages doit-on attribuer notre écrit ? Nous savons par Plutarque

(1) Daremberg, *Notices*, p. 39.
(2) Fabricius, *Bibl. graeca*, anc. éd. t. XIII, p. 52.

qu'Alexandre le Grand, entre autres grands talents, possédait aussi des connaissances médicales. Aétius (Tetr. II, Ser. III, ch. 38 et 39) cite un stibium et un collyre préparés par Alexandre le roi. C'est à Alexandre le Grand, paraît-il, qu'on l'attribue. Notre opuscule est intitulé : Ἀλεξάνδρου βασιλέως περὶ τῆς τῶν ϛ βοτανῶν δυνάμεως κατὰ ἀστέρα πλανητὸν τὸν ἁρμόζοντα · λαμβανομένη καὶ τὸ ζῴδιον τούτων δὲ ἑκάστη δύναμιν εἴληφε τοιάνδε. — Incip. Πρώτη οὖν βοτάνη ἡ λεγομένη ἀσφόδειλος · ταύτης ὁ χυλὸς ἄριστα ἁρμόζει καθ' ἑαυτὸν μετὰ στύρακος τοῖς τὰ γόνατα καὶ κνήμας ἀλγοῦσιν (1).

Cet écrit se trouve dans le cod. Roe XV, Bodl. 261, fol. 103 à 105, de la fin du xv^e^ siècle, en papier, de 404 feuillets, in-fol. (2).

X. Τιμόθεος Γραμματικός.

Timotheus Grammaticus a écrit un traité *Sur les animaux* dédié à l'empereur Anastase. Mais comme il y a deux empereurs du nom d'Anastase, dont le premier vivait de 430 à 518 après J.-C., et le second né vers le milieu du vii^e^ siècle est mort en 719, on ne sait pas au juste sous lequel de ces deux empereurs vivait Timotheus. Son ouvrage intitulé Τιμοθέου γραμματικοῦ πρὸς τὸν αὐτοκράτορα Ἀναστάσιον περὶ ζώων se trouve incomplet dans un ms. de la bibliothèque de saint Athanase de Laura au Mont-Athos. Voir *Suppl. grec* de Paris 799, fol. 18.

XI. Λέων φιλόσοφος.

Léon le philosophe fut empereur d'Orient en 886 ap. J.-C. Outre son traité de médecine, qui est déjà publié (3), nous avons de lui un livre encore inédit *De la nature de l'homme.*

Dans les papiers de Daremberg, j'ai trouvé une copie de cet

(1) Un écrit analogue à ces deux opuscules, existe sous le nom d'Hermès Trismégiste, avec le titre : Περὶ βοτανῶν χυλώσεως, dans l'éd. de Rœther, Lipsiæ, 1827, in-8°.

(2) Daremberg, *Notices*, p. 55.

(3) *Anecdota medica graeca*, F. G. Ermerius. Lugduni Batavorum 1840; *Anecdota nova*, Jo. Franc. Boissonade. Parisiis 1844, p. 367.

mettant de reconnaître le style. Toutefois l'affirmative nous paraît probable. Dans les ch. υ'-υιδ', f° 88 v° à 97 v°, nous retrouvons deux livres de Nonnus Περὶ διαίτης; le premier commence avec les mots caractéristiques du style de Nonnus : Καὶ τοῦτο τῆς σῆς ἔργον προνοίας καὶ μεγαλοψυοῦς ἐπινοίας καὶ φιλανθρωπίας ἐπίταγμα Κωνσταντῖνε μέγιστε αὐτοκράτωρ. (Ce livre existe aussi dans le ms. 2303, fol. 91, mais il est anonyme). Le second (f° 93) : Βιβλίον Δεύτερον · ὅσα μὲν οὖν τῶν διαιτημάτων γαληνότατε Κωνσταντῖνε κράτιστε αὐτοκράτωρ πρὸς τὸν ὑγιεινὸν τείνει σκοπὸν... Tout ce qui précède existe dans le même ordre dans le ms. 2091 de Paris, excepté les ch. 1 à 133 du texte imprimé qui manquent, le ms. ne commençant qu'au ch. 134 (ρθ' ms.) : Περὶ τῶν τῆς καρδίας παθῶν. En outre dans le suppl. gr. 764, f^os^ 97 v° à 116 v°, ch. υιέ-ψκέ, il existe une collection de recettes, mais sans préambule; ce qui rend l'attribution difficile.

XIII. Τὰ ἐφόδια τοῦ ἀποδημοῦντος.

Les *Éphodes* sont une traduction grecque de l'ouvrage arabe d'Abou Djafar qui a pour titre *Zad el-Mouçafir*, faite par Constantin de Rhegium (Calabre) ou, selon le ms. 2241, par Constantin de Memphis, à une époque très voisine de celle de l'original, vers la fin du x^e^ siècle. Feu Daremberg, dans une étude très érudite, a fait un examen critique du Zad el-Mouçafir et de ses traductions, en grec, en latin (*viaticum*) et en hébreu (*viatico*), sous tous les points de vue (1). Des recherches aussi savantes nous dispensent de longs développements.

Le titre, qui se trouve en tête des divers manuscrits grecs, indique clairement l'auteur et le traducteur du livre. Le voici selon le manuscrit d'Oxford : Βίβλος λεγομένη τὰ Ἐφόδια τοῦ ἀποδημοῦντος συντεθειμένη παρὰ Ἔπρου βὰγ Ζαφὰρ τοῦ ἔβη Ἐλζηβὰρ, μεταβληθεῖσα εἰς τὴν ἑλλάδα γλῶσσαν παρὰ Κωνσταντίνου πρωτασηκρήτου τοῦ ῥηγίνου, λόγος α'.

Daremberg (Not., p. 77), repousse, avec raison, l'opinion de Lambecius suivant laquelle (2) le traducteur grec serait le même

(1) Daremberg, Notices et extraits des manuscrits médicaux, 1^re^ partie, mss. grecs d'Angleterre, Paris, 1853, in-8°, p. 63-100.

(2) Lambecius, *Comment. de bibl. cæsar.*, éd. Kollarius, p. 11, lib. VI, col. 284; anc. éd. lib. t. VI, p. 130, 307.

que le traducteur latin, Constantin l'Africain ; ses arguments sont très probants, mais encore moins que le témoignage direct de presque tous les manuscrits grecs des Éphodes. En effet, ces manuscrits donnent comme traducteur Constantin de Rhegium, excepté le n° 2241 de Paris qui attribue la traduction à Κωνσταντῖνος ὁ Μεμφίτης, et en même temps cite, comme auteur des Éphodes, Isaak, le maître de Abou Djafar; mais, que le traducteur grec s'appelle Κωνσταντῖνος ὁ Ρηγῖνος, ou Κωνσταντῖνος ὁ Μεμφίτης, il paraît clair qu'il est un autre personnage que Constantin l'Africain. Celui-ci, l'auteur de la traduction latine du Zad el-Mouçafir (sous le titre *viaticum*) et qui a osé s'attribuer la paternité du livre, était de Carthage. En outre, il a vécu à Salerne et surtout au monastère du Mont-Cassin, mais jamais à Rhegium (Reggio di Calabria), ni à Memphis. Entre Constantin de Rhegium et Constantin de Memphis, c'est le premier qui paraît être le vrai traducteur grec des Éphodes pour les raisons suivantes : 1° les manuscrits les plus anciens, comme le n° 29 de Vienne (XII^e^ siècle) et le n° 2239 de Paris (XIII^e^ siècle) et tous les manuscrits, en un mot, excepté le n° 2249 de Paris qui cite Constantin de Memphis, comme nous l'avons déjà dit, et le n° 300 du Vatican (fin du X^e^ siècle, mais identique au Parisinus 2239), dont le titre est mutilé, donnent le nom de Constantin de Rhegium; 2° Rhegium resta jusqu'au XI^e^ siècle sous la domination de l'empire grec. Par conséquent les lettres grecques y étaient cultivées et Constantin de Rhegium a eu l'occasion d'apprendre très bien sa langue; et comme vers le XI^e^ siècle a eu lieu l'introduction des études arabes en Occident et que l'étude de cette langue était indispensable pour les érudits, il est facile de concevoir comment un savant grec de Rhegium vint à savoir l'arabe.

Daremberg se trompe donc quand il se demande : « Comment s'expliquer cette coïncidence singulière que les deux traducteurs, l'un grec, l'autre latin, ont été deux Constantin, *ayant précisément vécu dans les mêmes contrées* et rempli les mêmes fonctions publiques? » D'où la conjecture que le traducteur grec s'appelait Constantin de Memphis, selon le manuscrit 2241 de Paris, et qu'il était un des moines Basiliens qui cultivèrent longtemps en Calabre les études grecques. En réalité, entre les traducteurs grec et latin, il n'y a de commun que le nom de baptême, Constantin, qui était

en grand usage sous l'empire grec. Κωνσταντῖνος ὁ Ῥηγῖνος, le traducteur grec, est né et a vécu à Rhegium de Calabre, il fut grec de naissance et de nationalité et protosecrétaire impérial ou royal, πρωτασύγκριτος ἢ πρωτασηκρήτης ἢ ἀσηκρήτης, *primus in secretis* ou *in secretis* (1), il a fait la traduction grecque des *Éphodes* au plus tard vers la fin du x^e^ siècle, comme le prouve le plus ancien manuscrit du Vatican n° 300 (fin du x^e^ siècle), il était donc presque contemporain d'Abou Djafar, l'auteur du Zad el-Mouçafir, qui est mort, selon Slane, l'an 961 après J.-C,; selon Hadji Khalfa, l'an 1009; selon Wustenfeld, l'an 1004.

Constantin l'Africain, au contraire, le traducteur latin, est natif de Carthage et a étudié, pendant trente-neuf ans, à Babylone, vécu à Carthage, à Salerne, au couvent d'Aversa et surtout au monastère du Mont-Cassin. Il est bien connu et cité sous le titre de moine, mais jamais sous celui d'*asecretis* ou *protasecretis;* et, si jamais il fut nommé secrétaire ou protosecrétaire du prince Robert, il ne porte pas ces titres; enfin, il est né vers 1015 ap. J.-C. et mort en 1087.

Je crois qu'il y a là des caractères trop décisifs en faveur de la distinction des deux traducteurs, pour avoir besoin de recourir aux conjectures et aux preuves indirectes.

Quand à l'auteur original des Éphodes, le témoignage direct des manuscrits grecs, sauf un, et, selon Daremberg, celui des deux seuls manuscrits arabes (Dresde et Oxford), est plus que suffisant pour nous assurer qu'il s'appelait Abou Djafar, Ahmed, Ibn Ibrahim Ibn Abi Khaled Ibn Aldjezzar, disciple d'Isaak l'Israélite. En présence de tant de témoignages concordants, on ne peut guère tenir compte du titre du n° 2241 de Paris, qui attribue cet ouvrage à Isaak, le maître d'Abou Djafar, et du *Viatique* (traduction abrégée latine faite sur l'arabe, comme Daremberg l'a définitivement

(1) Le plus grand nombre de manuscrits donne le mot : ἀσικρίτου ou ἀσηκρήτου ; le ms. de Florence (Plut. 75, cod. IV), écrit : προτασηκρήτου ; et le ms. 30 de Vienne : πρωτασυγκρίτου. Daremberg (Notices, p. 65, note 2), croit que le mot ασήκρητος provient d'une abréviation de πρῶτος, par le changement de ce dernier mot en son sigle α' : mais tous les auteurs byzantins sont d'accord qu'ἀσηκρήτης est un mot latin qui signifie le secrétaire royal, *a secretis* ou *asecretis;* et en effet on rencontre : ἀσεκρέτις et ἀσηκρῆτις indéclinable et ἀσηκρήτης ou ἀσικρίτης, ου. Voir Du Cange et Sophocles *sub voce.*

démontré, *Notices*, p. 79), dont le titre nomme comme auteur tantôt Isaak, tantôt Constantin l'Africain lui-même.

Les titres des livres 3 et 6, contenus dans les mss. 29 et 30 de Viennne, attestent bien que l'auteur de ces livres est Ahmed, fils d'Ibrahim et petit-fils de Khaled, en ces termes : 3e l. Ἐσυναψάμην ταύτην ἔγωγε γνωριζόμενος Ἄχμεδ, υἱὰς τοῦ Ἀβραμίου, ἔγγων δὲ τοῦ Χάλετ. — 6e l. ἣν συνέθετο Ἄχμεδ ὁ τοῦ Ἀβραμίου υἱὸς, τοῦ Ἰβιν Χάλετ τοῦ Ἰατροῦ. Mais il a été démontré par Reiske (1) que Ahmed n'est qu'un autre nom d'Abou Djafar.

Selon Daremberg, les manuscrits grecs contiennent tout ce que renferme le texte arabe et de plus des additions nombreuses et étendues, dont beaucoup sont tirées d'Oribase, de Jean Damascène et de Rhazès ; le plus grand nombre est anonyme et paraît provenir d'auteurs arabes. On pourrait donc dire que les Éphodes ne sont pas une simple traduction, comme l'indique modestement le titre, mais une compilation de tous les ouvrages les plus accrédités de cette époque, groupés autour du Zad el-Mouçafir d'Abou Djafar, comme noyau.

Cet écrit fut en grande vogue dans le Bas-Empire, comme nous l'atteste le ms. 30 de Vienne qui ajoute au titre : Αὕτη πολυτρύλητος ἡ Σύρων βίβλος..... Αὕτη βίβλος ἦν ἡ πάλαι θρυλλουμένη ἡ καὶ Σύριχος εὐστόχως κεκλημένη (Lamb., lib. VI, 126), et en même temps le nombre considérable des ms. grecs des Éphodes. Par conséquent, la publication du texte grec des Éphodes serait très importante pour la littérature médicale du Bas-Empire et, en même temps, pour l'histoire de la langue grecque et pour la lexicographie.

Il n'a été publié en grec que les chapitres du VIIe livre sur les fièvres par Bernard (2), sous le nom de *Synesius;* quelques paragraphes du VIIe livre par Ideler (3), sous les titres : Ἐκ συριχοῦ βιβλίου. Περὶ οὔρων et Περὶ οὔρων ἐν πυρετοῖς; deux paragraphes du livre Ier et les chapitres du Ve livre consacrés aux maladies des reins par M. Ruelle (4); en outre, Daremberg (Not., p. 65 à 72),

(1) Voir Synésius, éd. Bernard, préf. p. 12-14.

(2) *Synesius, de febribus,* éd. J. Saint Bernard, Amstelod. et Lugd. 1749, in-8° Lambecius (l. VI, p. 126) a donné les titres et les commencements de tous les sept livres des Éphodes, selon le ms. 29 de Vienne.

(3) Ideler, *Phys. et med. Graeci minores,* t. II, p. 303 et 323.

(4) Ruphus, éd. Daremberg et Ruelle, p. 582-596.

a donné une description détaillée du Ier livre et une indication sommaire pour les livres suivants.

Manuscrits des Éphodes.

Dans les diverses bibliothèques, il existe vingt-deux manuscrits grecs des Éphodes : il y en a huit à Paris : suppl. grec *57*, et mss. grecs 2224, 2239, 2241, 2287, 2310, 2311, *2312*, dont les plus précieux sont le premier et le dernier; un à Oxford, Bodl. 708; un à Berlin, cod. Phill. 1537; trois à Vienne, mss. méd. 29, 30 et 31; deux à Florence, Plut. 75, cod. 4, et Plut. 74, cod. 19; deux au Vatican, anc. fonds 300, le plus ancien de tous les mss., et cod. Palat. 296; cinq à l'Escurial, T.-II.-14, Υ.-III.-5, Υ.-III.-14, X.-III.-4 et Ω.-I.-8. En outre, deux mss. du texte arabe, un complet à Dresde et un incomplet à Oxford.

Daremberg, qui a étudié un grand nombre des manuscrits grecs des Éphodes, y distingue deux familles : la première est constituée par le manuscrit du Vatican n° 300 et par le manuscrit 2239 de Paris, auxquels se rattachent le manuscrit 2311 de Paris, le ms. IV, *plut.* 75 de Florence, les manuscrits n° 29 et n° 30 de Vienne; à la seconde famille appartiennent les manuscrits de Paris autres que les nos 2239 et 2311, et les manuscrits d'Oxford et de Middlehill, dont chacun se présente avec un style et une forme de rédaction différents. Les manuscrits 2224 et 2241 de Paris sont considérés par Daremberg comme les plus importants de la seconde famille.

a. *Manuscrits de Paris.*

Quant à nous, nous avons eu l'occasion de bien étudier les huit manuscrits de Paris; nous avons copié sur le Ms. 2239 tous les chapitres d'Abou-Djafar qui traitent des yeux et des oreilles, et nous avons collationné ce texte avec tous les autres Mss., sauf un tout à fait incorrect.

1) Le ms. 2239, du XIVe siècle (1), bombycinus de 163 feuillets,

(1) Daremberg le place au XIIIe siècle (Notice, p. 65).

in-fol. (Colbert. 2777), est un très bon ms., d'une belle main, mais dans beaucoup d'endroits les lettres sont effacées et difficiles à lire ; ce ms. ne contient que les Éphodes.

2) Le ms. 2312, du xv^e^ siècle, en papier, de 430 feuillets, in-8°, (Fontebl.-Reg. 3174), parfait, d'une très belle main et très facile à lire, contient les Éphodes dans les fol. 1 à 403.

3) Le ms. 2287, du xv^e^-xvi^e^ siècle, en papier, de 589 feuillets, in-8° (Fontebl.-Reg. 3176) ; contient les *Éphodes* dans les feuillets 274 à 561. C'est un ms. d'une mauvaise écriture et avec des fautes d'orthographe monstrueuses.

4) Le ms. 2310, du xiv^e^ siècle, en papier, de 327 feuillets, in-8° (Fontebl.-Reg. 3173), est acéphale, mais très correct ; il contient aussi seulement les Éphodes.

5) Le ms. 2311, du xiv^e^ siècle, bombycinus, de 216 feuillets, in-8° (Fontebl.-Reg. 3181), est un ms. d'une belle main et assez correct, ne contenant que les Éphodes.

6) Le Suppl. grec. 57, du xv^e^ siècle, en papier de 230 feuillets, in-4° (Huet), contient seulement les Éphodes ; il est d'une belle main et plus correct, quant au style et l'orthographe, que tous les autres mss.

7) Le ms. 2241, du xvi^e^ siècle, copié par Jacques Diassorinos, en papier, de 188 feuillets, in-4° (Fontebl.-Reg. 2701), ne contient aussi que les Éphodes ; correct et facile à lire.

8) Le ms. 2224, du xv^e^ siècle, en papier, de 443 feuillets, in-4° (Hurault-Reg. 2147), contient les Éphodes dans les feuillets 138 à 284.

Les huit manuscrits qui précèdent peuvent être rangés en trois catégories. Les trois premiers manuscrits appartiennent à la première catégorie et proviennent directement ou indirectement du même prototype que le plus ancien ms. du Vatican, 300, de la fin du x^e^ siècle. Le ms. le plus précieux de cette classe est le n° 2312 qui ne laisse point de vides et provient d'une très belle main ; le ms. 2239 est plus ancien que le n° 2312, et ne manque pas d'importance ; mais dans 2239, il y a plusieurs endroits où les lettres sont plus ou moins effacées, surtout au haut et au bas des feuillets et vers les coins. Les deux mss. suivent une orthographe à part. Le Ms. 2287 est indigne de toute attention ; il provient d'un copiste tout à fait ignorant, à la fois *anorthographe* et *cacographe*,

Les ms. 2310, 2311 et Suppl. gr. 57 sont de la seconde catégorie. Ils se rapprochent du style du plus ancien ms. du Vatican; mais ils ne paraissent pas provenir du même prototype. Tous les trois sont importants. Mais le Suppl. grec 57 est le manuscrit le plus important de tous les huit; c'est une vraie édition des Éphodes, provenant très probablement non d'un copiste ordinaire, mais d'un médecin érudit soucieux de l'orthographe et de la calligraphie; sans même collationner d'autres mss., on pourrait publier le texte de ce ms., qui est correct, ne s'écarte pas trop du texte de l'ancien ms. du Vatican, 300, et rend parfaitement la doctrine médicale de l'auteur. En tout cas, c'est ce ms, qui doit servir de base à une édition critique des Éphodes. On en peut dire presque autant du ms. 2310; c'est un manuscrit bien correct, une vraie édition des Éphodes, mais il s'écarte plus que le précédent de l'ancien ms. du Vatican, 300. Il a une grande analogie avec le n° 2224, mais sans les omissions, les abréviations et les fautes de ce dernier; quelquefois il se rapproche du ms. 2312, d'autres fois, du 2311 ; enfin, il a plusieurs leçons communes avec le Suppl. grec 57.

Dans la troisième catégorie rentrent les ms. 2241 et 2224, dont chacun a un style et une forme de rédaction très différents du ms. 300 du Vatican. Le Ms. 2241 est plus correct que 2224, qui, en plus, omet beaucoup de chapitres ou les abrège considérablement.

b. *Manuscrit d'Oxford.*

Le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, LIX, Bodl. 708 (cod. Laud. C. LVIII), du xv^{e} siècle, en papier, de 391 feuillets, in-fol., paraît un ms. excellent et très correct, si on peut en juger par le titre seul des Éphodes et quelques extraits d'autres traités, cités par Daremberg (Notices p. 62).

c. *Manuscrit de Berlin.*

Le ms. 1537 de sir Th. Phillipps à Middlehill, (olim Meerm. 233),

du xv[e] siècle, en papier, de 175 feuillets, in-fol.; maintenant Berlin, contient aussi les Éphodes, sous le titre : Ἀρχὴ σὺν θεῷ τῆ βίβλου τῶν περσῶν τοῦ Ῥαζῆ, τοῦ Μεζουὲ, Ἀβεχιανοῦ, Ἰσαὰχ, Ἰωαννοῦ τοῦ Δαμασκηνοῦ. Les titres des sept livres, cités par Daremberg (No p. 151), sont différents, mais la matière traitée est la même que celle des Éphodes.

d. *Manuscrits de Vienne* (1).

1) Codex msptus medicus Graecus XXIX, papier, xi[e] siècle, belle main, in-4°, f[os] 488, fol. 1-455 v°.

2) Codex msptus medicus Graecus XXX, papier, ancien, in-4°, f° 523, f[os] 1-462.

3) Codex msptus medicus Graecus XXXI, papier, modérément ancien, in-4°, f[os] 407, f[os] 9 à 407.

Dans tous les trois manuscrits, on trouve les Éphodes d'Abou Djafar en grec et en outre, divers autres petits traités. Dans les ms. 29 et 30 existe un fragment de Constantin l'Africain (Lamb.) : Περὶ οὔρων. Τὸ οὖρον τὸ ῥούσιον etc. et un Antidotaire du même auteur dans les ms. 29, 30 et 31 : Εἰσαγωγικὴ μέθοδος ἀντιδοταρίου ἐκ τῆς Ῥωμαϊκῆς διαλέκτου μετατεθεῖσα εἰς τὴν Ἑλλάδα. Ἀντίδοτος ἡ χρυσὴ etc.

e. *Manuscrits de Florence.*

1) Plut. LXXV, cod. IV, papier, xv[e] siècle, in-4°, très belle main, f[os] 243. Contient la traduction grecque des Éphodes d'Abou Djafar par Constantin de Rhegium (f° 1 à 220) et quelques autres petits traités, huit à peu près. Les *Éphodes* sont divisés en six sections et sept livres. En jugeant des citations de Bandini, on peut dire que ce ms. a une très grande analogie avec le n° 2239 de Paris (2).

2) Plut. LXXIV, cod. XIX, papier, xv[e] siècle, in-4°, f[os] 224. Dans divers endroits il est suppléé par une main plus récente. Il contient les mêmes traités que le codex précédent, excepté le livre de

(1) Voir : Lambecius, Comment. Bibl. caes. Vidob., Liber VI, p. 125 à 134.
(2) Bandinius, Cat. Bibl. Laurent., t. III, p. 142.

Galien *De succedaneis*, mais dans un ordre différent. Les *Éphodes*, divisés en VI sections et VII livres, sont précédés de tables de tous les livres, comme aussi dans le ms. précédent. Ce ms. paraît être identique au précédent, Bandini n'indiquant aucune différence (1).

3) En outre un extrait *des Urines* des Éphodes existe dans le ms. Plut. LXXIV, cod. X (2).

f. *Manuscrits du Vatican.*

1) Le plus ancien est le ms. du Vatican n° 300 (ancien fonds), de la fin du x^e^ siècle, parchemin ; selon Daremberg (Not. p. 65 et 74), quoique mutilé au commencement, au milieu et à la fin, c'est un manuscrit magnifique, qui concorde parfaitement avec celui de Paris 2239, tous les deux provenant du même prototype.

2) Le codex palatinus 296 du Vatican, du xv^e^-xvi^e^ siècle en papier, de a-h 290 fol., in-4°, contient l'ouvrage entier des *Éphodes*. Les chapitres s'appellent aussi dans ce ms. Πύλαι, selon le système des Hébreux. Le troisième livre dans ce ms. commence : Συνέθηκα ταύτην ἔγωγε ὁ γνωριζόμενος Ἀχμέδ, ὁ υἱὸς τοῦ Ἀβραμίου, ἔκγονος δὲ τοῦ χαλέτ, πρὸς διόρθωσιν τοῦ ἀνθρωπίνου σώματος. Il est difficile de dire à quelle catégorie appartient ce ms., d'après les commencements de sept livres que donne Stevenson (3).

g. *Manuscrits de la bibliothèque de l'Escurial.*

1) Le manuscrit grec, T.-II.-14, ou n° 150 du catalogue de M. Miller (p. 128). In-fol. en papier de 235 feuillets et de plusieurs mains, du xvi^e^ siècle. Contient, entre autres traités, Ἰσαὰκ Σύρου τοῦ ταξεώτου περὶ οὔρων (4) (fol. 17 r°), — Ἐφόδια τῶν ἀποδημούντων, en sept livres (fol. 19 r. à 178 r.).

2) Codex graecus Υ.-III.-5, n° 272 du catalogue de Miller

(1) Bandinius, p. 122.
(2) Bandinius, p. 137.
(3) Henr. Stevenson, Cod. mss. palat. graeci. Bibl. Vat., Romae 1885, p. 166.
(4) Fabricius, XI, p. 122 et Plüer, p. 178.

(p. 227). In-4° en papier, de 284 feuillets et du XIVe siècle. Contient : Βίβλος τῶν ἐφοδίων, par Isaak le médecin, acéphale.

3) Codex Υ.-III.-14, n° 281 du catalogue de Miller (p. 254). In-4° en papier, de 241 feuillets et de plusieurs mains des XIVe et XVe siècles. Contient, entre autres, Βίβλος τῶν ἐφοδίων, par Isaak le Syrien (fol. 104 v° à 148 v°) ; en outre le 2e livres des Éphodes d'Isaak (fol. 156 v° à 187 r°), écrit en 1486 par Nicéphore hiéromonachus.

4) Codex X.-III.-4, ou n° 361 du catalogue de Miller (p. 388). In-fol. en papier de coton, de 171 feuillets et du commencement du XVe siècle. Contient les sept livres des Éphodes Βίβλος τῶν ἐφοδίων. Incomplet au commencement et à la fin.

5) Codex Ω.-I.-8 ou n° 505 du catalogue de Miller (p. 459). In-fol. en papier, de 384 feuillets et de la fin du XIVe siècle, incomplet au commencement. Contient l'ouvrage d'Isaak le médecin du XVIe chapitre de la IVe Πύλη jusqu'à la fin. Le XVIIe ch. est intitulé : Πρὸς τὰς κακοήθεις καὶ ἀπελπισμένας ἡ διὰ τοῦ βησασᾶ ἀντίδοτος διαχριομένη (fol. 1) ; Ἡ πέμπτη πύλη, περὶ βηχὸς (fol. 9 v°) ; Ἡ ἕκτη πύλη, περὶ δυσπνοίας (fol. 26 v°.) ; Ἡ ἑβδόμη πύλη, περὶ παλμοῦ καρδίας (fol. 32) ; Ἡ ὀγδόη πύλη, περὶ πτύσεως αἵματος (fol. 48) ; Ἡ ἐννάτη πύλη, περὶ πτύσεως ἕλκους (fol. 58) ; Ἡ δεκάτη πύλη, περὶ στηθοπλευρίτιδος (fol. 68). En outre il contient un grand nombre d'extraits d'Andromaque, Asclépiade, Marcien, Jean Damascène, Posidonius, Archigène, Marcellus, Démosthène, Sévère, Léonidas, Philagrius, Philomène, Hippocrate, etc. etc. Peut-être est-ce la collection de Nicétas?

h. *Manuscrits arabes.*

De l'ouvrage prototype arabe, Zad-el-Mouçafir, il n'y a qu'un manuscrit complet et très bien conservé, celui de Dresde, n° 209 (E), in-4°, en papier, écrit en l'an 1680 pour Sidi Husein ; et un manuscrit incomplet, celui de la bibliothèque Bodléienne, n° 559, copié en 1337, dont le premier livre et une grande partie du second manquent, le second ne commençant qu'au chapitre de la douleur des oreilles.

Dr G.-A. Costomiris.

SCEAUX BYZANTINS INÉDITS

(SECONDE SÉRIE) (1)

30

Sceau de *Staurace, spatharocandidat impérial, protonotaire et commerciaire de Thessalonique* (2).

Légende détruite.

Saint Démétrius, une palme à la main, debout, la tête inclinée, dans l'attitude de l'adoration, devant la Vierge également debout (3). Dans le champ, quelques caractères d'une légende effacée ...[Ο ΑΓΙΟ]C ΔΕΜ'(ετριος) (*sic*).

Rev. CTAYPAKIΩ Β'(ασιλικω) CΠΑΘΑΡ'(ο)ΚΑΝΔ'(ιδατω) ΑΝΟΤ'(ρτιω)
Ϛ ΚΟΥΜΕΡΚ'(ιαρτιω) ΘΕCCΑΛΟΝ'(ικης)

X^e^-XI^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Auj. au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

(1) Voyez *Revue des Études grecques*, t. I, 1889, 3^e^ fascicule, p. 245-259.

(2) Les empreintes de ce sceau et de la plupart des suivants m'ont été communiquées par M. Postolacca, ancien conservateur du Cabinet des Médailles d'Athènes; c'est à son infatigable obligeance que je suis redevable de presque tous les sceaux byzantins dont j'ai eu connaissance dans ces dernières années.

(3) Cette scène figure assez fréquemment sur les sceaux des fonctionnaires du thème de Thessalonique. Voyez ma *Sigillographie*, pp. 105 et 106.

31

Sceau d'*Andronic, protospathaire, juge de Voléros, des thèmes du Strymon et de Thessalonique.*

+ ΚΕ ΒΘΗΘΕΙ (*sic*) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΑΝΔΡΟΝ'(ικω) Α'CΠΑΘ'(αριω)
Rev. ΚΡΙΤΗ ΒΟΛΕΡΟΥ CΤΡΥΜΟΝΟ[C] S ΘΕCCΑΛΟΝΙΚ'(ης)

XI^e^-XII^e^ siècle.

Anc. coll. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

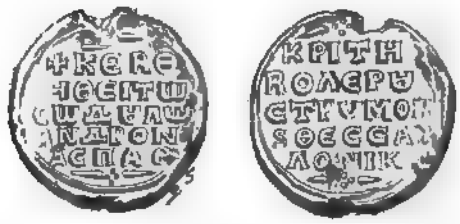

Ce sceau est fort intéressant. On connaît déjà les thèmes du Strymon et de Thessalonique. Quant à Voléros, c'était une ville forte voisine de Mosynopolis. Nicétas Choniate (éd. Bonn, p. 415, ligne 22) (1), Nicéphore Bryenne (éd. Bonn, p. 148, ligne 11); variante de la ligne 22, Cédrénus (éd. Bonn, t. II, p. 453, lignes 16 et 21) la citent. Le premier des auteurs écrit Βολερού; le second écrit Βουλερού; Cédrénus écrit τὸν Βολερὸν. Ce sceau est important parcequ'il établit définitivement la lecture douteuse de ce nom de ville. — A la page 109 de ma *Sigillographie*, j'ai publié un sceau de ma collection, sceau de même type et de même époque, portant une légende identique; seulement j'avais mal lu le premier nom géographique et j'avais cru y retrouver le nom de la ville de Vodhéna. Il faut au contraire y lire celui de Voléros, et la légende de ce premier sceau connu doit être restituée : *Constantin Kamatéros, spatharocandidat*, etc., etc., *et juge de Voléros, (des thèmes) du Strymon et de Thessalonique*. Il serait curieux de savoir à la suite de quelles circonstances un même fonctionnaire a pu être préposé à la juridiction de ces trois territoires voisins de si inégale importance. Ce qui est dans tous les cas intéressant à remarquer,

(1) Il faut corriger βολερού en Βολερού.

c'est que cette juridiction a duré un certain temps puisque nous connaissons déjà les sceaux de deux titulaires différents ayant exercé cette triple fonction.

32

Sceau de *Cosmas, archevêque de Carabizya.*

$\overline{\text{KE}}$ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω)

Croix sur des degrés.

Rev. + COCMA ΑΡΧΙΕΠΙC'(κοπω) ΚΑΡΑΒΙΖΒC

X^e^ siècle.

Cab. de la Soc. arch. d'Athènes. Anc. coll. P. Lambros.

A la page 120 de ma *Sigillographie,* j'ai publié le sceau d'un *Jean, archevêque de Carabizya.*

33

Sceau de *Théodore, évêque de Serrae.*

Les deux saints Théodore debout, de trois quarts, dans l'attitude de l'adoration, les mains levées, recevant la bénédiction du Christ dans les nuées. Entre eux deux, deux cyprès, symboles de l'immortalité; à gauche, $\overline{\text{O}}$ $\overline{\text{Α}}$(γιος) ΘΕΟΔΩΡΟC; à droite, $\overline{\text{O}}$ $\overline{\text{Α}}$(γιος) ΘΕΟΔΩΡΟC.

Rev. + ΘΕΟΔΩΡΟΥ CΦΡΑΓΙCΜΑ CΕΡΡΩΝ ΠΟΙΜΕΝΟC, *Sceau de Théodore, le pasteur de Serrae* (trimètre iambique).

XII^e^ siècle?

Cab. de la Soc. arch. d'Athènes. Anc. coll. P. Lambros.

Serræ, aujourd'hui Sérès, dans l'antiquité Siris, Siræ, Sirrhæ, surtout Serrhæ, capitale au XIV^e^ siècle du tsar Étienne Dushan, était une des métropoles de la Thrace.

34

Sceau de *Nicolas, patriarche de Constantinople*, sur lequel se trouve empreint celui de *Julien, métropolite de Séleucie*.

[MHTEP?]ΑΓΙΑ ΘΕ[ΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ]

La Vierge debout? de trois quarts, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, entre les sigles accoutumées.

Rev. + ΝΙΚΟΛΑΩ ΑΡΧΙΕΠΙCΚΟΠΩ ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΟΥΠΟΛΕΩC ΝΕΑC ΡΩΜΗC ΑΜΗΝ

Sur ce sceau, un autre sceau, de dimensions beaucoup moindres, a été empreint, portant *au droit* le buste de la Vierge au médaillon, entre les sigles accoutumées, et la légende .....ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω) et, *au revers*, la légende + ΙΟΥΛΙΑΝ'(ω) ΜΗΤΡΟΠΟΛ'(ιτ) CΕΛΕΥΚΙΑC.

Ce sceau patriarcal a pu appartenir soit à Nicolas I Mysticus, qui fut patriarche de Constantinople du 12 février 896 à février 908 et de l'an 912 au 17 mai 925, ou à Nicolas II Chrysoberge, patriarche de juillet 982 à 995.

C'est le premier exemple que je connaisse d'un sceau ainsi contremarqué d'un second sceau. S'agit-il là d'une opération régulière, c'est-à-dire : le métropolite de Séleucie a-t-il contremarqué officiellement le sceau patriarcal pour donner force de loi dans son diocèse à quelque document émané de la chancellerie patriarcale? Ou bien au contraire y a-t-il eu là quelque opération irrégulière ; s'est-on servi d'un ancien sceau patriarcal, à défaut de flan neuf, pour y imprimer les types du sceau du métropolite? C'est ce que je ne saurais décider avec certitude. Il faudrait avant tout savoir

à quelle époque ce Julien fut métropolite de Séleucie (Séleucie du Calycadnus en Cilicie). Je ne connaissais encore aucun sceau de cette métropole.

Ce sceau curieux a passé de la collection P. Lambros dans celle de la Société archéologique à Athènes.

35

Sceau de la *Diaconie des* (*moines de l'église*) *d'Eugénios*.

Type du droit effacé.

Rev. ΔΙΑΚΟΝΙΑ ΤΩΝ ΕΥΓΕΝΙΟΥ

IXe-Xe siècle.

Collection Feuardent.

Eugénios, patrice, contemporain de Théodose I, consacra sa demeure à une église de la Vierge qui en prit le nom d'Εὐγενίου. Voy. Codinus, *De Antiq. Cp.*, éd. Bonn, pp. 24, 25, où il est question d'une tour fortifiée de ce nom.

36

Sceau de *Théodore, higoumène* (*des moines*) *de Stoudion*.

Buste de face de saint Jean l'Évangéliste (ou le Prodrome), tenant la croix de la main gauche, entre deux monogrammes formés par les lettres des mots ΠΡΟΔΡΟΜΕ et ΒΟΗΘΕΙ.

Rev. ΘΕΟΔΩΡ'(ω) ΗΓΟΥΜΕΝ'(ω) ΤΩΝ ΣΤΟΥΔ'(ου) (1)

XIe-XIIe siècle.

Ce très curieux et beau sceau qui a appartenu à M. P. Lambros est aujourd'hui conservé au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

(1) Ou ΣΤΟΥΔΙΤΟΥ.

Ce ne peut être là le sceau de Théodore Stoudites, le célèbre abbé du VIII^e^ siècle. Le sceau est d'époque bien plus récente.

A la page 139 de ma *Sigillographie*, j'ai publié le sceau d'un autre abbé de ce fameux monastère de Stoudion.

37

Sceau des *Commerciaires impériaux de la stratégie* (ou *thème*) *d'Hellade*.

Les empereurs Justinien II (avec des moustaches) et Tibère IV (1), vus à mi-corps, tenant une croix entre eux.

Rev. [ΤΩΝ Β]ΑCΙΛΙΚΩΝ ΚΟΜΜΕΡΚΙΩΝ CΤΡΑΤΙΤΙΑC ΕΛΛΑΔΟ(ς) ; au-dessous la date ΙΖ

La date de l'Indiction VII indique, il me semble, si du moins les effigies impériales sont bien celles de Justinien II et de Tibère IV, l'année 708. Tibère avait été, dès 705, associé par son père à l'empire. C'est encore là un monument curieux appartenant à cette petite série de sceaux du VII^e^ et du commencement du VIII^e^ siècle, sur lesquels figurent les effigies des empereurs et les dates des Indictions. Voyez p. 165 de ma *Sigillographie*, la description de deux sceaux de cette série appartenant également au thème d'Hellade. Sur celui que je publie aujourd'hui figure, par une exception unique jusqu'ici, le terme de *stratégie* pour désigner la province ou thème (gouvernement d'un *stratigos*). Il est intéressant de pouvoir, grâce à ce sceau, fixer d'un peu plus près l'époque où l'on désignait officiellement les provinces de l'empire par ce terme de *stratégie*.

(1) Ce pourraient aussi soit : Constantin V Copronyme et Léon IV Chazare, ou encore : ce dernier empereur et son fils Constantin VI.

Ce sceau est conservé au Cabinet National des Médailles à Athènes.

38

Sceau de *Léontios, protospathaire et stratigos (du thème) d'Hellade.*

+ ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω)

Croix à double barre transversale, au pied fleuronné élevé sur trois degrés.

Rev. + ΛΕΟΝΤΙΩ Λ'CΠΑΘ'(αριω) S CTPAT'(ηγω) ΕΛΛΑΔΟ(ς)

XI^e^ siècle.

Cab. Nat. des Médailles à Athènes.

39

Sceau de *Germain, métropolite de Thèbes.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ

Rev. + ΓΕΡΜΑΝΩ ΜΗΤΡΟΠΟΛ[ΙΤΗ] ΘΗΒ[ΩΝ]

VIII^e^-IX^e^ siècle.

Cab. Nat. des Méd. à Athènes. Sceau retrouvé en Thessalie.

40

Sceau de *Constantin, métropolite de Thèbes.*

+ $\overline{\text{ΚΕ}}$ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω) $\overline{\text{ΚΩΝ}}$ (pour ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΩ)

Rev. + ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΗ ΘΗΒΩΝ

XI^e^-XII^e^ siècle.

Cab. Nat. des Médailles à Athènes.

Voyez à la page 176 de ma *Sigillographie* la description d'un autre sceau d'un *Constantin, métropolite de Thèbes.*

41

Sceau de *Phocas, spatharocandicat impérial et protonotaire du Péloponnèse.*

+ ΚΕ ΒΟΗΘΗ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω)

Croix potencée au pied fleuronné élevé sur trois degrés.

Rev. + ΦΩΚ'(α) Β'(ασιλικω) CΠΑΘΑΡ'(ο)ΚΑΝΔ'(ιδατω) S ΑΝΟΤΑΡ'(ιω) ΠΕΛΟΠΟΝ'(ησου)

XI^e^ siècle.

Ancienne collection P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. d'Athènes.

42

Sceau de *Pierre, évêque d'Argos.*

+ ΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΟΝ C(ον) ΔΟΥΛ'(ον); *Seigneur, protège ton serviteur.*

Croix à branches potencées.

Rev. + ΠΕΤΡΟΝ ΕΠΙCΚΟΠ'(ον) ΑΡΓΕΙΩΝ, *Pierre, évêque des Argiens.*

x^e^ siècle.

Cab. Nat. des Méd. à Athènes.

C'est le premier sceau connu d'un évêque d'Argos.

43

Sceau de *Paul, archevêque de Corinthe.*

+ ΚΕ ΒΟΗΘΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω)

Croix à double traverse au pied orné.

Rev. + ΠΑΥΛΩ ΑΡΧΙΕΠΙCΚΟΠΟ ΚΟΡΙ$\overline{\text{Θ}}$'(ου) (*sic*)

x^e^ siècle.

Musée de la Soc. arch. à Athènes. Anc. coll. P. Lambros.

44

Sceau de *Basile, métropolite de Corinthe.*

+ ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω)

Croix à double traverse au pied élevé sur des degrés, orné de deux rameaux.

Rev. + ΒΑCΙΛΕΙΩ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΗ ΚΟΡΙ[Ν]ΘΟΥ

x^e^ siècle.

Musée de la Soc. arch. à Athènes. Anc. coll. P. Lambros.

J'ai publié aux pp. 183 et 732 de ma *Sigillographie* trois sceaux d'archevêques de Corinthe.

45

Sceau de *Grégoire Camatéros, protopréteur (des thèmes) du Péloponnèse et de l'Hellade.*

J'ai déjà publié un exemplaire de ce sceau sous le n° 1 de la

présente série (voyez mon premier article dans cette *Revue*) (1). J'en donne aujourd'hui la gravure d'après deux autres exemplaires de

l'ancienne collection P. Lambros, aujourd'hui déposés au Musée de la Société archéologique à Athènes. Je dois ajouter que, trompé par une lecture inexacte de M. Sp. Lambros (2), j'avais noté, aux pages 191 et 633 de ma *Sigillographie*, un quatrième exemplaire de ce sceau comme étant celui d'un protopréteur du nom de *Grégoire Cladas*. C'est une erreur; sur ce sceau, comme sur les trois autres exemplaires dont je viens de parler, il faut lire *Camatéros* et non *Cladas;* le prétendu sceau de Grégoire Cladas n'existe point et tous ces exemplaires appartiennent à un même personnage, Grégoire Camatéros, probablement celui qui fut un des principaux ministres de Jean Comnène, lors de l'avènement de ce prince en 1118, et dont j'ai publié un autre sceau à la page 118 de ma *Sigillographie*.

46

Sceau de *Théodore, protospathaire et stratigos (des thèmes) de l'Hellade et du Péloponnèse.*

[ΚΕ] ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω) ΘΕΟΔΩΡ'(ω) ΠΡΟΤΩCΠΑ[Θ'(χριω,)]

Rev. [S CT]ΡΑΤΙΓΩ ΕΛΑΔΔΟC ΚΑΙ ΠΕΛΩΠΩΝΗCΟΥ

XI^e^-XII^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

(1) Dans cette description, j'ai lu par erreur *préteur impérial*, alors qu'il faut lire *protopréteur*, Α'ΠΡΕΤΩΡΙ et non Β'ΠΡΕΤΩΡΙ.

(2) Αἱ Ἀθῆναι περὶ τὰ τέλη, τοῦ ιϛ' αἰῶνος, p. 25, n° 9.

47

Sceau de *Léon, protospathaire impérial et stratigos (du thème) de la mer Égée.*

[+ ΚΕ ΒΟΗΘ¸ΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω)

Croix à double barre transversale, au pied orné de deux rameaux, dressé sur des degrés.

Rev. + ΑΕΟΝΤ'(τ) Β'(ασπλαχω) CΗΙΑΘ'(αρχω) S CΤΡΑΤΗΓ'(ω) Τ'(ου) ΕΓΓΕΟΥ (*sic*) ΗΕΛ[ΑΓ']ους.

x^e^-xi^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

48

Sceau d'*Hilarion, protospathaire et archôn de Vagénétie.*

[ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ] CΩ ΔΟΥΛ'[ω]

Croix à double barre transversale élevée sur des degrés.

Rev. + ΕΙΛΑΡ'(ωνι) Β'(ασπλαχω) ΑCΗΙΑΘΑΡ'(ω) S ΑΡΧΟΝΤ'(ι) ΤΙC ΒΑ[ΓΕ]ΝΙΤΙΑC.

x^e^-xi^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Auj. au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

Les sceaux de ces chefs ou premiers magistrats de villes ou de territoires qui portaient le titre d'ἄρχων, *archôn*, sont encore d'une grande rareté. J'ai donné à la page 112 de ma *Sigillographie*, la liste de ceux qui me sont connus.

La Vagénétie était une province de l'Épire, située au nord-est de Janina sur le haut Aôos, au pied du Pinde. La capitale en était Glabinitza. Le nom de ce district habité par des Slaves (1, est par-

(1) Rambaud, L'*Empire grec au* x^me^ *siècle*, p. 225, note 4

fois cité dans les auteurs byzantins (voy. *Anne Comnène*, éd. Bonn, 1, p. 236, 15). C'est la première fois, par contre, que je le vois figurer sur un sceau. Hilarion était le premier magistrat ou gouverneur de ce petit territoire perdu sur les limites de l'Épire et de la Macédoine.

49

Sceau de *Léon, protospathaire impérial et stratigos (du thème) de Cherson.*

+ ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ [ΤΩ CΩ] ΔΟΥΛ'(ω)

Croix à double barre transversale au pied orné de deux rameaux, élevé sur trois degrés.

Rev. ΛΕΟΝΤΙ Β'(ασιλικω) Λ'CΠΑΘΑΡ'(ιω) Ѕ CΤΡΑΤΗΓ̄(ω) ΚΡΕCΟΝΟC (*sic* pour ΧΕΡCΩΝΟC)

x^e^-xi^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Auj. Musée de la Soc. arch. à Athènes.

A la page 238 (n° 7) de ma *Sigillographie*, au chapitre du *Thème de Cherson*, j'ai cité ce sceau, mais sans avoir pu le décrire ni en donner la figure. Je signale à cette occasion une précieuse monographie parue en Russie sur les sceaux byzantins du thème de Cherson; l'auteur en est M. Tolstoï.

50

Sceau de *Constantin, patrice, hypatos et anagraphe de Bulgarie.*

Buste de saint Démétrius; [Ο Α(γιος)] ΔΗΜΗΤΡΙΟC.

Rev. + ΚΕ ΒΟΗΘ(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΚΩΝ̄ (pour ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΩ) ΠΡΙ (*pour* ΠΑΤΡΙΚΙΩ) ΥΠΑΤΩ Ѕ ΑΝΑΓΡΑΦΕΛΗ (*sic*) ΒΟΥΛΓΑΡΙΑC

J'ai signalé ce beau sceau à la page 242 (n° 8) de ma *Sigillographie byzantine*. Je n'avais pu alors m'en procurer ni empreinte, ni description exacte. Il a été depuis acquis avec tous les sceaux byzantins de feu P. Lambros par la Société archéologique d'Athènes.

Certainement ce Constantin est le même personnage dont j'ai publié deux autres sceaux de ma collection également relatifs à la Bulgarie, à la page 240 de ma *Sigillographie* (n°s 1 et 2). La preuve en est qu'au droit de chacun de ces trois sceaux figure l'effigie presque identique de saint Démétrius, qui devait être le patron de ce personnage. Ce Constantin a dû faire en Bulgarie toute sa carrière administrative. Sur le sceau que je publie aujourd'hui, il s'intitule *patrice, hypatos, anagraphe de Bulgarie*. Sur un de ceux de ma collection, il est naturellement demeuré *patrice*, mais il est devenu *anthypatos et duc de Bulgarie*. Enfin, sur le second sceau m'appartenant, il s'intitule *vestarque* et *provéditeur* (pronoitis) *de toute la Bulgarie*.

Il s'agit certainement ici, ainsi que je le faisais pressentir dans ma *Sigillographie*, de *Constantin Diogène* qui fut placé par Basile le Bulgaroctone à la tête de l'administration de la Bulgarie reconquise. Il avait été auparavant gouverneur de Thessalonique, principal centre du culte du grand saint militaire Démétrius, ce qui explique la présence de l'effigie de ce pieux patron sur ses sceaux.

31

Sceau de *Léon, évêque de Prusa* (Brousse).

$\overline{\text{ΘΚΕ}}$ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ⌈ΔΟΥΛ'(ω)⌉

Buste de la Vierge avec le médaillon du Christ sur la poitrine.

Rev. + ΛΕΟΝΤ'(τι) ΕΠΙCΚΟΠΩ $\overline{\text{ΠΡΟΥCΙΑC}}$

x^{e} siècle.

Cab. de la Soc. arch. à Athènes. Anc. coll. P. Lambros.

Voyez, p. 250 de ma *Sigillographie*, la description du sceau d'un *Cosmas, évêque de Prusa.*

52

Sceau d'*Antoine, métropolite de Smyrne.*

Buste de face de saint Nicolas.

ΑΓΝΕ ΠΟΛΑΥΚΑΡΠΕ (*sic*) ΒΟΗΘ'(ει)

Rev. + + ΑΝΤΩΝΙΩ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΗ CΜΥΡΝΗC + +

XI^e^-XII^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

A la page 259 de ma *Sigillographie*, j'ai publié le sceau d'un autre métropolite de l'église de Smyrne.

53

Sceau de *Jean, métropolite de Sardes.*

Légende détruite.

Buste de la Vierge avec le médaillon du Christ, entre les sigles accoutumées.

Rev. + ΘΚΕ Β'Θ' ΤΩ CΩ ΔΟΥ(λω) ΙΩ(αννη) ΜΡΟΠ'Ο (*pour* ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΗ) CΑΡΔΕ(ων)

XII^e^ siècle.

Musée de la Soc. arch. à Athènes.

A la page 254 de ma *Sigillographie*, j'ai publié un autre sceau de même époque à peu près, ayant également appartenu à un Jean, métropolite de Sardes. Les deux sceaux appartiennent peut-être à un seul et même personnage.

54

Sceau de *Michel, évêque d'Érythrée.*

+ ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω)

Buste de la Vierge au médaillon entre les sigles accoutumées.

Rev. + ΜΙΧΑΗΛ ΕΠΙCΚΟΠΩ ΕΡΥΘΡΗC (*sic*)

XI^e^-XII^e^ siècle.

Cab. de la Soc. arch. à Athènes. Anc. coll. P. Lambros.

Erythrée, *Erythræ*, ville maritime d'Ionie, aujourd'hui Éréthri, était un évêché de l'éparchie d'Asie, dont la métropole était Éphèse.

On ne connaissait encore aucun sceau épiscopal d'Érythrée.

55

Sceau de *Basile, évêque d'Érissos.*

Saint Démétrius debout, de face : [$\overline{\text{O}}$ Α(γιος)] ΔΗΜΗΤΡΙΟC

Rev. + CΦΡΑΓΙC ΕΡΙCCΟΥ ΗΟΙΜΕΝΟC ΒΑCΙΛΙ[ΟΥ]

XI^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Auj. au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

Érissos, aujourd'hui Érisso ou Hiérisso, petite cité épiscopale située sur l'isthme étroit qui unit le promontoire du Mont Athos à la péninsule Chalcidique. C'est le premier sceau connu portant le nom d'un prélat de ce siège.

Il y avait une autre cité épiscopale d'Érissos dans l'île de Mételin.

56

Sceau de *Constantin Argyropoulos, magistros et stratigos (du thème) de Samos.*

+ ΘΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ

La Vierge debout avec le Christ sur le bras gauche, entre les sigles accoutumées.

Rev. ΚΩΝ(σταντινω) ΜΑΓΙCΤΡΩ Ꞩ CΤΡΑΤΗΓ'(ω) ΤΗC CΑΜΟΥ ΤΩ ΑΡΓΥΡ'(ο)ΠΩΛΩ

Magnifique sceau du XI^e^ ou du XII^e^ siècle.

Musée de la Soc. arch. à Athènes.

Voyez, à la page 237 de ma *Sigillographie*, la description des deux uniques sceaux de *stratigoi* de Samos connus jusqu'ici (dont un d'un *Constantin*), et à la page 621, la description du sceau d'un autre membre de la puissante famille des *Argyropoulos*.

57

Sceau de *Narsès, évêque (de Samos?)*

La Divine Sagesse nimbée, debout, de face, serrant des deux mains sur sa poitrine une petite croix. Dans le champ, la légende : Η ΑΓΙΑ CΟΦΙΑ.

Rev. ΝΑΡCΟΥ ΕΠΙCΚΟΠΟΥ

VIII^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Anj. au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

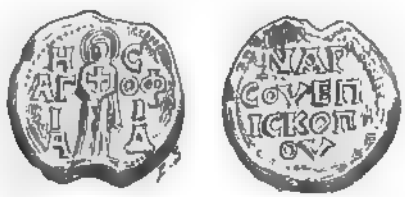

Aux pages 257 et 259 de ma *Sigillographie,* on trouvera la description des deux sceaux d'un évêque de Samos et d'un *stratigos* du thème de ce nom, sur lesquels figure cette même curieuse représentation anthropomorphe de la Souveraine Sagesse. Comme je n'en ai rencontré aucun autre exemple dans la foule des sceaux que j'ai vus depuis vingt ans, je crois pouvoir attribuer à un évêque de Samos ce nouveau petit monument portant cette même représentation d'un type si particulier.

Je ferai toutefois remarquer : 1° que la légende n'est point ici ΣΟΦΙΑ ΘΕΟΥ ΛΟΓΟΣ comme sur les sceaux décrits dans ma *Sigillographie ;* 2° que la figure du droit est ici nimbée et non plus voilée ; 3° enfin qu'elle tient une croix et non un vase. Il se pourrait donc qu'il s'agit cette fois non de la Souveraine Sagesse, mais bien d'une des saintes du nom de Sophie, soit celle que l'Église grecque fête le 17 septembre et qui fut martyrisée à Rome sous Adrien, avec ses filles, soit sainte Sophie Thaumaturge, soit encore sainte Sophie, l'ascète d'Ænos, etc., etc.

58

Sceau de *Georges, métropolite de Rhodes.*

+ ΘΕΟΤΟΚΕ ϹΥΝ ΤΩ ΥΙΩ ϹΟΥ (1) ΒΗΘΗ (*sic*)

Croix cantonnée de quatre étoiles.

Rev. ΓΕΩΡΓΙΩ ΜΗΤΡΟΠΟΛΗΤΗ ΡΟΔΟΥ

Même type qu'au droit.

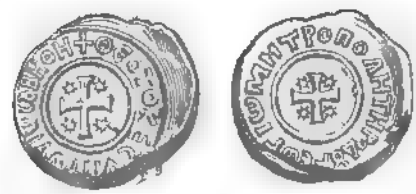

XII^e^-XIII^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

(1) Cette formule d'invocation collective est fort rare dans les légendes des sceaux byzantins.

59

Sceau de *Théodore, évêque de Perga.*

La Vierge, vue à mi-corps de face, dans l'attitude de l'oraison, entre les sigles accoutumées.

Rev. + ΘΚΕ ΒΘ' ΘΕΟΔΩΡΩ ΕΠΙCΚΟΠ'(ω) ΠΕΡΓΗC.

XI^e^-XII^e^ siècle.

Ma collection. Sceau provenant de Syrie.

Pergé ou Perga, ἡ Πέργη, évêché de l'éparchie de Pamphylie. On ne connaissait encore aucun sceau d'évêque de Perga.

60

Sceau d'*Euthyme, métropolite de Perga.*

+ ΘΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥ(λω)

Buste de la Panagia avec le médaillon du Christ, entre les sigles accoutumées.

Rev. + ΕΥΘΥΜΙΩ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΗ ΠΕΡΓΗC

X^e^-XI^e^ siècle.

Musée de la Soc. arch. à Athènes. Anc. coll. P. Lambros.

Perga était la métropole de l'éparchie de Pamphylie.

61

Sceau d'*Élie, metropolite de Laodicée (de Phrygie).*

+ ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΑΙΛΙΑ

Croix à branches recroisetées, au pied fleuronné, élevée sur quatre degrés.

Rev. ΜΡΟΠΟΛ'ι (*pour* ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΗ) ΛΑΟΔΙΚΕΙΑC

X^e^-XI^e^ siècle.

Ma collection. Sceau acquis à Beyrouth.

Laodicée de Phrygie figure au vingt-deuxième rang des métropoles dans la *Diatyposis* de Léon le Sage.

62

Sceau de *Léon, évêque de Dalisandos.*

Buste de la Vierge avec le médaillon du Christ, aux mains levées, entre les sigles accoutumées.

Rev. + ΘΚΕ Β'Θ' ΛΕΟΝΤΙ ΕΠΙCΚΟΠ'(ω) ΔΑΛΙCΑΝΤΩ (*sic*)

XI^e^-XII^e^ siècle.

Musée de la Soc. arch. à Athènes. Anc. coll. P. Lambros.

Δαλισανδός, Dalisandos, ville de Lycaonie, aujourd'hui Fassiler, évêché de l'éparchie de Pamphylie première (1).

On ne connaissait jusqu'ici aucun sceau d'un évêque de Dalisandos.

63

Sceau de *Léon, hypatos et protonotaire* (*du thème*) *de Chaldée.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ (*en monogr.*)

Rev. ΛΕΟΝΤΙ ΥΠΑΤΩ S ΑΝΟΤΑΡ'(ω) ΧΑΛΔΙΑC *

VIII^e^-IX^e^ siècle.

(1) Voyez Ramsay, *Hist. geogr. of Asia Minor*, 1890, pp. 335, 366 et 419. Il y avait une ville de Lalisandos en Isaurie, mais ce n'était pas un évêché.

Ancienne collection P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Société archéologique à Athènes.

Voyez à la page 289 de ma *Sigillographie*, l'énumération des très rares sceaux connus de fonctionnaires du lointain petit thème de Chaldée.

64

Sceau anonyme d'un *évêque de Kition*.

La Vierge debout de trois quarts, entre les sigles accoutumées.

Rev. ΤΟΝ ΤΟΥ ΚΙΤΙΟΥ ΠΑΝΑΓΝΕ ΠΟΙΜΕΝΑ CΚΕΠΟΙC; *Très sainte Vierge, protège le pasteur* (*de l'église*) *de Kition* (légende en vers; trimètre iambique).

XI^e^ siècle.

Sceau acquis par la Société archéologique d'Athènes, provenant de l'ancienne collection P. Lambros.

Kition ou Citium, évêché de l'éparchie de Chypre. C'est le premier sceau connu d'un évêque de Kition.

65

Plomb de commerce uniface aux noms de : *Théodore, Jean* et *Thomas, commerciaires de Tyr*.

Bustes nimbés de deux saints. Entre eux un monogramme, avec le jambage de gauche formant croix (probablement le monogr. de Tyr). Au-dessous la légende : + ΘΕΟΔΩΡΟΥ ΙΩΑΝΝΟΥ ΘΩΜΑ ΚΟΜΜ'(ερκιαρίων) ΤΥΡΟΥ.

Ce très curieux plomb du VI^e^ siècle, provenant de Beyrouth, fait partie de ma collection. Il est une preuve de l'importance qu'avait encore à cette époque le port de Tyr, puisque trois commerciaires y présidaient aux opérations de douane et de transit.

66

Sceau de *Constantin Lécapène*, empereur.

Buste de saint Théodore. Ο Ἅ(γιος) ΘΕΟΔΩΡΟC.

Rev. CΦPAΓIC KωNCTANTINOΥ TOΥ AAKAΠINOΥ

XI^e^ siècle.

British Museum à Londres.

Très probablement le sceau de Constantin, troisième fils de Romain Lécapène, le fameux tuteur et collègue du Porphyrogénète. Constantin, couronné avec son frère aîné Étienne et associé avec lui à l'empire en 928, conspira contre son père et fut plus tard détrôné avec lui par le Porphyrogénète, en l'an 944. Relégué aux îles des Princes, puis à Samothrace, il tenta de s'évader et fut massacré par ses gardiens.

67

Sceau de *Théodore Lascaris*, premier empereur de Nicée, de 1204 à 1221.

Saint Théodore Stratilate debout de face. [Ο ΑΓΙ]ΟC [Θ]ΕΟ[ΔΩΡΟC Ο CTPA]TH[AA.TI(C)].

Rev. ..... AAAO ..... AΘAHTA CKEΠOIC

ΘEOΔΩPON AACKAPIN TON BACIAEA

Je n'ai pu déchiffrer les premières syllabes de cette légende formée de deux trimètres iambiques. Le sens général demeure néanmoins fort clair.

On sait la rareté extrême des sceaux impériaux byzantins. Celui-ci, qui est conservé au Musée de la Société archéologique à Athènes, est le premier connu ayant appartenu à un empereur de Nicée.

68

Sceau de *Maurien, apohypaton.*

ΜΑΥΡΙΑΝΟΥ

Rev. ΑΠΟΥΠΑΤΩΝ

VII^e^ siècle.

Musée de la Société des antiquités chrétiennes à Athènes.

Peut-être le sceau du Maurien qui commandait les troupes grecques en Arménie sous Constant, en l'an 653, et qui fut battu par Abib. (*Théoph.*, a. 6145.)

69

Sceau de *Nicéphore, grammatikos.*

Buste de saint Théodore. Ο Α(γιος) ΘΕΟΔΩΡΟ(ς).

Rev. ΚΕ Β'(ου)Θ'(ει) ΝΙΚ'(ι)ΦΟΡ'(ω) ΓΡ'(α)ΜΜΑΤ'(ι)ΚΟ

J'ai publié déjà le sceau d'un autre *grammatikos* à la page 517 de ma *Sigillographie.*

70

Sceau de *Démétrius, diacre et professeur.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (*en monogr.*) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ

Rev. ΔΙΜΗΤΡΙΩ ΔΙΑΚΩΝΩ S Δ'ΔΚ (*pour* ΔΙΔΑCΚΑΛΩ)

VIII^e^-IX^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Auj. au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

C'est la première fois que je retrouve sur un sceau ce titre de διδάσκαλος.

71

Sceau de *Léon, notaire du Chartularion du Drome (ou de la Course (publique) accélérée).*

ΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω)

Croix à double barre transversale dressée sur trois degrés.

Rev. + ΛΕΟΝ(τι) ΝΟΤ'(αριω) ΤΟΥ ΧΑΡΤ'(ουλαριου) ΤΟΥ ΔΡΟΜ'(ου)

x^e^-xi^e^ siècle.

Ancienne collection P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Société archéologique à Athènes.

J'ai publié, page 483 de ma *Sigillographie*, le sceau d'un *chartulaire du logothésion du Drome* et, page 484, celui d'un *chartulaire du Drome*. Je ne connaissais pas encore de sceau portant ce titre de *notaire du chartularion du Drome*.

72

Sceau de *Jean et Thomas, ergastériarques et archontes.*

[Ι]ΑΝΝΙΟ [ΚΕ?] Θ[ΜΑ].....

L'empereur (Constant II ou Constantin Pogonat) debout, le globe crucigère dans la main droite, entre les deux caractères Γ' et Α. indiquant la première Indiction du règne.

Rev. ΕΡΓΑCΤΗΡΙΑΡΧΑΙ ΚΑΙ ΑΡΧΟΝΤΕC

viii^e^ siècle.

Ancienne collection P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

Cette bulle de plomb précieuse fait partie de cette petite série si intéressante et si spéciale de sceaux du VII^e^ siècle, sur lesquels figurent les effigies des empereurs avec la date de l'Indiction. Le titre d'ἐργαστηριάρχης, *chef d'atelier, entrepreneur,* apparaît ici pour la première fois, à ma connaissance, sur un sceau. Jean et Thomas devaient être les directeurs de quelque grand atelier impérial.

73

Sceau de *Léon kitonite.*

+ ΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΛΕΟΝΤΙ [ΕΠΙ ΤΟΥ] ΚΟΙΤΩ'[νος]

Scène représentant deux saints. Le premier, assis devant un pupitre, tenant dans les mains un livre ouvert, prête l'oreille au second qui lui parle et tient de la main gauche un livre fermé. Les noms des deux saints, très finement écrits dans le champ, ne sont plus lisibles.

Rev. Les deux trimètres iambiques :

+ ΩC ΟΡΓΑ[ΝΩΝ?] CΟΙ ΠΑΥΛΟC ΕΜΠΝΕΙ ΤΗΝ ΧΑ[ΡΙΝ?]
Η ΧΕΙΡ ΔΟΥΛΟΥ Ρ.....(ou Η ΧΕΙΡ ΔΟΥΚΟΥΡ..?) ΕCΤΙ ΤΩΝ ΜΙCΤΗΡΙΩΝ

X^e^-XI^e^ siècle.

Musée de la Soc. arch. à Athènes.

Le sens de la légende m'échappe, parce que la lecture complète en est impossible.

Peut-être le sceau du kitonite Léon, qui fut chargé par le gouvernement de Nicéphore Phocas de ramener l'évêque Luitprand de Corfou à Ancône, étape dernière de cette malencontreuse ambassade (1).

(1) Voyez *Un empereur byzantin au* X^e^ *siècle, Nicéphore Phocas,* p. 663.

74

Sceau d'*Eustathios, logothète du Stratiotikon.*

+ ЕҮСТАӨІОҮ

Rev. STRAT̄(ιωτικου) LOGOTHETOҮ

VII[e] siècle.

Communiqué par M. A. Postolacca.

J'ai publié, à la page 352 de ma *Sigillographie*, les sceaux de deux autres de ces *logothètes du Stratiotikon*, qui étaient de forts hauts fonctionnaires d'ordre militaire.

75

Sceau de *Jean Gro....., protospathaire, notaire impérial, juge et mystographe.*

+ КЕ ВӨ' ТΩ СΩ ΔОҮ̄(λω) ĪΩ̄(αννη) А'СПАӨ'(αριω) В'(ασιλικω) NOTAPIΩ

Rev. КРІТН S MYCTOГРАФΩ TΩ ГРО.....

XI[e]-XII[e] siècle.

Ce sceau est conservé au Cabinet National des Médailles à Athènes. A la page 345 de ma *Sigillographie*, je l'avais signalé d'après une note manuscrite trouvée dans les papiers d'Adrien de Longpérier. J'ignorais alors où avait passé ce petit monument dont M. Postolacca a bien voulu me communiquer une empreinte.

76

Sceau de *Pierre, ostiaire impérial et protovestis de l'empereur philochriste.*

+ K̄Ē BOIIӨEI TΩ CΩ ΔOҮΛΩ

Croix à double traverse dans un cercle de grénetis.

Rev. + ПЕТРΩ В'(ασιλικω) ОСТ'(αριω) S А'ВЕСТ(ητι)

ТОҮ ΦІЛОХР'(ιστου) ΔЕСПОТ'(ου)

X[e]-XI[e] siècle.

Anc. coll. P. Lambros, acquise par la Soc. arch. à Athènes.

77

Sceau de *Basile, recteur.*

Croix recroisetée d'une seconde croix à branches égales, formant

avec la première une étoile à huit rais. Chaque rais est terminé par une des lettres de la légende ΚΕ Β' ΤΩ CΩ Δ(ουλω).

Rev. + ΒΑCΙΑΕΙΩ ΡΑΙΚΤΩΡΗ ΑΜΗΝ

XI^e^ siècle.

A la page 379 de ma *Sigillographie*, j'ai publié déjà deux sceaux de *recteurs*.

La disposition du type du droit sur ce sceau est toute nouvelle pour moi. Je n'en connais pas d'autre exemple.

78

Sceau de *Photin, hypatos*.

ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ ΔΟΥΛΩ CΟΥ

Rev. + ΦΩΤΕΙΝΩ ΥΠΑΤΩ

VII^e^-VIII^e^ siècle.

Musée de la Société des antiquités chrétiennes à Athènes.

79

Sceau de *Dorothée, hypatos*.

ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ

Rev. ΔΩΡΟΘΕΩ ΥΠΑΤΟΥ (*sic*)

VII^e^-VIII^e^ siècle.

Cabinet royal des Médailles à Munich. Communiqué par M. A. Engel.

80

Sceau de *Michel, candidat impérial et commerciaire de* (*la douane de*) *l'Occident* (ou *du Couchant*.)

Le champ du droit est occupé par une croix à branches curvilignes, cantonnée de quatre fleurons, deux grands, deux petits.

Rev. + ΜΙΧΑΗΛ Β'(ασιλικος) ΚΑΝΔΙΔΑΤΟ(ς) S ΚΟΥΜΕΡΚΙΑΡΗΟ(ς) ΤΗC ΔΥCΕΟ(ς)

XI^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

81

Sceau de *Michel, néophyte.*

Buste de l'archange Michel.

Rev. + ΓΡΑΦ(ας) CΦΡΑΓΙΖ(ω) ΜΙΧΑΗΛ ΝΕΟΦΥΤ'(ου)

XI^e^-XII^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

A la page 403 de ma *Sigillographie*, j'ai publié un autre sceau du même personnage. J'avais lu par erreur à la première ligne ΟΡΑ en place de ΓΡΑ. La légende de ce premier monument est la même que celle du sceau que je publie aujourd'hui. La disposition des mots est seulement différente.

82

Sceau de *Jean, comte de la tente.*

Croix patriarcale recroisetée, au pied fleuronné.

Rev. ΚΕ ΒΟΗΘΗ Ιω(αννη) ΚΟΜΗC (*sic*) ΤΗC ΚΟΡΤΗC

IX^e^-X^e^ siècle.

J'ai publié, à la page 331 de ma *Sigillographie*, un autre sceau d'un *comte de la tente*. Ce sont les deux seuls connus jusqu'ici.

83

Sceau de *Georges Attaliote, protospathaire.*

Buste de la Vierge portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, entre les sigles accoutumées.

Rev. + ΚΕ ΒΘ ΤΩ CΩ ΔΟΥ(λω) ΓΕΩΡΓΙΟ Α'CΠΑΘ'(α)Ρ'(ιω) ΤΟΝ (*sic*) ΑΤΑΑΙ(οτην)

XI^e^-XII^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

A la page 438 de ma *Sigillographie*, j'ai déjà reproduit le sceau du plus connu des membres de cette famille Attaliote, originaire d'Attalia de Pamphylie : l'historien célèbre Michel Attaliote.

84

Sceau de *Jean Chrysanthos*.

Buste de face de la Panagia orante avec le médaillon du Christ sur la poitrine, entre les sigles accoutumées.

Rev. + $\overline{\text{IΩ}}$(αννηϛν) XPYCANΘON AΓNH ME CKEΠOIC (*trimètre iambique*)

x^{e}-xi^{e} siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Auj. au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

85

Sceau de *Georges Drosos*.

La Vierge debout de trois quarts, portant l'Enfant Jésus sur le bras droit, entre les sigles accoutumées.

Rev. AΓNH [Π]POCIZ(ε) (1) ΓEΩPΓION [T]ON ΔPOCON,
(*trimètre iambique*).

xii^{e} siècle.

Collection Éarinos à Smyrne.

C'est là un sceau du même *Georges Drosos*, dont j'ai déjà publié un sceau sous le n° 25 de mon premier article dans cette *Revue*. J'en publie encore un troisième au n° suivant toujours du même personnage ou peut-être d'un homonyme.

86

Autre sceau de *Georges Drosos*.

La Vierge debout, dans l'attitude de l'oraison, entre les sigles accoutumées.

Rev. + ΓEΩPΓIΩN (*sic*) ΔPΩCICON (*sic*) AΓNI TON ΔPO CON
(*trimètre iambique*).

xii^{e} siècle.

Cabinet National des Médailles à Athènes.

La légende du revers signifie : *Sainte* (*Vierge*), *couvre de ta rosée*

(1) Προσίζω, *se tenir auprès*, régit d'ordinaire le datif.

ton (*serviteur*) *Drosos*. Il y a certainement un jeu de mots dans ce rapprochement du verbe δροσίζω : *couvrir de rosée, arroser*, et le nom du propriétaire du sceau. Rosée en grec se dit, on le sait, δρόσος.

87

Sceau de *Nicétas ? Eugénianos, patrice et juge du Bélon.*

+ ΚΕ ΒΘ ΤΩ ΝΙΚΗ ΠΡΚΙΩ

Rev. ΚΡΙΤΗ ΤΟΥ ΒΗΛΟΥ ΤΩ ΕΥΓΕΝΗΛΝΩ

Collection Feuardent à Paris.

88

Sceau de *Manuel Eugéniotis.*

ΜΑΝΟΥΗΛ ϹΦΡΑΓΙϹΜΑ

Rev. ΕΥΓΕΝΙΩΤΗϹ (*sic*)

XI^e^ siècle.

Communiqué par M. A. Postolacca.

89

Sceau d'*Akindynos Kalakara.*

ΚΥΡΟΥϹ[Ι] ΠΡΑΞΕΙϹ ΚΑΙ ΓΡΑΦΑϹ ΑΚΙΝΔΥΝΟΥ

Rev. ΤΟΥ ΚΑΛΑΚΑΡΑ ΔΥΟ ΚΑΙ ΜΟΝΟΙ ϹΤΙΧΟΙ

XI^e^-XII^e^ siècle.

M. Postolacca m'a communiqué les empreintes de deux exemplaires de ce sceau curieux.

La légende composée de deux trimètres iambiques signifie : *Deux lignes seules ratifient* (sanctionnent, scellent, garantissent) *les actes et les écrits d'Akindynos Kalakara* (1).

(1) Belle tête ?

90

Sceau de *Jean Karianitès.*

Buste de saint Démétrius : $\overline{\text{O A}}$(γιος) ΔHMHTPIOC.

Rev. + CΦPAΓ'(ις) IΩ(αννου) TOY KAPIANITOY

XI^e^-XII^e^ siècle.

Communiqué par M. A. Postolacca.

M. Ramsay, à la p. 134 de sa *Histor. geogr. of Asia Minor,* cite une Karia parmi les χῶροι de Laodicée de Phrygie.

91

Sceau de *Kounissa* (Cunissa).

Lion passant.

Rev. Autour d'une croisette les lettres du nom KOYNICCA.

VIII^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

Ce sceau a appartenu à quelque femme d'origine étrangère probablement. Je n'ai pas retrouvé le nom de *Cunissa* dans le dictionnaire de Pape.

92

Sceau de *Jean Lampsiotès.*

Buste de la Vierge orante, avec médaillon, entre les sigles accoutumées.

Rev. + IΩ(αννης) O ΛAMΨHOTHC

IX^e^—XII^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

93

Sceau de *Philippe Pantechnès.*

Buste de saint Démétrius : $\overline{\text{O A}}$(γιος) ΔIMIT(ριος).

Rev. + KE BΘ' ΦIAITO (*sic*) TO ΠANTEXN[H]

X^e^-XI^e^ siècle.

Ancienne coll. P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

A la page 687 de ma *Sigillographie,* j'ai publié déjà le sceau

d'un membre de cette famille, Michel Pantechnès, médecin célèbre cité dans les chroniqueurs byzantins.

94

Sceau de *Syméon Sgouros, protospathaire.*

Paon faisant la roue.

Rev. KE BΘ CVMEΩNA (*sic*) A'CΠAΘAPH'(ov) O (*sic* pour TON) $\overline{\text{CΓOVPO'}}$(v)

XI^e^-XII^e^ siècle.

Cabinet National des Médailles à Athènes.

A la page 698 de ma *Sigillographie*, j'ai reproduit, d'après M. Sp. Lambros, la description du sceau du plus connu parmi les membres de la famille des Sgouros, le fameux Léon Sgouros, chef de la résistance nationale contre la conquête franque en Grèce en 1205.

95

Sceau de *Sisinnios, apohypaton.*

ΘEOTOKE BOHΘEI (en monogr.)

\+ CICINNIΩ AΠOVΠATΩN

VIII^e^ siècle.

Cab. Nat. des Médailles à Athènes.

Nouveau sceau du célèbre Sisinnios qui joua un rôle important dans la terrible révolte d'Artavasde, comte de l'Opsikion, contre l'empereur Constantin Copronyme. J'en ai publié un déjà dans le *Musée archéologique* (1).

96

Sceau de *Constantin Théodorocanos, patrice.*

Buste de saint Démétrius. Légende effacée.

Rev. + KE B'Θ' TΩ CΩ ΔOV(λω) $\overline{\text{KωN}}$(σταντινω) $\overline{\text{ΠPI}}$ (*pour* ΠATPIKIΩ) TΩ ΘEOΔ Ω]P(o)KAN(Ω) ·

Ancienne collection P. Lambros. Aujourd'hui au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

A la page 707 de ma *Sigillographie*, j'ai publié déjà un autre

(1) Voyez p. 699 de ma *Sigillographie*.

sceau de ce même personnage du XI^e^ siècle, qui fut l'adversaire de Nicéphore Bryenne.

97

Sceau du *Vathyrryakite*.

Saint Théodore Stratilate debout de face, la lance en main. Dans le champ Ο [ΑΓΙΟϹ] ΘΕΩΔΩΡΟϹ.

Rev. + + Ο ΒΑΘΥΡΙΑΚΙΤΙϹ.

Les historiens, Cédrénus entre autres, qui racontent les luttes de Basile I contre les Pauliciens et leur chef, le fameux Chrysocheir, disent qu'en 873 le domestique Christophe, beau-fils de l'empereur, poursuivit ce dernier, avec les contingents des thèmes arméniaque et du Charsian, jusqu'au Bathyrryax, ἄχρι τοῦ λεγομένου Βαθυρρύακος (Cedr., éd. Bonn, II, p. 210, l. 6), μέχρι τοῦ Βαθυρύακος (Genesius, éd. Bonn, p. 122, 22; voy. encore *Ibid.*, p. 124, 21). Le Bathyrryax ou Bathys Ryax était un camp fortifié sur le fleuve de ce nom sur la grande route militaire d'Asie mineure non loin de Sébastée (1).

98

Sceau de *N*.....

Buste de saint Constantin : ·S· KΔ $\overline{\text{TN}}$ INO (*sic*).

Rev. + : IENCIO

Dans le champ un monogramme (?) ayant la forme d'un A dont la barre transversale serait terminée par une croix.

VIII^e^-IX^e^ siècle.

Anc. coll. P. Lambros. Auj. au Musée de la Soc. arch. à Athènes.

(1) Voy. Ramsay, *op. cit.* à la table alphabétique.

Ce sceau curieux est une véritable énigme. Le nom de saint Constantin, écrit fort incorrectement, semble un mélange de caractères grecs et latins. Le monogramme du revers est probablement le commencement d'un mot que terminent les six lettres de la légende circulaire.

Gustave SCHLUMBERGER.

ARISTOTE OU CRITIAS ?

Parmi les nouveautés troublantes en si grand nombre, dont nous sommes redevables à l'ouvrage récemment découvert d'Aristote, il en est trois qui méritent particulièrement de fixer l'attention des savants, non pas qu'elles constituent un enrichissement positif de nos connaissances (puisqu'il s'agit au contraire de faits controuvés ou altérés), mais parce qu'elles éclairent d'un jour curieux tout un genre de falsifications historiques dont on ne soupçonnait pas jusqu'à présent l'antiquité. Ces trois passages sont :

1° Le ch. 4, relatif à la prétendue constitution de Dracon (1) ;

2° Le commencement du chapitre 8, sur le système électoral introduit par Solon ;

3° La plus grande partie du ch. 25, sur le rôle joué par Thémistocle dans la campagne qui aboutit à l'abaissement politique de l'Aréopage.

Il est facile de démontrer qu'aucun de ces trois morceaux n'est conforme à la vérité historique et qu'aucun n'a pu sortir de la plume d'Aristote.

I

En ce qui concerne la prétendue constitution de Dracon, la dé-

(1) Dans le précédent numéro de la *Revue*, je me suis occupé de ce morceau au point de vue de la constitution du texte ; les résultats de ce travail sont indépendants des conclusions du présent article.

monstration a déjà été esquissée par MM. Henri Weil (1), Cauer (2) et surtout Headlam (3) ; je ne ferai guère que résumer et compléter leurs arguments.

D'abord, aucun des auteurs anciens — et ils sont nombreux — qui nous ont parlé de Dracon, ne lui attribue la rédaction d'un code de lois politiques : si un code pareil avait existé, est-il admissible qu'il n'eût jamais été mentionné, fût-ce en passant, par les orateurs attiques et par Plutarque? Bien plus, Aristote lui-même, dans un chapitre de la *Politique,* — dont on a contesté, il est vrai, l'authenticité, mais qui émane certainement d'une excellente source péripatéticienne, — affirme expressément que Dracon avait écrit ses lois civiles et criminelles « pour la constitution existante » (4), en d'autres termes qu'il n'avait rien innové aux principes du gouvernement aristocratique qui régissait Athènes à son époque. Comment, à quel titre, d'ailleurs, eût-il pu le faire, puisque nous pouvons déjà lire dans Pausanias (5) que Dracon n'était ni dictateur, ni même premier archonte, — c'est-à-dire chef de l'État, — mais simplement *thesmothète?* La première phrase du ch. IV de la Πολιτεία, qui paraît authentique, mais doit être transposée (6), confirme sur ce point le renseignement de Pausanias, en nous apprenant le nom de l'archonte — Aristaichmos — sous lequel se place l'activité législative de Dracon. Dès lors, il y a tout lieu de croire que cette activité se borna à une simple codification du droit civil et criminel déjà en vigueur, mais abandonné jusqu'alors aux fluctuations de la coutume et aux incerti-

(1) *Journal des savants,* avril 1891.

(2) F. Cauer, *Hat Aristoleles die Schrift vom Staate der Athener geschrieben?* (Stuttgart, 1891), p. 70.

(3) *Classical Review,* avril 1891, p. 166.

(4) *Politique,* II, 12 (p. 1274 *b* ; p. 72 Susemihl) : Δράκοντος δὲ νόμοι μὲν εἰσί, πολιτείᾳ δ' ὑπαρχούσῃ τοὺς νόμους ἔθηκεν.

(5) Pausanias, IX, 36, 8.

(6) Elle doit se placer à la fin du § 1 (Kenyon), immédiatement après la mention d'Épiménide. Dans l'ordre actuel, les mots μετὰ δὲ ταῦτα, χρόνου τινὸς οὐ πολλοῦ διελθόντος, venant à la suite d'un tableau de la constitution existante, n'ont aucun sens. Le plus joli c'est que l'interpolateur, oubliant sa transposition, a écrit ἡ δὲ τάξις αὐτῆς après une phrase où il est question de θεσμοί et non de πολιτεία. Cette leçon vient d'être vérifiée par M. Kenyon sur le manuscrit.

tudes de la tradition orale (1). La part d'innovation dut être à peu près nulle, et si plus tard on s'habitua à dire « les lois de Dracon » pour désigner ce vieux code, c'est absolument comme on disait à Rome « le droit flavien », *jus Flavianum*, pour désigner le recueil de formules de procédure divulguées et transcrites par le scribe Cn. Flavius, mais non pas inventées par lui.

A ces raisons, en quelque sorte extérieures, se joignent des arguments non moins décisifs tirés du caractère même des dispositions constitutionnelles attribuées à Dracon. On a déjà signalé, et nous ferons toucher du doigt plus loin, l'étonnante conformité qui existe entre ces dispositions et la constitution oligarchique introduite à Athènes, à la suite du désastre de Sicile : les droits politiques réservés aux citoyens en état de fournir une armure complète, les amendes infligées aux sénateurs pour absence non justifiée, ces détails caractéristiques du projet de l'an 411 se retrouvent dans la prétendue constitution draconienne plus vieille de deux siècles. A côté de ces traits spécialement oligarchiques, il en est d'autres qui supposent toute une série d'institutions démocratiques ou timocratiques, dont l'existence ne saurait être admise dans l'Athènes du VII^e^ siècle : il est question d'une division en classes censitaires et d'un second sénat, dont Aristote lui-même (confirmé par Plutarque) attribue la création à Solon ; de magistrats, tels que les prytanes et les stratèges, qui ne sont même pas mentionnés au temps de Solon (2) ; d'un recrutement des magistrats par la voie du sort, mode qui, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, ne devait s'introduire que 150 ans plus tard. Enfin, et cet argument pourrait dispenser de tous les autres, les évaluations tant des fortunes que des amendes sont données ici en mines et drachmes ; or nous savons par un témoignagne de Pollux (3), certainement puisé à bonne source, que dans les lois de Dracon les peines pécuniaires étaient encore exprimées en têtes de bétail.

(1) C'est ainsi déjà que M. Perrot et Fustel de Coulanges avaient envisagé le rôle de Dracon.

(2) Cp. l'énumération authentique du § 7. L'institution des stratèges eut lieu vers l'an 502 (§ 22).

(3) Pollux IX, 61 : καὶ μὴν κἂν τοῖς Δράκοντος νόμοις ἔστιν ἀποτίνειν εἰκοσάβοιον·

II

Nous passons à la prétendue réforme électorale de Solon (§ 8). Aristote vient d'exposer (§ 7) que Solon divisa l'ensemble de la population athénienne en quatre classes distinguées par le cens : pentacosiomédimnes, chevaliers, zeugites, thètes. « C'est dans les trois premières classes seules que se recrutaient les magistrats, à savoir les neuf archontes, les trésoriers, les pôlètes, les onze, les colacrètes. Chaque classe fournissait des magistratures plus ou moins élevées suivant le chiffre de son cens (ἑκάστοις ἀνάλογον τῷ μεγέθει τοῦ τιμήματος ἀποδιδοὺς τὴν ἀρχήν) (1). Les thètes n'avaient accès qu'à l'*ecclésia* et aux tribunaux. » Puis, après une longue parenthèse consacrée à la définition précise de chaque classe censitaire, le texte actuel poursuit ainsi (§ 8) : « Solon institua de tirer au sort les magistratures sur une liste de candidats (πρόκριτοι) dressée par chaque tribu. Ainsi, pour les places des neuf archontes, chaque tribu présentait dix candidats, entre lesquels on tirait au sort. De là vient l'usage, qui s'est conservé, pour chaque tribu de tirer dix candidats, entre lesquels la fève désigne les titulaires définitifs. Ce qui prouve que l'on combinait ainsi le sort et le cens, c'est la loi encore en vigueur sur les trésoriers, qui commande de tirer au sort les trésoriers parmi les pentacosiomédimnes (2) ».

La première partie de ce morceau, celle qui est relative aux conditions d'éligibilité, mérite toute créance : Plutarque la reproduit, un chapitre de la *Politique* la répète presque textuellement (3); la suite du développement historique la confirme. Nous voyons, en effet (§ 26 de la Πολιτεία), que ce n'est qu'en 457 av J. C.

(1) Une magistrature certainement réservée aux pentacosiomédimnes était la trésorerie (§ 47). Les zeugites fournissaient les magistratures inférieures, τὰς ἐγκυκλίους (§ 26).

(2) Cette loi est encore rappelée au § 26, mais ici Aristote remarque qu'elle n'est plus observée. Le texte primitif de la loi devait porter αἱρεῖν et non κληροῦν.

(3) *Polit.*, p. 1274 *a*.

que les *zeugites* furent déclarés éligibles à l'archontat, réservé jusqu'alors exclusivement aux deux premières classes (1).

Il en est tout autrement en ce qui concerne le prétendu mode introduit pour la nomination des archontes. D'abord, à l'époque de Solon, où la nation athénienne se divisait en quatre tribus, il est hautement invraisemblable que pour neuf places d'archontes à remplir on ait imaginé de former une liste de candidats « à raison de dix par tribu ». Ce chiffre convient à l'époque des dix tribus, parce qu'alors tous les collèges importants se composaient de dix membres, et qu'on avait essayé de faire rentrer le collège des archontes dans la règle, en considérant le secrétaire des thesmothètes comme un dixième membre ; dès lors, il était naturel de dresser une liste de cent candidats, à raison de dix par tribu, sur lesquels le sort désignait ensuite un nom par tribu, soit 1/10; mais pareille arithmétique n'eût pas été possible avant la réforme de Clisthène.

Ce qui est vrai du chiffre des candidats, l'est aussi du procédé tout entier. Cette combinaison originale de l'élection au premier degré et du tirage au sort au second degré a certainement fonctionné au v^e^ siècle ; la Πολιτεία elle-même nous en fournit la preuve à propos des réformes successives dont fut l'objet l'institution de l'archontat (§§ 22 et 26). Dans tous ces cas elle se sert pour désigner les élus du premier degré des mots πρόκριτοι, προκριθέντες, et l'étymologie ne permet d'entendre ces mots que de candidats *choisis* au suffrage. Mais, si tel fut bien le système des contemporains d'Aristide et de Cimon, les textes prouvent que Solon ne l'a pas connu. Dans la *Politique,* Aristote dit formellement, à plusieurs reprises (2), que Solon institua ou maintint (on reviendra tout à l'heure sur ce point) l'élection des magistrats par le peuple, τὸ τὰς ἀρχὰς αἱρεῖσθαι : or cette expression ne saurait s'appliquer au procédé décrit dans notre chapitre 8, où la désignation défini-

(1) Celles-ci y avaient-elles été admises dès l'origine, ou bien faut-il distinguer avec Plutarque (*Arist.* 1) une première période où les pentacosiomédimnes seuls étaient en possession de la magistrature suprême? Dans ce cas, l'admission des chevaliers pourrait avoir été l'objet de la loi d'Aristide mentionnée en termes, certainement trop larges, par Plutarque (*Arist.* 20). On ne dit pas d'ailleurs que la loi fut adoptée.

(2) P. 1273 *b*, 1274 *a*, 1281 *b*.

tive du titulaire appartient au sort. Solon lui-même avait été *élu* archonte (εἵλοντο... ἄρχοντα Σόλωνα, ch. 5;) il en fut de même, après lui, de Damasias (αἱρεθεὶς ἄρχων, ch. 13), et du collège de dix archontes qui lui succédèrent (ἄρχοντας ἑλέσθαι δέκα, *ibid.*). Les luttes politiques si ardentes et si prolongées qui remplirent l'intervalle entre la législation de Solon et la tyrannie de Pisistrate, — luttes dont l'enjeu, suivant la remarque même d'Aristote, était toujours la possession de l'archontat (1), — deviennent inexplicables si cette magistrature était le prix du sort, fût-ce au second degré. L'élection des archontes, en particulier du premier archonte, le véritable chef de la cité, était alors le grand événement politique de l'année, celui qui passionnait longtemps à l'avance tous les partis et même toutes les classes sociales. Cet état de choses, après une interruption naturelle sous la tyrannie de Pisistrate et de ses fils, reprit de plus belle après la chute des tyrans : témoin la compétition acharnée de Clisthène et d'Isagoras pour le poste d'archonte, en 511, compétition d'où Isagoras sortit vainqueur, pour succomber bientôt sous l'excès de sa victoire. Mais Clisthène lui-même n'abolit pas, comme on l'a longtemps cru, l'ancien système électoral; ce ne fut qu'en 487, trois ans après la bataille de Marathon, nous apprend Aristote, qu'on établit, *pour la première fois,* le mode de nomination à deux degrés, l'un par l'élection, l'autre par le sort (2), — c'est-à-dire précisément le système, qui, à en croire le ch. 8, aurait été institué cent ans auparavant par Solon ! Et, comme pour mieux accuser sa pensée, Aristote ajoute : « Les archontes précédents avaient *tous* été nommés à l'élection. (3) »

(1) Ch. 13 : Φαίνονται γὰρ αἰεὶ στασιάζοντες περὶ ταύτης τῆς ἀρχῆς.

(2) Ch. 22 : Εὐθὺς δὲ τῷ ὑστέρῳ ἔτει ἐπὶ Τελεσίνου (? Τελεσίου?) ἄρχοντος ἐκυάμευσαν τοὺς ἐννέα ἄρχοντας κατὰ φυλὰς ἐκ τῶν προκριθέντων ὑπὸ τοῦ δήμου (et non pas τῶν δημοτῶν) πεντακοσιομεδίμνων (correction de Headlam pour πεντακοσίων) τοτὲ (ms. τοῖς) πρῶτον : οἱ δὲ πρότερον πάντες ἦσαν αἱρετοί. Les mots μετὰ τὴν τυραννίδα, qui se lisent dans le manuscrit après τοτὲ, sont une interpolation évidente, destinée à mettre le texte d'accord avec le ch. 8.

(3) On voit maintenant qu'Hérodote (VI, 109) a commis un anachronisme en qualifiant d' « élu à la fève », κυάμῳ λαχών, Callimaque, le polémarque qui commandait à Marathon (490), et qu'Idoménée avait raison contre Démétrius de Phalère, en soutenant qu'Aristide (archonte en 489) avait dû son élection au suffrage de ses concitoyens et non au hasard (Plut. *Arist.*, 1 et 5).

Il est impossible que le même auteur, qui nous a donné ce renseignement si précis et si précieux, ait écrit le début du ch. 8 où on lui fait dire précisément le contraire. Il faut opter entre ces deux textes; d'après ce qu'on vient de voir, notre choix ne saurait être douteux. Le début du ch. 8 est une interpolation. Est-ce à dire que Solon n'ait *rien* changé au mode de nomination des magistrats? Je ne le crois pas; mais le changement ne consista pas dans le passage de l'élection au sort, il se borna à un élargissement du corps des électeurs. « Anciennement, dit Aristote, dans une phrase dont il n'y a aucune raison de suspecter l'authenticité, c'était le conseil de l'Aréopage qui appelait dans son sein les candidats et choisissait entre eux, désignant chacun pour remplir la magistrature à laquelle il paraissait le plus propre (1). » Solon conserva le principe de l'élection directe, mais il substitua la nation tout entière à l'Aréopage, dont le monopole électoral devait avoir été ébranlé pendant les séditions qui aboutirent au choix de Solon. Par là, fidèle à son système d'équilibre, il donne au peuple une satisfaction plus apparente que réelle, en même temps que par les conditions très étroites où il circonscrivit l'égibilité il cherchait à rassurer les classes dirigeantes (2) : c'était l'application anticipée du principe de Sieyès : « La confiance doit venir d'en bas et le pouvoir d'en haut. »

III

Je serai plus bref sur le troisième morceau apocryphe, l'histoire de Thémistocle et d'Éphialte. Aristote raconte comment Éphialte,

(1) Τὸ γὰρ ἀρχαῖον ἡ ἐν Ἀρείῳ πάγῳ βουλὴ ἀνακαλεσαμένη καὶ κρίνασα καθ' αὑτὴν τὸν ἐπιτήδειον ἐφ' ἑκάστῃ τῶν ἀρχῶν..... ἀπέστελλεν. Bien entendu les seuls candidats admissibles étaient les Eupatrides riches : Τὰς ἀρχὰς καθίστασαν ἀριστίνδην καὶ πλουτίνδην (ch. 3).

(2) Il est singulier que M. Headlam, dans un livre d'ailleurs remarquable à bien des égards (*Election by lot at Athens*, Cambridge, 1891), ait cru pouvoir, même en présence du témoignage si formel d'Aristote au ch. 22, reproduire l'hypothèse de Fustel de Coulanges sur « la haute antiquité » du système du tirage au sort appliqué à l'élection des archontes.

le champion de la démocratie, entreprit d'abord d'amoindrir le prestige de l'Aréopage, en faisant condamner plusieurs de ses membres, puis, sous l'archontat de Conon (462 av. J.-C.), il ruina l'autorité politique de ce sénat en le dépouillant des prérogatives qui faisaient de lui le gardien de la constitution. Le texte continue ainsi : « Il eut pour associé dans cette campagne Thémistocle, qui était lui-même membre de l'Aréopage, mais menacé alors d'une accusation de médisme. » Suit une historiette sur le double jeu joué par Thémistocle et l'artifice employé par lui pour soulever l'opinion publique contre l'Aréopage. L'anecdote est amusante, pittoresque même, et l'on voudrait la croire vraie, tant elle met vivement en lumière le caractère astucieux et retors du vainqueur de Salamine; malheureusement la chronologie s'y oppose absolument. A l'époque où ce récit place la conjuration d'Éphialte et de Thémistocle, ce dernier avait été banni d'Athènes par l'ostracisme depuis dix ans, et, depuis trois ou quatre ans, ses concitoyens et les Lacédémoniens qui l'accusaient, non sans apparence, de complicité avec Pausanias et la Perse, l'avaient traqué de retraite en retraite et obligé de chercher un refuge à la cour d'Artaxerxès (465 av. J.-C.). M. Cauer, dans un récent travail, a réuni à ce sujet tout un faisceau de données chronologiques absolument concordantes et dont l'ensemble n'offre aucune prise à la controverse. Je me contente de renvoyer à cette savante discussion (1). Mais outre l'impossibilité chronologique, le récit de la Πολιτεία renferme encore une impossibilité légale, qui suffirait à elle seule à le classer parmi les fables. D'après ce récit, Thémistocle était sur le point de passer en jugement DEVANT L'ARÉOPAGE, et c'est pour se soustraire à la juridiction de ce corps qu'il se serait joint à Éphialte. Or, nous savons par un fragment de Cratéros (qui puisait, comme on sait, dans les archives officielles d'Athènes) (2), que l'accusation de trahison contre Thémistocle fut portée non devant l'Aréopage, mais *devant le peuple,* sous forme d'εἰσαγγελία, par Léobotas, fils d'Alc-

(1) Cauer, *Hat Aristoteles,* etc., p. 25 suiv. L'ostracisme de Thémistocle est placé en 471 par Diodore, Eusèbe, Cicéron *(De amic.*, XII, 42). Pendant sa fuite vers l'Asie il faillit tomber entre les mains de l'armée athénienne qui assiégeait Naxos (Thuc., I, 137). Or ce siège est antérieur à la bataille de l'Eurymédon et à la révolte de Thasos, laquelle est au plus tard de l'an 465.

(2) Fr. 5 chez Müller, *Frag. hist. gr.*, II, 619. Cp. Plut. *Thém.* 23.

méon. Thémistocle n'avait donc aucun intérêt à travailler à la ruine de l'Aréopage, alors même qu'il eût été présent et agissant à Athènes, puisqu'il n'était pas justiciable de ce sénat.

A côté d'arguments de cette force, il est presque inutile d'invoquer le silence de Plutarque dans sa *Vie de Thémistocle*, ou de faire valoir qu'Aristote, dans le passage de la *Politique* où il parle de l'abaissement de l'Aréopage (1), l'attribue uniquement à Éphialte et à Périclès, sans prononcer le nom de Thémistocle. Cependant, si le récit de la Πολιτεία était exact, c'est bien plutôt Thémistocle qu'Éphialte qu'il aurait fallu nommer, ce dernier ne paraissant jouer dans l'affaire qu'un rôle de comparse.

Ainsi le ch. 28 de la Πολιτεία est en grande partie interpolé; ce qu'il y a de curieux c'est que l'interpolation était assez ancienne et assez répandue pour avoir induit en erreur l'auteur de l'argument du discours *Aréopagitique* d'Isocrate (2). « Voici, dit ce grammairien anonyme, comment l'Aréopage avait perdu ses privilèges. Un certain Éphialte et Thémistocle devaient de l'argent à la république et savaient que, s'ils passaient en justice devant l'Aréopage, ils seraient condamnés à tout payer. Ils persuadèrent alors à leurs concitoyens d'anéantir les pouvoirs de l'Aréopage, avant qu'ils ne passassent en jugement. Aristote, dit, en effet, dans sa *République des Athéniens*, que Thémistocle fut un des auteurs de la suppression des pouvoirs judiciaires de l'Aréopage (*suit une phrase inintelligible*). »

On notera une légère différence entre la version de cette notice et celle de l'interpolateur de la Πολιτεία : dans celle-ci Thémistocle est sous le coup d'un procès de haute trahison, dans celle-là il s'agit d'un procès de concussion. Cette différence est-elle simplement imputable à l'étourderie du rédacteur, ou y avait-il réellement deux traditions différentes ? C'est un point que je n'ose pas décider et qui n'offre d'ailleurs qu'un faible intérêt.

(1) P. 1274 *a* (II, 12).

(2) *Oratores attici*, éd. Didot, II, 481 (ou éd. Dindorf des scolies d'Eschine et d'Isocrate, p. 111). Cp. V. Rose, fr. 404, Teubner.

IV

La critique n'a rempli qu'à moitié sa tâche lorsqu'elle a établi qu'un texte historique est interpolé; il faut encore rechercher à quelle époque l'interpolation s'est produite, par qui elle a été faite et dans quelle intention. Ici l'on quitte le terrain des certitudes pour celui des hypothèses; tout ce qu'on peut demander à celle que je vais proposer c'est d'être vraisemblable.

Ni Plutarque, ni les lexicographes, qui ont puisé à pleines mains dans l'Ἀθηναίων πολιτεία, n'y lisaient les trois passages que nous venons d'étudier; il ne faudrait pas en conclure que l'interpolation est postérieure à ces auteurs (notre manuscrit même est contemporain de Plutarque), mais bien plutôt qu'elle ne se rencontrait que dans une famille restreinte de manuscrits provenant d'un archétype unique. Comme dans beaucoup de cas analogues, l'interpolation aura pris d'abord la forme d'une glose marginale, qui s'est peu à peu introduite dans le texte. Personne ne pensera que le rédacteur de ces gloses les ait fabriquées lui-même de toutes pièces; il les aura puisées dans un ouvrage antérieur, qui lui paraissait combler fort heureusement les lacunes de l'exposé d'Aristote.

Cet ouvrage antérieur pouvons-nous en déterminer la date et le caractère?

Des trois passages interpolés, le moins instructif à cet égard est le second. Le système électoral mixte, qu'il attribue à Solon, n'est autre, on l'a vu, que celui qui fut mis en vigueur à partir de l'archontat de Télésinos (Télésias?), 487 av. J.-C., et qui subsista pendant une grande partie du v[e] siècle (1). Au moment où

(1) Ce système ne s'appliquait pas seulement à l'élection des archontes, mais encore au recrutement du sénat. C'est ce que prouve l'article 1[er] de la « constitution provisoire » de l'an 411 (Ἀθ. Πολ. § 31) : βουλεύειν μὲν τετρακοσίους κατὰ τὰ πάτρια, τετταράκοντα ἐξ ἑκάστης φυλῆς, ἐκ προκρίτων οὓς ἂν ἕλωνται οἱ φυλέται τῶν ὑπὲρ τριάκοντα ἔτη γεγονότων. La désignation au premier degré est élective: quant au second degré, le texte nous laisse dans l'incertitude; mais il résulte de Thucydide (VIII, 67) que les cent législateurs déjà existants s'ad-

écrivait l'auteur, ce système avait déjà fait place à celui du tirage au sort à deux degrés : chaque tribu formait *par le sort* une liste de dix candidats, entre lesquels un nouveau tirage désignait les élus définitifs. Ce tirage à deux degrés restait-il encore en vigueur au IVe siècle, ou l'avait-on abandonné pour un procédé plus direct, consistant, par exemple, à mettre dans dix urnes, une par tribu, les noms de *tous les citoyens* de la tribu qui s'étaient présentés, puis à tirer un seul nom de chaque urne ? C'est ce que nous ignorons, car ni Aristote (§ 62), ni aucun autre écrivain n'est entré dans des détails suffisants sur le mécanisme électoral. Tout ce qu'on peut donc affirmer c'est que l'auteur du passage interpolé vivait à la fin du Ve siècle ou dans le courant du IVe (il ne connaît encore que dix tribus), et que, suivant l'usage, il mettait sur le compte de Solon les lois anciennes dont il ne s'était pas donné la peine de rechercher la date.

Les deux autres morceaux vont nous permettre de resserrer les termes du problème. L'anecdote sur Thémistocle ne peut émaner que d'un partisan convaincu des prérogatives de l'Aréopage, lequel, pour grandir dans le passé ce sénat déchu, n'hésite pas à en attribuer l'abaissement aux intrigues d'un personnage équivoque, qui aurait eu recours à ce moyen désespéré pour échapper à une condamnation infamante. Ceci nous reporte à la fin du Ve siècle av. J.-C. ; le relèvement politique de l'Aréopage était alors un des articles principaux du programme des oligarques qui firent les révolutions de 411 et de 403. Une des premières mesures du gouvernement des Trente fut d'abroger les lois d'Éphialte et d'Archestratos (?) au sujet de l'Aréopage, en d'autres termes de lui rendre ses anciennes attributions judiciaires (Ἀθ. Πολ. § 35).

Le fragment sur Dracon est plus décisif encore. Ici l'on constate une conformité complète entre l'idéal politique poursuivi par les réformateurs oligarchiques et la réalité qu'ils prétendaient retrouver dans un passé nébuleux ; l'analogie n'est pas dans les grandes lignes seulement, elle se continue jusque dans les moin-

joignirent simplement 300 collègues par cooptation. En combinant ce renseignement avec celui d'Aristote on voit qu'ils choisirent sans doute leurs collègues sur une liste de πρόκριτοι dressée par les tribus.

dres détails. On en jugera par les quelques parallélismes suivants :

Prétendue constitution de Dracon. (§ 8).

Constitution oligarchique de 411. (§ 29 suiv.).

1° *Droits politiques.*

Ἀπεδίδοτο ἡ πολιτεία τοῖς ὅπλα παρεχομένοις.

§ 29. Τὴν πολιτείαν ἐπιτρέψαι... Ἀθηναίων τοῖς δυνατωτάτοις καὶ τοῖς σώμασιν καὶ τοῖς χρήμασιν λητουργεῖν.

§ 33. Τὰ πράγματα παρέδωκαν τοῖς πεντακισχιλίοις τοῖς ἐκ τῶν ὅπλων.

2° *Composition du sénat, âge des magistrats.*

Βουλεύειν τετρακοσίους καὶ ἕνα τοὺς λαχόντας ἐκ τῆς πολιτείας· κληροῦσθαι δὲ καὶ ταύτην καὶ τὰς ἄλλας ἀρχὰς τοὺς ὑπὲρ τριάκοντα ἔτη γεγονότας.

§ 31. Βουλεύειν τετρακοσίους κατὰ τὰ πάτρια, τετταράκοντα ἐξ ἑκάστης φυλῆς, ἐκ προκρίτων οὓς ἂν ἕλωνται οἱ φυλέται τῶν ὑπὲρ τριάκοντα ἔτη γεγονότων.

3° *Assiduité aux séances, amendes.*

Εἰ δέ τις τῶν βουλευτῶν, ὅταν ἕδρα βουλῆς ἢ ἐκκλησίας ᾖ, ἐκλείποι τὴν σύνοδον, ἀπέτινον ὁ μὲν πεντακοσιομέδιμνος τρεῖς δραχμὰς, ὁ δὲ ἱππεὺς δύο, ζευγίτης δὲ μίαν.

§ 30 fin. Τὸν δὲ μὴ ἰόντα εἰς τὸ βουλευτήριον τῶν βουλεύοντων ... ὀφείλειν δραχμὴν τῆς ἡμέρας ἑκάστης...

Ces ressemblances sont trop nombreuses et trop précises pour résulter d'une simple coïncidence ; l'une de ces constitutions a été modelée sur l'autre, et, comme celle de Dracon n'a jamais existé, on doit en conclure qu'elle a été forgée après coup par les réformateurs de 411, pour servir de précédent à celles qu'ils recommandaient, pour lui fournir en quelque sorte un titre de noblesse. Le procédé, si étrange qu'il paraisse, n'a rien qui doive nous

étonner. Il est continuel chez les orateurs attiques qui attribuent volontiers à Solon, ou même à Thésée, des institutions beaucoup plus modernes, mais dont l'origine n'était connue que des savants. A l'époque dont nous parlons, pendant les huit dernières années de la guerre du Péloponnèse, ces mensonges historiques ne constituaient plus seulement une formule oratoire, mais un moyen de réussir. La démocratie avait perdu la foi en elle-même à la suite des désastres de Sicile ; elle reconnaissait la nécessité d'un changement constitutionnel, et cependant les innovations radicales lui répugnaient : on avait tant souffert de la fureur d'innover qui agitait les démagogues ! Il fallait, si l'on peut dire, du nouveau qui fût ancien, un régime qui pût se réclamer des grands noms et des glorieux souvenirs du passé, comme d'une garantie de stabilité et de succès. Les médecins politiques du Démos malade connaissaient cette manie archaïsante et la flattaient : ils profitaient de son ignorance en matière d'antiquité qui n'avait d'égal que le respect superstitieux qu'elle lui inspirait. Aussi chaque inventeur d'une panacée nouvelle la plaçait-il hardiment sous le patronage d'un de ces législateurs anciens, dont l'œuvre était plus célèbre que connue : on ne pouvait se faire écouter qu'à cette condition. En 411, lorsque Pythodoros propose de nommer un comité de législateurs, Clitophon ajoute un amendement exprès, portant que le comité devra examiner les « lois des ancêtres », τοὺς πατρίους νόμους, les lois promulguées par Clisthène lorsqu'il fonda la démocratie, afin d'en extraire ce qu'elles renferment de meilleur pour la situation présente ; comme si, ajoute ironiquement l'historien, la constitution de Clisthène, au lieu d'être une constitution démocratique, avait été une constitution mixte analogue à celle de Solon ! (1) En 403, après la prise d'Athènes, une des clauses du traité de paix imposé par Lacédémone stipula qu'Athènes serait replacée sous « le gouvernement des ancêtres », τὴν πάτριον πολιτείαν (2). Mais de quels ancêtres s'agissait-il ? Chaque parti avait sa réponse à cette question : les uns tenaient pour la démocratie, d'autres pour l'oligarchie pure, d'autres pour le gouvernement mixte. Lysandre trancha le débat en faveur de l'oligarchie, et les

(1) Ἀθ. Πολ. 29.
(2) *Ibid.*, 34.

Trente, une fois installés, firent semblant, en effet, de vouloir restaurer le gouvernemeni des ancêtres, τὴν πάτριον πολιτείαν : on sait avec quel succès.

C'est dans ce milieu si agité où Socrate critiquait, où Andocide complotait et où Pisandre agissait, c'est parmi cette lutte acharnée des partis, où, penseurs, hommes d'État, démagogues, marchands d'orviétan se renvoyaient les précédents historiques comme une balle et se battaient à coups de poignard et à coups de lois, c'est là qu'a dû prendre naissance l'ouvrage si aveuglément mis à contribution par l'interpolateur d'Aristote. Cet ouvrage n'était ni un recueil de lois, ni une *Atthis,* car il n'avait ni l'exactitude de l'un ni l'impartialité de l'autre ; c'était un pamphlet politique déguisé sous la forme d'un traité historique, quelque chose d'analogue à cette *République des Athéniens,* publiée dans les premières années de la guerre du Péloponnèse et qui nous est parvenue parmi les ouvrages de Xénophon. Or, précisément, nous trouvons à cette époque un homme et un livre qui répondent merveilleusement aux données du problème. Cet homme, c'est Critias, le beau Critias, le meurtrier de Théramène, le chef des Trente, « le plus avide, le plus violent, le plus sanguinaire de tous ceux qui ont gouverné sous l'oligarchie (1) » ; ce livre c'est son Ἀθηναίων Πολιτεία.

Ce curieux personnage, qu'on pourrait appeler le Saint-Just de l'antiquité, avait cultivé, avant de se lancer dans la grande politique, plusieurs genres littéraires. Il avait fait de la philosophie avec Socrate, de la rhétorique avec Gorgias ; on citait sous son nom des tragédies où la religion était représentée comme une invention politique, des élégies où « la dive bouteille » jouait un grand rôle, des discours remarquables par la pureté, la concision et l'énergie du style (2). Critias avait aussi écrit l'histoire et on l'a appelé avec raison « le dernier des poètes politiques et le premier des historiens constitutionnels (3). » Comme historien, il fut le précurseur d'Aristote et de Théophraste. Il laissa plusieurs monographies sur l'histoire et les mœurs des différents peuples

(1) Xénophon, *Mémorables.* I, 2.
(2) Cp. Philostrate, *Vit. sophist.*, I, 16.
(3) Ch. Müller, *Frag. hist. gr.*, II, 68.

grecs : une Λακεδαιμονίων Πολιτεία, une Θετταλῶν Πολιτεία, enfin, ce qui nous intéresse le plus, une Ἀθηναίων Πολιτεία. De celle-ci il subsiste deux fragments : l'un sur la vénalité de Thémistocle et de Cléon, l'autre sur un débat entre Éphialte et Cimon à propos d'une demande de secours faite par les Lacédémoniens. Ces fragments suffisent à nous révéler l'esprit du livre, que pouvait faire pressentir le caractère du personnage : Critias n'était pas un historien équitable à la façon de Thucydide et d'Aristote, épris de la vérité, écrivant *sine ira et studio ;* c'était un homme de parti, ami de Lacédémone, oligarque intransigeant, qui ne manquait pas une occasion de dénigrer non seulement ses adversaires contemporains, mais encore les hommes qui dans le passé avaient contribué à l'établissement de la démocratie. A la fois fanatique et sceptique, un mensonge ne coûtait pas plus à l'historien qu'un crime à l'homme d'État, pourvu qu'il espérât en retirer quelque avantage politique. Il tua Théramène, il aurait tué Socrate s'il l'avait cru nécessaire ; il se contenta de lui fermer la bouche. Il est vraisemblable qu'il a calomnié Cléon en l'accusant d'avoir fait fortune au détriment de l'État ; il est presque certain qu'il a calomnié Thémistocle, en grossissant le chiffre de sa fortune (1). Quant à la chronologie et à la vraisemblance historiques, on devine combien ce dilettante élégant et féroce devait s'en soucier.

Nul homme, on le voit, n'était plus capable que Critias d'inventer l'anecdote sur Thémistocle et Éphialte, déjà maltraités dans les fragments qui subsistent de son livre, ou la prétendue constitution de Dracon, si semblable à celle que lui et ses amis voulurent imposer à sa patrie. Nul ouvrage n'offrait plus que le sien une tentation facile à un glossateur alexandrin, désireux de compléter le sobre récit d'Aristote et, comme on dit, de « piquer la perdrix ». Aristote lui-même avait sans doute lu l'ouvrage de son prédécesseor ; peut-être même s'en est-il servi (2) : certainement il ne lui aurait pas emprunté des renseignements qui contredisaient aussi directement ses propres assertions, qui choquaient à ce point le

(1) Théopompe ap. Plut. *Them.*, 25 acceptait le chiffre de Critias, mais Théophraste (chez Plut. *ibid.*) n'attribuait à Thémistocle que 80 talents, au lieu de 100.

(2) En ce qui concerne Solon, Critias avait pu conserver de précieuses traditions de famille. Cp. Platon, *Timée*, p. 21.

bon sens et la vérité. Un interpolateur plus érudit que judicieux a eu moins de scrupule; il ne faut pas trop lui en vouloir, car si sa fraude a fait un instant hésiter la critique moderne, celle-ci, mieux informée, a bien vite repris ses droits. Il a suffi d'un peu de réflexion pour débarrasser Aristote de trois scories et pour enrichir la littérature grecque de trois curieux fragments de celui que ses contemporains appelaient (1) « l'homme du monde parmi les philosophes et le philosophe parmi les gens du monde ».

Théodore REINACH.

(1) Scolie sur *Timée*, 20 A.

THESPIS

ET LES DÉBUTS DE LA TRAGÉDIE

Deux points, dans l'histoire de la tragédie grecque, méritent une attention particulière, qui, jusqu'ici, ne leur a guère été accordée : c'est le choix des sujets et le souci de la mise en scène. Les mythes que les poètes portaient au théâtre n'étaient pas, en général, pris au hasard dans le riche trésor des légendes que l'épopée, le lyrisme, la tradition populaire mettaient à leur disposition. Ils avaient, le plus souvent, un lien avec les événements contemporains ou le goût du jour; ce lien est surtout sensible dans les premiers temps. D'autre part, la mise en scène avait, aux yeux des Grecs, plus d'importance qu'on ne le croit d'ordinaire. Ils n'allaient pas seulement chercher au spectacle les plaisirs de l'esprit; ils y cherchaient aussi le plaisir des yeux ; ils voulaient que la beauté des vers et celle des formes et des couleurs s'y confondissent dans un harmonieux ensemble. De là le soin minutieux avec lequel on voit leurs grands tragiques régler tout ce qui concerne le costume et le décor. Essayons de remonter à l'origine de cette double préoccupation, et voyons quel caractère elle imprime, dès le VI^e^ siècle, au spectacle tragique.

I

Si obscurs que soient les commencements de la tragédie en Attique, c'est Thespis qui personnifie le premier effort tenté chez

les Athéniens pour la dégager du dithyrambe. Ses innovations nous sont mal connues. Une tradition lui prête l'invention du prologue et celle des longues tirades iambiques (1). Son principal mérite est, semble-t-il, d'avoir fait entrer dans le domaine de l'art ces essais de dialogue que le dithyrambe comportait déjà, alors que, confiné dans les campagnes, il était exécuté par des choreutes inhabiles, auxquels répondait, du haut d'une table, un rustique improvisateur (2). Quoi qu'il en soit, c'est Thespis, probablement, qui, le premier, composa des tragédies de quelque étendue. Ses drames, si l'on peut leur donner ce nom, n'étaient pas sans valeur littéraire; ce qui l'indiquerait, c'est que, d'Icaria, nous les voyons transportés à Athènes, où leur nouveauté attire un nombreux public. Solon lui-même va les voir représenter, et l'on sait quelle défiance ils lui inspirent, comme il craint pour le peuple la fâcheuse influence des mensonges dont ils sont pleins (3). Pour l'inquiéter ainsi, il fallait qu'ils fussent capables de passionner la foule et d'agir profondément sur son imagination, soit par les légendes qu'ils déroulaient devant elle, soit par la variété qu'ils tiraient de la présence de l'unique acteur et de la mimique à laquelle il se livrait. Ces vieux poèmes avaient tant de charme, que, longtemps après leur apparition, les Athéniens s'en souvenaient encore. Aristophane paraît les connaître; il fait, du moins, allusion aux danses expressives qui les accompagnaient (4). Au IIe siècle avant notre ère, le grammairien Chamæléon, qui s'était particulièrement occupé de l'histoire du dithyrambe, écrit, sur Thespis, une monographie, malheureusement perdue (5). Avait-il lu ses œuvres? N'en parlait-il que par ouï-dire? Nous l'ignorons, mais le seul fait de lui

(1) Thémistius, *Orat.* XXVI, p. 382, 18, Dindorf.

(2) Pollux, IV, 123; *Etym. magn.*, p. 458, 30. Cf. Maxime de Tyr, *Dissert.* XXXVII, p. 205, Reiske; [Platon], *Minos*, p. 320 E; Aristote, *Poétique*, IV, 14, Bekker.

(3) Plutarque, *Solon*, 29. Cf. Diogène Laerce, I, 59.

(4) Aristophane, *Guêpes*, 1479. L'opinion du scoliaste, qui voit ici une allusion à un citharède du nom de Thespis, n'est pas soutenable.

(5) Suidas, *s. v.* οὐδὲν πρὸς τὸν Διόνυσον. Le même auteur, *s. v.* Σοφοκλῆς, mentionne un opuscule en prose de Sophocle, où il était, semble-t-il, question de Thespis : (Σοφοκλῆς ἔγραψε) λόγον καταλογάδην περὶ τοῦ χοροῦ, πρὸς Θέσπιν καὶ Χοιρίλον ἀγωνιζόμενος. Mais ces termes sont si vagues, qu'il est impossible de dire ce qu'ils désignent.

consacrer un ouvrage spécial prouve l'importance de ce poète, que beaucoup d'anciens regardaient comme le père de la tragédie.

Il serait intéressant de savoir comment Thespis mérita une telle réputation. L'attrait de ses drames devait, en grande partie, résider dans le spectacle, dans les mouvements plus ou moins artistement combinés du chœur. Il est probable qu'il avait recours aux satyres, suivant l'usage de ses contemporains, et que les évolutions de ces fantasques personnages, leurs audaces, leurs ruses, étaient ce qu'il y avait, dans ses pièces, de plus captivant (1). Il est certain, d'autre part, qu'il aborda les fables sérieuses, celles qui mettaient en scène des dieux et des héros. Rien de lui, par malheur, n'a été conservé, et il est bien difficile de nous faire une idée des sujets qu'il traitait. Des quelques vers qui nous sont parvenus sous son nom, les uns sont l'œuvre d'Héraclide de Pont, qui avait imaginé de placer ses fantaisies dramatiques sous le patronage du vieux poète d'Icaria, les autres semblent descendre jusqu'au IIe siècle de l'ère chrétienne (2). Il n'y a donc pas de secours à attendre de ces fragments. Mais Suidas, dans sa courte notice sur Thespis, cite comme étant de lui les quatre tragédies suivantes : la *Cavale* ou les *Jeux en l'honneur de Pélias*, les *Prêtres*, les *Jeunes gens*, *Penthée* (3). Voyons ce qu'il est possible de conclure de ces simples titres.

Le second, les *Prêtres*, est trop vague pour fournir aucune lumière sur le drame qu'il désignait. Quant à la légende de Penthée déchiré par les Ménades, c'était une légende essentiellement dionysiaque ; il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que Thespis s'en fût inspiré. Le malheur est que, parmi les vers mis faussement sur son compte, il s'en trouve un, conservé par Pollux, qui est justement tiré d'un *Penthée*. Or il est évident que cette pièce et celle que mentionne Suidas ne font qu'un. Il faut donc considérer le *Penthée* comme apocryphe (4). La *Cavale* et les *Jeunes gens* ont plus les apparences de l'authenticité. Le double titre de la

(1) Athénée, XIV, p. 630 C. C'est à cet état de la tragédie qu'Aristote fait allusion (*Poétique*, IV, 17) par les mots μικροὶ μῦθοι et λέξις γελοία, qui caractérisent pour lui la tragédie primitive.

(2) Nauck, *Trag. gr. fragm.*, 2e éd., p. 832.

(3) Suidas, *s. v.* Θέσπις.

(4) Pollux, VII, 45. Cf. Nauck, p. 832.

Cavale, Ἅλα Πελίου ἢ φορβάς, embarrasse au premier abord. Φόρβας était le nom d'un héros attique, mêlé par la légende aux aventures de Thésée, dont il conduisait le char (1). Plusieurs peintures de vases font allusion à ce personnage (2). Il y avait à Athènes un Φορβαντεῖον, mentionné par différents auteurs (3). Tout cela prouve une certaine popularité. Ce n'est pourtant pas ce héros que le drame de Thespis paraît avoir mis en scène, et la leçon φορβάς doit être maintenue. Les mots Ἅλα Πελίου indiquent que la fable qui faisait le fond de cette tragédie se rattachait aux plus vieux mythes de la Grèce. Les jeux funèbres en l'honneur de Pélias étaient déjà figurés sur le coffre de Cypsélos, dont on rapporte la fabrication au VIII[e] siècle, mais Pausanias, qui décrit cette œuvre d'art, ne dit rien qui autorise à croire qu'une cavale y jouait un rôle (4). Nous savons par d'autres témoignages qu'à ces jeux donnés par Acastos pour honorer la mémoire de son père, était venu le fils de Sisyphe, Glaucos, qui avait dressé ses juments à se nourrir de chair humaine, afin que, à la guerre, elles fussent plus ardentes à se précipiter sur les ennemis. Un jour, elles s'étaient jetées sur lui et l'avaient dévoré ; ce tragique événement avait précisément eu lieu à Iolcos, lors des concours en l'honneur de Pélias, et telle était sans doute la catastrophe que rappelait Thespis dans son dithyrambe (5). Eschyle devait plus tard porter le même sujet sur la scène. L'horrible mort de Glaucos formait, selon toute apparence, le dénouement de son *Glaucos de Potnie*, qui terminait la trilogie dans laquelle les *Perses* occupaient le second rang (6). Assurément, il serait téméraire de vouloir recons-

(1) Hésychius, *s. v.* : Phérécyde, *Fragm. hist. gr.*, I, p. 97, 108, Didot. Cf. Euripide, *Suppliantes*, 680. Il passait pour être le fils de Poseidon (Hellanicos, *Fragm. hist. gr.*, 1, p. 54, 66).

(2) *Arch. Zeit.*, IX, p. 331, pl. 29 ; Gerhard, *Aus. gr. Vasenb.*, III, p. 52, etc.

(3) Andocide, *Sur les Mystères*, 62; Hypéride, dans Harpocration, *s. v.* ; Suidas, *s. v.*

(4) Pausanias, V, 17, 9. Cf. III, 18, 16, le même sujet représenté sur le trône d'Apollon Amycléen.

(5) Welcker, *Æsch. Trilogie*, p. 388; Roscher, *Ausfuehrl. Lexikon. s. v. Glaukos*, p. 1689.

(6) V. les *Arguments* placés en tête des *Perses*. Cf. Nauck, p. 13. D'après une tradition, c'est à Potnie, près de Thèbes, que Glaucos avait été dévoré par ses cavales. De là le titre de Γλαῦκος Ποτνιεύς donné à la tragédie d'Eschyle (Roscher, *l. c.*).

tituer le drame de Thespis : c'était probablement quelque récit d'un genre épique, mêlé de lamentations. Mais, d'une part, le sujet n'en paraît pas douteux; d'autre part, il est curieux de voir le plus ancien des tragiques s'attaquer déjà à de pareilles légendes et donner, pour ainsi dire, l'exemple à Eschyle, qui mettra la φορβάς au nombre des héroïnes d'une de ses trilogies les plus originales (1).

Restent les *Jeunes gens*, Ἠίθεοι. Je croirais volontiers, pour ma part, que cette tragédie se rapportait à l'expédition de Thésée en Crète et à sa victoire sur le Minotaure. Le mot ἠίθεοι était le terme consacré pour désigner les sept adolescents que les Athéniens envoyaient annuellement à Minos, afin de servir de pâture au monstre (2). Mais ce ne serait là qu'un indice de peu de valeur. Un argument plus décisif est celui qu'on peut tirer de la popularité, à cette époque, de la légende de Thésée. Or un des exploits les plus vantés de ce héros était, comme on sait, la délivrance de ces enfants et des sept jeunes filles destinées à partager leur sort. C'est en souvenir de cette délivrance que les Athéniens célébraient, chaque année, la fête des Oschophories, dans laquelle des jeunes gens appartenant aux plus nobles familles se rendaient d'Athènes à Phalère et de Phalère à Athènes, en chantant et en accomplissant divers actes symboliques (3). C'est l'heureux retour de ces victimes ramenées de Crète qu'on voit représenté sur plusieurs vases peints du VI^e^ siècle, notamment sur un des plus célèbres, sur le vase François (4). Ce retour et les péripéties qui

(1) Les jeux funèbres en l'honneur de Pélias demeurèrent, d'ailleurs, populaires à Athènes. On les voyait représentés dans un tableau de Micon qui décorait le temple des Dioscures (Pausanias, I, 18, 1. Cf. Roscher, *s. v. Akastos*, p. 208). Cela confirme l'explication que je propose pour la pièce de Thespis. Peut-être le mot φορβάς, qui étonne à première vue, n'est--il qu'une glose imaginée par quelque grammairien postérieur. Il y a, du reste, des exemples de titres analogues. On connait l'Ἄνθος d'Agathon.

(2) Plutarque, *Thésée*, 17 et 21.

(3) A. Mommsen, *Heortologie*, pp. 272 sqq. ; Saglio, *Dictionnaire*, *s. v. Dionysia*, p. 234.

(4) *Monumenti*, IV, pl. 56-57. Cf. Gerhard, *op. c.*, III, pl. 235-236 (coupe d'Archiclès et de Glaukytès); Klein, *Meistersignaturen*, 2^e^ éd., p. 68, n. 63 (coupe de Nicosthène); *Id.*, *ibid.*, p. 103, n. 9 (coupe d'Épictétos); Gerhard, *Etr. und kamp. Vasenb.*, pl. 23 (amphore d'Exékias); Rayet, *Gaz. arch.*, 1884, pp. 1 sqq., pl. 1-2.

l'avaient précédé prêtaient naturellement au drame Aussi, de nombreux poètes avaient-ils composé des tragédies sur ce sujet ou sur des sujets voisins. Plutarque nous apprend que Minos y était fort maltraité, pour tout le mal qu'il avait fait aux Athéniens (1). Le dialogue platonicien qui a pour titre *Minos* se fait l'écho de la même tradition et nous montre les tragiques d'Athènes vengeant, du haut de la scène, leur patrie de tous les maux que la cruauté et la violence de Minos ont autrefois déchaînés sur elle (2). De cette littérature, rien n'a survécu, si ce n'est les titres de quelques drames et un certain nombre de vers sans grand intérêt. Ainsi, Sophocle avait écrit un *Minos* qui se confondait peut-être avec une autre de ses pièces intitulée Καμικοί (Καμίκιοι?), où il contait, à ce qu'il semble, la mort de Minos, tué par les filles de Cocalos (3). Une de ses tragédies, également perdue, avait pour titre *Dédale*. Il y était question du géant Talos, ce monstre d'airain forgé par Héphæstos à la prière du roi de Crète pour faire sentinelle autour de son île (4). Le *Thésée* du même poète et celui d'Achæos roulaient-ils, eux aussi, sur les légendes crétoises? Nous ne saurions le dire (5). Mais nous avons plusieurs fragments d'un *Thésée* d'Euripide qui se passait en Crète et dans lequel les enfants qui devaient repaître le Minotaure paraissent avoir joué le rôle de chœur (6). La légende de Minos était donc, au v^e^ siècle, un des lieux communs de la tragédie. Déjà au siècle précédent, si l'on en croit le dialogue platonicien, les tragiques l'exploitaient. Elle avait même commencé par défrayer le dithyrambe populaire, le drame improvisé, antérieur à Thespis (7). Comment

(1) Plutarque, *Thésée*, 16 : Καὶ γὰρ ὁ Μίνως ἀεὶ διετέλει κακῶς ἀκούων καὶ λοιδορούμενος ἐν τοῖς Ἀττικοῖς θεάτροις, καὶ οὔτε Ἡσίοδος αὐτὸν ὠνησε βασιλεύτατον οὔτε Ὅμηρος ὀαριστὴν Διὸς προσαγορεύσας, ἀλλ' ἐπικρατήσαντες οἱ τραγικοὶ πολλὴν ἀπὸ τοῦ λογείου καὶ τῆς σκηνῆς ἀδοξίαν αὐτοῦ κατεσκέδασαν ὡς χαλεποῦ καὶ βιαίου γενομένου.

(2) [Platon], *Minos*, pp. 320 E-321 A.

(3) Nauck, p. 200.

(4) *Id.*, p. 168, n. 163 et 164.

(5) *Id.*, pp. 184 et 751.

(6) *Id.*, p. 477.

(7) [Platon], *Minos*, p. 320 E : Ἡ δὲ τραγῳδία ἐστὶ παλαιὸν ἐνθάδε, οὐχ ὡς οἴονται ἀπὸ Θέσπιδος ἀρξαμένη οὐδ' ἀπὸ Φρυνίχου, ἀλλ' εἰ θέλεις ἐννοῆσαι, πάνυ παλαιὸν αὐτὸ εὑρήσεις ὂν τῆσδε τῆς πόλεως εὕρημα. Ἔστι δὲ τῆς ποιήσεως δημοτερπέστατόν

s'étonner que Thespis l'ait mise en œuvre à son tour et qu'il ait eu l'idée de porter au théâtre un sujet qu'avant lui l'art des chantres rustiques et l'imagerie des vases peints avaient vulgarisé dans l'Attique entière?

Il serait trop long de nous demander quels événements historiques se cachent derrière cette fable, quelles lointaines relations entre la Crète et le continent grec avaient provoqué ce long ressentiment que nous voyons se perpétuer dans la littérature jusque bien des siècles après les faits qui y avaient donné naissance. Les anciens eux-mêmes racontaient ces faits de différentes manières; il suffit de lire la *Vie de Thésée* par Plutarque pour avoir une idée de leur désaccord sur ce point. Une chose, cependant, se dégage de ces contradictions et paraît digne de remarque : c'est la prédilection qui se manifeste au VI^e^ siècle pour les légendes crétoises. Or ces légendes ne sont si goûtées que parce qu'elles tournent, à peu près toutes, autour de Thésée, le héros national; la faveur dont elles jouissent est une des formes du patriotisme athénien. C'est le temps où l'on ressuscite, où l'on invente, peut-être, la fable de Ménesthée, qui montre Athènes prenant part à la guerre de Troie (1), celle d'Æthra, mère de Thésée, qui apparaît, dans la même guerre, aux côtés d'Hélène (2). C'est le moment où Chœrilos, le successeur immédiat de Thespis, représente son *Alopé*, qui n'est autre chose que la glorification de l'une des plus illustres tribus de l'Attique. Alopé était la fille de Kerkyon, ce brigand d'une force extraordinaire qui habitait Éleusis et qui obligeait tous les voyageurs à se mesurer avec lui. Séduite par Poseidon, elle en avait eu, à l'insu de son père, un fils, qu'elle avait fait exposer dans la montagne. Là, une jument allaite l'enfant. Un pâtre le découvre, vêtu d'un riche tissu, et le donne à l'un de ses compagnons, que sa gentillesse a touché, mais en gardant pour lui le tissu royal.

τε καὶ ψυχαγωγικώτατον ἡ τραγῳδία · ἐν ᾗ δὴ καὶ ἐντείνοντες ἡμεῖς τὸν Μίνων τιμωρούμεθα ἀνθ' ὧν ἡμᾶς ἠνάγκασε τοὺς ὅρκους τελεῖν ἐκείνους.

(1) *Iliade*, II, 546 sqq.; Plutarque, *Thésée*, 35; Pausanias, I, 1, 2. Cf. Niese, *Die Entwickelung der Homerischen Poesie*, p. 118; Christ, *Proleg. ad Il.*, p. 31. De là, sur les vases peints du VI^e^ siècle, des scènes comme celle que montre le canthare de Ménesthée, du Musée de Berlin, où l'on voit Ménesthée assistant à l'armement d'Achille (Gerhard, *Etr. und kamp. Vasenb.*, pl. 13).

(2) Plutarque, *Thésée*, 34.

De là, querelle entre les deux bergers. Le second va se plaindre à Kerkyon, et le mystère s'éclaircit. Alopé est enfermée, et l'enfant exposé de nouveau. De nouveau, la jument l'allaite, et c'est près d'elle que le retrouvent les deux pâtres. Frappés de ce miracle, ils l'emmènent et lui donnent le nom d'Hippothoos. Il devient l'un des héros éponymes de l'Attique, le patron de la tribu Hippothontide (1). Peut-être Chœrilos n'entrait-il pas dans tant de détails : on voit, dans tous les cas, le caractère essentiellement national de son drame. Le mythe d'Alopé était d'ailleurs étroitement uni à celui de Thésée. La fille de Kerkyon figurait parmi les héroïnes que ce héros avait aimées, et Kerkyon, parmi les malfaiteurs dont il avait purgé la terre (2). C'est ainsi que tout nous ramène à ce fabuleux roi d'Athènes, dont l'importance va grandissant au VI[e] siècle et au début du siècle suivant, dont les poètes chantent les hauts faits, tandis que les potiers, qui ne sont que les échos des grands peintres, les retracent sur les flancs arrondis de leurs vases (3), jusqu'au jour où Cimon retrouve miraculeusement ses restes à Skyros et les rapporte au pays natal (4).

Cette résurrection des légendes nationales n'aurait, par elle-même, qu'un médiocre intérêt, si elle ne nous éclairait sur l'histoire intérieure d'Athènes. Ce qui la rend digne d'attention, c'est qu'elle se rattache intimement à la politique de Pisistrate et de ses fils. Il entrait dans leurs vues de donner aux Athéniens conscience de leur valeur, d'écarter d'eux les influences étrangères, de secouer le joug de l'ancienne dépendance, de l'ancienne subordination intellectuelle et morale où les avait longtemps tenus la supériorité de la race dorienne. Toute la tyrannie de Pisistrate, cet âge d'or de l'histoire d'Athènes, comme l'appelle Aristote (5), nous

(1) Roscher, *Lexikon, s. v. Alope.*

(2) Plutarque, *Thésée,* 29.

(3) On connaît, pour le V[e] siècle, la belle coupe d'Euphronios qui est au Louvre (*Monuments grecs,* 1872, pl. 1 et 2. Cf. Klein, *Euphronios,* 2[e] éd., pp. 182 sqq). Parmi les œuvres de la grande peinture, on peut citer la fresque de Micon au Pécile, représentant le *Combat de Thésée contre les Amazones*, et, du même peintre, au Théseion, une autre composition sur le même sujet, ainsi que *Thésée chez Amphitrite* et la *Mort de Thésée* (Overbeck, *Schriftquellen*, 1054 B, 1086, 4, 6, 7).

(4) Plutarque, *Cimon,* 8.

(5) *Constitution d'Athènes,* 16. Cf. Hérodote, I. 59.

apparaît orientée dans ce sens : elle a pour objet de faire d'Athènes une grande puissance, au moins égale aux plus anciennes cités du Péloponnèse et de la Grèce du nord. De là la création ou la réorganisation des Panathénées, destinées à éclipser Olympie et Delphes ; de là l'essor des fables relatives à Thésée, qui doivent supplanter, dans l'imagination populaire, celles qui se rapportent à Hercule, le héros dorien (1). Par une contradiction qui n'est qu'apparente, ce dieu, vers le même temps, est admis dans le panthéon athénien : on lui élève sur l'Acropole le petit temple en tuf que de récentes fouilles ont mises au jour ; Athènes semble vouloir l'accaparer à son profit, comme pour bien marquer qu'elle est désormais le grand centre religieux de la Grèce, le commun rendez-vous des divinités de l'Hellade dorienne et de l'Ionie. L'exemple de Pisistrate est suivi par ses fils ; ils font tous leurs efforts pour que les Athéniens soient le moins possible les tributaires de l'étranger ; comme leur père, ils encouragent l'agriculture (2) ; afin d'effacer de l'esprit de ses concitoyens le souvenir de la sagesse delphique, Hipparque ordonne de dresser dans les campagnes des hermès munis de maximes qui, peu à peu, feront oublier les maximes de Delphes et inculqueront au peuple une morale nationale (3). Toutes ces mesures devaient nécessairement développer le patriotisme des athéniens. Si, quarante ans plus tard, Athènes oppose aux Perses la résistance qu'on connaît, si, au milieu de tant de défections, elle se met à la tête de la Grèce pour repousser l'invasion barbare, c'est aux Pisistratides qu'elle est, en partie, redevable de ce bel élan. Ailleurs, les intérêts publics ou privés passent volontiers avant la patrie ; l'esprit de caste, les querelles de partis gagnent aux Mèdes des territoires entiers, où l'on n'a pas, comme à Athènes, la vue nette d'une nationalité à défendre (4). Les Athéniens ont cette vue précise, et ils le montrent bien à Salamine et à Platée. On fait généralement honneur à la démocratie de ce grand mouvement patriotique : peut-être eût-il

(1) Cet effort des Athéniens pour égaler Thésée à Hercule est naïvement indiqué dans le *Thésée* de Plutarque, particulièrement aux chapitres 6, 25 et 29.

(2) Cf. Aristote, *Constitution d'Athènes*, 16.

(3) [Platon], *Hipparque*, p. 228 C-E.

(4) E. Curtius, *Hist. grecque*, trad. fr., II, pp. 294 sqq.

été moins spontané sans le régime qui, depuis longtemps, y avait préparé les esprits.

Pour en revenir à Thespis, quand furent institués par Pisistrate, en 535, les concours tragiques et qu'il y prit part (1), ce ne fut pas, évidemment, un ordre du maître qui le porta à y représenter des fables athéniennes, mais il se conforma, sans s'en douter, à ses desseins, il seconda sa politique, en dirigeant de ce côté son attention et ses efforts et en produisant sur la scène naissante des drames nationaux comme les Ἡίθεοι.

II

Nous sommes trop mal renseignés sur Thespis pour oser nous demander comment il entendait la mise en scène. Peut-être, cependant, la notice de Suidas va-t-elle encore nous fournir sur ce point quelques indications. Le jour où, pour exécuter le dithyrambe, on avait travesti les choreutes en satyres, on avait fait un grand pas vers l'illusion scénique. On peut dire que, dès lors, le drame était créé. Il restait à lui donner le mouvement et la vie; mais le seul fait de revêtir les acteurs qui le représentaient d'un costume en rapport avec les paroles qu'ils faisaient entendre, marquait un progrès considérable et le commencement d'une ère nouvelle. Cette révolution est antérieure à Thespis. Peut-être avait-elle eu pour auteur Arion, le réorganisateur du dithyrambe, qui vivait à la fin du VII[e] siècle (2). Quoi qu'il en soit, Thespis alla, dans ce sens, beaucoup plus loin que ses prédécesseurs, et Suidas nous le montre accordant une attention toute particulière au costume. Je serais tenté de lui attribuer, dans cet ordre de faits, une grande nouveauté, l'invention des masques de femmes. Il est vrai que cette invention est mise, d'ordinaire, sur le compte de Phrynichos, qui fut véritablement le premier des grands tragiques et qui exerça sur Eschyle une si profonde influence (3)? Il semble pourtant que

(1) Suidas, *s. v.* Θέσπις; *Chronique de Paros*, 43, Flach.
(2) Suidas, *s. v.* Ἀρίων.
(3) *Id.*, *s. v.* Φρύνιχος.

Thespis l'ait précédé dans cette voie. Suidas nous apprend que, le premier, il eut l'idée de barbouiller le visage de ses acteurs avec du blanc de céruse ; il aurait de même introduit au théâtre l'usage des masques en simple toile. Or il vient une pensée au sujet de cette coloration blanche, que Thespis paraît avoir poursuivie avec une sorte d'opiniâtreté : c'est que, par elle, il prétendait distinguer les sexes. Peut-être employait-il le rouge pour les hommes, bien que la lie de vin dont parle Horace ait été, semble-t-il, la matière dont se servaient de préférence, pour se grimer, les chanteurs de poésies phalliques (1). Il avait recours, dans tous les cas, à l'ancienne ornementation végétale ; il couvrait, d'après Suidas, la tête et peut-être le visage de ses choreutes de feuilles de pourpier, qui rappelaient les masques d'écorce et les feuilles de figuier usités longtemps avant lui. Mais un jour, il trouva mieux ; il imagina le masque blanc et réussit par là à distinguer les hommes des femmes. Il était à peu près contemporain d'un peintre, Eumarès d'Athènes, qui avait dû la plus grande partie de sa réputation à l'introduction du blanc dans la peinture pour atteindre le même but. Au lieu de peindre toutes ses figures en silhouettes noires, Eumarès avait peint les figures féminines en blanc. C'est, comme on sait, le procédé constant, au VI^e^ siècle, dans la peinture de vases. Nous n'avons point ici à rechercher l'origine de ces retouches blanches. Très anciennes, probablement, dans la grande peinture, elles y avaient été introduites par l'imitation de la marqueterie, si florissante en Grèce dès le VIII^e^ siècle, et dans laquelle l'ivoire jouait un rôle si important. Ce fut Eumarès qui, le premier, les employa à distinguer les sexes, sous l'influence de l'Égypte, avec laquelle la Grèce nous apparaît en relations continues au VI^e^ siècle, surtout à partir du règne d'Amasis. On sait que les Égyptiens peignaient les hommes en rouge brun et les femmes en jaune pâle. Il n'y a rien d'impossible à ce que, par suite de leurs rapports avec l'Égypte, les Grecs, frappés de ce procédé élémentaire, l'aient transporté dans leur peinture et que, connaissant déjà les retouches blanches, ils aient pris l'habitude, à l'époque d'Eumarès, de les localiser, pour ainsi dire, en les réservant uniquement aux chairs des femmes.

(1) *Ép. aux Pisons*, 277.

C'est par une ingénieuse application du même procédé que Thespis aurait inventé les masques blancs. La chronologie autorise cette hypothèse. Eumarès, le père du sculpteur Anténor, dont les fouilles de l'Acropole nous ont rendu une curieuse statue, vivait, selon toute vraisemblance, vers le milieu du VI^e^ siècle. On vient de voir, d'autre part, que Thespis prit part au premier concours tragique, lequel eut lieu en 535. Ce concours, institué par Pisistrate, à l'occasion des Lénéennes, dont il fut le fondateur, est, dans l'histoire de la tragédie, une date essentielle. Il coïncide sans doute avec le plein épanouissement du talent de Thespis. A ce moment, Eumarès achevait sa carrière ou venait à peine de disparaître. Il est donc naturel que son influence se soit fait sentir au poète d'Icaria et l'ait conduit à marquer par une couleur spéciale, dans son théâtre, les personnages féminins.

L'œuvre de ce tragique, si peu que nous la connaissions, n'est donc pas à dédaigner. Introduction des légendes nationales, acheminement vers une entente plus complète et plus judicieuse de l'illusion dramatique, voilà ce qui la caractérise. Et cela prouverait qu'ils n'étaient plus tout à fait rudimentaires, les spectacles qui se déroulaient sous le peuplier noir dont le feuillage ombrageait l'enceinte du Lénæon, et du haut duquel les spectateurs attardés étaient réduits à contempler les acteurs du vieux Thespis.

Paul GIRARD.

NOTES & DOCUMENTS

INSCRIPTION ARCHAÏQUE D'ARGOS

M. Frœhner publie dans la *Revue archéologique* (1) deux curieuses inscriptions archaïques de la collection Tyskiewicz. La plus importante est gravée sur une plaque de bronze destinée à être clouée ou accrochée contre un mur, comme l'indiquent les traces de trous de suspension. La provenance indiquée est Hermione, mais l'éditeur préfère avec raison attribuer l'inscription à Argos, à cause de la forme caractéristique du *lambda* ⊢, qui ne s'est rencontrée jusqu'à présent que dans les textes de cette ville.

Voici la transcription et la traduction proposées par M. Frœhner.

1 (trou) θ]εισαυρῶ[ν ⁝ τῶν ⁝ ἐν] ⁝ τᾶς ⁝ (trou) ⁝ Ἀθαναίας ⁝ αἴτιστις ⁝
2 ποτὰ]ν ⁝ βολάν ⁝ τ[ὸνς] ἀνφ' Ἀρίσστονα ⁝ ἓ τὸνσυναρτύοντας
3 ..δ]ελδν τίνα ταμίαν εὐθυνοῖ ⁝ τέλος ἔχον ⁝ ἐδίκας
4 [αἰ] δὲ δικάσζαιτο ⁝ τῶν γρασσμάτον ⁝ hένεκα τᾶς κατα-
5 θέσιος ⁝ ἐτᾶς ⁝ ἀλιάσσιος ⁝ τρῆτο καὶ ὃαμευέσσθο ⁝ ἐνς
6 Ἀθαναίαν ⁝ hα δὲ βολὰ ποτελάτο ⁝ hαντιτυχόνσα ⁝ αἰ
7 δέ κα μέ ⁝ αὐτοὶ ⁝ ἔνοχοι ἔντο ⁝ ἐνς Ἀθαναίαν.

Traduction (2) : « Le contrôle (?) des trésors (déposés) dans (le

(1) L'article n'a pas encore paru à l'heure où nous mettons sous presse, mais M. Frœhner nous en a communiqué un tirage à part anticipé *(preprint)* dont nous le remercions vivement.

(2) Les parenthèses et les points d'interrogations sont de M. Frœhner.

temple) d'Athéné (ressortit au Conseil). — Ariston et ses collègues, ou ceux qui exercent avec lui les fonctions d'artyne, indiqueront quel est le trésorier que citera en justice celui qui a (cette) mission de par la loi. — Et s'il est condamné pour fraude (?), il sera mis à mort (?) dès (sa sortie de) la séance judiciaire, et ses biens seront confisqués au profit d'Athéné, pour le remboursement (des sommes détournées). Mais le Conseil doit faire rentrer (le produit de la confiscation) en donnant son concours (au juge). Sinon, qu'ils (les conseillers) soient eux-mêmes responsables envers Athéné. »

Remercions M. Frœhner de son intéressante publication en lui proposant quelques amendements soit à ses lectures, soit à son interprétation.

Ligne 1. J'aimerais mieux suppléer θ]εισαυρῦ[ν ⁝ ἡένεκα ⁝] τᾶς ⁝ Ἀθαναίας. Comparer l. 4. Ensuite αἴτιστις, que M. Frœhner veut dériver de αἰτίζω, est un *monstrum horrendum informe*. Il est plus simple de supposer que τις aura été répété par inadvertance ; de semblables dittographies sont très communes. Écrivons et séparons : αἴ τις .....εὐθύνοι (optatif). Comparer l. 4 : αἰ δὲ δικάσζαιτο.

Ligne 2. J'estime que les mots τὸνς ἀνφ' Ἀρίσστονα ἦ τὸνσυναρτύοντας doivent se traduire « Ariston ou ses collègues ». Nous ne disons pas *artynes*, parce que ἀρτύω signifie simplement « administrer » ; les ἀρτύναι à Argos (Thucydide, V, 47, 9) sont synonymes de ἀρχαί et désignent l'ensemble des magistrats supérieurs. De même à Épidaure les ἀρτῦνοι étaient la délégation exécutive du corps des citoyens (Plutarque, *Qu. graec.*, 1).

Ligne 3. La restitution δ]ελῦν est impossible : 1° parce qu'il manque deux caractères à gauche et non un seul ; 2° parce que la première lettre conservée n'est certainement pas un E ; sur le fac-similé on dirait un K ou un Λ. Nous restituerons : ἦ ἄλ]λον τινὰ ταμίαν. Les trois derniers mots de la l. 3 font difficulté. Il est vrai que τέλος ἔχον (ἔχων) peut se traduire par magistrat (Thucydide IV, 118) et se rattacher à τις de la l. 1 ; mais pourquoi le droit de demander des comptes à un trésorier serait-il réservé aux magistrats? Je penserais donc plus volontiers à l'autre sens de τέλος ἔχειν, « avoir un terme ; » comparez Aristote, *Rép. athénienne*, 53 : ἔχει τέλος ἡ δίκη : alors il faudrait corriger ἔχον en ἔχεν (pour ἔχειν). M. Dareste, que j'ai consulté, est favorable à cette correction.

Ligne 4. Γρασσμάτον. Le fac similé porte très nettement comme second caractère de ce mot un δ (Δ) et non un ρ (P) ; γδασσμάτον est le génitif pluriel de γδάσσμα pour δάσσμα. Pour le γ prosthétique devant δ, comparer l'homérique γδουπέω pour δουπέω (*Iliade*, XI, 45 et ailleurs). Le sens véritable de γδάσμα reste obscur malgré la glose d'Hésychius δάσματα · διαμερίσματα. Je croirais volontiers, avec M. Dareste, que le mot est synonyme de δασμός, tribut, impôt.

Ligne 5. Τρῆτο n'a rien à faire avec « τιτράω, perforer. » C'est l'impératif très régulier de τρέω, vieux mot dont la signification chez Homère, d'après Aristarque, n'est jamais *trembler*, mais *fuir*. C'est donc un synonyme de φεύγω et notre texte l'emploie dans le sens de « partir en exil », où ce dernier verbe est pris si souvent.

Ligne 6. Ποτελάτο, impératif moyen de ποτελάω = προσελαύνω, « poursuivre ». ηαντιτυχόνσα est bien, comme l'avait entrevu l'éditeur, pour ηα ἀντιτυχόνσα et paraît signifier simplement « en exercice ».

Sous le bénéfice de ces corrections et observations nous traduisons ainsi notre texte :

« Au sujet des trésors d'Athéna, si quelqu'un réclame, par devant le sénat, des comptes à Ariston ou à ses collègues ou à quelque autre trésorier, que l'affaire soit déférée au tribunal civil. Mais si le trésorier est condamné au sujet du versement des impôts (1), qu'il soit exilé du corps des citoyens et ses biens confisqués au profit d'Athéna. Que le Sénat en exercice dirige les poursuites ; sinon que les sénateurs eux-mêmes soient responsables devant Athéna. »

T. R.

(1) Il semble qu'on prévoie ici un second délit, distinct du premier chef, et beaucoup plus grave. La loi athénienne distinguait pareillement entre les condamnations pour simple malversation (ἀδίκιου) et celles pour détournement ou corruption. Cf. Aristote, *Rép. ath.*, 54.

INSCRIPTIONS D'ASIE MINEURE

Les inscriptions suivantes, toutes inédites, ont été découvertes récemment à Thyatire (*Azariou*) en Lydie, dans le cours des fouilles exécutées en face de l'ancien hôpital turc.

1. Hauteur, 1m 40; épaisseur et largeur, 0m 70.

Ἀγαθῇ Τύχῃ.
Ἡ κρατίστη καὶ φιλοσέ-
βαστος βουλὴ καὶ ὁ λαμ-
πρότατος δῆμος Αὐρ(ηλ(ιον)
Ἀσκληπιάδην Διογένους
ἀγωνοθετήσαντα τοῦ σωτῆ-
ρος Ἀσκληπιοῦ σεμνῶς καὶ πο-
λυδαπάνως δόντα παρ' ἑαυ-
τοῦ τὰ ἔπαθλα ἐννέα, δεκαπρωτεύ-
σαντα, σειτωνήσαντα, στρα-
τηγήσαντα, υἱὸν Αὐρ(ηλίου) Διογέ-
νους ἀπὸ πασῶν ἀρχῶν καὶ
λειτουργιῶν διὰ τε ἑαυτοῦ
καὶ τοῦ γένους χρησίμου
γενομένου τῇ γλυκυτάτῃ
πατρίδι.

Les Μεγάλα Ἀσκληπίεια (6 suiv.) sont déjà mentionnées dans deux inscriptions de Thyatire précédemment publiées (Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη τῆς εὐαγγελικῆς Σχολῆς de Smyrne, tome I, 1874-5, p. 127 et tome V, 1885-6, p. 58-9).

2. Hauteur, 1m 20; largeur, 1m.

[Ἡ φιλο]σέβαστος καὶ
εὐδοκιμωτάτη Θυατει-
ρηνῶν βουλὴ ἐτίμεισεν (*sic*)

ἐκ τῶν ἑαυτῆς πόρων Οὔλ-
πιον Αὐγουστιανὸν τὸν καὶ
Πάριν, ὀρχηστὴν Ἀντιοχέα
καὶ Τραπεζούντιον, ἔνδο-
ξον ἐπί τε ἤθους σεμνότη-
τι καὶ τρόπου ἐπ(ι)εικεία ἐπαι-
νούμενον ἐπιδημήσαντα
τῇ πόλει καὶ συνκοσμήσαν-
τα διὰ τῆς τραγικῆς ἐνρυ-
θμου κεινήσεως ἐπιτετελεσ-
μένας ὑπὲρ εὐσεβείας τῶν
μεγίστων καὶ ἀνεικήτων
αὐτοκρατόρων ἐπινεικίους
ἑορτὰς, ἐπὶ γραμματέως τῆς
Συνόδου Β' Μ(άρκου) Ἰουλίου Ἀλεξάνδρου.

Pour l'expression τραγικῆς ἐνρύθμου κινήσεως (l. 12), comparez l'inscription de Magnésie du Méandre que j'ai publiée dans mes Ἀνέκδοτοι Μικρασιαναὶ Ἐπιγραφαί, I, p. 7, n° 5.

Les empereurs mentionnés l. 15 suiv. sont sans doute Marc Aurèle et Vérus.

3. [Ἡ κρ]ατίστη κ[αὶ φι-]
λοσέβαστος βο[υλὴ]
ἐτείμησεν ἀνδρι-
άντος ἀναστάσει
Αὐρ. Ἑρμογένην Ἑρμογένους
τοῦ Βαχχᾶ, ἄνδρα
ἐν ἀρχαῖς καὶ λει-
τουργίαις διά τε ἑαυ-
τοῦ καὶ τοῦ γένους
ἤθει καὶ σεμνότητι
δεδοκιμασμένον,
ἀφιερώσαντα διὰ τῆς
ἑαυτοῦ μητρὸς Αὐρ.
Βάσσης νομὴν τῇ
κρατίστη βουλῇ ἐν
τῇ γενεθλίῳ αὐτοῦ
ἡμέρᾳ ἥτις ἐστὶν
μηνὸς Περειτίου Γ'.

Au même endroit on avait découvert, il y a quelques mois, une base de statue avec les mots

ΗΠΟΛΙΣ
ΑΝΕΣΤΗΣΕ

Smyrne, 22 juin 1891.

Alex.-Emm. Contoléon.

NOTE

SUR UN PORTRAIT DE MANUEL CHRYSOLORAS

CONSERVÉ AU MUSÉE DU LOUVRE

On ne connaissait jusqu'ici aucun portrait gravé de Manuel Chrysoloras qui méritât quelque confiance et nous eût conservé une image véritable de celui qui fut le premier et le principal auteur de la renaissance des lettres grecques en Italie et en Occident (1). Les portraits de Chrysoloras, publiés dans divers ouvrages, depuis les *Elogia virorum literis illustrium* de Paul Jove, au XVI^e^ siècle, jusqu'à l'*Histoire du concile de Pise* du P. Lenfant, au XVIII^e^ siècle, présentent tous entre eux de telles différences que leur authenticité devait être également mise en doute (2).

(1) Il faut consulter sur Manuel Chrysoloras la notice que lui a consacrée M. Em. Legrand en tête du premier volume de sa *Bibliographie hellénique* (1885), p. XIX-XXX (et tirage à part, gr. in-8°, de 16 pages). La notice de M. Legrand a été traduite en allemand par M. le comte Zeppelin et a paru en 1886 dans *Das alte Constanz Stadt und Diöcese in Schrift und Stift dargestellt*, Blätter... redigirt von A. Schober, 3^e^ année, 1883 (et tirage à part, in-4°, de 17 pages, avec portrait de Chrysoloras).

(2) La gravure sur bois des *Elogia virorum literis illustrium* de Paul Jove (Bâle, 1557, in-fol., p. 28) représente Chrysoloras, en buste, de face, tourné un peu vers la gauche; il est coiffé d'un chapeau et tient un livre fermé, de la main gauche. Il existe de ce portrait une réduction gravée sur cuivre, de format petit in-8°, mais Chrysoloras y tient son livre fermé, de la main droite. Dans une dernière réduction, également sur cuivre et de format in-12, le livre a disparu. Le portrait qui se trouve dans l'*Histoire du Concile de Pise* du P. Jacques Lenfant (1724, in-4°; t. II, p. 184) est gravé sur cuivre; Chrysoloras y est figuré dans un encadrement ovale, en buste, tourné vers la droite,

Dans la collection de dessins du Musée du Louvre, on trouve, rapprochés sur une même feuille, deux portraits à la plume, œuvres d'un artiste anonyme des premières années du xv[e] siècle. Le premier de ces dessins, comme l'a prouvé mon confrère et ami M. Paul Durrieu, représente Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile (1384-1417) (1). Le second nous offre l'image en buste d'un personnage, figuré de profil, barbu, coiffé d'un bonnet, tenant à deux mains un livre ouvert devant lui et dans l'attitude de la lecture. En haut de ce dessin, une main contemporaine, si ce n'est celle de l'auteur du portrait, a ajouté cette note : *Maestro Manuello che insegno gramatica greca in Firençe, 1406* (2).

L'identification de ce personnage avec Manuel Chrysoloras ne peut faire doute d'après les termes de la note qu'on vient de lire. On sait que, cette même année 1406 (3), Chrysoloras se rendit en Angleterre comme ambassadeur de l'empereur Manuel Paléologue; deux ans après, il devait revenir en France, chargé d'une nouvelle mission et porteur d'un manuscrit grec des œuvres de saint Denys l'Aréopagite, présent de l'empereur de Constantinople à l'abbaye de Saint-Denys, aujourd'hui aussi conservé au Musée du Louvre (4).

H. Omont.

de profil et complètement imberbe. Il existe une copie de cette estampe, de mêmes dimensions, mais retournée; elle a été reproduite pour la notice de M. le comte Zeppelin. On peut signaler aussi de Manuel Chrysoloras une autre gravure sur cuivre, de format petit in-4°, dans l'*Académie des sciences et des arts* d'Isaac Bullart (1682, in-fol.; t. I, p. 265).

(1) Voy. le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (séance du 3 décembre 1890).

(2) Ce dessin, reproduit à la grandeur exacte de l'original (126 × 88 millimètres), porte dans la collection de dessins du Louvre le n° d'ordre 9849 et provient du cabinet du célèbre amateur Pierre-Jean Mariette († 1774).

(3) Cette date de 1406 ne peut se rapporter qu'à l'exécution du dessin; Chrysoloras était arrivé à Florence dès 1396, ou 1397 au plus tard. Cf. Em. Legrand, *op. cit.*, I, xxi-xxii.

(4) Musée du Louvre, Ivoires, A. 53. La note inscrite sur ce manuscrit et qui relate ce fait a été plusieurs fois publiée depuis du Cange et Montfaucon (*Palæographia græca*, 1708, p. 56); elle a été imprimée en dernier lieu dans le livre de M. Legrand, I, xxv.

TESTAMENT DE NIL DAMILAS

La famille crétoise des Damilas doit la plus grande part de renom dont elle jouit dans l'histoire littéraire au typographe Démétrius Damilas (1), à qui revient l'honneur d'avoir imprimé le premier livre grec : la *Grammaire* de Constantin Lascaris, parue à Milan, au mois de janvier 1476. Démétrius avait un frère nommé Antoine (2), calligraphe expérimenté, dont on possède un certain nombre de manuscrits répartis dans diverses bibliothèques (3).

C'est à cette même famille qu'appartenait Nil Damilas, qui vécut à la fin du XIV^e^ siècle et au commencement du XV^e^. Il était entré dans les ordres et avait embrassé l'état monastique : de là sa qualification de hiéromoine.

On a de lui un Traité sur la Procession du Saint Esprit, dont il existe un certain nombre de copies manuscrites, une notamment dans le *Parisinus 1295* de l'ancien fonds grec, aux ff. 60 verso et suivants, qui est ainsi intitulée :

Ποίημα κυροῦ Νείλου μοναχοῦ καὶ πνευματικοῦ πατρὸς τοῦ ἐπιλεγομένου Νταμυλᾶ τοῦ Κρητικοῦ, τοῦ ἐν τῇ Ἱερᾷ Πέτρᾳ ἐν τῇ μονῇ τῶν Καρκασινῶν (4).
Τῷ εὐλαβεστάτῳ ἐν Χριστῷ πατρὶ καὶ ἀδελφῷ σοφωτάτῳ τε καὶ λογιωτάτῳ

(1) Voir sur lui notre *Bibliographie hellénique des* XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles*, t. I, pp. 1 à 6, 9, 10, 11.

(2) Cf. H. Noiret, *Huit lettres inédites de Démétrius Chalcondylé* (Rome, 1887, in-8°) p. 20.

(3) Notamment à Paris, Florence, Munich, Madrid, l'Escurial, Naples, Genève, etc.

(4) On trouve dans d'autres manuscrits Καρκασίνων et Καρβασίων. Voir pour cette dernière forme Henri Omont, *Catalogue des mss. grecs des bibliothèques des villes hanséatiques Hambourg, Brême et Lübeck* (Leipzig, 1890, in-8°), p. 23.

κυρῷ Μαξίμῳ τῷ ἀπὸ Γραικῶν Ἰταλῷ ὁ ἁμαρτωλὸς Νεῖλος εἰρήνην, ἣν ὁ τοῦ θεοῦ μονογενὴς παῖς τοῖς ἐκείνῳ πεπιστευκόσιν ἐχαρίσατο παρασχεθῆναι, καθικετεύω παρ' αὐτοῦ, εἰ καὶ ἁμαρτωλός εἰμι, καὶ πᾶν εἴ τι ἄλλο χρηστὸν καὶ σωτήριον. Incipit : ἀνέγνων σου τὴν ἐπιστολήν, ὦ πάτερ, καὶ εὗρον ἐν αὐτῇ οὐχὶ λόγους ἐγκεχαραγμένους, ἀλλὰ τὴν ἀγάπην ἣν ἔχεις πρὸς ἡμᾶς ὡς ἐν πίνακι ἐζωγραφημένην.

En outre, ayant fondé à ses frais un monastère de femmes, sous le vocable de la Vierge Marie mère de Dieu, Nil Damilas écrivit pour ses religieuses une sorte de testament spirituel, où il leur trace la conduite qu'elles doivent tenir pour conserver intacte leur orthodoxie. On trouve une assez bonne copie de ce document dans le *Parisinus 1295* de l'ancien fonds grec, aux ff. 108 et suivants. En voici le titre :

Τοῦ μακαριωτάτου ἐν ἱερομονάχοις κυροῦ Νείλου τοῦ λεγομένου Νταμιλᾶ διαθήκη καὶ τυπικὴ παράδοσις, ἣν παρέδωκε τῶν μοναζουσῶν τῶν ἐν τῇ σεβασμίᾳ μονῇ τῆς ὑπεραγίας δεσποίνης ἡμῶν θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας τῆς παντανάσσης, τῆς παρ' ἐκείνου οἰκοδομηθείσης ἐν τῇ τοποθεσίᾳ τῇ λεγομένῃ Βαιοναίᾳ. Παραγγελία περὶ φυλακῆς τῆς ὀρθοδόξου πίστεως. Incipit : ἐμπρώτοις παραγγέλλω ὑμῖν, ὦ ἀδελφαί, φυλάττειν ὑμᾶς τὴν ὁμολογίαν τῆς ὀρθοδόξου πίστεως.

Nous ne possédons, par malheur, aucun renseignement sur le monastère de Væonæa. Le regretté Hippolyte Noiret nous écrivait, quelques jours avant sa mort (lettre du 30 décembre 1887), qu'il avait découvert, à Venise, aux archives des Frari, quatre documents relatifs à la fondation de ce couvent, et il nous en promettait une copie. Il est à souhaiter que l'on retrouve ces papiers, que Noiret affirmait être d'un grand intérêt.

Le 22 avril 1417, Nil Damilas rédigea son testament. Le commencement de cet acte nous a été conservé dans le *Baroccianus 59*, ff. 226 verso à 227 verso. Ce fragment n'est pas sans importance ; car il contient la nomenclature sommaire des livres que possédait Nil Damilas. Parmi ces livres, il en est quelques-uns copiés par lui-même, plusieurs autres par le pope Daniel, et un seul par un calligraphe nommé Grimbilas (1). Ce document n'est

(1) On n'a pas, que nous sachions, signalé jusqu'à ce jour, de manuscrit exécuté par l'un ou l'autre de ces deux copistes. Du moins, nous ne trouvons pas leur nom dans la liste dressée par Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, pp. 311 et suiv.

évidemment pas un autographe du testateur, qui possédait une assez bonne instruction, comme en font foi les ouvrages qu'il a composés, mais une copie exécutée par un ignorant. Nous la reproduisons avec les fautes d'orthographe dont elle est émaillée.

Εἰς τοὺς ᾳυιζ', εἰς τὸν ἀπρίλιον μήναν ἡκοστὴ δευτέρα, καθομολογὸ ἐγὸ ὁ ἐν ἱερομονάχοις Νεῖλος ὁ Νταμυλᾶς καὶ γράφω τὴν διαθήκην ταύτην.

Τὰ βιβλία τὰ ἔχω ἰσὴ ταῦτα ·

Τὸ ἅγιον τετραευαγγέλιον, κόλυνον (1), γράμματα ἐδικά μου.

Πραξαπόστολον ἑρμυνεμένον, κομάτην (2) ἕνα.

Ὀκτώηχον, γράμματα ἐδικά μου, κόλυνον, κομάτηα δύο.

Τριώδιον, κόλυνον · ἔχϊ γράμματα ἐδικά μου καὶ τοῦ παπᾶ Δανιὴλ, κομάτην ἕνα.

Πεντηκοστάριον, κόλην, γράμματα ἐδικά μου, κομάτην ἕνα.

Προφητία, κόλυνος, γράμματα τοῦ παπᾶ Δανιὴλ, κομάτην ἕνα.

Ψαλτίριον, κόλυνον, γράμματα ἐδικά μου, κομάτην ἕνα.

Τηπυκὸν, κόλυνον, κομάτην ἕνα.

Μυνέον σεπτέμβριος καὶ ὀκτόβριος, γράμματα τοῦ παπᾶ Δανιὴλ, κομάτην ἕνα.

Δικέμβριος καὶ ἰαννουάριος, βεύρανος, κομάτην ἕνα.

Γριγόριος θεολόγος, κομάτην [ἕνα].

Κλήμακαν κόλυνον, κομάτην ἕνα.

Νομοκάνονον, σύνταγμα τοῦ παπᾶ κυροῦ Ματθαίου, κόλυνον, γράμματα τοῦ Γρήμπηλα, κομάτην ἕνα.

Ὁ Ἰὼβ, βεύρανος, κομάτην ἕνα.

Τοῦ κὺρ Θεοφάνους τοῦ Νικαίας λέγουνται δογματηκὰ, χαρτία κόλυνα, κομάτην ἕνα.

Νιπτηκὸν, γράμματα ἐδικά μου, κομάτην ἕνα, καὶ ἔχει κατὰ διάφορα κεφάλεα μεταφραστήν.

Μὴν σεπτέμβριος, κομάτην ἕνα.

Φωτίου πατριάρχου Κονσταντινουπόλεος, βεύρανον, κομάτην ἕνα.

Τὰ ἐντυριτηκὰ τοῦ μεγάλου Βασιλῆου καὶ ἑξαήμερος, βεύρανον, κομάτην ἕνα.

Ἕναν βυβλίον ἑξαήμερος.

(1) Nous pensons que κόλυνον (qu'il serait préférable d'écrire κόλλινον) signifie *en feuilles, non relié*. Le grec vulgaire κόλλα est synonyme de φύλλον.

(2) Κομάτην (qu'il faudrait écrire κομμάτιν) est le synonyme vulgaire de τόμος.

Λεύτερον βυβλίον τοῦ Χρυσοστόμου, βεύρανον, κομάτην ἕνα.

Μαξίμου μοναχοῦ λόγι ἀσκητικὴ καὶ τοῦ μεγάλου Βασιλίου λόγοι, κομάτην ἕνα.

Ἅγιος Μακάριος, κόλυνος, κομάτην ἕνα.

Δογματικὸν ἀπὸ τοῦ ἁγίου Παλαμᾶ, καὶ τοῦ παπᾶ κυροῦ Ματθαίου κατὰ Βαρλαὰμ καὶ Ἀκινδύνου, καὶ κατὰ Ἰουδαίων, κομάτην ἕνα.

Τοῦ ἁγίου Μαξίμου θεολογικᾶ καὶ συναίτου καὶ τοῦ ἁγίου Θαλασσίου ἀφρικανοῦ τετράδια ἤκοσι ὀκτῶ.

Λεξικὸν ἕνα.

Ἕναν βυβλόπουλον, ἔχει δὲ τετρακόσια κεφάλαια περὶ ἀγάπης καὶ φυλόσοφα τοῦ Δαμασκυνοῦ.

Σχυματολόγιν ἕναν, καὶ ἔχει καὶ τῆς ἁγίας πεντηκοστῆς τὰς εὐχᾶς.

Ἀπόδυπνον μέγαν μὲ κανόνα τῆς..... τῶν λυπυρόν.

Ἐροτήματα ἀναστάσιμα τοῦ ἁγίου ὄρους, καὶ τοῦ μεγάλου Χρυσοστόμου λόγοι, κομάτην ἕνα.

Καὶ πρῶτον σκέδος, κομάτην ἕνα.

Μετάλυψις μία.

Δύο λειτουργίες Χρυσοστόμου.

Δισκοπότηρα μὲ λαβύδα καὶ ἀστερίσκον καὶ καλύματα τρία, καὶ ἐπιτράχιλα δύο.

Εἰς τὴν ἀνακομιδὴν τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου λόγος ὁποῦ ἶναι βεύρανα φύλα.

Ὁ ἅγιος Δορόθεος, βεύρανος, κομάτην ἕνα.

Παράδεισος, κόλυνος, κομάτην ἕνα.

Ἕνα βιβλίον, ἔχει δὲ συναξάρια τοῦ Ξανθοπούλου, κατὰ ἄλλα μηναῖον ἐκλογάδιν.

Ὁμοῦ κομάτια σαραντάενα.

13 mars 1891.

UNE BULLE INÉDITE DE GABRIEL

PATRIARCHE D'ACHRIDA

Le vendredi 31 août 1587, vers six heures après midi, GABRIEL, patriarche d'Achrida et de toute la Bulgarie, faisait son entrée dans la petite ville de Tubingue (1). Son cortège se composait de douze chevaux, trois voitures et douze personnes, y compris les cochers allemands. Originaire de Janina, Gabriel était un beau prélat, portant une barbe épaisse d'un brun roux. On remarquait dans sa suite : le Macédonien Jérémie, métropolitain de Prilip (2); Anthime, hiéromoine et archimandrite d'Achrida (3); Théodore, fils de Georges d'Argos, chargé d'affaires de Gabriel auprès de la Sublime-Porte (4); l'archidiacre Joasaph de Verria (5), et Jean Menésis, protocanonarque d'Achrida (6). Sur le devant de la voiture patriarcale, quelqu'un tenait une longue crosse d'argent.

(1) Martin Crusius, *Annales suevici* (Francfort, 1595-1596, in-f°), t. II, p. 802. Tous les détails que nous donnons ici sur la présence de Gabriel à Tubingue sont empruntés à cet ouvrage (pp. 802 et 803), dans lequel on ne soupçonnerait guère leur présence.

(2) Crusius ajoute : Mager Angesicht, schwartz Bärtlin *(Ibid.* p. 803).

(3) Anthimus ἱερομόναχος καὶ μέγας ἀρχιμανδρίτης τῆς πρώτης Ἰουστινιανῆς Ἀχρειδῶν. Dicken Bart, schwartz *(Ibid.* p. 803).

(4) Theodorus ὁ τοῦ Γεωργίου, τοῦ ἐκ τοῦ Ἄργους, τῆς μεγάλης ἐκκλησίας Ἀχρειδῶν ὑπηρέτης καὶ ὁικοκτήτης. Habitabat Constantinopoli efficiens mandata patriarchæ in aula sultani. Habebat uxorem et liberos, Theodosii Zygomalæ affinis. Ein seins Männlein, gälb und schwartz *(Ibid.* p. 803).

(5) Joasaph ἀρχιδιάκονος, ὁ ἐκ Βερροίας, schwartz Männlein *(Ibid.* p. 803).

(6) Joannes Menesis, πρωτοκανονάρχος Ἀχρειδῶν id est epistolarum lector. Famulus ad mensam niger *(Ibid.* p. 803).

Attirée par la nouveauté de ce spectacle, une foule immense remplissait les rues.

Cependant Martin Crusius, célèbre professeur de langues grecque et latine à l'Université, ne fut pas trop surpris par l'arrivée de ces étrangers. Il les attendait d'un jour à l'autre. Ils lui avaient été annoncés de Prague, le mois précédent, par une lettre de Pierre Monavius, médecin de l'empereur Rodolphe II. Sur le conseil de J.-S. de Schwartzembourg, préfet de Tubingue, Crusius conduisit les Grecs à l'*Hôtel du Mouton d'or* (1). Il y vécut chaque jour avec eux, devisant de choses et d'autres, mais sans pouvoir décider Gabriel à aborder les questions religieuses.

Le 3 septembre, le patriarche et sept Grecs de sa suite, après avoir assisté au sermon, uniquement pour le plaisir des yeux, furent invités à dîner *in stipendio illustri*. Pendant le repas, Samuel Grammer lut un long poème grec en vers héroïques, à l'imitation de Nonnus, sur le passage de saint Jean : *Sic deus dilexit mundum* (2).

Ensuite on soupa chez Martin Crusius (3).

Un grand nombre d'étudiants ayant manifesté au patriarche le désir d'avoir un autographe de lui, il leur donna sa signature tracée à l'encre verte.

Le mercredi 5 septembre, les Grecs quittèrent Tubingue, pour se rendre à Ulm et de là gagner l'Italie. Les raisons qui avaient déterminé Gabriel à entreprendre ce voyage à travers les pays étrangers étaient de deux natures. L'une de ces raisons, la principale à coup sûr, nous est révélée par une lettre encyclique dont le patriarche était porteur et dans laquelle on lisait ce qui suit (4) :

Γράφομεν περὶ τοῦ μακαριωτάτου ἀρχιεπισκόπου καὶ πατριάρχου τῆς πρώτης Ἰουστινιανῆς Ἀχρειδῶν καὶ πάσης Βουλγαρίας, Σερβίας, Μακεδονίας, Ἀλβανίας, Μολδοβλαχίας, Οὐγγροβλαχίας καὶ τῶν λοιπῶν, κυρίου Γαβριὴλ, τοῦ ἐν ἁγίῳ πνεύματι ἀγαπητοῦ ἀδελφοῦ ἡμῶν καὶ συλλειτουργοῦ τῆς ἡμῶν μετριότητος, ὅπως παρά τινων χαιρεκάκων ἀνθρώπων καὶ τὸν θεὸν μὴ φοβου-

(1) In publicum hospitium fori insigni aureæ ovis notatum deduxi *(Ibid.* p. 823).

(2) Évang. III, 16.

(3) Ἔπειτα δὲ παρ' ἐμοὶ ἐδείπνησαν (*Ann. suev.*, p. 823).

(4) Crusius, *Ann. suev.*, p. 823.

μένων ἐζημιώθη αὐτὸς καὶ ἡ ἁγία τοῦ θεοῦ μεγάλη ἐκκλησία τῆς πρώτης Ἰουστινιανῆς Ἀχρειδῶν καὶ πάσης Βουλγαρίας, φλουρία τὸν ἀριθμὸν χιλιάδες δέκα ἓξ καὶ ἐπέκεινα..... Τρέχει αὐτὸς πρὸς τὴν ὑμῶν ἐνδοξότητα ἐλέους ἕνεκα καὶ βοηθείας... Ἐν ἔτει ζ‰γ΄, ἰνδικτ. ιγ΄, μηνὸς μαρτίου (1).

† Θεόληπτος, ἐλέῳ θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως, νέας Ῥώμης, καὶ οἰκουμενικὸς πατριάρχης.

† Σίλβεστρος, ἐλέῳ θεοῦ πάπας καὶ πατριάρχης τῆς μεγάλης πόλεως Ἀλεξανδρείας (2).

† Ἰωακεὶμ, ἐλέῳ θεοῦ πατριάρχης τῆς μεγάλης πόλεως Ἀντιοχείας καὶ πάσης ἀνατολῆς.

Cette lettre était, en outre, signée par trente-un métropolitains, archevêques et évêques (3). Il n'y est, comme on le voit, nullement question d'un voyage en Italie, contrée que n'aimaient guère à fréquenter les prélats orthodoxes, schismatiques aux yeux de Rome. Cependant Gabriel se rendait bel et bien auprès de Sixte-Quint. Il avait eu soin de demander une lettre de recommandation pour le pape à Étienne Báthory, roi de Pologne. Ce fils soumis de l'église catholique romaine la lui avait fort gracieusement accordée. Elle est trop instructive pour que nous ne la reproduisions pas intégralement :

S^mo ac B^mo in Christo patri et D^no
Domino Sixto divina providentia papæ V,
s. s. romanæ ac universalis ecclesiæ Pont. Max.
Domino clementissimo.

Serenissime ac beatissime in Christo pater et domine, domine clementissime, post oscula pedum beatorum, mei, regnique et dominiorum meorum diligentem commendationem. Gabriel, patriarcha Achrydoneus, cum, suscepta peregrinatione ad christianos principes ad petendam ab ipsis eleemosynam, qua ecclesiæ suæ in exsolvendis a Turca impositis hoc tempore gravibus tribu-

(1) Au mois de mars de l'an du monde 7093 (1585 de l'ère chrétienne), la treizième de l'indiction.

(2) Habebat hic etiam, ajoute Crusius, consensum (τὴν γνώμην) τοῦ ἁγιωτάτου πατριάρχου θεοῦ πόλεως Ἱεροσολύμων κυρίου Σωφρονίου (*Ann. suevici*, p. 803).

(3) Crusius donne leurs noms et ceux de leurs sièges (*Ibid.*, p. 803).

tis allevaretur, me hic salutasset, petiit suppliciter ut episcopos et presbyteros græcos qui a se in Siciliam, Apuliam et Calabriam ad græcas in illis provinciis ecclesias quandoque mittuntur, Sanctitati vestræ commendarem. Confirmat autem longa memoria iam inde ab eo tempore quo Constantinopolitanum imperium Turcis cessit, antecessoribus suis omnibus in homines græci nominis, qui in illis provinciis essent, a pontificibus maximis felicis recordationis Sanctitatis vestræ decessoribus iurisdictionem ecclesiasticam semper integram fuisse relictam. Nunc ab episcopis ibidem catholicis eam labefactari, græcos episcopos, qui isthic veniant, in exercenda impediri, ut necesse sit eos inde, qui sacris græco ritu iniciari velint, in Achrydonensem diocesim magno a Turcis periculo pro sacris ordinibus petendis proficisci. Atque ego quidem dandum hoc humanitati putavi, ut ne homini afflicto commendationem eo in negotio ad Sanctitatem vestram negarem. Cæterum nihil amplius a Sanctitate vestra volo postulare, nisi ut de tota ea re ita statuat uti rectum et consentaneum ecclesiæque dei esse salutare ipsa pro sua prudentia iudicabit. Sanctitatis vestræ clementiæ me regnumque meum etiam atque etiam commendo. Grodna, die XXIV mensis iunii, anno Domini M.D.LXXXVI.

Eiusdem Sanctitatis vestræ obsequentissimus filius.

STEPHANUS REX POLONIÆ M. P. (1).

Nous ne saurions dire quel fut le succès de cette démarche de Gabriel auprès de Sixte-Quint. Nous n'avons trouvé aucune trace de ses revendications dans l'ouvrage de Pompilio Rodotà (2).

Il est à remarquer que, si la lettre de Théolepte et celle d'Étienne Báthory donnent à Gabriel la qualification de patriarche, lui-même ne la prend aucunement dans la bulle publiée ci-après. Le siège d'Achrida a longtemps été autocéphale, mais son titulaire n'a jamais été qu'abusivement, ou *honoris causa*, décoré du titre de patriarche (3). Il est pourtant étrange de le voir ainsi désigné dans

(1) Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ*, t. III, n° 3, p. 1 ; et Hurmuzaki, *Documente privitóre la istoria Românilor*, t. III, p. 93.

(2) *Dell' origine, progresso e stato presente del Rito greco in Italia* (Rome 1758-1760-1763, in-4°), trois volumes.

(3) Voir sur l'archevêché d'Achrida la consciencieuse étude de notre collègue et ami M. G. Dimitsa : Τὰ περὶ τῆς αὐτοκεφάλου ἀρχιεπισκοπῆς τῆς πρώτης Ἰουστινιανῆς Ἀχρίδος καὶ Βουλγαρίας (Athènes, 1859, in-8°).

une pièce officielle, émanée de la chancellerie du patriarcat œcuménique.

La bulle par laquelle Gabriel élève à la dignité de métropolitain de Prilip, Jérémie (celui-là même qui l'accompagnait dans son voyage en Occident), nous a été conservée en original dans le *Parisinus* grec n° 3067, ff. 102 r° à 103 r°, parmi certains autres papiers ayant appartenu au copiste Jean de Sainte-Maure. On lit en tête la note suivante, de l'écriture de ce dernier : *Registo fatto da me come secretario di Gabriele, arcivescovo de Achrida.* Il serait peut-être permis d'en conclure que Jean de Sainte-Maure servit de secrétaire et d'interprète à Gabriel, pendant le séjour de celui-ci en Italie. Car il est très probable que personne dans la suite du prélat grec ne connaissait le latin ni l'italien.

Γαβριὴλ ἐλέῳ θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος τῆς πρώτης Ἰουστινιανῆς Ἀχρειδῶν καὶ πάσης Βουλγαρίας, Σερβίας, Ἀλβανίας, Μολδαβίας, Οὐγχροβλαχίας καὶ τῶν λοιπῶν.

† Τάξις ἀρίστη συνέχει πάντα τά τε οὐράνια καὶ τὰ ἐπίγεια καὶ οἱ διαταξάμενοι τὴν ἐκκλησιαστικὴν κατάστασιν καὶ εὐταξίαν θεοφόροι πατέρες ἡμῶν τῷ θείῳ πνεύματι κινούμενοι πανσόφως ἐξέθεντο καὶ ἁρμοζόντως τὰ τῆς ἐκκλησίας μυστήρια ἅπαντα. Δι' αὐτῶν γὰρ πᾶς τις μυούμενος καὶ νοητῶς φωτιζόμενος καὶ ὁδηγούμενος πρὸς θείαν ὁδὸν τῶν ἐντολῶν τοῦ θεοῦ κληρονόμος γίνεται τῆς θείας αὐτοῦ δόξης καὶ τῶν ἐπηγγελμένων ἀγαθῶν τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτόν. Αὐτὸς γὰρ ὁ καθηγητὴς καὶ διδάσκαλος τῆς σωτηρίας ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ θεάνθρωπος ἐν γῇ συναναστραφεὶς καὶ ἱεραρχήσας ὡς ἄνθρωπος πάντα τὰ τοιαῦτα μυστήρια ἐνήργησε τὰ μὲν αὐτὸς, τὰ δὲ διὰ τῶν θείων καὶ ἱερῶν αὐτοῦ μαθητῶν καὶ ἀποστόλων, κἀντεῦθεν τὸ βάπτισμα καὶ ἡ ἀρχιερωσύνη καὶ τὰ λοιπὰ ἀλληλοδιαδόχως κατελείφθησαν παρὰ τῶν θεοκηρύκων ἀποστόλων οἷά τις κλῆρος πατροπαράδοτος πρὸς τοὺς μετὰ ταῦτα καὶ τρόπῳ καὶ προθέσει διαδόχους ἐκείνων γενησομένους.

Διὸ δὴ καὶ ἡ μετριότης ἡμῶν ἀρρήτοις θεοῦ κρίμασι τὴν πνευματικὴν προστασίαν καὶ διοίκησιν τῆς Χριστοῦ ἐκκλησίας ἐμπιστευθεῖσα, σπουδὴν κεκίνηται πᾶσαν ταῖς ἁπανταχοῦ ἐφ' ἡμᾶς τελούσαις ἐκκλησίαις ποιμένων πνευματικῶν στερουμέναις τοὺς ἀξίους αὐτῶν προστησομένους ἐγκαταστῆσαι · ἔνθεν τοι καὶ τῆς ἁγιωτάτης μητροπόλεως Πελαγωνίας καὶ Περλεάπου θανάτῳ τὸν ἴδιον ἀποβαλούσης ποιμένα πρὸ ὀλίγου, ἡ μετριότης ἡμῶν οὐ δίκαιον ἔκρινεν ἐπὶ

πολὺ στερήσκεσθαι ταύτην ποιμένος πνευματικοῦ. Ἀλλ' ὥσπερ κἀν ταῖς ἑκαστχοῦ ἐκκλησίαις τὴν προσήκουσαν ἐπιμέλειαν ἐποίει τε καὶ ποιεῖν (*sic*) πρὸς τὸ ἔχειν αὐτὰς γνησίους τε καὶ οἰκείους ποιμένας καὶ διδασκάλους · οὕτω κἀν ταύτῃ δεῖν ἔγνω προχειρίσασθαι γνήσιον ποιμένα καὶ ἀρχιερέα. Ψήφων τοίνυν κανονικῶν ἱερωμένων παρὰ τῶν καθευρεθέντων ἱερωτάτων μητροπολιτῶν τοῦ τε Βοδενῶν κυροῦ Χαρίτωνος, τοῦ Σπατίας καὶ Μουζακίας κυροῦ Παϊσίου, τοῦ Σμύρνης κυροῦ Μακαρίου, καὶ τοῦ προέδρου Χριστοπόλεως κυροῦ Διονυσίου, ἐπεὶ ἐξελέγη καὶ εὑρέθη παρ' αὐτῶν ἄξιος καὶ ἁρμόδιος ὁ τιμιώτατος ἐν ἱερομονάχοις κὺρ Ἱερεμίας, ἀνὴρ εὐλαβὴς καὶ χρήσιμος καὶ ἐξ ἁπαλῶν ὀνύχων τῷ σεμνῷ βίῳ διαπρέψας ἐν ἔργῳ τε καὶ λόγῳ, τοῦτον ἡ μετριότης ἡμῶν, τῇ ἐπικλήσει τοῦ παναγίου καὶ τελεταρχικοῦ πνεύματος, γνήσιον μητροπολίτην Πελαγωνίας καὶ Περλεάπου κεχειροτόνηκεν.

Ὀφείλει τοίνυν ὁ ἱερώτατος μητροπολίτης Πελαγωνίας τε καὶ Περλεάπου κὺρ Ἱερεμίας, ὁ ἐν ἁγίῳ πνεύματι ἀγαπητὸς ἀδελφὸς τῆς ἡμῶν μετριότητος, ἀπελθεῖν εἰς τὴν λαχοῦσαν αὐτῷ θεόθεν ἐκκλησίαν, καὶ ἐπιλαβέσθαι αὐτῆς καὶ πάσης τῆς ἐνορίας αὐτῆς, καὶ εἰσηγεῖσθαι καὶ διδάσκειν τὸν ἐν αὐτῇ χριστώνυμον λαὸν κυρίου ταῖς τε ἀπὸ γλώττης νουθεσίαις καὶ ταῖς ἀπὸ τοῦ ἰδίου βίου χειραγωγίαις πάντα τὰ ψυχωφελῆ καὶ σωτήρια δόγματα καὶ, ἀποστολικῶς εἰπεῖν, τὸ πᾶσι τὰ πάντα γίνεσθαι, ἵνα πάντας ἢ τοὺς πλείους κερδήσῃ, ἔχων ἄδειαν καὶ ἐξουσίαν ἱερουργεῖν ἐν αὐτῇ καὶ ἐν πάσῃ τῇ ἐνορίᾳ αὐτῆς ἀκωλύτως μετὰ καὶ τοῦ ἱεροῦ συνθρόνου ἐγκαθιδρύσεως · ἀναγνώστας σφραγίζειν, ὑποδιακόνους καὶ διακόνους χειροτονεῖν ἐκ τῶν ἐν αὐτῇ καὶ ἐν πάσῃ τῇ ἐνορίᾳ αὐτῆς, καὶ εἰς τὸ τοῦ πρεσβυτέρου ἀξίωμα πνευματικοὺς πατέρας ἐγκαθιστᾶν, θείους καὶ ἱεροὺς ναοὺς καθιεροῦν ἐπὶ σταυροπηγίῳ τῷ ἑαυτοῦ, καὶ τἄλλα πάντα τὰ ἀρχιερατικὰ ποιεῖν ἀκωλύτως ὡς γνήσιος μητροπολίτης Πελαγωνίας καὶ Περλεάπου καὶ ὢν καὶ καλούμενος · ὀφείλων ἐπιλαβέσθαι καὶ τῶν ἀνηκόντων τῇ ἐκκλησίᾳ ταύτῃ κτημάτων τε καὶ πραγμάτων καὶ τῶν λοιπῶν εἰσοδημάτων καὶ δικαίων αὐτῆς · ὀφειλόντων δὲ καὶ τῶν ἐν αὐτῇ καὶ ἐν πάσῃ τῇ ἐνορίᾳ εὑρισκομένων ἐντιμοτάτων κληρικῶν, τιμιωτάτων ἱερομονάχων καὶ πνευματικῶν, θεοσεβεστάτων ἱερέων, χρησιμωτάτων ἀρχόντων καὶ παντὸς τοῦ χριστεπωνύμου πληρώματος τὴν ὀφειλομένην ἀπονέμειν αὐτῷ τιμὴν καὶ αἰδῶ, καὶ πείθεσθαι καὶ ὑποτάσσεσθαι αὐτῷ κατὰ πάντα καὶ ὑπακούειν αὐτοῦ ἐφ' οἷς ἂν ἔχει λέγειν αὐτοὺς ψυχωφελέσι τε καὶ σωτηριώδεσι, καὶ ἀπονέμειν αὐτῷ χωρὶς τινὸς λόγου πάντα τὰ ἐκκλησιαστικὰ εἰσοδήματα καὶ δικαιώματα τὰ ἀπό τε κανονικῶν τῶν ἱερέων συνοικεσίων, πανηγύρεων, τῆς συνήθους καὶ νενομισμένης ζητείας καὶ τῶν λοιπῶν ἐθίμων τῷ τόπῳ δικαίων, παρὰ μηδενὸς ἐμποδιζόμενος ἢ ἐπηρεαζόμενος ἢ ἐνοχλούμενος ἀναιτίως ὅλως ποτὲ ἱερωμένου ἢ καὶ λαϊκοῦ. Ὁ γὰρ τὸ τοιοῦτον διαπράξασθαι τολμήσας, καὶ παρὰ θεοῦ ὀργῆς

καὶ ἀγαναχτήσεως τεύξεται, καὶ παρὰ τῆς ἡμῶν μετριότητος ἐπιτιμίῳ ἐκκλησιαστικῷ ἀργίας ἀσυγγνώστου καὶ ἀφορισμοῦ ἀλύτου καὶ αἰωνίου αὐστηρῶς παιδευθήσεται ὡς αὐθάδης καὶ ἀλαζὼν καὶ ἀνυπότακτος τῆς καθ' ἡμᾶς ἁγιωτάτης τοῦ Χριστοῦ μεγάλης ἐκκλησίας καὶ τῆς ἡμῶν μετριότητος. Ἐπὶ γὰρ τούτοις πᾶσιν ἐγένετο καὶ ἡ παροῦσα συνοδικὴ πρᾶξις τῆς ἡμῶν μετριότητος, καὶ ἐπεδόθη τῷ ἱερωτάτῳ μητροπολίτῃ Πελαγωνίας τε καὶ Περλεάπου κὺρ Ἱερεμίᾳ, τῷ ἐν ἁγίῳ πνεύματι ἀγαπητῷ ἀδελφῷ καὶ συλλειτουργῷ τῆς ἡμῶν μετριότητος δι' ἀσφάλειαν.

Ἐν ἔτει ζῃγ', μηνὶ μαρτίῳ, ἰνδικτιῶνος ιγ'.

† Γαβριὴλ ἐλέῳ θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος τῆς πρώτης Ἰουστινιανῆς Ἀχρειδῶν καὶ πάσης Βουλγαρίας, Σερβίας, Ἀλβανίας, Μολδοβλαχίας, Οὐγκροβλαχίας καὶ τῶν λοιπῶν.

On ne connaissait jusqu'à ce jour, et uniquement par une version latine, qu'un seul document émané de Gabriel (1); c'est une lettre de recommandation octroyée, au mois de juillet de la quatorzième année de l'indiction, à deux moines du mont Athos, qui allaient quêtant pour leur couvent. La traduction de cette pièce est datée de Prague, le 1er août 1587.

Gabriel d'Achrida était resté inconnu au savant auteur de l'*Oriens christianus*. Il n'est pas non plus mentionné dans l'étude de M. Dimitsa, dont nous avons donné le titre ci-dessus.

12 Juin 1891.

(1) Publié dans Hurmuzaki, *Documente privitóre la istoria Românilor*, t. III, seconde partie, p. 383.

CHRONIQUE

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

Delphes.

Nous croyons devoir reproduire, en tête de ce Bulletin, le texte de la convention officielle conclue en 1887 entre les gouvernements hellénique et français au sujet des fouilles de Delphes et qui vient d'être ratifiée par les Parlements des deux pays. Ajoutons que le crédit de 500,000 francs demandé à cet effet par le ministère de l'instruction publique français a été voté par les deux Chambres à une grande majorité. Le nouveau directeur de l'École française d'Athènes, M. Homolle, à qui revient en grande partie l'honneur de ce premier succès, s'occupe, de concert avec le gouvernement grec, d'accélérer l'évacuation de Kastri, de manière à ce que la campagne archéologique puisse commencer au printemps prochain. Dans le cours de la délimitation du territoire des fouilles on a découvert un torse de femme archaïque, dans le style des Athénés de l'Acropole.

Convention archéologique.

Article premier. Le gouvernement hellénique concède au gouvernement français l'autorisation de faire des fouilles à Delphes, pendant une durée de cinq ans, à l'exclusion de tout autre.

L'emplacement des anciennes enceintes, tel qu'il sera déterminé par l'Éphore Général des antiquités et la Direction de l'École française d'Athènes constituera l'ensemble des terrains sur lesquels auront lieu les fouilles.

Art. 2. Le gouvernement grec s'engage à faire les frais des expropriations, jusqu'à concurrence d'une somme de 60,000 francs.

Art. 3. Le gouvernement français s'engage à faire les fouilles et à en supporter les frais. La Grèce restera propriétaire de toutes les œuvres d'art, antiquités et de tous objets dont la découverte serait due aux fouilles. Les biens fonds expropriés feront partie du domaine de l'État hellénique.

ART. 4. Le gouvernement français aura le droit exclusif de prendre des empreintes et des moulages de tous les objets dont les susdites fouilles amèneront la découverte. La durée de ce droit exclusif est fixée à cinq ans, à partir de la découverte de chaque objet. Pendant la même période, le gouvernement français aura le droit exclusif de publier les résultats scientifiques et artistiques desdites fouilles.

ART. 5. Un délégué spécial de l'Éphore Général des antiquités du Royaume hellénique pourra être chargé de surveiller les travaux des fouilles.

ART. 6. La présente convention sera valable pour dix ans, à partir de son acceptation par l'autorité législative.

ART. 7. Chacun des deux gouvernements s'engage à soumettre au plus tôt la présente convention à l'approbation de l'autorité législative des deux États.

ART. 8. La présente convention sera ratifiée et les ratifications échangées à Athènes, dans le plus bref délai possible.

MONTHOLON, DRAGOUMIS.

Athènes, le 4 février 1887.

ATTIQUE.

= L'éphorie a continué en 1890 et 1891 son exploration des *tumuli* de l'Attique. Des rapports ont été publiés dans le *Deltion* sur ceux de Vourva et de Marathon (où les fouilles continuent à l'heure actuelle); on a entrepris des fouilles plus ou moins productives aux *tumuli* de *Francomonastiri* (au sud d'Amarousion), Vari et Thoricos. Signalons parmi les fragments recueillis à Bourba une base pyramidale de 3 degrés, surmontée d'une statue féminine dont il ne reste que les pieds; l'inscription métrique nous apprend que l'artiste s'appelait *Phaidimos*. Il résulte des investigations des éphores grecs que souvent le *tumulus* n'a été édifié que longtemps après la construction des tombes qu'il recouvre. A Bourba, la tombe une fois terminée, on jetait de grosses pierres sur le couvercle et on répandait à l'entour les débris des vases ayant servi aux libations funèbres.

= A Athènes même, M. Mylonas a ouvert des tombes près du Dipylon et trouvé un joli bas-relief représentant une jeune fille qui tient une urne. Les inscriptions prouvent que le temple d'Artémis Soteira s'élevait dans le voisinage.

Près des terrains Sapountzakis dans le Céramique extérieur, on a ouvert des tombeaux très anciens (du VII^e^ siècle) qui renfermaient des vases du style du Dipylon, deux petits lions égyptiens en porcelaine et des statuettes de style oriental en ivoire. Des fragments de grands vases du Dipylon étaient couchés auprès des tombeaux et avaient servi par conséquent à leur décoration extérieure. Enfin on a recueilli un débris d'*ostracon* avec l'inscription tracée à la pointe Ξανθίππος Ἀρρι... C'est le second témoin archéologique de l'ostracisme de Xanthippe qu'on recueille depuis quelques années.

= Près de la *Tour des Vents*, on a relevé des ruines considérables d'un grand portique romain composé d'un mur et de deux rangs de colonnes; l'espace entouré par le portique était dallé. Les colonnes, conservées à mi-hauteur, sont dépourvues de cannelures.

= A *Rhamnonte*, Staïs a exécuté des fouilles fructueuses sur l'emplacement des temples de Thémis et de Némésis. Le premier de ces sanctuaires a livré

trois statues bien conservées de l'époque alexandrine, avec des inscriptions : la première statue représente Thémis et est l'œuvre de Chaerestratos, fils de Chaerédémos, la seconde représente la prêtresse Arsinoé, la troisième, plus petite, un jeune homme. Au temple de Némésis, on a recueilli des *hermès* et des fragments très mutilés où l'éphorie reconnaît des morceaux des bas-reliefs exécutés par Phidias ou son élève Agoracritos pour la base de la statue de Némésis; ce sont deux têtes de femme, une d'homme, une d'éphèbe, deux torses féminins, une tête de cheval, etc. Les têtes ont de 7 à 10 centimètres. Toute cette récolte, ainsi que les grandes statues, a déjà été transférée au Musée d'Athènes.

= Dans les travaux entrepris pour la construction du chemin de fer Pirée-Larisse on a découvert, au nord-est du Théséion, une base carrée au-dessus de laquelle s'élevait un trépied, une statue ou une colonne. Trois des côtés du socle sont décorés de très jolis bas-reliefs représentant uniformément un trépied et un cavalier barbu portant la chlamyde. Sur la face antérieure, on lit l'inscription suivante :

Φυλαρχοῦντες ἐνίκων ἀνθιππασίᾳ
Δημαινέτος Δημέο Παιανιεὺς
Δημέας Δημαινέτο Παιανιεὺς
Δημοσθένης Δημαινέτο Παιανιεὺς
Βρύαξις ἐπόησεν.

Ce monument a dû être érigé après l'élection comme phylarque du second fils de Démainétos. (Sur l'exercice appelé ἀνθιππασία, sorte de carrousel célébré aux grandes fêtes, consultez Xénophon, *Hipparch.*, III, 11.) L'œuvre est sans doute du milieu du IVe siècle, époque où Bryaxis, le célèbre élève et collaborateur de Scopas, faisait ses débuts. Nous attendons avec impatience une photographie des bas-reliefs.

Eubée.

= M. Waldstein a dirigé des fouilles à *Érétrie*, avec le concours de plusieurs membres de l'école américaine. Le théâtre n'a pas donné grand'chose, la plupart des sièges ayant été convertis en chaux. En revanche, on a ouvert beaucoup de tombeaux, dont une sépulture de famille imposante, qui renfermait six tombes. Dans l'une d'elles on a recueilli sept diadèmes d'or et diverses statuettes de terre cuite, dont une représentait « un rhéteur ou un philosophe ». Dans une tombe voisine s'est trouvée l'inscription Βιότη Ἀριστοτέλους. Combinant ces deux données, les journaux en ont conclu que M. Waldstein avait retrouvé la tombe d'Aristote (on sait que ce philosophe est mort à Chalcis et non à Érétrie). Ce serait mal connaître la valeur scientifique de M. Waldstein que de supposer qu'il ait pu encourager l'éclosion de ce canard.

Béotie.

= L'an passé, M. Jamot avait exécuté des fouilles très fructueuses à *Thespies*. Il en avait rapporté notamment un magnifique bras de bronze (fragment d'un groupe de Lysippe?), une statue d'Hermès *criophore*, une base signée Sosis, une autre base d'une statue élevée à l'agonothète Ariston, fils de Philon;

et surtout un sarcophage grec, malheureusement mutilé, qui représente les travaux d'Hercule et nous a paru d'un excellent style. M. Jamot, son temps d'école fini, a sollicité et obtenu une mission pour continuer ses travaux.

= A *Pyri*, près de Thèbes, l'éphorie a confisqué chez un paysan un joli bas-relief représentant une jeune fille, coiffée du *polos*, qui tient une pomme, avec l'inscription archaïque Αμφόττο. M. Homolle déclare l'œuvre suspecte.

Péloponnèse.

= En 1890 M. Cavvadias a continué les fouilles de *Lycosoura*, qui ont déjà donné de si importants résultats. Selon le savant éphore général, le temple de la souveraine (Δέσποινα), dans son dernier état, résultait de la superposition de deux édifices d'époque très différente, dont le second se distinguait par l'emploi de la chaux inconnu au premier. Le plancher du temple primitif était en pierre; c'est plus tard qu'on l'a revêtu d'un cailloutage en mosaïque.

= Cette année (1891) M. Cavvadias a repris les fouilles d'Épidaure interrompues en 1885 : il se propose de déblayer entièrement l'emplacement du *hiéron*. Déjà, au sud des grandes Propylées, il a mis au jour un péristyle où subsistent quelques fûts de colonnes doriques. Dans l'angle de cet édifice, dont on ignore encore la destination, les Romains avaient construit un petit Odéon et ils avaient encastré dans leurs murs des colonnes de l'édifice grec! C'est le même système que les chrétiens de Sicile ont pratiqué à l'égard des temples grecs, à Syracuse notamment.

Cyclades.

= A *Milo*, dans le champ même où fut découverte notre Vénus, on a déterré une statue plus grande que nature représentant un jeune pugiliste. Il ne manque que le bas des jambes. Le marbre a été transporté au Musée d'Athènes.

Crète.

= M. Joubin a exécuté en Crète une fructueuse excursion topographique et photographique, s'attachant principalement aux œuvres archaïques.

Thrace et Macédoine.

= M. Heuzey a communiqué à l'Académie des inscriptions une note sur une découverte due à M. Kinch, archéologue danois. Il s'agit d'une peinture grecque appliquée sur la muraille d'une chambre funéraire, retrouvée près de *Niausta*. Le sujet est un combat entre un cavalier et un fantassin coiffé d'un *bashlik ;* l'œuvre est intéressante par sa rareté d'abord, ensuite par le mouvement et la vie qui y règnent, ainsi que par les procédés expéditifs qu'elle révèle. Nous y trouvons une certaine analogie avec les représentations d'un des sarcophages de Saïda.

= A *Mesopori* (district de Pravi) on a découvert une petite église byzantine, qui, d'après le témoignage d'une inscription, aurait été édifiée sous le règne

des empereurs Léon V et Michel II (813-820) aux frais de l'empereur Léon et de sa femme Marie.

= A la Société du Moyen Age de Constantinople, M. Élie Alexandridis a lu une intéressante communication sur les ruines byzantines qui se trouvent à Stamboul, sur la descente vers Tchatladi-Capou, au bas de l'imprimerie Osmanié. Ces ruines, que M. Élie Alexandridis a soigneusement relevées et dont il a mesuré les dimensions, sont en ce moment abattues par la pioche des démolisseurs : elles semblent avoir été la citerne ou le sous sol d'un édifice important, d'un couvent peut-être. M. Élie Alexandridis avance l'hypothèse que c'était là une citerne destinée à l'approvisionnement d'eau du quartier avoisinant le palais et le port des Sophiens (Caterga-liman).

M. le Dr Mordtmann a fait remarquer que dans ces parages devaient se trouver l'église des saints Probos, Tarachos et Andronicos, celle de saint Agathonicos et celle de sainte Julienne; il ne serait pas impossible que les ruines étudiées par M. Alexandridis aient appartenu à l'un ou à l'autre de ces édifices.

Dans la même séance, M. Manuel Gédéon a présenté à la Société deux pierres tumulaires trouvées dans le quartier de Mouchlio, au-dessus du Phanar, et portant les noms de *Bonosus* et de *Basiliskos;* ces épitaphes semblent être du VIe ou du VIIe siècle. A ce propos, un échange de vues a eu lieu relativement à l'étymologie du mot *Mouchlio :* MM. Mordtmann et Gédéon maintenant l'ancienne hypothèse que *Mouchlio* aurait pris ce nom lors de la construction d'une église par Marie, princesse des Mongols, et M. Sidéroupolos insistant sur un texte de Critoboulos qui rapporte que le Conquérant aurait fait venir dans ces parages des colons originaires du village Mouchli dans le Péloponnèse.

Crimée.

= A *Kertch* (Panticapée) on signale la découverte d'une catacombe (chrétienne?) renfermant des inscriptions grecques, notamment des versets des psaumes de David.

Asie-Mineure.

= M. Humann a fouillé à *Magnésie du Méandre,* en compagnie de MM. Otto Kern et Fr. Hiller. Hamdi-Bey nous écrit qu'on a retrouvé 25m de la frise; en outre on a complètement dégagé le temple et déblayé un théâtre grec, le seul d'époque hellénique qui subsiste en Asie-Mineure.

= M. Ramsay a fait une courte, mais fructueuse expédition à travers le Sud de l'Asie-Mineure (de Laodicée à Mersina). L'état de sa santé l'a obligé de retourner en Angleterre. Nous comptons publier prochainement une partie de sa récolte épigraphique.

Sicile.

= Nous avons récemment vu et dessiné au musée de Palerme une nouvelle métope de Sélinonte, représentant Héra et Hermès. Elle vient d'être publiée par M. Patricolo (*Monumenti antichi,* I, p. 245).

T. R.

CORRESPONDANCE GRECQUE

Le 1er mai 1891 la princesse Sophie a été solennellement admise dans le sein de l'Église orthodoxe. Il n'y a pas eu de baptême par immersion, selon le rite grec, et l'abjuration s'est bornée à des réponses affirmatives aux trois questions suivantes, posées à la princesse par le métropolitain d'Athènes, président du saint Synode du royaume de Grèce :

« 1° As-tu la ferme volonté de devenir orthodoxe, en renonçant à ceux des « dogmes et des usages des protestants qui ne s'accordent pas avec la croyance « de l'Église orthodoxe d'Orient?

« 2° Adhères-tu aux saintes traditions de l'Église orthodoxe d'Orient, aux « décrets des Sept Synodes œcuméniques, au symbole de la foi sans addition « aucune, à l'obligation des bonnes œuvres, aux sept mystères de l'Église, et « à l'honneur dû aux saints et à leurs images?

« 3° Promets-tu, par la grâce de Dieu, de rester, dorénavant et jusqu'au « terme naturel de ta vie, inébranlablement attachée aux croyances de notre « sainte Église? »

Le lendemain, veille du dimanche de Pâques la princesse, vêtue de la robe blanche des catéchumènes, assista à la messe célébrée dans la chapelle du château, en présence de la famille royale, des ministres, des hauts dignitaires ecclésiastiques, et participa, pour la première fois, aux saints sacrements sous les deux espèces. Des *Te Deum* furent chantés, à cette occasion, dans toutes les églises de la capitale.

Dans cette conversion spontanée, les nouveaux compatriotes de la princesse Sophie ont surtout vu son désir de s'identifier complètement avec eux, en embrassant la religion de son époux et de son fils. Depuis la fondation du royaume, le vœu constant du peuple, vœu consacré par ses constitutions et par les traités internationaux, a été de posséder une dynastie nationale, née dans son sein et professant sa foi. Ce vœu a été exaucé. En épousant la pieuse princesse russe, devenue la reine Olga, le roi George a donné à ses enfants une mère orthodoxe. En le devenant à son tour, la princesse Sophie acquiert de nouveaux droits à l'affection des Grecs. Ce n'est pas à dire qu'ils la lui eussent refusée, si elle restait attachée à la religion dans laquelle elle a été élevée. Le protestantisme du roi George n'a point nui à sa popularité Avant lui, la Grèce a eu pour roi Othon, qui était catholique. Sa femme, la reine Amélie, était protestante. La question de religion n'a été pour rien dans la révolution qui les a renversés.

Nous aurions pu, à ce sujet, parler de la tolérance religieuse des Grecs, si

les événements récents de Zante et surtout de Corfou ne nous en avaient, pour le moment du moins, ôté le droit. On pouvait se vanter jusqu'ici, en Grèce, d'être resté en dehors du mouvement antisémitique, qui sévit dans une si grande partie de l'Europe. Moins que partout ailleurs, pouvait-on s'y croire exposé dans les îles Ioniennes (1). Sous le régime vénitien, ainsi que sous le protectorat anglais, les juifs, privés de droits civils, y vivaient relégués dans des ghettos. Lorsque, en 1863, les Sept îles furent annexées à la Grèce, ils acquirent *ipso facto* les droits concédés par la constitution hellénique à tous les citoyens, sans distinction de culte ou de race. Les Israélites manifestèrent leur joie et leur reconnaissance pour cette émancipation pleine et entière qui ne donna lieu, ni alors ni plus tard, à aucune expression de mécontentement ou de jalousie de la part de leurs concitoyens chrétiens. Ce serait trop avancer si l'on disait que les juifs des Sept îles sont populaires. S'il n'y a pas, dans ces îles, les rivalités commerciales ou industrielles qui expliquent, en partie, l'antisémitisme d'autres contrées, on n'y est pas arrivé, non plus, à considérer les juifs comme formant, en tout et pour tout, partie intégrante de la nation. On leur en veut de constituer toujours une communauté à part, de ne pas s'être entièrement assimilés au pays dont ils ont, légalement, fait leur patrie. Là comme ailleurs, on oublie qu'après avoir été pendant tant de siècles persécutés et honnis en leur qualité de juifs, il faut plus qu'une génération ou deux, pour que le véritable patriotisme soit profondément greffé dans leur âme. Quoi qu'il en soit, juifs et chrétiens vivaient paisiblement ensemble à Corfou et à Zante. Rien ne présageait le moindre trouble, lorsqu'un événement fortuit fit, tout à coup, éclater des passions et des préjugés d'un autre âge. A la veille de Pâques, le cadavre d'une jeune fille fut découvert dans le quartier des juifs à Corfou. L'instruction ne réussit pas à découvrir les vrais coupables ni à établir, tout de suite, l'identité de la victime. Était-elle juive, était-elle chrétienne ? Dès le premier moment, on imputa le crime aux juifs, sans avoir aucune preuve qui put justifier ces soupçons. On se rappela le préjugé sauvage, d'après lequel ceux-ci emploieraient du sang chrétien pour de rites odieux. On rentrait en plein moyen âge ! Ce préjugé a des racines anciennes dans l'Europe orientale. On n'a pas oublié l'horrible affaire de Tisza Ezlar en Hongrie, il y a huit ans. Les autorités ecclésiastiques d'Orient font des louables efforts pour combattre et dissiper cette superstition populaire. Notre 4e annuaire (année 1874, page 148) contient le texte d'un mandement patriarcal à cet effet. Le clergé de Corfou ne manqua pas, non plus, à ses devoirs; il fit tout ce qu'il put pour apaiser la foule excitée. Mais ces admonitions ne suffisent pas toujours. Il leur faut aussi l'appui du bras séculier. Les autorités locales ne surent pas prévenir à temps les excès auxquels la populace s'est laissée aller. La presse a exagéré les faits qui se sont produits, mais ils n'en restent pas moins graves. Deux ou trois juifs y ont perdu la vie et leur quartier a subi un véritable blocus. Les troubles de Zante ont été le contre-coup de ceux de Corfou. Heureusement, ils n'ont pas eu la même gravité. Le gouvernement d'Athènes se hâta de prendre les mesures les plus énergiques. Il envoya des troupes aux deux îles ; les meneurs ont été saisis, les coupables recevront le châtiment qu'ils méritent, l'ordre a été rétabli et les rapports

(1) La revue athénienne Ἑστία du 16 juin contient la première partie d'un article important de M. Jean Romanos, le savant historien corfiote, sur l'histoire de l'établissement des Juifs à Corfou.

entre chrétiens et juifs ont repris leur cours habituel Mais ceux-ci ne pourront pas oublier de sitôt l'épouvante par laquelle ils viennent de passer. Sous le coup de leurs premières impressions, beaucoup d'entre eux ont quitté Corfou. Il faut espérer qu'ils ne tarderont pas à se rapatrier et que les Corfiotes joindront leurs efforts à ceux du gouvernement pour rassurer complètement leurs compatriotes israélites. Il ne faut pas que de pareilles scènes de fanatisme soient possibles sur le sol libre de la Grèce!

La chambre a pris ses vacances d'été depuis le 5 avril. Les députés sont rentrés dans leurs foyers et le chef de l'opposition est en voyage. Il visite en ce moment les capitales des États des Balkans. C'est un bon exemple donné aux hommes politiques de la Grèce autant qu'à ceux des pays voisins. On ne peut que gagner à se mieux connaître et à établir, de plus en plus, des rapports d'une cordialité réciproque, qui pourrait aboutir à l'entente dont on a si besoin en Orient. Cependant, si la chambre est fermée, on ne peut pas dire que la politique chôme en Grèce. On s'y prépare aux élections municipales. Celles-ci ont lieu tous les quatre ans. Les partis y mesurent leurs forces; la lutte devient politique et l'on y oublie qu'il ne devrait s'agir que de choisir les personnes les plus capables de bien gérer les affaires de chaque commune. Cette fois, on y attache d'autant plus d'intérêt que l'on y voit une épreuve du plus ou moins de cohésion des partis dans la chambre. Mais la majorité ministérielle paraît assez forte pour ne guère redouter cette épreuve. Des rumeurs d'un remaniement ministériel circulent aussi à Athènes. Il faut ajouter que ce sont les journaux de l'opposition qui s'en font surtout l'écho.

Entre temps, le gouvernement doit se féliciter de la bonne apparence des nouvelles récoltes tant pour le raisin de Corinthe dans la Morée, que pour les céréales en Thessalie. Cette dernière province n'a eu que de mauvaises récoltes depuis son annexion à la Grèce. La meilleure n'a été, encore, qu'au dessous de la moyenne. D'après le journal Ἀκρόπολις, la Grèce a eu à importer, en 1889, des céréales pour une somme de 44,000,000 de francs. Cette année, grâce à l'abondance des blés en Thessalie, l'importation ne s'élèvera qu'à la moitié de cette somme; et l'autre moitié serait équilibrée par la valeur des autres céréales, telles que maïs, millet, etc., que la Thessalie pourrait exporter. Si, comme il est à souhaiter, les calculs de l'*Acropolis* ne sont pas démentis par les faits, l'épargne du pays serait augmentée de toute cette somme jusqu'aux récoltes de l'année prochaine. Il faut espérer que le songe de Pharaon se réalisera, et qu'une suite de vaches grasses succédera aux vaches maigres de ces dernières années. La Thessalie est destinée à devenir le grenier de la Grèce. Le vide laissé par l'émigration d'une grande partie de sa population mahométane ne tardera pas à être comblé. Les chemins de fer qu'on a commencé d'y construire aussitôt après l'annexion, les travaux d'irrigation qui sont en projet, témoignent de la sollicitude de tous les gouvernements qui se sont succédés en Grèce pour le développement de cette source de richesse nationale.

M. Constantin Paparrigopoulos n'a pas tardé à suivre dans la tombe son frère cadet. L'éminent historien s'est éteint à Athènes, le 26 avril dernier. Né à Constantinople, en 1815, il vit, à l'âge de six ans, son père et l'aîné de ses frères exécutés ensemble, à la porte même de leur maison, pour la part qu'ils étaient soupçonnés d'avoir prise dans l'Hétairie. La famille désolée trouva un refuge en Russie. C'est au Lycée d'Odessa que le futur historien fit ses premières études. En 1828, il se rendit en Grèce et suivit les cours de

l'École centrale nouvellement fondée à Égine. En 1831, il entra, comme employé, au ministère de la Justice et y resta jusqu'en 1848. Il s'était déjà fait connaître par quelques travaux historiques, lorsqu'en 1851, il fut nommé professeur d'histoire à l'Université d'Athènes, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Son œuvre principale est l'*Histoire du peuple hellénique*. Une seconde édition de cet ouvrage important, revue par l'auteur, a paru à Athènes en 1887 (5 vol. in-8°). M. P. a aussi publié en français un résumé de son travail, sous le titre d'*Histoire de la Civilisation hellénique*, Il laisse inachevés les Mémoires de sa vie, auxquels il travaillait durant ces dernières années. Personne, mieux que lui, n'aurait su faire revivre les épreuves de la génération à laquelle il appartenait, ainsi que la longue et difficile période d'organisation politique et sociale traversée par la Grèce, une fois sortie de sa révolution.

M. le professeur Telfy, l'helléniste bien connu de Pesth, vient d'adresser à l'*Acropolis* d'Athènes (n° du 24 mai) une lettre qui n'est pas sans intérêt pour les lecteurs de notre *Revue*. D'après cette lettre, le Ministre du commerce de Hongrie aurait demandé à son confrère de l'instruction publique de fonder une chaire de grec moderne dans l'académie commerciale de Pesth, dans la pensée que l'introduction de cet enseignement s'impose par le développement des rapports commerciaux avec l'Orient où le commerce est, en grande partie, entre les mains des Grecs. D'un autre côté, le Ministre de l'instruction publique aurait soumis à l'académie hongroise les trois propositions qui suivent :

1° Création d'une chaire de grec moderne dans l'Académie commerciale de Pesth ;

2° Introduction de la prononciation moderne dans l'enseignement classique du grec ancien ;

3° Envoi annuel, aux frais de l'État, d'un jeune lauréat en Grèce, avec mission d'étudier la langue littéraire et les idiomes populaires de la Grèce actuelle.

L'Académie nomma une commission de trois membres. M. Telfy en était. Sur la question de la prononciation, dit-il, la lutte n'a pas été facile. Il avait contre lui ses deux collègues, qui étaient érasmiens. « Et pourtant après deux séances, nous finimes par tomber d'accord. De mon côté, je ne pus qu'admettre que, depuis les temps anciens, la prononciation des Grecs s'est altérée. Ces messieurs ont, de leur côté, admis que la prononciation, dite Érasmienne, était ridicule. Ainsi, en sommes-nous arrivés à reconnaître que rien n'empêche l'introduction de la prononciation nationale des Grecs. » Nous ne savons pas encore comment l'Académie a accueilli le rapport de sa commission.

D. B.

23 juin 1891.

NOUVELLES DIVERSES

Nécrologie.

= Depuis notre dernier bulletin nous avons à enregistrer la mort de Henri Schliemann, l'explorateur de Troie, de Mycènes et de Tirynthe, celui qui, selon le mot de M. Zygomalas à la Chambre grecque « a donné de la chair et des os à la poésie homérique » ; — de Ferdinand Gregorovius, auteur d'une intéressante *Histoire d'Athènes au moyen âge;* — de Constantin Paparrigopoulos, l'historien national de la Grèce.

= Le fameux faussaire Simonidès est mort récemment en Albanie. C'est lui qui présenta un jour à un comité d'érudits à Athènes un manuscrit d'Homère écrit sur des feuilles de lotus et dont le seul défaut était de reproduire les fautes d'impression de l'édition de Wolf. Le même faussaire avait vendu au khédive Ismaïl un faux manuscrit d'Aristote, au Musée Britannique un Memorandum adressé par Bélisaire à l'empereur Justinien, au duc de Sutherland deux lettres d'Alcibiade à Périclès, etc.

Académies.

= L'Académie française a décerné sur le prix Bordin 1,500 fr. à M. Th. Reinach *(Mithridate Eupator, roi de Pont)* et 1,000 fr. à M. Couat *(Aristophane et l'ancienne comédie attique).*

= L'Académie des inscriptions a décerné son prix ordinaire à M. Amédée Hauvette *(La tradition des guerres médiques).*

= L'Académie des sciences de Berlin met au concours une étude sur Suidas. Les manuscrits, rédigés en allemand, latin, français, anglais ou italien, doivent être remis le 31 décembre 1893. La même Académie a voté 3,000 marcs pour continuer le *Corpus inscriptionum graecarum* et autant pour le *Corpus numorum graecorum* (Mésie, Thrace et Macédoine).

Sociétés savantes.

= La Société royale des sciences de Leipzig met au concours pour 1892 une étude sur les localités de l'Attique où se trouvaient les sanctuaires des différents dieux et héros, et sur les conséquences que l'on en peut tirer pour l'histoire ancienne de l'Attique.

= Dans le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne (1891) nous relevons l'article suivant : « Signaler les objets antiques conservés

dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent. » La *Revue des études grecques* accueillera toujours avec plaisir des notices de ce genre, pour peu que la Grèce s'y trouve intéressée.

= Nous extrayons les renseignements suivants d'un compte rendu des travaux de la Société byzantine pour l'étude du moyen âge, présenté par M. Manuel Gédéon à la dernière assemblée générale de cette Société.

« La Société a déjà derrière elle une assez longue existence; elle existe depuis le 7 octobre 1879, mais elle a succédé au *Syllogue des études médiévales* fondé le 19 août 1873. Elle a, lors de son institution, rencontré un certain nombre de difficultés : cela se comprend quand on songe aux progrès faits par la science depuis dix-sept années et aux nouveaux secours scientifiques que nous avons aujourd'hui à notre disposition. Des remerciements doivent être adressés à tous ceux qui ont bien voulu, à l'étranger, exprimer publiquement leur bienveillance pour la Société, et spécialement à l'Association pour l'encouragement des études grecques de Paris; la vénération de la Société est assurée à la mémoire du patriarche Joachim II qui, le 1er février 1876, a transmis sa bénédiction pontificale à l'association par l'entremise du métropolite de Cos, aujourd'hui d'Héraclée, Germanos. Quand, en 1879, la Société succéda au Syllogue, différents journaux européens consacrèrent des articles élogieux à l'association, entre autres la *Revue Critique* de Paris, le *Périodique* de l'Académie royale de Buda-Pesth, la *Corinna* de Zante, etc. Différents journaux de la localité ont constamment attiré l'attention du public sur la Société, qui s'est mise en rapport avec plusieurs associations et syllogues tant de Turquie que de l'étranger.

« En ce qui concerne son organisation, la Société a élaboré des règlements en 1874, 1878, 1880 et 1890; ce dernier seul est aujourd'hui en vigueur. L'année passée, il a été constitué deux grandes commissions ou plutôt sections permanentes, l'une archéologique et l'autre historique; c'était là un vœu depuis longtemps exprimé par les membres de la Société. Précédemment, différentes commissions avaient été formées : elles sont toutes mentionnées dans le compte rendu. La Société s'est occupée à différentes reprises de chercher à s'entendre avec différentes associations pour instituer dans plusieurs quartiers de Constantinople des conférences publiques sur des sujets de sa compétence; il en a été fait quelques-unes et il est à espérer qu'une pareille tentative rencontrerait, si elle était renouvelée, un accueil favorable. En 1875, la Société s'est adressée aux évêques et aux professeurs dans les provinces demandant des monographies de villages, de villes, de diocèses : cette belle idée n'a pas pu se réaliser. Depuis 1881, l'association s'occupe en vain de la rédaction d'une bibliographie médiévale comprenant les titres, etc., des livres publiés par des Grecs depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en 1830 : cela non plus n'a pas abouti. La Société ne s'est pas découragée et elle continuera à chercher à éveiller l'attention des évêques, des professeurs et de tous les érudits qui pourraient s'occuper de telles études. Depuis dix années, différentes personnes ont rempli, au Mont Athos et ailleurs, des missions scientifiques pour le compte de la Société. Elle vient d'entreprendre la mise à jour du gigantesque ouvrage de Le Quien, *Oriens Christianus;* elle collectionne les traditions orales et écrites sur les protecteurs des lettres qui ont existé en Orient durant les quatre derniers siècles; elle réunit des représentations de costumes portés dans les différentes circonstances de la vie pendant les derniers siècles. Tels sont les travaux dont s'occupent spécialement en ce moment les sections de la Société.

L'on se propose aussi d'organiser, avec l'autorisation préalable du gouvernement, des excursions archéologiques aux environs de Constantinople.

« Depuis octobre 1873 jusqu'en septembre 1890, la Société a entendu *soixante-douze* communications. Si les principales étaient publiées, l'association pourrait se glorifier d'avoir contribué à remplir plusieurs pages de l'histoire de la nation grecque durant le moyen âge. Après chaque communication, de savantes discussions se sont élevées dans le soin de la Société : elles se trouvent consignées dans les procès-verbaux. A la suite de récentes lectures, une commission, composée de MM. André Leval, Alexander Van Millingen, Pierre Meïmaridis et Manuel Gédéon, a été chargée d'étudier au double point de vue archéologique et philologique le quartier de Constantinople dit *Armation* ou *Sarmasik;* une autre commission, composée de l'archimandrite Ambroise Stavrinos et de MM. Albert Long, C. Dimadis et Manuel Gédéon, a reçu la mission d'étudier la topographie du Phanar; enfin une troisième commission, comprenant MM. le Dr Mordtmann, André Leval, Dr B. M. Mystakidis et Manuel Gédéon, a été chargée de la refonte de l'*Oriens Christianus*. En dehors de leurs lectures dans le sein de la Société, plusieurs membres de l'association se sont occupés de travaux fort sérieux : ainsi parmi les membres ordinaires, MM. Manuel Gédéon, André Leval, Dr B. M. Mystakidis et Minas Hamoudopoulos ont publié différents actes patriarcaux et impériaux; l'archimandrite Mélétios Kotzanis a, sur les indications de M. Manuel Gédéon, découvert l'église de la Sainte-Vierge du Sigma; l'archimandrite Ambroise Stavrinos a, le premier, montré les restes du cimetière de l'ancien couvent de Panagios; M. Manuel Gédéon a déterminé l'emplacement du monastère de Kyra Martha dédié au Sauveur et croit avoir trouvé celle du palais *Aretôn*. Enfin M. André Leval, conservateur des collections archéologiques de la Société, rédige un catalogue des objets contenus dans le musée de l'association.

« La Société compte aujourd'hui 6 membres honoraires, 98 ordinaires et 31 correspondants, en tout 135. Durant son existence de dix sept années, l'association s'est vue privée, par la mort, de 41 de ses membres, dont 12 honoraires, 21 ordinaires et 8 correspondants. Plus de *dix mille* piastres ont déjà été dépensées tant pour les besoins urgents de la Société, que pour les frais des missions scientifiques qu'elle a envoyées et dont nous avons fait mention. La Société exprime sa reconnaissance au prince Georges Maurocordato, de Paris, qui a bien voulu donner des preuves de l'intérêt qu'il lui porte.

« En ce qui concerne le musée de la Société, plusieurs des briques inscrites qu'il contient ont été achetées; d'autres ont été données par l'archimandrite Mélétios Kotzanis; il faut encore citer les noms de MM. L. Xanthopoulo, G. Kazakia, et de plusieurs autres personnes qui ont fait don au musée d'objets de valeur : inscriptions, bas-reliefs, briques inscrites, etc. Pour ce qui est de la bibliothèque, il n'est pas facile de l'enrichir, étant donné que la Société n'y place que les livres ayant trait à ses études. Conformément aux dispositions de ses règlements, l'association a fait don de plusieurs livres manuscrits et imprimés à des savants étrangers, à la bibliothèque du patriarcat, à l'école nationale du Phanar, à des élèves pauvres, etc. Durant l'année dernière, elle a fait don au Musée impérial de vingt-deux briques inscrites de valeur, et il a été inscrit dans le règlement de 1890 que toutes les pièces possédées en double exemplaire par la Société seront données au même Musée.

Écoles savantes.

= Le ministère de l'instruction publique en Russie vient d'ouvrir un crédit de 12,000 roubles pour la fondation d'une école archéologique à Constantinople. Le règlement et le programme des travaux seront rédigés par le professeur Kondakoff.

= M. Gaston Deschamps, ancien membre de l'École française d'Athènes, vient de publier dans la *Revue Bleue* des lettres inédites d'About, adressées à M. Tissot, qui fut plus tard ministre de la République française à Athènes. About, alors membre de l'École française d'Athènes et mourant d'ennui, s'y révèle tel que nous l'avons connu dans la *Grèce contemporaine* et le *Roi des Montagnes*.

Aussi préférons-nous reproduire les passages de l'étude de M. Deschamps sur les occupations actuelles des élèves de l'École française. Cette notice vient à son heure, au moment où l'École d'Athènes vient de passer entre les mains d'un nouveau directeur, M. Homolle, qui, sans rien abandonner du programme scientifique de son prédécesseur immédiat, semble vouloir renouer quelques-unes des meilleures traditions sociales du passé :

« Les belles découvertes de Beulé ont eu le mérite, sinon de mettre au jour le véritable escalier des Propylées, du moins d'indiquer à l'École française d'Athènes sa véritable voie. Depuis le décret qui la soumet à la direction scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, notre colonie savante est devenue une mission permanente d'archéologie et d'histoire. Les jeunes savants, à qui le gouvernement français accorde une pension de trois années au pied de l'Acropole, s'ennuient moins que leurs prédécesseurs, parce qu'ils travaillent davantage. Assurément, ils prennent plaisir, comme leurs devanciers, à lire quelquefois, sur les pentes du Lycabette, de la prose ou des vers venus de France par le dernier paquebot. Ils fréquentent les bals de la cour, la marine et la diplomatie. Nos jeunes archéologues ne sont pas tellement enfermés dans l'antiquité qu'ils n'aient de bons yeux pour regarder le présent. Les touristes continuent, comme par le passé, à frapper à leur porte hospitalière. Ils voient passer beaucoup d'architectes; on n'a plus revu l'admirateur de la dame de cire; en revanche, Logothète, qui est à l'École d'Athènes, à la fois portier, majordome et maître de cérémonies, introduit souvent dans les salons des « seigneurs » les règles, les compas et la boîte à aquarelle d'un pensionnaire de Rome, émule de Garnier. On a vu, il y a quelque temps, au palais des Beaux-Arts, les belles restaurations de Nénot, de Laloux, de Loviot, de Blavette; elles ont été faites par ces éminents artistes sous les yeux de leurs amis « les Athéniens ». Souvent M. Perrichon est venu sonner à la grille; on le conduisait poliment à l'Acropole; on lui faisait admirer le Parthénon; on lui parlait de la guerre de Troie, il s'en allait ravi, bénissant le gouvernement français d'avoir eu l'heureuse pensée d'entretenir, à l'usage des voyageurs embarrassés, un collège de cicerones si complaisants. Il était doux de faire le voyage d'Éleusis, quand il y avait des dames : on s'arrêtait, à mi-chemin, sous prétexte d'admirer un certain temple de Vénus, d'ailleurs invisible, et de regarder, dans un vieux monastère byzantin, le tombeau fleurdelisé de notre compatriote Philippe de La Roche, duc d'Athènes. C'était un beau sujet d'aquarelle. Il n'était pas défendu, pendant qu'on dressait le parasol et que l'on préparait les couleurs, de cueillir, en compagnie d'une robe claire et de deux jolis yeux, ces anémones de pourpre qui s'épanouissent parmi les bruyères roses sur les pentes parfumées de Daphni.

« Mais les heures que l'on ne passe pas à la légation, à danser à la cour et à causer à bord des bâtiments de l'État, ces heures terribles dont nos anciens ne savaient que faire, sont employées d'une manière aussi utile et non moins charmante. On déchiffre de vieilles inscriptions, et c'est un plaisir exquis que de faire dire, de force, à l'antiquité, tous ses secrets. On étudie les statues nouvellement découvertes, les bas-reliefs récemment déterrés, les stèles de marbre rendues à la lumière : on tâche de retrouver leur place dans la profusion de fragments épars que nous a légués la statuaire grecque, émiettée par les barbares et par les collectionneurs. Il y a un grand charme à regarder tous les jours, fût-ce par métier et par devoir, le pur profil des caryatides et le sourire mièvre des idoles peintes que les Perses ont essayé de détruire, et que l'on a éveillées, il n'y a pas longtemps, de leur long sommeil. On s'efforce, à propos de chaque fragment, de rétablir la série des œuvres pareilles et de renouer les anneaux de la chaîne brisée; par là, l'étude attentive d'une seule statue évoque un cortège de visions et une procession de formes immortelles.

« Grâce à cette alternance de devoirs agréables et de labeurs charmants, l'hiver, à l'École d'Athènes, n'est qu'une suite ininterrompue de félicités. Le printemps venu, on boucle les valises ; on achète une carte, un couvert de voyage, des guêtres, un grand chapeau contre la pluie et le soleil, et l'on prend son billet au Pirée pour Smyrne, ou pour Constantinople. Là, on parcourt les bazars, pour acheter quelques yatagans qui seront un commencement de mobilier lorsqu'on entrera en ménage, et surtout pour se procurer ce bissac étrangement bariolé et somptueux que les Turcs nomment *kibé*. Le *kibé* est l'inséparable compagnon de l'archéologue en voyage : pendant les longues chevauchées dans les sentiers pleins de soleil, il repose sur la selle, derrière le cavalier; le soir à l'étape, dans la chambre nue de l'auberge ou sur le plancher dur des maisons turques, le *kibé* devient un siège, un sofa, un oreiller. Plus tard, revenu en France, installé dans une fonction sédentaire et dans un bien-être inactif, l'ancien reître des routes d'Asie fera faire, avec les tapisseries de son *kibé*, des coussins pour ses pieds frileux, et, en regardant les fleurs bizarres brodées par les femmes turques, il songera aux journées de jeunesse, d'audace et d'aventures.

« Dès qu'il s'est muni du bagage nécessaire, qu'il a embauché Sotiri, Manoli ou Kharalambos, dignes successeurs du bel Antonio et du glorieux Leftéri, loué ses chevaux et engagé un *katerdji*, l'archéologue, muni d'un grand papier où les scribes du grand-vizir ont griffonné quelque chose, escorté par un kavas du consulat, se rend au konak pour demander un gendarme spécialement chargé de veiller sur sa sécurité. Son Excellence le pacha accorde souvent deux, trois ou quatre gendarmes, pour s'éviter la peine, pendant la durée du voyage, de payer leur solde. Et la cavalcade ainsi équipée, accompagnée jusqu'aux portes de la ville par les amis et par les hôtes, suivie par les vœux de bon voyage et par les souhaits d'heureux retour, disparaît au tournant de la route étroite; échange des saluts avec les bons Turcs qui passent, assis, les jambes pendantes, sur des ânes tout petits; s'arrête aux sources d'eau vive qui miroitent, par places, parmi les herbes et les jeunes pousses; traverse des villages inconnus, aux noms étranges; met en fuite les femmes turques effarouchées qui se sauvent en se voilant la face; fait halte à des bourgs ignorés où des amis imprévus saisissent la bride et tiennent l'étrier; trottine, quelquefois, morne et silencieuse, sous les pluies battantes; bavarde, dans les langues les plus diverses, quand le ciel est pur et que le soleil darde à travers les feuilles des pluies de flèches d'or; grimpe aux montagnes revêches; disparaît

jusqu'au poitrail dans les hautes herbes; s'embarque sur les bacs des larges fleuves, ou piaffe sur les cailloux clairs des rivières clapotantes, jusqu'au jour où les amis de Smyrne voient revenir enfin, après deux ou trois mois d'éclipse totale, des visages basanés, des mains noires, des barbes incultes, des *denekés* pleins d'estampages, des carnets pleins de notes, des cartons pleins de croquis et de photographies et d'intarissables causeries, fécondes en longs récits. Ceux mêmes qui n'ont pas une irrésistible passion pour l'épigraphie sont obligés d'avouer que les inscriptions sont d'ordinaire encadrées dans de merveilleux décors, et qu'il est doux, lorsqu'on fait des fouilles, d'avoir, après tant de siècles, le premier sourire des dieux ressuscités. On marche au hasard de la découverte comme le chasseur suit la piste du gibier. Les inscriptions, si souvent dérangées par les révolutions et par les guerres, se sont nichées un peu partout, dans les bois, dans les cimetières, dans les jardins, dans les harems. Il est charmant de les suivre à la trace et de les surprendre là où elles sont. On évite ainsi la banalité des grandes routes, les sites recommandés par Bædeker, les montagnes peuplées par l'agence Cook, les forêts profanées où luit, à travers les feuilles, la rondeur blanche des casques anglais. Cette recherche du passé devient par là le meilleur moyen de voir de près certains coins du présent; nos jeunes Athéniens sont obligés de devenir des savants, mais personne ne leur défend d'être artistes. Je ne voudrais pas que l'on vît, dans ces appréciations, un dénigrement systématique d'un passé déjà lointain. Il faut toujours un temps assez long pour qu'une institution se fixe en des formes précises et définitives. La gloire des premières générations de l'École d'Athènes serait assez grande même si elles n'avaient produit que l'immortel pamphlet d'Edmond About. Ce livre est même, par certains côtés, une œuvre de science et une contribution à l'histoire. Maintenant que le petit royaume est délivré de sa dynastie bavaroise, de ses dames du palais, surannées et mécaniques, de ses bandits pittoresques, de sa gendarmerie de klephtes, il faut faire un certain effort pour retrouver les ridicules si vivement dépeints par About; la *Grèce contemporaine* reste le plus spirituel, le plus précieux, le plus étincelant des documents archéologiques. »

= L'*Ion* d'Euripide a été joué à Cambridge au mois de novembre dernier. La pièce a eu cinq représentations et, malgré ses faiblesses, paraît avoir obtenu beaucoup de succès. A cette occasion, le chœur des jeunes filles avait dû être transformé en un chœur de jeunes gens et, à l'imitation de ce qui se fait à Paris dans *Œdipe Roi*, deux jeunes choristes s'en distribuaient les reparties.

= Une autre représentation de ce genre a eu lieu à Moscou, au gymnase Kreïman. Cette fois c'est l'*Alceste* d'Euripide qui avait les honneurs de la soirée, presque au même moment où l'on donnait à Paris, à l'Odéon, une adaptation française de la même pièce et où paraissait l'excellente édition de M. H. Weil.

Varia.

= Dans le catalogue des photographies de la maison Rhomaïdès (Athènes, 1890) on lit le paragraphe suivant : « *Musée de l'Acropole*, 204. Athèna dans l'étude de Pan (bas-relief). » Il s'agit de la curieuse Pallas mélancolique appuyée sur sa lance, découverte, il y a deux ans, à l'Acropole. Mais pourquoi « l'attitude de Pan?? » Un *ostracon* d'honneur à celui qui expliquera cette prodigieuse coquille; à moins que peut-être le rédacteur du Catalogue n'ait voulu indiquer discrètement une étymologie originale de la fête des Pan-Athénées?

= La collection Gréau, dont la vente a eu lieu du 11 au 16 mai dernier, comprenait de riches séries de figurines en terre cuite de diverses provenances, quelques vases grecs, et plusieurs rares morceaux de sculpture. Les enchères ont été fort animées. Notons quelques prix. *Vases* : *Hydrie* à figures noires (n° 61), 1,000 fr.; Amphore de Canosa, couverte de figurines en ronde bosse (87), 1,200 fr.; — *Figurines* : Jeune fille assise sur un sarcophage, Tanagre (285), 1,620 fr.; groupe de Tanagre, éphèbe et jeune fille (310), 1,650 fr.; autre jeune fille et Amour (312), 1,700 fr.; Marsyas, même provenance (313), 1,850 fr.; grande figurine de style sévère, draperie bleue, (336), 7,300 fr.; Joueuse d'osselets (339), 1,400 fr.; Liseuse (342), 2,100 fr.; Jeune fille au rocher (343), 1,650 fr.; Femme et Amour (344), 1,500 fr.; Victoire, de Myrina (1120), 4,010 fr.; Thalie, même provenance (1126), 1,180 fr.; Amour sur hippocampe (d°; n° 1130), 1,700 fr.; Tête de Pan, grandeur naturelle, provenant de Tralles (? n° 1162), 10,000 fr. — *Marbres* : Tête archaïque d'Héraclès, Chypre, (1264), 4,100 fr.; Tête polychrome barbue, même provenance (1265), 2,700 fr.; Tête de jeune homme, d° (1266), 3,000 fr.; Tête d'athlète, style attique (1289), 3,200 fr.; Fragment de bas-relief représentant Pallas appuyée sur sa lance (1290), 1,750 fr. — Les principaux objets sont figurés dans le beau catalogue illustré dû à M. Frœhner. On y remarquera (n°s 373-378) une série de groupes désignés sous la rubrique mystérieuse : « groupes provenant d'une nécropole, encore indéterminée, de la Grèce propre. » Ces groupes ont été assez mal vendus à l'exception du n° 378 (Colin-Maillard) qui a atteint le prix de 4,100 fr.

= Les amateurs de l'antiquité grecque à qui leur budget n'avait pas permis de figurer à la vente Gréau se sont consolés en achetant des livres à la vente J. de Witte, une des plus brillantes que nous ayons vues depuis longtemps.

= Un publiciste anglais, M. Harrison, a fait paraître un article à sensation dans le *Nineteenth Century* pour demander la restitution à la Grèce des marbres du Parthénon. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme en Grèce; le conseil municipal d'Athènes a même émis un vœu formel dans le même sens; mais le public anglais s'est montré plus froid et M. Knowles, directeur du *Nineteenth Century*, s'est empressé de désavouer, pour sa part, la thèse de son collaborateur. Il affirme que lord Elgin, en enlevant les fameux bas-reliefs (qu'il a d'ailleurs payés environ 700,000 francs), les a soustraits en réalité à une destruction imminente. Il est certain qu'à cette époque (1816) les touristes avaient des penchants tout aussi vandales qu'aujourd'hui et que les autorités turques étaient moins vigilantes que les éphores grecs.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 17, rue Bonaparte, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

3. *FR. CAUER. Hat Aristoteles die Schrift vom Staate der Athener geschrieben? Ihr Ursprung und ihr Werth für die ältere athenische Geschichte.* Stuttgart, Göschen, 1891 (68 p. petit in-8°).

M. Cauer répond négativement à la question posée dans le titre de cette brochure ; suivant lui, le traité sur la *Constitution d'Athènes* est l'œuvre non du philosophe, mais d'un de ses disciples. C'est que l'ouvrage est très défectueux, l'auteur omet des faits qu'il aurait dû dire, et il en mentionne qu'il aurait pu omettre sans inconvénients. Il est en contradiction flagrante avec Thucydide, il se contredit lui-même, il est en désaccord sur certains points importants avec la *politique* d'Aristote. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, tout en alléguant une longue série de preuves à l'appui de sa thèse, l'auteur accorde qu'elles ne sont pas concluantes. Pourquoi les accumule-t-il alors? il me semble qu'une seule bonne raison en vaut vingt mauvaises : cette bonne raison, M. Cauer croit la donner à la fin. Tandis qu'Aristote se montre dans sa *Politique* partisan d'un régime aristocratique, l'auteur du présent traité fait l'éloge de la démocratie. Cette assertion, qui étonnera les lecteurs de l'Ἀθηναίων πολιτεία, est justifiée par notre auteur au moyen d'un système particulier. A entendre M. Cauer, le traité a été composé avec des extraits de provenances diverses, sans trop de critique, sans y regarder de trop près. Tous les passages qui trahissent des tendances aristocratiques proviennent

des sources où l'auteur a puisé. Son opinion personnelle ne se révèle que dans quelques lignes du chapitre 41. On y lit que le Démos a fini par se rendre maître de la cité, du gouvernement, de l'administration, des tribunaux. Les causes autrefois jugées par le conseil des Cinq-Cents sont maintenant portées devant le peuple ; et en cela (καὶ τοῦτο), ajoute l'auteur, on semble avoir bien fait ; car un petit nombre d'hommes est plus facile à corrompre qu'une foule. Voilà, dit M. Cauer, une déclaration franchement démocratique, l'auteur approuve l'omnipotence du peuple. Il nous semble que cette approbation ne porte que sur un point particulier, le transfert aux tribunaux populaires de certaines causes qui avaient été du ressort des Cinq-Cents. Disons en finissant que si l'auteur n'a pas démontré sa thèse, il a bien signalé les difficultés, les questions que soulève le traité récemment retrouvé et qui attendent encore leur solution définitive.

H. W.

4. *J. P. MAHAFFY. A history of classical greek literature :* Vol. II. The prose writers, 3e édition. Londres, Macmillan, 1890. 2 vol. in-8° de 219 et 236 p.

Ces deux volumes contiennent l'histoire de la prose grecque depuis Hérodote jusqu'à Aristote. On n'y trouve ni l'érudition originale d'un Müller ou d'un Bergk, ni le charme littéraire de M. Croiset. Mais l'exposé de M. Mahaffy se distingue par d'autres qualités bien anglaises et bien précieuses : des analyses d'une clarté et d'une précision remarquables, d'utiles indications bibliographiques, tenues au courant des plus récentes publications, un jugement littéraire sain et indépendant, totalement dénué de cette espèce de superstition qui admire de confiance tout ce qui est sorti de la plume des anciens. M. Mahaffy sent et décrit aussi vivement que personne les beautés d'un Hérodote ou d'un Démosthène, mais il ne se gêne pas non plus pour dire ce que beaucoup de lecteurs pensent tout bas, à savoir que plusieurs discours de Thucydide sont prétentieux et obscurs, que Xénophon est un historien de second ordre, et que Platon abuse de la dialectique. Il y a bien des points sur lesquels nous ne partageons pas l'avis de l'auteur, mais nous lui sommes toujours reconnaissants de son franc parler, et ses critiques, même injustes, ne sont jamais banales ni irréfléchies. Nous lui reprocherions plus volontiers d'insérer trop souvent dans le texte des renseignements et des controverses dont la place serait dans les notes ou les appendices. En outre, l'érudition, quoique étendue, n'est pas toujours sûre ; enfin l'on est choqué de certains rapprochements forcés entre les hommes ou les choses de l'antiquité et ceux de nos jours : qui s'attendrait par exemple à retrouver dans Antiphon le Bunsen ou le Richard Wagner de la Grèce ancienne ?

T. R.

5. *CANTARELLI (LUIGI), I Motaci Spartani*, Torino, E. Loescher, 1890, 22 p.

Quelques-uns des généraux les plus illustres de Sparte, Callicratidas, Gylippe, Lysandre, appartenaient, nous dit-on, à la classe des μόθακες, c'est-à-dire à une catégorie spéciale d'affranchis : c'étaient, suivant l'opinion commune, des *hilotes*, qui, associés dès leur enfance à des fils de citoyens spartiates, avaient reçu l'éducation des enfants libres. M. L. Cantarelli propose une explication différente : distinguant les μόθακες des μόθωνες, il établit que ces derniers seuls doivent

être rangés dans la classe des *hilotes*, tandis que les μόθακες appartiennent à celle des *périèques*. Cette démonstration comporte une discussion minutieuse de plusieurs textes anciens, parmi lesquels le plus explicite, tiré de l'historien Phylarchos, paraît justifier l'hypothèse de M. L. Cantarelli.

Am. H.

6. *MAX BONNET*, professeur à la faculté des lettres de Montpellier. *Qu'est-ce que la philologie?* Colin, 1891. 23 p. in-8° (extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*).

Beaucoup de judicieuses observations couchées dans un ferme et excellent langage ; toutefois, sur le point de départ de la thèse de M. Bonnet, nous devons faire quelques réserves : « La philologie classique, dit-il, se compose d'une série de sciences diverses, toutes comprises dans la vaste sphère des sciences historiques. *On les a groupées en vertu d'un besoin pratique et non d'une efficacité naturelle.* Ce besoin c'est la nécessité de posséder les connaissances fournies par ces diverses sciences pour faire servir l'étude des auteurs anciens à l'éducation de la jeunesse..... » Cela ne nous paraît pas exact. Les sciences philologiques ont parfaitement entre elles une affinité naturelle, qui est de concourir toutes à la connaissance *complète* de l'antiquité gréco-romaine ; Bœckh avait déjà compris que philologie et histoire sont des termes synonymes. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que le grand développement qu'a pris ce groupe de sciences historiques, le grand nombre de bons esprits qui s'appliquent à l'étude de l'antiquité classique, s'expliquent par les rapports de filiation qui existent entre notre civilisation et celle des anciens et par la nécessité de conserver à cette étude une place d'honneur dans la pédagogie.

T. R.

7. *CLARENCE H. YOUNG. Erchia, a deme of Attica.* Dissertation de doctorat (Columbia College). New-York, Young, 1891, 67 p. in-8°.

M. Young s'est donné la peine de réunir tout ce que nous ont appris les auteurs et les inscriptions sur le nom, le site et les habitants du dème d'Ἐρχία, de la tribu Ægéis, la patrie de Xénophon et d'Isocrate. L'utilité de compilations de ce genre ne paraît guère proportionnée au temps et au labeur qu'elles exigent. M. Young connaît les sources et la manière de s'en servir ; il lui reste à savoir appliquer ses facultés à des sujets vraiment intéressants.

Amicus.

CORRIGENDA

Dans l'inscription de Magnésie du Méandre, publiée *Revue des études grecques* III, 349 suiv., les dernières lignes doivent se lire : Μοκόλλης... ἀρχαῖον χρησμόν ἐ[πὶ σ]τήλης ἀναγράψας et non pas χρησμόν [τὴν πόλιν ὠφε] λήσαντα γράψας etc. La leçon correcte est fournie par un estampage de l'inscription que nous a communiqué aimablement M. Wolters. — S. R.

Dans la même inscription, l. 20, M. C. E. Ruelle propose de lire τιμωρός au lieu de ἐπικοῦρος.

Le Puy. — Imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

HÉRODAS LE MIMOGRAPHE

On sait que les Grecs désignaient sous le nom générique de *mimes* de petites compositions dialoguées, dénuées d'intrigue dramatique, qui reproduisaient des scènes de la vie réelle, particulièrement de la vie populaire. Le créateur du genre et qui, paraît-il, le porta du premier coup à la perfection, fut le Syracusain Sophron, contemporain d'Euripide. Il écrivit dans une prose cadencée, ainsi que son fils et disciple Xénarchos ; mais au commencement de l'époque alexandrine, où le mime revint en honneur, Théocrite composait en vers hexamètres sa II^e^ et sa XV^e^ idylle ; la *Magicienne* et les *Syracusaines*, imitées l'une et l'autre de Sophron, sont, en effet, de véritables mimes, les seuls spécimens du genre que nous connussions jusqu'à présent.

L'hexamètre se prête mieux au récit et à la description qu'au dialogue familier : suivant l'observation très juste d'Aristote, le langage de la conversation présente, en effet, bien plus souvent des fragments de vers iambiques que des lambeaux d'hexamètres. Un poète dont jusqu'à présent on ne connaissait guère que le nom — et encore ! — Hérodas suivant les uns, Hérondas suivant les autres, fut donc bien inspiré quand il imagina d'appliquer au mime non pas le trimètre iambique de la comédie, mais un vers de même famille, le trimètre boîteux ou *scazon*, inventé par le poète satirique Hipponax. Ce vers, aussi contrefait que son inventeur, avait perdu avec le temps le caractère amer et railleur qui le distinguait à l'origine. Aux époques alexandrine et romaine, il devint la forme banale de la plupart des badinages versifiés où s'exerçaient les poètes de métier ou les simples amateurs ; on sait que les fables de Babrius et avant lui celles de Callimaque étaient écrites dans ce mètre, et qu'il est l'ancêtre du vers politique dodécasyllabe des Byzantins.

Hérodas n'était pas un auteur sans mérite. Sa réputation est attestée non seulement par les citations des auteurs d'anthologies, Athénée et Stobée, mais encore par une lettre de Pline le jeune. Pline ne trouve pas de plus bel éloge à faire des poésies iambiques de son ami Antoninus que de les comparer à celles de Callimaque et d'Hérodas : *Callimachum me vel Heroden vel si quid his melius tenere credebam* (1). La critique moderne n'était pas en mesure de contrôler ce jugement, car il ne subsistait des *mimiambes* d'Hérodas que neuf courts fragments dont le plus considérable n'excède pas la longueur de quatre vers (2). La fantaisie des commentateurs s'était librement exercée sur ces maigres documents, et les hypothèses les plus variées avaient cours sur l'époque, la patrie, le dialecte, le talent de l'auteur. Les uns, s'imaginant retrouver son nom dans un fragment d'Hipponax, faisaient d'Hérodas un contemporain de ce vieux poète, oubliant que le mime n'avait été inventé que cent cinquante ans plus tard. D'autres identifiaient le mimographe avec le Syracusain Hérodas, nommé quelque part dans Xénophon (3), sous prétexte que le fils de Xénophon s'appellait Gryllos et que le nom Gryllos se lisait dans un des fragments. La plupart des savants avançaient, avec plus de vraisemblance, la date d'Hérodas jusqu'à la période alexandrine ; ils voyaient en lui un contemporain ou un disciple de Théocrite et de Callimaque. On s'accordait généralement, à cause de quelques formes doriennes qui apparaissent dans ses fragments, à placer sa patrie dans la Grande Grèce, particulièrement à Tarente. Par une raison analogue, on lui prêtait un goût prononcé pour les réflexions philosophiques, ou *sentences gnomiques*. Cependant le plus récent historien de la littérature alexandrine, M. Susemihl (4), ne s'exprime sur tous ces points qu'avec une extrême réserve, pleinement justifiée par la pénurie des documents. Une

(1) Pline, *Ep.* IV, 3.

(2) Il faut ajouter aux neuf fragments des mimiambes un dixième fragment écrit en *hémiambes* ou dimètres anacréontiques. Ces fragments ont été recueillis par Meineke à la suite du Babrius de Lachmann, p. 148-152, et par Bergk (*Poetæ lyrici*, II, 509-512 ; *Anthologia lyrica*, p. 213 s.)

(3) Xénophon, *Hell.* III, 4, 1.

(4) Susemihl, *Geschichte der griechischen Literatur in der Alexandrinerzeit* (Leipzig, Teubner, 1891), I, p. 230.

découverte inattendue nous permet aujourd'hui de substituer à toutes ces hypothèses et à tous ces points d'interrogation des affirmations plus précises et des jugements mieux motivés.

Au mois de janvier dernier, lorsque l'administration du Musée britannique étonna le monde savant par la révélation imprévue de la *République athénienne* d'Aristote, elle annonçait en même temps la publication prochaine de tous les autres papyrus grecs *classiques* anciennement ou récemment acquis par le Musée. M. Kenyon et ses collaborateurs ont tenu parole plus vite qu'on ne l'espérait, et nous voici depuis quelques semaines en possession d'un nouveau volume de 116 pages qui ne renferme pas moins de dix morceaux, tous intéressants à divers titres : cinq papyrus, contenant des fragments plus ou moins longs de l'*Iliade* — l'un d'eux est le plus considérable de tous les papyrus homériques connus; — un résumé de grammaire, extrait probablement des œuvres du célèbre grammairien alexandrin Tryphon; des manuscrits presque complets du discours d'Isocrate *sur la Paix* et de la lettre de Démosthène en faveur des enfants de Lycurgue; enfin, deux morceaux inédits, les deux joyaux de la collection : la péroraison du plaidoyer d'Hypéride contre Philippidès et sept mimes d'Hérodas (1). Je ne veux m'occuper aujourd'hui que de cette dernière trouvaille, la plus nouvelle, sans contredit, et la plus piquante de toutes : mais je n'ai pas voulu manquer l'occasion de rendre hommage en passant au zèle des éditeurs anglais. La promptitude et la bonne volonté dont ils ont fait preuve égalent leur bonheur; à tous égards ils méritent d'être pris pour modèles dans certains établissements du continent, où l'on a vu, où l'on voit encore peut-être, des documents grecs du plus haut intérêt rester pendant des années inutilement enfouis dans les pupitres de conservateurs inexpérimentés ou entêtés, qui abusent de leur privilège de premier éditeur pour ne rien éditer du tout.

Assurément la publication de M. Kenyon ne peut passer pour définitive, mais elle n'a pas non plus la prétention de l'être.

(1) M. Sayce avait déjà rencontré en Égypte un fragment de ce dernier manuscrit (colonne 41, fin du mime VII); il en avait publié une collation imparfaite dans l'*Academy* du 11 octobre 1890.

L'éditeur anglais a simplement voulu mettre le plus promptement possible à la disposition des savants du monde entier les matériaux nécessaires à l'étude et à l'élaboration critiques des trésors qui viennent d'enrichir la littérature grecque. C'est à quoi il a pleinement réussi, et des juges plus autorisés que moi ont déjà rendu justice à l'exactitude et à l'habileté de ses déchiffrements. La critique s'était d'ailleurs mise à l'œuvre avant même l'apparition du nouveau volume. Un helléniste distingué, M. Rutherford, qui avait eu communication des épreuves de ce recueil, a publié presque en même temps que l'édition *princeps* une première « recension » des poèmes d'Hérodas. M. Kenyon s'était contenté de séparer les mots du texte et de combler çà et là quelques petites lacunes; il avait conservé d'ailleurs fidèlement la physionomie du manuscrit, avec son absence presque totale de ponctuation et d'accents et ses nombreuses fautes d'orthographe : la diphthongue ει, par exemple, est invariablement transcrite par un simple ι, et le scribe ou le correcteur tenait tant à cette orthographe que lorsque par hasard on avait d'abord écrit ει il s'est empressé de le corriger en barrant l'*epsilon*. M. Rutherford, en prenant pour point de départ le travail de son compatriote, a tâché de faire davantage; il a rétabli les accents et la ponctuation, distingué les interlocuteurs, tenté enfin de restituer les passages où le texte a été altéré par le copiste ou mutilé par le frottement du papyrus (1). Une annotation, en style un peu lapidaire, justifie certaines corrections et éclaircit quelques obscurités du texte. M. Rutherford, pas plus que M. Kenyon, ne se flatte d'avoir atteint la perfection; s'il a parfois recontré juste dans ses corrections ou ses suppléments, il en est beaucoup de douteux, et même de franchement mauvais. Mais le texte, dans son ensemble, est devenu lisible; c'est déjà beaucoup. Ici, comme pour l'Aristote, il faudra la collaboration de plusieurs savants, peut-être de plusieurs générations de savants pour obtenir une épuration complète; mais nul n'aura le droit d'oublier ce qu'on doit à ces vaillants ouvriers de

(1) On peut regretter que M. Rutherford n'ait distingué par aucun signe (crochets, italiques ou notes) les leçons du manuscrit et ses propres conjectures. Il est impossible, comme il l'avoue lui-même, de se servir de son édition sans avoir en même temps sous les yeux l'édition *princeps*.

la première heure. En frayant le chemin à leurs successeurs, au risque d'être promptement dépassés, MM. Kenyon et Rutherford ont donné un bel exemple de bravoure et de désintéressement scientifique auquel on peut appliquer, toute proportion gardée, la parole de leur compatriote Shelley : « On double sa gloire en la partageant. »

Je me propose, en m'aidant des éditions de MM. Kenyon et Rutherford (1), de donner une idée sommaire de l'homme et de l'œuvre qui viennent prendre une place si originale dans le *Corpus poetarum græcorum*. Disons tout de suite que bien que le nom d'Hérodas ne se rencontre pas dans le manuscrit, l'attribution ne fait pas l'ombre d'un doute, car sur les neuf fragments des *Mimiambes* précédemment connus, cinq se retrouvent dans le nouveau papyrus, sans compter un fragment faussement cité par Eustathe sous le nom d'Hipponax (2).

Le témoignage des poèmes confirme d'une manière définitive l'opinion qui plaçait Hérodas à l'époque alexandrine. Dans le premier poème, l'*Entremetteuse*, un personnage parle ainsi de l'Égypte : « L'Égypte est le pays de Vénus : on y trouve tout ce qui pousse, tout ce qui existe ailleurs : richesse, gymnases, puissance, agréables loisirs, gloire, spectacles, philosophe, or, petits jeunes gens, sanctuaire des Dieux frères, roi excellent, musée, bon vin, tous les biens qu'on peut désirer, et des femmes, ah ! par Proserpine ! autant que le ciel se glorifie de porter d'étoiles, et jolies comme celles qui vinrent disputer le prix devant Pâris ! » Trois objets méritent de nous retenir dans cette énumération burlesque : le Musée, le sanctuaire des dieux frères (θεῶν ἀδελφῶν τέμενος) et le « roi excellent ». Ce passage n'a pu être écrit qu'après la fondation du Musée d'Alexandrie, qui fut créé, on le sait, par un des deux premiers Ptolémées. Les *Dieux frères* sont Ptolémée Philadelphe et sa sœur Arsinoé, qui était également sa femme. Cette appellation figure sur de nombreuses monnaies où elle accompagne le portrait du couple royal, ainsi que sur des inscriptions, comme

(1) Pendant l'impression de cet article j'ai eu connaissance et j'ai pu tirer parti d'un grand nombre de conjectures publiées par divers savants (Heerwerden, Headlam, Nicholson, Hicks etc.,) dans la *Berliner philologische Wochenschrift*, l'*Academy*, l'*Athenaeum* et la *Classical Review*.

(2) Fr. 74 d'Hipponax (éd. Bergk).

la fameuse pierre de Rosette. Le temple des Dieux frères n'était pas un temple séparé, mais le sanctuaire commun dédié à toute la dynastie des Ptolémées, où les images et le culte de chaque couple royal venaient successivement prendre place. Si donc Hérodas mentionne ce sanctuaire sous le nom de *téménos* des Dieux frères, c'est qu'à l'époque où il écrivait Ptolémée Philadelphe et sa femme étaient le dernier couple divinisé. A la rigueur ils ont pu l'être dès leur vivant, mais Hérodas paraît bien distinguer les Dieux frères du roi vivant, βασιλεὺς χρηστός; il en résulte avec une grande vraisemblance que ce passage n'a été écrit qu'après la mort de Philadelphe et sous le règne de son fils et successeur Ptolémée Evergète (247-222 av. J.-C.). C'est d'ailleurs le résultat auquel est arrivé M. Rutherford, et aucun des autres passages qu'on a signalés, soit pour élever soit pour abaisser la date d'Hérodas, n'infirme sérieusement ce raisonnement (1). Il faut donc considérer Hérodas non pas précisément comme un contemporain de Théocrite et de Callimaque, mais comme un de leurs successeurs immédiats. En renouvelant la forme du mime, il s'est inspiré de Théocrite dans le traitement de ses sujets (les mimes I et VI offrent plusieurs points de rapprochement avec les *Syracusaines*) et de Callimaque dans le choix du mètre : Callimaque avait en effet composé de nombreuses poésies choliambiques et se désignait lui-même comme un nouvel Hipponax, mais un Hipponax adouci.

Sur la patrie d'Hérodas, ses poésies ne nous renseignent pas aussi sûrement que sur son époque. Il y a néanmoins un fait incontestable : c'est qu'il faut abandonner l'hypothèse d'une origine italiote ou sicilienne; tout, dans ces poésies, nous ramène à

(1) Par exemple le passage (III, 24) où il est question d'un père apprenant à son fils à épeler le nom Μάρων. Il n'y a aucune raison de reconnaître dans ce nom très ordinaire le *cognomen* de Virgile. Dans un autre passage (IV, 25-6) des femmes qui voient un bas-relief dû aux fils de Praxitèle leur souhaitent vie et santé. Peut-on en conclure que ces artistes (qui ont dû fleurir vers l'an 300) fussent encore en vie au moment de la composition de ce poème ? Non, car les visiteuses sont des femmes du peuple, et le poète a pu très bien vouloir railler leur ignorance. Quant au passage sur Apelle dans le même mime, le texte en est trop incertain pour qu'on puisse en tirer des conclusions chronologiques.

la Grèce égéenne et surtout asiatique, et parmi tant de noms de ville qu'on y trouve cités il n'y en a pas un qui n'appartienne à cette région. L'emploi du mot *darique*, en plein IIIe siècle (VII, 102, 106, 122), est à lui seul un indice géographique suffisant, soit qu'il s'agisse de véritables dariques restées dans la circulation, soit que cette désignation ait survécu en Asie Mineure à la chute de la dynastie de Darius, absolument comme le mot *louis* continue à désigner chez nous une pièce d'or d'où l'effigie des Bourbons a disparu depuis un siècle.

Peut-on aller plus loin et préciser parmi les diverses contrées du littoral de l'Asie Mineure celle où Hérodas est né ou du moins a passé sa vie? Peut-être. En effet, sur les sept mimes que nous avons conservés, il n'en est que deux où le lieu de la scène soit « fixe et marqué » : ce sont les nos II et IV; et dans les deux cas la scène se passe dans l'île de Cos (1). Le poète connaît à merveille non seulement les trésors artistiques de l'Asclépieion de Cos — à la rigueur un simple touriste pouvait acquérir cette connaissance — mais encore les usages et les légendes de la ville, les formes de la procédure, le nom des magistrats (2). Si l'on réfléchit que l'île de Cos pendant toute la durée du IIIe siècle dépendit des Ptolémées, et qu'elle entretenait avec l'Égypte des relations assidues, on sera tenté de placer également dans cette île la scène du premier mime, où se trouve le passage sur l'Égypte que nous avons cité tout à l'heure; il semble qu'on y reconnaisse bien le langage emphatique, l'admiration confuse et naïve d'un provincial parlant des merveilles de la capitale. Ce sont là de fortes présomptions en faveur de l'opinion qui placerait à Cos le séjour de notre poète; on sait d'ailleurs que cette île fut au IIIe siècle le siège d'une remarquable école poétique qui compta parmi ses membres ou ses hôtes temporaires Philétas, Théocrite, Aratus et d'autres noms illustres.

(1) M. Rutherford place le mime VII à Cyzique à cause du mois Ταυρέων (v. 86) qui, à l'en croire, ne serait connu que dans cette ville. Mais en réalité ce mois s'est déjà rencontré dans deux autres cités ioniennes : Sinope et Samos (Bischoff, *De fastis Græcorum antiquioribus*, p. 396 et 400).

(2) II, 70 : οὔτε νόμον οὔτε προστατήν οὔτ'ἄρχοντα. Les προσταταί sont des magistrats de Cos (Cauer, *Delectus*, 2e éd. n. 165) et M. Rutherford ne devait pas corriger προστατήν en προσταγήν.

Des considérations d'ordre philologique viennent à l'appui de cette hypothèse. Le nom de notre poète, soit qu'on l'écrive Ἡρώδας avec Stobée, ou Ἡρώνδας avec Athénée, a une physionomie incontestablement dorienne : or l'île de Cos faisait partie de l'hexapole dorienne et le dialecte dorien s'y conserva dans l'usage courant au moins jusqu'au IIe siècle, comme l'attestent les inscriptions. Sans doute le fond de la langue d'Hérodas est l'ionien, dont les formes caractéristiques ont été tantôt respectées, tantôt altérées par un copiste atticisant; mais si Hérodas a écrit en ionien, c'est que ce dialecte était la langue consacrée des iambographes, l'iambe lui-même étant une invention ionienne. C'est pour une raison analogue que le Crétois Sotadès, un Dorien également, composait en ionien, vers la même époque, ses fameux poèmes *cinédologiques*. Mais s'il n'y a rien à tirer de là pour la détermination de la patrie d'Hérodas, il faut accorder d'autant plus d'importance aux formes proprement doriques qui se sont conservées dans son vocabulaire. Telles sont ὄρη pour ὄρα, γλᾶσσα pour γλῶσσα etc., Ce sont là, semble-t-il, des traces du parler du terroir qui se sont insinuées dans le langage artificiel du poète, comme pour mieux établir son état civil (1).

Une étude plus approfondie du dialecte d'Hérodas dépasserait les limites de cet article. Je dois donc me borner à signaler le grand nombre de termes nouveaux, rares ou conservés seulement dans les lexiques qui se rencontrent à chaque pas dans ses poèmes. A côté de composés régulièrement formés comme ἀστροδίφης (III, 54), ἐπιλοξοῦν (IV, 71), ce sont des termes probablement populaires comme μῦς (III, 85), « baillon » (?), παίστρη, « endroit où l'on joue », (III, 12, 64), ou des expressions techniques dont le sens nous échappe dès qu'Hésychius ou Pollux nous abandonnent. Par exemple, dans le VIe mime, il est longuement question d'un objet de parure appelé βάϐων, de couleur écarlate et fabriqué par un ouvrier en cuir, sans que nous puissions arriver à en déterminer la nature exacte : chaussure, coiffure ou, comme le suppose M. Rutherford, corset. Dans la pièce suivante (VII, 57-61) on lit une

(1) Ajoutons que le dialecte ionien devait être sinon parlé du moins compris à Cos, puisque dans la ville voisine et amie d'Halicarnasse il avait dès le Ve siècle supplanté le dorien (inscription de Lygdamis).

énumération de dix-huit espèces différentes de chaussures ; seize sont mentionnées par les lexicographes, mais les deux autres (ἔφηβοι et κοκκίδες) sont nouvelles.

La grammaire d'Hérodas n'offre pas moins de problèmes que son vocabulaire : des parfaits comme ὁρώρηκα (de ὁράω), ἀκήκουκα (de ἀκούω) seraient considérés comme des barbarismes partout ailleurs que sur un papyrus. Dans la syntaxe, on remarquera la fréquence, on peut dire l'abus de la *tmèse;* dans la prosodie, celui des crases et des élisions, qui sont souvent d'une dureté intolérable. Quant à la métrique, elle n'offre pas un intérêt particulier. Hérodas construit le scazon à peu près comme ses devanciers, en employant indifféremment les césures *penthémimère* et *hepthémimère,* et sans se préoccuper outre mesure d'éviter le spondée à la cinquième place : M. Kenyon l'a signalé dans 26 vers sur 702 et il est peut être plus fréquent encore. Il va sans dire qu'on ne remarque chez Hérodas aucune trace de la « règle de Babrius » — l'accentuation constante de la pénultième syllabe — qui annonce la transformation de la langue et l'avènement de la versification rythmique.

Les saynètes conservées par le papyrus de Londres sont au nombre de sept, sans compter les menus fragments. Elle sont toutes pourvues de titres, qui remontent probablement à l'auteur lui-même; en voici la liste : l'*Entremetteuse* (Προκυκλίς ἢ μαστροπός), le *Marchand de femmes* (Πορνοβοσκός), le *Maître d'école* (Διδάσκαλος), le *Sacrifice à Esculape* (Ἀσκληπιῷ ἀνατιθεῖσαι καὶ θυσιάζουσαι), la *Jalouse* (Ζηλότυπος), les *Bonnes amies ou la conversation intime* (Φιλιάζουσαι ἢ ἰδιάζουσαι), le *Corroyeur* (Σκυτεύς). Deux poèmes perdus étaient intitulés les *Femmes rompant le jeûne* (Ἀποκηστιζόμεναι) et le *Songe* (Ἐνύπνιον) dont il reste les trois premiers vers. A cette liste il faut ajouter deux titres transmis par les grammairiens : Μολπεινός (le chanteur?) (1) et les *Femmes qui travaillent ensemble* (Συνεργαζόμεναι).

On voit par cette simple énumération que les poèmes d'Hérodas appartiennent presque tous à cette catégorie de mimes que les éditeurs anciens de Sophron désignaient sous le nom de μῖμοι γυναικεῖοι. Parmi ceux qui nous sont parvenus il n'en est pas un

(1) Stobée, *Floril.* 116, 21 : Ἡρώδου ἐν Μολπεινοῦ (*sic*).

seul où ne figure au moins un personnage féminin : même dans le Πορνοβοσκός, qui n'est qu'un long monologue d'un *leno*, le poète a introduit une esclave, Myrtalé, comme personnage muet.

Nous ne saurions donner une meilleure idée du milieu où se passent les mimes d'Hérodas, des personnages qui s'y agitent, du ton qui y règne qu'en offrant à nos lecteurs une analyse de chacun de ces petits poèmes, entremêlée de quelques extraits traduits aussi fidèlement que le permet l'état actuel du texte (1).

Le début de l'*Entremetteuse* offre une certaine analogie avec celui des *Syracusaines* de Théocrite. Nous sommes chez une jeune femme, Métriché, dont le mari voyage en Égypte. Au commencement de la pièce quelqu'un frappe à la porte ; Métriché, qu'il faut supposer dans la coulisse, crie à sa servante, Thréissa, d'aller voir qui est là. « Entrez, dit la servante. Qui êtes-vous? Avez-vous peur d'avancer? » La visiteuse, une vieille, se présente; elle décline son nom : Gyllis, mère de Philaenis; qu'on l'annonce à la maîtresse du logis. En entendant ce nom, Métriché ne se tient pas de joie : « Gyllis ! ma mie Gyllis ! Avance un siège, esclave. Quel bon sort t'amène ! une déesse rendre visite à des mortels ! Voilà bien cinq mois, Gyllis, qu'on ne t'a vue, même en songe, franchir le seuil de cette porte. — C'est que j'habite loin, répond la vieille, et par les rues, on enfonce dans la boue jusqu'aux genoux. Je n'ai pas plus de force qu'une souris (*ou une mouche?*). Car déjà la vieillesse m'entraîne et l'ombre de la mort m'enveloppe :

ἐγὼ δὲ δραίνω μῦς ὅσον · τὸ γὰρ γῆρας
ἡμέας καθέλκει χἠ σκιὴ παρέστηκεν (2).

La bonne Métriché tâche de mettre du baume sur le cœur de la vieille : Gyllis souffre d'une maladie commune, elle n'est pas la seule à vieillir. Mais Gyllis l'arrête. Combien de temps Métriché va-t-elle encore fatiguer de son veuvage sa couche solitaire? Il y a dix mois que son mari, Mandris, est parti, et depuis lors pas un

(1) Pour l'intelligence du texte, particulièrement des mimes III et IV, je dois beaucoup à deux entretiens prolongés avec mon cher maître, M. Henri Weil, qui s'occupera bientôt d'Hérodas dans le *Journal des savants*. Je ne revendique que la responsabilité de mes contre-sens.

(2) Ces vers sont cités par Stobée qui paraît avoir lu μοῦ δσον.

mot de lettre! Sans doute il l'a oubliée et il boit déjà dans un autre verre :

ἀλλ' ἐκλέλησται καὶ πέπωκεν ἐκ καινῆς.

Ce ne sont pas les occasions qui manquent en Égypte. (Vient alors l'éloge dithyrambique des beautés de ce pays que j'ai cité plus haut.) Après avoir ainsi excité la jalousie de son amie, l'honnête ambassadrice se démasque. La vengeance de Métriché est entre ses mains. Pourquoi rester ainsi plantée sur son fauteuil? L'âge vient, bientôt toute sa beauté sera poussière. Qu'elle se donne au moins deux ou trois jours de bon temps : « Un navire qui ne repose que sur une seule ancre n'est pas en sûreté contre la tempête. »

νηῦς μιῆς ἐπ' ἀγκύρης
οὐκ ἀσφαλὴς ὁρμοῦσα (1).

Après avoir débité quelques autres lieux communs du même genre sur l'incertitude des choses humaines, la soudaineté de la mort etc., Gyllis, une fois assurée que personne n'écoute aux portes, continue ainsi :

« Tu connais Gryllos, le fils de Patœcion, celui qui, dans son enfance a cinq fois remporté le prix aux jeux Pythiques, puis, lorsque la barbe lui poussait au menton, deux fois à Corinthe, et qui enfin, homme fait, deux fois encore a gagné le prix du pugilat? Et quelle fortune! Et sage comme une image! une cire qui attend encore l'empreinte de l'amour! Eh bien, il est épris de toi depuis qu'il t'a aperçue un jour à la procession de Misé (?). Depuis lors il héberge un taon dans son cœur. Jour et nuit, il ne sort plus de ma maison : il pleure, il m'embrasse, il meurt d'amour pour toi. De grâce, mon enfant, accorde-moi rien que ce petit péché! Atttache-toi à la Déesse, de crainte que la vieillesse ne t'envahisse sans que tu t'en aperçoives... Ta récompense sera plus grande que tu ne crois. Laisse-toi persuader : je t'aime! »

On reconnaît à ce langage mielleux une digne aïeule de la *Macette* de Régnier, de la « vieille damnée » de Scarron et de

(1) Cette correction, due à M. Hicks, me paraît préférable à la leçon de M. Rutherford : ἐδυστύχησ' ὁρμοῦσα.

leur nombreuse postérité. Ne croirait-on pas surtout entendre parler « le vieux suppôt de Satan » dont Agnès rapporte ingénuement les discours à Arnolphe (*École des femmes*, acte II, scène 6) :

Mon enfant, le bon Dieu puisse-t-il vous bénir
Et dans tous vos attraits longtemps vous maintenir!
Il ne vous a pas fait une belle personne
Afin de mal user des choses qu'il vous donne;
Et vous devez savoir que vous avez blessé
Un cœur qui de s'en plaindre est aujourd'hui forcé.....
En un mot il languit, le pauvre misérable,
Et s'il faut, poursuivit la vieille charitable,
Que votre cruauté lui refuse un secours,
C'est un homme à porter en terre dans deux jours.

Mais la bonne Métriché n'est pas une Agnès et elle remet vertement la vieille à sa place :

« Gyllis, je crois que les cheveux en blanchissant émoussent la cervelle :

Γυλλὶ, τὰ λευκὰ τῶν τριχῶν ἀπαμβλύνει
τὸν νοῦν....

Tu pleures la mort de Mandris : épargne-toi des larmes inutiles. Par Déméter! je ne m'en serais pas laissé dire autant par aucune autre femme... Ne t'avise plus de m'apporter de semblables discours et laisse Métriché, comme tu dis, échauffer son fauteuil. Je ne veux pas que personne puisse se moquer de Mandris. »

La morale est satisfaite, mais Métriché n'abuse pas de sa victoire : pour consoler la pauvre ambassadrice de sa déconfiture, elle lui fait verser une coupe de vin doux, ou plutôt d'un breuvage compliqué dont la formule nous échappe. Gyllis n'a jamais rien bu de meilleur (1) et tout finit par des bénédictions.

Voilà, on l'avouera, une charmante petite comédie, qui cotoie le vice sans offenser la pudeur. La pièce suivante n'est pas moins ingénieuse comme œuvre d'art, mais elle est plus difficile à traduire et même à analyser dans une langue qui ne brave pas l'honnêteté. Gazons donc, puisqu'il le faut. Battaros est un *leno* et

(1) Ἡδίον' οἶνον Γυλλίς οὐ πέ[πωκ' οὔπω] (c'est Gyllis qui parle). M. Rutherford : οὐ πιπράσκει τις!

il n'en a pas honte, puis qu'aussi bien son père et son grand-père, qui portent des noms expressifs (1), ont exercé la même profession. Il est étranger, établi à Cos. Un de ses clients, le Phrygien Artimmès, qui se fait appeler Thalès, violemment épris d'une des pensionnaires de la maison, a cherché à l'enlever de vive force; il n'a réussi, paraît-il, qu'à lui arracher la crinière, mais il a forcé la porte de la maison, rossé le patron et brûlé une partie de son mobilier. De là procès, et nous entendons le long plaidoyer de l'honnête industriel, battu et mécontent. Battaros se place sur le bon terrain, celui du droit. « Il ne s'agit pas, dit-il dans son exorde, de position sociale, de famille et de réputation; peu vous importe, citoyens juges, que mon adversaire possède une fortune de cinq talents, porte un manteau de 300 drachmes, et passe son temps à naviguer sur mer, tandis que moi j'habite sur terre, traînant une misérable souquenille et des savates usées. Est-ce là une raison pour enlever de vive force, et de nuit par dessus le marché, une de mes jeunes filles? Alors c'en est fait de la sécurité, de l'indépendance de notre ville! Que ce malotru se connaisse enfin et voie de quelle boue il est pétri! Qu'il imite l'exemple de vos citoyens les plus huppés, qui respectent, eux, les lois et ne m'ont jamais molesté ». Et là dessus il énumère les violences dont Thalès s'est rendu coupable et invite le greffier à faire connaître les textes de loi qui visent ces délits; en attendant, que l'huissier arrête la clepsydre. Le greffier donne effectivement lecture de plusieurs articles de loi pénale : « Si un homme libre fait violence à une esclave ou l'enlève, il réparera le dommage (τῆς δίκης τὸ τίμημα) au double. — Pour une porte enfoncée, une mine d'amende. — Coups de poing, autre mine. — Pour avoir essayé d'incendier une maison ou franchi violemment les limites d'une propriété particulière, mille drachmes; s'il y a du dommage, on le réparera au double ». Ces lois sont attribuées à un certain Χαιρώνδης dans lequel il est difficile, quoi qu'en pensent les éditeurs anglais, de ne pas reconnaître le célèbre législateur de la Grande

(1) Γελᾷς; κίναιδός εἰμι κοὐκ ἀπαρνεῦμαι,
καὶ Βάτταρός μοι τοὔνομ' ἐστὶ χὠ πάππος
ἦν μοι Σίσυμβρος χὠ πατὴρ Σισυμβρίσκος,
κἠπορνοβόσκευν πάντες.

Grèce, Charondas. La forme Χαιρώνδης pour Χαρώνδας est excusée par le mètre. Nous sommes à Cos, il est vrai, et non pas à Catane; mais nous savons que les lois de Charondas avaient été adoptées, comme notre *Code Napoléon*, dans beaucoup de cités fort éloignées de leur pays d'origine, non seulement dans la Grande Grèce, mais jusqu'au fond de la Cappadoce, à Mazaca (1).

Après cet épisode, Battaros reprend le fil de son discours. Rien d'étonnant à ce que Thalès ne respecte pas les lois d'une cité, lui qui n'a pas de patrie, qui n'est jamais deux jours de suite au même endroit : hier à Abdère, aujourd'hui à Brikindéra (2), demain à Phasélis ! « Mais soyons bref; en deux mots, j'ai souffert de la part de Thalès tout ce que dit le proverbe : une souris dans la poix.

Πέπονθα πρὸς Θάλητος ὅσσα χἠ 'μ πίσση
μῦς ·

— Allons, Myrtalé, fais-toi voir un peu ! » L'aimable enfant s'avance, déplumée et rougissante. Battaros l'encourage : « Ce sont des pères, des frères, devant qui elle va comparaître. » Et le nouvel Hypéride s'apitoie sur le sort de cette Phryné au rabais..... Au fond, d'ailleurs, c'est un homme accommodant. Que Thalès lui « boute dans la main » le prix de sa marchandise, et il se déclare content; il est même prêt à se soumettre à la torture, lui et ses esclaves, puisqu'il n'y a pas de témoins dans l'affaire; mais que d'abord la partie adverse dépose le prix devant le tribunal. La fin du plaidoyer est une parodie amusante des péroraisons ambitieuses où se complaisaient les avocats grecs, invoquant à tout propos et hors de tout propos les dieux, les déesses et les héros. On croirait entendre une scène des *Plaideurs* :

« Au reste, citoyens, dites-vous bien que ce n'est pas au proxénète Battaros que vous allez donner vos suffrages, mais à tous les étrangers qui habitent cette ville. C'est maintenant que vous allez montrer ce que

(1) Strabon, XII, 2, 10. — Ces lois étaient en vers puisque les Athéniens les chantaient après les repas (Hermippos chez Athénée, XIV, p. 619 B). Hérodas n'a donc pas eu grand chose à y changer pour les accommoder au rythme indulgent de ses choliambes.

(2) Port de l'île de Rhodes. (C. I. A. I, 263; Ross, *Insc. ined.* III, 277.)

valent Cos et Mérops, quelle gloire eurent Thessalos et Hercule; comment Esculape vint ici de Tricca, pourquoi Phœbé enfanta chez vous Latone. Songez à tout cela et rendez votre jugement d'une âme équitable; et si le vieux proverbe ne ment pas, le Phrygien battu en deviendra meilleur (1). »

Le troisième mime, Διδάσκαλος, nous offre un sujet moins scabreux. Nous sommes dans une maison d'école; une mère éplorée, Métrotimé, vient faire ses doléances au maître Lampriscos, au sujet de la conduite de son fils, le petit Cottalos, un mauvais sujet si jamais il en fut.

« Puissent les chères Muses, Lampriscos, te combler d'aise et de plaisirs! Mais rosse-moi ce petit coquin, écorche-lui les épaules jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus que le souffle sur les lèvres. Je n'en puis plus. Il me saccage toute ma maison en jouant au palet (2). Car les osselets ne lui suffisent plus, et de jour en jour ses méfaits augmentent. Quand on lui demande où est la porte de l'école, la fatale porte où le trentième jour du mois je dois payer le prix de sa pension, dussé-je pleurer toutes les larmes de mon corps (3), va-t-en voir s'il le saura; en revanche il sait à merveille et peut indiquer à autrui le lieu où se rassemblent pour jouer les portefaix et les esclaves fugitifs! Sa malheureuse tablette, que je m'épuise à enduire de cire tous les mois, gît, vierge d'écriture, au pied de son lit; si d'aventure il se décide à la regarder, il n'y écrit rien de bien et gratte toute la cire. Ses osselets sont fourrés partout, dans les outres, dans les filets, plus gras que la lécythe dont nous nous servons pour tous les usages (4)... Il ne sait encore ni A ni B si on ne lui crie pas la même chose cinq fois de suite. Il y a trois jours son père veut lui apprendre à écrire le nom *Maron :* le bon sujet en a fait *Simon!* J'ai fini par me dire que j'étais une sotte de m'époumonner à lui apprendre ses lettres, au lieu de l'envoyer garder les baudets. Quand nous voulons, moi ou son père — un pauvre vieillard à

(1) Allusion au proverbe : Φρὺξ ἀνὴρ πλῆγεὶς ἀμείνων. N'oublions pas que Thalès était Phrygien.

(2) Χαλκίνδα παίζων. Le jeu χαλκίσμος consistait, nous apprend Pollux (X, 118), à faire tourner rapidement une pièce de cuivre au bout du doigt. C'était le jeu favori de la courtisane Phryné.

(3) Κἢν τὰ Ναννάκου κλαύσω (proverbe cité par Zénobios, VI, 10 sous le nom d'Hérodas). Nannacos est le Noé phrygien qui prévit le déluge et en pleura toute sa vie.

(4 Les vers 20 et 21 doivent être intervertis.

moitié sourd et aveugle — lui faire réciter une leçon, comme à un enfant, il faut voir comme il nous débite cela : on dirait de l'eau qui coule d'un vase fêlé! « Par Apollon chasseur! grand maman te racontera cela (elle ne sait pas lire) ou le premier Phrygien venu! » Si on lui en demande davantage, il disparaît : tantôt on ne le voit plus de trois jours à la maison et il va tourmenter sa pauvre vieille grand' mère, tantôt il grimpe sur la crête du toit et s'assied en écartant les jambes, comme un singe sur son perchoir. Tu penses bien si j'ai mal aux entrailles en le voyant ainsi? Ce n'est pas que je me soucie tant de sa peau, mais il démolit toute la toiture et quand arrive l'hiver, je dois payer en maugréant trois demi-oboles (1) pour chaque tuile; car il n'y a qu'une voix dans la maison où nous logeons pour dire : « Voilà les exploits de Cottalos, fils de Métrotimé! » Et regarde-moi en quel état il a mis ses guenilles, à force de courir les buissons; on dirait un pêcheur de Délos qui passe dans la mer sa misérable existence. Quant aux septième et vingtième jours du mois *(Fêtes d'Apollon, où les écoliers avaient congé)* il les connaît mieux qu'un astronome, et quand approchent les vacances, il en perd le sommeil. Encore une fois, Lampriscos, si tu veux que les Muses que voilà (2) embellissent ta vie de leurs bienfaits... »

Lampriscos ne laisse pas à l'infortunée mère de famille le temps de terminer son réquisitoire. Il fait saisir le petit vaurien par trois de ses camarades et lui administre une terrible correction à l'aide d'une grosse peau et d'une queue de bœuf qui remplaçaient, paraît-il, chez les maîtres d'école grecs, nos verges et nos martinets d'antan (3). Cottalos a beau pleurer et supplier « au nom des Muses, par ta barbe, par l'âme de la petite Cottis », il a beau jurer « qu'il ne le fera plus », Lampriscos va jusqu'au bout de cette leçon de choses dont il faut espérer que le petit démon se souviendra. Quand enfin le maître est las de taper, c'est la mère qui insiste pour qu'il continue « jusqu'au coucher du soleil ». Et elle s'en va chercher des cordes à la maison pour lier les pieds de

(1) Ἡμαιθα. Cp. Hésychius, ἥμαιθον · ἡμιωβόλιον. Διώβολον παρὰ Κυζικηνοῖς. M. Rutherford n'est nullement autorisé à conclure de cette glose que la scène se passe à Cyzique.

(2) Nous savons par Athénée VIII, p. 348 D, que les écoles étaient parfois décorées de statues d'Apollon et des Muses.

(3) Il faut donc corriger ce qu'écrit M. Paul Girard, *L'Éducation athénienne* p. 116 : « La verge était l'arme du pédagogue ».

son garnement et l'offrir ainsi, sautant à cloche pied, en spectacle aux Muses qu'il a outragées! Décidément les mamans, dans ce temps-là, avaient le cœur moins sensible que les papas d'aujourd'hui.

Si l'amusante saynète que nous venons d'analyser apporte un heureux complément à nos connaissances, encore si défectueuses, sur l'éducation de l'enfance chez les Grecs, la suivante, qui paraît imitée d'une scène d'Epicharme (1), n'offre pas un moins vif intérêt pour les archéologues et les historiens de l'art. Elle met en scène une dame qui vient avec son amie et sa servante offrir un coq à Esculape, suivant un usage bien connu par le *Phédon* de Platon. Tout porte à croire que le lieu de l'action est le célèbre Asclépiéon de Cos, où étaient accumulées un grand nombre d'œuvres d'art célèbres, dédiés par des malades reconnaissants: c'est là entre autres que se trouvaient la fameuse Aphrodite Anadyomène et l'Antigone d'Apelle (2). Après une invocation solennelle au dieu guérisseur et à toute sa divine famille, la visiteuse s'excuse sur son peu de fortune de n'apporter à Esculape qu'une offrande aussi insignifiante, au lieu d'un bœuf ou d'une truie « bien garnie de lard ». Puis, tandis que la servante suspend la tablette votive auprès de la statue d'Hygie, les deux dames occupent leurs loisirs à examiner les œuvres d'art disséminées dans le vestibule du temple.

« Ma chère Cynno, les belles images que voilà! Quel artiste a modelé ce marbre (τὴν λίθον ταύτην)? qui en a fait l'offrande? — Ce sont les fils de Praxitèle. Ne vois-tu pas l'inscription sur la base? Et c'est Euthiès, fils de Prêxon, qui l'a dédiée. — Que Péan leur soit secourable à tous! Les beaux ouvrages! Vois, ma chère, cette jeune fille qui lève les yeux vers une pomme; ne dirait-on pas que si elle ne réussit pas à la prendre, elle expirera sur l'heure? et ce vieillard, Cynno! Par les Parques! regarde comme cet enfant étrangle cette oie, là, devant ses pieds! Si ce n'était du marbre, on dirait qu'elle va crier!... — Vraiment, avec le temps, les hommes finiront par donner la vie aux pierres! — Ne vois-tu pas, Cynno, cette statue de Batalé?... Si quelqu'un, en voyant ce portrait, ne croit pas voir Batalé elle-même, c'est qu'il est aveugle! »

(1) Voir le fragment des Θεαροί cité par Athénée, VIII, p. 362 B.
(2) Strabon XII, 2, 19.

Il n'y a ici, ce semble, que deux ouvrages mentionnés : une statue de Batalé (sans doute, quelque courtisane ou artiste célèbre) et un bas-relief ou un groupe en marbre, dû au ciseau des fils de Praxitèle, Timarque et Céphisodote. On connaissait déjà, par les auteurs ou les inscriptions, plusieurs ouvrages exécutés en commun par ces deux artistes, mais aucun qui se rapproche de la composition décrite ici par Hérodas : une jeune fille tâchant d'atteindre une pomme, un vieillard et un enfant étranglant une oie. L'interprétation de ce sujet est difficile ; il est tentant cependant de voir dans le vieillard un Esculape. Pline nous apprend que Céphisodote avait exécuté une statue de ce dieu qui se trouvait de son temps à Rome, dans un temple de Junon.

Cependant nos dévotes s'impatientent et font appeler le néocore par une servante dont elles gourmandent la lenteur ; mais au moment où celle-ci se met en mouvement, la porte s'ouvre et le rideau (παστός) qui voilait les magnificences du sanctuaire s'écarte. Un cri d'admiration leur échappe :

« Chère Cynno, vois-tu ces merveilles ? Ne dirait-on pas qu'une nouvelle (1) Minerve les a façonnées ? Salut, ô déesse souveraine ! Regarde cet enfant nu, si je le pince, ne vais-je pas le blesser ? ses chairs sont si chaudes, elles palpitent si bien sur le tableau ! (ἐν τῇ σανισχῇ ?) Et ces tenailles (πυραγρον ?) d'argent ! si Myellos ou Patæciscos, le fils de Lamprion, les voyaient, ne s'arracheraient-ils pas les cheveux (*ou* : les pupilles ne leur sortiraient-elles pas des yeux ?), s'imaginant qu'elles sont vraiment en argent ? Et ce bœuf, et l'homme qui le conduit, et celle qui l'accompagne, et l'homme au nez crochu, et l'autre aux cheveux hérissés — n'ont-ils pas tous l'air de respirer la lumière du jour ? Vraiment, il faut que je soit plus courageuse qu'une simple femme, pour n'avoir pas crié de terreur ; vois comme le bœuf me regarde méchamment, de travers, avec l'un de ses yeux ! — Oui, ma chère, les mains de l'Éphésien Apelle sont infaillibles, quelque sujet qu'il traite en ses tableaux. En voilà un dont on ne peut pas dire : « la nature lui a donné certains talents et lui en a refusé d'autres (2)... » Ah ! celui qui peut voir cet homme et ses ouvrages sans un frisson d'admiration, il est digne d'être pendu la tête en bas dans la boutique d'un foulon. »

(1) Je lis καινὴν Ἀθηναίην pour κοινήν. Peut-être ensuite γραῖψαι pour γλῦψαι.

(2) Allusion à *Iliade*, XVI, 250. Le vers suivant, dont le texte n'a pas été encore restauré, semble faire allusion aux tableaux religieux d'Apelle, par opposition à ses compositions tirées de la vie humaine.

Si obscurs que soient encore certains vers et certaines allusions de ce morceau, il nous semble incontestable qu'il y est question d'une seule composition d'Apelle représentant un bœuf conduit au sacrifice : tous les personnages mentionnés, l'enfant nu, les trois hommes, la femme, faisaient partie du même groupe ainsi que l'instrument d'argent (πυραγρον ?) dont la nature n'est pas exactement déterminée. Nous savons par Pline (1) que le motif du sacrifice du taureau avait été traité pour la première fois en peinture par Pausias de Sicyone, un contemporain d'Apelle, *quam postea imitati sunt multi, æquavit nemo.* Il semble cependant, d'après la description d'Hérodas, que la toile d'Apelle n'était pas indigne de rivaliser avec le chef-d'œuvre du maître de Sicyone.

Cette énumération intéressante est interrompue malheureusement trop tôt par l'arrivée du néocore qui annonce aux visiteuses l'heureuse issue du sacrifice, et invoque la bénédiction du dieu guérisseur sur elles, leurs maris et leurs enfants. Elles promettent de revenir bientôt avec leur famille pour offrir un sacrifice plus important ; puis l'on recommande à la servante de découper le coq, d'en offrir une patte au néocore ainsi qu'un gâteau de farine au serpent d'Esculape et de rapporter le reste à la maison.

Nous passerons rapidement sur la pièce suivante, Ζηλότυπος, dont le sujet aussi bien que le détail répugnent trop au goût moderne. L'esclavage antique offrait de déplorables facilités aux liaisons entre maîtres et esclaves ; tristes amours, où la passion déployait toutes ses fureurs, sans aucune de ses délicatesses. Bitinna est doublement la maîtresse de Gastron ; mais celui-ci, non content de cette conquête, fait les doux yeux à la voisine, Amphytéa. Bitinna le lui reproche en termes dont la crudité est digne de Juvénal. Gastron nie tout d'abord, mais, lasse de ses faux fuyants, sa maîtrese éclate en injures et en menaces ; elle ordonne à un autre esclave, Pyrrhias, de dévêtir le coupable, de l'attacher solidement avec « la courroie de l'amphore » et de le mener ainsi ficelé au cachot (ζητρεῖον) afin d'y recevoir, des mains du geôlier Hermon, mille coups de bâton sur le dos et autant sur le ventre. Les larmes et les supplications de l'esclave

(1) Pline XXXV, 126.

alternent avec les récriminations de la maîtresse; enfin on emmène l'infidèle; mais à peine s'est-il mis en route que Bitinna se ravise et le fait rappeler : Pyrrhias le brutalise trop; qu'on fasse plutôt venir Cosis avec ses pointes et son encre pour qu'il applique les stigmates sur le visage du coupable. Là-dessus la servante favorite, Cydilla, intercède en faveur de son camarade et sollicite sa grâce au nom de la fille de sa maîtresse. Bitinna joue d'abord l'inflexible : « Ne me tourmentez pas, ou je m'enfuis de la maison. Si je le laisse aller, ce septuple esclave, quelle femme n'aura pas le droit de me cracher au visage? » Mais Cydilla lui fait observer qu'on est au vingtième jour du mois et que la fête des Morts (Γερήνια?) (1) dure pendant cinq jours. Cet argument finit par émouvoir l'irascible amoureuse qui, sans doute, ne demandait pas mieux que de se laisser fléchir. « Allons, Gastron, je te lâche pour le moment: tu peux en savoir gré (2) à celle-ci (Cydilla), que j'aime autant que ma fille, puisque je l'ai élevée de mes propres mains. Mais tu ne perdras rien pour attendre : dès que nous aurons terminé nos libations aux morts, il y aura fête sur fête pour toi, je t'en réponds! »

Les deux dernières saynètes présentent cette particularité remarquable qu'elles se font suite. C'est en quelque sorte une petite comédie en deux tableaux. Le premier tableau (Φιλιάζουσαι) nous fait assister à la visite d'une dame chez une de ses amies. Le bavardage futile, le *small talk* des dames du IIIe siècle avant J.-C., ressemblait étrangement à celui de nos jonrs; on en jugera par la traduction suivante qui est presque complète.

Coritto. Assieds-toi, Métro. Allons, servante, lève-toi, avance un siège à la dame (3). Il faut toujours te commander les moindres choses; malheureuse, ne sauras-tu jamais rien faire par toi-même? Tu n'es pas une domestique, mais une pierre. Ah! par exemple, quand je te mesure ta pitance d'orge, tu sais compter les grains, et s'il s'en perd le moins du monde, on t'entend bougonner et souffler toute la journée, que les murs en tremblent!.. (*L'esclave époussette le fauteuil).* C'est maintenant que tu te mets à l'épousseter et à le faire reluire quand on

(1) M. Rutherford croit qu'il s'agit de la ville de Gérên, à Lesbos.
(2) M. Rutherford a fait de χάριν une esclave Χάρις!
(3) Je lis : Τῇ γυναικὶ δὸς δίφρον Ἀναστάθεισα.

en a besoin? Ah ! coquine! tu peux rendre grâces à Madame; sans elle, je t'apprendrais à goûter le bout de mes doigts!

MÉTRO. Eh! ma chère Coritto! je suis logée à la même enseigne que toi. Moi aussi je passe ma vie à tempêter, jour et nuit, contre ces coquines, à aboyer après elles comme un chien. Mais puisque je suis venue te voir, partez, vous autres, qui êtes toute bouche et tout oreilles... Ma chère, je t'en prie, parle-moi franchement : qui t'a fait ta toque (?) écarlate? (1)

CORITTO. Où l'as-tu vue, Métro?

MÉTRO. Nossis, la fille d'Erinna, l'avait il y a trois jours. Ah! le beau cadeau!

CORITTO. Et Nossis, d'où l'avait-elle?

MÉTRO. Tu ne feras pas d'histoires si je te le dis?

CORITTO. Par les doux yeux que voilà, chère Métro, pas une syllabe de ce que tu me racontes ne sortira de la bouche de Coritto.

MÉTRO. Eh bien, c'est Euboulé, la femme de Bitas, qui la lui a donnée, en lui assurant que personne n'en avait ouï parler.

CORITTO. Ah ! femmes! la coquine ne l'usera jamais! Figure-toi, Métro : je lui en ai fait présent parce qu'elle m'en suppliait, je la lui ai donnée, cette toque, avant de m'en être servie moi-même, et voilà qu'elle se jette dessus, comme si elle l'avait trouvée à la rue, et la repasse à une de ses amies, juste à celle que je n'aurais pas voulu! Ah! par ma foi, Euboulé, si c'est ainsi que tu te conduis envers moi, bonsoir notre amitié; cherche-toi une autre amie à l'avenir..... A Nossis ! Ah! que Némésis m'emporte si je lui fais encore cadeau d'une toque sur mille, fût-elle même sale et usée!

MÉTRO. Oh! Coritto! ne laisse pas la colère te monter ainsi au nez tout de suite, pour la moindre bagatelle qu'on te rapporte! Une brave femme doit savoir tout endurer. Aussi c'est ma faute, avec mon babillage; je voudrais me couper la langue... Mais réponds de grâce à ma question de tout à l'heure. Dis, qui te l'a faite, cette toque? Si tu m'aimes, dis-le moi! Pourquoi me regardes-tu en riant? Est-ce la première fois que tu vois Métro?... Est-ce que je te demande quelque chose de si extraordinaire? Mignonne, ne me mens pas; dis-moi qui t'a fait ce chef-d'œuvre.

CORITTO. Ma foi, puisque tu m'en supplies tellement : c'est Cerdon.

MÉTRO. Cerdon? Quel Cerdon, dis-moi? Car il y en a deux. L'un a les yeux bleus, c'est le voisin de Myrtaliné; mais il ne saurait même pas coudre un *plectrum* à une lyre. L'autre demeure près de la maison

(1) Hésychius : βαυβώ... σημαίνει δὲ καὶ κοιλίαν, ὡς παρ' Ἐμπεδοκλεῖ. Mais κοιλία veut-il dire « ceinture »?

d'Hermodoros, quand on sort du boulevard; il savait travailler autrefois, mais il est vieux maintenant. C'était le bon ami de la feue Cynæthis. Puissent ses amis et parents garder son souvenir!

Coritto. Ce n'est aucun des deux Cerdons dont tu parles. Le mien arrive de Chios ou d'Érythrées, je ne sais pas. C'est un petit bout d'homme, tout chauve. On dirait Préxinos en personne : ils se ressemblent comme deux figues; on ne les distingue qu'en les entendant parler. Il travaille à la maison et vend sous le manteau; car tu sais, les collecteurs d'impôts font trembler toutes les portes aujourd'hui! Mais quel ouvrage que le sien! on croirait voir l'œuvre des mains de Minerve et non de Cerdon. Quand j'ai vu l'une de ses toques (car il est venu avec la paire), les yeux me sont sortis de la tête..... Un moëlleux! un rêve! des courroies plus douces que de la laine! Tu ne trouveras pas au monde un plus habile faiseur pour dames.

Métro. Et pourquoi donc as-tu laissé échapper le pendant?

Coritto. Eh ! que n'ai-je pas fait pour l'avoir! quels moyens de persuasion n'ai-je pas employés! Je l'ai embrassé, je lui ai passé la main sur sa calvitie, je lui ai versé du vin doux, je l'ai appelé « mon petit père! » Bref, j'ai tout fait, sauf.....

Métro. Mais, s'il l'exigeait, il fallait passer par là!

Coritto. Sans doute, mais le moment était mal choisi. Car au beau milieu de notre conversation, voilà la bonne de Bitas qui me tombe sur les bras. Elle passe ses jours et ses nuits chez nous à user notre moulin à farine, jusqu'à le mettre en miettes, tout cela pour éviter quatre oboles de réparation au sien.

Métro. Mais dis-moi, chère Coritto, comment avait-il trouvé le chemin de ta demeure, ce Cerdon? Laisse-moi tout savoir!

Coritto. C'est Artémis, la femme de Candas, le corroyeur, qui me l'a envoyé et lui a indiqué ma maison.

La curieuse et coquette Métro n'en demande pas davantage. Il faut absolument qu'elle voie de ses yeux ce merveilleux Cerdon, et elle court chez Artémis pour se faire conduire auprès de lui. La saynète suivante, dont la plus grande partie est malheureusement en fort mauvais état, nous transporte dans la maison de Cerdon. Plusieurs dames, dont Métro, y font irruption sous la conduite de l'obligeante courtière, et après que le patron a réveillé et tarabusté ses esclaves, nous entrevoyons une amusante scène de marchandage. La boutique de Cerdon est bien achalandée et l'artiste s'entend à merveille à « faire l'article ». Ses chaussures — et il en a de dix-huit sortes — vont à ravir; il n'y a jamais rien à y chan-

ger : « Les jolies choses vont toujours bien aux jolies femmes! » Par exemple, ses prix sont exorbitants : une mine ceci, sept dariques cela... Néanmoins, à la fin de la pièce, nous devinons que le bon apôtre a écoulé passablement de marchandise. « S'il vous faut encore autre chose, mesdames, des sandales ou des mules d'intérieur, vous n'avez qu'à m'envoyer votre esclave. Quant à toi, Métro, ne manque pas de passer chez moi le neuf du mois pour prendre tes pantoufles fourrées ; il faut à tête reposée y coudre solidement la bonne doublure chaude. »

* * *

On devine assez par ces échantillons quel genre d'intérêt présentent les petits poèmes d'Hérodas. La valeur littéraire n'en est pas très grande ; l'on n'y rencontre ni le fin atticisme de Lucien, ni ces admirables échappées poétiques qui nous enchantent dans les idylles de Théocrite : même dans les *Syracusaines,* le chant de la pleureuse d'Adonis ne tranche-t-il pas heureusement sur le fond vulgaire du dialogue? Hérodas est volontairement terre à terre, réaliste jusqu'au bout ; sa poésie n'est guère que de la prose versifiée ; mais il faut rendre justice au parfait naturel et à l'aisance de son style, où la contrainte du mètre ne se fait presque jamais sentir ; il faut louer la variété, la vivacité, l'ingénieuse mise en scène de ses compositions, la vérité des caractères et des situations qui ressuscitent sous nos yeux tout un petit monde de femmes sérieuses ou frivoles, d'artisans, d'esclaves, de proxénètes et d'entremetteuses, l'école avec ses châtiments, l'*ergastulum* avec ses tortures, les tribunaux, les temples, les boutiques. Hérodas a de l'esprit, de l'*humour* même, mais il n'en prête pas trop à ses personnages : leur parler est bien la langue familière de tous les jours, avec ses négligences, ses répétitions, toute farcie d'expressions proverbiales, dont beaucoup viennent s'ajouter aux recueils existants de *Parémiographes* grecs.

On le voit : ce n'est pas seulement la grammaire et la lexicographie qui trouveront leur profit dans une étude approfondie du nouvel auteur ; elle enrichira encore et surtout la science des antiquités. Nous avons ici en quelque sorte une série de photographies instantanées de la vie privée du III^e^ siècle, ou, si l'on pré-

fère, l'équivalent en littérature de ce que sont en peinture les tableaux d'intérieur d'un Ostade ou d'un Téniers. Qu'on me permette une dernière comparaison qui rendra plus exactement ma pensée, puisqu'aussi bien la gravelure élégante est malheureusement aussi familière à Hérodas qu'à ses émules d'aujourd'hui. Si, en deux mille ans d'ici, un numéro de la *Vie Parisienne* vient à tomber entre les mains d'un érudit, il y trouvera sur les mœurs et le langage de nos contemporains des renseignements tout semblables à ceux que nous fournissent, à nous, les mimes d'Hérodas sur la langue et les mœurs des Grecs, et surtout des Grecques, de la décadence.

Théodore REINACH.

PROBLÈMES MUSICAUX D'ARISTOTE

AVERTISSEMENT

Diogène Laërce, dans la nomenclature qu'il a dressée des écrits d'Aristote, cite un livre περὶ προβλημάτων. Aristote lui-même a renvoyé souvent à ce recueil. Parmi les auteurs grecs, Plutarque, Galien, Apollonius Dyscole, Athénée, Suidas et les scoliastes d'Aristophane; parmi les auteurs latins, Cicéron, Sénèque, Apulée, Aulu-Gelle surtout, et Macrobe en ont rapporté des extraits qui d'ailleurs ne se retrouvent pas tous dans le texte parvenu jusqu'à nous (1).

Des trente-huit sections qui composent cet ouvrage, la dix-neuvième concerne l'art musical ou plutôt la mélodie (ὅσα περὶ ἁρμονίαν).

L'édition d'Aristote établie par Bekker et publiée par l'Académie de Berlin contient le collationnement de cette section d'après trois manuscrits, le Laurentianus de Florence 87, (C^a), le Vaticanus 1283 (X^a) et le codex vetustissimus de Paris 2036 (Y^a) qui date du x^e^ siècle. Bekker aurait consulté avec fruit le manuscrit 1865 de Paris qui remonte au xv^e^ (2). Du reste les variantes que se par-

(1) Bojesen a reproduit toutes ces citations dans les Prolégomènes de sa thèse doctorale « De Problematis Aristotelis » (Copenhague, 1836), que suit un bon texte et un savant commentaire de la section relative à la musique. Voir aussi la dissertation de C. Prantl, *Ueber die Probleme des Aristoteles*, 1850.

(2) Nous désignons ce manuscrit par la sigle A^p. Il a été exécuté par Michel Apostolius.

tagent ces diverses copies offrent rarement quelque importance au point de vue du sens.

Le Grec Théodore Gaza, vers 1455, donna une traduction latine des Problèmes, que Bekker a reproduite dans son édition. Elle figure aussi dans l'édition grecque-latine de la collection Didot, mais avec de nombreuses modifications.

Ludovic Settala (*Ludovici Septalii, Aristotelis problemata, commentaria latine facta,* Lugduni, Cl. Landry, 1632, 3 vol. in-folio) a produit, au milieu d'un fatras indigeste, quelques observations qui nous ont paru mériter d'être recueillies (1).

Pierre d'Abano, professeur de médecine à l'Université de Padoue, mort en 1315, a commenté les Problèmes, mais nous n'avons rien trouvé d'utile dans son volumineux ouvrage, en ce qui touche les problèmes relatifs à la musique.

En 1780, un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Gui de Chabanon, a traduit en majeure partie les dix-neuf premiers problèmes musicaux, en y joignant un essai d'explication (2). Il y a peu de profit à tirer de cette tentative (3).

Notre savant maître, Émile Egger, a traduit ceux de ces problèmes qui se rattachaient plus ou moins à son « Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs », dans un des appendices de cet ouvrage. Il est regrettable qu'il n'ait pas repris et complété ce travail.

Aug. Gevaert, directeur du Conservatoire royal de musique à

(1) Il mentionne plusieurs fois un « Vetus interpres » (Bartholomaeus Messanius, conseiller du roi Manfred de Sicile) que M. Th. Reinach nous signale comme ayant été publié à Cologne (en 1495 ?) in-4°, à Venise en 1505, in-fol., et à Paris en 1520, in-fol., et les explications de quelques problèmes musicaux données par le jésuite Joseph « Blanchanus » dans son commentaire sur les passages mathémathiques d'Aristote. — Il serait intéressant de vérifier l'existence d'une traduction arabe des Problèmes, mentionnée par Casiri (Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis, t. I, p. 308 *a)* et par J.-G. Wenrich (De auctorum graec. versionibus syriacis, arab., armen., persicisque commentatio, p. 153).

(2) Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions, tome XLVI.

(3) La bibliothèque bodléienne, à Oxford, possède sous le n° 1806 du fonds d'Orville un manuscrit désigné ainsi dans le catalogue : R. Titii notae in Aristotelis problemata. Nous ignorons si quelques-unes de ces notes sont consacrées à la section musicale.

Bruxelles, étudie plusieurs problèmes d'Aristote dans son « Histoire de la musique de l'antiquité » (Gand, 1875 et 1881) et communique en note et en appendice la traduction de quelques-uns d'entre eux, due à son ami, le docte philologue-musicien A. Wagener.

Burette de l'ancienne Académie des Inscriptions, avait l'intention de traduire la partie musicale des problèmes aristotéliques (1).

Nous donnons ici, pour la première fois (2), une interprétation complète de la section XIX, accompagnée d'un commentaire perpétuel. D'autre part, on trouvera dans la prochaine livraison de la *Revue de philologie* un essai de critique verbale qui, nous le croyons, améliore sensiblement le texte.

L'édition *princeps* des Problèmes est celle des Alde (Venise 1495-1498). Viennent ensuite trois éditions de Bâle, puis celles de Camozzi (Camotius) publiée de 1551 à 1553 et de Sylburg, 1587, reproduite avec variantes marginales dans l'édition aristotélique de Guillaume Duval (1619, 2 volumes in-folio).

Certains problèmes musicaux pourront paraître indignes du grand philosophe et sont peut-être l'œuvre d'un interpolateur ; mais le plus grand nombre portent la marque d'un esprit réfléchi dont les observations ont un caractère éminemment suggestif.

M. Charles Lévêque nous écrivait en 1885 : « Je vous félicite d'avoir entrepris la traduction des problèmes (musicaux) d'Aristote. Ces problèmes ont à mes yeux une grande valeur. C'est une véritable mine à exploiter. » Puisse notre travail ne pas être trop au-dessous d'un tel encouragement ! Ajoutons qu'il a été, au dernier moment, singulièrement amélioré, grâce à une revision minutieuse de M. Théodore Reinach.

(1) *Remarques sur le dialogue de Plutarque touchant la musique*, § 158.

(2) Cette phrase était écrite lorsque M. Barthélemy Saint-Hilaire a fait paraître la traduction de *tous* les problèmes, accompagné d'un copieux commentaire. Son travail n'a pas un caractère aussi technique que le nôtre, et il a été lui-même le premier à nous conseiller de poursuivre.

PROBLÈMES D'ARISTOTE

P. 917 b Bekker.

Section XIX. — *Problèmes relatifs à la musique.*

1. Pourquoi ceux qui se donnent de la peine et ceux qui prennent du plaisir font-ils (également) usage de la flûte (1)?

N'est-ce pas parce que les uns veulent y trouver une atténuation à leur fatigue, les autres un plaisir de plus?

2 (2). Pourquoi un même individu, avec la même voix, se fait-il entendre de plus loin (3) lorsqu'il chante ou crie avec d'autres qu'étant seul (4).

N'est-ce pas parce que faire quelque chose collectivement, soit presser ou pousser, ce n'est pas (produire un effet simplement) proportionné au nombre (des agents); mais, de même que la ligne qui a deux pieds de long ne décrit pas une figure (5) double, mais bien quadruple (6), de même aussi (7) les (forces) réunies sont plus grandes, proportionnément à leur nombre, que prises séparément? Lors donc que des individus sont massés, la force de la voix devient une et pousse l'air d'ensemble, de manière à produire (un son d'une intensité) multiple; et c'est ainsi que la voix de tous les individus (réunis) est multiple de chaque voix (prise en particulier).

(1) Αὐλοῦνται. Egger traduit : « se font jouer de la flûte ». Peut-être aurions-nous dû adopter cette interprétation.

(2) Cp. le problème 52 de la section XI, relative à la voix.

(3) Sous-entendu : proportion gardée.

(4) L'auteur veut probablement faire entendre qu'une émission vocale collective produit plus d'effet que la somme des émissions vocales produites par les mêmes personnes prises individuellement. On a cru voir une contradiction entre ce problème et le cinquante-deuxième de la section XI, mais, comme l'a observé Settala, dans ce dernier, la voix de plusieurs hommes, comparée à celle d'un seul, ne s'entend pas à une distance proportionnellement plus grande, tandis que dans le problème actuel, Aristote fait reposer la comparaison sur une distance différente aussi, mais sans en considérer la proportionnalité.

(5) La figure donnée ici en exemple est le carré.

(6) C'est-à-dire quadruple de la figure décrite avec une ligne d'un pied de long.

(7). Nous suppléons οὕτω <καὶ> d'après le ms. Ap.

3. Pourquoi est-ce surtout en chantant la parhypate (1) que la voix est entrecoupée (2) non moins que lorsqu'on chante la nète et (en général) les sons supérieurs (3), lesquels exigent pourtant une plus grande distension?

N'est-ce pas parce qu'on la chante très difficilement et qu'elle sert (en ce cas) de point de départ (4)? Or, cette difficulté tient à la surtension et à la compression de la voix et à ce que ces (variations de son) causent de la fatigue (5); et c'est surtout la fatigue qui produit une altération (de la voix).

4. Pourquoi chante-t-on celle-ci (la parhypate) avec difficulté et l'hypate facilement, bien qu'il n'y ait qu'un diésis (6) entre l'une et l'autre?

(1) A moins d'observation spéciale, les notes ou cordes mentionnées dans ces problèmes appartiennent toutes au diagramme ci-après :

NÈTE diezeugménon ou des disjointes,	correspondant à notre	MI
paranète —	—	RÉ
trite —	—	UT
PARAMÈSE		SI
MÈSE		LA
lichanos méson ou des moyennes		SOL
parhypate —	—	FA
HYPATE —	—	MI

Les notes en petites capitales sont fixes et les autres, variables. — Plutarque nous a conservé (*De musica*, 23) un long fragment d'Aristote qui est comme le développement de ce diagramme.

(2) Aristote a expliqué le sens de ἀπορρήγνυσθαι dans son traité *De audibilibus* (P. 804 *b*, 11). « Il arrive que les voix sont entrecoupées (ἀπορρήγνυσθαι) lorsqu'elles ne peuvent expirer l'air avec un heurt (μετὰ πληγῆς), mais que la région pulmonaire est relâchée par l'effet de sa distension. » Cp. section XI, 12 et 46.

(3) Bonitz (*Index aristotelicus*, voce ἄνω) : « Translatum ad seriem quamlibet ἄνω id significat, quod ordine prius est, veluti in serie sonorum τὰ ἄνω idem quod τὰ ὀξέα, sunt acutiores. π (Probl.) ιθ, 37; 920 *b*, 19, 3, 917 *a*, 31. » C'est donc par une pure coïncidence que le *haut* et l'*aigu* sont synonymes dans la langue d'Aristote et dans le langage moderne.

(4) D'après Settala et Bojesen, ἀρχή signifierait ici le premier intervalle par ordre de grandeur; mais c'est plutôt le son initial du chant.

(5) Pour chanter la parhypate à la suite de l'hypate, il faut une surtension ou élévation de la voix, et, en outre, un effort pour resserrer l'intervalle compris entre les deux notes.

(6) Un diésis, c'est-à-dire un demi-ton dans les genres diatonique et chromatique; un quart de ton dans l'enharmonique.

N'est-ce pas parce que l'hypate se produit avec relâchement et qu'aussitôt après l'accroissement de tension (1), il est facile d'avancer vers la partie supérieure (inférieure) (2)? Pour la même raison, ce que l'on dit à propos d'une corde unique semble s'appliquer aussi soit à celle-ci (la parhypate), soit à la paranète (3)... En effet (4), il faut procéder avec réflexion et en suivant un ordre tout à fait approprié au caractère moral
918 a et à l'intention (du compositeur). Or quelle est la condition première d'un chant composé avec consonance (si ce n'est celle-là)? (5)

5. (6) Pourquoi écoute-t-on avec plus de plaisir ceux qui chantent des morceaux de musique que l'on se trouve connaître à l'avance, que des morceaux encore inconnus?

Serait-ce que l'intention (du compositeur) est, en quelque sorte, plus facile à saisir, lorsque l'on connaît le morceau chanté et que l'on se plaît à en être l'auditeur, ou bien parce qu'il est agréable d'apprendre (ce morceau)? (7) Or, la cause de ce (double plaisir), c'est que, dans ce dernier cas, on acquiert la science, puis, que l'on s'en sert et que l'on reconnaît (ce que l'on a appris); de plus, ce qui nous est familier est plus agréable que ce qui ne l'est pas.

•

(1) Le texte donne σύστασιν qui nous paraît n'offrir aucun sens. Nous lisons σύντασιν. Cp. dans la section XI, le problème 56, p. 905 *a*, 26.

(2) Au lieu de ἄνω, M. Th. Reinach propose avec raison de lire κάτω.

(3) Bojesen estime que ce texte est altéré.

(4) Le texte commençant par ces mots doit, comme l'a observé Bojesen, se rapporter à un autre problème dont le début serait perdu.

(5) Helmholz rappelle ce problème et en tire cette conclusion que les anciens Grecs aimaient à terminer leurs phrases musicales sur l'hypate (*Théorie physiologique de la musique*, p. 315 de la traduction Guéroult). Puis il ajoute : « Suivant l'expression moderne, il résulte de la description précitée d'Aristote que la parhypate forme avec l'hypate une sensible descendante. Quand on chante la sensible, on sent un effort qui disparaît au moment où l'on arrive sur le son fondamental. »

(6) Cp. le problème 40. — Voir, sur les problèmes répétés, E. Richter, *De Aristotelis problematis*. Bonnae, 1885, *passim*. Il attribue ces répétitions à ce que la collection actuelle a été formée d'extraits de la collection primitive, empruntés à divers auteurs. Voir aussi Prantl, dans les *Mém. de l'Académie de Munich*, t. VI, 2e partie, p. 341.

(7) En l'entendant de nouveau.

6. Pourquoi la paracatalogé (1) introduite dans les chants est-elle d'un effet tragique?

N'est-ce pas à cause des contrastes (qui en résultent)? Les contrastes, dans les situations graves, soit heureuses, soit affligeantes, produisent le pathétique, tandis que l'uniformité est moins émouvante (2).

7. (3) Pourquoi les anciens, quand ils faisaient des harmonies (échelles) heptacordes (4) laissaient-ils (subsister) l'hypate et non pas la nète?

Est-ce que cela n'est pas faux, attendu qu'ils laissaient (subsister) l'une et l'autre et retranchaient la trite (5), ou bien si c'est le contraire? Mais la corde la plus grave fortifie le son de la corde la plus aiguë, de sorte que l'hypate rendait l'antiphone (l'octave) mieux que la nète (6), attendu que l'aigu est plutôt (une marque) de puissance (7) et que le grave est plus facile à chanter.

(1) Plutarque ou l'auteur quel qu'il soit du traité *De musica* (§ 18), rapporte que la paracatalogé est une invention d'Archiloque, mais ne dit pas en quoi elle consiste. Voir Burette et Volkmann (*In Plut. de mus.*) qui ont commenté ce passage, ainsi que Boeckh, Thiersch, G. Hermann, Liebel (*In Archiloch.* p. 33), et Christ (*Die Paracataloge im griech. und röm. Drama,* dans les Mém. de l'Académie de Munich, XIII, 1875, p. 153). Gevaert qui a traduit ce problème définit la paracatalogé « déclamation parlée en mesure sur un accompagnement instrumental. » (Ouvr. cité, II, p. 215; — Cp. les pages 75 et 487.) — A. Croiset y voit aussi, avec grande vraisemblance « une récitation rythmée, mais non mélodique, accompagnée du jeu des instruments ». (*Histoire de la littérature grecque,* II, p. 174.)

(2) Settala dit que le « Vetus interpres » a traduit ainsi : « Propter quid per hypaten secundum rationem... » comme si le texte portait : διὰ τί παρὰ τὴν ὑπάτην κατὰ λόγον, au lieu de διὰ τί ἡ παρακαταλογή... — Dans le problème 20, il cite encore « antiquissimi interpretis traditionem, quam sequitur Aponensis » (Pierre d'Abano).

(3) Cp. le problème 47.

(4) Il s'agit d'échelles heptacordes sonnant l'octave, qui, par conséquent, devaient perdre une de leurs cordes intermédiaires.

(5) Plutarque (*De musica,* 19) dit que les anciens s'abstenaient d'employer la trite dans le mode spondiaque.

(6) Cp. le problème 13, où la même idée est exprimée plus clairement.

(7) Τὸ ὀξὺ δυνάμεως μᾶλλον. Th. Gaza, qui a traduit : « acutum vim desiderat pleniorem », sous-entendait probablement δεῖται. Nous suppléons τὸ ὀξὺ δυνάμεως <σημεῖον> μᾶλλον, proposition reproduite sans lacune dans le problème 37.

8. Pourquoi la (corde) grave fortifie-t-elle le son de l'aiguë? N'est-ce pas parce que le grave est plus grand? En effet, il ressemble à (l'angle) obtus, et (l'aigu) (1) à l'angle aigu (2).

9. (3) Pourquoi écoutons-nous avec plus de plaisir la monodie si elle est chantée au son d'une (seule) flûte ou d'une (seule) lyre (qu'avec plusieurs de ces instruments)? Pourtant on chante le même air (4) de ces deux manières indifféremment (5). En effet, si l'on chante mieux le même air (quand il est accompagné de la flûte ou de la lyre) (6), il devrait être encore plus agréable de l'entendre avec accompagnement de flûtes ou de lyres nombreuses.

N'est-ce pas parce qu'on se trouve paraître (mieux) saisir l'intention (du compositeur) lorsqu'on entend un morceau avec l'accompagnement d'une (seule) flûte ou d'une (seule) lyre, tandis que celui de flûtes ou de lyres nombreuses n'est pas plus agréable, vu qu'il couvre la voix du chanteur?

10. Pourquoi, — étant admis que la voix humaine est plus agréable (que le son des instruments), — celle d'une personne qui chante sans parole ne sera-t-elle pas la plus agréable, par exemple, celle des chanteurs qui font le térétisme (7), mais plutôt la flûte ou la lyre?

(1) On supplée τὸ δὲ <ὀξὺ> τῇ ὀξείᾳ γωνίᾳ.

(2) L'auteur compare la largeur des sons à l'ouverture des angles. Cp. le *De anima*, II, 8 (Bojesen).

(3) Problème traduit par Egger qui supplée avec raison ἢ πρὸς πολλοὺς αὐλοὺς καὶ πολλὰς λύρας.

(4) τὸ αὐτὸ μέλος. Le ms. de Paris 2036 (Y^a) écrit μέρος (au lieu de μέλος), « la même partie (du chant), la même note ».

(5) ἀμφοτέρως, soit avec un seul instrument, soit avec plusieurs. M. Th. Reinach propose de traduire : « Pourquoi entendons-nous avec plus de plaisir une mélodie avec accompagnement de flûte ou de lyre (que sans accompagnement), encore même que la voix et l'instrument soient à l'unisson? Si la raison de ce phénomène était simplement que le chant se trouve multiplié (lire ὅτι μᾶλλον τὸ αὐτό) il faudrait que le chant fût encore plus agréable avec accompagnement de plusieurs instruments (ce qui n'est pas), etc. »

(6) Chabanon observe, en citant Xénophon (*Banquet*, § 7), que la voix devient plus agréable lorsqu'elle est accompagnée de la flûte., mais il est dit simplement dans ce passage que la pantomime offerte en spectacle aux convives aura beaucoup plus de charme si l'on y joint l'accompagnement de cet instrument.

(7) Egger : « Lorsque l'on fredonne ». Le térétisme, dans ce problème,

N'est-ce pas que, même dans ce cas-là (1), à moins que les chanteurs ne produisent des sons imitatifs, ce n'est pas aussi agréable? Mais c'est une affaire d'exécution. En effet, la voix humaine est plus agréable; mais les instruments sont plus sonores que la bouche (2). Voilà pourquoi il est plus agréable d'entendre le jeu d'un instrument (3) que le térétisme.

11. Pourquoi toute corde est-elle plus aiguë (4) dans sa résonance?

N'est-ce pas parce qu'elle (résonne) moins en devenant plus faible (5)?

12. (6) Pourquoi est-ce toujours la corde la plus grave (7) qui prend le chant (8)? En effet, si l'on doit chanter la paramèse (9) avec la mèse produite isolément (10) c'est le son intermédiaire (11) qui est rendu néanmoins; mais, si l'on doit (chanter) la mèse (12), tout en admettant la nécessité de produire les deux sons (13), on ne les produit pas isolément (14).

N'est-ce pas parce que le grave est grand et par suite puissant,

paraît être une sorte de vocalise. Voir Vincent, *Notices de manuscrits grecs relatifs à la musique,* p. 52, 173, 223, et Gevaert, ouvr. cité, I, p. 389.

(1) Lorsque l'on chante sans paroles.

(2) C'est-à-dire « que les sons (inarticulés) émis par la bouche ».

(3) ἀκούειν. On supplée ἀκούειν <κρούειν>. Gaza lisait sans doute ᾄδειν, leçon adoptée par Chabanon et par Montargis (*de Plutarcho musico*).

(4) Settala prend ici le mot ὀξυτέρα dans le sens de « plus petite » et renvoie au traité aristotélique de la Génération des animaux, V, 7 et à la section XI, probl. 3, 6, 10, 13, 17 et 64.

(5) Cp. section XI, problèmes 6 et 20 (Bojesen).

(6) Nous donnons la traduction de ce problème sous réserve.

(7) C'est-à-dire le son le plus grave d'un intervalle consonant. Cp. Plutarque, *Préceptes du mariage*, 11 : « Lorsque deux sons seront pris comme consonants, c'est le chant du plus grave qui se produit. » Même idée dans ses *Propos de table,* livre IX, ou Bojesen a relevé l'énoncé d'un problème perdu d'Aristote.

(8) Voir Vincent, Notices, etc., p. 117-118.

(9) « Fétis (*Mém. sur l'harmonie simultanée des sons,* p. 41) propose de lire Pa-« ranète », leçon en effet plus satisfaisante, etc. » (Gevaert, I, p. 364).

(10) Isolément, c'est-à-dire avec l'instrument seul.

(11) τὸ μέσον. Vincent propose de lire τὸ μέλος. Peut-être τὸ μέσον est-il synonyme de ἡ μέση.

(12) Nous plaçons, comme Vincent, une virgule après μέσην.

(13) ἄμφω. La mèse vocale et la paramèse instrumentale.

(14) Autrement dit, on n'entend plus distinctement le son instrumental.

918 b et que le petit est compris dans le grand? Par le moyen de la division (de la corde), deux nètes sont produites dans l'hypate (1).

13. (2) Pourquoi, dans l'octave, le grave est-il l'antiphone de l'aigu, tandis que l'aigu n'est pas l'antiphone du grave?

N'est-ce pas parce que le chant des deux (sons antiphones) existe parfaitement bien dans les deux (sons) (3), ou tout au moins dans le grave? car celui-ci est le plus grand.

14. (4) Pourquoi l'octave est-elle insensible et ressemble-t-elle à l'unisson (dans certains cas), par exemple, sur le phénikion (5) et dans la voix humaine (6)? En effet les sons pris dans l'aigu (7) ne sont pas à l'unisson des graves (8), mais (les uns et les autres sont) en rapport d'octave entre eux.

N'est-ce pas parce que, tout comme le son semble être le même, l'égalité (apparente) entre les sons est causée par l'analogie; or l'égalité tient de l'unité (9). Cette (égalité) produit la même illusion dans les syringes (10).

15. (11) Pourquoi les (chants) appelés *nomes* (12) ne sont-ils pas disposés en antistrophes, tandis que les autres chants employés dans les chœurs le sont?

N'est-ce pas parce que les nomes étaient les chants des agonistes (acteurs) et que, comme ceux-ci avaient pour fonction

(1) Settala explique fort bien cette phrase. Si l'on divise en deux parties égales la corde qui sonne l'hypate, on obtient deux cordes sonnant chacune la nète des disjointes. Cp. le problème 23.

(2) Problème traduit par Gevaert, I, p. 365.

(3) Le son grave et l'aigu qui lui correspond à l'octave.

(4) A. Wagener a traduit ce problème dans Gevaert (ouvr. cité, I, p. 358). Voir aussi II, 279, où Gevaert cite Athénée, *Dipnosoph.*, XIV, 634.

(5) Le phénikion paraît se confondre avec la flûte appelée *gingras* (γίγγρας), que Bartholin dit être originaire de la Phénicie (*De Tibiis*, p. 66).

(6) Voix d'hommes, d'une part, et voix de femmes ou d'enfants d'autre part.

(7) Comparés avec les sons graves correspondants.

(8) Sous-entendu : consonant avec eux à l'octave.

(9) Cp. Aristote, *Métaphysique*, IX, 3, p. 1054, *b*, 3 : Ἔν τισιν ἰσότης ἑνότης.

(10) Ici le mot σύριγξ est pris dans le sens de « petite flûte ». Cp. le problème 23.

(11) Problème traduit par Egger (*Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, 1re éd., p. 407), et par Wagener dans Gevaert, I, p. 341. Cp. II, 443 et 476.

(12) Platon (*Lois*, III, p. 700) nous apprend qu'on appelait *nomes*, tout ce qui n'était pas hymne, thrène, péan ou dithyrambe.

d'imiter (des actions) et de s'étendre (1), leur chant se trouvait prolongé et multiforme. De même donc que les paroles, les chants se conformaient à l'imitation (2) et variaient sans cesse. En effet, on doit nécessairement imiter plutôt avec le chant qu'avec les paroles. C'est pour la même raison que les dithyrambes, depuis qu'ils sont devenus imitatifs (3), n'ont plus d'antistrophes comme autrefois (4). Cela tient à ce que, anciennement, les seuls hommes libres chantant dans les chœurs, il leur était difficile de chanter plusieurs ensemble en artistes (5). Aussi exécutaient-ils leurs chants dans une seule harmonie (6); car il est plus facile à une seule personne qu'à plusieurs d'opérer des métaboles (7) et aussi à l'artiste en scène qu'à ceux qui ont la garde du caractère moral (8). C'est pourquoi l'on composait pour ceux-ci des chants plus simples. Or la composition antistrophique est une chose simple; car elle est composée d'un seul rythme et mesurée par une unité (9). C'est aussi pour la même raison que les (chants) exécutés sur la scène ne sont pas antistrophiques, tandis que ceux du chœur le sont. En effet, l'acteur est un artiste de profession,

(1) Cp. *Poétique* d'Aristote, IX, 10 (Chabanon).

(2) A la représentation scénique.

(3) Imitatifs, propres à la représentation scénique.

(4) Voir A. Croiset, *Hist. de la litt. grecque,* II, p. 302.

(5) Ἀγωνιστικῶς.

(6) Ἐναρμόνια μέλη ἐνῆδον] ἐν ἁρμονίᾳ C^a X^a. Nous profitons de la correction de Wagener (ἐναρμόνια), sans toutefois l'admettre sous cette forme qui nous semble impossible, nonobstant les observations de Condos sur les composés de εἷς. (*Athéna*, I, 1-2). Nous préférons suppléer, avec Chabanon, ἐν <μιᾷ> ἁρμονίᾳ. Le mot μιᾷ a pu être écrit ᾱ (cp. la note 9), puis disparaître dans une copie ultérieure.

(7) Il s'agit des « métaboles quant à l'harmonie » ou modulations.

(8) Τοῖς τὸ ἦθος φυλάττουσιν. Ce sont les chanteurs qui forment le chœur. Nous dirons comme Egger, mais sous une forme plus affirmative, que ἦθος φυλάττειν signifie « s'abstenir des actions et des mouvements passionnés qui sont le propre des héros du drame ». L'artiste en scène usait du πάθος, et le chœur de l'ἦθος.

(9) G. Hermann a proposé de lire : ἡ δ' ἀντίστροφος ἁπλοῦν · ἀριθμὸς γάρ ἐστι καὶ τῷ ἑνὶ μετρεῖται. Egger conserve aussi ἀριθμός. Wagener propose ἰσόρρυθμος. Sa correction nous suggère la lecture εἷς ῥυθμὸς γάρ ἐστι. On connaît des exemples de ᾱ pour εἷς. (Voir Bast, *Commentatio palaeographica*, p. 935.) Settala, dans son commentaire, a traduit « uno tempore».

un imitateur, mais le chœur est moins capable de remplir un rôle imitatif.

16. (1) Pourquoi l'antiphone est-il plus agréable que le consonant (2)?

N'est-ce pas parce que le fait de consoner est plus manifeste (dans l'antiphone) que lorsqu'on chante la consonance (3)? En effet, il arrive (alors) nécessairement que l'une des deux cordes produit l'unisson, de sorte que les deux sons réduits à un seul font disparaître l'autre corde (4).

17. (5) Pourquoi la quinte (6) ne donne-t-elle pas des (sons) antiphones (7)?

N'est-ce pas parce que la corde consonante (8) n'est pas la même dans la consonance (9), comme c'est le cas dans l'octave? En effet, cette note (identique) est (grave) (10) dans le

(1) Problème traduit par Burette (*Diss. sur la symphonie des anciens*, dans les Mém. de l'ancienne Acad. des inscr., t. IV, p. 119.

(2) Dans ce problème, l'antiphone paraît être opposé aux autres consonances (quarte, quinte, et leurs redoublements). Voir Gevaert, I, 95, note 3. — Burette, suivi par Chabanon et Barthélemy Saint-Hilaire, a traduit σύμφωνον comme s'il y avait ὁμόφωνον.

(3) La consonance. — Voir la note précédente. Bojesen, qui écrit : « Hoc problema obscurum esse mihi fateor », n'a peut-être pas vu que, dans la théorie musicale d'Aristote, l'antiphone donne l'illusion de l'unisson. Cp. les deux problèmes suivants.

(4) C'est-à-dire, fondent les sons des deux cordes en un seul. Burette considère, à tort selon nous, le mot ἀντίφωνα comme signifiant les sons d'un chant « où les deux voix se feraient entendre perpétuellement ou à la quarte ou à la quinte l'une et l'autre. » (*Nouv. réflexions sur la symphonie de l'ancienne musique*, dans les Mém. de l'Acad. des Inscr., t. VIII, p. 79.)

(5) Problème traduit par Burette (*l. c.*). M. Th. Reinach propose de traduire : « Pourquoi ne fait-on jamais chanter ensemble deux voix à la quinte? » Plus loin il supprime les mots τῇ συμφωνίᾳ et ἡ ὀξεῖα.

(6) Nous suppléons avec Th. Gaza et Bojesen : Διὰ τί <διὰ> πέντε, restitution qui nous paraît certaine; mais nous n'admettons pas l'addition καὶ διὰ τεσσάρων, à cause du singulier συμφωνία.

(7) Des sons qui se correspondent au point de n'en former qu'un seul.

(8) La corde consonante, c'est-à-dire l'une et l'autre limite de l'intervalle consonant.

(9) On a suppléé <ἐν> τῇ συμφωνίᾳ, faute de quoi la phrase n'a pas de sens. Ici encore l'octave est opposée aux autres consonances.

(10) Nous suppléons ἐκείνη γὰρ <βαρεῖα> ἐν τῷ βαρεῖ. Cette phrase obscure

grave, par analogie, comme elle est aiguë dans l'aigu. Par conséquent, de même qu'elle est à la fois identique et autre, et que les cordes qui consonent à la quinte et à la quarte ne sont point dans le même cas; le son de la (corde) antiphone n'y apparaît pas, car il n'est pas identique.

18. (1) Pourquoi la consonance d'octave est-elle la seule qui se chante (2)? En effet, on magadise cette (consonance) (3), mais 919 a
non pas les autres.

N'est-ce pas parce que c'est la seule qui se compose de deux cordes antiphones? Or, dans les antiphones (4), lorsque l'on chante une des deux notes, on produit le même effet (5); car une (corde) unique contient en quelque façon les sons de l'une et de l'autre; de telle sorte que, une seule corde étant chantée dans cette consonance, la consonance entière est chantée; et quand on chante les deux cordes (qui la constituent), ou bien que l'une des deux notes (6) est donnée par la voix et l'autre par la flûte, on produit en les chantant toutes deux le même effet que si on en chantait une seule. Voilà pourquoi (cette consonance) est la seule qui se chante; c'est que les antiphones ont le son d'une seule note.

19. Pourquoi cela n'existe-t-il que pour les seules (cordes) antiphones?

N'est-ce pas parce que seules elles sont à égale distance de la mèse? Par suite, la position intermédiaire met les sons dans une certaine condition similaire, et l'oreille semble affirmer que c'est le même son et que tous deux sont des sons extrêmes (7).

signifie probablement que le son grave de l'antiphone, placé dans le grave, et le son aigu, qui lui correspond, dans l'aigu, se fondent en un seul (cp. le problème 16), par l'analogie qui existe entre les sons accordés à l'octave, lesquels deviennent pour ainsi dire identiques.

(1) Problème traduit partiellement par Wagener (Gevaert, I, 358 et 368).

(2) Qui se chante note contre note. C'est ce que les Grecs désignaient par le verbe μαγαδίζειν.

(3) R. Westphal a cru trouver dans ce problème un argument décisif en faveur de la polyphonie simultanée telle que les anciens la pratiquaient. (*Berliner philol. Wochenschrift*, 1884, nos des 5, 12 et 19 janvier.) Cp. Plutarque, *De musica*, 19, et les notes de Volkmann, p. 106.

(4) Ἐν τοῖς ἀντιφώνοις. Nous proposons de lire, ἐν ταῖς ἀντιφώνοις avec Ap.

(5) Sous-entendu : que si l'on chantait l'une et l'autre.

(6) L'une des deux notes formant la consonance d'octave.

(7) Ce problème présente une difficulté. Les deux cordes ne sont à égale

20. (1) Pourquoi, si quelqu'un de nous déplace la mèse, après avoir accordé les autres cordes et que l'on joue de l'instrument, n'est-ce pas seulement dans l'émission du son de la mèse que le désaccord apparaît et nous choque, mais encore dans tout le reste de la mélodie, tandis que si l'on déplace la lichanos ou quelque autre son, la différence ne se fait sentir que lorsqu'on touche cette corde?

C'est là une conséquence rationnelle. En effet (2), tous les chants bien composés emploient souvent la mèse; tous les bons poètes (compositeurs) attaquent souvent cette note, et s'ils s'en éloignent, c'est pour y revenir promptement. Or il n'en est ainsi d'aucune autre corde. De même que, si l'on retranche, en parlant, des conjonctions telles que τε et καὶ (3), on ne parlera plus grec, tandis que la suppression de certains autres (mots) ne choquera nullement, attendu qu'il est nécessaire d'employer fréquemment les uns et non les autres, quand on doit discourir; de même aussi la mèse, parmi les sons, est comme une sorte de conjonction, et elle joue ce rôle plus que toutes les autres cordes (4), parce que ce son est celui qui revient le plus souvent.

distance de la mèse que dans le système conjoint *(mi-fa-sol-la; la sib-ut-ré)* dont les sons extrêmes sonnent une septième et non l'octave. Il y a ici, croyons-nous, une ellipse dans l'expression, sinon dans la pensée de l'auteur. Chabanon a remarqué avec raison qu'il ne dit pas ἡ μέση ὁμοιότητά τινα ποιεῖ, mais ἡ μεσότης. Il part de l'équidistance existant dans le système conjoint pour établir une *certaine* position intermédiaire entre les sons extrêmes du système disjoint *(mi fa sol la; si ut ré mi)*. Les mots τινα et δοκεῖ marquent bien qu'il veut énoncer un à peu près et observer que cette position approximativement similaire fait illusion à l'oreille. Tout s'expliquerait si l'on suppléait ἴσον <σχεδὸν> ἀπέχουσι (M. Henri Weil a fourni récemment un exemple de la restitution de σχεδόν, dans la *Revue de philologie*, XV, 1891, p. 5); mais cette addition n'est même pas nécessaire.

(1) Ce problème est le dernier traduit par Chabanon. Il l'a été aussi par Wagener (dans Gevaert, I, p. 260). — Cp. le problème 36.

(2) Passage cité par E. Graf, *De Graecorum veterum re musica*. I. De Polyphonia, 1889, p. 56. Voir aussi Gevaert, III, p. 253, et Helmholtz, *Théorie physiologique de la musique*, etc., trad. par G. Guéroult, p. 314.

(3) Il faut transporter les mots οἷον τό τε καὶ τὸ καὶ à la suite de συνδεσμῶν. Le manuscrit de Paris 1863 donne la leçon οἷον τό τε καί τοι. Serait-ce l'altération d'une leçon ancienne καὶ τὸ τῆ (KAI TO I, pour H)?

(4) μάλιστα τῶν καλῶν]. Nous lisons τῶν ἄλλων.

21. Pourquoi, parmi les chanteurs, ceux qui chantent un morceau plus grave font-ils des fautes plus sensibles, quand ils détonent, que ceux qui chantent dans l'aigu? Et semblablement aussi (pourquoi), lorsqu'on fait des fautes de rythme (1), ceux qui chantent dans un rythme plus lent (2) laissent-ils paraître davantage ces fautes?

N'est-ce pas parce que la durée du grave est plus longue, et que celle-ci est plus sensible? Ou bien est-ce parce qu'un temps plus long donne une sensation plus forte, tandis que la vitesse et l'acuité rendent les fautes moins sensibles à cause de cette vitesse (3)?

22. (4) Pourquoi ceux qui chantent en grand nombre gardent-ils mieux le rythme que ceux qui sont peu nombreux?

N'est-ce pas parce qu'ils regardent plus attentivement l'un d'entre eux qui est leur chef et qu'ils commencent plus tardivement (5), de sorte qu'il leur est plus facile d'obtenir le même (mouvement)? En effet, avec un rythme pressé, les fautes sont plus fréquentes.

23. (6) Pourquoi la nète est-elle le double de l'hypate?

N'est-ce pas, d'abord, parce que la corde touchée successive- 919 b

(1) καὶ τῷ ῥυθμῷ]. Nous lisons κἀν τῷ ῥυθμῷ.

(2) ἐν τῷ βαρυτέρῳ]. Nous préférons la leçon conjecturale ἐν τῷ βραδυτέρῳ. Peut-être faut-il remplacer οὗτος par οὕτως.

(3) Sur la connexité établie par les anciens entre la vitesse d'un son et son degré d'intonation, voir Aristote (*De anima*, II, 8) discutant un passage du *Timée* de Platon (p. 67), et Porphyre *(in Harmon. Ptolemaei)*, p. 238, Wallis. (Bojesen). Cp. le problème 37.

(4) Cp. le problème 45.

(5) Βαρύτερον] on a lu βραδύτερον (qui existe dans le problème 45), avec Th. Gaza, Bojesen, Westphal (*Metrik*^{3}, I, p. 103), E. Graf (*De Graecorum veterum re musica*, p. 55). Les symphonistes dirigés par un chef attendent son signal pour partir, tandis que les autres ne commencent pas au moment convenable. Cp. Gevaert, II, p. 18.

(6) Problème traduit en partie par Wagener (dans Gevaert, II, p. 276), qui corrige ainsi le texte vulgaire Διὰ τί τῆς νήτης ἡ ὑπάτη. Cette correction est inadmissible. Voir les problèmes 12 et 35. Il est bien vrai que la corde de l'hypate est double de la corde qui sonne la nète; mais l'auteur veut dire ici et dans les problèmes précités que la corde de l'hypate divisée en deux parties égales donne deux cordes sonnant la nète. Même formule dans Plutarque, *De musica*, § 23.

ment sur sa moitié et sur sa totalité donne (1) la consonance d'octave? La même chose a lieu aussi pour la syrinx. En effet, le son produit par le trou du milieu de la syrinx (2) sonne l'octave avec le son obtenu sur la syrinx entière. De plus, dans les flûtes (3), l'octave est obtenue au moyen de l'intervalle double; or c'est ainsi que procèdent les facteurs de flûtes (4). En outre (5), ceux qui accordent les syrinx appliquent de la cire au bout du tuyau (6) pour obtenir l'hypate et réalisent la nète (en mettant de la cire) jusqu'à la moitié de la longueur. Ils prennent semblablement la quinte au moyen de l'intervalle sesquialtère et la quarte au moyen de l'intervalle sesquitiers (7). Enfin dans (l'accord des) trigones (et) des psalteria (8), après que la tension a été rendue égale, il y a consonance d'octave entre la corde d'une longueur double et celle qui est de moitié moins longue.

24. (9) Pourquoi, lorsque l'on s'arrête après avoir touché la nète (diezeugménon ou des disjointes) semble-t-il que l'hypate (méson ou des moyennes) réponde seule?

(1) Nous lisons συμφωνοῦσι, au lieu de συμφωνοῦσα, d'après le vieux manuscrit de Paris nº 2036 et le ms. de Copenhague consulté par Bojesen.

(2) Syrinx monocalame.

(3) ἐν ἄλλοις. Wagener lit αὐλοῖς. Nous adoptons sa correction.

(4) Le texte porte, en cet endroit, les mots ὁμοίως δὲ καὶ τὸ διὰ πέντε τῷ ἡμιολίῳ, reproduits plus loin. Th. Gaza et Bojesen les ont supprimés avec raison.

(5) ὅτι. Wagener a lu ἔτι. Nous retenons cette correction.

(6) ἄκραν. Il faut lire ἄκρον, ainsi que l'a observé Bojesen.

(7) En bouchant respectivement les 2/3 puis les 3/4 de l'instrument.

(8) Gevaert (II, p. 243) considère ψαλτήρια comme un adjectif qualifiant τρίγωνα.

(9) Cp. le problème 42. — Rapprocher de ce problème l'épigramme de l'Anthologie (I, 46) contenant ces vers :

Δεξιτέρην ὑπάτην ὅποτε πλήκτροισι δονήσω
Ἡ λαιὴ νήτη πάλλεται αὐτομάτως...
Lorsque je ferai vibrer avec le plectrum l'hypate de droite,
La nète, à gauche, vibrera d'elle-même.

Voir aussi Porphyre sur les *Harmoniques de Ptolémée* (p. 270, Wallis), citant le passage suivant du commentaire perdu d'Adraste sur le *Timée* de Platon : « Sont consonants deux sons tels que si l'on produit l'un sur un instrument à cordes, l'autre aussi résonne, en vertu d'une certaine affinité et sympathie. » Voir aussi le même ouvrage, p. 277, sur l'unification des deux sons hypate méson et nète diezeugménon.

N'est-ce pas parce que le son qui provient de celle-ci (l'hypate) est plus particulièrement de la même nature que l'autre, vu qu'il consonne (avec lui)? Par le fait de l'accroissement qui lui est commun avec son semblable, il apparaît seul, tandis que les autres, en raison de leur ténuité, ne sont pas perceptibles.

25. (1) Pourquoi une corde est-elle appelé *mèse* (moyenne) dans les harmonies? (2) Le nombre 8 ne comporte cependant point de (chiffre) moyen.

N'est-ce pas parce que, anciennement, les harmonies étaient heptacordes? Or, le nombre 7 comporte un (chiffre) moyen.

26. (3) Pourquoi la plupart (des chanteurs) détonent-ils dans le sens de l'aigu?

Serait-ce parce qu'il est plus facile de chanter l'aigu que le grave (4), ou bien cela vient-il de ce que l'aigu est d'une nature inférieure? Or, une faute c'est l'accomplissement d'un acte de nature inférieure.

27. (5) Pourquoi la perception auditive est-elle la seule qui possède un caractère moral? En effet, un chant quelconque, lors même qu'il est exécuté sans parole (6), possède néanmoins ce caractère, tandis que la couleur, l'odeur et la saveur en sont dépourvues.

N'est-ce pas parce que (cette perception) seulement comporte

(1) Cp. le problème 44. Voir Gevaert, qui cite ces deux problèmes (I, p. 89).

(2). Il s'agit des harmonies devenues octacordes depuis l'introduction de la paramèse, placée un ton à l'aigu de la mèse. On sait que, dans la terminologie pythagoricienne, ἁρμονία signifie octave.

(3) Cp. le problème 46. — Revoir aussi le problème 21.

(4) Bojesen dit qu'il est impossible de concilier la donnée de ce problème avec celle du problème 7, où il est dit que « le grave est plus facile à chanter » et avec celle du problème 37, ainsi conçue : « Pourquoi faut-il plus d'effort pour chanter l'aigu que le grave? » Mais dans ces deux derniers, c'est l'opinion de l'auteur qui est exprimée, tandis que dans le 26e, le mot πότερον semble donner à l'explication proposée un caractère dubitatif que nous essayons de rendre au moyen du conditionnel. Nous avons retrouvé cette même interprétation dans le commentaire de Settala (probl. 37). Il faut d'ailleurs reconnaître qu'elle ne peut s'appliquer au problème 46, où le mot πότερον ne figure pas.

(5) Cp. le problème 29. — Le problème 27 a été traduit et annoté par A. Wagener (dans Gevaert, I, p. 356).

(6) Voir Gevaert, I, p. 340.

une impression (1) qui n'est pas celle que le bruit nous fait éprouver et qui existe aussi pour les autres (sens)? — Ainsi la couleur impressionne le sens de la vue. — Mais (ici) nous éprouvons (en outre) une impression consécutive à ce bruit. Or, cette impression a quelque ressemblance (avec le moral) (2) et dans les rythmes, et dans la disposition mélodique des sons aigus et graves. Il n'en est pas ainsi dans leur mélange, car la symphonie (3) ne possède pas de caractère moral (4). Au contraire dans les autres perceptions sensibles cela n'a pas lieu. Ces impressions (5) se rapportent à l'action; or, les actions dénotent un caractère moral (6).

28. (7) Pourquoi appelle-t-on *nomes* (νόμοι, lois) les airs que l'on chante?

N'est-ce pas parce que, avant de connaître l'écriture, on chantait
920 a les lois (8), afin de ne pas les oublier, usage encore observé chez

(1) Μόνον οὐχί... Nous ponctuons ainsi avec Wagener : ...κίνησιν ἔχει μόνον. οὐχί ἦν... Egger propose de lire : ἤ ὅτι [τὸ ἀκουστὸν] κίνησιν ἔχει μόνον, ἦν...

(2) Wagener (*l. c.*) : Peut être faudrait-il au lieu de ὁμοιότητα, « ressemblance », lire ὁμαλότητα, régularité, égalité ». Nous suppléons ἔχει ὁμαλότητα <τοῖς ἤθεσι>. Aristote, *Politique*, VIII, 5 : « Il arrive ceci pour les perceptions sensibles, que, dans les autres (les perceptions autres que celles de l'oreille), il n'existe rien qui ressemble aux caractères moraux. » Amsel qui cite ce problème ainsi que le 29e (*De vi atque indole rhythmorum quid veteres judicaverint*, p. 38), a fait ce rapprochement et quelques autres analogues en ce qui concerne le caractère moral des rythmes. Settala l'avait déjà entrevu. Il écrit en manière de périphrase : « Hic enim morum similitudinem gerit. »

(3) Dans leur mélange, c'est-à-dire lorsqu'ils sont exécutés ensemble.

(4) Ici, comme Bojesen l'a observé, συμφωνία signifie « harmonie simultanée ». Cp. Platon, *Cratyle*, p. 405 d : ... τὴν ἐν ᾠδῇ ἁρμονίαν, ἣ δὴ συμφωνία καλεῖται. L'auteur nous semble vouloir faire entendre que la fusion (μίξις) des sons n'a pas par elle-même le caractère moral, l'expression que l'on trouve dans un mouvement rythmique ou dans une succession de sons méthodiques.

(5) Celles de l'ouie.

(6) Settala rapproche de ce problème un passage d'Aulu-Gelle (N. Att., 1, 2), où est cité le début d'un problème perdu d'Aristote sur l'influence morale de la musique militaire pratiquée chez les Lacédémoniens.

(7) Suidas (*voce* νόμοι κιθαρῳδικοί) semble viser ce problème : Ἐκεῖθεν δὲ σεμνολογικῶς, ὡς καὶ Ἀριστοτέλει δοκεῖ, νόμοι καλοῦνται οἱ μουσικοὶ τρόποι καθ'οὕστινας ᾄδομεν.

(8) Volkmann (*Plut. De musica*, p. 67.), repousse cette explication. A. Croiset (*Hist. de la litt. gr.* II, p. 53), l'appelle « une fantaisie étymologique ».

les Agathyrses (1). Ainsi donc on donna aux premiers des chants survenus ultérieurement la même dénomination qu'aux précédents (2).

29. (3) Pourquoi les rythmes et les chants, qui sont (après tout) une émission de la voix, sont-ils assimilés à des caractères moraux, mais non pas les saveurs, non plus que les couleurs ni les odeurs?

N'est-ce pas parce que ce sont des mouvements, comme les actes (4)? Or, l'action est déjà un fait moral et détermine un caractère moral, tandis que les saveurs, (les odeurs) (5) et les couleurs ne produisent pas le même effet.

30. (6) Pourquoi, dans les tragédies, ni (l'harmonie) hypodorienne, ni l'hypophrygienne ne sont-elles propres au chœur?

N'est-ce pas parce que (ce genre de chant) n'est pas en rapport (avec le chœur) (7), mais bien (avec les personnages) de la scène? En effet celle-ci est imitative (8).

31. Pourquoi Phrynichus (9) (et les tragiques de son temps?) étaient-ils surtout des compositeurs de musique?

(1) Peuple Sarmate, dont le territoire correspondait, croit-on, à celui de la Transylvanie actuelle, et dont les coutumes étaient semblables à celles des Thraces. (Hérodote, IV, 101-104.)

(2) Le texte de cette phrase doit être altéré. Les mots ὅπερ τὰς πρώτας offrent un sens très douteux, ou plutôt sont dénués de sens. τὰς πρώτας nous paraît une répétition fautive des mêmes mots existant dans la phrase principale; mais quelle est la vraie leçon qu'ils ont remplacée?

(3) Cp. le problème 27. — Voir G. Amsel (*De vi atque indole rhythmorum*, etc.) qui, page 38, cite le problème 29.

(4) Se reporter, d'après l'*Index Aristotelicus* de Bonitz (*voce* ἐνέργεια) aux passages d'Aristote où l'ἐνέργεια est considérée comme κίνησις.

(5) Nous suppléons : οἱ δὲ χυμοὶ <καὶ ἡ ὀσμὴ> καὶ τὰ χρώματα.

(6) Cp. le problème 48.

(7) Ἢ ὅτι οὐκ ἔχει ἀντίστροφον <χορῷ>. Tous nos devanciers y compris Wagener (dans Gevaert, I, p. 195, note) et Barthélemy Saint-Hilaire ont pris ἀντίστροφον dans son acception technique d'Antistrophe; mais cette partie du problème 48 : ταῦτα δ' ἄμφω χορῷ ἀνάρμοστα, τοῖς δὲ ἀπὸ σκηνῆς οἰκειότερα · ἐκεῖνοι μὲν γὰρ ἡρώων μιμηταί... (p. 922 *b*, 16), nous a suggéré la traduction proposée ici. M. Th. Reinach corrige ἀντίστροφον en ἀνθρωπικόν d'après le problème 48.

(8) C'est-à-dire représente une action dramatique, ce qui n'est pas le fait du chœur. Voir, sur l'imitation en tant que représentation dramatique, les premiers chapitres de la *Poétique* d'Aristote.

(9) Il s'agit évidemment de l'ancien Phrynichus. Cp. Chaignet, thèse docto-

N'est-ce pas parce que, dans les tragédies d'alors, les chants tenaient plus de place que les mètres (les vers déclamés) (1)?

32. (2) Pourquoi le diapason (l'octave) est-il appelé ainsi et non pas *diocto*, conformément au nombre (des cordes), de même que l'on dit le diatessaron (la quarte) et le diapente (la quinte)?

N'est-ce pas parce que, primitivement, les cordes étaient au nombre de sept; que plus tard ce n'est qu'après avoir retranché la trite (3) que Terpandre ajouta la nète (4), et que, de son temps, on a dit « le diapason » et non « le diocto ». En effet, l'intervalle (total) était un *diepta*.

33. (5) Pourquoi est-il plus convenable d'aller de l'aigu au grave que du grave à l'aigu (6)?

Est-ce parce que, dans le premier cas (7), cela revient à commencer par le commencement? En effet la mèse est le guide (et la corde) (8) la plus aiguë du tétracorde (9); tandis que dans le second cas, on commence non par le commencement, mais par la

rale « De iambico versu », 1862, p. 42; Plutarque, *Propos de table*, I, 5; scholies d'Aristophane sur les *Grenouilles*, v. 1334.

(1) Aristote (*Poétique*, IV, 14) rappelle qu'Eschyle, entre autres réformes qu'il apporta dans la tragédie, donna le premier rôle au discours parlé.

(2) Problème traduit par Wagener, auteur de l'Appendice III, dans Gevaert, II, p. 634. Cp. Claude Ptolémée, *Harmoniques*, III, 1. — Voir Gevaert, I, p. 92, notes et II, 257, note 1; A. Croiset, *Hist. de la litt. gr.*, II, p. 71.

(3) S'agit-il de la trite synemménon (des conjointes) ou de la trite diézeugménon (des disjointes)? Voir Wagener (*l. c.*), qui, à bon droit selon nous, adopte la première opinion, comme l'avait fait Bœckh. Pour nous la question ne fait pas doute. Cp. Nicomaque, *Manuel d'harmonique*, p. 18 de notre traduction, p. 10 de Meibom.

(4) La nète diézeugménon, qui sonne l'octave avec l'hypate méson. Ce passage prouve que, à partir de Terpandre, l'échelle heptacorde fut limitée par deux sons accordés à l'octave. Voir Westphal, Metrik², I, 295. Cp. notre traduction de Nicomaque, p. 18, et 22 de Meibom.

(5) Problème traduit par Wagener, dans Gevaert, I, p. 261. Voir aussi la p. 378.

(6) Noter cette observation de Settala : « Inditur a natura omnibus hominibus, ut quotidiana etiam docet experientia, ut cum primum canere incipiunt ab acuto expediantur et in grave descendant. »

(7) Nous suppléons τὸ <μὲν> ἀπὸ τῆς ἀρχῆς, comme l'a fait Wagener dans sa traduction.

(8) Nous suppléons <καὶ> ὀξυτάτη.

(9) Il s'agit du tétracorde méson ou des moyennes.

fin? — Ou bien n'est-ce pas parce que le grave venant à la suite de l'aigu est plus noble et plus mélodieux (1)?

34. (2) Pourquoi la double dioxie (3)(quinte) et le double diatessaron (quarte) ne sont-ils pas des consonances, tandis que le double diapason (octave) en est une?

N'est-ce pas parce que ni la double dioxie ni (4) le double diatessaron ne sont (en proportion) superparticulière (5), tandis que le diatessaron et le diapente (quinte) le sont?

35. Pourquoi le diapason (octave) est-il la plus belle consonance (6)?

N'est-ce pas parce que les rapports de cette consonance sont contenus dans des termes entiers (7), tandis que ceux des autres ne le sont pas. En effet comme la nète est double de l'hypate (8), par exemple la nète étant 2, l'hypate est 1; l'hypate étant 2, la nète est 4, et ainsi de suite. Mais (la nète) est sesquialtère (9) de la mèse; or le diapente (quinte), étant sesquialtère, n'est pas contenu dans des nombres entiers; car le plus petit terme est comme

(1) Helmholtz, après avoir cité ce problème, conclut ainsi : « Il paraît résulter de là que si on débutait par le son central (la mèse), on terminait au contraire par le son le plus grave, l'hypate. (*Théorie physiologique de la musique*, trad. Guéroult, p. 315.) Cette conclusion est infirmée par le problème 20, où il est dit que le chant revient souvent sur la mèse. Il est vrai que le chant peut revenir souvent sur la mèse, puis se terminer sur l'hypate; en tout cas ce serait sur l'hypate méson ou des moyennes, une quarte au grave de la mèse.

(2) Cp. le problème 41. — Voir Gevaert, I, p. 93 et 95.

(3) Dioxie (δι' ὀξειῶν) est le nom de la quinte dans la terminologie pythagoricienne. Voir l'étymologie proposée par Nicomaque dans notre traduction de ses *Textes musicaux*, p. 16 de Meibom.

(4) Οὐ δὶς διὰ τεσσάρων. Nous corrigeons οὐ en οὐδὲ d'après les manuscrits C^a, X^a, Y^a et l'édition de Camozzi.

(5) Nous suppléons ἐστιν <ἐν λόγῳ ἐπιμερεῖ>. La quinte ($\frac{3}{2}$) et la quarte ($\frac{4}{3}$) forment des rapports superparticuliers, c'est-à-dire des expressions fractionnaires où le numérateur est supérieur d'une unité au dénominateur, tandis que la double quinte ($\frac{3}{2} \times \frac{3}{2} = \frac{9}{4}$) et la double quarte ($\frac{4}{3} \times \frac{4}{3} = \frac{16}{9}$) produisent des rapports qui ne sont ni doubles, ni superparticuliers.

(6) Voir Gevaert, I, p. 95, note 3.

(7) C'est-à-dire que le rapport de l'octave $\frac{2}{1}$ a pour quotient un nombre entier.

(8) Cp. le problème 23. — Il s'agit de la nète diézeugménon ou des disjointes (mi) et de l'hypate méson ou des moyennes (mi, octave grave du son précédent).

(9) Nous lisons ἡμιολία au lieu de ἡμιόλια, avec Settala et Bojesen.

qui dirait 1 et le plus grand vaut cette quantité (1) plus une demie ; de sorte qu'il n'y a pas là un rapport d'entier à entier, mais il s'y trouve un surplus d'une fraction (2). Il en est de même du diatessaron (quarte). En effet, le sesquitiers se compose de tout ce que contient le plus petit terme et d'un autre (terme comprenant le premier) plus une de ses trois (parties) (3).

Ou encore parce que la consonance la plus parfaite est celle (4) qui se compose des deux autres (5), et qu'elle est la mesure de la mélodie (6) ?

35 *bis*. (7) ... Dans tout corps déplacé, le mouvement est le plus fort au milieu (du parcours) et plus relâché au commencement et à la fin. Or lorsque le mouvement est le plus fort, il arrive aussi
920 b que le son du corps déplacé est plus aigu. Voilà aussi pourquoi les cordes surtendues sonnent plus aigu ; car le mouvement (des vibrations?) est (alors) plus rapide ; or la voix est un transport de l'air ou de quelque autre (élément) (8). Le (son) placé au milieu du parcours doit nécessairement être plus aigu, et s'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas de mouvement.

36. (9) Pourquoi, lorsque la mèse est déplacée, les autres

(1) Τοσοῦτον ὂὲ. Nous adoptons la correction proposée par Bekker : τοσοῦτόν τε. Settala avait déjà traduit d'après la même conjecture.

(2) Le rapport sesquialtère $(\frac{3}{2})$ a pour quotient l'expression fractionnaire $1\frac{1}{2}$.

(3) Ὅσον τεμεῖν ὁ καὶ ἔτι ἓν τῶν τεττάρων ἐπίτριτόν ἐστι. Bekker propose : ὅσον τε ἐκεῖνο καὶ... Nous adoptons les corrections de Bojesen, légèrement modifiées : ὅσον τε μεῖον (Bojesen : ὅσον τὸ μεῖον τε) καὶ ἔτι ἓν τῶν τριῶν [ἐπίτριτόν ἐστι]. La correction de τριῶν (pour τεττάρων) est empruntée à la traduction latine de Th. Gaza.

(4) Nous lisons avec le ms. Y^a : ἡ ἐξ...

(5) La quarte et la quinte.

(6) Aristote définit le μέτρον : ᾧ τὸ ποσὸν γιγνώσκεται (*Métaph.*, IX, p. 1052 *b*, 20). L'octave est la mesure (ou plutôt l'unité de mesure) de la mélodie en ce sens que c'est sur son étendue que repose la définition des autres consonances.

(7) Le reste du problème 35 n'a pas été traduit par Th. Gaza. C'est en réalité, suivant la remarque de Settala et de Bojesen, un problème nouveau, rentrant plutôt, comme l'a dit ce dernier, dans la section XI, qui concerne la voix. Nous introduisons le nº 35 *bis* afin de ne pas modifier l'ordre traditionnel des problèmes.

(8) Cp. section XI, problèmes 23 et 31.

(9) Cp. le problème 20. — Le problème 36 a été traduit par Wagener dans Gevaert, I, p. 261.

cordes résonnent-elles aussi en faisant entendre un son faussé (1), tandis que si elle reste immobile et que l'une des autres soit touchée, celle qui l'a été est seule faussée?

N'est-ce pas parce que (la mèse) est en accord avec toutes les cordes et qu'elles sont toutes (2) dans une certaine corrélation avec la mèse? Et aussi parce que le rang de chacune d'elles dépend de celle-ci? Ainsi donc la cause première de l'accord mélodique étant supprimée, il en résulte que, semblablement, la cause de la continuité (des sons) ne peut plus subsister. Mais (3) qu'une corde soit dépourvue de l'accord mélodique, la mèse demeurant invariable, naturellement l'intervalle existant par rapport à cette mèse est faussé, tandis que l'accord mélodique subsiste pour les autres cordes.

37. Pourquoi, — bien que l'acuité de la voix corresponde à une petite quantité (d'air déplacé) (4) et sa gravité à une grande, car c'est à cause de cette grande quantité que le grave est lent (5), et à cause de la petite que l'aigu est rapide (6), — faut-il plus d'effort pour chanter les sons aigus que (pour chanter) les sons graves; et y a-t-il peu de personnes qui puissent chanter les parties supérieures? (Pourquoi) les nomes orthiens (7) et (généralement)

(1) Φθεγγόμεναι... φθέγγεται. Au rapport de Helmholtz (ouvr. cité, p. 314), Starck, professeur comme lui à l'Université de Heidelberg, propose φθειρόμεναι... φθείρεται. Cette double correction nous semble certaine. Le savant physicien a fait ressortir en excellents termes l'importance de ce problème à l'appui de l'opinion par lui émise que les anciens Grecs avaient un sentiment très réel de la tonique.

(2) ἁπάσαις. Nous corrigeons en ἁπάσας.

(3) Nous lisons δὲ au lieu de γὰρ. Cette confusion est fréquente dans les manuscrits en raison de la ressemblance des deux sigles qui représentent δέ et γάρ.

(4) Nous suppléons ici et plus loin κατὰ τὸ ὀλίγον <ἀέρος κινουμένου>. Cp. le problème 19 de la section XI : ἡ βαρυτέρα φωνὴ πλείω μὲν ἀέρα κινεῖ. « La voix grave déplace plus d'air. » Voir Gevaert, I, p. 241 et II, p. 317 et p. 343.

(5) τὸ βαρὺ... βαρύ. Nous lisons τὸ βαρὺ... βραδύ avec Bojesen, qui aurait pu rapprocher de ces phrases les passages suivants d'Aristote : Βαρύ ἐστιν ἐν τῷ βραδεῖαν εἶναι τὴν κίνησιν (*Génération des animaux*, VII, p. 786 *b*). — Ὀξὺ μὲν ἐν ψόφῳ τὸ ταχύ, βαρὺ δὲ τὸ βραδύ (Problème 6 de la section XI). Cp. Bonitz, *Index aristotelicus*, p. 134 *a*, 31.

(6) ταχύ. Th. Gaza traduit comme si le texte portait ὀξύ. Nous maintenons ταχύ. Bojesen préfère la lecture de Gaza.

(7) Les nomes orthiens se chantaient dans la partie élevée de la voix. Cp.

les (nomes) aigus sont-ils difficiles à chanter en raison de l'intensité (qu'ils exigent)? Et pourtant il faut moins d'effort pour déplacer une petite quantité qu'une grande, de sorte qu'(il devrait en être de même lorsqu'il s'agit de déplacer) l'air.

N'est-ce pas parce que autre chose est d'avoir naturellement une voix aiguë, autre chose de chanter l'aigu? D'une part, tout ce qui, par nature rend des sons aigus le doit à la faiblesse, ne pouvant déplacer une grande quantité d'air, mais seulement une petite; or une petite quantité (d'air) est transportée rapidement. Par contre, dans le fait de chanter l'aigu, il y a un indice de puissance, car ce qui est transporté avec véhémence l'est aussi avec rapidité, et c'est dans ce sens que l'aigu est un indice de puissance. Voilà pourquoi les gens étiques (1) ont une voix aiguë. Il faut un effort pour chanter les notes supérieures, tandis que les graves se tiennent dans le bas (2).

38. (3) Pourquoi est-ce que tout le monde aime le rythme, le chant et généralement les consonances?

N'est-ce pas parce que nous aimons naturellement les changements conformes à la nature? La preuve, c'est que les petits enfants, dès leur naissance aiment ces trois choses. D'abord, c'est par le fait de l'habitude que nous aimons les tours mélodiques (4).

Plutarque, *De musica*, 28; Pollux, *Onomasticon*, IV, 9; Suidas, *voce* νόμος ὀρθιος (Bojesen).

(1) ἐκτικοί. Les mss. X^a et Y^a donnent εὐκτικοί. Cette leçon pourrait se soutenir, car la voix des suppliants est généralement aiguë. Toutefois cette phrase de la section XI, problème 21 : διὰ τί... οἱ ἀσθενεῖς ὀξὺ φθέγγονται semble confirmer la leçon ἐκτικοί. En tout cas la proposition contenant ce mot serait mieux placée après « mais seulement une petite ».

(2) τὰ δὲ βαρέα κάτω. « Haec verba supervacanea videri possunt », écrit Bojesen qui, du reste, poursuit en les justifiant. Nous proposons, sans insister, la lecture τὰ δὲ βαρέα, ἧττον. « Pour chanter les sons graves, l'effort est moindre ». Cp. la fin du problème 7. Paléographiquement ἧττον ne diffère pas sensiblement de κάτω. On lit section XI, problème 36 : ἐν δὲ μέθαις, ἧττον. Sur les expressions τὰ ἄνω... τὰ κάτω, revoir la note 3 de la page 237.

(3) Ém. Egger a traduit ce problème. Th. Gomperz le rapproche d'un passage de Philodème *De musica* (*Volum. herculan.* IV, 113). « ... καθάπερ ἐμφανίζειν τοὺς τῶν βρεφῶν ὑπὸ τῆς ὠδῆς τῆς ἀγραμμάτου κατακοιμισμούς... » (*Zu Philodem's Büchern über Musik*, p. 28).

(4) Τρόποις μελῶν χαίρομεν. — Τρόποι nous paraît avoir ici une signification plus générale que dans les exemples cités par Bojesen, où ce mot désigne les

Quant au rythme, nous l'aimons parce qu'il contient un nombre connu, ordonné et qu'il nous impressionne d'une façon ordonnée. En effet, le changement soumis à un certain ordre est plus propre à notre nature que celui qui en est dépourvu, de sorte qu'il est mieux en rapport avec elle. La preuve, c'est que, si le travail, le boire et le manger sont réglés, nous conservons et nous augmenterons même la puissance de notre nature, tandis que si ces (actes) sont désordonnés, nous l'altérons et la faisons dévier; car les 921 a
maladies sont des changements survenus dans une disposition du corps non conforme à la nature (1). En ce qui concerne la consonance, elle nous plaît parce que c'est un mélange de contraires qui ont un rapport entre eux (2). Maintenant, le rapport est un ordre, ce qui (tout à l'heure) était une chose agréable à notre nature. D'autre part, ce qui est mélangé est toujours plus agréable que ce qui ne l'est pas (3), et, surtout lorsqu'il s'agit d'un objet soumis aux sens, le rapport qui réside dans la consonance devrait avoir, dans des conditions égales, la puissance de ses deux extrêmes (4).

39. Pourquoi l'antiphone (octave) (5) est-il plus agréable que l'homophone (unisson)?

variétés d'échelles. Voir plutôt les passages où Platon emploie les expressions τὸ περὶ ᾠδῆς τρόπου καὶ μελῶν (*Rép.* III, p. 398 e); et μουσικῆς τρόποι (*Rép.* IV, p. 424 c).

(1) οὐ κατὰ φύσιν. Gaza et Bojesen suppriment οὐ. Nous le conservons à l'exemple d'Em. Egger.

(2) κρᾶσίς ἐστι λόγων ἐχόντων πρὸς ἄλληλα. Leçon de A^p : κρᾶσίς ἐστι λόγων ἐχόντων ἐναντίως πρὸς ἄλληλα, « c'est un mélange de rapports opposés entre eux ». Si l'on admet cette lecture, on devra prendre λόγος dans le sens de rapport mélodique. Cp. dans le problème 39 : ἐξ ἐναντίων φωνῶν. Voir d'autre part la fin du problème 41.

(3) Cp. le problème 43 (Bojesen).

(4) Les deux extrêmes, ce sont les deux sons établis en consonance. La puissance mélodique aura sa source dans la réunion des deux limites de la consonance.

(5) σύμφωνον. Nous corrigeons en ἀντίφωνον avec Gaza et Bojesen. Gevaert, traduisant ce problème, a conservé σύμφωνον (I, p. 95, note 3); mais Wagener (Gevaert, I, p. 358 et II, p. 6, note 3) adopte ἀντίφωνον dans sa traduction partielle de ce problème. Voir aussi d'autres traductions partielles données par Gevaert et Wagener (I, p. 367).

N'est-ce pas parce que (1) l'antiphone est un (intervalle) consonant à l'octave? En effet, l'antiphone est produit par (les voix) des enfants et celles des jeunes gens (2) et des hommes, lesquelles diffèrent d'intonation dans le même rapport que celui de la nète à l'hypate (3). Toute consonance est plus agréable qu'un son simple, pour quelles raisons, on l'a dit plus haut (4), et parmi ces consonances, l'octave est la plus agréable (5). Or, l'homophone ne donne qu'un son simple. On magadise (6) suivant la consonance d'octave, parce que, de même que dans les mètres (les vers), les pieds ont entre eux un rapport d'égal à égal ou de deux à un, ou quelque autre, de même les sons, dans cette consonance (7), ont entre eux un rapport (constant) de changement (8). Pour les autres consonances (9), les altérations de l'autre (note) sont imparfaites (10), attendu qu'elles se terminent (par exemple) sur une moitié (11); c'est pourquoi elles ne sont point égales en puissance; or, étant inégales, elles déterminent une différence pour l'oreille, de même que dans les chœurs, lesquels au moment de la terminaison (du chant), chantent (cette partie) plus fort que les autres. De plus, il arrive que l'hypate a la même terminaison de périodes comprises dans les sons mélodiques. En effet, la seconde percus-

(1) ἢ καί. Nous lisons ἤ ὅτι.

(2) Nous suppléons ἐκ παίδων γὰρ <καὶ> νέων καὶ ἀνδρῶν. Cp. Philodème; ...παίδων... καὶ νέων (*De musica*, colonne IV, lignes 30-31, du papyrus d'Herculanum.

(3) Voir plus haut, p. 254, note 3.

(4) Cp. le problème 38 (Bojesen).

(5) Cp. les problèmes 16 et 35.

(6) *Magadiser*, c'est toucher deux notes ensemble. — Gaza fait commencer ici un nouveau problème et traduit comme si le texte portait : Διὰ τί μαγαδίζουσι... (Cp. le problème 18). Il en résulte que dans sa traduction la section XIX a cinquante-un problèmes au lieu de cinquante. Settala critique cette division.

(7) Nous suppléons ἐν<ταύτῃ> τῇ συμφωνίᾳ

(8) L'auteur nous semble vouloir dire qu'il y a un rapport constant entre chacun des sons émis respectivement par deux voix accordées à l'octave. Gaza ajoute : *et rationem clausulae*. Cp. Westphal, *Metrik* ², I, p. 539.

(9) Pour les consonances autres que l'octave.

(10) Elles ne correspondent pas à des nombres entiers. Cp. le problème 35.

(11) On supplée <οἷον> εἰς ἥμισυ τελευτῶσαι. Gaza lisait εἰς μέρος (au lieu de εἰς ἥμισυ) ce qui vaut peut-être mieux.

sion de l'air qui suit la nète est une hypate (1); mais aux cordes qui finissent au même moment sans produire le même son, il arrive de donner un résultat unique et commun, de même que lorsqu'on joue d'un instrument pour accompagner un chant (2). En effet, ces exécutants, si, tout en ne doublant pas les autres parties du chant, ils terminent sur le même (son), causent plus de plaisir par cette cadence finale qu'ils ne choquent par les différences survenues avant la fin, en raison de ce que le (chant) commun qui succède à la diversité des sons, produit un effet des plus agréables, provenant de (l'emploi) de l'octave (3). Quant au fait de magadiser, il a lieu au moyen de sons opposés (4). C'est pour cela que l'on magadise dans la (consonance) d'octave.

40. (5) Pourquoi écoute-t-on avec plus de plaisir ceux qui chantent des morceaux de musique que l'on se trouve connaître à l'avance, que des morceaux inconnus?

Serait-ce que l'intention (du compositeur) est en quelque sorte plus facile à saisir lorsque l'on connaît le morceau chanté, et que, le connaissant, on se plaît à en être l'auditeur? — Ou bien parce que l'on partage les impressions de celui qui exécute un morceau connu, en chantant avec l'exécutant? Or on chante toujours par plaisir, quand ce n'est pas par nécessité (6).

41. (7) Pourquoi la double dioxie (double quinte) ou le double 921 b
diatessaron (double quarte) ne sont-ils pas des consonances, tandis que le double diapason (double octave) en est une?

N'est-ce pas parce que la quinte est dans le rapport sesquialtère (3/2) et la quarte dans le rapport sesquitiers (4/3)? Or, si l'on a de suite trois (8) nombres sesquialtères ou sesquitiers, les deux (termes) extrêmes n'auront entre eux aucun rapport (mélodique), car ils ne seront ni superparticuliers ni multiples (9); tandis que

(1) Cp. le problème 23.
(2) Cp. Gevaert, I, p. 359.
(3) Cp. A. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, II, p. 204.
(4) Au moyen de sons émis note contre note.
(5) Cp. le problème 5.
(6) Notamment par les exigences de la profession.
(7) Cp. le problème 34. — Voir Gevaert, I, p. 95.
(8) τριῶν. Bojesen propose de lire δυοῖν.
(9) Sur le rapport superparticulier (ἐπιμερής), voir plus haut p. 253, note 5.

l'octave étant en rapport double (2/1), lorsque cet intervalle est doublé, les extrêmes seront entre eux dans le rapport quadruple (4/1). Ainsi donc, puisque la consonance se compose de sons (1) ayant un rapport (mélodique) (2) entre eux, et que ceux des sons qui embrassent l'intervalle de double diapason sont entre eux dans ce rapport, tandis qu'il n'en est pas ainsi des autres qui forment l'intervalle de double diatessaron ou de double diapente, ceux qui constituent le double diapason seront consonants et les autres ne le seront pas, pour les raisons énoncées plus haut.

42. (3) Pourquoi, lorsqu'on s'arrête après avoir touché la nète, semble-t-il que l'hypate seule réponde?

N'est-ce pas parce que la nète, parvenue à son terme, et épuisée, devient une hypate (4)? La preuve, c'est que l'on peut chanter la nète à la suite de l'hypate (5). En effet, comme le chant même de celle-ci est une nète, on prend (on perçoit) la similitude qui en résulte; mais attendu que l'écho est une sorte de chant, la percussion du son de la nète parvenue à son terme est un son identique à celui de l'hypate, et (6), probablement, en raison de la similitude, la nète paraît susciter l'hypate. Pour ce qui est de la nète, nous savons où elle est placée (7) lorsqu'on s'y arrête; mais, quant à l'hypate elle-même, tout en voyant qu'elle est insaisissable, en écoutant le son qui lui est propre, nous croyons qu'elle résonne. Le même effet se produit sur nous dans beaucoup de cas où nous ne pouvons, ni par le calcul ni par l'oreille, nous rendre compte du fait exact. Ou bien encore, si, après avoir frappé la nète, tendue

Le rapport multiple est une expression fractionnaire dans laquelle le numérateur est un multiple du dénominateur.

(1) φθόγγον. Nous lisons φθόγγων, avec les mss. X^a, Y_a, et les éditions Alde et Bojesen.

(2) εὔλογον. Lu λόγον avec Bojesen.

(3) Cp. le problème 24.

(4) C'est-à-dire, fait entendre son octave au grave. La nète λήγουσα et μαραινόμενη, au lieu de deux vibrations n'en a plus qu'une comme l'hypate, et par conséquent donne l'unisson de cette dernière. — Cp. le problème 39.

(5) Bojesen croit qu'il faudrait intervertir ici les deux mots νήτη et ὑπάτη.

(6) Nous supprimons le mot κινεῖ du texte, avec Bojesen. Nous le remplaçons par καὶ.

(7) κινεῖται. Nous lisons κεῖται.

au maximum, il arrive que l'on remue le joug (1) (de la lyre), il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, par suite de ce mouvement (2), toutes les cordes vibrent en même temps ; et il n'est pas inconséquent qu'elles produisent alors un certain son. Le son de la nète est étranger aux autres cordes (3), à la fin comme au début (de sa résonance), mais sur la fin il est identique à l'hypate. Ce son (de la nète) étant ajouté par la vibration de celle-ci, il n'y a rien d'impossible à ce que le son de celle-là (l'hypate) semble être tout à fait le même (4). Or, il sera (5) plus fort que le son commun à toutes les autres cordes, attendu que ces cordes, étant repoussées en quelque sorte par la nète, rendaient des sons faibles, tandis que la nète (résonnait) dans toute sa puissance, étant la plus forte de toutes; de sorte que, vraisemblablement aussi, le second état de cette corde (6) serait plus puissant que (le second état) des autres, surtout lorsque leur vibration a été peu considérable (7).

43 (8). Pourquoi écoutons-nous (9) avec plus de plaisir une 922 a
monodie chantée avec l'accompagnement de la flûte, qu'avec celui de la lyre (10)?

N'est-ce pas parce qu'une chose quelconque, mélangée avec une autre chose plus agréable, devient une unité plus agréable? Or, la flûte est plus agréable que la lyre, de sorte que le chant vocal mélangé avec le son de la flûte devra être plus agréable que (mé-

(1) Le joug est la pièce transversale située à la partie supérieure de la lyre, à laquelle les cordes étaient attachées.

(2) κινηθέντος δέ. Nous lisons κιν. δή.

(3) Aux autres cordes que l'hypate.

(4) πάντ' αὐτόν. Nous lisons πάντως ταὐτόν.

(5) Vulgate : ἐστί. Nous proposons de lire ἔσται, comme A^p.

(6) Cp. le problème 39 (ἡ γὰρ δευτέρα...) Bojesen.

(7) ὥστε καὶ βραχείας κινεῖσθαι, γεγενημένης, ὡς αὐτῆς τε. Nous lisons avec Bojesen, guidé par la traduction de Gaza et la leçon αὐταῖς de Y^a : ἄλλως τε καὶ βραχείας κινήσεως αὐταῖς [τε] γεγενημένης.

(8) Cp. le problème 9.

(9) Nous lisons ἀκούομεν (au lieu de ἐστὶν) avec Th. Gaza et le ms. X^a.

(10) Nous adoptons la correction de Bojesen qui intervertit ἥδιον et ἡδίονι, mais en conservant ἕν, qu'il supprime. Voir la Métaphysique d'Aristote, livre IX au début, où l'ἕν est considéré comme ὅλον. Le ms. A^p porte ἡδίονι ἔνεστιν. M. Th. Reinach lit ἕ<τι ἥδιό>ν ἐστιν.

langé) avec le son de la lyre, attendu que ce qui est mélangé est plus agréable que ce qui ne l'est pas, si l'on perçoit en même temps l'un et l'autre (1). En effet, le vin est plus agréable que l'oxymel, parce que l'on préfère les mélanges naturels à ceux qui sont de notre fait; car le vin est un mélange de saveur acide et sucrée. C'est ce que montrent aussi ce que l'on appelle les grenades vineuses (2). Ainsi donc, le chant vocal et la flûte sont mélangés entre eux en raison de leur ressemblance, puisque l'un comme l'autre est un produit du souffle, tandis que le son de la lyre, soit parce qu'il n'est pas un produit du souffle, soit parce qu'il est (3) moins accessible à l'oreille que le son de la flûte, se prête moins au mélange avec la voix, et, produisant un effet différent sur l'oreille, ne cause pas autant de plaisir, comme on l'a dit (précédemment) à propos des saveurs (4). De plus, la flûte dissimule, par les sons qu'elle émet et par la ressemblance (5), un grand nombre des fautes du chanteur, tandis que les sons de la lyre, qui sont maigres, et qui se mélangent moins bien avec la voix, étant considérés en eux-mêmes, existant par eux-mêmes, font ressortir la fausseté du chant vocal, comme une sorte de canon (mélodique). Or, s'il y a beaucoup de fautes dans le chant, il en résulte que l'émission commune des deux (sortes de sons) en est forcément d'autant plus défectueuse (6).

44. (7). Pourquoi une corde, parmi les huit (du diagramme) (8), est-elle appelée mèse (moyenne)? Le nombre 8 ne comporte cependant point de chiffre moyen.

(1) La voix et la flûte.

(2) Nous empruntons cette expression à M. Barthélemy Saint-Hilaire. Voir Théophraste, *De causis plantarum*, 1. 9, cité par Bojesen.

(3) Egger propose $\frac{\eta}{\eta}$ au lieu de $\frac{\eta}{\tau}$.

(4) Le recueil des problèmes aritotéliques contient des sections relatives aux yeux (la 31e), aux oreilles (32), au nez (33), à la bouche (34), au toucher (35); mais on n'y trouve rien sur le sens du goût. L'auteur renvoie ici, probablement, à son traité de l'*Ame*, II, 10, p. 422 *a*).

(5) Par la ressemblance de ses sons avec la voix humaine.

(6) Nous nous séparons de Gaza, qui traduit : «... quod promiscue ex erratis et recte actis provenit. »

(7) Cp. le problème 25. — Le problème 44 a été traduit par A. Wagener dans Gevaert, I, p. 261.

(8) Bojesen supprime τῶν μὲν ἑπτὰ après διὰ τί. Nous lisons τῶν μὲν ὀκτώ.

N'est-ce pas parce que, anciennement, les harmonies étaient heptacordes? Or, le nombre 7 comporte un chiffre moyen. De plus, comme, parmi les sons compris entre les extrêmes, le moyen seul est un point de départ, — car, parmi les sons qui inclinent vers l'un ou l'autre des extrêmes (1), dans un intervalle (2), il y en a un au milieu qui est un point de départ, — c'est la mèse qui sera le son moyen. Mais comme (les parties) extrêmes (3) de l'harmonie (4) sont la nète et l'hypate, et que entre ces deux cordes résident tous les autres sons, parmi lesquels la note appelée mèse est le point de départ de l'un ou de l'autre tétracorde (5), c'est à bon droit qu'on la nomme mèse, car, parmi les sons compris entre des extrêmes, le son moyen est, on l'a vu, le seul qui soit un point de départ.

45 (6). Pourquoi ceux qui chantent en grand nombre gardent-ils mieux le rythme que ceux qui sont peu nombreux?

N'est-ce pas parce qu'ils regardent plus attentivement un d'entre eux qui est leur chef et qu'ils commencent plus tard (7), de sorte qu'il leur est plus facile de rencontrer le même (mouvement). En effet, avec un rythme précipité, les fautes sont plus fréquentes, et il arrive, au contraire, que les chanteurs nombreux ont l'œil sur le chef. Aucun d'eux, se singularisant, ne pourrait briller, en dominant la masse (des chanteurs), tandis que dans le cas du petit nombre, on peut briller plus aisément. C'est pourquoi, dans ce dernier cas, (les chanteurs) rivalisent entre eux au lieu de régler leur exécution sur la direction du chef.

(1) Nous suppléons <εἰς> θάτερον avec Th. Gaza.

(2) Ἐν τινι διαστήματι, — συστήματι serait meilleur. Les musicographes grecs définissent le σύστημα, « un groupe d'intervalles », ce qui est le cas ici.

(3) Ἐπεὶ δ' ἴσχατα μέσον... Il faut supprimer μέσον avec Bojesen, à moins qu'on ne le corrige en μέρη.

(4) Ἁρμονία, dans ce passage, désigne l'échelle heptacorde.

(5) Les tétracordes méson (des moyennes) et synemménon (des conjointes).

(6) Cp. le problème 22. — A. Wagener (dans Gevaert, II, p. 69) vise le problème 22 et traduit le 45c.

(7) Wagener : « Ils sont dirigés avec plus de lenteur. » Gaza et Settala : « Incipiunt tardius. » Ils attendent pour commencer le signal du coryphée. Partant tous sur ce signal, ils chantent avec plus d'ensemble. Le plus ou moins de lenteur ne dépend pas de la direction du chef, mais du mouvement adopté par le compositeur de musique; or ce mouvement n'est pas en question.

46 (1). Pourquoi la plupart (des chanteurs) détonent-ils dans le sens de l'aigu?

922 b N'est-ce pas parce qu'il est plus facile de chanter l'aigu que le grave? On chante donc plutôt l'aigu; et en le chantant, on fait des fautes.

47 (2). Pourquoi les anciens (3), quand ils faisaient les harmonies heptacordes, laissaient-ils (4) l'hypate, mais non pas la nète (5), ou bien retranchaient-ils, non point l'hypate (6), mais la corde que nous appelons aujourd'hui paramèse et l'intervalle tonié (7)? Or ils employaient comme corde médiane la dernière du pycnum (8) situé à l'aigu. C'est pourquoi ils l'appelaient mèse (corde du milieu).

N'est-ce pas parce que (cette note) était la fin du tétracorde supérieur et le commencement du tétracorde inférieur, et que, par son degré d'intonation, elle était dans un rapport intermédiaire entre les cordes extrêmes (9).

(1) Cp. le problème 26. — Voir aussi les problèmes 7, 21 et 37.

(2) Cp. le problème 7. — Voir Vincent, Notices de mss. grecs relatifs à la musique, p. 281; Gevaert, II, p. 255, 257, et Appendice III, par Wagener, intitulé « Sur le troisième accord de l'heptacorde de Terpandre, celui où un des degrés de l'octave est supprimé, » dissertation où ce problème est traduit.

(3) Il s'agit, comme l'a remarqué Westphal (*Metrik*², I, p. 294), des musiciens antérieurs à Terpandre. Cp. le problème 32, où, après τὸ ἀρχαῖον, viennent les mots : εἶτα... Τέρπανδρος...

(4) Westphal (*l. c.*), dans ce problème, donne au mot κατέλιπον le sens de « laisser de côté (weglassen) et dans le problème 7, celui de « retenir ».

(5) La nète (diezeugménon) (Wagener).

(6) Ὑπάτην. Bojesen et Wagener lisent νήτην. On peut garder ὑπάτην, puisque aussi bien la corde en question est présentée comme n'ayant pas été supprimée, tandis que la nète l'a été.

(7) La suppression de la paramèse et du ton disjonctif qui la sépare de la mèse avait pour conséquence la formation du petit système conjoint. — Settala a écrit la vulgate παραμέσην, mais il traduit comme si le texte portait παρανήτην.

(8) La dernière en descendant vers le grave. — Le pycnum est, dans les tétracordes chromatiques et enharmonique, un intervalle double, ou système de trois sons, situé au grave et plus petit que le troisième intervalle, complémentaire du tétracorde, situé à l'aigu. Bojesen croit que le mot πυκνόν s'applique ici par extension au genre diatonique; mais rien n'autorise cette conjecture.

(9) C'est-à-dire qu'elle sonnait la quarte avec ces deux cordes.

48 (1). Pourquoi, dans les tragédies, les chœurs ne chantent-ils ni (l'harmonie) hypodorienne ni l'hypophrygienne?

N'est-ce pas (2) parce que ces harmonies ne comportent nullement le chant que réclame surtout le chœur, mais que l'hypophrygienne (par exemple) a un caractère propre à l'action (3)? C'est pourquoi, dans (la pièce) de *Géryone* (4), la sortie et la prise d'armes sont chantées dans cette harmonie. Quant à l'hypodorienne, elle a un caractère majestueux et posé (5); aussi convient-elle mieux que toute autre à la citharédie (6). Or ces deux (genres de chant) ne conviennent pas au chœur, mais sont plutôt propres aux personnages de la scène. En effet, ceux-ci représentent des héros, — chez les anciens les chefs étaient seuls des héros, — tandis que le peuple, auquel appartient le chœur, était des hommes (proprement dits). Par conséquent, ce qui lui convient, c'est le caractère et le chant plaintifs et calmes; car l'un et l'autre sont propres à l'homme. Les autres harmonies ont bien ces caractères, mais la phrygienne (7) l'a moins que toute autre. Car elle respire l'enthousiasme et la fureur bachique. (La mixolydienne est celle qui les a au plus haut degré) (8). En effet, sous l'influence

(1) Cp. le problème 30. — Voir la thèse doctorale de Chaignet, *De iambico versu*, p. 47.

(2) ἢ ὅτι. Bojesen et Wagener suppriment ἢ. Wagener juge que ce problème reste sans réponse.

(3) Peut-être faut-il, dans ce problème, intervertir ἦθος et μέλος. — Cp. Aristote, *Politique*, VIII, 7, où les chants sont divisés en ἠθικά, πρακτικὰ et ἐνθουσιαστικὰ (passage où nous proposons de lire πρὸς ἄλλο μέλος et non μέρος).

(4) « Le *Géryone* (de Nicomaque). » Egger. Il y avait une poésie de Stésichore intitulée *Géryone*, dont il nous reste quelques vers.

(5) Voir Gevaert, qui (I, p. 130) l'appelle éolienne et plus loin (p. 198) lui rend l'autre dénomination.

(6) La musique citharédique était surtout affectée aux cérémonies religieuses. Voir dans la *Grande encyclopédie* notre article *Citharédie*. Cp. *Politique* d'Aristote, VIII, 7.

(7) Ὑποφρυγιστί. Nous lisons φρυγιστί avec Bojesen, Wagener (dans Gevaert, I, p. 195), Westphal et Montargis. Wagener propose d'établir ainsi le texte de ce passage : ἥκιστα μὲν (au lieu de δὲ) αὐτῶν ἡ φρυγιστί · ἐνθουσ. γὰρ καὶ βακχ. <μάλιστα δὲ ἡ μιξολυδιστί> · κατὰ μὲν οὖν ταύτην κ. τ. λ.

(8) Nous suppléons avec Th. Gaza, approuvé par Bojesen, Vincent, Egger, Wagener, la mention de l'harmonie mixolydienne. On vient de voir comment Wagener rédige ce texte, sans doute en souvenir du passage suivant

de cette harmonie nous sommes passifs (1); car (2) les faibles ont un rôle passif, bien plutôt que les puissants. C'est pourquoi cette harmonie (3) convient aux chœurs; mais avec l'hypodorienne et l'hypophrygienne nous avons un rôle actif, ce qui n'est pas le propre du chœur. Son rôle, c'est de s'intéresser (à l'action) sans y prendre part, et il ne peut que témoigner de la bienveillance à ceux qu'il assiste.

49. Pourquoi, parmi les sons qui produisent la consonance, le plus mou (4) est-il dans le grave?

N'est-ce pas parce que le chant est, par sa nature propre, mou et paisible, et que c'est par son mélange avec le rythme qu'il devient âpre et mouvementé? Or, puisque le son grave est mou et paisible, et que le son aigu est mouvementé, si deux personnes exécutent le même chant (5), le son le plus grave est aussi plutôt plus mou dans ce même chant. En effet, (tout à l'heure) (6) le chant par lui-même (7) était mou.

d'Aristote, *Politique*, IX, 5, p. 1340 *b* : ὥστε ἀκούοντας... διαθέσθαι...πρὸς μὲν ἐνίας (scil. ἁρμονίας) ὀδυρτικωτερῶς καὶ συνεστηκότως μᾶλλον, οἷον πρὸς τὴν μιξολυδιστὶ καλουμένην. « Les auditeurs sont mis, sous l'influence de certaines harmonies, dans une disposition plutôt plus dolente et plus calme, comme par exemple sous l'influence de l'harmonie appelé mixolydienne. » Bojesen, de son côté, cite l'opinion de Platon (*Rép.* III, p. 398 *d.*) qualifiant cette harmonie de θρηνώδης. D'après Westphal, Aristote laisserait aux chœurs tragiques les harmonies dorienne et mixolydienne. Cp. Amsel, *l. c.*, p. 31.

(1) Cp. Plutarque, *De musica*, 16 : καὶ ἡ μιξολυδιστὶ δὲ παθητική τίς ἐστι τραγῳδίαις ἁρμόζουσα. « La mixolydienne est une harmonie pathétique qui convient à la tragédie. »

(2) Παθητικοὶ δέ. Nous lisons παθητικοὶ γὰρ avec les mss. C^a et A^p.

(3) Le grec porte αὐτή. Egger a traduit : « Les autres modes. »

(4) Μαλακός n'a pas ici le sens de « relâché » que lui prêtent d'ordinaire les musicographes, par analogie avec la gravité de la corde *moins tendue*, mais plutôt celui de « moelleux », pour ainsi dire. Bojesen, faute d'avoir fait cette distinction, propose de lire μελικώτερον, « plus chantant », et renvoie au problème 12 et à ce passage de Plutarque : τοῦ βαρυτέρου γίνεται τὸ μέλος. (*Propos de table*, sommaire du livre IX.) Cette correction est ingénieuse, mais elle nous semble inutile. Barthélemy Saint-Hilaire a traduit μαλακος par le mot « doux » qui est peut-être préférable.

(5) Par exemple à l'octave l'une de l'autre.

(6) Bojesen, sur le mot ἦν, renvoie au problème 38. Nous croyons que cet imparfait vise plutôt l'explication qui précède immédiatement.

(7) Αὐτῷ. Nous lisons αὐτὸ avec le ms. C^a.

30. Pourquoi, lorsque (deux) tonneaux sont égaux et semblables (1), si l'un est vide et l'autre à moitié plein, leur résonance donne-t-elle l'octave?

N'est-ce pas parce qu'il y a aussi (2) un rapport double (2/1) entre la résonnance du tonneau vide et celle du tonneau à moitié plein ? En effet, quelle différence y a-t-il entre ce cas et celui des syrinx (3)? Le mouvement plus rapide semble donner plus d'acuité (4). Dans les (tuyaux) plus longs, l'air arrive plus lente- 923 a
ment, dans ceux d'une longueur double, cette lenteur est doublée et dans les autres elle diffère proportionnellement (à leur longueur). Il y a donc (5) consonance d'octave entre l'outre double et celle qui est moitié moins grande (6).

Ch.-Ém. RUELLE.

(1) Égaux en capacité, semblables par leur forme.

(2) Bojesen propose de supprimer καί. Ce mot nous paraît nécessaire. L'auteur veut faire observer qu'il y a rapport double *et* dans la consonance d'octave *et* dans la différence existant entre les deux tonneaux.

(3) Il s'agit ici des syrinx polycalames.

(4) Cp. Plutarque, *Questions platoniques*, VIII, 9 :... ὀξὺς (φθόγγος) ὁ ταχὺς γίνεται, βαρὺς δὲ ὁ βραδύς. Cet énoncé se rencontre sous diverses formes dans la section XI des Problèmes, consacrée à la voix (articles 3, 6, 10, 14, 15, 16, 20, 21, 34, 40, 47, 53, 56 et 62). Cp. notre traduction de Nicomaque, *Manuel d'harmonique*, p. 8, Meibom.

(5) Συμφωνεῖ δέ. Nous lisons συμφωνεῖ δή.

(6) M. Barthélemy Saint-Hilaire se demande comment les anciens s'y prenaient pour tirer un son de l'outre. Il est probable qu'on la tendait fortement en la remplissant d'air. D'autre part, ἀσκός signifie aussi la peau d'un animal écorché. Dans ce cas ἀσκός serait la peau du tympanum. Cp. ἀσκὸς Μαρσύειος, ἀσκὸς ὄνειος. (Thesaurus l. gr., *voce* ἀσκός.)

DEUX INSCRIPTIONS DE L'ASIE-MINEURE

I

CONVENTION ENTRE ÆGAE ET OLYMPOS

L'intérieur de l'Éolide a été, jusqu'en ces derniers temps, une terre inconnue des archéologues. En 1881, pendant mon séjour à Myrina, je découvris, en compagnie de M. Ramsay, l'emplacement de la ville d'Aegae, situé au lieu dit Nimroud-Kalessi, dans le Gun-Dagh, vers les sources de la rivière Pythicus qui se jette dans la mer à Myrina. L'année suivante, M. Clerc conduisit des fouilles sur cet emplacement au nom de l'École française d'Athènes; puis, en 1885 et en 1886, MM. Bohn et Schuchhardt levèrent un plan détaillé de ces belles ruines qui a été publié en 1889. Cette publication, faite aux frais de l'Institut archéologique allemand, est accompagnée d'une excellente carte, due à M. Von Diest, de la région comprise entre le Pythicus au sud et le Caïcus au nord : c'est le premier document digne de foi que l'on possède sur toute cette partie de l'Asie-Mineure.

A 9 kilomètres environ au nord-est de Nimroud-Kalessi s'élève une colline au pied de laquelle est situé le petit village de Iénidjé Keui. Dès 1884, M. Démosthènes Baltazzi, inspecteur des antiquités du vilayet d'Aïdin, y découvrit une nécropole assez ancienne; je publiai quelques renseignements à ce sujet dans la *Revue archéologique* de 1884 (t. II, p. 94) et de 1886 (t. I, p. 163). Mon correspondant m'y signalait plusieurs terres cuites de type archaïque, analogues à celles que l'expédition américaine de 1881 a

recueillies dans la nécropole d'Assos. Les fouilles, du reste, ne furent poursuivies que pendant quelques jours et aucun objet de cette provenance n'a encore, que je sache, été publié.

Dans une lettre datée du 20 mars 1890, M. Baltazzi m'a annoncé la découverte, à Iénidjé Keui, d'un gros bloc de trachyte haut de 1m 30, large de 0m 52 et épais de 0m 08, qui porte une inscription mutilée à la partie supérieure. Il ne l'avait pas vue lui-même, mais en avait fait prendre l'estampage par un illettré qu'il a dressé à cet office. M. Baltazzi ajoutait dans sa lettre qu'au sommet de la colline de Iénidjé il y avait quelques restes de constructions et qu'on lui avait apporté du même endroit des monnaies impériales de bronze aux types d'Ægae.

L'estampage est d'une lecture très difficile, mais en photographiant le revers j'ai obtenu un cliché assez net qui m'a permis de le déchiffrer en partie. Naturellement, la photographie ne donne pas plus que l'estampage, mais comme elle est d'un maniement commode, il est rare qu'elle ne puisse être substituée avec avantage, dans la tâche pénible du déchiffrement, à l'étude de l'estampage lui-même. Une épreuve retournée, puis agrandie par les procédés ordinaires, présente l'aspect d'une bonne empreinte à la mine de plomb, qui est à la fois indélébile et indéchirable.

ΜΑΝ . . .
ΚΑΙΑΜ . . .
ΙΟΙΟΓ . . .
ΣΔΕΜ . .
ΓΕΩΜ
ΟΙΑΔΟΛΑΑΜ
ΤΡΙΗΜΙΡΗΟΝΙΝΑ . .
. ΓΩΝΟΙΝΟΝϽΟΥΣΟΝ
ΕΪΩΝΟΙΣΙΕΝΟΛΥΜΓΩ .
. . ΝΟΤΤΙΚΕΗΜΗΕΓΓΑΛ
ΕΣΘΑΙΤΑΕΓΚΛΗΜΑΤΑΟΣ
. ΑΕΟΝΑΙΓΑΕΕΣΣΙΚΑΙΟΛΥ
ΜΓΗΝΟΙΣΠΡΟΣΘΕΤΑΣΥΜ
ΟΛΟΓΙΑΣΠΑΝΤΑΔΙΑΛΕΛ
ΥΣΘΑΙΕΠΕΡΟΙΚΑΙΑΡΝΗ

ΑΔΕΣΕΡΙΩΝΑΤΕΛΕΕΣΧ
ΙΜΑΙΡΑΔΕΣΑΙΚΕΤΕΚΟΙΣΙ
ΑΤΕΛΕΕΣΑΡΝΗΑΔΩΝΕ
ΤΑΛΑΑΤΕΛΕΑ

Dans l'espoir que l'étude directe de la pierre permettra un jour de restituer les premières lignes, je ne transcris ici que celles dont la lecture est certaine.

Τὰ ἐγκλήματα ὅσ-
[σ]α ἔον Αἰγαέεσσι καὶ Ὀλυ-
μπήνοις (1) πρὸς θέτας ὑμ-
ολογίας πάντα διαλελ-
ύσθαι · ἔπεροι καὶ ἀρνη-
άδες ἐρίων ἀτέλεες · χ-
ιμαιράδες αἴκε τέκοισι
ἀτέλεες · ἀρνηάδων ἔ-
ταλα ἀτέλεα.

Les caractères épigraphiques de cette inscription et ses particularités dialectales permettent de la faire remonter à la fin du IVe siècle, vers l'époque d'Alexandre le Grand ou un peu après.

Le texte, dans son ensemble, est un traité commercial entre les Ægéens et les Olympéniens. Les lignes que nous avons transcrites stipulent quatre clauses :

1° Les contestations entre Aegéens et Olympéniens seront réglées conformément aux conventions établies ;

2° Les béliers et les brebis ne payeront pas d'impôt pour leurs laines ;

3° Les chèvres ne payeront pas d'impôt, même si elles mettent bas ;

4° Les agneaux seront exempts d'impôt.

Le caractère de ces stipulations montre que la convention est relative au passage de troupeaux de chèvres et de moutons d'un territoire à l'autre. Le sens de l'expression ἐρίων ἀτέλης, signifiant « exempt de redevances pour la laine » me paraît certain, bien que le nom au génitif à la suite d'ἀτέλης indique généralement

(1) Accentuation éolienne.

l'impôt lui-même (par exemple ἀτέλης λειτουργιῶν), et non la matière sur laquelle il porte. Mais Hérodote (VI, 46), parlant de la richesse des mines de Thasos, dit que le produit de ces mines était tel que les Thasiens étaient exempts d'impôts sur les fruits de la terre, καρπῶν ἀτελέες, et cet exemple paraît concluant pour l'interprétation que nous avons adoptée.

Les stipulations de notre texte établissent des exemptions au bénéfice de certains animaux, béliers, brebis, chèvres et agneaux; il n'est fait aucune mention des boucs. Il y avait sans doute des redevances frappant chaque tête de bétail qui passait d'un territoire dans le territoire voisin. Les chèvres sont complètement exemptes, même si elles mettent bas : c'est donc que les béliers et les brebis payaient une taxe, mais les agneaux encore à la mamelle étaient exempts. L'article relatif aux laines permet de conclure que l'entrée de la laine était frappée d'un droit; ce droit n'était cependant pas perçu sur la laine que portaient les béliers et les brebis.

Malgré leur extrême concision, ces dispositions sont d'autant plus intéressantes que nous ne possédons aucun document antique qui en fasse connaître d'analogues. Elles nous fournissent quelques éclaircissements sur les relations de voisinage entre les bourgades de l'intérieur de l'Anatolie, maîtresses de vastes territoires dont l'élevage du petit bétail faisait la richesse. Le nom seul d'*Aegae* suffit d'ailleurs à prouver que les chèvres (αἶγες) étaient particulièrement abondantes dans cette région.

Quant à l'étendue du territoire d'Ægae, j'avais déjà été amené à m'en occuper en 1888 (*Revue critique*, 1888, I, p. 271), à l'occasion d'une controverse qui s'éleva sur l'identification de cette ville. M. Radet, membre de l'École française d'Athènes, avait trouvé, à cinq heures au nord-est de Magnésie, à gauche de la route qui va de cette ville à Thyatire (1), c'est-à-dire à plus de trente kilomètres de Nimroud-Kalessi, une inscription funéraire édictant une clause pénale, où il est question d'une amende payable au sénat d'Ægae et d'une copie de la prohibition qui doit être déposée aux archives de cette ville. M. Radet en avait conclu qu'Ægae devait être placée aux ruines que l'on voit à Saritscham, dans le voisinage

(1) Cf. *Bull. de Corr. Hellén.*, 1887, p. 395.

de l'endroit où il avait copié cette inscription. Je m'inscrivis en faux contre cette hypothèse et fis observer que le territoire d'Ægae pouvait être assez considérable pour que le lieu de sépulture voisin de Saritscham n'en fût qu'une dépendance. Tout récemment, MM. Bohn et Schuchhardt se sont ralliés à ma manière de voir et ont fait valoir que, la côte éolienne entre Phocée et Atarnée dépendant de Cymé et de Myrina, la ville d'Ægae n'avait pu se constituer un domaine qu'en étendant ses possessions dans la direction de l'est.

MM. Bohn et Schuchhardt ayant définitivement établi l'identité de Nimroud-Kalessi et d'Ægae, les conclusions que l'inscription de Saritscham me semblait autoriser sur l'étendue du territoire de cette ville sont désormais également inattaquables. Il n'est donc pas étonnant de trouver, à 10 ou 15 kilomètres au nord d'Ægae, une autre bourgade, celle dont les ruines se voient à Iénidjé Keui, qui dépendait également d'Ægae et où était placée la copie d'un contrat entre les habitants du territoire Ægéen et ceux du district de l'Olympe.

Il ne peut s'agir ici de l'Olympe bithynien : un simple coup d'œil sur la carte suffit à le prouver, car entre Ægae et Prusa il n'y a pas moins de quarante-cinq lieues. On songerait plutôt à l'Olympe de l'Ida (Strab. X, 470) ou à celui que Pline place en Ionie, vers le sud-est de Smyrne (Plin. V, 29, 31). Cette dernière montagne, qui limite au sud la grande plaine hyrcanienne, laquelle confine au nord à Saritscham, c'est-à-dire au territoire même d'Ægae, pourrait être celle dont il est question dans notre texte. S'il en était ainsi, il faudrait admettre que le territoire de la grande ville de Magnésie, située entre l'Olympe ionien et Ægae, s'étendait vers l'ouest dans la vallée de l'Hermus et laissait la plaine hyrcanienne aux petites cités voisines. Toutefois, je suis loin de présenter cette conclusion comme certaine, car le nom *Olympos* est très fréquent dans l'orographie de l'Asie-Mineure et aura fort bien pu être porté par quelque massif montagneux du Gun-Dagh, dans la région d'Ægae, dont les textes anciens ne nous ont pas conservé le nom.

L'inscription de Iénidjé Keui est surtout intéressante pour la connaissance du dialecte éolien et de son lexique. Voici les principales observations qu'elle suggère à cet égard.

La forme verbale EON, parfaitement lisible sur l'estampage, est nouvelle. C'est évidemment une troisième personne de l'imparfait; les contestations dont il s'agit ne sont pas seulement celles qui existent, mais celles qui se produisaient d'habitude entre les deux territoires voisins. Ἔον peut d'ailleurs représenter ici une troisième personne du pluriel, bien que le sujet du verbe soit un pluriel neutre. Dans une inscription d'Assos (Cauer², p. 285) (1), on lit ἃ σκεύεά ἐστι δαμόσια; or, cette forme ἐστι, qu'aucun grammairien ne nous a conservée, se retrouve dans une inscription éolienne d'Eresos (Cauer², p. 271) avec un sujet masculin au pluriel : ὅτι ἕτοιμοί ἐστι δίκαν ὑποσχέθην. On sait du reste que dans Homère, si la règle classique τὰ ζῶα τρέχει est le plus souvent appliquée, les constructions comme ἀμήχανα ἔργα γένοντο sont assez fréquentes pour être aux premières dans la proportion d'1 à 3 (2). Nous considérons donc ἔον = ἦσαν comme une troisième personne pluriel de l'imparfait, conjugué suivant l'analogie des verbes en ω. A ἔλυον, ες, ε etc., correspond un imparfait du verbre εἰμί : ἔον, ἔες, *ἔεν etc. La forme ἔον = attique ἦ ou ἦν, se trouve dans Homère et dans Alcée; Homère a peut-être aussi employé la troisième personne ἔεν (3). Les formes participiales ἐών, ἐόντος, connues par les inscriptions (4), appartiennent encore à cette conjugaison analogique. Rien n'empêche donc de considérer ἔον comme une troisième personne pluriel de l'imparfait du thème verbal ἐσ, conjugué suivant l'analogie des verbes en ω.

La forme ὁμολογία, que l'on trouve à la troisième ligne, est nouvelle, mais autorisée par des analogies assez nombreuses où l'on voit l'ὁ éolien répondre à l'ὁ hellénique. Ainsi les grammairiens et les inscriptions donnent ὅμοιος, ὁμάρτη (pour ὁμάρτει), ὁμαλίκων (pour ὁμηλίκων), etc. (5). Cependant, dans un décret de Mitylène, qui remonte à l'an 324 av. J.-C., on trouve déjà la forme hellénique ὁμολογήσωσι ; cette observation peut servir à confirmer la date assez ancienne que nous attribuons au texte d'Iénidjé Keui.

(1) Cf. *American Journal of philology*, 1882, p. 463; *Papers of the american school*, t. I, p. 4.

(2) Munro, *Homeric grammar*, § 172.

(3) Meyer, *Griech. Gramm.*, 2e éd. p. 432.

(4) Meister, *Griech. Dial.*, t. I, p. 171.

(5) Meister, *op. laud.*, t. I, p. 53.

Cette courte inscription enrichit le lexique grec des quatre mots suivants : ἔπερος, ἀρνηάς, χιμαιράς, ἔταλον.

Le premier, ἔπερος, que nous avons traduit avec certitude par *bélier*, est d'une explication difficile. Nous connaissons bien par Hésychius un vieux mot ἐρράς ou ἔρραος qui signifie *bélier* et dont l'analogie avec ἔπερος peut n'être pas fortuite. Il faut aussi rappeler le mot ἔρος, *laine*, dont ἔριον n'est qu'un diminutif et dont la forme la plus ancienne paraît avoir été Fέρος. Enfin, on peut citer le mot ἐπιβάτης, signifiant *mâle*, *étalon*. Ce ne sont là que des indices assez vagues : l'étymologie d'ἔπερος reste à découvrir.

Ἀρνηάς, *brebis*, et χιμαιράς, *chèvre*, sont des mots nouveaux, mais d'une formation transparente. Le nominatif ἀρήν, *bélier*, n'est usité qu'aux cas obliques ; on connaît les dérivés ἀρνός, ἀρνειός, ἀρνίον, et la fête dite ἀρνηίς à Argos. Ἀρνηάς, pour ἀρνειάς, est simplement le féminin d'ἀρνειός, comme ἀγριάς est celui d'ἄγριος. Quant à la modification d'ἀρνειός en *ἀρνηός il suffit d'en rapprocher l'éolien κᾱνος, fréquent dans les inscriptions et dans les textes, qui correspond à l'hellénique κεῖνος, ou χήρ, forme éolienne attestée par Hérodien, correspondant à l'hellénique χείρ.

Χιμαιράς, *chèvre*, comporte une explication analogue. On connaît une forme χίμαρος, *bouc*, à côté du vocable χίμαιρα, qui est l'appellation ordinaire de la chèvre. Χίμαρος a donné au féminin χιμαράς, comme ἀρνειός ἀρνειάς ; et χιμαράς sera devenu χιμαιράς par analogie à χίμαιρα. On pourrait aussi supposer un doublet masculin χίμαιρος, dont χιμαιράς serait la forme féminine, doublet de χίμαιρα.

Ἔταλον présente plus de difficultés. On ne doit pas songer, croyons-nous, à rapprocher ce mot d'ἔτος, mais y voir une forme éolienne du vocable ἀταλός, qui signifie *jeune, d'âge tendre*, et s'emploie en parlant des petits des animaux, comme dans le vers homérique (1) :

[Ἵπποι] θηλεῖαι πώλοισιν ἀγαλλόμεναι ἀτάλῃσι.

Dans un manuscrit, on n'aurait probablement pas hésité à transcrire ἄταλα, en considérant ἔταλα comme une faute de copie ;

(1) *Iliade*, XX. 222.

mais de pareilles erreurs ne doivent être admises qu'à la dernière extrémité dans les documents épigraphiques d'un caractère officiel. Du reste, on connaît quelques formes éoliennes où l'ε tient la place d'un α hellénique, par exemple ὀρέχων, cité par les grammairiens, pour ὀράχων. Le passage capital à ce sujet est celui du grammairien Jean : ποτὲ δὲ τὸ Ε ἢ Η τιθέασιν ἀντὶ τοῦ Α : κρέτος κρέτος, γαλήνη γελάνα. Mais on a fait observer (1) que la substitution d'η à α n'est pas, comme le dit ce grammairien, éolienne : elle est essentiellement ionienne. Ce qu'il faut donc retenir de sa phrase, c'est que l'éolien substitue quelquefois ε à α. Je ne connais pas, à la vérité, de cas où ε initial, non suivi de ρ, occupe, dans un mot éolien, la place d'un α hellénique, mais les exemples que j'ai cités suffisent, je crois, à faire admettre l'équivalence phonétique d'ἔταλος et d'ἄταλος, équivalence justifiée, d'ailleurs, par la signification de ces deux mots.

Dans la partie de l'inscription que je n'ai pas déchiffrée d'une manière complète, il y a encore d'autres mots (ἐγγαλέσθαι, par exemple), qui sont intéressants pour la grammaire et le lexique ; mais la prudence commande de n'aborder l'explication des formes que lorsque ces formes elles-mêmes sont certaines et nous nous en tiendrons, pour l'instant, aux remarques que nous venons de présenter.

(1 Meister, t. I, p. 42.

II

LE SANCTUAIRE DE LA SIBYLLE D'ÉRYTHRÉE

Pausanias, au XII[e] chapitre de son livre sur la Phocide, raconte ce qui suit : « On voit [à Delphes, près du portique des Athéniens une pierre qui s'élève au-dessus du sol : les Delphiens assurent qu'Hérophile, surnommée la Sibylle, se tenait sur cette pierre pour chanter ses oracles. La première qui ait porté ce nom me semble remonter à la plus haute antiquité... Hérophile est d'une époque plus récente : il paraît néanmoins qu'elle a vécu avant la guerre de Troie... Les Déliens rappellent un hymne de cette femme sur Apollon ; elle se donne dans ses vers non seulement le nom d'Hérophile, mais encore celui d'Artémis ; elle se dit dans un passage l'épouse d'Apollon, dans un autre sa sœur et ensuite sa fille ; elle débite tout cela dans la fureur du délire prophétique. Elle prétend, dans un autre endroit de ses oracles, qu'elle est née d'une mère immortelle, l'une des nymphes du mont Ida, et d'un père mortel. Voici ses expressions : « Je suis née d'une race moitié mortelle, moitié divine ; ma mère est une nymphe immortelle, mon père était pêcheur. Par ma mère, je suis originaire du mont Ida ; ma patrie est la rouge Marpessos consacrée à ma mère ou *à la mère des Dieux*) et arrosée par le fleuve Aïdoneus. » Il y avait encore de mon temps, sur le mont Ida, dans la Troade, les ruines d'une ville nommée Marpessos, avec soixante habitants environ ; tout le sol des environs est rougeâtre et tellement aride que le fleuve Aïdoneus entre sous terre et reparaît de nouveau... Marpessos est à environ 240 stades d'Alexandrie en Troade ; les habitants de cette Alexandrie disent qu'Hérophile était chargée

du soin du temple d'Apollon Sminthée... Cette Sibylle passa la plus grande partie de sa vie à Samos ; elle alla ensuite à Claros dans le pays des Colophoniens, à Délos et à Delphes. Arrivée dans ce dernier endroit, elle se tenait sur cette pierre, d'où elle rendait ses oracles ; elle finit ses jours dans la Troade, où elle a son tombeau dans le bois sacré d'Apollon Sminthée et on y lit sur un cippe (ἐπὶ στήλης) l'inscription suivante en vers élégiaques :

« Je suis cette Sibylle interprète véridique de Phébus, ensevelie sous cette pierre : jadis vierge éloquente, maintenant muette à jamais, la Parque inflexible m'enchaîne ici. Mais par la faveur de Phébus, le dieu que j'ai jadis servi, je repose dans le voisinage des nymphes et de cet Hermès. » Il y a effectivement, près de son tombeau, un Hermès en marbre de forme carrée, et à sa gauche, de l'eau qui se rend dans une fontaine et des statues de nymphes. Mais les Érythréens, qui, de tous les Grecs, revendiquent Hérophile avec le plus de chaleur, montrent sur le mont Corycos (à Érythrée) une grotte où ils disent qu'elle est née ; elle était, suivant eux, fille de Théodore, berger du pays, et d'une nymphe surnommée *Idaia,* parce que, dit-on, on appelait alors *Ida* tous les endroits touffus. Les Érythréens retranchent de ses prédictions les vers où il est question de Marpessos et du fleuve Aïdoneus. »

En résumé, Pausanias vit à Delphes la pierre sur laquelle avait prophétisé la Sibylle Hérophile. Il nous expose à ce propos deux traditions, fondées sur des vers qui couraient sous le nom de la Sibylle d'Érythrée. D'après l'une d'elles, soutenue par les habitants d'Alexandrie en Troade, la patrie de la Sibylle dite Érythréenne, que les anciens ont longtemps considérée comme la seule, était une bourgade du nom de Marpessos, où la terre était rouge (ἐρυθρή). D'après l'autre,qui, au dire de Lactance copiant Varron (1), avait été développée par un écrivain d'Érythrée nommé Apollodore, c'est la vile d'Érythrée qui avait donné naissance à Hérophile. Chaque tradition s'appuyait aussi sur des monuments locaux. A Alexandrie, dans l'enceinte du temple d'Apollon, on montrait la tombe d'Hérophile, ensevelie dans un *nymphaeum*, auprès de statues de nymphes et d'un Hermès. L'inscription placée sur sa tombe, que nous a conservée Pausanias, ne présente pas de traces d'une haute

(1) Lact., I, 6.

antiquité; en particulier, toute forme dialectale y fait défaut. De leur côté, les Érythréens faisaient voir dans le mont Corycos, qui domine Érythrée, une grotte où ils disaient qu'Hérophile était née. Pausanias ne nous dit point qu'on y prétendît aussi posséder le tombeau de la Sibylle; mais ce renseignement nous est fourni par un chronographe byzantin, l'auteur de la *Chronique pascale* (1) : « La Sibylle d'Érythrée, écrit-il, était originaire de cette dernière ville, vis-à-vis de Chios; elle composa des poèmes et sa stèle funéraire (στήλη) existe encore dans la ville d'Érythrée sur la côte vis-à-vis de Chios. » Ainsi, comme Alexandrie de Troade, Érythrée se vantait non seulement d'avoir vu naître la Sibylle, mais de conserver sa dépouille mortelle.

Dans les admirables *Excursus* qui font suite à son édition des *Oracles sibyllins*, Charles Alexandre a longuement discuté les prétentions rivales des deux villes et s'est décidé en faveur de Marpessos. Nous n'examinerons pas ses arguments, et si nous avons rappelé cette controverse, c'est seulement pour faciliter l'intelligence d'un texte épigraphique d'une haute importance qui vient d'être découvert à Érythrée. Ce texte est une épigramme en vers qui présente plusieurs analogies avec celle qui était gravée sur la prétendue tombe d'Hérophile près d'Alexandrie en Troade : comme cette dernière, elle date de l'époque romaine, mais elle paraît encore moins ancienne. Copiée par M. Sotiropoulos, elle m'a été transmise par M. Contoléon, de Smyrne, avec quelques renseignements sur les circonstances de la découverte (2).

L'inscription est gravée sur la face latérale d'un bloc de marbre, ayant 1^{m} 35 de haut, 0^{m} 45 de large et 0^{m} 30 d'épaisseur. Chaque vers occupe deux lignes sur la pierre. La gravure est soignée, mais la forme des caractères ne témoigne pas d'une haute époque. Les lettres Λ, Δ, Λ ont le jambage de droite en ressaut sur celui de gauche, ce qu'on ne trouve guère avant la fin du I^{er} siècle de l'ère chrétienne; l'Υ est gravé à l'intérieur de l'Ο, caractère non

(1) T. I. p. 202.

(2) L'inscription a été imprimée au mois de juillet 1891 par M. Fontrier, dans l'Ἀρχαῖον de Smyrne. Je n'ai pas eu cette publication entre les mains. Je n'ai pas vu non plus la publication de M. Buresch (*Wochenschrift für classische Philologie*, 16 sept. 1891, p. 1039-47).

moins manifeste de l'époque impériale; enfin, il y a un exemple de deux lettres liées (H et N dans le mot ΠΑΤΡΗΝ).

D'après le témoignage de M. Sotiropoulos, que l'on voudrait plus explicite, l'inscription aurait été découverte dans une sorte de caveau disposé en hémicycle et ayant environ deux mètres tant en largeur qu'en longueur. L'entrée du caveau présentait l'aspect d'une porte surmontée d'un arc : dans les montants de la porte se trouvaient d'une part la grande inscription, dont nous allons parler, de l'autre un fragment où M. Sotiropoulos a lu :

ΤΟΥΤΟ
ΝΕΠΕΚΚΟΜΕΝΟΙΣ

Or, il y a une cinquantaine d'années, Philippe Le Bas, de passage à Érythrée, y déchiffra sur une base, au nord-est de l'Acropole et à l'est du théâtre, une inscription en mauvais vers qui fut publiée par Alexandre (1), par Le Bas lui-même (2), par Curtius et Sauppe (3) et par M. Kaibel (4). Cette inscription est la dédicace d'une fontaine aux Nymphes Naïades, à l'endroit où naquit la Sibylle :

Νύμφαις Ναΐασιν, ἀγλαὸν γένος ἔνθα Σιβύλλης.

La fontaine en question, que la tradition locale mettait en rapport avec la naissance de la Sibylle — nous avons vu qu'elle était fille d'une nymphe — fut décorée aux frais d'Eutychianos, agoranome et ancien irénarque, et de son fils aussi nommé Eutychianos. Les deux derniers vers rappellent qu'ils ont ajouté des ornements à l'entrée de la fontaine, c'est-à-dire du caveau au fond duquel la source jaillissait, et que cette entrée était éclatante de peintures :

Φαίδρυνέν τε γραφαῖς ἐπικοσμήσας τὸ αὐλιεῖον.

Ce travail doit être un monument pour les hommes à venir :

Μνημόσυνον τοῦτο τοῖσιν ἐπεσσομένοις.

(1) *Excursus ad Sibyllinos libros*, p. 20.
(2) *Asie-Mineure*, n° 58.
(3) *Act. Societ. lit. Gotting.*, 1859, t. VIII, p. 161.
(4) *Epigramm. grace.*, n° 1075.

Or, dans le texte épigraphique publié par Le Bas, TOYTO est sur une ligne et TOICIN ΕΠΕCCOMENOIC sur la suivante; comme dans la copie de M. Sotiropoulos, les Σ sont lunaires. Il n'est donc pas douteux : 1° Que l'inscription copiée par Le Bas a été détruite depuis 1842 et qu'un fragment en a été encastré dans l'entrée du caveau que vient d'explorer M. Sotiropoulos; 2° que ce caveau (1) est bien l'antre des nymphes, le *nymphaeum*, où les antiquaires locaux faisaient naître Hérophile. Le bouleversement d'époque récente, qu'atteste la présence du fragment de l'inscription vue par Le Bas, explique que la grande inscription qui doit nous occuper a été découverte dans un des montants de la porte, ce qui n'était certainement pas sa place originaire.

Une autre inscription sur marbre, gravée sur plusieurs fragments qui se rajustent, a été recueillie par M. Sotiropoulos dans l'arcade surmontant l'entrée. Elle se lit comme il suit :

Δήμητρι θεσμοφόρωι καὶ Μάρκωι Αὐρηλίωι
Ἀντωνείνωι καὶ Λουκίωι Αὐρηλίωι Οὐήρῳ
τὴν πήγην τοῦ ὕδατος ἀνέθηκε..... ἐκ τῶν
ἰδίων.....

Le nom du dédicant manque, mais comme la dédicace de la fontaine est faite à Marc-Aurèle et à Lucius Vérus, elle doit se placer entre 161 et 169, date de la mort de Vérus. Une prêtresse de Déméter Thesmophore est connue par une autre inscription d'Érythrée (2).

Enfin, pour en finir avec les fragments, M. Sotiropoulos a copié au même endroit une inscription gravée sur deux plaques de marbre qui se rajustent. L'une porte :

Ἀγαθῇ τύχῃ (3). Σίβυλλα Νύμφης καὶ Θεοδώρου Ἐρυθραία.

Sur la seconde on lit :

Νύμφη Ναΐς.

(1) Θάλαμος κατάγειος, écrit l'auteur des *Mirabilia*, en parlant de l'antre de la Sibylle de Cumes (*de Mirab.* p. 1158, éd. Vall.).

(2) *Bull. Corresp. Hellén.*, t. IV, p. 160.

(3) Ἀγαθὴ τύχη est une divinité d'Érythrée. *Bull. Corresp. Hellén.*, t. IV, p. 158.

Comme l'inscription copiée par Le Bas commence ainsi : Ἀγαθῇ τύχῃ. Νύμφαις Ναιάσιν..., nous avons là un nouvel argument en faveur de notre opinion, que tous les textes cités jusqu'à présent proviennent du même endroit où Le Bas a copié le n° 38 de son recueil.

Voici maintenant l'inscription principale :

Ἡ Φοίβου πρόπολος χρησμηγόρος εἰμὶ Σίβυλλα,
νύμφης Ναΐαδος πρεσβυγενὴς θυγάτηρ,
πατρὶς δ' οὐκ ἄλλη, μούνη δέ μοι ἐστὶν Ἐρυθραί,
καὶ Θεόδωρος ἔφυ θνητὸς ἐμοὶ γενέτης.
Κισσώτας δ' ἤνεγκεν ἐμὸν γονόν, ὧ ἐνὶ χρησμοὺς
ἑκπε[ρ]ονῶ, δεινῶν ἐυθυλαλοῦσα βροτοῖς,
τῇδε δ' ἑφεζομένη πέτρῃ θνητοῖσιν ἄεισα
μαντοσύνας παθέων αὖθις ἐπεσσομένων.
Τρὶς δὲ τριηκοσίοισιν ἐγὼ ζώουσ' ἐνιαυτοῖς,
πάρθενος οὖσ' ἀδμής, πᾶσαν ἐπὶ χθόν' ἔβην·
αὖθις δ' ἐνθάδε ἔγωγε φίλῃ παρ' τῇδε γε πέτρῃ,
ἧμαι νῦν ἀγανοῖς ὕδασι τερπομένη·
χαίρω δ' ὅττι χρόνος μοι ἐλήλυθεν ἥδη ἀληθής,
ᾧ ποτ' ἂν ἀνθήσειν αὖθις ἔφην Ἐρυθράς,
πᾶσαν δ' εὐνομίαν ἔξειν πλοῦτον τ' ἀρετήν τε,
πάτρην ἐς φιλίην βάντι νέῳ Ἐρύθρῳ.

Traduction :

« Je suis la Sibylle servante de Phébus, la prophétesse, la fille très âgée de la nymphe Naïas. Ma patrie n'est pas une autre ville, mais bien Érythrée, et mon père mortel fut Théodore. L'antre tapissé de lierre m'a vue naître et c'est là qu'assise sur cette pierre j'enfile la série de mes oracles, annonçant aux mortels les maux qui les attendent. Pendant une vie de trois fois trois cents ans, j'ai conservé ma virginité et parcouru toute la terre. Maintenant, je suis assise de nouveau auprès de cette pierre qui m'est familière, jouissant de l'agréable fraîcheur des eaux. Je suis heureuse de voir arriver le temps où j'ai prédit qu'Érythrée fleurirait de nouveau, qu'elle serait bien gouvernée, riche et prospère, à la venue d'un nouvel Érythros dans ma chère patrie. »

Cette inscription est-elle une épitaphe? Cela est possible, mais n'est pas dit expressément. Au lieu de κεῖμαι, *je repose*, la Sibylle d'Érythrée dit ἧμαι, *je suis assise* : il y a donc là plutôt comme une affirmation de présence, et cette affirmation paraît impliquer qu'une statue de la Sibylle, dans l'attitude d'une vieille femme assise, était placée dans le caveau. La découverte du moindre fragment de cette statue serait fort intéressante et l'on ne peut trop souhaiter qu'un membre de l'École d'Athènes se rende à Érythrée pour y continuer l'exploration de la grotte. Quoi qu'il en soit, notre inscription paraît faire pendant à celle d'Alexandrie en Troade que Pausanias nous a conservée : le parallélisme de ces deux compositions est évident :

Αὐ ἐγὼ ἀ Φοίβοιο σαφηγορίς εἰμι Σίβυλλα.

dit l'épitaphe d'Alexandrie. Nous lisons dans l'inscription d'Érythrée :

Ἡ Φοίβου πρόπολος χρησμηγόρος εἰμὶ Σίβυλλα.

La tombe de la Sibylle ensevelie en Troade est placée dans un *nymphaeum*, où jaillit une source; la Sibylle d'Érythrée se félicite aussi du voisinage des eaux vives :

Ἧμαι νῦν ἁγνοῖς ὕδασι τερπομένη.

Dès le début de l'épigramme d'Érythrée, les prétentions de cette ville sont nettement affirmées, et il y a comme une trace des controverses pendantes dans ce vers :

Πατρὶς δ' οὐκ ἄλλη, μούνη δέ μοι ἐστὶν Ἐρυθραί.

En se disant fille de la nymphe Naïas, nommée Ναίς sur le fragment d'inscription de même provenance, la Sibylle d'Érythrée ajoute un renseignement à ceux que fournissent les auteurs, car Pausanias lui donne pour mère une nymphe de l'Ida, Ἰδαία. Il est certain, d'après le texte de Pausanias, que le nom d'Ἰδαία paraissait peu favorable aux prétentions des Érythréens, le mont Ida étant voisin d'Alexandrie en Troade et fort loin d'Érythrée. Les Érythréens se tiraient d'affaire, suivant Pausanias, en alléguant qu'*Ida* désignait primitivement tout pays boisé. Mais cette explication paraissant peu satisfaisante, on préféra donner un autre

nom à la mère de la Sibylle Érythréenne. Le nom de Naïas convient bien à une Nymphe; peut-être aussi n'est-il pas superflu de faire observer que le mot ΙΔΑΙΑΝ, lu de droite à gauche, donne précisément ΝΑΙΑΔΙ.

Le père d'Hérophile, Théodore, était déjà connu par Pausanias; la Sibylle a soin d'ajouter qu'il est son père *mortel*, θνητὸς γενέτης, laissant entendre par là qu'elle est fille d'Apollon, comme le voulait une des traditions indiquées par Pausanias.

A la ligne 6, il y a un mot très rare : ἐκπε[ρ]ονῶ ; il ne s'était encore rencontré que dans un auteur byzantin, Nicétas Choniate, où il signifie « passer une pointe à travers ». Ici, il a le sens d' « enfiler » des oracles, et cette expression se comprend d'autant mieux que les oracles de la Sibylle étaient rendus sur des feuilles volantes :

Foliis tantum ne carmina manda
Ne turbata volent, rapidis ludibria ventis (1).

On peut croire aussi qu'ils étaient gravés sur de petites feuilles métalliques pourvues d'un œillet. A la même ligne, le mot εὐθυλαλοῦσα est nouveau. Le mot χρησμηγόρος, à la première, est remarquable, parce qu'il se rencontre dans un des oracles sibyllins (2) :

Οὐ ψευδοῦς Φοίβου χρησμηγόρος.....

Dans un autre fragment du poème de la Sibylle d'Érythrée (3), on trouve lès vers :

Καὶ τότε μοι φθονέσας Λητοῦς ἐρικυδέος υἱὸς
Μαντοσύνης, παθέων δὲ κατοικτίσσας ὁλοὸν κῆρ...

Or, dans notre inscription, nous lisons au v. 9 :

Μαντοσύνας παθέων αὖθις ἐπεσσομένων.

L'imitation est évidente, comme au vers 3 :

Πατρὶς δ'οὐκ ἄλλη, μούνη δέ μοι ἐστὶν Ἐρυθραί

(1) Virg. *Aen.* VI, 74; cf. Alexandre, *Excursus*, p. 59.
(2) *Orac. Sib.*, IV, 4.
(3) Alexandre, t. II, p. 120.

souvenir du vers du chant érythréen :

Μητρόθεν Ἰδογενής · πατρὶς δέ μοι ἐστὶν Ἐρυθρή.

Le vers 5 « Κισσώτας δ'ἤνεγκεν ἐμὸν γόνον » présente une difficulté, le mot Κισσώτας étant nouveau. Ce ne peut être que la désignation d'un antre tapissé de lierre, κισσός, et consacré à Apollon, que l'on trouve appelé κισσεύς, κισσυλοδόκηνός et κισαλαυδηνός (1). La Sibylle indique nettement qu'elle est ensevelie dans l'antre où elle est née et où elle a prophétisé. Cet antre contenait une source, puisqu'elle est fille d'une nymphe des eaux, et l'on y voyait la pierre sur laquelle la Sibylle s'était assise pour rendre ses oracles. Elle désigne cette pierre comme immédiatement voisine de sa retraite, τῇδε δ'ἐφεζομένη πέτρῃ, φίλῃ παρ' τῇδε γε πέτρῃ. A Delphes aussi, on montrait la pierre sur laquelle avait prophétisé la Sibylle et l'on en voyait encore en d'autres lieux.

La Sibylle dit qu'elle a vécu trois fois trois cents ans, c'est-à-dire neuf cents ans. Les auteurs anciens lui attribuent, en effet, une existence de neuf cents ou de mille ans (2), mais ces allégations, comme le vers de notre inscription, sont uniquement fondées sur un passage du vieux chant érythréen, où la Sibylle dit qu'elle a vécu pendant *neuf âges*, sans préciser quel nombre d'années elle entend par le mot d'*âge* (γενεά).

Dans le vers suivant (v. 11), la Sibylle parle de sa virginité intacte et de ses pérégrinations à travers le monde, deux faits sur lesquels les témoignages des anciens sont très explicites (3).

La véritable et sérieuse difficulté de notre texte réside dans les quatre derniers vers. La Sibylle se réjouit de voir venir le temps qu'elle a prédit, où Érythrée devait refleurir par l'heureux effet de l'arrivée d'un nouvel Érythros. Érythros, nous le savons par Pausanias (4) et Diodore (5), était fils du Crétois Rhadamanthe et fut le fondateur d'Érythrée. Un nouvel Érythros est donc un second fondateur de la ville, et cette épithète de fondateur, οἰκιστής, κτίστης, a précisément été donnée souvent par les villes grecques

(1) *Athen. Mith.*, t. XIV, p. 96-97.
(2) Cf. Alexandre, *Excursus*, p. 17, 57.
(3) Cf. Alexandre, *Excursus*, p. 3, 52.
(4) Paus., VII, 3, 4.
(5) Diod., V, 79.

aux empereurs qui les honoraient de leur présence (1). Dans une inscription de Clazomène (2), Hadrien est appelé νέος Ἥλιος ; plusieurs empereurs, à l'exemple de Mithridate, furent appelés νέος Διονύσος (3), comme les impératrices étaient dites Δημήτηρ νέα, etc. (4). Il n'y a donc rien d'improbable à ce qu'un empereur ait été qualifié de νέος Ἐρυθρος, c'est-à-dire de second fondateur d'Érythrée, et l'on songe volontiers à Hadrien, qui montra tant de sollicitude pour les vieux sanctuaires du paganisme ; mais son séjour à Érythrée n'est attesté par aucun texte et l'histoire de cette ville nous est trop peu connue pour que nous puissions émettre à cet égard une hypothèse précise. Il faut d'ailleurs observer que la flatterie des villes asiatiques décernait aussi le titre de κτιστής à de simples citoyens qui s'étaient distingués par leurs libéralités ou les avaient dotées d'une construction nouvelle (5) : le νέος Ἐρυθρος pourrait donc être celui qui a décoré le *nymphaeum* où est ensevelie la Sibylle, quelque bienfaiteur comme l'Εὐτυχιανός de l'inscription de Le Bas.

Il semble cependant, si le νέος Ἐρυθρος est un empereur, que l'on puisse dater notre texte avec quelque certitude. La Sibylle passait généralement pour avoir prophétisé vers l'époque de la guerre de Troie, mais la tradition adoptée à l'époque impériale, en particulier par tous les pères de l'Église, la faisait contemporaine de Romulus, 753-714 (6). Si l'on prend l'année 735 comme date moyenne et si l'on y ajoute les neuf siècles que dit avoir vécu la Sibylle, on arrive à l'an 165 après J.-C., qui est précisément la date du séjour de Lucius Vérus en Asie-Mineure. Or, le nom de Lucius Vérus s'était déjà rencontré dans une dédicace d'Érythrée (7) et il se trouve, associé à celui de Marc-Aurèle, dans une dédicace recueillie en même temps et au même endroit que notre inscription par M. Sotiropoulos. Nous ne pouvons cepen-

(1) Voir les inscriptions réunies à la suite du travail de Duerr, *Die Reisen des Kaisers Hadrian*, Vienne, 1881.

(2) *Rev. archéol.*, 1876, XXXII, p. 44.

(3) Voir l'index du *Corp. inscr. graec.*, p. 21.

(4) *Ibid.*, p. 20.

(5) Par exemple *Bull. Corresp. Hellén.*, t. X, p. 501.

(6) Cf. Alexandre, *Excursus*, I, p. 13.

(7) *Bull. de Corresp. Hellén.*, 1880, p. 157.

dant pas attacher trop de prix à ce calcul, car il serait étrange qu'aucun texte antique n'eût mentionné la présence d'une Sibylle à Érythrée au milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne.

Malgré les obscurités qu'elle laisse subsister, l'importance de la nouvelle inscription d'Érythrée est considérable. Non seulement elle augmente d'un intéressant spécimen le *Corpus* des épigrammes grecques, mais elle apporte à notre connaissance des *antiquités sibyllines* le seul document qui ait été exhumé depuis la publication de l'admirable recueil d'Alexandre.

Salomon REINACH.

PHYLACTÈRE ALEXANDRIN

CONTRE LES ÉPISTAXIS

Dans une savante étude de mythologie sémitique intitulée Horus et saint Georges, M. Clermont-Ganneau analyse ainsi un des passages du traité de Plutarque sur Isis et Osiris.

« Osiris, au moment où son fils Horus se prépare à le venger en combattant Typhon, demande à Horus *quel animal il pense devoir être le plus utile pour le combat.*

C'est le cheval, répond Horus. Sur quoi Osiris s'étonne, demandant pourquoi *le cheval* et non *le lion.* Horus dit alors que le lion est utile à qui a besoin d'aide, mais que le cheval permet de couper et de tuer l'ennemi qui fuit (1) ».

Par cette citation, nous voyons qu'à la fin du I^er^ siècle, on considérait, dans l'école égypto-grecque d'Alexandrie, le lion et le cheval comme les deux animaux les plus propres à combattre le mauvais principe, l'esprit malfaisant et toutes ses manifestations.

(1) *Revue archéol.*, octobre 1876, p. 199

Ces idées ont été exprimées sur plus d'un monument plastique et je viens d'acquérir une amulette qui est l'illustration, le commentaire en image de ce passage du traité d'Isis et d'Osiris, car sur l'une des faces de ce talisman, on voit l'ennemi terrassé par un lion et, sur l'autre face, c'est un homme à cheval qui frappe ce même ennemi renversé.

Notre amulette, trouvée, m'a-t-on dit, à Cyzique, dans le cimetière romain de Boulgar-keui, est un petit disque en bronze ou en cuivre rouge de forme légèrement ovalaire, de 43 à 46 millimètres de diamètre et d'une très faible épaisseur comprise entre 7/10 de millimètre et 1 millimètre, épaisseur qui correspond au 13 difficile — 14 facile du calibre de lamineurs de Parod. Presqu'à l'extrémité supérieure du grand diamètre est un trou rond de suspension, dont la place avait été ménagée entre les lettres de la légende.

Les deux faces de ce disque sont couvertes d'inscriptions et de figures gravées au trait; quelques coups d'onglette accusent la forme des figures et leur donnent une sorte de modelé rudimentaire.

Sur le droit, légende circulaire séparée du champ par un cercle :

ΜΙΧΑΗΛΓΑΒΡΙΗΛΟΥΡΙΗΛΡΑΦΑΗΛΔΙΑΦΥΛΑΞΟΝΤΟΝΦΟΡΟΥΝΤΑϚ

Μιχαήλ, Γαβριήλ, Οὐριήλ, Ῥαφαήλ διαφύλαξον τὸν φοροῦντα.

Dans le champ : ΑΓΙΟϚ.

ΑΓΙΟϚ Ἅγιος, Ἅγιος, Ἅγιος.

Α

Γ

Ιϴ

Cⵎ

Et les lettres suivantes semées çà et là : ΠΙΠΙ RPSS.

L'image principale, le sujet de la représentation est un lion courant à droite, la gueule ouverte et passant sur le corps renversé d'une femme. Cette femme a la chevelure indiquée par une sorte de S retourné (ꙅ); la poitrine est nue et deux points en marquent les seins; quant au bas du corps, il est recouvert d'une jupe dont les plis sont représentés par des lignes parallèles.

Cette scène est dominée par les deux bustes affrontés du Soleil et de la Lune devant chacun desquels brûle un flambeau. Le buste du Soleil est tourné à droite, la tête est jeune, imberbe, couronnée d'un diadème à quatre pointes, comme celui que portent les trente tyrans de la Gaule et quelques empereurs de la seconde moitié du IIIe siècle (1).

Le buste de la Lune est tourné à gauche ; la tête est surmontée du croissant lunaire ; les cheveux, comme ceux de la femme renversée, sont indiqués par un S retourné. Ce mode de coiffure est caractéristique ; c'est celui des femmes romaines pendant la seconde moitié du IIIe siècle ; il est clairement indiqué sur les médaillons de M. Otacilia, de C. Salonina et de M. Urbica (2). Ce rapprochement n'est pas arbitraire, car il est confirmé par la coiffure du buste du Soleil dont les cheveux ras sont représentés par un pointillé ; or ce n'est que pendant cette seconde moitié du IIIe siècle que nous retrouvons les cheveux courts et bouclés sur des portraits impériaux. Constantin le Grand et ses successeurs ont une chevelure lisse exprimée, en gravure, par des traits parallèles ou concentriques et non par le pointillé de notre talisman et des médaillons ou monnaies de la fin du IIIe siècle (3).

Le Soleil porte le paludamentum attaché sur l'épaule droite ; la Lune a un vêtement dont les plis obliques viennent se joindre en forme de chevrons sur la poitrine.

Devant la tête du lion, il y a un œil placé verticalement et dont on distingue parfaitement l'iris et la pupille. L'œil est un symbole complexe et, dans les croyances alexandrines, il représente le Soleil, la Lune, le bien-être et la santé (4).

Au revers de ce talisman, le champ est, comme au droit, entouré par une légende circulaire.

ΑΓΓΕΛΟCΑΡΑ·Α·ΦΦΕVΓΕΜΕΜΙCΙΜΕΝΙCΟΛΟΜΟΝCΕΔΙΟΚΙS

(1) Cf. Frœhner, *Les Médaillons de l'empire romain*, Paris, 1878 ; médaillons de Trajan-Dèce, Tétricus, Probus, Fl. Valerius Severus.

(2) Frœhner, ouvr. cité, *passim*.

(3) Frœhner, *ib.*, médaillons de Sévère Alexandre, de Gordien III, des deux Philippe, etc., etc. A cette époque, il n'y a que l'efféminé Gallien (Galliena Augusta) qui soit représenté avec les cheveux longs.

(4) Cf. Pierret, *Dictionn. d'Archéol. égypt.*, à l'art. Oudja.

Ἄγγελος Ἀραὰφ, φεῦγε μεμισημένη · Σολομών σε διώκει.

Dans le champ, nous retrouvons cette même femme couchée à la renverse que nous avons déjà vue au droit; mais ici, elle n'est plus terrassée par un lion : elle est frappée d'un coup de lance par un cavalier au galop qui s'avance vers la droite, précédé par un ange. Le cavalier a le costume militaire des empereurs, le paludamentum, la cuirasse, la jupe plissée et les caliges dont les tiges rabattues sont parfaitement indiquées. La figure de ce cavalier est jeune et imberbe, les cheveux sont ras. Quant à l'ange conducteur, il est de face, mais la tête est tournée vers la droite ; en fait de vêtements il porte la tunique recouverte en partie par la toge. L'aile droite est seule indiquée. La figure de l'ange est imberbe et les cheveux sont ras, ce qui dénote un ange mâle, et nous verrons plus loin que ce détail a sa valeur pour l'explication du μεμισημενη de la légende circulaire.

Le cavalier et l'ange sont nimbés et tous deux sont accompagnés d'une étoile.

Sur le droit comme sur l'avers, au-dessus du corps de la femme vaincue, il y a une ligne ondulée. Je ne crois pas que ce soit là l'image d'un serpent en tant que symbole du mauvais principe. Cette ligne serpentine est un trait conventionnel qui, sur beaucoup de monuments des premiers siècles, indique la ligne de terre.

Voyons maintenant quelle est l'explication la plus rationnelle de tous ces symboles et de ces légendes.

La formule Ἅγιος, Ἅγιος, Ἅγιος est fréquente; je l'ai relevée entre autres sur une inscription grecque de la Troade qui depuis a été publiée par M. G. Perrot (1). Quoique cette formule se retrouve sur des monuments chrétiens, dans l'*Apocalypse* de saint Jean (2) et qu'elle forme le commencement de l'*épicinion* des constitutions évangéliques (LXXII) et du *trisagion* du concile de Chalcédoine (Act. I), elle n'est pas un indice formel de christianisme, car on la rencontre déjà dans Isaïe (VII, 3) comme faisant partie de l'hymne séraphique.

(1) *Rev. archéol.*, janvier 1877, p. 33. Cette inscription se trouve à Ineh dans la mosquée de l'orphelin, Euksuz-djami, et non dans la mosquée du bœuf, Eukouz-djami.

(2) IV, 8.

Les lettres ΠΙΠΙ sont une pseudo transcription grecque du nom hébreu de la divinité (יהוה, *Iahveh*), transcrit lettre pour lettre, en ne tenant compte que de la forme des caractères hébraïques et non de leur valeur phonétique (1).

RPSSS me semble renfermer le signe que M. Chabouillet nomme « trois S, trois serpents ou trois Σ traversés par une barre (2). » Ce symbole que Marcellus Empiricus recommande de faire graver sur une pierre de jaspe verdâtre et de porter sur soi dans certaines affections est formé de trois ἐπίσημον βαῦ et signifie le nombre 666, le nombre de la Bête de l'*Apocalyse* (XIII, 17). La lettre ς a, dans le système ordinaire de numération grecque, la valeur de notre chiffre 6 ; c'est aussi la valeur du Z dans un autre système grec qui a été employé pour la désignation des chants de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Dans la numération grecque usuelle, les lettres ont une valeur propre et spéciale et non pas, comme chez nous, une valeur de position en progression décuple ; mais ce dernier système, dont nous nous servons aujourd'hui, n'est pas d'invention moderne ; il était déjà connu des anciens ; toute notre arithmétique vulgaire dérive de l'*algorisme* qui n'est, comme l'a montré Chasles, qu'un perfectionnement de l'ancien système de l'*abacus* (3) ; or ce système de l'*abacus* a été créé par les pythagoriciens grecs, perfectionné au commencement de notre ère par les néoplatoniciens de l'école d'Alexandrie et propagé en Occident par les rabbins et les juifs hellénisants (4). Il n'y a donc rien d'invraisemblable à ce que ces SSS ou ces ZZZ qui, dans le système de l'*abacus* font 666 (et non 6 + 6 + 6 = 18) aient été employés par les basilidiens, les ophites et tous les fabricants de talis-

(1) Cette transcription fautive a été favorisée par les formes qu'affectaient le *hé*, le *vav* et le *iod* dans l'écriture hébraïque carrée. Cf. J. Halévy, *Revue des études juives*, IX, 161-2.

(2) *Catal. des camées et intailles de la Bibl. nat.*, p. 291.

(3) Chasles a fait insérer ses divers mémoires dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, années 1843, 1844 et 1845.

(4) L'honneur de cette découverte revient à J.-H. Vincent (*Journal des Mathématiques* de Liouville, juin 1839). Après la publication des mémoires de Chasles, J.-H. Vincent a complété sa découverte et en a fait l'objet d'un nouvel article publié dans la *Rev. archéol.*, janvier 1846. Si j'insiste sur cette question c'est parce qu'elle a été traitée d'une façon par trop abrégée au mot *Abacus* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio.

mans, pour désigner ce nombre de la Bête qui était doué de nombreuses vertus magiques et qui conférait un si grand pouvoir à ceux qui le portaient sur eux (1).

L'inscription Μιχαήλ, Γαβριήλ, Οὐριήλ, Ῥαφαήλ διαφύλαξον τὸν φοροῦντα est d'une explication facile. Elle se compose des noms des quatre archanges et d'une invocation, d'un vœu en faveur du porteur de l'amulette.

Les archanges Michel, Gabriel, Ouriel et Raphaël sont déjà connus ; quoique leurs noms ne figurent pas encore tous dans le dictionnaire de Pape et Benseler, ils sont cependant cités dans ce passage de la seconde partie du IIe chant des *Oracles Sibyllins*.

(214) Ἤνίκα δ' ἀθανάτου θέου ἄφθιτοι ἀγγελτῆρες
Ἥξουσι Μιχαὴλ, Γαβριὴλ, Ῥαφαήλ τ' Οὐριὴλ,
Αὐτοὶ ἐπιστάμενοι, κ. τ. λ.

D'après Ch. Alexandre, ce passage pourrait bien avoir été composé dans la seconde moitié du IIIe siècle. En tous cas l'auteur s'est, en plusieurs endroits, inspiré des doctrines d'Origène. C'est même, je crois, Origène, ce disciple de Clément d'Alexandrie, qui, le premier, a introduit dans la littérature classique et dans le christianisme le nom de l'archange Ouriel qui jusqu'alors ne figure que dans le livre d'Hénoch et dans les écrits gnostiques. D'après Origène, chacun des archanges avait sa mission particulière : « Raphaeli curandi et medendi opus, Gabrielo bellorum providentia, Michælo mortalium preces, supplicationesque curare injungitur (2). » D'après ce texte, notre talisman devient une amulette médicale, car la formule διαφύλαξον τὸν φοροῦντα ayant son verbe au singulier ne peut s'adresser qu'à un seul des archanges, à celui dont le nom précède immédiatement le verbe, à Raphaël. C'est pour se préserver d'un mal physique que le porteur de ce phylactère invoque particulièrement l'être surnaturel qui a pour mission de guérir et de soigner le corps et dont le nom hébreu Raphaël (Deus sanavit) indique assez clairement les attributions.

Je lis ainsi la seconde partie de l'inscription : Ἄγγελος, Ἀραὰφ, φεῦγε μεμισημένη · Σολομών σε διώκει.

(1) Cf. *Apocalypse* de saint Jean, XIII, 16, 17 et 18.
(2) *De princip.*, I, 8, 1.

Après διοχι, il y a un S mal formé; cette sigle est l'équivalent du ☾ qui, dans l'inscription du droit, sépare le commencement d'avec la fin de la phrase. Διοχι est une troisième personne du présent, soit de l'indicatif διώχει (Salomon te chasse), soit de l'optatif διωχοῖ (que Salomon te chasse).

Σολομών désigne le cavalier qui frappe la femme de sa lance. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet. La Bibliothèque nationale et le Musée britannique possèdent plusieurs intailles en hématite analogues à ce *Sceau de Dieu* dont il est parlé dans l'Apocalypse de saint Jean. Tandis que sur une face de ces talismans on voit la légende ϹΦΡΑΓΙϹ ΘΕΟΥ, l'autre face porte toujours un sujet que M. Chabouillet décrit ainsi : « Salomon à cheval, vêtu à l'antique, perçant de sa lance un ennemi terrassé. Étoile devant la tête de Salomon. Légende ϹΟΛΟΜΩΝ (1) ».

L'injonction φεῦγε, « fuis, va-t-en, » s'adresse à un être féminin désigné par le participe parfait passif de Μισέω, μεμισημένη, la haïe, la détestée. Il n'y a dans la phrase qu'un seul mot auquel puisse convenir cette épithète au féminin, c'est Ἄγγελος, qui est des deux genres; cependant la construction grammaticale demanderait alors ἄγγελε, φεῦγε μεμισημένη ou mieux ἡ ἄγγελος, φεῦγε μεμισημένη comme dans le τὸ κοράσιον, ἔγειραι de saint Marc (V, 41) et le ἡ παῖς, ἐγείρου de saint Luc (VIII, 54).

Ce mot d'ange ἄγγελος peut-il être accolé avec l'épithète de *détestée*, de *haïe?* On peut dire couramment, en français, les mauvais anges, les anges déchus; en grec, cette expression est plus rare. D'ordinaire les Juifs hellénisants et les Pères de l'Église grecque emploient le mot ἄγγελοι pour désigner les bons anges, les messagers de Dieu et ils se servent du mot platonicien δαίμονες, avec ou sans les épithètes de κακοί, πονηροί, etc., pour les anges rebelles, les démons. Toutefois, saint Jean, dans son *Apocalypse*, désigne par ἄγγελοι les anges qui forment l'armée du grand Dragon, du serpent appelé Diable ou Satan (2); il n'est donc pas extraordinaire de trouver ici ce mot dans son sens diabolique accolé à l'épithète de μεμισημένη et de le voir s'appliquer sur notre talisman, non pas à l'ange mâle qui

(1) *Catal. des camées et int. de la Bibl. nat.*, p. 299.
(2) XII, 7 et 9.

précède Salomon, mais à la femme terrassée et percée d'un coup de lance.

Après le mot Ἄγγελος se trouvent les cinq lettres ΑΡΑ·Α·Φ. Ce mot n'est pas grec ; j'y vois un vocable sémitique inconnu jusqu'ici et que je n'ai trouvé dans aucune des longues listes démonologiques. Αρααφ paraît être la transcription exacte d'un substantif formé régulièrement par l'addition d'un *alef* prosthétique à la racine *Rahaph* רעף (Resh, Aïn, Pé), qui a le sens de couler goutte à goutte (stillavit). En arabe, la signification est plus précise : *Araaf* est le pluriel régulier du mot-racine *Rahafa* (ré, aïn, élif, fé), qui désigne le sang coulant goutte à goutte du nez. Cette racine arabe n'est pas d'importation étrangère, elle appartient au vieux fond sémitique de la langue, et l'auteur du *Qamous* l'explique ainsi : « Le sang qui coule du nez. *Rohaf* est le sang même. *Rahif* est le nez du lièvre, d'une montagne, un cheval qui avance dans les courses, les premiers nuages qui avancent. » Du reste, ce mot n'existe plus dans les dialectes vulgaires; il ne figure pas dans le *Dictionnaire français-arabe* de l'égyptien Ellious Bocthor (1), mais il continue à être employé comme terme technique dans les lexiques médicaux; c'est ainsi que nous le retrouvons dans le *Béhar oul Djewahir* de Yousouf Hérévvi (2) et que le vocabulaire médical français-ottoman, imprimé par l'École de médecine de Constantinople, s'en sert pour traduire notre mot *épistaxis* (3).

Donc, quoique Arahaf ne se trouve pas parmi les cinq mille six cent quarante-deux mots hébreux et chaldaïques de la Bible, ce n'en est pas moins un substantif parfaitement régulier, fort bien transcrit par le grec Αρααφ et qui désigne le saignement de nez.

Il n'est pas extraordinaire de rencontrer sur un talisman grec la maladie désignée par un nom sémitique. A l'époque des néoplatoniciens d'Alexandrie, « on regardait, comme indispensable, dit M. Maury, lors même que le magicien ne comprenait pas la langue à laquelle le nom du dieu était emprunté, de conserver ce nom sous sa forme primitive, car un autre mot n'eût pas

(1) Paris, 1869. Le mot épistaxis manque; l'expression « il saigne au nez » est rendue de plusieurs manières, mais toujours par des périphrases.

(2) Édit. in-8°, lithographiée, Téhéran, 1288.

(3) In-8°, Constantinople, 1290.

eu la vertu. L'auteur du traité des *Mystères des Égyptiens*, attribué à Iamblique, prétend que les noms barbares, les noms tirés des idiomes des Égyptiens et des Assyriens, ont une vertu mystique et ineffable qui tient à la haute antiquité de ces langues, à l'origine divine et révélée de la théologie de ces peuples. »

On ne doit pas s'étonner de voir une maladie aussi simple et aussi commune personnifiée par un mauvais ange et nécessiter la gravure d'une amulette spéciale. L'épistaxis, qui généralement n'a aucune conséquence fâcheuse, peut devenir parfois une affection funeste. Pline énumère, dans différents passages, nombre de remèdes capables d'arrêter le sang qui coule du nez et la multitude de ces remèdes en prouve l'inefficacité. De nos jours encore, on n'a point trouvé de spécifique contre l'hémorrhagie nasale, et pour arrêter certains saignements de nez, Bellocq a inventé une sonde avec canule d'argent, stylet d'argent, ressort de pendule, etc., etc., dont le maniement est bien plus pénible et plus compliqué que celui de notre amulette (1). Rien d'étonnant donc à ce qu'un grec de Cyzique sujet à cette affection ait cherché à s'en préserver en portant sur lui un phylactère représentant cette maladie sous la forme d'un démon femelle à la gorge impudique, et qu'il ait invoqué les quatre archanges ainsi que Salomon, ce grand démiurge des Alexandrins, dont le souvenir est encore vivant chez les Arabes de nos jours. D'après les croyances légendaires de ce peuple, chacune de nos maladies est sous la dépendance spéciale d'un démon. Salomon, grâce au *Sceau de Dieu*, aurait réussi à se rendre maître de tous ces démons, il les aurait interrogés et aurait forcé chacun d'eux à lui indiquer son nom, les symptômes de la maladie qu'il engendre chez les hommes, et les remèdes capables de la guérir. Assaf, grand vizir de Salomon, aurait pris note de ces interrogatoires et, de la part de son mai-

(1) Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire ce paragraphe qui termine l'exposé du manuel opératoire de la sonde de Bellocq : « L'irritation qu'occasionnent la sonde, les pinces et les doigts introduits dans la bouche et dans le gosier excite l'éternuement et l'envie de vomir, et rend cette opération pénible et difficile ; mais il ne faut cependant pas se rebuter, car ce mode de tamponnement est le seul moyen capable d'arrêter l'hémorrhagie. En le mettant en usage on a plusieurs fois arrêté des épistaxis qui auraient assurément fait périr les malades ». *Bibliothèque du médecin-praticien*, Paris, 1850, tome XII, p. 21.

tre, aurait placé chacun des remèdes indiqués sous la garde particulière d'un bon ange. Par une combinaison qui n'est pas l'effet du hasard, il se trouve qu'en arabe, la plupart de ces noms de démons morbigères sont terminés en *ious* ou *iousch*, souvenir évident des noms latins en *us* et *ius*, tandis que les bons anges secourables ont un nom de la forme hébraïque en *il* comme Mikaïl, Rafaïl, etc.

Ces croyances, les Arabes ne les ont pas inventées; ils en ont hérité des magiciens et empiriques juifs, syriens et égyptiens sortis de l'École d'Alexandrie et qui, avant la fondation des écoles d'Édesse et de Constantinople, rayonnèrent dans tout l'Orient qu'ils tinrent sous leur dépendance morale et scientifique. C'est à ces magiciens et empiriques que j'attribue l'origine de notre talisman, car rien n'indique qu'il s'agisse d'un monument chrétien. Si nous avions là un phylactère byzantin, il y aurait certainement une croix, ne serait-ce qu'au commencement des légendes circulaires du droit et du revers; en outre, ce ne serait pas Salomon qui serait invoqué comme démiurge, mais saint Georges, la grande victime des persécutions de Dioclétien. La date la plus probable que l'on puisse assigner à ce talisman est la seconde moitié du IIIe siècle. Les caractères des inscriptions ne sont pas en désaccord avec cette attribution; le ϐ se retrouve même déjà sur un bronze de Caracalla frappé à Marcianopolis (1).

Al. SORLIN DORIGNY.

Constantinople, mars 1891.

(1) *Rev. numismat.*, 1883, planche IX, n° 3.

NOTES & DOCUMENTS

INSCRIPTIONS GRECQUES INÉDITES

1. Thyatire (trouvé à *Kioski*).

Βασιλεῖ Σελεύκω(ι)
τῶν ἐν Θυατείροις
Μακεδόνων οἱ ἡ-
γεμόνες καὶ οἱ στ-
ρατιῶται.

Publiée dans le journal Νεὰ Σμύρνη du 14 août 1891. Il doit s'agir du premier Séleucus, Nicator. Sur la colonie militaire macédonienne de Thyatire, cf. Schuchhardt, *Ath. Mittheilungen*, XIII, 1-17.

2. Philadelphie. Stèle de marbre brisée en deux, décorée de deux colonnes doriques sur les côtés. Hauteur 2m 50; largeur 0m 70. Au sommet de la stèle un ornement composé de fleurs et d'une sphère. Sous les fleurs les deux lignes suivantes :

Ἀντωνεῖνος σ' ἔκτιζεν (?)
αὐτοκράτωρ.

Au-dessous, après un espace vide (nous représentons les feuilles par le signe ◁) :

Καῖσαρ Μάρκος ◁
Αὐρήλιος Ἀντωνεῖ-
νος, εὐσεβὴς, Σεβασ-
τὸς, Παρθικὸς μέγι-

στος, Βρεταννικὸς μέ-
γιστος, Γερμανικὸς
μέγιστος, ◁ Αὐρηλίω(ι)
. . . . . τῶ(ι) τιμι-
ωτάτωι χαίρειν · Η
εἰ καὶ μηδεὶς EPI (ἔνι ?)
λόγος τὸν Φιλαδελ-
φέα Ἰουλιανὸν ἀ-
πὸ τῶν Σαρδιανῶν
εἰς τὴν τῆς πατρί-
δος μεταθεῖναι φι-
λοτειμίαν, ἀλλ' ὅμως
σὴν χάρΗν (χάριν) ΙΛΕΩΣ (ἵλεως? ἡδέως ?)
τοῦτο ποιῶ, δι' ὧν καὶ
τὴν νεωκορίαν αὐτοῦ
καὶ τὴν τοῦ. . . . .
φευ. . . . . .

Au bas du second fragment :

. . . . . [μι]κρὸν κάματ
[ον]. . . . . [Φιλ]αδελ-
[φίαν]. . . . . [δέδ]ωκα.
Ἔρρωσο ι. . . . . .
τιμιώτατέ μοι καὶ φίλ-
◁ τατε ▷
Ἀνεγνώ<σ>θη (ἐ)ν τῶ(ι)
θεάτρω(ι) ἔτους Σμε' Μη-
νὸς ΑΠΑΙΛΑΙΟΥ (Ἀπελλαίου ?) ε'.

Copie du Dr Kossonis. Publiée dans la Νεὰ Σμύρνη du 30 août 1891.

Nous avons ici le fragment d'un rescrit de l'empereur Caracalla, restituant à un certain Julien la qualité de citoyen de Philadelphie qu'il avait échangée pour celle de Sardien; il semble qu'on lui rende en même temps le titre de néocore d'un temple impérial. Le rescrit est rédigé à la requête d'un certain Aurélius... Il est daté de l'an 245 de l'ère d'Actium (1), c'est-à-dire 214 après J.-C.

(1) Je ne crois pas que cette ère se fût encore rencontrée à Philadelphie.

Caracalla porta les titres de *Pius* depuis 201; *Augustus* depuis 198; *Parthicus maximus* depuis 211; *Britannicus* depuis 210 (1); *Germanicus* depuis 213 (Cagnat *Cours d'Épigraphie latine*, 2e éd., p. 191). Il monte sur le trône en 211 et meurt en 217. Comme il visita l'Asie-Mineure en 214 et 215, ce rescrit a probablement été rendu pendant son séjour dans ce pays.

3. Même provenance. Plaque de 1m 35 sur 0m 53.

Ἀγαθῇ Τύχῃ·
Λ. Πεσκέννι-
ον Γέσσιον
τὸν Ἀσίαρχην
καὶ λογιστὴν,
ἡ βουλὴ
καὶ ὁ δῆμος
προνοησαμέ-
νου τῆς ἀναστά-
σεως Αὐρ. Ἀρτέ-
μωνος β' τοῦ
Ἰουκούνδου
τοῦ ἐπὶ τῶν
ἔργων.

Copie du Dr Soulidès. — Νεὰ Σμύρνη, 30 août 1891.

4. Samothrace. Plaque de marbre. Épaisseur, 0m 25; longueur, 0m 39; largeur, 0m 28. Copie du docteur Phardys.

IAYNI (?)
MYCTAI
ЄYCЄBIC
AΘHNAIC
ΠЄPΔIKAC
ANΔPOMAKOC
ΦIΛAPГYPO(C)

Caractères de basse époque, IIIe siècle après J.-C.

(1) M. Cagnat donne ce surnom sans l'épithète *maximus*, qu'on trouve, en revanche, chez Septime Sévère.

3. Même provenance. 0m 65 sur 0m 25. Brisé des deux côtés.

ΙCΙΔΩΡΟΥ	ΑΓΑΘ (ῃ τύχῃ)
. . . (Π)ΕΡΙΝΘΙΟΙ	ΕΠΙ ΒΑΣΙΛΕ(ως)
. . . . .	ΜΥΣΤΗΣ
. . . . .	('Ασκλη)ΠΙΑΔΟΥ

Le mot ICIΔΩPOY a été gravé postérieurement à la place d'une ligne grattée. Peut-être faut-il rétablir 'εκκλησία ἁγίου 'Ισιδώρου.

Post Scriptum. — Dans l'inscription de Thyatire publiée *Revue*, IV, 174, n° 1, à la l. 9 le texte porte ἔπαθλα θ (pour ἐννέα).

Al.-Emm. CONTOLÉON.

NOTES SUR DIVERS PASSAGES

D'APOLLONIOS DE RHODES

(*ARGON.*, I, 566-567; II, 743-745; III, 847; IV, 289 et 308.)

I

Argon. I, 566-7 Ἐν δὲ λιγὺς πέσεν οὖρος · ἐπ' ἰκριόφιν δὲ κάλωας
ξεστῇσιν περόνῃσι διακριδὸν ἀμφιβαλόντες...

Le poète décrit le départ des Argonautes. Les héros sont montés dans le navire et ont ajusté les rames ; ils se sont assis chacun à la place fixée d'avance ; on a retiré les câbles et fait les libations. Sous l'effort des rameurs, Argo, habilement dirigée par Tiphys qui tient dans ses mains le gouvernail bien poli, est sortie du port de Pagases et se trouve en pleine mer. On cesse alors de ramer pour mettre à la voile : le mât est dressé et assujetti à des cordes tendues des deux côtés; tirée jusqu'à la partie supérieure du mât, la voile est déployée. « *Le vent se lança sur elle en sifflant ; les cordages étaient déjà fixés, chacun à sa place* ἐπ' ἰκριόφιν *par des anneaux faits en bois bien poli...* »

Tous les détails de cette manœuvre se comprennent facilement. Un mot seul, ἐπ' ἰκριόφιν, donne un sens peu clair. Les dictionnaires rendent ἴκριον par *tillac*, *pont de vaisseau*, et les traductions latines des *Argonautiques*, par *tabulata*, mot qui signifie aussi *tillac*. On ne voit pas pourquoi Apollonios s'inquiéterait ici de cordages fixés au tillac.

Les Scolies Laurentiennes, publiées par H. Keil à la suite de l'édition des *Argonautiques* de Merkel (Leipzig, 1854), disent que

l'ἴκριον est une partie du mât et donnent à l'appui une citation de l'*Architectonique* d'Ératosthène où les parties constitutives du mât sont énumérées, et, parmi elles, l'ἴκριον. Mais cette citation ne nous renseigne en rien sur la place que l'ἴκριον occupait dans le mât, car, comme le remarque M. Cartault (1), « les diverses parties du mât sont énumérées par Ératosthène dans un ordre tout à fait arbitraire ».

Les Scolies de Paris (2) sont plus explicites : « Les uns pensent que le mot ἴκριον désigne une partie du mât. Mais il vaut mieux penser que l'ἴκριον correspond à ce qu'on appelle *la vergue* (τὴν καλουμένην κεραίαν). »

Il semble évident que le mot ἐπ' ἰκριόφιν doit désigner ici la *vergue*. Mais le mot ἴκριον a-t-il ce sens? On sait que, d'ordinaire, à l'époque classique, on entend par les ἴκρια πρώρας et les ἴκρια πρύμνης nos *gaillards d'avant*, et nos *gaillards d'arrière* (3). Mais, à l'époque homérique — et Apollonios, dans la description minutieuse qu'il fait d'Argo, tente une restitution du navire homérique — le mot ἴκριον a un autre sens : « Quant au mot ἴκριον, il désigne le mât à l'époque primitive... La vergue qu'il supporte s'appelait ἐπίκριον (4). »

Synonyme homérique du mot κεραία qui se trouve à l'époque attique, le mot ἐπίκριον est employé deux fois dans l'*Odyssée* (V, v. 254 et 318) et aussi dans les *Argonautiques* (II, v. 1262), avec le sens de *vergue*. — C'est, je crois, le mot que nous devons introduire dans le texte du vers 566 à la place de ἐπ' ἰκριόφιν, qui ne peut être pris ni dans le sens primitif de *mât*, ni dans le sens ordinaire de *tillac*. D'ailleurs, si on adoptait le sens de *mât*, ce pluriel ne saurait convenir : on sait qu'il n'y a qu'un seul mât dans le navire primitif. Il n'y a aussi qu'une seule vergue, mais composée de deux parties. « D'après les dessins antiques et un passage d'Athénée, on voit que les plus grandes vergues étaient formées de deux pièces liées ensemble (aujourd'hui *roustées*) (5). » Le mât

(1) Cartault, *La Trière athénienne*, Paris, 1881, p. 173.

(2) *Scholia graeca ex codice biblioth. imperial. Paris., nunc primum evulgata* (édit. Schaefer, Leipzig, 1813).

(3) Cartault, *ouvr. cité*, p. 47.

(4) Cartault, *ouvr. cité*, p. 175.

(5) Vars, *L'art nautique dans l'antiquité*, Paris, 1887, p. 67.

du navire Argo est immense (*Arg.*, I, v. 563, μέγαν ἱστόν ; IV, v. 1632, περιμήκεα ἱστόν). Rien d'étonnant que la vergue qu'il supporte soit très grande et composée de deux pièces.

Enfin, au point de vue grammatical, l'expression ἐπ' ἰκριόφιν κάλωας ἀμφιβαλόντες semble peu nette. Le verbe ἀμφιβάλλω se construit avec le datif (*Odyssée*, VII, v. 142, ἀμφὶ δ' ἄρ' Ἀρήτης βάλε γούνασι χεῖρας Ὀδυσσεύς) ou avec l'accusatif (*Iliade*, XXIV, v. 588, ἀμφὶ δέ μιν φᾶρος καλὸν βάλον). Je lirai donc, v. 566... ἐπικριόφιν, au lieu de ἐπ' ἰκριόφιν, et je traduirai : « *Les cordages étaient déjà fixés, chacun à sa place, autour de la vergue...* »

II

On lit dans l'édition critique de Merkel :

II, v. 743 ἔνθα δὲ καὶ προχοαὶ ποταμοῦ Ἀχέροντος ἔασιν,
ὅστε δι' ἐξ ἄκρης ἀνερεύγεται εἰς ἅλα βάλλων
Ἰονίην...

Cod. Laur., Cod. Guelf. 745, ἠοίην.

Emendata. 745 ἠοίην *aut* ἠώην *explicatum non habet : totus Pontus Euxinus indicari nequit ; sinus in quem effluit fluvius ab occidente est, ut scholia habent et mappae geographicae docent. Aut igitur scribendum* Ἠοίην *pro nomine eius sinus aut temptanda emendatio. Ionium mare pars occidentalis Ponti Euxini etiam* Δ, 288, 308 *nuncupatur. Ammianus Marc.* XXII, 13 « *Bospori vocati quod per eos quondam Inachi filia... ad mare Ionium permeavit.* »

IV, v. 289 ἔνθα δίχῃ τὸ μὲν ἔνθα μετ' Ἰονίην ἅλα βάλλει...

Cod. Guelf. 289 ἠονίην.

IV, v. 308 κόλπον ἔσω πόντοιο πανέσχατον Ἰονίοιο.

Dans le premier de ces passages, il est question du cap Achérousis et des bouches du fleuve Achéron. Le cap Achérousis, qui s'avance dans le Pont-Euxin, et le fleuve Achéron qui, du haut du cap, déverse ses eaux dans la mer, sont peu connus. Le scoliaste d'Apollonios (II, v. 353) constate l'existence d'un fleuve Achéron qui coule dans le pays des Mariandyniens et qui passe auprès de la ville d'Héraclée. Diodore de Sicile (XIV, 31) parle de la presqu'île Achérousias, voisine d'Héraclée. Cette presqu'île est encore

mentionnée par Hérodore (1) et par Eustathe (2). Le fleuve Achéron, connu aussi sous le nom de Soonautès (3), est cité par Valérius Flaccus (4) et par Ammien Marcellin (5).

Voici la traduction des vers où Merkel a voulu introduire la correction Ἰονίην au lieu de la leçon ἠοίην ou ἠῴην, qui se trouve dans les divers manuscrits et que les éditions ont conservée : « Ils arrivèrent avec joie au port du cap Achérousis. Ce cap, élevé sur des rocs escarpés, d'un accès difficile, regarde la mer de Bithynie... C'est là que sont les bouches du fleuve Achéron, qui, se précipitant du haut du cap, décharge ses eaux dans la mer du côté de l'Orient. »

Merkel entend : *l'Achéron décharge ses eaux dans la mer Ionienne.* D'après lui, les scolies et les cartes de géographie indiquent que le golfe où l'Achéron se jette « *ab occidente est* ». Le scoliaste (v. 743) dit que l'Achéron se jette dans la mer du côté de l'Orient (πρὸς ἀνατολάς), comme je traduis; d'autre part, les cartes de géographie (celles tout au moins de Strabon et des *Geographici Minores,* édit. Didot, que j'ai sous les yeux) ne mentionnent ni le cap Achérousis, ni le fleuve Achéron.

Enfin, le texte d'Ammien Marcellin, invoqué par Merkel à l'appui de sa thèse, ne semble lui porter aucun secours. Voici le passage d'Ammien ; il est question des voyages d'Io : « Le nom des Bosphores de Thrace et de Cimmérie vient de ce que la fille d'Inachus, transformée en génisse, comme parlent les poètes, dut les traverser pour se rendre dans la mer Ionienne. » Or, M. Decharme dit fort justement, à propos de la fille d'Inachus : « La fantaisie géographique des poètes s'était plu à décrire son itinéraire vagabond, itinéraire qui varie chez Eschyle lui-même. La tradition qui lui fait diriger d'abord sa course vers la mer Ionienne a sa raison unique dans le rapprochement établi par les Grecs entre le nom de cette mer et celui de la fille d'Inachus. » (6) Le texte d'Ammien Marcellin ne peut prouver que la partie occidentale du Pont-Euxin

(1) Hérodore, *Fragm.* 25, vol. II des *Fragm. Hist. Graec.*, Didot.
(2) Commentaire de la *Périégèse* de Denys, v. 791.
(3) Apollonios, II, v. 746; Pline, *N. H.*, VI, 4 (édit. Janus).
(4) *Argon.*, IV, v. 595.
(5) XXII, 8, 17 (édit. Gardthausen).
(6) Decharme, *Mythologie de la Grèce antique,* 2e édit., Paris, 1886, p. 632.

soit connue sous le nom de mer Ionienne : puisque, d'après l'historien, Io a traversé les Bosphores pour se rendre dans la mer Ionienne, elle est sortie du Pont-Euxin, dont aucune partie ne peut être désignée sous le nom de mer Ionienne.

C'est donc sur les passages du chant IV des *Argonautiques*, qu'il nous reste à examiner, que Merkel se fonde pour imposer le nom de mer Ionienne à une partie du Pont-Euxin : « *Ionium mare pars occidentalis Ponti Euxini etiam* Δ, 288, 308 *nuncupatur.* »

Dans le chant IV des *Argonautiques*, il est question, comme on sait, du retour précipité des héros qui, maîtres de la toison d'or et accompagnés de Médée, s'enfuient de Colchide, poursuivis par Aiétès. Ils sont arrivés sur le rivage de Paphlagonie, auprès de l'embouchure du fleuve Halys (v. 245). Jason et ses compagnons se rappellent que Phinée leur a dit qu'il fallait revenir d'Aia par une autre route que celle qu'ils avaient prise pour y arriver ; mais aucun d'eux ne sait quelle peut être cette route. C'est alors qu'Argos, fils de Phrixos, prend la parole. Il explique aux Argonautes le système géographique des Égyptiens, ancêtres des Colchiens (1). Les habitants d'Aia conservent en effet des colonnes qui ont été gravées par leurs pères et où se trouvent toutes les routes de la terre et de la mer. Bien loin, sur ces colonnes, on a indiqué un fleuve — bras extrême de l'Océan — large et profond, nommé l'Ister. Ce fleuve, dont les sources murmurent dans les monts Riphées, une fois entré sur le territoire des Scythes et des Thraces, se divise en deux branches : la première se jette directement μετ' Ἰονίην ἅλα (v. 289), la seconde se déverse dans un golfe qui s'étend au-dessus de la mer de Trinacrie.

Instruits par Argos, encouragés par un présage favorable qu'Héra leur envoie, les Argonautes déploient leur voile, quittent les côtes de Paphlagonie et pénètrent bientôt dans le large courant de l'Ister. Mais ils sont poursuivis : parmi les Colchiens, quelques-

(1) La tradition d'après laquelle la Colchide serait une colonie égyptienne est communément admise dans l'antiquité. Voir à ce sujet, en outre de la scolie au v. 277 du chant IV, Hérodote (II, 104-105), Strabon (I, III, 21 ; XI, II, 17), Diodore de Sicile (I, 28), Denys (*Périégèse*, v. 689) et ses imitateurs latins, Aviénus (v. 874) et Priscien (v. 671), Ammien Marcellin (XXII, 8, 24), etc.

uns sortent du Pont, en passant au milieu des roches Cyanées ; les autres se dirigent vers l'Ister, et, entrés dans le fleuve par une autre bouche que les Argonautes, ils parviennent avant eux κόλπον ἔσω πόντοιο πανέσχατον Ἰονίοιο (v. 308).

La mer Ionienne et le golfe le plus reculé de cette mer, dont il est parlé aux v. 289 et 308, se trouvent évidemment dans le Pont-Euxin, puisque les Argonautes n'ont pas eu à en sortir pour arriver à la branche de l'Ister qui se jette dans la mer Ionienne, et puisque, parmi les Colchiens, ce sont ceux qui ne sont pas sortis du Pont, en passant au milieu des roches Cyanées, qui ont pu parvenir dans le golfe le plus reculé de la mer Ionienne où ils interceptent le chemin aux Argonautes : ceux-ci voudraient remonter l'Ister pour trouver la branche du fleuve qui se jette dans la mer de Trinacrie, « laquelle — leur a dit Argos — est située auprès de votre terre, s'il est vrai que l'Achéloos jaillisse du sol de votre patrie » (v. 292-293).

La mer Ionienne, aux v. 289 et 308, désignerait donc évidemment le Pont-Euxin. Or, nous ne voyons nulle part que le Pont ait jamais été appelé mer Ionienne. Flangini (1), qui l'a remarqué le premier, propose de lire tout simplement Ἀξείνην au lieu de Ἰονίην : juste en principe, cette correction s'éloigne trop de la lettre des manuscrits pour être admissible. Gerhard (2) le fait observer et propose de corriger Ἰονίην en ἠῴην, puisque, dit-il, déjà au v. 745 du ch. II, le poète a donné au Pont-Euxin le nom de mer Orientale. Wellauer (3) se rend aux raisons de Flangini et de Gerhard, mais il n'admet ni l'une ni l'autre de leurs corrections : « *Corrupta esse illa vocabula neque ego dubito, de emendatione ambigo; illud certum videtur, in vocabulis* Ἰονίην *et* Ἰονίοιο *rarius aliquod et doctius Ponti nomen latere* ».

Le nom rare et docte du Pont, qui se cache sous les mots Ἰονίην et Ἰονίοιο est ἠῴην et ἠῴοιο, comme Gerhard le pensait, et comme on peut le deviner d'après la leçon du *Cod. Guelf.*, v. 289 ἠονίην [ἠοίην].

(1) *L'Argonautica di Apollonio Rodio*, tomo secondo. Roma, 1794, page 240, note au v. 289.

(2) *Lectiones Apollonianae*, Lipsiae, 1816, p. 80-81.

(3) *Apollonii Rhodii Argonautica*, Lipsiae, 1828, p. 221.

Voici, semble-t-il, pourquoi le copiste aura écrit Ἰονίην au lieu de ἠοίην ou ἠῴην.

Argos dit que l'Ister se déverse par deux embouchures dans la mer de Trinacrie (la mer de Tyrrhénie, qui baigne la Sicile) et dans la mer *Éoienne*. Cette dernière dénomination devait sembler absurde à un copiste ou à un correcteur quelque peu instruit qui savait bien que Denys le Periégète (v. 37) et les géographes entendent par mer *Éoienne* une mer qui n'a aucun rapport avec le Pont-Euxin. D'autre part, une tradition ancienne, très répandue, voulait que l'Ister se partageât soit en deux branches, dont l'une se jetait dans le Pont-Euxin, l'autre dans la mer Tyrrhénienne : c'est évidemment la tradition suivie par Apollonios; — soit en deux branches qui se jetaient dans le Pont et dans la mer Adriatique (1). Strabon fait remarquer que la mer Adriatique et la mer Ionienne sont en réalité la même mer, mais que, pour les distinguer, on est convenu d'appeler golfe Ionien la partie *antérieure* de la mer, et golfe Adriatique, la partie *intérieure* jusqu'au fond (2). Le copiste aura introduit la mention inutile de la branche de l'Ister qui se déverse dans la mer Adriatique-Ionienne, sans faire attention que, si Argos parlait des embouchures de l'Ister qui aboutissent à la mer Ionienne et à la mer Tyrrhénienne, il oublierait justement la branche du fleuve qui se jette dans le Pont-Euxin, la seule qui intéresse les Argonautes poursuivis par les Colchiens, celle où ils vont se réfugier.

Le copiste n'a pas pensé à tout cela. Il ne connaissait pas le nom de mer *Éoienne* appliqué au Pont; il savait que l'Ister, d'après une tradition ancienne, aurait abouti par une de ses branches à la mer Ionienne. Enfin la place des mots Ἰονίην et Ἰονίοιο dans deux autres vers du chant IV l'engageait à faire entrer ces deux mots à la même place dans les v. 289 et 308 :

V. 632 Ὠκεανοῦ, τῇ δ' αὖτε μετ' Ἰονίην ἅλα βάλλει.

V. 982 ἔστι δέ τις ποροθμοῖο παροιτέρη Ἰονίοιο.

Ces deux leçons Ἰονίην, Ἰονίοιο, amènent des corrections parallèles dans les v. 289 et 308 :

(1) Voir les scolies au v. 284 du ch. IV des *Argonautiques;* Strabon (I, II, 39; VII, v, 9), etc.

(2) Strabon (VII, v, 9).

V. 289 ἔνθα διχῇ τὸ μὲν ἔνθα μετ' Ἰονίην ἅλα βάλλει.

V. 308 κόλπον ἔσω πόντοιο πανέσχατον Ἰονίοιο.

Mais, au v. 632, il est bien question de la mer Ionienne-Adriatique où l'Éridan jette, d'après les traditions anciennes, une partie de ses eaux ; au v. 982, il s'agit également du détroit Ionien, avant l'entrée duquel se trouve l'île des Phaiaciens.

On ne peut donc admettre qu'Apollonios désigne par le même nom deux mers qu'il distingue parfaitement bien, le Pont-Euxin et la mer Ionienne. Au contraire, le nom de mer *Éoienne* ou *Orientale* me semble convenir au Pont qui était à l'extrême orient du monde connu des Argonautes. Qu'on le remarque : Apollonios n'emploie jamais, quand il parle en son propre nom, le terme de Pont-Euxin ; il appelle la Mer-Noire Πόντος Ἄξεινος. Le Pont, en effet, se nommait d'abord *la mer Axène* ou inhospitalière : le nom de Pont-Euxin date seulement de l'établissement des colonies Ioniennes sur le littoral (1). Dans le discours que le poète prête au fils de Phrixos, il lui fait employer pour désigner le Pont un nom plus ancien même que celui de *mer Axène*. Il met à dessein dans la bouche de son personnage les termes géographiques les plus archaïques : Argos appelle l'Égypte, *Ééria* (v. 267), le Nil, *Triton* (v. 269). Rien d'étonnant qu'il donne au Pont-Euxin le nom de *mer Orientale*. C'est là le *rarius et doctius Ponti nomen* que Wellauer réclamait.

Je crois donc que les vraies leçons des v. 289 et 308 du ch. IV des *Argonautiques* sont, au lieu de Ἰονίην et Ἰονίοιο, Ἠοίην ou Ἠῴην et Ἠοίοιο ou Ἠῴοιο. Je crois aussi qu'il faut, contre l'opinion de Merkel, conserver au v. 745 du ch. IV la leçon ἠοίην ou Ἠοίην, soit que l'on admette qu'Apollonios, parlant en son propre nom, appelle le Pont-Euxin *mer Orientale ;* soit, ce qui me semble plus probable, qu'il fasse allusion à la situation du golfe dirigé du côté de l'Orient.

(1) Strabon, VII, III, 6. Cf. Pomponius Méla, I, 19 ; Pline (édit. Janus), *N. H.* VI, 1 ; Ovide, *Trist.*, IV, IV, v. 56, etc.

III

III, v. 846 τῷ εἴ κ' ἐννυχίοισιν ἀρεσσάμενος θυέεσσιν
Κούρην μουνογένειαν ἐὸν δέμας ἰκμαίνοιτο.

En admettant Κούρην, Merkel (1) corrige le cod. Laur. qui porte κούρην, et il s'éloigne de la leçon du cod. Guelf., qui est, d'après la note même de l'éditeur : « *Cod. Guelf.* 847, δαῖραν μουνογένειαν, gl. Δάειραν τὴν περσεφόνην κατ' ἔλλειψιν τοῦ ε διὰ τὸ μέτρον. »

Avant Merkel, les éditeurs d'Apollonios ont écrit ou Κούρην ou Δαίραν (ou Δαῖραν) : cette dernière leçon est admise en particulier par Hoelzlin (2), par Shaw (3), par Brunck (4), par Flangini (5), par Beck (6), par l'auteur de l'édition Tauchnitz (7).

Brunck se fonde sur ses manuscrits pour écrire Δαίραν : « Male Caes. et tres Regii κούρην, e glossemate. Δαίρα nomen est Proserpinae, quae etiam κόρη appellata. »

Les éditeurs-traducteurs qui écrivent Δαίραν admettent généralement comme Brunck que ce mot est un surnom de Coré-Persé-phoné, fille de Déméter. Si Hoelzlin et Flangini se contentent de donner une simple transcription latine ou italienne — *Daera* ou *Dera*, — Shaw et Beck traduisent par *Proserpina*. Lehrs (8), qui suit le texte de Wellauer (9), admet Κούρην qu'il traduit par *Proserpina* : c'est évidemment l'identification que Merkel adopte, à l'exemple de ses devanciers, en écrivant Κούρην par une majuscule initiale.

(1) *Apollonii Argonautica*. Lipsiae, 1854.
(2) *Apollonii Rhodii Argonauticorum libri IV*, Lugd. Batavorum, anno 1641.
(3) *Apollonii Rhodii Argonauticorum libri quatuor*, Oxonii, 1777.
(4) *Apollonii Rhodii Argonautica*, Argentorati, 1780.
(5) *L'Argonautica di Apollonio Rodio, tradotta ed illustrata*. In Roma, 1791-1794.
(6) *Apollonii Rhodii Argonauticorum libri quatuor*, Lipsiae, 1797.
(7) *Apollonii Rhodii Argonautica*, Lipsiae, ex officina Car. Tauchnitii, 1819.
(8) *Hesiodi carmina, Apollonii Argonautica*, etc. Parisiis, Didot, 1840.
(9) *Apollonii Rhodii Argonautica*. Lipsiae, 1828.

La vraie leçon est-elle Κούρην ou Δαίραν? Peut-il être ici question de Coré, fille de Déméter? La supériorité du cod. Laur. nettement établie par Merkel prouverait *a priori* qu'il faut écarter la leçon Δαίραν. Cette leçon est toutefois très ancienne, puisque c'est celle que commentent les scolies du cod. Laur. lui-même : « Le poète désigne par *Daira*, mis pour *Daeira*, Perséphoné, comme le montre le mot μουνογένειαν. Daira était un nom de Perséphoné ; c'est établi par Timosthène, dans l'*Exégétique;* et Eschyle, dans *Les Psychagogues*, appelle Perséphoné Daira (1). » Divinité des mystères d'Éleusis, Daira est, d'après Phérécyde, la sœur du (ou mieux *de la*) Styx; d'après Phanodème, c'est Déméter elle-même (2); Pausanias en fait une fille d'Océanos (3). Mais l'opinion la plus commune est celle que rapportent les scolies d'Apollonios : Daira est un surnom de Perséphoné (4). Δαίραν semble donc être une glose. Les scoliastes anciens admettaient que le poète désignait Coré : comme le v. 847 du ch. III des *Argonautiques* fait allusion à un sacrifice magique, comme d'autre part, dans les mystères d'Éleusis, le nom de Coré est Daira, ils ont noté que ce sacrifice s'adressait à Coré considérée comme déesse des mystères, c'est-à-dire à Daira. D'où la glose Δαίραν qui a remplacé dans le texte la leçon κούρην.

Mais cette leçon κούρην doit-elle être corrigée en Κούρην, comme l'ont fait tous les éditeurs qui n'ont pas admis Δαίραν? Non, sans doute, car il ne s'agit pas ici de la fille de Déméter, qu'on la désigne par le nom de Daira ou par celui de Coré.

Perséphoné n'a rien à faire dans le passage qui nous occupe; qu'on se reporte, en effet, au contexte du v. 847.

Après cette nuit d'angoisses où Médée s'est demandé longtemps si elle donnerait ou non à Jason le secours magique qu'on implore de sa science et de son dévouement, la fille d'Aiétès s'est enfin décidée : elle va se rendre au temple d'Hécate où elle remettra à Jason la substance qu'on appelle du nom de Prométhée. Apollo-

(1) *Scholia vetera e codice Laurentiano* edidit H. Keil [à la suite de l'édit. Merkel], p. 469, l. 27 et suiv.

(2) *Fragmenta Histor. Graec.*, Didot, vol. I, p. 72 et 369.

(3) Pausanias, I, xxxviii, 7, édit. Schubart. Leipzig, 1881.

(4) Voir Maury, *Hist. des Relig. de la Grèce antique*, tome II. Paris, 1857. p. 402.

nios indique comment il faut se servir de cette substance magique : « Si après avoir apaisé par des sacrifices nocturnes κούρην μουνογένειαν — nous verrons plus tard comment il faut expliquer ces mots, — on s'enduit le corps du suc de la plante de Prométhée, on est certain d'être invulnérable aux blessures de l'airain et de ne pouvoir être dompté par l'ardeur du feu; au contraire, on devient, ce jour-là, plus remarquable en force et en courage. (1) » Médée s'est procuré la racine de la plante de Prométhée après avoir invoqué sept fois Brimô-Hécate, dont elle est la prêtresse (2). Dans son entrevue avec Jason, la jeune fille lui indique l'usage qu'il devra faire du charme dont elle le munit pour le combat; il célébrera d'abord un sacrifice nocturne en l'honneur d'Hécate : « Rends-toi propice Hécate, fille unique de Persès [μουνογενῆ δ' Ἑκάτην Περσηΐδα] (3)... » Médée ne dit rien de Coré, fille unique de Déméter; elle ne parle pas de sacrifice nocturne à offrir à Perséphone : elle ne connaît, en effet, d'autre maîtresse que la magicienne Hécate.

Déjà, la Médée d'Euripide (4) jure par le nom de la déesse qu'elle honore tout spécialement, qu'elle s'est choisie comme aide secourable à ses travaux, — par Hécate qui habite au plus profond de ses foyers. Dans les *Argonautiques*, Perséphoné ne joue aucun rôle magique : elle permet seulement à Sthénélos de sortir de son tombeau pour contempler le navire Argo et apparaître aux Argonautes dont plusieurs sont ses anciens compagnons d'armes (5). Hécate, au contraire, est la déesse par excellence de la magie. Médée est son élève et sa prêtresse (6) : la jeune fille vit dans le temple d'Hécate. Il faut une volonté spéciale d'Héra pour que, le jour où Jason se présente au palais d'Aiétès, Médée se trouve chez son père, elle qui a coutume de passer ses journées dans le sanctuaire de sa divinité (7). Qu'on remarque enfin que, lorsque Jason célèbre le sacrifice nocturne dont les rites lui ont été indiqués par

(1) *Argon.*, III, v. 846-850.
(2) *Argon.*, III, v. 861.
(3) *Argon.*, III, v. 1035.
(4) *Medee*, v. 394-396.
(5) *Argon.*, II, v. 911 et suiv.
(6) *Argon.*, III, v. 477-478.
(7) *Argon.*, III, v. 250-252.

Médée, c'est Brimô-Hécate, protectrice de ses travaux (1), et non Coré, qu'il invoque.

On le voit : au v. 847, il ne peut être question de Coré ; c'est l'épithète de μουνογένειαν, appliquée souvent à *la fille unique* de Déméter, qui a induit le scoliaste en erreur. Il dit en effet : « λέγει δὲ τὴν Περσεφόνην, ὡς δηλοῖ διὰ τὸ μουνογένειαν ». Mais le v. 1035, μουνογενῆ δ' Ἑκάτην, montre que l'épithète de *fille unique* convient aussi bien à Hécate qu'à Perséphoné.

Apollonios n'est pas le seul à dire Hécate fille unique de Persès. Les scolies au v. 467 du ch. III rapportent assurément d'autres traditions sur l'origine d'Hécate : « Quelques-uns disent qu'elle est fille de Zeus ; dans les *Orphiques*, elle est née de Déméter : *Alors, Déô enfanta Hécate, fille d'un père illustre.* Bacchylide dit qu'elle était fille de la Nuit : *Hécate, porteuse de torches, fille de la Nuit au vaste sein.* Musée dit qu'elle est fille de Zeus et d'Astéria [cf. la scolie au v. 1035 : Musée raconte que Zeus, épris d'Astéria, s'unit à elle, et qu'il la donna ensuite à Persès] ; Phérécyde dit qu'elle est née d'Aristée, le fils de Paiôn. » Mais, avant comme après Apollonios, on fait généralement d'Hécate la fille de Persès et d'Astéria : c'est la tradition d'Hésiode ; on la trouve dans la partie de la *Théogonie* (2) qui semble authentique, indépendante de l'interpolation orphique où les louanges d'Hécate sont longuement chantées. Apollodore (3) répète qu'Hécate est née de Persès et d'Astéria. « Astre sans rival de la nuit, elle est μουνογενής, l'unique enfant des deux puissances qui lui ont donné la vie : les ténèbres et la lumière (4). » On peut remarquer, en passant, que, dans les *Argonautiques*, Hécate n'est pas l'astre de la nuit : puisque c'est grâce aux enseignements d'Hécate elle-même que Médée sait faire descendre du ciel Ménè, la lune (5).

Quoi qu'il en soit, la fille unique dont il est question au v. 847 du ch. IV est celle de Persès et non celle de Déméter. Comme Κόρη ou Κούρη est un surnom de Perséphoné et non d'Hécate, il faut

(1) *Argon.*, III, v. 1211.
(2) Hésiode, *Théogonie*, v. 409-411.
(3) *Bibliotheca*, I, 2, 4, édit. Hercher, Berlin, 1874.
(4) Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, 2e édit. Paris, 1886, p. 141.
(5) *Argon.*, IV, v. 54 et suiv.

revenir à la leçon du manuscrit, en admettant que le poète désigne Hécate; faire du nom propre Κούρην un nom commun et écrire :

V. 847 κούρην μουνογένειαν ἐὸν δέμας ἰκμαίνοιτο.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

J'ai le regret d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* que M. B. Haussoullier, distrait par d'autres occupations, s'est vu obligé d'abandonner — provisoirement, je l'espère, — la rédaction de ce *Bulletin*, dont il s'acquittait depuis deux ans avec tant de distinction. En attendant qu'il se rencontre un autre épigraphiste de profession, assez dévoué aux intérêts de la science pour reprendre cette tâche aussi ingrate qu'indispensable, c'est au rédacteur en chef de la *Revue* qu'il appartenait de la remplir par intérim. Il s'efforcera de suppléer par un redoublement de zèle et de ponctualité à ce qui lui manque du côté de la compétence spéciale.

Maintenant une bonne nouvelle comme compensation. Notre savant collègue et lauréat M. Diehl, professeur à la Faculté de Nancy, a bien voulu se charger à partir du prochain numéro de la rédaction du *Bulletin archéologique*. Tous ceux qui ont parcouru le remarquable volume intitulé *Excursions archéologiques* savent d'avance quel plaisir et quel profit ils trouveront à lire les *Bulletins* de M. Diehl, chez qui la science la plus exacte s'unit à un rare talent de vulgarisation. Nous le remercions cordialement de son précieux concours.

Le *Bulletin de correspondance hellénique*, reconnaissant à son tour la nécessité de tenir ses lecteurs au courant des découvertes récentes dans le domaine de l'archéologie figurée, vient d'inaugurer sous la rubrique *Nouvelles* un bulletin archéologique très complet, très documenté, sur le même plan que le nôtre. Comme la *Revue* ne désire faire double emploi avec personne, la chronique archéologique prendra entre les mains de M. Diehl un caractère un peu différent de celui qu'elle a eu jusqu'ici et mieux approprié peut-être aux besoins de nos lecteurs. Elle ne visera pas à être complète, mais en revanche elle insistera davantage sur les principales découvertes, celles qui font sérieusement avancer la science. Ce nouveau bulletin sera semestriel; il alternera avec le bulletin épigraphique et le bulletin numismatique, dont je conserve provisoirement la rédaction. Il va sans dire que les trouvailles archéologiques de première importance pourront, lorsqu'il sera nécessaire, être signalées immédiatement, sous la rubrique *Nouvelles diverses* sans attendre l'échéance semestrielle.

Pour le présent bulletin j'ai dépouillé les périodiques et ouvrages suivants :

Périodiques.

1° *Français :*

Bulletin de Correspondance hellénique. Années 1890 et 1891, tomes XIV et XV. Cité en abréviation : BCH.]

Revue archéologique, 1889 et 1890.
Revue de philologie, mêmes années.
Revue des études grecques, 1890, tome III.
2° *Grecs :*
Δελτίον ἀρχαιολογικόν (Bulletin officiel de l'éphorie), années 1889, 1890 et commencement de 1891. Abréviation : Δ.
Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, années 1889 et 1890.
3° *Anglais et américains :*
Journal of hellenic studies, années 1889, 1890 et commencement de 1891. Abréviation : JHS.
Classical Review, années 1889 et 1890.
American journal of archaeology, années 1889 et 1890.
4° *Allemands et autrichiens :*
Mittheilungen des deutschen archæologischen Instituts, Athenische Abtheilung. Années 1889 et 1890. Abréviation : MA.
Jahrbruch des Kais. archæologischen Instituts, années 1890 et 1891.
Berliner philologische Wochenschrift, années 1889 et 1890.
Archæologische-Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn, années 1888, 1889 et 1890.
5° *Italiens :*
Notizie dei Scavi, années 1889 et 1890.

Ouvrages et recueils.

The collection of ancient greek inscriptions in the British Museum. Vol. III, 2e partie. *Ephesos.* Par E. Hicks. (Oxford, 1890).
Bas. Latyschew, *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini.* Tome II : *Inscr. regni bosporani.* (Pétersbourg, 1890).
Inschriften von Pergamon (publication officielle de l'Institut allemand, au nom du Musée de Berlin). Tome Ier : *Bis zum Ende der Kœnigszeit.* Par Max Fränkel, Ernst Fabricius, Carl Schuchhardt. (Berlin, Spemann, in-4°, 1890.)
Petersen et Luschan, *Reisen in Lykien. Milyas und Kibyratis.* (Vienne, 1889). Faisant suite aux *Reisen in Lykien* de Benndorf et Niemann (1884).
Les inscriptions les plus intéressantes seront signalées par un astérisque * Cette innovation, empruntée aux guides Baedeker, sera sans doute critiquée ; on s'en consolera pourvu qu'elle rende service, comme on l'espère, aux travailleurs pressés ou novices.

ITALIE (1)

Rome. — Nouveau fr. des dédicaces bilingues de peuples et de rois à Rome et à Jupiter Capitolin *(Notizie,* 1890, p. 185).
= * D'après les recherches de M. Studniczka *(Rœmische Mittheilungen,* 1890, p. 12), l'inscription de la prétendue statue d'Aristote au palais Spada doit se lire ΑΡΙΣΤΙ(ππος), comme l'avait déjà proposé Cassiano di Pozzo. Par dessus le marché, la tête n'appartient pas au corps. Il faut donc renoncer à voir dans cette statue un portrait authentique du Stagirite, qui paraît avoir porté toute la barbe, comme Platon.

(1) Nous ne mentionnons que les textes qui ne figurent pas dans le supplément des *Inscr. Siciliae, Italiae,* etc., de Kaibel (1890).

= * L'inscription bilingue de *Nemi* en l'honneur de C. Salvius Naso (CIL, XIV, 2218), a été étudiée par moi dans la *Revue de philologie*, XIV, 146. A l'encontre de M. Mommsen, qui plaçait ce personnage au temps de Sylla, j'ai proposé de reconnaître en lui un lieutenant de Lucullus, le premier légat-propréteur, dans le sens de gouverneur de province, qui soit connu.

Vérone. — Inscription funéraire chrétienne *(Notizie*, 1889, p. 353).

Naples et environs. — Fr. divers, principalement agonistiques *(Notizie*, 1890, p. 41 et 90).

= Signature d'artiste au bas d'une statue d'athlète récemment découverte à *Cumes* et entrée au Musée de Naples :

ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΥΣ ΚΩΒΑΝΟΣ (?) ΕΙΡΓΑΣΑΤΟ.

J'ai copié cette inscription pendant mon dernier séjour à Naples; je ne sais si elle est inédite.

Regium. — * Fragment archaïque gravé sur une lame de bronze, en caractères achéens; il est question de proxènes (magistrats?) et peut-être du partage d'une succession (Halbherr, *Not.*, 1890, p. 361).

= Fr. divers *(ib.*, 195-6).

PÉLOPONNÈSE (avec MÉGARE et ÉGINE).

Laconie. — *Épidaure Liméra.* Dédicaces et fr. de décrets honorifiques recueillis au temple d'Apollon Ὑπερτελεάτης (Lolling, Ἐφ. ἀρχ., 1890, p. 65. Cf. *ib.*, 1884, p. 81 suiv.)

Gythion. — Dédicace d'un Eléen à Esculape ἐπήκοος. Époque romaine (Coumanoudis, Ἐφ. ἀρχ., 1889, p. 66, n. 11).

Argolide. — *Nauplie.* Sous un bas-relief : Διὸς Κρατα:βατα (pour Κατα:βάτα). (MA. XV. 223).

Corinthie, etc. — *Sicyone.* Plusieurs inscr. recueillies dans les fouilles de l'École américaine (Mac Murtry, *Am. journal,* V, 282 suiv.) A noter le n° 2, base de la statue du pugiliste Callistratos, fils de Philothalès, avec la signature déjà connue (Lœwy, n. 121, 122) Θοισίας Τεισικράτου, artiste de l'école de Lysippe.

Arcadie. — *Lycosoura.* Inscriptions recueillies dans le temple de la Δέσποινα (Leonardos, Δ., 1890, p. 43 s.). A noter : dédicaces des Mégalopolitains à Volossena Justa (n° 2), à Hadrien (n° 5); proscynème d'Épagathos, ταβελλάριος de l'empereur (n° 3); * dédicace du dernier descendant des rois de Commagène, Βασιλεὺς Ἰούλιος Ἐπιφανὴς Φιλόπαππος (n° 4; cf. sur ce personnage, *Revue,* III, 378); * décret honorifique des habitants de Lycosoura (Λυκουρασίοι, *sic)* en l'honneur de Nicasippos qui a consenti à se charger de la prêtrise de la *Despoina* dans une année olympique, à faire les frais des mystères, etc., l'an 32 de l'ère d'Auguste (n° 1).

Mégalopolis. — Fouilles de l'école anglaise. * Nouveau fragment de l'édit du maximum de Dioclétien, 255 lignes. (Loring, JHS, XI, 299).

Thelpousa. — Trois gracieux distiques en l'honneur de citoyens morts pour la patrie, κάτθανον εὐνομίαν ῥυσαμένοι πατέρων. (Leonardos, Δ, 1890, p. 148).

Mégare. — Fr. d'époque romaine relatif à une fondation charitable (Thumb, MA, XV, 223).

= * Base de statue dédiée à l'empereur Hadrien (ὃς αὐτοκράτορα... Ὀλύμπιον Πανελλήνιον νέον Πύθιον), par le stratège Aischron. Au revers dédicace du peuple à G. Caecilius Q. f. Metellus (le Macédonique, cp. Dittenberger, n° 237).

On a ici un exemple d'un fait assez fréquent : la substitution d'une statue à une autre sur un ancien piédestal (Lolling, Δ, 1889, p. 199).

Égine. — Nouvel *oros* du téménos d'Athéna; cp. CIA, IV, 1, p. 123 (Wolters, MA, XIV, 115).

ATTIQUE

Athènes. — 1° *Décrets*.

VI^e^ siècle. — Nouvelle édition du décret sur la *clérouquie* de Salamine, CIA. IV, 1*a* (Gomperz, *Arch. Epig. Mitth.* XII, 61).

= * Fr. d'un règlement de police, trouvé à l'Acropole, interdisant certains actes aux prêtres et prêtresses habitant dans l'enceinte de l'*Hécatompédon*. Les amendes, poursuivies par les trésoriers, varient entre 3 oboles et 100 drachmes. L'*Hécatompédon* est l'ancien temple d'Athéna, antérieur aux guerres médiques, et situé au Sud de l'Érechtheion; son *opisthodomos* renfermait le trésor public. Plus tard l'expression a passé à la cella du Parthénon et au Parthénon lui-même; mais c'est une question de savoir jusqu'à quelle époque a subsisté l'ancien temple (Lolling, Δ, 1890, p. 96 s. Dörpfeld, MA, XV, 420 s.).

V^e^ siècle. — Nouvelles éditions ou nouveaux fragments des inscriptions CIA. IV, 1, 1*c* sur le tarif de l'initiation aux petits mystères (MA, XIV, 410); I, 542 (Busolt, *Hermes*, XXV, 461); I, 551 (Lolling, Δ, 1890, p. 40); I, 52-3, serment d'alliance d'Athènes et des Bottiéens (Lolling, Δ, 1890, p. 38).

= * Décret commandant à (l'architecte?) Callicratès le devis de travaux à exécuter pour une construction (grillage?) destinée à empêcher les esclaves fugitifs et les voleurs d'habits (λωποδύται) à pénétrer dans l'Acropole; les travaux seront mis en adjudication par les pôlètes et achevés dans le délai de soixante jours; la tribu prytane fournira une garde de trois archers (Lolling, Δ, 1889, p. 254; Foucart, BCH, XIV, 177).

IV^e^ siècle. — Essai de restitution du décret (Ἀθήναιον, VII, 95) relatif à la juridiction d'Athènes sur les Naxiens (Szanto, MA, XVI, 42).

= * Décret de l'an 386/5, archonte Mystichidès, en l'honneur d' Ἐβρύτελμις, roi des Odryses, et de ses ambassadeurs. Ce roi est probablement le successeur, jusqu'à présent inconnu, d'Amadocos (*Hell.* IV, 8, 26), et c'est son nom qui figure sur les bronzes à la légende EΥBP, Imhoof, *Mon. gr.*, p. 461 (Lolling, Δ, 1889, p. 203).

= Fr. de duplicatum du décret d'Androtion CIA. II, 74 (Δ, 1889, p. 208).

= Nouveau fr. du décret de proxénie de l'an 332/1 (Ἀθήναιον, II, 131) en l'honneur du poète comique Anphis d'Andros (Wilhelm, MA, XV, 219).

III^e^ siècle. — Décret de proxénie en faveur d'Habron et de Matrias, *nésiote*. Archonte Dioclès (287/6), année commune (Δ, 1889, p. 207).

= Intitulé de décret de l'archontat de Théophile (251/0), année commune (Coumanoudis, Ἐφ. ἀρχ. 1890, p. 222).

= Commencement de décret de l'archontat d'Apphianos de Marathon (239/8). Au revers : χαίρετε καὶ χαίρομεν (*ib.* p. 107).

= * Série de décrets gravés dans le téménos de Démos et des Charites, dont ils fixent l'emplacement. Les personnages honorés sont deux frères de Patara en Lycie, Timarchos de Salamine en Chypre, Nicératos d'Alexandrie (le Ptolémée, stratège de Chypre, est un des deux personnages de ce nom mentionnés par Polybe XVIII, 55 et XXVII, 13), enfin Eumaridas de Cydonia. Ce dernier personnage avait racheté des prisonniers athéniens enlevés en Attique et déportés en Crète par le boucanier Boucris, en qui M. Homolle reconnaît

un Étolien de Naupacte, mentionné dans une inscr. inédite de Délos. Eumaridas négocia ensuite un traité d'amitié entre Athènes et les villes crétoises, notamment Cnosse et Polyrrhénia. Les trois décrets qui le concernent sont rendus sous les archontes Héliodoros, Archélaos et Phanarchidès, l'un d'eux sur la proposition d'Euryclidès et Micion, les célèbres orateurs assassinés par Philippe V (donc vers 216). Les dépenses seront fournies par le ταμιὰς τῶν στρατιωτικῶν et par οἱ ἐπὶ τῇ διοικήσει (Lolling, Δ, 1891, p. 45; Homolle, BCH, XV, 344).

IIe siècle. — Fr. de décret relatif à des sacrifices à Apollon et Artémis. Archonte Eunicos (CIA. II, 975), an 169/8; 26 Gamélion, 22e jour *(sic)* de la 7e prytanie (Coumanoudis, Ἐφ. ἀρχ. 1890, p. 151, no 2).

Voir, pour le complément de cette série, *infrà, Éleusis; Oropos.*

2° *Lettres de rois et d'empereurs.*

= * Lettre latine de l'impératrice Plotine, veuve de Trajan, à l'empereur Hadrien; elle lui demande de permettre à Popillius Théotimos, chef de l'école épicurienne, de tester *à la grecque* en ce qui concerne le règlement de sa succession professorale et de se choisir, contrairement à l'usage, un successeur pérégrin. Réponse favorable de l'empereur, consacrant ces deux innovations pour l'avenir, d'une manière générale. Lettre grecque de Plotine « à tous ses amis » annonçant l'heureuse issue de ses démarches. Ce document important paraît daté du consul Augur (121 après J.-C.). Il nous apprend, entre autres choses, que le choix du chef de l'école était en principe laissé au chef sortant, mais que sa désignation pouvait être réformée par les disciples (Coumanoudis, Ἐφ. ἀρχ., 1890, p. 141).

3° *Dédicaces d'un caractère public.*

= A Hadrien par le peuple et le Sénat de Coropissos, métropole des Κητοί (Coumanoudis, Ἐφ. ἀρχ. 1889, p. 63). L'éditeur n'a pas compris qu'il s'agissait de la métropole bien connue du district cilicien appelé Κητίς. Cp. Ramsay, *Historical Geog. of Asia Minor*, p. 363.

= A C. Carrina C. f. Secundus φιλοκαίσαρ, archonte éponyme, prêtre de Drusus, sans doute le commissaire de Néron chargé de piller les marbres de la Grèce (Tac. *Ann.* XV, 45; Lolling, Δ, 1891, p. 62).

= * Piédestal du monument des chevaliers près des Propylées, restitué d'après un nouveau fragment : Ποι Ηιππῆς ἀπὸ τὸν πολεμίον, Ηιππαρχόντον Λακεδαιμονίο, Ξενοφόντος, Ιρονάπο. Λύκιος ἐποίεσεν Ἐλευθερεὺς Μύρονος. ὁ δῆμος Γερμανικὸν Καίσαρα θεοῦ Σεβαστοῦ ἔγγονον. Nouvel exemple de désaffectation de piédestal; cp. *suprà, Mégare* (Lolling, Δ. 1889, p. 179).

Voir encore *infrà, Éleusis.*

4° *Dédicaces privées, signatures d'artistes.*

= Statue érigée à Épicleidès, fils d'Archestratos. Signature : Ξανθίας, Ἀρίστων ἐποίησαν. 2e moitié du IVe siècle (Foucart, BCH, XIV, 515; Δ, 1890, p. 41. Cf. CIA, III, 68).

= Statues de Céphisodote d'Æthalé et de son fils par Démétrios (cf. Löwy, nos 62-3). IVe siècle (Δ, 1889, p. 210).

= * Base d'un monument élevé à trois phylarques du dème de Péanée; Βρύαξις ἐπόησεν (Homolle, BCH, XV, 369; Δ. 1891, 35 et 55 : *Revue*, IV, 191).

= Dédicace de deux statues élevées sur une seule base par les Thriasiens. Téménos de Démos et des Charites, IIIe s. (Homolle, BCH, XV; Δ, 1891, p. 25).

Voir aussi *infrà, Vourva; Oropos.*

5° *Ex-votos.*

= Θεόδορος ἀνέθηκε hΟνεσίμο hυιός. en combinant CIA, IV, 373/90 et 373/45

(Lolling, Δ, 1890, p. 42). — Τένδε χόρεν ἀνέθεκεν ἀπαρχὲν... λοχος ἄτρας Ἐν οἱ Ποντομέδον χρυσοτριαίν' ἔπορεν en combinant CIA, IV, 373, nos 9, 68, 54 (*ib.* 146).

= Dédicaces diverses de l'Acropole : à Zeus Kataibatos (nouveau), à Zeus Naios καὶ τῇ συνόδῳ, à Dioné, à Zeus Polieus (Lolling, Δ, 1890, p. 144).

= Nouveaux fr. de listes de φιάλαι offertes par des esclaves fugitifs ou plutôt affranchis (cf. CIA, II, 768 s.). Fin du IVe siècle (Lolling, Δ, 1890, p. 58 ; Coumanoudis, Ἐφ. ἀρχ. 1889, p. 61).

6° *Inscriptions éphébiques, agonistiques, catalogues.*

= Inscriptions éphébiques d'époque romaine (Coumanoudis, Ἐφ. ἀρχ. 1890, p. 112). Le n° 7 fait connaître un stratège des hoplites : Antiochos, fils d'Apollonios, du dème de Sphettos.

= Longue liste de noms propres trouvée près du portique d'Attale (*ib.* 105-6).

7° *Funéraires.*

Deltion, 1889, p. 176, 250-1 ; 1890, p. 45, 81, 137, 141. Wolters MA. XV, 224 (du VIe siècle).

8° *Divers.*

= *Oros* du hiéron de Zeus Milichos (Ἐφ. ἀρχ. 1889, p. 53).

= Nouvelle insc. d'un siège au théâtre de Bacchus : Φειλείνου ἱερήας Ἑστίας ἐπ' Ἀκροπόλει καὶ Λειβίας καὶ Ἰουλίας. Le culte de Vesta sur l'Acropole paraît nouveau (Wolters, MA, XIV, 321).

= Fr. d'un bail de maison inscrit sur un tesson. En cas de violation de certaines clauses, le locataire payera double (Szanto, MA, XIV, 137).

= Fr. d'une liste de mines (μέταλλα) affermées par les pôlètes sous l'archonte Anaxicratès, 307 ou 279 (Ἐφ. ἀρχ. 1890, p. 222). Cf. Aristote, *Rép. athénienne*, § 47.

Pirée. — Fin d'un décret rendu par les chanteurs de péan de l'Asclépiéon de Munychie, sous l'archonte Aurelius Dionysus (vers 212 ap. J.-C.). Le texte mentionne le λογιστής ou curateur impérial C. Licinnius Telemachus déjà connu par CIA, III, 10, l. 32. (Bérard, BCH, XIV, 649).

= Funéraires : *Deltion*, 1890, p. 13, 117, 134. L'épitaphe de Métrobios (p. 119) est en vers.

Éleusis. — Suite des inscriptions recueillies dans les fouilles de la Société archéologique (cf. Ἐφ. ἀρχ. 1888). Publiées par Philios, Ἐφ. ἀρχ. 1890, p. 69 s. Nous signalerons :

= a) *Décrets.* 48. Fin du décret CIA, II, 314 en l'honneur de Philippidès, fils de Philoclès, du dème de Céphalé, ambassadeur d'Athènes auprès du roi Lysimaque. Archonte Euthias. Sont chargés de l'exécution οἱ ἐπὶ τῇ διοικήσει. — 49. Fr. de décret de l'archontat de Thersilochos, IIIe siècle. — 51, 53, 55, 60. Décrets en l'honneur d'Ialémos, qui a embelli le temple de Pluton ; d'un Hylléen (Illyrie) ; des éphèbes de la tribu Hippothontide ; de trois démarques d'Éleusis, (archonte Pélops, année commune, ἐπὶ τῆς Πτολεμαΐδος).

= b) *Dédicaces.* Aux stratèges Démainétos et Ecphantos par leurs soldats (nos 52, 56).

= c) *Divers.* 57. Fr. d'inventaire (Ve siècle) des trésors du temple. Il est singulier que l'éditeur ne comprenne pas ce que signifient des *hectés* de Phocée. Ce fr. est à rapprocher des inventaires de Délos. — 58. Fr. de comptes des administrations du temple (Ve siècle) : mentionne entre autres οἰκημάτων μίσθωσις. — 59. Fr. de contrat d'entreprise relatif au portique de Philon (IVe s.). Les dimensions indiquées pour les chapiteaux pourraient servir à la détermination des mesures attiques.

Icaria. — Fouilles de l'École américaine (Buck, *Am. journal,* V, 304 s.). Signalons :

8. Tableau des fonds remis par plusieurs démarques successifs à leur sortie de charge. On distingue l'argent de Dionysos, l'argent séculier (ὅσιον) et l'argent *icarien.* De même le nº 9 est un fr. de décret (relatif aux chorégies et antidoses) rendu par les démotes et les Icariens. Il faut sans doute entendre par là les membres du γένος, descendus du héros éponyme, autour desquels s'était formé le dème. vº siècle.

12. Dédicace à Dionysos par les ἐπιμεληταὶ τῆς ἐργασίας τοῦ ἀγάλματος (d'Icaros?).

Prasiae. — Fr. d'un bail emphytéotique passé par le dème de Prasiae à un démote. Le fermage doit être payé en deux fois; il est franc de tous impôts et charges (Foucart, BCH, XV, 210).

Plotheia (Stamata). — Dédicaces à Aphrodite, fixant l'emplacement du dème (Tarbell, *Am. journal,* V, 426).

Porto Raphti. — *Oros* d'hypothèque dotale, évaluée à 1,500 dr.

Tumulus de Vélanidéza. — Fr. d'inscr. métriques (Δ, 1890, p. 27).

Tumulus de Vourva. — Inscr. funéraire en vers terminée par Φαίδιμος εἰργάσατο.

Oropos. — Suite des inscriptions de l'Amphiaraon (cf. Ἐφ. ἀρχ. 1886, etc.), publiées par Léonardos, Ἐφ. ἀρχ., 1889, p. 1 suiv. A noter :

* 28. Décret athénien en l'honneur de Pythéas αἱρεθεὶς ἐπὶ τὰς κρήνας (voir sur ces fonctions Aristote, *Rép. ath.* § 43) qui avait réparé les fontaines des temples d'Ammon (à Athènes) et d'Amphiaraos (à Orope). Archontat de Nicocratès, 333/2 av. J.-C., année embolimique.

29-33. Longue série de décrets de proxénie datant de la domination béotienne. Formule : ἄρχοντος ἐν κοινῷ Βοιωτῶν... ἐπὶ δὲ πόλεως...

24-25. Signatures d'artistes : Strombichos d'Athènes, Thoinias fils de Teisicratès de Sicyone (voir *suprà, Sicyone).*

GRÈCE CENTRALE AVEC L'EUBÉE

Eubée. — *Carystos.* — IVe siècle. Base d'un monument élevé par des Athéniens à un Athénien (Legrand et Doublet, BCH, XV, 406).

Érétrie. — Décrets de proxénie en faveur d'Hégélochos et d'Héraclitos de Tarente. Ce dernier est peut-être le citharède et bouffon nommé par Athénée et Diogène Laërce (Wilhelm, Ἐφ. ἀρχ. 1890, p. 195).

Géraestos. — Fr. de décret en dialecte dorien rendu par une ville étrangère en l'honneur d'un juge envoyé par Géraestos. C'est une addition au recueil récent de Sonne, *De arbitris externis* (BCH, XV, 404).

Oréos. — Liste de proxènes datée par archontes. Les indications ἐκ Πρωτείου, ἐξ Ἀνωλόφου, etc., qui accompagnent certains noms d'archontes paraissent se rapporter à des dèmes d'Oréos (Couve, BCH, XV, 412).

= Épitaphe d'un ancien corniculaire, ἀπὸ κορνικουλαρίων, qui avait reçu les ordres mineurs, ἀναγνώστης (Legrand et Doublet, *ibid.*).

Béotie. — *Anthédon.* — Fouilles de l'École américaine (Buck et Tarbell, *Am. Journal,* V. 443). A noter :

1. Liste de conscrits (peltophores) datée de l'archonte béotien Cteisiaos. — 2-3. Dédicaces dialectales à Artémis Eilythuia. — 5. Liste de magistrats (époque romaine). — 6 Fr. archaïque; on remarquera la forme du *thêta,* ⊟. Nombreuses funéraires.

Acraephiae, temple d'Apollon Ptoios. — M. Holleaux, qui prépare un ouvrage d'ensemble sur ses belles fouilles du Ptoïon, publie par anticipation dans le *Bulletin de corr. hell.* (XIV, 1 suiv., 181 suiv.) les principales inscriptions de sa récolte. Elles sont accompagnées de commentaires très instructifs, parmi lesquels nous signalerons le tableau d'ensemble de la constitution d'Acraephiae, avec son archonte éponyme, ses trois polémarques, ses κατόπται (logistes), son trésorier, et les deux organes essentiels : le conseil (συνέδριον) et l'assemblée du peuple. Une autre digression concerne l'organisation des jeux dits Ptoïa (p. 60 suiv.); une troisième les vicissitudes de l'oracle d'Apollon (p. 200 suiv.). Chemin faisant, M. Holleaux rectifie plusieurs erreurs des historiens. Indiquons maintenant les textes les plus importants. (L'auteur n'a encore donné que les inscr. en caractères ordinaires, c'est-à-dire à partir du milieu du IVe siècle.)

1-6. Dédicaces de statues à Apollon Ptoios. Plusieurs sont datées ainsi : ἄρχοντος (un tel), ἱαραρχιόντων (trois noms), γραμματίδδοντος (un tel). Les *hiérarques* correspondent aux *hiéropes* de Délos. M. H. croit que le secrétaire était attaché à leur collège. Au n° 1 (dédicace des Thespiens) on lit : Θεοδώρω προφατεύοντος, ἄρχοντος ἐπὶ τὸ ἄγα [λμα] Ξενοφίλω. L'éditeur justifie sa restitution par le n° 19 où il est question d'une commission chargée du badigeonnage à la cire (ἐπαναγάνωσις) des saintes images. Au n° 6, signature du sculpteur Simalos (Löwy, 153 *a*, *b*). Autres signatures : n° 27, Κρίτων Ἀθηναῖος (Löwy, n. 346); n° 32, ... ιος Ἄνδρωνος.

7-8. Fr. de stèles marquant la limite du territoire sacré couvert par le droit d'asile.

9. Décret de proxénie en faveur de C. Octavius T. f. (vers 175 av. J.-C.) et de trois Grecs.

10 *. Fr. de décret du conseil amphictyonique de Delphes, confirmant l'inviolabilité du sanctuaire du Ptoïon, fixant le point de départ de la trêve sacrée des jeux (le 15e jour τοῦ Ἱπποδρομίου μηνὸς κατὰ Θεὸν, ὡς Βοιωτοὶ ἄγουσιν, ὡς δὲ Δελφοί, Ἀπελλαίου), et réglant l'administration du sanctuaire qui appartiendra au prophète, au prêtre d'Apollon, à la ville d'Acraephiae, à la confédération béotienne et à l'agonothète élu pour les Ptoïa. Les contrevenants paieront une amende de 2,000 statères au trésor d'Apollon Ptoïos. Ce décret est sans doute contemporain de l'institution même des jeux Ptoïa (entre 178 et 146 av. J.-C.) et on s'explique ainsi qu'on ait gravé sur la même stèle : 1° un oracle de Trophonios ordonnant de consacrer Acraephiae à Apollon Ptoïos et Lébadée à Zeus Basileus, de faire une quête publique au profit de ces sanctuaires et *de déclarer sacrés les jeux;* 2° une donation testamentaire de 4,700 dr. de bronze au profit du sanctuaire.

11-12. Décrets en l'honneur de juges arbitres (trois δικασταί et un secrétaire) envoyés en Béotie à deux reprises par la ville thessalienne de Larissa, à la requête des habitants d'Acraephiae en querelle avec leurs voisins. Le délégué envoyé à Larissa est qualifié de πρεσβευτὴς καὶ δικασταγωγός. Encore une addition importante au recueil de Sonne.

13-18. Fr. de décrets rendus par les villes béotiennes en réponse à des *théores* venus d'Acraephiae pour les inviter à prendre part à la célébration des jeux Ptoïa, suspendus pendant quelque temps. Le n° 13 (Thisbé) fait connaître dans cette villle un ταμίας et un ἐπιμελητής.

19-24. Agonistiques. Le n° 19 est une reddition de comptes par l'agonothète directeur des jeux ; le n° 20 mentionne un poète épique, Chrysippos, fils d'Ariston, d'Acraephiae.

Sanctuaire des Cabires (entre Thèbes et Thespies). — Fouilles de l'école allemande. Parmi les inscriptions, ordinairement insignifiantes, publiées par Szanto (MA, XV, 378 s.), nous ne citerons que le n° 1 (liste de *cabiriarques* et d'initiés, παραγωγεῖς) et le n° 2 (catalogue d'offrandes, datées par archontes thébains, IIe siècle ; il en résulte que l'obole béotienne se divisait en plus de neuf *chalques*). Viennent ensuite des ex-votos Καβείρῳ ou Καβείρῳ καὶ παιδί et 110 dédicaces de vases. Presque tous ces textes sont en dialecte.

Platées. — Fouilles de l'école américaine. Nouveau fr. du préambule latin de l'édit de Dioclétien ; inscr. funéraires de basse époque, le n° 9 en vers. (Rolfe et Tarbell, *Am. journal,* V, 430 ; VI, 108).

Thespies. — Hiéron des Muses. Fouilles de l'école française. M. Jamot publie (en attendant son mémoire général) une curieuse * stèle portant un bas-relief qui représente une tête hérissée (Pan ou Cyclope), avec une couronne et deux inscriptions métriques, malheureusement peu lisibles, qui mentionnent le poète Hésiode, fils de Dios. IIIe siècle (BCH, XIV, 546).

Thisbé. — * Fr. de règlement ratifié par le proconsul Modestus, relatif aux baux emphytéotiques conclus par la ville. Le titulaire ne peut transmettre son droit qu'à ses héritiers légitimes. S'il meurt intestat sans νόμιμοι κληρονόμοι ou s'il fait un testament en faveur d'étrangers (ξένῳ συνγενεῖ ἢ φίλῳ) la ville reprend le domaine. Le loyer (φόρος) se paye pour une période de cinq ans. Dans le courant de ce texte, très mutilé, on voit opposer les terrains en friche, τὸ ἀργὸν, aux terrains plantés, τὸ πεφυτευμένον. Nous croyons qu'il faut d'après cela corriger dans l'inscription dite *Bail de Crateuas* (Dittenb. 114) ἀγρόν en ἀργόν (*Am. Journal,* VI, 116).

Phocide. — *Delphes*. — * Grande base du monument érigé à Apollon par les Arcadiens avec le produit du butin remporté sur les Lacédémoniens (en 370-69 av. J.-C.). L'inscription, composée de 5 distiques, énumère les figures qui composaient ce groupe : Niké, Callisto fille de Lycaon, Arcas fils de Callisto et de Zeus, et les cinq fils d'Arcas : trois nés de la nymphe Erato (Elatos, Apheidas, Azan), un de Laodamie fille d'Amyclas (Triphylos), un d'Amilo fille de Gongylos (Erasos). La signification de ces noms est transparente. Pausanias qui a commenté ce monument (X, 9, 5) paraît avoir mal compris l'inscription : il s'embrouille sur la généalogie des fils d'Arcas, ajoute à tort ou à raison Apollon parmi les figures du groupe, et se trompe complètement sur la date de l'événement commémoré. Il croit qu'il s'agit d'une victoire des Tégéates remportée sur les Lacédémoniens au VIe siècle (peut-être a-t-il lu au vers 9 δήσαντες au lieu de δηιώσαντες). Pomtow, MA, XIV, 15.

= * Frænkel a restitué (*Jahrbuch*, VI, 49) l'importante inscription publiée par Haussoullier, BCH, V, 388. On voit maintenant qu'il s'agit d'un décret de proxénie voté par le peuple de Delphes en faveur de trois peintres pergaméniens, Calas, Gaodotos et... idès, envoyés par le roi Attale (II), sans doute pour copier des fresques dans la *Lesché*.

Ænianes. — *Hypata*. — 1. — Collection de décrets de proxénie rendus par le κοινόν des Ænianes sous l'aeniarque Agis et ses collègues. Chaque décret mentionne des garants, ἔγγυοι. L'un d'eux renferme la première mention en épigraphie de la ville de Lapithae, IIe siècle.

2. Décret de proxénie en l'honneur de juges étrangers. Addition au recueil de Sonne.

3. Fr. de listes d'affranchis classés par stratèges.

5. Honneurs à un ἑλλαδάρχης, épimélète du κοινὸν des Amphictyons.

7. Mention d'un président du collège des tages, πρωτοστάτου ταγοῦ. (Jamot et Deschamps, BCH, XV, 327).

GRÈCE DU NORD

Thessalie. — *Halos* (Phthiotide orientale). — Décret de proxénie en faveur d'un Larisséen. Date : le 30 Homoloios στρατηγέοντος τῶν Θεσσαλῶν Θεοδώρου τοῦ Ἀλεξάνδρου (an 184 av. J.-C. Cf. Rangabé, *Ant. hell.* II, n. 245). Le décret mentionne des archontes, un hipparque, une *boulé*, un garant de la proxénie. (Giannopoulos, BCH, XIV, 240).

Kaïtsa (Phthiotide occidentale, à l'ouest du lac Xynias). — 10 *c.* Femmes affranchies ξενικῇ par Charilaos. « La ville a fourni l'argent par Callicratès. » (Jamot et Deschamps, BCH, XV, 338).

Démétrias (Volo). — Nouvelle édition du décret des Magnètes en l'honneur du secrétaire des synèdres Hermogénès, publié par Fougères, BCH, XIII, 271 (Wolters MA, XIV, 51).

= Décrets du κοινόν des Magnètes. Remarquer le nº 1 (IIe siècle av. J-C.) en l'honneur du κοινὸς στρατηγός, Démétrios, fils d'Ætolion, qui a mis fin aux séditions, et le nº 6 (romain) en l'honneur de Sopatros, fils d'Euboulos, stratège sortant, qui a prêté sans intérêts 4,000 deniers pendant la durée de sa magistrature. Parmi les autres textes de même provenance : 8-9. Statue érigée par le κοινόν et la ville de Démétrias au stratège Criton, fils de Criton, prêtre de Sérapis. — 17-20. Liste d'affranchissements classés par stratèges et mentionnant souvent la rançon (λύτρον) payée par l'esclave affranchi. Un exemple de ξενικῇ. — Funéraires diverses (Wilhelm, MA, XV, 282).

Spalaethra (en Magnésie). — Décret du peuple Σπαλαυθρέων en l'honneur du stratège Lysias de Démétrias (Mordtmann, MA, XIV, 196).

Phères (Velestino). — Catalogue d'affranchies, dont plusieurs sont les filles naturelles du patron (Wolters, MA, XIV, 51).

Tricca (Triccala). — Inscriptions funéraires en vers (Δ, 1889, p. 212; 1890, p. 88, incorrecte).

Épire. — *Dodone.* — Fr. de consultation de l'oracle : αἴ κα μέλλ(ε)ι ἐς (Σύ)βαριν ἴοντι λόιον ἔμεν... α πράτοντι ταῦτα. Cette inscription, gravée sur une plaque de métal suivant l'usage, doit être antérieure à la ruine de Sybaris, 510 av. J.-C. (Carapanos, BCH, XIV, 456).

Les inscriptions de Dodone sont maintenant réunies dans le nouveau fascicule de la collection des *Dialekt-Inschriften* de Collitz (II, 2) par Otto Hoffmann (cf. *Revue*, III, 205).

Nicopolis. — Décret en l'honneur de Dicéa, « la première prêtresse de la déesse (Artémis) ἐν κελκαίῳ depuis la fondation de la ville ». (Gerojannis, *Arch. Epig, Mitt.*, XIV, 113).

MACÉDOINE, THRACE, PAYS DU DANUBE

Macédoine. — *Ægae* ou *Edesse.* — Funéraires (quelques-unes en vers) et corrections à divers textes anciennement publiés, comme CIG 1997 *c.* (Jirecek et Bormann, *Arch. Epig. Mitt.*, XII, 186.)

Salonique (*Thessalonique*). — Funéraires diverses (Mordtmann MA, XIV, 192,

en vers; *Berl. Philol. Wochenschrift*, 1889, p. 556, 587, 1290 à clause pénale. Dans le même recueil, p. 330, dédicace à Marc Aurèle).

Mœsie. — *Tomi* (Kustendje, dans la Dobroudja roumaine). — Nouvelle édition du décret en l'honneur de Nilos de Tyras (précédemment publié XI, 41) et de la dédicace d'une statue de Vérus par la corporation des ναύκληροι de Tomi (*Bull. Soc. arch.* de Sens, 1854, p. 124). *Arch. Epig. Mitt.*, XII, 127 et XIII, 93.

= * Important décret du peuple de Tomi ordonnant la création d'une gendarmerie de quarante citoyens, pour calmer la panique produite par les fréquentes incursions des pirates cariens. De pleins pouvoirs sont accordés aux généraux, Apollous et Poseidonios ; ils peuvent infliger des amendes de 10 ἀργυροῖ et reçoivent un crédit de 4 χρυσοῖ. Quelque temps après, second décret en l'honneur de ces généraux et de leur troupe ; suivent vingt-cinq noms seulement. (Tocilescu, *Arch. Epig. Mitt.* XIV, 22). Ce texte doit être rapproché des fameux décrets d'Olbia, Latyschew, I, 16 et 17.

Berkovica (Bulgarie occidentale). — Dédicace de Mocaporis à Zeus Ζβελθιούρδος. Cp. Dumont, *Inscr. de Thrace*, n. 72 *a*. (Frankfurter, *Arch. Epig. Mitt.*, XIV, 143).

Sofia (Serdica). — Dédicaces à Apollon Ῥανισκελῆνός, à Sabazios Ἀθυπαρτηνός, à l'empereur Gallien, au légat Commodus (*ib.*, nos 24 suiv.).

Tirnova. — Dedicace à Apollon Αὐλαριοκός par le chef des ouvriers grecs employés dans les mines de fer sous Antonin. — Funéraire à clause pénale (*ib.*, 36 s.).

Ormanli. — Dédicaces à des empereurs sous les légats Aprosius Rufinus et C. Sicinius Clarus (Caracalla), Pomponius Antistianus (Gordien), X... (Julien).

RUSSIE MÉRIDIONALE

Nous avons donné plus haut le titre du IIe volume du *Recueil* de M. Latyschew, consacré aux inscriptions du Bosphore cimmérien; nous n'insisterons pas sur les mérites de cet ouvrage, qui a obtenu une des plus hautes récompenses dont dispose notre Association. Signalons seulement l'excellente préface, écrite heureusement, comme le commentaire, en latin, et qui traite successivement : 1° des races qui ont peuplé le royaume de Bosphore et ses annexes; 2° de l'histoire de ce royaume (notez les tableaux généalogiques et chronologiques des p. XXXII, XLV et LIII); 3° de ses magistrats. Donnons un aperçu du contenu de ce volume, en insistant surtout sur les textes dont la découverte est postérieure au *Corpus* de Boeckh.

I. *Panticapée et environs* (nos 1-341). — 1. *Décret* de proxénie en faveur d'un citoyen du Pirée, c'est-à-dire sans doute d'Amisos, sous Pairisadès Ier, fils de Leucon, et ses fils.

7-48. Importante série de *dédicaces* à ou par des rois du Bosphore. Elles font connaître les princes suivants avec leurs titres : Pairisadès II, fils de Spartocos, et son fils Leucon, Pairisadès IV Philométor (fils de Pairisadès III) avec sa mère Camasaryé, fille de Spartocos, et le second mari de celle-ci, Argotos (no 19), Asandros et Dynamis (no 25; dédicace du navarque Pantaléon à Poseidon Sosinéos et Aphrodite Nauarchis), Aspourgos fils d'Asandrochos, c'est-à-dire sans doute d'Asandros (no 36), Cotys fils d'Aspourgos, contemporain de Néron (nos 32 et 37, insc. métrique). A l'époque impériale la plupart des insc. sont datées d'après l'ère bosporane (297 av. J.-C.) et nous fournissent de précieux jalons chronologiques. Nous avons ainsi des textes

des rois Tibère Jules Sauromatès, fils de Rhescouporis (97 ap. J.-C. et 117); Tibère Jules Cotys (123); Tib. Jules Rhœmétalcès (133); Tib. Jul. Teiranos et sa femme Ælia; T. J. Sauromatès II (201); son fils T. J. Rhescouporis IV « descendant d'Héraclès et d'Eumolpe, fils de Poseidon » (216, 221, 223, 225), Rhescouporis V (249, 250).

Viennent ensuite (nos 52 suiv.) des *actes d'affranchissement* et une nombreuse série (nos 60-306) de *funéraires* dont quelques-unes en vers (les nos 304-6 concernent des Juifs). Celles-ci sont surtout intéressantes pour l'onomastique de ces régions, aussi complexe que leur ethnographie. Les lecteurs de mes *Noms méconnus* remarqueront au no 151 un nouvel Ἀτώτης et au no 172 (cp. aussi 427) un nouveau Μάτης.

II. *Phanagorie* (nos 342-397.) — Mêmes divisions; les séries de Phanagorie, notamment les dédicaces royales, complètent celles de Panticapée. On notera le no 346, dédicace de Comosaryé Ire, fille de Gorgippos, femme de Pairisadès Ier, aux dieux Sanergès et Astara.

III. *Gorgippia* (Anapa). — Le *no 400, daté de l'an 338 (= 41 ap. J.-C.) est un affranchissement juif, fait dans la synagogue, προσευχή (cp. C. I. G. 2114 *b*) et qui se termine néanmoins par la formule païenne consacrée ὑπὸ Δία Γῆν Ἥλιον. M. Latyschew a tort de maintenir l'origine païenne de ce texte.

IV. *Tanaïs*. — Plusieurs dédicaces de monuments restaurés fournissent de nouvelles dates (p. ex. le no 434, sous Tib. Jul. Ininthimaios, an 236 ap. J.-C.). A noter aussi la série (446 s.) des inscriptions dédicatoires d'un thiase, avec tous ses dignitaires : prêtre, synagogos, philagathos, paraphilagathos, gymnasiarque, néaniscarque, etc.

ILES DE LA MER ÉGÉE

Crète. — *Gortyne*. — Corrections au texte des lois de Gortyne, proposées par Ludwich (*Berl. Phil. Wochenschrift*, 1890, p. 876) et Skias (Ἐφ. ἀρχ., 1890, p. 173.

= Signatures d'artistes : Athenaios, fils de Dionysios, de Paros. Isidotos, athénien. Époque romaine (*Röm. Mitt.* V, 142).

Itanos. — Restitution de l'inscription *Museo italiano*, II, 67 : Μὰ Τῆνα κ' Ἀθάναν etc. L'auteur, M. Dümmler, veut y retrouver des vers (?). MA, XVI, 126.

Anticythéra (Cerigotto, îlot à mi distance entre Cythère et la Crète, l'ancienne Aigila). — Base dédiée à Apollon Αἰγιλεύς par Aristomène de Phères et Nicon d'Athènes, ive siècle (Δ, 1889, p. 233 et 240).

Cyclades. — *Amorgos*. — *Arcésiné*. — Szanto a essayé de restituer le décret publié par Radet BCH, XII, 230 et le fr. MA, XI, 107 qui se rattache à la série des emprunts bien connus du BCH VIII, 23 (MA, XVI, 39; *Arch. Epig. Mitt.* XII, 74. Cf. encore un fr. publié par Coumanoudis, Ἐφ. ἀρχ. 1889, p. 66).
Minoa. — Dédicace en l'honneur du stratège et stéphanéphore Lampion (BCH, XV, 451).

Délos. — *Grande inscription de plus de quatre cent cinquante lignes contenant les comptes (recettes et dépenses) et inventaires des temples déliens pour l'année 279. A cette époque la fortune totale du dieu s'élevait à environ 5 1/2 millions de drachmes, représentées : 1° par l'argent comptant (18648 dr. d'argent, 14 statères d'or, 2 τεττιγία πτολεμαϊκὰ χρυσᾶ (?) etc.); 2° par les ex-votos précieux conservés dans le sanctuaire; 3° par le loyer des capitaux placés; 4° par le loyer des terres et des maisons; 5° par les taxes et recettes diverses.

M. Homolle donne des détails très intéressants (en partie d'après des documents inédits) sur la consistance de la fortune immobilière du dieu, sur les règles des baux déliens, sur le calendrier de l'île, sur différents personnages historiques qui figurent parmi les auteurs d'offrandes. Son commentaire est, comme l'inscription elle-même, un véritable monument (BCH, XIV, 389 ; XV, 113 s.).

= Autre fr. de comptes des hiéropes, trouvé dans l'îlot *Couphonisi*, près d'Amorgos (Homolle, BCH, XV, 288).

= M. Fougères donne (BCH, XV, 238) un recueil des inscr. éphébiques de Délos, dont la plupart proviennent de ses fouilles du gymnase. Ces textes mentionnent plusieurs archontes athéniens : Xénon (vers 130, nouveau), Théoclès (vers 103), Héracleitos (95) et fournissent, entre autres, des détails sur la fête des Hermaia. M. F. a tracé, à la suite de ces inscr., un tableau général de l'organisation de l'éphébie et du gymnase. A cette occasion il a cité plusieurs textes, anciennement connus, de cette série. C'est à tort, selon nous, qu'il veut maintenir comme un texte indépendant l'inscr. de Spon (CIG 2277 *a*) qui fait double emploi avec la copie, bien préférable, de Cyriaque d'Ancône (BCH, I, 86). Jamais le grand Mithridate n'a porté le surnom d'εὐτυχής.

= Meilleure édition du jugement d'Érétrie (CIG 2265) par Hicks, JHS, XI, 260. L'original est à Leeds.

Naxos. — Oros hypothécaire au profit d'un copartageant (Szanto, *Arch. Epig. Mitt.* XIII, 178).

= Fr. de décret honorifique (MA, XIV, 213).

Iles de la côte d'Asie. — *Lesbos.* — *Mitylène.* — Dédicaces à César, Trajan Antonin; liste de personnes couronnées, entre autres un φοινικογράφος ; fr. mutilés d'un décret en dialecte éolien (Cichorius, MA, XIV, nos 23-37). — *Eresos.* — Dédicace bilingue à Julie, fille d'Auguste, qualifiée de *Venus Genitrix,* Ἀφροδίτη Γενέτειρα (*ib.*). — *Divers.* — Décret du κοινὸν τῶν Φωκέων en l'honneur d'un *Chellestyarque;* épitaphe d'un coureur (Wilhelm, MA, XVI, 130).

Samos. — Fr. divers (Condoléon, MA, XIV, 102 s. nos 41-6) entre autres une dédicace à Agrippine, femme de Germanicus.

Lepsia (petit îlot voisin de Patmos.) — Dédicace datée par les noms d'un stéphanéphore et d'un phrourarque, comme celle de JHS, VI, 144. (Ἐφ. ἀρχ. 1890, p. 221).

Cos. — Dédicace d'un tombeau par le δᾶμος Φυξιωτᾶν; décret honorifique rendu par τοὶ κατοικεῦντες ἐν τῶι δάμωι τῶι Ἀλεντίων. D'après l'éditeur (Pantélidis, BCH, XIV, 292) ce texte confirmerait, contre la thèse d'Hermann, l'opinion traditionnelle qui place à Cos le fleuve Ἄλεις de Théocrite, VII, 1.

Nisyros. — Décret en l'honneur du γνωμαγόρας Dorothéos, qui a combattu sur la trihémiolie *Evandria Sebasta* (Condoléon, MA, XV, 134).

Rhodes. — Inscr. publiées par Selivanov, MA, XVI, 107 s. — 1-3. Stèles funéraires archaïques. La plus curieuse est le n° 3 :

Σᾶμα τοζ' Ἰδαμενεὺς ποίησα ἵνα κλέος εἴη ·
Ζεὺ(ς) ὀὲ νιν ὅστις πημαίνοι λειώλη θείη.

L'éditeur nous avertit sérieusement qu'il ne s'agit pas du célèbre Idoménée, roi de Crète.

4-5. Signatures d'artistes : Epicharmos de Soles et son fils Epicharmos, Pythocritos fils de Timocharis.

6. Inscr. mentionnant une adoption *filiae loco,* θυγατροποίητα

= Inscr. publiées par Paton, BCH, XIV, 275 s. Statues d'athlètes avec dédicaces; la première est signée Σῖμος Ὀλύνθιος (cf. Löwy, n. 201). Statue érigée à X... fils d'Andronicos, président des jeux Ῥωμαῖα; suit une liste de cinq cent dix-sept donateurs (!) rangés par ordre alphabétique. IIe siècle av. J.-C.

ASIE-MINEURE (1)

PROVINCES DU NORD (BITHYNIE, PAPHLAGONIE, PONT)

Bithynie. — Inscriptions généralement funéraires, recueillies par Cichorius, MA, XIV, 240, à *Dascylion, Cios, Nicée, Nicomédie*. Nous ne voyons guère à signaler que l'inscr. nº 10 de Nicée, d'époque proto-byzantine (Vº ou VIº s.), qui présente déjà la forme romaïque ἀδερφῶν pour ἀδελφῶν.

= Dans une inscr. publiée par Hirschfeld (*Inschriften aus dem Norden Klein-Asiens*, 1888, nº 13) M. Mordtmann propose de rétablir le nom propre Ζιαήλας qui a été porté par un roi de Bithynie (MA, XIV, 316).

Pont. — *Amisos*. — Funéraires, parfois avec clause pénale. L'épitaphe du médecin Threptos est en vers (Dimitsas, MA, XIV, 209).

Comana pontique. — Une des rares inscriptions qui nous fasse connaître des noms propres cappadociens est celle qui, copiée en 1807 par Saint-Martin, a été ainsi éditée par Franz (CIG. III, 4184) : Θεοφίλη Σάρδητος (Saint-Martin Σαρλητος) [τ]οῦ Βίαντος, γυνὴ (S.-M. γηνη) δὲ Φιλοχάρου [τοῦ] Δαϊφάτου (S.-M. Μαϊφατου) χαῖρε. M. Hirschfeld qui a revu cette inscription l'a publiée comme inédite (*op. cit.* n. 73) ainsi : Θεοφίλη Ζάδδητος Φοσβίαντος, γυνὴ δὲ Φιλοχάρου Μαιφάτου χαῖρε (Cp. mon *Mithridate Eupator*, p. 17, note 3). A son tour M. Mordtmann propose la lecture suivante : Θεοφίλη Ζαραῆτος τοῦ Βίαντος (le reste comme Hirschfeld). Pour Maïphatès, cp. l'esclave *galate* de ce nom chez Foucart Weschèr, *Inscr. de Delphes*, n. 189; le nom nous paraît cependant cappadocien. En revanche Ζαραής, si cette lecture se confirme, est iranien.

PROVINCES OCCIDENTALES (PROVINCE D'ASIE)

Phrygie hellespontienne. — *Bassin du Rhyndacos*. — M. Cichorius a recueilli (MA, XIV, 240) plusieurs petits textes à *Apollonia, Milétopolis, Germé*. Le nº 19 de cette ville (dédicace métrique d'une κατοικία en l'honneur d'un athlète) nous donne la véritable orthographe du nom Δοιδάλσης (Memnon : Δοιδαλσός) porté par un dynaste bithynien.

Cyzique. — Inscriptions inédites, d'après les papiers de Cyriaque d'Ancône (collège de neuf hiéromnémons; inscr. datée de l'hyparque Cl. Etéoneus, de cinq stratèges et un suppléant; dédicaces; signature de Sosigénès, fils d'Eucratès). La plus importante est un distique qui donne le nom de l'architecte du fameux temple d'Hadrien, l'une des sept merveilles du monde :

ἐκ δαπέδου μ' ὤρθωσεν ὅλης Ἀσίας [δαπάνῃσιν]
ἀφθονίῃ χειρῶν ὃς Ἀριστένετος.

(Th. Reinach, BCH, XIV, 517).

= Décret en l'honneur d'Antonia Tryphaena (MA, XVI, 141). Je publierai

(1) Nous nous contenterons de rappeler ici les *Inscriptions inédites* recueillies par le capitaine Callier à Alia, Téménothyrae, Aizani, Docimion etc., (S. Reinach, *Revue des Ét. gr.*, III, 48 s.).

prochainement une nouvelle édition de ce texte, d'après un estampage que j'ai rapporté de Constantinople.

Poimanenon. — Décret honorifique des Asiatiques mentionnant les jeux *Mucia* (Mordtmann, MA, XV, 156).

Troade. — *Bazarkeui.* — Proscynème romain à Zeus Κορμψηνός (nouveau). Condoléon, MA, XIV, 90.

Ilion. — Dernières fouilles de Schliemann (MA, XIV, 409, XV, 133 et 217). Noter les dédicaces au roi Antiochos, à Tibère proxène et bienfaiteur des Iliens (an 31-32), etc.

Mysie. — *Pergame* (1). — Nous avons transcrit plus haut le titre du premier volume du Recueil des inscriptions de cette ville, publié par le Musée de Berlin. Il comprend tous les textes de l'époque républicaine et royale jusqu'à l'annexion romaine (133 av. J.-C.), au nombre de 250. Le commentaire est très abondant. L'ordre strictement chronologique suivi par les rédacteurs ne nous paraît pas des plus heureux. Nous indiquerons les principaux textes en suivant une division méthodique.

1. *Décrets, traités, lettres royales.*

5. Traité d'amitié entre Pergame et Temnos (commencement du IIIe siècle). Les Pergaméniens obtiennent le droit de suffrage à Temnos et *vice-versa*. Date : pour Pergame, le prytane éponyme (comme partout, sauf les nos 18 et 249), μ[ῆ]νος Ἡρά[ω; pour Temnos, ἐπὶ πρ. τῶ μετὰ Ἡρακλείδαν (cp., pour une formule de ce genre, Collitz I, 213).

* 13. Arrangement conclu entre Eumène, fils (adoptif) de Philétère, et les chefs des mercenaires (Tralliens de Thrace et autres) insurgés contre lui, qui tenaient garnison à Philétaireia sous l'Ida et à Attaleia (Seldjikli). Les insurgés délient de son serment « Eumène, fils d'Attale », (sans doute un cousin et rival d'Eumène Ier) et jurent fidélité à Eumène, fils de Philétère. Celui-ci s'engage de son côté : 1° à leur fournir du blé et du vin (le blé valant 4 dr. le médimne, le vin 4 dr. le métrète); 2° à ne pas intercaler de mois supplémentaire; 3° à servir la même solde aux vétérans retraités après service accompli, et une pension à leurs orphelins naturels ou testamentaires; 4° à les exempter d'impôts après quarante-quatre ans de service; 5° à leur permettre de quitter le service pour cause d'infirmité, etc. Ce document est du plus haut intérêt pour l'histoire des laborieux commencements du royaume de Pergame.

18. Lettre d'Eumène Ier au peuple de Pergame, l'invitant à honorer les cinq stratèges qu'il a préposés à l'administration de la cité. Décret conforme du peuple. Ce décret mentionne la fête des Eumeneia (jour de naissance du roi Eumène) et lui donne le surnom d'Évergète, banal aux IIe et IIe siècles.

40. Lettre royale (d'Attale Ier?) déterminant les attributs, costume et prérogatives d'un sacerdoce annuel (de Zeus?).

154. Fr. de décret en l'honneur de la ville de Tégée qui avait accordé aux Pergaméniens le droit de cité et la préséance aux jeux d'Athéna Aléa. Le décret rappelle la parenté des deux villes (par Téléphe); il sera gravé dans le temple d'Athéna fondé par Augé, mère de Téléphe.

158. Fr. d'un rescrit royal; concession de terres à des vétérans, moyennant redevance.

* 160. Fr. de décret du peuple d'Antioche, honorant Eumène II, ses trois frè-

(1) Quelques insc. funéraires et une dédicace à Hadrien ont été publiées par Condoléon, MA, XIV, 88.

res et leurs parents, pour la part qu'ils ont prise à la restauration d'Antiochus Épiphane (175 av. J.-C.). Ce texte illustre et confirme Appien, *Syr.* 45.

163. Fr. d'un rescrit royal (d'Eumène II) arrêtant les bases d'un accommodement entre les citoyens de Téos et les artistes dionysiaques établis chez eux (Strabon, p. 643). On mentionne un tribunal arbitral, κοινοδίκιον. Remarquer la ponctuation de ce texte (petits traits horizontaux) analogue à celle que Diels a signalée dans le papyrus du *Contre Athénogène* et qui se retrouve dans le papyrus 134 du musée Britannique.

167. Décret du peuple en l'honneur de la prêtresse d'Athéna sous qui a eu lieu la neuvième célébration des Nicéphories depuis leur transformation en ἀγὼν στεφανίτης. Comme c'est sous cette prêtresse qu'Eumène avait remporté sa grande victoire sur les Galates (167), il en résulte que l'ère des Nicéphories (fête triétérique) est 182 av. J.-C. Cp. les numéros 223 et 226.

224. Décret en l'honneur d'un conseiller du roi (Andronicos?) qui a rempli une ambassade auprès des Romains.

246. Décret du peuple d'Eléa en l'honneur d'Attale III, Philométor Évergète. Flatterie courtisanesque poussée aux dernières limites.

248. Rescrit d'Attale II (142/1 av. J.-C.) et lettre d'Attale III (135/4) aux villes de Cyzique et de Pergame. Il s'agit d'Athénée, fils de Sosandros, prêtre de Dionysos et de Sabazios. Son père Sosandros s'était allié avec la famille royale par son mariage avec la fille d'Athénée Ier, neveu de la reine Apollonis (femme d'Attale Ier); il était σύντροφος d'Eumène II et d'Attale II. On remarquera le mot προιερᾶσθαι (l. 14) signifiant : « faire fonctions de prêtre pour le titulaire empêché », être coadjuteur.

* 249. Décret du peuple de Pergame, rendu immédiatement après la mort du dernier Attale, avant la ratification de son testament. Pour calmer l'effervescence qui règne dans la ville, le peuple confère le droit de cité à plusieurs catégories de non-citoyens : métèques inscrits, mercenaires domiciliés dans la ville, colons macédoniens et mysiens, garnisaires, gendarmes (παραφυλακῖται), gardes. Sont nommés métèques les fils d'affranchis, les esclaves publics et royaux (βασιλικοί). Quiconque émigre sera frappé d'atimie. Ce décret présente une analogie remarquable avec celui d'Éphèse, Le Bas Waddington, n. 136 *a*.

II. *Inscriptions monumentales, signatures d'artistes, dédicaces publiques.*

10-12. Inscriptions d'un monument destiné à commémorer la victoire olympique d'Attale, frère de Philétère Ier, entre autres une épigramme de six distiques. Ἐπίγονος ἐποίησεν (cf. Pline, XXXIV, 88).

* 20. Monument érigé à Athéna par Attale Ier après sa victoire sur les Gaulois *Tolistoagi,* près des sources du Caïque, à la suite de laquelle il prit le titre royal.

21-28. Inscr. du piédestal d'un monument célébrant les succès d'Attale Ier sur Antiochus Hiérax et ses Galates.

29. Les généraux d'Attale (Épigénès, etc.), au roi. — 33-37. Le roi à Zeus et à Athéna Nicéphore (le n° 36 paraît rappeler un succès sur les lieutenants de Séleucus Callinicus). — 43-5. Dédicaces à Attale *Sôtèr*. — 47. Attale offre à Athéna la dîme des revenus d'Égine, acquise en 210. — 48-50. Monuments enlevés par les Pergaméniens à Égine et à Oréos; signatures d'Onatas, fils de Smicon d'Égine, de Théron, fils de Boiotis, de Silanion d'Athènes.

60-63. Offrandes commémorant les campagnes d'Eumène Ier contre Nabis (195 av. J.-C. et années suivantes). — 64. Dédicace à Attale, frère du roi, par les auxiliaires achéens qui ont combattu à Magnésie. — 65. Dédicace d'Attale com-

mémorant sa victoire sur les Bithyniens περὶ τὸ Λύπεδρον (le Λυπερὸν ὄρος de Memnon, fr. 20 Müller).— * 69-128. Inscriptions du grand Autel votif d'Eumène II. Signatures : Dionysiadès, Orestès, Theorrètos.— 131. Dédicace d'autel à tous les dieux et déesses. — 132 suiv. Signatures d'artistes : Nicératos, fils d'Euctémon Athénien, Myron de Thèbes, Praxitèle, Xénocrate, Démétrios, Polymnestos Athénien, Hégias de Ténos.— 166. Dédicace à Athéna qui a secouru Eumène et son frère dans une bataille livrée en Phrygie contre les Galates (cf. la *théophanie* de la déesse de Chersonèse, BCH, V, 70).

169. Attale II à sa mère Apollonis. — 171-6. Dédicaces à Attale II et à sa famille par Ménogène, fils de Ménophantos, ὁ ἐπὶ τῶν πραγμάτων (cp. inscr. de Pessinonte, *Arch. Epigr. Mitt.*, VIII, 98). — 214-6. Bases de statues commémorant les victoires d'Attale II. — 225. Dédicace commémorant l'expédition d'Attale contre Prusias II, παραβάντα τὰς διὰ Ῥωμαίων γενομένας συνθήκας. — 250. Dédicace en l'honneur de la prêtresse sous qui ὁ δῆμος κατεστάθη εἰς τὴν πάτριον δημοκρατίαν.

III. *Dédicaces privées.*

1-2. Tronçons de colonnes du temple d'Athéna. Sur l'un Παρτάρας Ἀθηναίῃ et la même dédicace rétrograde dans une langue barbare (mysien ?). Sur l'autre, dédicace métrique de ...ος, fils d'Artémon.

236-240. Dédicaces d'édifices divers par Apollodoros, ancien γραμμάτευς δήμου, puis nomophylaque; par Asclépiodore, ὁ πρὸς τῇ παραφυλακῇ τῶν νόμων καταστάθεις ; par Diogène, inspecteur des murs et portes de Philétérie. — 179. Dédicace à Apollonidès, σύντροφος du roi. — 182. A Antiochus le Grand, par le nomophylaque Protas. — 183-4. Par un agoranome (clepsydre, etc.).

198-203. Bases de statues provenant de la bibliothèque de Pergame : Alcée, Hérodote, Timothée de Milet, Balacros et Apollonios (historiens ?), Homère (trois méchantes épigrammes sur son lieu de naissance).

IV. *Divers.*

* 245. Fr. d'un jugement arbitral rendu par les Pergaméniens entre Mitylène et Pitané. Il s'agit de la possession de certains territoires sur le continent, près d'Astyra. Du rapport des cinq ambassadeurs de Pergame, il résulte que Pitané avait acheté ces territoires à Séleucus Nicator et son fils pour 380 talents, dont 40 avancés par Philétère (vers 281), que le marché avait ensuite été ratifié par Eumène Ier. Le jugement donne gain de cause à Pitané. Entre autres renseignements précieux, ce texte donne l'orthographe véritable de la ville d'Ἀτταία près Atarné (Ἄττεα chez Strabon); on peut lui rapporter désormais les monnaies avec la légende ΑΤΤΑΙ.

247. Fr. d'un calendrier de fêtes officielles (noms de mois éoliens : plus tard, Pergame adopta les mois d'Éphèse). Exemple : le 18 Phratrios on célèbre l'apparition de Zeus Tropaios et le jour de naissance du prytane Pyrrhos sous lequel elle s'est produite, etc.

Éolide. — *Ægae.* — Sur un sarcophage : ὁ δᾶμος ἐτείμασεν Χρυσάμπελον Μητροδώρου (Clerc, BCH, XV, 220).

Lydie. — *Coloé, Cilbianum pedion* (près du Caystre). — Condoléon, MA, XIV, 98; XV, 336. Deux textes fixent l'emplacement de la Κολοηνῶν πόλις à *Kelechobachi*. La forme *Kolose* doit disparaître des cartes.

Koula (n'est pas Coloé). — Inscr. mentionnant un consul Maximilien (MA, XVI, 138) ; la ville paraît s'appeler *Pyrgos* ou *Tetrapyrgia*.

Omarbeili. (Entre Tralles et Magnésie). — Statue de Néron avec dédicace (MA, XVI, 148).

Philadelphie. — Consécration d'un bosquet et d'une chapelle à Anaïtis (Condoléon, MA, XIV, 106).

= Réédition de l'épitaphe du δακτυλοκοιλογλύφος, publiée BCH, VII, 503. Le burin est représenté sur la tombe (MA, XV, 333).

Ionie. — *Clazomène.* — Stèle funéraire avec inscr. archaïque (MA, XV, 339).

Colophon. — Funéraire avec clause pénale au profit d'Apollon de Claros (*ib.*, XIV, 97).

= Sur un vase de bronze : ἐπὶ Λεωφάντου Λάμπρου ἄθλον ἐγ Λαμψάκου (*ib.*, XIV, 317).

Érythrées. — Funéraire archaïque (MA, XV, 338).

= Corrections à *Eph. epigraphica*, V, 58 (*ib.*, XIV, 101).

Lébédos. — Le vase publié par S. Reinach (*Revue*, II, 177) comme venant de Notion provient de cette localité (Condoléon, MA, XIV, 97).

Magnésie du Méandre. — * Oracle de la Pythie de Delphes adressé à la ville de Magnésie (S. Reinach, *Revue*, III, 349).

= Divers textes publiés par Condoléon, MA, XIV, 103 et 317. A noter le nº 49 en l'honneur d'un vainqueur aux jeux βασίλεια τὰ ἐμ Βοιωτοῖς (fondés après la bataille de Leuctres).

= Corrections à l'inscr. gravée au revers de la *Lettre de Darius* (Cousin, BCH, XIV, 646).

Smyrne et environs. — Funéraires, etc. (Condoléon, MA, XIV, 93; le nº 25 mentionne des mystes de Coré).

= Sur un vase brisé : Διόνυσε πολυφήμητε Κλυμενέων τὴν αἴγά μου φύλασσε καὶ τὴν κυπέλην (BCH, XV, 455).

= Bornes du téménos d'Aphrodite Stratonikis ἐξ οὗ ἡ δεκάτη καὶ τὸ παραπεπραμένον ἀπὸ τῶν πλέθρων κατατάσσεται εἰς τὰς ἱερὰς προσόδους (MA, XVI, 133).

= Bornes de tribus dans la région du Sipyle (*ib.*, XIV, 93 ; XV, 337).

Éphèse. — On a vu plus haut le titre de l'important volume de Hicks, dans la Collection des inscriptions du Musée britannique, qui contient plus de trois cents inscriptions d'Éphèse. Presque toutes proviennent des fouilles de feu Wood et ont été publiées par lui dans son ouvrage *Discoveries at Ephesus ;* mais ces publications étaient souvent fautives. L'édition de Hicks est au contraire un modèle de précision et d'élégance ; les commentaires éclaircissent toutes les difficultés et le Recueil est précédé d'une remarquable préface sur les antiquités politiques d'Éphèse. Donnons ici un aperçu du plan et des textes les plus importants.

I. *Décrets* (nos 466-484).

448. Félicitations à Antigone Ier et son fils. — 449. Décret en l'honneur de l'Acarnanien Euphronios, négociateur auprès de Prépélaos, général de Cassandre (302 av. J.-C.). — 455. Honneurs à Agathocle de Rhodes qui a vendu le blé au peuple au-dessous du prix courant de 6 dr. le médimne. — * 477. Décret réglant des dettes hypothécaires à la suite « d'une guerre commune ». En présence du fac-similé de cette inscription célèbre, j'abandonne l'ingénieuse hypothèse de Dareste qui plaçait ce décret en l'an 85 av. J.-C. et le rattachait à la déclaration de guerre contre Mithridate, Le Bas-Waddington 136 *a*. Les formes orthographiques, l'écriture, le style du décret sont sensiblement antérieurs à ceux de la déclaration. Il ne faut cependant pas avec M. Sonne faire remonter le décret jusqu'au temps de Manlius (188 av. J.-C.). Je me rallie à l'hypothèse de Hicks qui voit dans la « guerre commune » la guerre contre Aristonic terminée en 129 av. J.-C. Cette guerre dura précisément deux ans, comme celle

de l'inscription, et nous savons d'ailleurs que les Éphésiens y prirent fait et cause pour les Romains. Je m'étais appuyé sur l'hypothèse de Dareste pour modifier la chronologie de quelques évènements de la guerre de Mithridate contre Sylla dans mon *Mithridate Eupator;* il faut maintenant renoncer à cette combinaison. La révolte d'Éphèse contre Mithridate se place bien, comme le dit Appien, en 86 av. J.-C. et non pas en 87, comme je l'avais déduit de l'inscription. — 481. Bienfaits et donations du chevalier C. Vibius Salutaris ; décret honorifique ; lettre du proconsul T. Aquillius Proculus (104 après J.-C.). — 482. Violation du jour de fête d'Artémis ; protestation des Éphésiens ; lettre d'excuses du proconsul Popillius Carus Pedo (an 160).

II. *Lettres de rois et d'empereurs* (485-497).

486-7. Lettres d'Hadrien à la γερουσία : l'une relative au non-remboursement d'un prêt, l'autre recommandant la candidature de L. Erastos. — 489. Lettre d'Antonin (an 140) au sujet des querelles de préséance entre Éphèse et Smyrne.

III. *Honneurs rendus aux membres de la famille impériale,* etc (498-517).

503. Mention des préposés ἐπὶ τὸ τελωνίον τῆς ἰχθυϊκῆς.

IV. *Monuments publics* (518-534).

* 518. Colonnes de l'Artémision dédiées par Crésus. — 520. Plaque rappelant le droit d'asile du Temple. — 522-5. Reconstruction du péribole de l'Artémision et érection de stèles-bornes sur les chemins par Auguste. — 528. Un grammairien (descendant d'Androclos ?) s'intitule βασιλεὺς (ἐκ προγόνων ; cp. Strabon, XIV, p. 633).

V. *Honneurs à des fonctionnaires romains* (535-545).

* 537 A C. Julius Agrippa, fils du roi Alexandre (fils de Tigrane III et descendant des rois juifs), *quaestor pro praetore* d'Asie.

VI. *Honneurs à des particuliers* (546-563).

548. Le grammairien Sotéros (Philost. *Vit. Soph.*, II, 23). — 558. La fille du Galate Adiatorix. (Strabon, XII, 3, 6 et 35).

VII. *Dédicaces, ex-votos* (564-603).

578. Liste complète des six tribus éphésiennes.

VIII. *Agonistica* (604-621).

IX. *Funéraires* (622-677).

Les nos 625-30 sont en vers. Clauses pénales : 636 (mentionne le nombre d'ans, de mois et d'heures qu'a vécu le défunt), 648-9, 653, 673. — Les nos 676-7 concernent des juifs, entre autres un ἀρχίατρος.

X. *Divers* (678-785).

678. Fr. du vie siècle av. J.-C. concernant les présages.

Doride (moins Rhodes). — *Cnide.* — Épitaphe de Q. Veranius Nymphius Flavianus *héros*, dédicace à Hermès par le damiurge Timaclès (*Arch. Epig. Mitt.*, XIV, 47).

Halicarnasse. — Nombreuses inscriptions publiées par Cousin et Diehl (BCH, XIV, 90) qui donnent à cette occasion une bibliographie des décrets d'Halicarnasse. Signalons :

1° *Décrets.* En l'honneur de l'ancien stratège Jason (n° 1), des habitants d'Hyllarima (n. 2) ; mention de *pôlètes* et d'un vote où il y a eu quatre-vingt-douze suffrages dans le Sénat et mille deux cents dans l'Assemblée (n. 3) ; honneurs à un personnage qui a obtenu du gouverneur romain la réduction d'une contribution trop forte ; stratèges annuels (n. 4).

2° *Éphébiques.* Statues érigées au gymnasiarque Ménandre (n. 6) ; catalogue d'éphèbes : le signe α paraît équivaloir au β d'autres inscr. (n. 7).

3° *Catalogues de magistrats* (?) etc., N° 5. En marge d'un des noms : « an 352 » (1).

4° *Dédicatoires, funéraires*, etc. A noter : un descendant des *Tyrannicides*, le mois Apollion (n° 8) ; signature du sculpteur Dédale (n. 9) ; fr. de l'édit du maximum, titre Περὶ ἀσήμου ὠθόνης.

Sur le même socle que l'inscr. n° 6, on lit en grandes lettres Νίκη Νικολάου. Des inscr. semblables, rencontrées à Halicarnasse, aux Branchides, etc., avaient été interprétées par Newton comme une acclamation agonistique. Cousin et Diehl proposent d'y voir des inscr. funéraires chrétiennes : « La vie est une lutte contre le mal ; la mort en J.-C. est la victoire. » Nous croyons avec M. l'abbé Duchesne (*Bull. crit.*, 1890, p. 138) cette interprétation inadmissible. Le mot ἱερεύς, qui se trouve sur un de ces textes, n'a jamais désigné un prêtre chrétien. J'ai moi-même relevé des *centaines* de graffites de ce genre sur les marbres d'Iasos (au musée de Constantinople), que je compte publier prochainement, et n'ai aucun doute sur l'exactitude de l'opinion de Newton.

Carie. — *Nysa.* — *Inscription en l'honneur de Chérémon, fils de Pythodoros de Nysa. Le texte reproduit : 1° une lettre de Γάϊος ...σιο (probablement le proconsul C. Cassius, qu'Appien appelle L. Cassius) aux magistrats de Nysa leur annonçant que Chérémon s'est rendu à son camp devant Apamée pour offrir aux troupes 60,000 boisseaux de blé ; 2° une lettre de Mithridate Eupator au satrape Léonippos, mettant à prix les têtes de Chérémon et de ses fils Pythodoros et Pythion (réfugiés à Rhodes) ; 3° deuxième lettre du roi ordonnant à Léonippos de s'emparer de la personne de Chérémon qui s'est réfugié dans l'Artémision d'Éphèse et de là correspond avec « les ennemis communs ». Ces curieux documents nous font connaître le style de la chancellerie de Mithridate et illustrent les préliminaires de ce que j'ai appelé les *Vêpres éphésiennes* de 88 av. J.-C. (Hiller et Mommsen, MA, XVI, 95).

= Inscriptions recueillies par Radet, BCH, XIV, 224 s. A noter : 1-2. Fr. relatifs à la confirmation du droit d'asile du temple de Nysa, ou probablement d'Acharaca (Strabon : Ἀχάραξα ; mais l'inscr. 4 donne l'orthographe Ἀχαράκα), peut-être en 22 après J.-C. M. Radet place à *Salabakli* l'emplacement du Plutonium d'Acharaca ; — 3. Décret en l'honneur de P. Licinius Crassus Junianus, patron de Nysa (c'est le tribun ami de Cicéron, *Ad Quint.* III, 8) ; — 6. Un tribun de la III° légion cyrénaïque lègue à la ville 7000 dr. ; — 9 Milliarium n° 200 daté des empereurs Constance et Constant ; — 10. Dédicace à l'empereur Jovien confirmant son prénom Claudius.

= Début d'une lettre d'Antiochus II (Judeich, MA, XV, 282)

Aphrodisias. — Dédicaces honorifiques (1er siècle de l'empire). Le n° 6 mentionne un legs de 3,000 deniers au sénat *et à la gérousia*, devant servir à des distributions annuelles entre des citoyens désignés par le sort. (Doublet et Deschamps, BCH, XIV, 603 s.)

Casaréa (sur le golfe de Symé, à 3 milles au N.-E. de Loryma). — Inscriptions fixant le site de cette ville (Bent et Hicks, JHS, X, 46).

Céramos (Paton et Hicks, JHS, XI, 109.) — Décret honorifique en faveur d'un citoyen qui a négocié une alliance avec Rhodes, n° s. av. J.-C. ; — statue érigée à un particulier sur le produit des loyers d'une terre qu'il avait léguée à la ville (les baux sont de vingt ans et conclus par les stratèges) ; — dédicaces diverses, le n° 11 établit que l'empereur Hostilianus était fils de Dèce.

(1) Autre catalogue MA, XV, 252.

Cédréai, dans une île du golfe Céramique. — Nouveaux fr. du décret publié BCH, X, 426 (MA, XV, 334 et 440).

Héraclée du Latmos. — Funéraire avec clause pénale ; corrections au rescrit de Manlius Vulso conservé au Louvre (MA, XV, 255).

Iasos. — Bornes du téménos de Zeus Mégistos ; dédicace à Artémis Astias (MA, XIV, 107-8).

= Milliaire daté des empereurs Dioclétien, Maximien, Constance et Galère (BCH, XIV, 603 s. n° 14).

= Funéraires (MA, XV, 153).

Lagina (temple d'Hécate). — L'École française ou le gouvernement ottoman entreprendront probablement avant peu une exploration méthodique de ce temple, dont les bas-reliefs, du IIe siècle av. J.-C., sont un important spécimen de l'art de l'école pergaménienne. MM. Diehl et Cousin y ont déjà recueilli de nombreuses inscriptions (BCH, IX) auxquelles s'ajoutent les textes suivants publiés par Foucart (BCH, XIV, 363) :

1. Nouveau fr. de la liste des rois et villes qui ont reconnu le droit d'asile du temple (cf. BCH, IX, 450) ; à la l. 8 il faut rétablir [Μ]ύρα ; — 2. Offrande du peuple à Zeus Ἀρδύρευς ; — 4. Un prêtre d'Hécate est nommé par le sénat prêtre d'Hélios et de Rhodes (après l'annexion rhodienne, en 189) ; — 5. Χ... Κολιοργεὺς κατ' υἱοθεσίαν δὲ Ἀπέλλου Ἰε(ροκωμήτης) : « l'adopté passait dans le dème de l'adoptant » ; — 7-8. Nouveaux fr. des listes des prêtres d'Hécate ; sous l'empire on pouvait exercer ces fonctions jusqu'à trois ans de suite ; — 9. Mystères de Dionysos.

= Corrections à la dédicace métrique publiée BCH, XI, 160 (*Arch. Epig. Mitt.* XII, 77).

Laodicée du Lycos. — Décret en l'honneur de Q. Pomponius Q. f. Flaccus *héros* στρατηγήσαντα διὰ νυκτός (MA, XVI, 145).

= Fr. relatif à des querelles entre païens et chrétiens ou entre deux sectes chrétiennes : εἰ δὲ τινές εἰσιν καινῇ δόξῃ τρε...

Mylasa. — Textes divers publiés par Condoléon MA, XIV, 108 : offrande par des chasseurs au grand prêtre C. Julius Léon *héros* (cf. BCH, XII, 32) ; mention de l'évêque Basile etc. Ce même évêque est nommé dans l'inscr. 16 publiée par Doublet et Deschamps (BCH, XIV, 603 s.).

= Parmi les textes recueillis par Doublet et Deschamps, signalons encore le n° 17 (confirmation du droit d'asile de Mylasa par une cité crétoise) et surtout le *n° 21, dédicace des Ἀσιανοὶ Ἰῶνες au proconsul Πο. Κορνήλιος Τάκιτος, le célèbre historien ; ce texte confirme le prénom Publius pour Tacite et nous apprend qu'il fut proconsul d'Asie.

= Nombreux textes publiés par Judeich, MA, XV, 259 s. A signaler : dédicaces à Zeus Osogos, à Zeus de Labranda ; — réfection d'un portique par souscription (Ier s. avant J.-C.) ; parmi les souscripteurs un prêtre de Zeus Nemeios ; — fr. d'un traité entre Mylasa et Cnosse (cf. Le Bas Waddington n. 380-4) ; — fr. d'un décret de *civitas ;* — procès-verbal d'un cadastre ; l'un des fronts du terrain était jalonné de bornes marquées A ; — décret de la tribu des Ὑαρβεσυται ordonnant à tout membre honoré par la tribu de consacrer au Zeus de la tribu, dans le délai de six mois, une coupe d'argent d'une valeur déterminée ; — nouveau fr. d'actes d'achat et de location de terrains ; — épitaphe en vers (quels vers !) de l'architecte Périclès ; — *nouveau fr. de l'édit de Dioclétien (n° 31).

Olymos (Judeich, MA, XIV, 368). — Nouveaux fr. de contrats d'achat de ter-

rains, immédiatement suivi d'un bail emphytéotique avec le vendeur (cp. Le Bas Waddington, n. 326-7; 331-2).

Presqu'île de Myndos (Cousin et Diehl BCH, XIV, 118). — Proscynèmes byzantins; inscription d'un tombeau de famille avec clause pénale au profit d'Artémis. Nous ne comprenons pas le chiffre : δηνάρια βφ?

Panamara. — Deschamps et Cousin, BCH, XV, 169 s. (suite des art. précédents : XI, 273; XII, 82, 249, 479). Nombreuses dédicaces de prêtres et prêtresses. On notera les noms de femmes Ἄδας, Ἄδα (127, 143), l'épithète Zeus Panémeros Ἀργύρου (130), la mention de Plautillus ἀρχιερεὺς ναῶν τῶν ἐν Ἐφέσῳ (144). L'article débute par une étude d'ensemble sur le sacerdoce local, les fêtes périodiques du culte etc.

= Foucart, BCH, XIV, 369. Nouvelles consécrations de chevelures à Zeus Panamaros (cf. XII, 479).

Pédasa. — Signature d'artiste (IVe siècle) : Philistidès d'Athènes (Foucart BCH, XIV, 374).

Stratonicée et environs. — Cousin, BCH, XV, 418. Colonne milliaire bilingue (cp. C. I. L. III, 482) : proconsul Q. Lollianus Gentianus (201 ap. J.-C.). — Dédicace à Némésis pas les trois stratèges du semestre d'hiver et le stratège ἐπὶ τῆς χώρας. — Funéraires (19 et 20 en vers).

= Doublet et Deschamps, BCH, XIV, 603 s. (nos 22-26). Funéraires. Le no 26, latine, mentionne un soldat de la cohorte lusitanienne.

= Foucart, *ib.* 372. Décret honorifique qui semble fixer l'emplacement du dème de Κωράζα (entre Stratonicée et Mylasa), où était un temple d'Artémis souvent mentionné dans les inscr. de Panamara.

Tabae, etc. — Honorifiques, dédicatoires; mention d'une *gérousia;* fr. de testament (Doublet et Deschamps, *l. c.* nos 27-9).

Tralles. — Plaque en caractères archaïques indéchiffrables (?) (Condoléon, MA, XV, 337).

Yaïken, entre les vallées de l'Harpasos et du Karasou, emplacement d'une ville antique inconnue. — Inscriptions honorifiques mentionnant un stratège ἐπὶ τῆς χώρας, deux archontes, un hymnode, un mnémon, un prophète. L'expression *héros* est employée pour honorer les vivants comme à Cyzique et ailleurs. (Doublet et Deschamps, BCH, XIV, 603).

Phrygie. — *Apamée.* — Dédicaces aux deux fils de Gallien (je ne crois pas que ce soit la même inscr. deux fois répétée, comme le veut l'éditeur), etc. (MA, XVI, 146).

Attuda. — Mention des jeux pythiques et Ὀλύμπια Ἡράκλεια Ἀδράστεια (BCH, XIV, 238).

Callataboi. — Inscr. fixant le site de cette ville (Hérodote, VII, 31) sur le Cogamos, entre l'Hermos et le Méandre (Radet, BCH, XV, 273).

Dionysopolis (Badinalar). — L'épigraphie de cette localité a déjà été étudiée par Hogarth (JHS, 1887, p. 376). M. Ramsay y ajoute plusieurs inscriptions « expiatoires » mentionnant la déesse Léto-Artémis et son fils Apollon Lairbènos ou Lurmènos. Le no 10 fait connaître le δῆμος Καγυεττέων, le no 16 complète les exemples d'affranchissement par consécration au dieu. (JHS, X, 216 s.).

Localités diverses. — (Condoléon, *ib.* XIV, 90). Notez no 10 : Θεὸν Κόμμοδον Ὀρκιστηνῶν ὁ δῆμος.

Parorée et Lycaonie. — Funéraires etc., de basse époque (Hogarth, JHS, XI, 158 s.).

PROVINCES MÉRIDIONALES (LYCIE, PAMPHYLIE, PISIDIE, CILICIE, CHYPRE).

Lycie et Milyas. — Le volume de Petersen et Luschan, dont nous avons transcrit le titre plus haut, et dont l'exécution typographique et l'illustration sont au-dessus de tout éloge, renferme près de deux cent cinquante inscriptions recueillies dans une vingtaine de villes de cette région. Plusieurs de ces textes figurent déjà dans le *Corpus* ou ailleurs, mais les nouvelles copies rectifient les anciennes. Les textes lyciens sont reproduits en fac-similé; ce sont des inscriptions funéraires, de même que la grande majorité des inscr. grecques. On remarquera la grande fréquence des inscr. à clauses pénales, que M. Hirschfeld signale comme un des traits caractéristiques de cette région. Les textes les plus intéressants sont :

Makri : bas-relief votif représentant un cavalier, au dieu Kakasbos (n° 7; le même dieu figure sur une gemme gnostique du Musée de Cassel, *Arch. Epig. Mitt.*, XIII, 126). — *Aladja :* envois de poids-étalons de la capitale, sans doute Byzance (n° 77); dédicace à Apollon Sourios en l'honneur d'un prêtre à vie (82). — *Simena :* plusieurs personnes font abandon à la ville de la moitié d'un capital qu'elles lui avaient prêté (88). — *Limyra :* texte araméen (140). — *Rhodiapolis :* * collection de soixante-quatre documents honorifiques, lettres de gouverneurs, décrets du Sénat, etc., gravés sur le mausolée d'un citoyen notable, Opramoas. Ce monument de vanité, unique en son genre, fixe la date de plusieurs gouverneurs de Lycie, du célèbre tremblement de terre qui dévasta l'Asie sous Antonin le Pieux (entre 141 et 143), etc. Voir le tableau récapitulatif dressé p. 133. Les inscriptions de la *Milyas* sont intéressantes pour l'onomastique; on notera aussi les n^os^ 224 (astragalomancie) et 226 *(Termessos;* décret en l'honneur de la famille Licinnia).

Lydae (Bent et Hicks, JHS, X, 55 s.). — Cette ville, située sur le golfe de Makri, a été découverte par Bent. Notons : 6. Monument érigé à Léontominès, prêtre d'Apollon, gymnasiarque, ancien secrétaire du sénat et du peuple, γεραιὸς διὰ βίου, etc. (1^er^ s. av. J.-C.). — 7-24. Funéraires et dédicatoires, se rapportant pour la plupart à une famille distinguée, où alternent les noms Diophantos et Héliodoros. — 25-7. Dédicaces aux légats S. Marcius Priscus (sous Vespasien), C. Antius Aulus, Julius Quadratus (vers 92), Trébonius Proculus, Mettius Modestus (vers 100).

Myra. — Funéraires à clause pénale (JHS, X, 84; MA, XIV, 413 : l'amende sera payée en κιθαρηφόροις; c'est un exemple nouveau de l'emploi, en épigraphie, de désignations populaires des monnaies, tirées de leurs types).

Patara (Bent et Hicks, JHS, X, 76 s.). — Honneurs à Polyperchon *(sic)*, grand-prêtre à vie de Germanicus et Drusus, etc.; dédicaces à Hadrien, Sabine *Néa Héra,* Marc-Aurèle, Faustine, Vérus, etc., *ex-voto* (n° 34) θεοῦ σωτῆρος Ἑδραίου (nouveau) Ἀσφαλοῦς καὶ Ποσειδῶνος Ἑδραίου, etc. Funéraire avec clause pénale (n° 35) : la tombe est appelée χελώνη, tortue, désignation expressive de la tombe lycienne, avec son toit ogival.

Phasélis. — Statues érigées à Q. Voconius Saxa Fidus, légat propréteur de Lycie et Pamphylie (vers 150); *cursus honorum* de ce personnage. (BCH, XIV, 643).

Telmessos. — Plusieurs décrets de la ville et du κοινόν; le plus important est le * n° 1, en l'honneur du gouverneur Ptolémée, fils de Lysimaque, daté du 2 Dystros de la septième année de Ptolémée Évergète (241/0 av. J.-C.), ἐφ' ἱερέως (d'Alexandre et des Ptolémées?) Θεοδότου τοῦ Ἡρακλείδου. On remer-

cie le gouverneur d'avoir diminué les impôts directs : droits sur les fruits des arbres, droits de pâture, dîmes du blé, des légumes secs, et d'en avoir régularisé la perception. La ville avait beaucoup souffert pendant les guerres de l'Égypte contre Antiochus II et les Rhodiens.

Cilicie trachée. — Hicks et Bent, JHS, XII, 225, s. — *Kanygelleis* et environs (à 3 milles au-dessus d'Ayas). — * 1-2. Διὶ Ὀλβίῳ Ἱερεὺς Τεύχρος Ταρχυάριος. — Ἐπιστατέοντος Πλειστάρχου τοῦ Πλειστάρχου Ὀλβέως. Vers 200 av. J.-C. Les plus anciennes inscriptions connues de la Cilicie trachée. — 4 s. Funéraires à clause pénale. — 12. Règlement municipal défendant sous peine d'amende (vingt-cinq deniers), l'emploi des anciennes mesures ciliciennes (époque impériale). — 16. Décret d'une congrégation de *Sabbatistes* (juifs?).

Grotte de Corycos. — Distiques de dédicants à Pan, Hermès et Zeus de Paphos; quatrain byzantin; *ex-voto* au Zeus de Corycos par Caracalla et Géta (le mot φιλαδελφίας a été gratté après le meurtre de Géta); liste de cent soixante-cinq noms (souscripteurs?).

Corasion. — Meilleure leçon de l'inscription C. I. G., 4430; à la ligne 6, il faut lire τὸν τόπον τοῦ Κορασίου πρότερον ἀγνοούμενον.

Gorges du Lamos, région d'Olba. — N° 145 : ἐπὶ ἱερέως Τεύχρου τοῦ Ταρχυάριος (cp. *suprà* n° 1). — Deux distiques (n° 49). — Mention des démiurges. — Autour d'une apside d'église byzantine : ἔργον Στεφάνου Λουκᾶ.

Cilicie plane. — Hicks, JHS, XI, 236 s. — *Flaviopolis* (Kars Bazar, sur le Pyramus). — Dédicace chrétienne de la corporation des foulons.

Pompeiopolis ou *Soli.* — Dédicace à Lucius César, prince de la jeunesse.

= * Dédicace à Hermès, Héraclès et Antiochus le Grand, par Ptolémée Thraséa, στραταγὸς καὶ ἀρχιερεὺς Συρίας Κοίλας καὶ Φοινίκας. C'est le général de Ptolémée Philopator (Polyb. V, 65), passé en 218 au service de la Syrie. (Radet et Paris, BCH, XIV, 587).

Anazarba. — Dédicace à Zeus et Héra (an 172 de la ville = 153 ap. J.-C.), mentionnant le culte des Θεοὶ ἀγρεῖς; dédicace à Hadrien; funéraire avec clause pénale; dédicace à Drusus par un affranchi du roi Philopator († en 17 ap. J.-C.).

Hiéropolis (Boudroun). — Plusieurs inscriptions mentionnant la Θεὸς Περασία confirment l'identification d'Hiéropolis avec Castabala (Strabon, XII, p. 537). A noter : n° 15, ἔπαρχος τεχνειτῶν *(praefectus fabrum);* n° 16, le nouveau légat M. Domitius Valerianus; n° 19, Κινέταυρος (nom propre nouveau); n° 24, Onésiclès, poète épique et auteur d'iambes dans le style de la comédie nouvelle; * n° 27, invocation en vers par le médecin Lucius, demandant à la déesse de protéger le retour en Italie du légat Rutilianus (cf. *Cod. Just.*, IX, 43, 1); il se demande (comme Plutarque à propos de la déesse de Comana) s'il doit l'appeler Séléné, Artémis, ou Gê-Hécaté; n° 28, dédicace bilingue au légat Q. Pompeius Falco.

Chypre. — *Paphos.* — Essai de restitution de la lettre d'Antiochus IX à Ptolémée Alexandre et aux Séleuciens publiée JHS, IX, 225 (Paton, *Classical Review,* IV, 283).

Polis tis Chrisochou. — Inscriptions en caractères chypriotes : dédicatoires, funéraires, céramiques. Le n° 18 est en caractères doriques du VI^e^ siècle et nomme *Phersephassa.* (JHS, XI, 60 s. Voir, p. 81, une liste des noms cypriotes fournies par les inscriptions).

Salamine. — Dédicaces à Ptolémée Philopator, Lathyre et sa fille, Livie, Néron, Hadrien; inscription en l'honneur de Ptolémée, fils du roi, stratège, navarque, grand prêtre et grand veneur (n° 52). Mention de l'archevêque Arcadius au VII^e^ siècle (n° 7). — (JHS, XII, 170 s.).

SYRIE

Commagène. — D'importantes inscriptions royales, recueillies notamment à * Nimroud Dagh, Gerger et au monument d'Isias, se trouvent dans le *Voyage* de Humann et Puchstein, dont j'ai rendu compte à nos lecteurs dans un précédent article (*Revue*, III, 362).

ÉGYPTE

Ptolémaïs (Menschieh). — On a trouvé dans cette ville une * dédicace de temple à Esculape et Hygie par la ville de Ptolémaïs, en l'honneur de Trajan, sous le préfet Pompeius Planta et l'épistratège Calpurnius Sabinus. Elle est suivie d'un long péan en vers libres, ou il y a plus de généalogie que de poésie, et dont l'explication métrique offre des difficultés. (J. Baillet, *Rev. archéol.*, 1889, I, 70 et *Rev. de philol.*, XIII, 81).

Naucratis. — Nous rappelons l'article de G. Hirschfeld sur les inscriptions de Naucratis et l'histoire de l'alphabet ionien (*Revue*, III, 221 s.).

Signalons, en terminant cette longue revue, deux travaux épigraphiques d'un caractère plus général :

Hussey, *Greek sculptured crowns and crown inscriptions; American journal of archaeology*, VI, 69 suiv.

Swoboda, *Die griechischen Volksbeschlüsse* (Athènes exceptée), Teubner, 1890. Ce dernier ouvrage rendra de grands services par ses listes complètes et sa bonne disposition.

Th. Reinach.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 17, rue Bonaparte, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

8. *PLATON, Apologie de Socrate* avec une introduction et des notes par *CH. CUCUEL;* petit in-8°, 139 p. Paris, Colin. (Collection de classiques grecs publiés sous la direction de M. Alfred Croiset.)

L'annotation, surtout grammaticale, est abondante et instructive; le texte a été établi avec soin, d'après les derniers travaux de la critique; enfin l'introduction est un excellent morceau d'histoire littéraire et philosophique qui expose impartialement le pour et le contre sur cette question controversée depuis tant de siècles : la légitimité de la condamnation de Socrate. On s'étonne seulement de ne pas voir mentionner, fût-ce en passant, l'*Apologie* de Xénophon, qui, malgré son authenticité douteuse, offre à certains égards la contre-partie indispensable du chef-d'œuvre de Platon. Remercions M. Cucuel du plaisir qu'il nous a causé en lui proposant quelques corrections pour les tirages à venir. — P. 4. Peut-on dire qu'Archytas fût un *disciple* de Pythagore? — P. 13. L'expression « *le tribunal* athénien des héliastes » est-elle correcte? — P. 16. Pindare et Sophocle sont-ils vraiment des » penseurs profonds »? — P. 29. Est-il admissible que Platon ne se soit pas rendu « un compte bien exact » de la transformation littéraire qu'il faisait subir au plaidoyer réellement prononcé par son maître? En général, M. C. paraît exagérer une idée, juste d'ailleurs, en insistant outre mesure sur la vérité documentaire de l'*Apologie.* — P. 32. Je ne crois pas qu'Anytos fût le porte-parole des « artistes et des politiques ». Les

δημιουργοί ne sont pas les *artistes*, mais les *artisans* (ne pas oublier que le fils d'Anytos était tanneur), et à la p. 24 A (Estienne) les mots καὶ τῶν πολιτικῶν doivent sans doute être déplacés et transportés après ῥητόρων (la note de M. C. sur ce passage est incompréhensible). — P. 36. εἰ μὲν γὰρ τοῦτο λέγουσιν, ὁμολογοίην ἂν ἔγωγε οὐ κατὰ τούτους εἶναι ῥήτωρ. Le sens me paraît exiger la suppression de οὐ. A la même page, ῥημασί τε καὶ ὀνόμασιν; je croirais volontiers que ce dernier mot (répété deux lignes plus loin) a pris la place d'un terme plus expressif. — P. 60. πλὴν εἴ τις χωμῳδιοποιὸς etc. Il n'est pas exact que Socrate ne veuille pas savoir « le nom de ces auteurs comiques », puisque lui-même nomme Aristophane plus loin. — P. 64. Τούτων ἕκαστος... οἷός τ' ἐστὶν ἰὼν... πείθουσι. Il fallait supprimer avec Schanz les mots οἷός τ' ἐστὶν qui proviennent de la ligne précédente. De même p. 66 je supprimerais sans hésiter εἰ μὴ... οἱ πολλοί. — P. 68. τῷ πλήθει ne signifie pas ici « le parti démocratique », mais bien *le peuple*, qui, en 404, avait émigré tout entier (sauf les Trois Mille) au Pirée. Voir Aristote, *Rép. ath.*, c. XXXVIII. — P. 72. Il fallait conserver l'excellente correction d'Estienne : ἵνα μοι <μὴ> (pour καὶ)] ἀνέλεγκτος ἡ μαντεία γένοιτο. — P. 83. Supprimer καὶ ἀκουσίων. — P. 84. La phrase Ἐγὼ γὰρ etc., a été défigurée, comme tant d'autres dans l'*Apologie*, par l'insertion de gloses explicatives. J'écrirais : ἐγὼ γὰρ οὐ δύναμαι μαθεῖν, πότερον λέγεις διδάσκειν με εἶναί τινας θεούς, οὐ μέντοι οὔσπερ γε ἡ πόλις, ἀλλὰ ἑτέρους, καὶ τοῦτ' ἔστιν ὅ μοι ἐγκαλεῖς, — ἢ παντάπασι με ᾠήθης οὔτε αὐτὸν νομίζειν θεοὺς τούς τε ἄλλους ταῦτα διδάσκειν. En général la critique verbale de M. C. est un peu timide et ses notes expliquent parfois l'inexplicable. — P. 85. La correction οὐ πάνυ πολλοῦ me paraît bonne, mais elle ne suffit pas à éclaircir ce passage énigmatique. Il ne s'agit certainement pas des pièces d'Euripide. — P. 104, note 4. La réunion des prytanes d'une tribu ne s'est jamais appelée « une prytanie ». — P. 105, note 1. La bataille des Arginuses n'est pas de l'an 407, mais 405. — Dans une édition classique il fallait expliquer les termes techniques ἐνδεικνύναι et ἀπάγειν. — P. 106, note 1. Les Trente n'étaient pas des « archontes » (*Pisandre*, pour *Lysandre*, relève de la conchyliologie). — P. 107, note 8. La fin de la note (sur Alcibiade) devrait disparaître; Socrate a donné des conseils à Alcibiade, comme à Critias, mais il nie également qu'il ait été le *maître* soit de l'un soit de l'autre. — P. 110, note 6. « A l'origine il y avait dix dèmes par tribu », etc. Vieille erreur, vingt fois réfutée. — P. 113, note 4. « Au temps d'Aristophane, les juges employaient des coquilles (?). » — P. 122, note 9. L'explication du nom des Onze, quoique empruntée à Pollux, est certainement erronée. — P. 125, note 5. La mine d'or, au temps de Socrate, ne valait pas dix fois, mais treize fois, celle d'argent. — P. 129, l. 3 du bas. ἀπεκτόνατε me paraît suspect. — Notons enfin, pour la rareté du fait, quelques fautes d'impression. — P. 63 διαλεμένου. — P. 79, l. 1 χαριεντίζεται. — P. 80, av. dern. ligne, καί. — P. 84 ουτε. — P. 120 πρυτατείῳ. — P. 136, n. 4, Agamennon.

T. R.

9. *CHARLES BARON. Le pronom relatif et la conjonction en grec et principalement dans la langue homérique*. Thèse de doctorat. Paris, Picard, 1891. In-8°, 188 p.

On sait que la langue indo-européenne primitive ne possédait ni pronom relatif, ni probablement de conjonction; les différentes langues issues de la souche commune ont dû, chacune pour son compte, se créer ces

« articulations » du discours, en utilisant des matériaux préexistants, détournés peu à peu de leur signification originelle. C'est ainsi qu'en latin, pronom relatif et conjonctions (*quod, quam*) dérivent des pronoms interrogatifs *quis, qui*. Le grec a eu recours à une formation d'un autre genre : ce sont les pronoms démonstratifs *anaphoriques* (c'est-à-dire rappelant un nom exprimé dans le membre de phrase précédent), ὁ et ὅς, qui se sont transformés graduellement en pronoms relatifs, et les conjonctions les plus usuelles ὅ, ὅτι, ὅτε (1) ne sont elles-mêmes que les accusatifs neutres cristallisés du pronom relatif ὅς et de ses dérivés. M. Baron poursuit l'histoire de cette évolution dans la langue d'Homère et dans celle d'Hérodote; il montre comment elle a été favorisée par la place que les pronoms *anaphoriques* occupaient d'ordinaire dans la phrase, comment la notion de dépendance et de corrélation, exprimée d'abord par l'ordre des propositions et les modalités du verbe, a fini par s'incarner dans la particule qui servait de lien aux deux membres, au point qu'on a pu, sans nuire à la clarté, énoncer le conséquent avant l'antécédent. Dans cette démonstration, comme dans la distinction des nuances de signification et d'emploi entre ὅς et ὁ, M. B. a fait preuve d'une connaissance approfondie de la phraséologie homérique, d'une rare finesse d'analyse, bref, d'un vrai talent de grammairien psychologue. Son travail, plus original par la méthode et les détails que par les résultats, est très propre à réconcilier avec les études grammaticales les historiens et les philosophes qui s'obstineraient à faire peser sur elles un dédain, généralement fait d'ignorance.

T. R.

(1) M. B. s'occuppe aussi d'autres conjonctions ou particules, entre autres κέν et ἄν. Il remarque à ce sujet (p. 76), après Delbrück, qu'on trouve presque toujours οὐδέ κε et οὐκ ἄν (presque jamais οὔ κεν). N'aurait-on pas ici la clef de l'étymologie toujours inconnue de ἄν? La particule primitive serait κἀν et l'on aurait du groupe οὐκἀν tiré ἄν, comme δείς de οὐδείς.

10. *CAROLUS BARON. De Platonis dicendi genere.* Thèse de doctorat. Paris, Picard, 1891, in-8°, 76 p.

Cette thèse tient à la fois plus et moins que ne promet le titre. L'auteur n'a pas borné son investigation au style proprement dit de Platon ; il s'est occupé de ses motifs littéraires, de son art dramatique, de la composition de ses dialogues, etc. ; sur tous ces points, M. B. est agréable, judicieux, souvent instructif. En revanche, quand il arrive à la diction même du philosophe (qui paraît avoir été son objet principal), il est permis de le trouver un peu court. Ce qu'il dit du choix et de l'arrangement des mots, de la structure des périodes, est exact mais insuffisant. On voudrait qu'il eût signalé en quoi le vocabulaire et la syntaxe de Platon diffèrent du vocabulaire et de la syntaxe des écrivains attiques contemporains, orateurs, historiens ou rédacteurs d'inscriptions; l'influence des poètes (notamment Aristophane) sur le style de Platon est à peine esquissée, celle d'Isocrate est entièrement passée sous silence. Peut-être M. B. pense-t-il qu'Isocrate n'a exercé aucune influence sur Platon ; au moins fallait-il le démontrer; M. B. ne prononce même pas le nom de la loi de l'hiatus! Disons en terminant que cette thèse est écrite dans un latin fort élégant, et qu'il n'est pas facile d'exposer élégamment en latin de minutieuses discussions philologiques. *Experto crede.*

ROBERTO.

11. *E. AUDOUIN. Dialectes grecs littéraires*, Paris, Klincksieck, 1891, in-12.

La « Nouvelle collection à l'usage des classes », entreprise par M. Klincksieck, vient de s'accroître d'un vingtième volume. Il y a quelque courage à publier un livre sur les dialectes de la langue grecque en un moment où l'étude même de la κοινή se sent menacée de toutes parts. Aussi la *Revue* ne peut-elle rester indifférente devant les travaux destinés à réagir contre le courant actuel par des résumés substantiels qui aplanissent les aspérités de la grammaire et qui font pénétrer les derniers résultats de la philologie dans le monde scolaire. M. Audouin distingue les dialectes populaires tels que l'arcadien, le chypriote, l'éléen, ceux de Phocide, de Locride, d'Étolie, d'Acarnanie, de Thessalie, les dialectes *parlés* chez les Ioniens, les Doriens, les Éoliens, les Attiques,—et les dialectes qu'il appelle littéraires, employés par les écrivains. La première partie, consacrée à la phonétique, passe en revue les changements de voyelles et de consonnes. La seconde traite de la déclinaison, la troisième de la conjugaison, la quatrième des mots invariables, la cinquième et dernière de l'accentuation. Un appendice de neuf pages contient un spécimen d'inscriptions ioniennes, doriennes, éoliennes, savoir : l'inscription d'Halicarnasse d'après la restitution de M. Th. Reinach, un fragment de l'inscription dorienne de Gortyne avec traduction de M. Dareste, et l'inscription éolienne de Mitylène, contenant un traité monétaire conclu au commencement du IVe siècle entre les Mityléniens et les Phocéens.

C. E. R.

10. *GUIDES JOANNE. Grèce. 2e partie. Grèce continentale et îles.* Paris, Hachette, 1891, in-18, XL-510 p. avec 17 cartes et 22 plans.

Ce volume, dû comme celui d'*Athènes* à M. Haussoullier, mais cette fois aidé de la collaboration de MM. Fougères, Monceaux et Lechat, anciens membres de l'école d'Athènes, complète brillamment le nouveau *Joanne* de la Grèce. « Il a coûté beaucoup de temps et de peine », nous dit la préface, et nous le croyons volontiers; mais le résultat est en proportion de l'effort. Le voyageur en Grèce, archéologue ou simple touriste, a désormais entre les mains un guide excellent, à la fois très exact, très complet et très condensé, où tout a été rédigé de première main par des explorateurs infatigables, dont chacun était doublé d'un savant compétent et d'un élégant écrivain. On regrette presque d'avoir visité Mycènes, Olympie, Delphes, Délos sans le secours de ce compagnon de route, et l'on a envie de recommencer le voyage rien que pour le plaisir de le consulter sur les lieux. Ajoutons que des plans nombreux et bien gravés ajoutent à l'utilité pratique du livre, et que les auteurs, par une extension bien justifiée de la notion géographique *Grèce*, ont cru devoir comprendre dans leur itinéraire deux pays turcs, l'Épire et l'île de Crète, d'un intérêt si actuel et si singulier. Nous signalerons en particulier aux amateurs de la belle nature, pittoresque et sauvage, la route *inédite* 27 d'Arta à Triccala par la chaîne du Pinde.

Notons, en passant, deux *lapsus* faciles à faire disparaître des prochains tirages : la bataille d'Orchomène (p. 23) n'a pas été livrée en 87 mais en 86 av. J.-C., et l'Hermès de Praxitèle (p. 361) n'est pas des « dernières années » du IVe siècle.

T. R.

exagéré, comme si les ressemblances et les mérites se mesuraient seulement à la nature et à la quantité du contenu. Il lui a demandé son souffle généralisateur ; et, par la méthode que son prédécesseur avait appliquée à l'histoire, il a transformé la géographie en un genre original qui est son bien propre, qui ne ressemble plus complètement aux œuvres d'Ératosthène, d'Artémidore, de Posidonius, ni même à celle de Polybe, qui est une expression vraie et sincère de la civilisation gréco-romaine, et la plus complète de toutes.

Est-il besoin de rappeler ici les témoignages formels de l'estime et de l'admiration de Strabon pour Polybe ? Il lui donne ce double titre de philosophe et de géographe, dont il n'est pas prodigue à l'égard des historiens (1). Il déclare qu'il est glorieux de pouvoir engager une controverse avec des « hommes tels que Polybe, Ératosthène et Hipparque » (2). Enfin, nous savons, ce qui est le plus éclatant de tous les témoignages, que Strabon avait continué l'histoire de Polybe ; il prend soin de nous le rappeler (3). Le seul reproche que notre géographe adresse à son devancier préféré, c'est d'avoir quelquefois reproduit des évaluations de distances qui avaient cours parmi le peuple. Encore le lui adresse-t-il avec toutes sortes de ménagements, avec un raffinement de précautions oratoires, dont les exemples sont assez rares dans son livre (4).

Comparons maintenant les desseins des deux auteurs ; cette comparaison nous amène à constater un parallélisme frappant d'idées et souvent une parfaite ressemblance de termes. C'est le développement de l'empire romain qui inspire à Polybe son projet d'histoire universelle : « Tel est le caractère propre et merveilleux des temps où nous vivons, que, la fortune ayant incliné pour ainsi dire du même côté tous les événements de la politique et les ayant tous fait converger vers le même but, l'historien doit aussi présenter au lecteur, comme d'une seule vue, tout l'ensemble des moyens par lesquels la fortune a dirigé la marche générale des choses vers cette fin. Dans le projet que j'ai formé d'écrire

(1) Strabon, I, I, 1 : Ἐρατοσθένης τε καὶ Πολύβιος καὶ Ποσειδώνιος, ἄνδρες φιλόσοφοι.

(2) Strabon, I, II, 1.

(3) Strabon, XI, IX, 3.

(4) Strabon, X, III, 5.

cette histoire, j'ai d'abord été poussé par ces considérations (1). » Strabon désigne non seulement les Romains, mais aussi les Parthes, comme les conquérants qui ont le plus contribué à développer les connaissances géographiques ; toutefois ce sont uniquement les conquêtes du peuple romain qu'il oppose à celles d'Alexandre. « La génération présente a vu ses connaissances géographiques s'étendre sensiblement avec les progrès de la domination des Romains et des Parthes, comme déjà, au dire d'Ératosthène, les générations postérieures à Alexandre avaient vu les leurs s'accroître beaucoup par le fait de ses conquêtes..... Les Romains nous ont révélé tout l'occident de l'Europe jusqu'à l'Albis, fleuve qui divise en deux parties la Germanie, sans compter la région qui s'étend au-delà de l'Ister jusqu'au fleuve Tyras (2). » Nous avons déjà constaté que Strabon déclare peu intéressants pour le géographe les peuples sauvages; or, ce sont précisément des peuples encore peu civilisés que les conquêtes de Mithridate Eupator et celles des Parthes ont révélés au monde gréco-romain. Donc le véritable progrès, depuis le temps d'Ératosthène, réside dans l'addition au monde civilisé, à celui dont l'étude formera les hommes politiques, des peuples de l'Ibérie et de la Gaule, subjugués et instruits par le peuple romain en si peu d'années (3).

La même cause a permis aux deux écrivains de peindre un tableau d'ensemble, l'un historique, l'autre géographique. Polybe et Strabon déclarent tous deux qu'ils se distinguent par là de leurs prédécesseurs. Polybe s'exprime aussi nettement que possible à cet égard : « J'ai été aussi poussé, dit-il, par la pensée qu'aucun de mes contemporains n'avait entrepris d'écrire une histoire générale ; car si quelque autre l'avait fait, j'aurais été beaucoup moins tenté par cette tâche. Mais je me suis aperçu, au

(1) Polybe, I, 4 : traduction donnée par Alf. Croiset dans ses *Leçons de littérature grecque.*

(2) Strabon, I, II, 1 : traduction Tardieu. Polybe s'exprime exactement de même au chap. LIX du livre III.

(3) Strabon, III, III, 8 : les Romains ont civilisé l'Ibérie ; III, II, 15 : même sujet ; III, IV, 20 : même sujet ; IV, IV, 2 : les Gaulois ont adopté la civilisation romaine ; IV, IV, 5 : même sujet ; IV, I, 5 : influence de Marseille sur la civilisation de la Gaule.

contraire, que, tandis qu'une foule d'historiens avaient raconté les guerres particulières et quelques-uns des événements qui s'y rattachent, aucun, à ma connaissance du moins, n'avait essayé d'étudier en général et de haut l'ensemble des événements envisagés dans leur point de départ précis et dans leur conclusion..... C'est ce qu'il est impossible de bien voir dans les histoires particulières; car personne assurément ne s'imagine qu'il suffise de parcourir successivement chacune des cités les plus illustres ou d'en considérer les représentations isolées, pour concevoir la figure générale de la terre entière dans ses proportions justes et dans ses vrais rapports : rien ne serait moins exact. Croire qu'en lisant des histoires particulières on prendra l'idée du tout, c'est tomber dans la même erreur que si, après avoir étudié l'un après l'autre les membres détachés et mis en pièces d'un corps jadis harmonieux et vivant, on se figurait avoir vu ce corps dans l'activité de sa vie et de sa beauté (1). » On observera d'abord que, dans ces réflexions consacrées à définir la méthode de l'histoire universelle, l'une des comparaisons les plus saisissantes est justement empruntée à la géographie; Polybe proclame qu'au-dessus des chorographies détaillées, des descriptions locales, il doit y avoir une étude d'ensemble de l'Univers, une science générale de la géographie. De plus, on voudra bien remarquer avec quelle fidélité Strabon avait accueilli la doctrine de Polybe sur la nécessité de l'histoire générale, ce qui est une présomption de l'analogie de ses idées en matière de géographie. Nous en avons une double preuve. D'une part, notre géographe avait continué l'œuvre de Polybe. D'autre part, nous avons eu déjà plusieurs occasions de constater que Strabon, comme son devancier, ne consulte guère d'une manière suivie, parmi les anciens historiens, qu'Éphore; les jugements des deux écrivains sont identiques sur le compte de tous les autres représentants du genre historique, ce qui ne saurait être une pure coïncidence, mais bien un signe de l'attachement dogmatique à une tradition acceptée pour les mêmes motifs.

Cette analogie des idées ne se borne pas à l'histoire, et Strabon a bien manifesté le dessein d'appliquer à la géographie la réforme

(1) Polybe, III, LIX.

dont Polybe est l'auteur. Pour mieux dire, cette réforme n'était pas une révolution : déjà entre les mains d'Ératosthène la géographie était devenue quelque chose de cohérent. D'ailleurs Polybe lui-même n'était pas tant novateur par l'originalité de son dessein que par l'application d'idées, chères déjà à Éphore, à des événements survenus sur un plus vaste théâtre et dominés de plus haut par le progrès de la grandeur romaine. Strabon est aussi inspiré par la contemplation d'un ensemble, d'une unité majestueuse, tandis qu'Ératosthène avait groupé en son tableau les parties incohérentes d'un monde fort divisé. Toutefois il n'a pas seulement l'ambition de donner à ses lecteurs une description plus étendue; son dessein de s'appliquer à mettre en relief les traits généraux, d'accentuer en son œuvre le caractère de géographie universelle n'est pas moins manifeste. Qu'on rapproche de la déclaration de Polybe, que nous venons de citer, ce passage des *Prolégomènes* de Strabon dont les idées sont absolument identiques : « Aussi, ayant déjà publié des Mémoires historiques que nous croyons devoir contribuer aux progrès de la philosophie morale et politique, nous avons voulu composer en outre le présent ouvrage ; il servira les mêmes intérêts; nous l'adressons aux mêmes lecteurs, à ceux qui exercent de hautes fonctions. De même que, dans notre premier ouvrage, nous n'avons mentionné que les faits relatifs aux hommes et aux vies illustres, omettant à dessein tout ce qui pouvait paraître petit et obscur, ainsi là encore nous avons dû négliger les petits faits, les événements trop peu considérables, pour insister davantage sur les belles et grandes choses, qui réunissent à la fois l'utile, l'intéressant et l'agréable. Dans les statues colossales, on ne recherche pas l'exactitude minutieuse des détails; on accorde plutôt son attention à l'ensemble, au bon effet de cet ensemble ; il faut appliquer ici le même jugement. Car notre ouvrage est aussi, peut-on dire, un monument colossal qui reproduit uniquement les grands traits et les effets d'ensemble, sauf le cas où tel petit détail nous aura paru de nature à intéresser à la fois l'érudit et l'homme pratique (1). » On pourrait citer dans les *Prolégomènes* nombre de remarques empreintes du même esprit généralisateur.

(1) Strabon, I, 1, 23 : traduction Tardieu retouchée.

Si le spectacle grandiose des progrès de la conquête romaine frappait l'esprit de Polybe, Strabon avait devant les yeux une unité plus majestueuse encore des pays riverains de la Méditerranée. En supposant que l'historien de Mégalopolis ait le mérite du dessein que nous retrouvons exprimé dans les œuvres de son continuateur, la condition de l'empire romain, à peine ébauché au milieu du second siècle, s'était assez largement modifiée pour permettre de reprendre la même tentative au siècle d'Auguste, avec quelque chance d'y gagner de la gloire. Mais fort heureusement pour Strabon, son mérite d'originalité n'est pas borné à une application plus étendue d'une méthode déjà découverte; car Polybe n'entendit pas la géographie dans le même sens, si noble et si élevé que lui prête Strabon; et, s'il fut profondément novateur en histoire, abstraction faite du mérite d'Éphore, il semble, en géographie, n'avoir joué que le rôle de préparateur : ce fut Strabon qui accomplit définitivement la transformation en donnant le modèle d'un genre qu'il créa.

Il faut avouer que la comparaison des méthodes géographiques employées par les deux écrivains ne peut pas être menée aussi loin qu'il serait désirable; nous en sommes réduits à une opposition très imparfaite et dont l'expression doit être accompagnée de toutes sortes de réserves. Non seulement nous avons perdu le trente-quatrième livre des histoires de Polybe qui contenait un exposé systématique de sa géographie et dont les citations de Pline, pur nomenclateur, ne peuvent nous donner aucune idée; mais le temps nous a ravi aussi un ouvrage de géographie proprement dite, un Περὶ τῆς περὶ τὸν ἰσημερινὸν οἰκήσεως, cité par Géminus, dont le titre nous prouve que Polybe ne reculait pas devant les discussions les plus ardues de physique générale. Qui sait s'il n'en avait pas composé d'autres? Toutefois Strabon nous dit formellement, et son témoignage n'est pas sujet à caution, surtout appliqué à l'historien dont il fait le plus grand cas, que Polybe considéra la géographie comme une sorte d'auxiliaire de l'histoire. « Les uns ont composé, sous les noms de portulans, de périples, d'itinéraires, et autres semblables, des descriptions particulières dans lesquelles la Grèce se trouvait comprise; les autres ont, en exposant l'histoire générale, consacré quelques chapitres à la topographie des continents; c'est ce qu'ont fait, par exemple,

Éphore et Polybe; d'autres enfin, comme Posidonius et Hipparque, ont trouvé le moyen, dans des traités de physique et de mathématique, de dire aussi quelque chose de la géographie de cette contrée (1). » Voilà une classification bien nette qui met Polybe à sa place exacte parmi les géographes de l'antiquité et nous prouve qu'il restait encore beaucoup à faire après lui pour constituer un *genre géographique*. N'oublions pas d'autre part que Strabon, en un passage que nous avons eu déjà l'occasion de commenter, donne encore à la géographie le nom d'ἱστορία γεωγραφική. Il avait été historien à l'imitation et dans le goût de Polybe; les anciens ne l'ont pas désigné à l'unanimité sous le nom de géographe; et, à tout prendre, c'est autant à la perte de ses ἱστορικὰ ὑπομνήματα qu'aux qualités de son livre proprement géographique, qu'il doit le rang éminent que nous lui assignons parmi les géographes grecs. Le procédé est légitime, et nous l'appliquons sans cesse; mais nous croyons qu'en bonne conscience, il y a là une précaution qu'on ne saurait négliger, sous peine de faire, à l'aide d'un constraste dont la vivacité provient surtout d'une lacune, Strabon moins historien et plus géographe qu'il ne fut en réalité.

Cette réserve faite, essayons de déterminer le rôle que Polybe attribuait à la géographie. Tout d'abord il la considère comme une connaissance dont l'intervention doit être perpétuelle dans les ouvrages des historiens. Il ne suffit pas, à son avis, de comprendre et de savoir les faits dans leur ordre chronologique et dans leur enchaînement moral. « Mais, afin d'éviter dans nos récits la confusion et l'obscurité, où nous entraînerait l'ignorance des lieux que nous devons citer, afin d'échapper à cette surdité de la narration, si l'on peut dire, nous ferons en sorte d'expliquer toujours la nature et la situation des pays. Partout nous nous efforçons de joindre par un lien approprié la nomenclature des lieux inconnus à celle des lieux déjà cités antérieurement. En effet, sur terre et sur mer, c'est faute de savoir les différences des pays et les propriétés spéciales de chaque région qu'on s'expose à des malheurs; notre souhait le plus vif est que nos lecteurs ne

(1) Strabon, VIII, 1, 1 : traduction Tardieu : οἱ δ'ἐν τῇ κοινῇ τῆς ἱστορίας γραφῇ χωρὶς ἀποδείξαντες τὴν τῶν ἠπείρων τοπογραφίαν, καθάπερ Ἔφορός τε ἐποίησε καὶ Πολύβιος.

sachent pas tant les faits eux-mêmes, que la manière dont ils se sont passés. En aucun endroit de notre livre, nous n'omettrons la description des lieux; nous y insisterons d'autant plus pour le récit des événements militaires; nous n'hésiterons pas à prendre pour points de repère un port, une mer, une île, un temple, une montagne, un champ, un lieu-dit; enfin nous aurons recours aux indications tirées de l'astronomie, puisque c'est le mode de localisation le plus généralement employé chez les hommes. C'est seulement par cette méthode, comme nous l'avons déjà dit, que le lecteur peut être amené à la connaissance des lieux qu'il ignore (1). » On constatera dans ce passage le développement d'une idée que Strabon reproduira bien des fois pour montrer l'utilité des études géographiques: c'est l'exposé des dangers qui menacent les généraux d'armée s'ils ne prennent soin de se livrer à des études de ce genre. Voilà de plus la géographie indiquée comme le guide indispensable et inséparable des récits historiques. Mais il faut remarquer que cette géographie ne joue là que le rôle de cadre, qu'elle est réduite à une nomenclature explicative, à une localisation nécessaire des événements. La cause de ces événements, Polybe la cherche dans le domaine moral, dans l'âme humaine, dans les desseins et les convoitises des conquérants ou des peuples. Il y a bien encore chez Strabon quelque trace de cette doctrine; mais la théorie est heureusement corrigée par la profonde philosophie géographique que renferment quelques phrases, quelques mots, d'un relief extraordinaire. Dans les *Prolégomènes* nous citerions maints passages empreints de l'inspiration polybienne la plus évidente. Voici une dissertation sur la nécessité des connaissances géographiques pour la bonne conduite des opérations militaires, qu'on pourrait ajouter à l'une des phrases de Polybe que nous avons rapportée, sans que le lecteur sentît le moindre contraste : « En général quiconque connaît les lieux s'entendra mieux qu'un autre à choisir un campement, à disposer une embuscade, à diriger une marche. Mais, dans les grandes opérations, l'évidence de notre assertion devient plus éclatante encore, d'autant qu'alors on est plus chèrement récom-

(1) Polybe, V, XXI, 5-10 : συνυποδεικτέον ἂν εἴη τὴν φύσιν καὶ τάξιν . . . . . τῶν τόπων.

pensé d'avoir su, plus chèrement puni d'avoir ignoré. Ainsi la flotte d'Agamemnon se trompe, ravage la Mysie pour la Troade, et se voit réduite à une retraite honteuse. Ainsi les Perses et les Libyens, pour avoir cru reconnaître dans des passes libres ouvertes des détroits sans issue, s'exposent aux plus grands périls, et laissent derrière eux, comme trophées de leur ignorance, les Perses le tombeau de Salgamée près de l'Euripe de Chalcis..... les Libyens le monument de Pélore..... Mais, sans remonter si haut, je trouve une preuve suffisante de ce que j'avance soit dans la récente campagne des Romains contre les Parthes, soit dans leurs expéditions contre les Germains et les Celtes, où l'on voit ces barbares retranchés au fond de leurs marais, de leurs forêts de chênes et de leurs solitudes impénétrables, combattre en s'aidant de leur connaissance des lieux contre un ennemi qui les ignore, le trompant sur les distances, lui fermant les passages et interceptant ses convois de vivres et ses autres approvisionnements (1). » Seulement il y a entre Polybe et Strabon une différence essentielle ; pour Polybe, la géographie ne sert qu'à rendre meilleure et plus complète la leçon des faits ; pour Strabon, l'histoire reste au rang d'étude auxiliaire, il le croit du moins.

Cependant Polybe a déjà le sentiment de l'importance propre et, pour ainsi dire, indépendante des descriptions géographiques; mais il arrive à cette conviction par un détour assez curieux. C'est un scrupule de composition littéraire et non le souci de l'autonomie des études de géographie qui l'amène à en désirer la relégation dans des chapitres spéciaux. Il va raconter la grande marche d'Hannibal à travers l'Ibérie et la Gaule. Comment mettre le lecteur au courant de la géographie de pays parcourus d'une marche si rapide, sans s'exposer à l'accusation de briser la continuité du récit, sans paraître succomber à la tentation d'intercaler de véritables hors-d'œuvre? L'auteur avoue son embarras. « Beaucoup de lecteurs, dit-il, vont se demander pourquoi, après avoir parlé de tant de lieux de l'Afrique et de l'Espagne, nous n'avons pas décrit le détroit des Colonnes d'Hercule, la Mer Extérieure et sa nature, les Iles Britanniques, la préparation de l'étain, les mines d'or et d'argent de l'Espagne ; car ce sont des sujets qui ont été

(1) Strabon, I, 1, 17 : trad. Tardieu.

traités longuement, et de manières contradictoires, par nos prédécesseurs. Si nous les avons laissés de côté, ce n'est pas que nous les estimions étrangers à l'histoire : mais, tout d'abord, en les traitant, nous aurions été contraint de rompre à chaque instant le fil du récit et d'entraîner nos lecteurs, avides de saisir le lien des faits, hors du droit chemin; ensuite nous avons résolu de ne pas rappeler ces notions géographiques, par fragments épars, sous forme de digressions, mais au contraire de les grouper à part, en leur lieu et place, et d'en discuter la vérité dans la mesure de nos forces. Agir autrement serait..... réduire les lecteurs au rôle de ces convives qui goûtent à tous les mets sans prendre vraiment plaisir ni profit à aucun (1). »

Ainsi, Polybe sent vivement la nécessité de faire, dans les récits, une large part aux descriptions géographiques; il a conscience, mais d'une manière fort vague encore, que l'histoire universelle, étudiée avec soin, ne peut emprunter aux considérations purement morales et politiques une cohésion suffisante; il ne lui reste plus qu'une bien petite étape du même raisonnement à franchir pour admettre que la géographie est le cadre nécessaire d'une tentative d'encyclopédie historique. C'est déjà une conception plus nette de la nécessité littéraire qu'avait entrevue Éphore; le progrès rapide de l'empire romain autour du bassin de la Méditerranée, son centre véritable, rendait la composition d'une histoire universelle plus difficile si l'on ne demandait un plan à la géographie. Polybe ne va pas aussi loin; il ne se décide ni en faveur d'un mélange intime de la géographie et de l'histoire, ni en faveur d'une séparation absolue qui serait simplement un changement de plan et de titre. Un chapitre sera bien consacré à une description d'ensemble, mais à seule fin d'éviter de trop grandes interruptions de récits et de trop fréquents hors-d'œuvre : ce sera plutôt un artifice de rhétorique qu'un effort de méthode rationnelle; et l'insertion même de ce chapitre spécial n'entraînera point l'exclusion des descriptions géographiques dans le reste de

(1) Polybe, III, 57 : Ἡμεῖς δ' οὐχὶ νομίζοντες ἀλλότριον εἶναι τοῦτο τὸ μέρος τῆς ἱστορίας, διὰ τοῦτο παρελίπομεν..... δεύτερον δὲ κρίνοντες, οὐ διεῤῥιμμένην, οὐδ' ἐν παρέργῳ ποιήσασθαι τὴν περὶ αὐτῶν μνήμην · ἀλλὰ κατ' ἰδίαν, καὶ τόπον καὶ καιρὸν ἀπονείμαντες τῷ μέρει τούτῳ, καθ' ὅσον οἷοί τ' ἐσμὲν, τὴν ἀλήθειαν περὶ αὐτῶν ἐξηγήσασθαι.

l'ouvrage, comme le prouvent ses belles études sur les Alpes, intercalées à plusieurs reprises au milieu des narrations. Strabon, en qualité d'admirateur et de continuateur de Polybe, croira consommer une évolution profonde de la géographie en coulant dans le moule mathématique, qu'avait imaginé Ératosthène, des éléments empruntés surtout à l'histoire et à l'archéologie. Il aura raison de le croire, en ce sens qu'il sera beaucoup plus loin du géographe alexandrin qu'il ne s'imaginait l'être. Mais il sera le jouet d'une certaine illusion parce qu'il aura tiré les conséquences naturelles, immédiates, je dirais presque faciles et fatales, de la réforme historique dont Éphore et Polybe sont les initiateurs principaux, parce qu'il est, malgré le titre géographique de son livre, plus proche encore de Polybe que son respect et son admiration ne le lui laissaient entendre. Il a marqué le dernier terme d'une évolution naturelle du genre historique. En un siècle d'érudition, il a cherché un cadre d'encyclopédie plus commode que celui dont ses prédécesseurs et même ses contemporains, Diodore et Denys l'attestent, faisaient usage. Pour les plus anciens Grecs, la philosophie avait joué ce rôle ; Polybe, après Éphore, avec un champ de recherches plus étendu, lui avait substitué l'histoire, mais une histoire déjà bien voisine de la géographie. Strabon choisit la géographie, mais une géographie profondément imprégnée d'éléments historiques. Il n'en a pas la conscience bien nette ; et l'illusion si naturelle que nous avons essayé de signaler fait plus d'honneur à sa sincérité qu'à son génie. C'est, à nos yeux, un des traits les plus curieux de sa tentative de création d'un genre nouveau. Au reste l'illusion n'est point complète ; car il compte parmi ses devanciers Polybe et Éphore aussi bien qu'Ératosthène ; il ne se trompe que sur la part de collaboration de chacun d'eux à son dessein et à son œuvre.

Nous connaissons déjà quelques-uns des emprunts faits par Strabon aux œuvres de Polybe. Telles sont ses argumentations contre Ératosthène et Hipparque au sujet de la véracité de Pythéas (1). Il a puisé à la même source une partie des raisons qu'il invoque, au début des Γεωγραφικά, en faveur de la science géographique d'Homère (2). Les livres de Polybe ont surtout été mis à

(1) Strabon, II, IV, 1 ; II, IV, 2.
(2) Strabon, I, II, 9 ; I, II, 15.

contribution pour l'étude de l'Europe occidentale, de l'Espagne en particulier, et pour celle des Alpes (1). Il faut enfin attribuer la même origine à un grand nombre d'évaluations de distances entre les ports et points remarquables de la Méditerranée, évaluations qu'il substitue à celles d'Ératosthène, pour modifier, d'une manière défectueuse la plupart du temps, les formes générales de cette mer (2). Les données de cette sorte constituent la majeure partie des citations qui sont accompagnées du nom de Polybe. Mais, comme l'a fait remarquer Gossellin, il n'en fournit pas une nomenclature assez méthodique et complète pour nous permettre de déterminer exactement quel tracé avait adopté l'historien de Mégalopolis. On ne saurait donc indiquer dans quelle mesure Strabon en fut l'imitateur, d'autant qu'il conteste la justesse de plusieurs des évaluations de son prédécesseur, sans prendre le soin d'en proposer d'autres à leur place (3).

(1) Strabon, II, I, 4 : sur le Tage; III, I, 6 : sur les Turdules et les Turdétans; III, II, 7 : sur les apports côtiers de plantes provenant des côtes d'Espagne; III, II, 9 : sur les mines de Carthagène; citation provenant de Polybe à travers Posidonius; III, II, 11 : sur l'Anas et le Bœtis; III, III, 15 : sur les Turdétans et les Celtibères; III, IV, 13 : sur les Celtibères; IV, VI, 10, 11, 12 : sur les Alpes.

(2) Strabon, II, IV, 2 : distance du détroit de Sicile à Narbonne; *ibid.* : distance de Narbonne aux Colonnes d'Hercule; *ibid.* : distances entre l'Europe et la Libye dans la mer Tyrrhénienne et dans la mer de Sardaigne, I, II, 17 : du cap Malée aux Colonnes d'Hercule; VII, VII, 4 : longueur de la *via Egnatia* jusqu'à Thessalonique.

(3) Strabon, II, IV, 3 : Polybe s'est trompé sur la distance du détroit de Sicile aux Colonnes d'Hercule; *ibid.* : Polybe place la Sicile trop à l'occident; Strabon ne précise pas sa critique et ne donne pas exactement sa propre opinion. Gossellin a fait observer très justement que les « mesures de Polybe rapportées par Strabon sont tantôt en stades, tantôt en milles romains; c'est une preuve que Polybe n'écrivait pas une géographie proprement dite, mais que, discutant les opinions de ses devanciers, il prenait les mesures, telles qu'il les trouvait énoncées, sans avoir soin de les réduire à un même élément. » *Essai sur la géogr. syst. et posit. des anciens*, t. II, p. 6. Fréret et d'Anville faisaient remarquer que Strabon a parfois emprunté à Polybe sans prendre soin ensuite de mettre sa discussion d'accord avec ses emprunts, sans donner son avis, sans fournir les éléments des distances totales. Cf. Fréret, *Observat. sur le rapport des mesures grecques et des mesures romaines. Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXIV, p. 551; et d'Anville, *Traité des mesures itinéraires*, p. 54.

Mais, encore une fois, ces emprunts et beaucoup d'autres faits par Strabon, sans conscience et sans artifice, ne sont rien auprès de la communauté d'inspiration des deux écrivains, de la filiation intellectuelle qui unit le géographe à l'historien. Un autre trait commun à Polybe et à Strabon, c'est la joie d'hommes d'études, la reconnaissance d'artistes et de savants qu'ils éprouvent en considérant, l'un la préparation, l'autre l'établissement d'un empire universel. Polybe avait consacré son talent d'historien à la coordination de toutes les histoires particulières en une seule. La domination romaine, en rapprochant les destinées des peuples, lui avait donné l'occasion de peindre ce magnifique tableau d'ensemble. Grâce à cette pacification sous la loi d'un même vainqueur, les Grecs, avides de science, avaient devant eux un admirable champ de recherches. Polybe remarque déjà que la tâche des géographes hellènes est singulièrement facilitée par l'union du monde. Toutefois, en son temps il pouvait discuter encore la question de savoir « si l'histoire enseigne de l'aversion et du blâme pour la domination romaine ou bien de l'approbation et des éloges (1) ». Au temps de Strabon il n'y a plus la moindre hésitation chez les gens cultivés de la société grecque. En outre le cas n'était pas semblable, même si l'on ne tient aucun compte de la différence des époques. Polybe, malgré sa haine pour les démagogues de son pays, pouvait regretter le temps où la ligue achéenne vivait libre sous des hommes tels que Philopœmen et son père Lycortas. Mais quels souvenirs de gloire aurait fait naître dans l'âme de Strabon l'histoire des rois de Pont, quels regrets aurait excités l'échange de ce passé contre la *paix romaine?*

Strabon s'avoue le disciple et se proclame l'admirateur de Polybe ; il en est le digne successeur par la hauteur de ses vues généralisatrices, bien plus que tout autre Grec du siècle d'Auguste. On peut dire, sans exagération, qu'il est plus proche de ce maître que Tite-Live, à la fois par l'originalité de son dessein et par l'indépendance de son imitation. Il est surtout un héritier plus autorisé de l'illustre citoyen de Mégalopolis que Diodore ou Denys d'Halicarnasse.

(1) Polybe, III, IV,7.

En comparant Strabon et Polybe, leurs œuvres et les siècles où ils vivaient, on trouvera toujours l'histoire de Polybe plus vivante, plus originale, plus philosophique. Je n'y contredis point. D'un côté le sentiment, l'ardeur d'un siècle où s'éteignait la liberté d'un grand peuple absorbé par Rome ; de l'autre, la méthode consciencieuse, mais déjà quelque chose de la froideur et de la sécheresse d'un âge d'érudition et de rhétorique, d'un siècle où les hommes les plus intelligents pouvaient apporter dans leurs études un pur amour de la science, toujours bien fade auprès des passions qu'enfantent l'activité politique, les guerres, les discordes, les hauts faits qui changent la face du monde. C'est la faute des temps ou, plus simplement, leur indice. On a discuté, et l'on discutera toujours, pour savoir quel est le meilleur plan à adopter pour le groupement des connaissances humaines en vue de l'éducation morale et politique : les uns veulent que la philosophie domine ; les autres donnent la préférence à l'histoire : il ne manque pas de fervents admirateurs de l'encyclopédie géographique. Les uns et les autres ont eu et auront raison suivant le siècle où ils vivent, et surtout dans la mesure de la discrétion avec laquelle ils emprunteront à la science universelle pour en former cet amalgame philosophique, historique ou géographique. C'est affaire de siècles et de personnes ; et l'on ne peut savoir mauvais gré à Strabon qui vivait dans un âge fécond en rhéteurs, en compilateurs, en auteurs de chorographies détaillées, d'insipides catalogues ou de commentaires interminables, d'avoir maintenu, en la transformant, la tradition de Polybe.

Marcel DUBOIS.

INSCRIPTION DE L'ILE DE COS

Le sol de l'île de Cos, si riche en espérances archéologiques et encore si imparfaitement exploré, a commencé à fournir dans ces dernières années un bon nombre de textes épigraphiques (1); quelques-uns des plus intéressants appartiennent à la série des calendriers de fêtes et des règlements de sacrifices et jettent une vive lumière sur le détail des pratiques religieuses dans l'antiquité grecque (2). L'inscription que je publie aujourd'hui, et dont je dois la connaissance à une gracieuse communication du premier éditeur, M. Al.-Emm. Contoléon (3), se rattache à la même série; mais son intérêt est d'un autre ordre: elle nous renseigne moins sur l'organisation des cultes dans l'île de Cos que sur celle des impôts et des finances, qui était complètement inconnue jus-

(1) Ces inscriptions qui étaient fort dispersées, comme celles de toutes les îles de l'Archipel, viennent d'être réunies en un *Corpus* spécial par MM. Paton et Hicks (Oxford, Clarendon Press. 1891). Ce recueil rendra de précieux services, quoi qu'il présente quelques lacunes; nous n'y avons pas retrouvé, par exemple, le fr. de Théra (Rœhl, I. G. A. 471), le n° 6 de Dubois, *De Co insula*, ni diverses inscriptions faussement classées à Rhodes (Newton, *Inscr. Brit. Mus.*, II, n. 343; Ross, *Hellenica*, II, 94, n. 14; *Arch. Zeitung*, 1874, p. 59) que Dittenberger a rendues à Cos (*Index scolarum Halensium*, hiver 1885-6 et été 1887; cf. Larfeld dans le *Jahresbericht de Bursian*, 1889, III, p. 497-8).

(2) Voyez Hicks-Paton, n^{os} 27-38 et le fragment de Théra (Rœhl, I. G. A. 471) qui provient sans doute de Cos. Parmi les documents analogues d'autre provenance il faut surtout citer le tarif de Myconos (Dittenberger, n° 373) et le fragment de Milet (Rayet, *Rev. arch.* 1874, p. 107).

(3) Νέα Σμύρνη, 18 septembre 1891.

qu'à présent (1). Elle a été découverte au lieu dit *Kerméti*, à vingt minutes au Sud-Ouest de la capitale de l'île, au même endroit que deux textes très courts dont voici la transcription :

1° Ὅρος θη | καίων Ναν | νάκου τοῦ | καὶ Ἐπαφρο | δίτου τοῦ | (N)αν-νάκου.

2° Τᾷ βουλᾷ καὶ τῷ δ[άμῳ]..... | γ]νώμᾳ προστάταν....., | Εὐκλῆ[ς] Παιωνίου..... | ος ἀνὴρ ἀγαθός ἐστ[ι....., | δᾶμον τὸν Κωΐων..... Ce texte est fragmentaire; on devine le préambule d'un décret de proxénie. (Ἔδοξε κ. τ. λ. Ἐπεὶ Εὐκλῆς... ος κ. τ. λ.)

On remarquera dans le premier de ces textes, qui figure déjà dans le recueil de Hicks-Paton (n° 160), le nom phrygien Nannacos, qui se rencontre aussi dans un passage d'Hérodas (2) et dont le nom grec Ἐπαφρόδιτος paraît être la traduction; dans le second, la mention des magistrats appelés προστάται, qui figurent déjà chez le même auteur et dans plusieurs inscriptions (3).

Arrivons maintenant à l'inscription principale. Le texte en caractères épigraphiques est la reproduction textuelle d'une transcription de la copie originale due à M. Jean Callispéris de Calymno; je la fais suivre d'un essai de restitution (4). On remarquera que le texte a en général 68 ou 69 lettres à la ligne; cette remarque est importante pour la restitution des parties manquantes.

(1) Sur l'histoire et les antiquités de Cos le meilleur travail est, paraît-il, celui de Küster, *De Co insula*, Halle, 1833, qui manque à la Bibliothèque nationale. On consultera encore avec fruit L. Ross, *Reisen nach Kos*, etc., (Halle 1852), Leake, *Memoir of the island of Cos* (*Trans. of the royal Soc. of lit.*, 1843), Dubois, *De Co insula* (Paris, 1884), Neumann, *art.* Kos dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber (1886) et la préface du recueil de Hicks et Paton.

(2) Hérodas, III, 10. Il n'est pas impossible que dans le mot Νάννακος se retrouve le nom de la vieille déesse chaldéenne *Nana*, qui est en effet une sorte d'Aphrodite.

(3) Hérodas II, 10 et 40. Cp. Hicks-Paton, nos 2, 10, 13, 27, 28, 30, 37.

(4) Les crochets droits [ ] indiquent les lettres qui manquent (sur la pierre ou sur la copie), les parenthèses ( ) les corrections faites aux leçons de la copie; enfin les crochets obliques < > les lettres retranchées.

ΥΕΤΩΔΕΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΚΑΙΟΤΑΝΩΝΑΝΕΩΝΗΜΕΝΟΣΝΑΥΣΣΟΥΕΞΩΚΑΙΤΑΝΕΓ
ΒΙΟΥΚΑΤΑΤΑΥΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΤΟΙΕΩΝΗΜΕΝΟΙΩΝΑΝΝΑΥΣΣΟΥΑΡΤΩΝΚΑΤΑΤΩΝΚΑΤ/
ΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΚΑΙΤΟΙΑΓΟΡΑΞΑΝΤΕΣΤΑΝΩΝΑΝΤΑΣΟΒΕΛΙΑΣΚΑΤΑΤ
ΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΚΑΙΤΟΙΓΡΙΑΜΕΝΟΙΤΑΝΩΝΑΝΣΙΤΟΥΚΑΤΑΤΑΥΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔL
ΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΚΑΙΤΟΙΓΡΙΑΜΕΝΟΙΩΝΑΝΟΙΝΟΥΕΓΙΘΑΛΑΣΣΑΙΕΤΕΡΑΝΞΥΛΩΝΑΛΦΙΤΟΝΕ
ΟΙΚΙΩΝΚΑΤΑΤΑΥΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΚΑΙΤΟΙΓΡΙΑΜΕΝΟΙΤΑΝΩΝΑΝΤΕΤΡΑΓΟ
ΩΝΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΚΑΙΤΟΙΑΓΟΡΑΖΟΝΤΕΣΤΑΝΩΝΑΝΕΝΚΑΛΥΜΝΑΙΟΙΝΟΥ
ΕΙΟΙΚΟΓΕΔΩΝΖΕΥΓΕΩΝΕΡΙΩΝΚΑΤΑΤΑΥΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΚΑΙΤΟΙΑΓΟΡΑ
ΟΝΤΕΣΩΝΑΝΑΜΓΕΛΟΣΤΑΥΕΥΤΩΝΚΑΙΤΩΝΓΥΝΑΙΚΕΙΩΝΣΩΜΑΤΩΝΚΑΤΑΤΑΥΤΑΘΥΟΝΤΩ
ΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΚΑΙΤΟΙΑΓΟΡΑΞΑΝΤΕΣΤΑΝΩΝΑΝΣΚΟΓΑΣΔΑΜΟΣΙΑΣΘΥΕΤΩΙΔΕΚ
ΓΑΓΕΙΣΘΩΙΚΑΙΟΤΑΝΑΛΑΝΜΙΣΘΩΣΑΜΕΝΟΣΣΚΟΓΑΝΤΑΝΕΓΙΝΑΥΤΙΛΕΩΙΘΥΕΤΩΙΔ
ΤΑΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΙΚΑΙΟΓΡΙΑΜΕΝΟΣΤΑΝΩΝΑΝΤΑΝΜΟΥΣΑΝΚΑΤΑΤΑΥΑ
ΤΑΤΑΥΤΑΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΙΚΑΙΟΓΡΙΑΜΕΝΟΣΟΣΤΑΝΩΝΑΝΤΟΥΑΦΡΟΔΕΙΣΙΟΥΘΥΕΤ
ΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΙΚΑΙΟΓΡΙΑΜΕΝΟΣΤΑΝΩΝΑΝΚΥΚΛΟΥΓΑΣΚΑΤΑΤΑΥΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕ
ΤΑΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΤΟΙΕΧΟΝΤΕΣΤΑΝΩΝΑΝΛΙΒΑΝΟΓΟΛΑΝΟΣΓΡΙΟΝΤΑΡΙΧΟ
ΙΔΕΚΑΤΑΤΑΥΤΑΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΙΚΑΙΟΕΧΩΝΤΑΝΩΝΑΝΤΟΥΛΑΤΡΙΚΟΥΘΥΟΝΤΩΙΔΕ
ΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΤΟΙΚΟΓΟΞΥΣΤΑΙΤΟΙΚΟΤΟΙΔΑΝΙΚΑΙΚΩΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑ
ΤΑΚΑΙΡΟΔΩΙΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΤΑΤΑΥΤΑΚΑΙΟΣΣΙΚΑΣΚΟΓΑΣΜΙΖΘΟ

24

ΓΟΙΗΣΩΝΤΑΙΗΕΧΟΝΤΟΙΙΔΙΩΤΙΚΑΝΜΕΜΙΣΘΩΜΕΝΟΙΓΟΤΗΔΑΝΙΚΑΙΚΩΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΙ
ΤΑΚΑΙΡΟΔΩΙΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΕΣΟΚΑΗΙΣΥΝΕΣΤΗΚΥΙΑΑΣΚΟΓΑΘΥΟΝΤΩΔΕΚ/
ΑΥΤΑΚΑΙΝΟΙΜΕΤΑΒΟΛΟΙΤΟΙΕΝΤΟΙΣΙΧΟΥΣΙΝΓΟΤΕΙΔΑΝΙΚΑΙΚΩΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΛ
ΡΟΔΩΙΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΤΑΥΤΑΚΑΙΤΟΙΝΕΩΛΚΟΙΛΑΜΒΑΝΟ
ΟΜΟΙΩΣΚΑΙΟΥΤΟΙΓΑΡΑΤΩΝΤΑΜΙΑΝΔΡΑΧΜΑΣΕΞΗΚΟΝΤΑΘΥΕΤΩΙΔΕΚΑΙΟΝΑΥΑΡΧΟΣΓ
ΤΟΙΔΑΝΙΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΚΑΙΚΩΙΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΚΑΙΡΟΔΩΙC
ΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΔΙΑΓΡΑΦΕΣΘΩΙΔΕΑΥΤΩΙΓΑΡΑΤΩΝΤΑΜΙΑΝΔΡΑΧΜΑΣΕΝΕΝΗ
ΥΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΤΑΥΤΑΚΑΙΣΚΑΝΟΓΑΓΕΙΣΘΩΝΕΚΑΣΤΟΣΤΩΝΤΡΙΗΡΑΡΧΩΝΘΥΟΝ
ΙΔΕΤΩΙΓΟΤΟΙΔΑΝΙΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΚΑΙΚΩΙΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤ
ΡΟΔΩΙΟΙΝΑΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΛΑΜΒΑΝΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΤΟΥΤΩΙΠΑΡΑΤΩΝΤΑΜΙ
ΑΧΜΑΣΕΝΕΝΗΚΟΝΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΤΟΙΚΑΡΓΟΛΟΓΕΥΝΤΕΣΤΩΙΓΟΤΕΙΔΑΝΙΟΙΝΑ
ΑΧΜΑΝΤΕΣΣΑΡΑΚΟΝΤΑΚΑΙΚΩΙΟΙΝΑΓΟΔΡΑΜΑΝΤΕΣΣΑΡΑΚΟΝΤΑΚΑΙΡΟΔΩΟΙΝΑ
ΑΧΜΑΝΤΕΣΣΑΡΑΚΟΝΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΤΟΙΥΓΗΡΕΤΑΙΤΑΝΜΑΚΡΑΝΝΑΩΝΓΟΤΟΙΔΑΝΙΚΑΙ
ΓΟΔΡΑΧ ΝΤΑΘΥΟΝΤΩΙΔΕΚΑΙΤ(
ΟΙΕΚΤΩΝ ΔΡΑΧΜΑΝΤ

.... (§ 1) [κατὰ ταὐτὰ
θ]υέτω δὲ καὶ σκανοπαγείσθω<ν> καὶ ὁ τὰν ὠνὰν ἐωνημένος ΝΑΥΣ-
ΣΟΥ ἔξω καὶ τὰν ἐγ- (ου ἐπ[ι..)
βίου. (§ 2) Κατὰ ταὐτὰ θυόντωι δὲ καὶ τοὶ ἐωνημένοι ὠνὰν <ΝΑΥΣ-
ΣΟΥ> ἄρτων <κατατων>. (§ 3) Κατ[ὰ ταὐτ]-
ὰ θυόντωι δὲ καὶ σκανοπαγείσθων καὶ τοὶ ἀγοράξαντες τὰν ὠνὰν τᾶς
ὀβελίας. (§ 4) Κατὰ τ[αὐτὰ
θυόντωι δὲ καὶ σκανοπαγείσθων καὶ τοὶ πριάμενοι τὰν ὠνὰν σίτου. (§ 5)
Κατὰ ταὐτὰ θυόντωι δὲ[κ-
αὶ σκανοπαγείσθων καὶ τοὶ πριάμενοι ὠνὰν οἴνου ἐπὶ θαλάσσαι, ἑτέραν
ξύλων, ἀλφίτ(ω)ν, ἐ[ν-
οικίων. (§ 6) Κατὰ ταὐτὰ θυόντωι δὲ καὶ σκανοπαγείσθων καὶ τοὶ πριά-
μενοι τὰν ὠνὰν τετραπό-
[δ]ων. (§ 7) Θυόντωι δὲ καὶ σκανοπαγείσθων καὶ τοὶ ἀγοράζοντες τὰν
ὠνὰν ἐν Καλύμναι οἴνου [ὡ-
σ]εὶ οἰκοπέδων, ζευγέων, ἐρίων. (§ 8) Κατὰ ταὐτὰ θυόντωι δὲ καὶ σκα-
νοπαγείσθων καὶ τοὶ ἀγορά-
[ζ]οντες ὠνὰν ἀμπελοστα(τ)εύ[ν]των καὶ τῶν γυναικείων σωμάτων. (§ 9)
Κατὰ ταὐτὰ θυόντω[ι καὶ
σκανοπαγείσθων καὶ τοὶ ἀγοράξαντες τὰν ὠνὰν σκοπᾶς δαμοσίας. (§ 10)
Θυέτωι δὲ κ[αὶ σκανο-
παγείσθωι καὶ ὁ τὰν ἄ[λ]λαν μισθωσάμενος σκοπὰν τὰν ἐπὶ ναυτιλέωι.
(§ 11) Θυέτωι δ[ὲ κατὰ ταὐ-
τὰ καὶ σκανοπαγείσθωι καὶ ὁ πριάμενος τὰν ὠνὰν τᾶν Μουσᾶν. (§ 12)
Κατὰ ταὐ[τ]ὰ [θυέτωι δὲ <κα-
τὰ ταὐτὰ> καὶ σκανοπαγείσθωι καὶ ὁ πριάμενος <ος> τὰν ὠνὰν τοῦ
Ἀφροδεισίου. (§ 13) Θυέτ[ωι δὲ καὶ
σ]κανοπαγείσθωι καὶ ὁ πριάμενος τὰν ὠνὰν κύκλου Γᾶς. (§ 14) Κατὰ
ταὐτὰ θυόντωι δὲ [<κατὰ ταὐ-
τὰ> καὶ σκανοπαγείσθων τοὶ ἔχοντες τὰν ὠνὰν λιβανοπ(ω)λᾶν, ὀσπρί(ω)ν,
ταρίχο[υ. (§ 15) Θυέτω-
ι δὲ κατὰ ταὐτὰ καὶ σκανοπαγείσθωι καὶ ὁ ἔχων τὰν ὠνὰν τοῦ λατρικοῦ.
(§ 16) Θυόντωι δὲ [καὶ
[σ]κανοπαγείσθων τοὶ κ(ω)ποξύσται τ(ῶ)ι (Π)οτ(ε)ιδᾶνι καὶ Κῶ[ι] ὃϊν ἀπὸ
δραχμᾶν τριά[κον-
τα καὶ Ῥόδωι ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντα. (§ 17) Θυόντωι δὲ κατὰ ταὐτὰ καὶ
ὅσ(ο)ι κα σκοπὰς μι(σ)θο-

ποιήσωνται ἢ <EXON> τοὶ ἰδιωτικὰν μεμισθωμένοι Ποτ(ει)δᾶνι καὶ Κῶ[ι] ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκο[ν-
τα καὶ Ῥόδωι ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντα, ἐς ὃ κα ἦι συνεστηκυῖα ἁ σκοπά. (§ 18) Θυόντω δὲ κ[ατὰ τ-
αὐτὰ καὶ (τ)οὶ μετάβολοι τοὶ ἐν τοῖς ἰχ(θ)ύσιν Ποτειδᾶνι καὶ Κῶ[ι] ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκον[τα καὶ
Ῥόδωι ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντα. (§ 19) Θυόντωι δὲ κατὰ ταὐτὰ καὶ τοὶ νεωλκοὶ, λαμβάνο[ντες
ὁμοίως καὶ οὗτοι παρὰ τῶν ταμιᾶν δραχμὰς ἑξήκοντα. (§ 20) Θυέτωι δὲ καὶ ὁ ναυαρχὸς [Πο-
τ(ε)ιδᾶνι ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντα καὶ Κῶι ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντα καὶ Ῥόδωι [ὅϊν
ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντα, διαγραφέσθωι δὲ αὐτῶι παρὰ τῶν ταμιᾶν δραχ-
μὰς (?) ἐνενήκοντα. (§ 21) Κατὰ τα-
ὐτὰ θυόντωι δὲ <κατὰ ταὐτὰ καὶ σκανοπαγε!σθων> ἕκαστος τῶν τριηραρ-
χῶν <θυόν[τω-
ι δὲ> τῶι Ποτ(ε)ιδᾶνι ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντα καὶ Κῶι ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντ[α καὶ
Ῥόδωι ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκοντα, λαμβανόντωι δὲ καὶ τούτωι παρὰ τῶν ταμι[ᾶν δρ-
αχμὰς ἐνενήκοντα. (§ 22) Θυόντωι δὲ καὶ τοὶ καρπολογεῦντες τῶι Ποτει-
δᾶνι ὅϊν ἀ[πὸ δρ-
αχμᾶν τεσσαράκοντα καὶ Κῶι ὅϊν ἀπὸ δρα[χ]μᾶν τεσσαράκοντα καὶ Ῥόδωι ὅϊν ἀ[πὸ δρ-
αχμᾶν τεσσαράκοντα. (§ 23) Θυόντωι δὲ καὶ τοὶ ὑπηρέται τᾶν μακρᾶν
ναῶν Ποτ(ε)ιδᾶνι καὶ [Κῶι ὅϊν ἀ-
πὸ δραχ[μᾶν..... καὶ Ῥόδωι ὅϊν ἀπὸ δραχμᾶν...]ντα. (§ 24) Θυόν-
τωι δὲ καὶ το[ι...
οι ἐκ τῶν..... δραχμᾶν τ...

L'alphabet de cette inscription, à en juger par la copie qui paraît consciencieusement faite, est celui du IIe siècle avant notre ère : le Φ est remarquable par la longueur de la haste verticale, le Π a encore les branches inégales. Le dialecte est un dorien atténué (1), tel que l'on continua à le parler dans l'île de Cos jusque

(1) On remarque surtout la 3e personne du pluriel de l'impératif actif θυόντω (écrit θυόντωι) (cp. Meyer, *Griechische Grammatik*, § 577), qui revient fréquemment dans les inscriptions de Cos.

sous l'empire romain. L'inscription a été gravée avec une négligence extrême et présente plusieurs dittographies évidentes; par exemple, à la l. 14, où les mots ΚΑΤΑ ΤΑΥΤΑ sont deux fois répétés; même ligne : ΠΡΙΑΜΕΝΟΣ ΟΣ. A la fin de la l. 25, le nombre de lettres qui manquent oblige également d'admettre la répétition fautive de κατὰ ταὐτά.

Je n'insiste pas sur des formes comme ΠΟΤΗΔΑΝΙ, ΚΟΤΟΙΔΑΝΙ qui ne sont peut-être que des erreurs de copie, mais on remarquera l'*iota* parasite dans les mots ΘΥΟΝΤΩΙ, ΘΥΕΤΩΙ, ΣΚΑΝΟΠΑΓΕΙΣΘΩΙ, etc., Cette orthographe est trop constante pour qu'on y voie une simple distraction du lapicide comme dans les inscriptions d'époque romaine (p. ex. C. I. A. II, *Addenda,* n° 487 *b* : ὀπίσωι, νεώιτερος); il y a peut-être ici une particularité locale qu'on peut rapprocher de l'ΟΡΚΩΙΣΑΙ de l'inscription de Lygdamis (*Revue,* I, 31, l. 20). Mais avant de nous prodoncer sur ce sujet, attendons un estampage.

Passons au commentaire de l'inscription.

Nous avons ici un fragment considérable d'un règlement officiel, qui prescrit à certaines catégories de personnes certains sacrifices, dans une occasion que nous aurons à déterminer plus loin. Ces personnes se rattachent toutes, par un lien quelconque, à l'administration publique, soit comme fonctionnaires, soit comme marins, soit comme fermiers des impôts ou des domaines. Dans la première partie de l'inscription (l. 1-16) les débiteurs de victimes sont désignés uniformément par la locution τοὶ ἐωνημένοι (ou, au singulier, ὁ ἐωνημένος) τὰν ὠνὰν (τοῦ δεῖνα πράγματος) qui revient avec une monotonie toute sacramentelle au commencement de chaque nouvel article. Au lieu de ἐωνημένοι on trouve aussi πριάμενοι, ἀγοράζοντες, ἀγοράξαντες, ou enfin ἔχοντες. Le mot ὠνή signifie ordinairement *achat;* mais ici il est pris dans le sens de *ferme,* parce que la ferme, étant toujours mise en adjudication, est une « chose achetée ». Ce sens de ὠνή s'est d'ailleurs déjà rencontré en littérature et en épigraphie. Andocide, dans une énumération de personnes frappées de dégradation civique (ἄτιμοι), mentionne les fermiers d'impôts qui n'ont pas exécuté leurs versements : οἳ.... ὠνὰς πριάμενοι ἐκ τοῦ δημοσίου μὴ κατέβαλον τὰ χρήματα (1).

(1) Andocide, I *(Des mystères)*, 73. Dans le même discours (I, 133) le chef d'un syndicat de fermiers d'impôts est appelé ἀρχώνης.

Dans le décret éphésien de l'an 86 av. J.-C. (1) on lit : εἰ δέ τινες ἔνεισιν ἐν ταῖς ἱεραῖς μισθώσεσιν ἢ δημοσίαις ὠναῖς, ce qui doit se traduire par : « ceux qui ont pris à ferme des domaines sacrés ou des impôts publics. » Ce sont précisément ces deux catégories de personnes qui sont réunies dans l'inscription de Cos sous la rubrique commune : τοὶ ἐωνημένοι τὰν ὠνάν.

La mise en ferme des impôts et l'adjudication publique de ces fermes était un fait général dans les états de l'antiquité, républiques ou monarchies. Aristote nous en fait connaître les détails pour l'Athènes du IVe siècle. Josèphe nous donne un tableau curieux de la manière dont on procédait à ces enchères en Égypte au IIIe (2). Tous les ans, les personnages les plus riches et les plus puissants des villes et des provinces se rendaient à Alexandrie où avait lieu, par devant le roi, l'enchère publique de la ferme des impôts de chaque région (ἐπὶ τὴν τῶν τελῶν ὠνήν). La ferme était adjugée au plus offrant et l'adjudication ratifiée par le roi (κατακυροῦν τὴν ὠνήν) ; l'adjudicataire devait fournir des cautions (ἐγγυησόμενοι) et obtenait dès ce moment les pouvoirs les plus étendus, allant jusqu'au droit de vie et de mort, pour faire rentrer l'impôt. Les choses ne se passaient probablement pas autrement à Cos; la vente devait y avoir lieu, comme à Athènes (3), par le ministère des πωλῆται, dont l'existence est attestée par des inscriptions (4). Parfois, encore comme à Athènes (5), plusieurs personnes s'associaient pour prendre ensemble une grosse ferme : c'est ce qu'indique l'emploi fréquent du pluriel dans notre inscription, même lorsqu'il s'agit d'un impôt unique (par exemple : τοὶ πριάμενοι τὰν ὠνὰν σίτου). Mais quoique Cos fût une île riche et populeuse, où l'État jouissait de revenus considérables (6), chaque taxe spéciale — et la liste en était longue — n'était pas toujours assez importante pour faire l'objet d'une ferme distincte; on réunissait alors plu-

(1) Dittenberger, n. 253. Dareste, Haussoullier, Reinach, *Inscr. juridiques grecques*, n. 4.

(2) Josèphe, *Ant. jud.*, XII, 4.

(3) Aristote, *Rép. athénienne*, § 47 Kenyon.

(4) Hicks-Paton, nos 1, 10, 27, 28, 30.

(5) Andocide, I, 133.

(6) Diodore, XV, 76 : ἀεὶ μᾶλλον ηὐξήθη προσόδοις τε δημοσίαις καὶ τοῖς τῶν ἰδιωτῶν πλούτοις.

sieurs fermes dans un seul lot et la composition de ces lots, comme on va le voir, était souvent fort hétéroclite.

Nous allons passer en revue, en suivant l'ordre de l'inscription, la nomenclature de toutes ces fermes.

1° ΝΑΥΣΣΟΥ ἔξω καὶ τὰν ἐγ (?)... βίου (l. 1). Le sens de cette ferme m'échappe complètement, le mot ναυσσός (?) n'étant pas connu d'ailleurs. L'adverbe ἔξω indique peut-être qu'il s'agit d'un droit d'exportation. Les mots καὶ τὰν ἐγ... βίου ne sont pas plus clairs. Le compte des lettres oblige d'admettre une lacune d'au moins cinq lettres après ἐγ... Sans doute il était question ici d'une seconde ferme jointe à celle du ναυσσός.

2° ἄρτων (l. 2). La ferme du pain. Il s'agit sans doute d'un droit perçu dans les boulangeries sur la vente des pains. Cette taxe, ainsi que plusieurs des suivantes, appartient à la catégorie d'impôts appelés en grec ἐπώνια — littéralement : ce qu'on paye en sus du prix d'achat — et qui existaient dans beaucoup de cités grecques (1). Lorsque le droit était perçu à l'occasion d'une vente au marché on se servait du terme ἀγοραστικά; mais la main des collecteurs d'impôts s'étendait bien au-delà des ventes de ce genre; ils relançaient la marchandise imposable jusque dans les boutiques et les maisons particulières. Nous voyons chez Hérodas un marchand de chaussures qui travaille à domicile et vend sous le manteau par crainte des publicains :

Τοὺς γὰρ τελωνὰς πᾶσα νῦν θύρη φρίσσει (2).

Le mot ΝΑΥΣΣΟΥ devant ἄρτων paraît n'être qu'une répétition vicieuse du même mot à la ligne précédente. Les mots ΚΑΤΑ ΤΩΝ sont dus à une étourderie semblable. Le graveur ayant commencé à écrire ΚΑΤΑΤΑΥΤΑ aura mis ΚΑΤΑΤΩΝ en sautant à la dernière syllabe de ΘΥΟΝΤΩΝ. S'étant aperçu de son erreur, il a préféré récrire ces deux mots en toutes lettres.

(1) L'ἐπώνιον est bien défini dans le *Lex. Seguer.* p. 525. Pour les localités où il s'est rencontré (Athènes, Délos, Corinthe, Érythrée, Thessalie) cf. Gilbert, *Griech. Staatsalt.* II, 368-9; Bœckh-Fræenkel, *Staatshaush. der Athener*, I, 393; Homolle, *Bull. Corr. hell.* 1890, p. 391 et 443. A Délos l'ἐπώνιον est uniformément de 5 °/₀; ailleurs il était gradué.

(2) Hérodas VI, 64.

3° τᾶς ὀβελίας. Encore un mot inconnu. On pourrait être tenté (à cause du voisinage de ἄρτων) de voir dans ὀβελία soit « la viande rôtie à la broche, » soit un synonyme de ὀβελιάς, nom d'une espèce de pain ainsi nommée de son prix, ou de sa forme, ou de son mode de cuisson (1). Peut-être aussi l'ὀβελία est-elle une capitation d'une obole, ou encore un droit d'une obole par drachme (16 $^{2}/_{3}$ °/°) sur les marchandises importées, quoique dans le premier cas on obtienne un impôt bien faible, et dans le second un impôt singulièrement élevé.

5° σίτου. L'impôt sur le blé. Cet impôt s'est déjà rencontré à Délos (2) et à Telmessos (3). Dans cette dernière localité il s'appelle σιτηρὰ ἀπομοίρα; à Délos δεκάτη τοῦ σίτου. C'était donc une dîme, perçue directement chez le producteur, ou encore une taxe proportionnelle sur les ventes de blé.

5° οἴνου ἐπὶ θαλάσσᾳ, ἐτέραν ξύλων, ἀλφίτων, ἐνοικίων. Si le mot ἐτέραν est exact, il faut entendre que nous avons ici deux fermes distinctes réunies, pour abréger, sous une seule rubrique; ou peut-être le même syndicat s'était-il rendu adjudicataire des deux fermes. Des quatre impôts ici mentionnés, ceux sur le bois et l'orge sont probablement des impôts de vente sur ces articles. La restitution ἐνοικίων se fonde sur les comptes de Délos, où il est souvent mention d'une δεκάτη ἐνοικίων (4). M. Homolle considère cet impôt comme l'équivalent du μετοίκιον athénien : il n'aurait été perçu que sur les étrangers, qui en général n'avaient pas le droit de posséder d'immeubles et devaient en conséquence prendre des maisons à bail. Je ne crois pas pouvoir admettre cette interprétation pas plus que l'opinion d'après laquelle « les citoyens riches ou pauvres avaient généralement chacun leur maison ». A l'époque macédonienne et romaine, c'est le contraire qui est la vérité : dans les grandes villes l'appartement et la maison loués paraissent avoir été la règle, l'hôtel particulier l'exception. A Cos, notamment, Hérodas mentionne à chaque instant des maisons de produit, συνοικίαι, subdivisées en appartements (5). Il n'y a donc aucune raison de ne pas

(1) Cp. Bœckh-Fraenkel, I, 122.
(2) Homolle, *Bull. Corr. hell.* XIII, p. 443,
(3) Décret de l'an 240 publié par Bérard, *Bull. Corr. hell.*, XIV, 162.
(4) Homolle, *loc. cit.*, p. 440.
(5) Hérodas, II, 64; III, 47; VI, 52. A Athènes le petit bourgeois, comme

admettre que l'impôt des loyers (ἐνοίκια) frappât les nationaux aussi bien que les étrangers; je croirais volontiers qu'il était dû par le propriétaire, quitte pour celui-ci à se faire rembourser par ses locataires.

L'impôt sur le vin ἐπὶ θαλάσσᾳ désigne sans doute un droit perçu sur le vin exporté; à l'intérieur de l'île de Cos, mais non pas, comme on le verra, à Calymnos, la consommation était libre. J'ai cru pendant quelque temps pouvoir donner à ces mots une interprétation plus intéressante. Pline et Athénée nous apprennent, en effet, qu'à Cos, à Myndos et à Halicarnasse on avait l'habitude de mêler au vin blanc du pays, qui avait une saveur sucrée, une forte proportion d'eau de mer qui l'empêchait de tourner et lui donnait, paraît-il, le goût du vin vieux (1). L'invention, dit-on, était due à un précurseur du Scapin de Molière, qui avait imaginé cet artifice pour dissimuler une visite indiscrète faite au cellier de son maître. Ce vin coupé d'eau salée s'appelait τεθαλασσωμένον; celui de Cos portait plus particulièrement le nom de *leucocoum* (2); on en faisait aussi en Italie. Cependant les véritables gourmets ne voulaient pas de ce faux vin vieux; ainsi s'expliquent peut-être, suivant l'ingénieuse conjecture de mon ami, M. Victor Henry, les mots d'Horace *Chium maris expers* (3). Ces mots se lisent dans la description du repas ridicule, qui n'est ridicule que par l'ostentation de l'amphitryon et nullement par la qualité des mets. Ils ne doivent pas se traduire « du vin de Chios qui n'a jamais passé la mer », mais bien du « vin de Chios pur de tout mélange avec de l'eau de mer », en d'autres termes, du vrai vieux vin, et non du vin « truqué ». Maintenant est-il possible de reconnaître dans l'οἶνος ἐπὶ θαλάσσᾳ de notre inscription le « vin additionné d'eau de mer, » le τεθαλασσωμένον des auteurs? En fait, oui sans doute, car

Aristion, habite dans une μισθωτὴ οἰκία. (Posidonius chez Athénée, V, p. 211 D.) Cf. dès l'époque classique Eschine, I, 124; Thucydide III, 64; Pollux I, 74.

(1) Athénée I, p. 32 A, 32 D, 33 B (cp. Phænias d'Éphèse, F. H. G. II, 301); Pline, XIV, 8 (10), 78, et déjà Théophraste, *De causis plantarum,* VI, 7, 6. A Rhodes, on mêlait l'eau de mer dans une proportion plus faible. L'ἀνθυσμίας ne renfermait qu'une partie d'eau de mer pour 50 de vin doux.

(2) *Albo non sine Coo,* Horace, *Sat.* II, 4, 29.

(3) Horace, *Sat.* II, 8, 13.

Cos exportait surtout ce genre de vin (1); grammaticalement la chose paraît bien hasardeuse.

6° τετραπόδων. Impôt sur les quadrupèdes, c'est-à-dire probablement sur la vente des quadrupèdes et notamment des bœufs, des moutons et des chevaux. On a déjà rencontré l'ἱππωνίη à Cyzique (2).

7° ἐν Καλύμνᾳ οἴνου;.. οἰκοπέδων, ζευγέων, ἐρίων. Il est difficile de savoir si les mots ἐν Καλύμνᾳ s'appliquent seulement au vin ou à l'ensemble des articles compris dans ce paragraphe; la première hypothèse me paraît préférable. Quant aux lettres EI qu'on lit devant οἰκοπέδων, comme on peut tout au plus supposer une lacune d'une lettre à la fin de la l. 8 et d'une autre au commencement de la l. 9, il faut trouver un mot de quatre lettres terminé par EI, par exemple ἐκεῖ ou mieux ὡσεί. L'île de Calymna, dont il est ici question, est très voisine de Cos et avait reçu une colonie de celle-ci; elle paraît lui avoir été soumise à diverses reprises (3). Il n'est donc pas surprenant que les impôts de Calymna fussent affermés à Cos.

L'impôt sur les terrains à bâtir (οἰκόπεδα) ne me paraît pas être un impôt foncier (quoiqu'on rencontre des exemples d'impôts de ce genre) (4), mais un droit de mutation sur les ventes de terrains. Dans plusieurs états, notamment à Athènes, les ventes donnaient lieu à la perception d'un droit du centième payé par l'acquéreur : c'est une variété de l'ἐπώνιον (5).

Le mot ζευγέων est susceptible de plusieurs interprétations : couples de bœufs, attelages, etc. Je crois qu'il faut traduire ici par *voitures*, sens très fréquent dans la grécité alexandrine. En effet, les bœufs et les chevaux sont déjà frappés par l'impôt sur les quadrupèdes que nous avons vu plus haut. L'impôt sur les voitures est nouveau et curieux : c'est un véritable impôt somptuaire.

Le droit sur les laines (ἐρίων) s'est déjà rencontré dans l'inscrip-

(1) Il y en avait une autre, l'οἶνος αὐστηρός d'Hippocrate; voir Rayet, ***Mémoire sur l'île de Cos***, p. 105.

(2) Dittenberger, n. 312.

(3) *Iliade*, II, 677; Diodore V, 54.

(4) A Mendé, impôt ἀπὸ τῆς γῆς καὶ οἰκιῶν (Ps. Aristote, *Œconom.* II, 2, 21).

(5) Théophraste chez Stobée, *Floril.* XLIV, 22. Cp. C. I. A. II, 785.

tion d'Ægæ publiée récemment par M. Salomon Reinach (1); mais dans ce dernier texte il s'agissait d'un droit de douane ou de passage; ici j'admettrais plus volontiers un impôt de vente. L'industrie lainière de Cos était aussi célèbre que celle de la soie, qui avait pris naissance dans cette île; un texte de Varron attribue même aux gens de Cos l'invention du tissage de la laine (2).

8° ἀμπελοστατεύντων (?) καὶ τῶν γυναικείων σωμάτων. Les γυναικεῖα σώματα sont les esclaves du sexe féminin; l'emploi de σῶμα dans le sens d'esclave est continuel dans les actes d'affranchissement de Delphes. Quant aux ἀμπελοστατεῦντες (la copie a ΑΜΠΕΛΟΣΤΑΥΕΥΤΩΝ), on peut avoir des doutes sur la restitution. Le verbe ἀμπελοστατέω, qui se rencontre chez Pollux (3), signifie, d'après l'étymologie, « planter des vignes »; il est probable que le participe ἀμπελοστατεῦντες est synonyme d'ἀμπελουργοί « vignerons ». Cette classe d'ouvriers agricoles devait être très nombreuse dans une île comme Cos dont une grande partie était plantée en vignobles (4). En somme, nous avons ici deux subdivisions d'un impôt général sur les esclaves; l'analogie de l'ἀνδραποδωνίη de Cyzique (5) me porte à croire que l'impôt était perçu sur les ventes d'esclaves. L'existence d'un impôt direct sur les esclaves n'est attestée avec certitude nulle part, même à Athènes (6).

9° et 10° σκοπᾶς δαμοσίας, ὁ τὰν ἄ[λ]λαν μισθωσάμενος σκοπὰν τὰν ἐπὶ ναυτιλέῳ. Ces deux dispositions doivent être rapprochées du § 17 où il est question de personnes ὅσοι κα σκοπὰς μισθοποιήσωνται ἢ EXON τοὶ ἰδιωτικὰν μεμισθωμένοι... ἐς ὃ κα ἢι συνεστηκυῖα ἀ σκοπά. Malgré le secours mutuel que semblent devoir se prêter ces trois textes, le sens spécial du mot σκοπά reste profondément obscur. Il doit s'agir d'un objet d'utilité générale puisqu'en attendant l'achève-

(1) *Revue des Études grecques*, IV, 268 s.

(2) Varron, fr. 363 Bip. Il n'est pas impossible que l'impôt sur les soies fût compris dans l'impôt général sur les ἔρια. Dans le *Périple de la mer Érythrée*, c. 64, le mot ἔριον semble désigner la soie grège (ou le coton?) et la toile d'araignée est désignée par le même mot (Philostrate, *Imag.* II, 28).

(3) Pollux VII, 41.

(4) Strabon XIV, 2, 19. Sur cette culture cf. Pline, XV, 17, 66; XVII, 133. Le vin de Cos s'exportait au IVe siècle jusqu'au Bosphore Cimmérien (Démosthène, *In Lacritum*, p. 933 et 936).

(5) Dittenberger, n. 312.

(6) On s'appuie sur Xénophon, *Des revenus*, IV, 25.

ment (ἡ συνεστηκυῖα) de la σκοπά (publique) on louait des σκοπαί privées; il y avait même en construction deux σκοπαί, l'une dite simplement publique, l'autre distinguée par l'épithète, d'ailleurs inconnue, ἐπὶ ναυτιλέῳ (1). On peut faire beaucoup d'hypothèses sur le sens du mot σκοπά, dont la signification générale est « lieu d'où l'on observe » ou « fait d'observer ». La moins invraisemblable me paraît être celle qui voit dans la σκοπά un poste de vigie, analogue à ceux dont on faisait usage dans la pêche du thon et sur lesquels Élien donne de curieux détails (2). Strabon mentionne des θυννοσκοπεῖα de ce genre à Populonium et à Cossæ en Étrurie, ainsi qu'au promontoire d'Ammon Balithon en Libye (3); malheureusement nous ne sommes pas en mesure d'affirmer si la pêche des poissons voyageurs avait quelque importance dans les parages de Cos.

11° τᾶν Μουσᾶν. Nous abordons ici le chapitre des domaines appartenant aux temples, τεμένη, qui se confondaient, à Cos comme ailleurs, avec les domaines de l'État et étaient affermés périodiquement au profit de celui-ci. Le domaine en question était consacré aux Muses : c'est ainsi du moins que j'interprète l'expression singulièrement elliptique ὠνὰ τᾶν Μουσᾶν. Le culte des Muses à Cos n'était connu jusqu'à présent que par la mention d'une πομπὴ Μουσῶν dans un calendrier de fêtes (Hicks-Paton, n. 43) et par une dédicace Ἀπόλλωνι καὶ Μούσαις (ib. 59).

12° τοῦ Ἀφροδεισίου, le domaine dépendant du temple d'Aphrodite. L'Aphrodisium de Cos est connu par l'inscription n° 387 (Hicks-Paton) qui énumère une liste de souscripteurs pour l'aménagement ou la construction de ce temple (4). Dans un mime d'Hérodas, dont la scène se passe probablement à Cos, Aphrodite est appelée plusieurs fois ἡ θεός, la déesse par excellence (5). Trois des plus célèbres images d'Aphrodite, deux peintures d'Apelles et l'*Aphrodite voilée* de Praxitèle, se trouvaient à Cos (6) et la tête de cette

(1) Peut-il s'agir du poisson ναυτίλος?

(2) Élien, *Nat. anim.* XV, 5.

(3) Strabon, V, 11, 6 et 8; XVII, 3, 16.

(4) Cf. aussi les nos 36 (*a*, 30), 147, 369, 401.

(5) Hérodas, I, 26; 62.

(6) Apelles : Strabon XIV, 2, 19; Pline XXXV, 91 et 92. Praxitèle : Pline XXXVI, 20; Cicéron, *Orat.* II, 5.

dernière paraît même être figurée sur un beau tétradrachme de la ville (1).

13° κύκλου Γᾶς. Il paraît s'agir ici d'un domaine consacré à la déesse Terre. Mais le sens du mot κύκλος est obscur. S'agit-il simplement d'une « enceinte » cultivée, ou d'un temple circulaire (θόλος)? En tout cas, c'est la première mention que nous ayons du culte de Gê dans l'île de Cos ; peut-être faut-il rattacher ce culte à celui de Mérops et à la légende suivant laquelle le géant Polybotès était enseveli sous l'île.

14° λιβανοπωλᾶν, ὀσπρίων, ταρίχου. Le mot λιβανοπώλης (formé comme βιβλιοπώλης) est nouveau; on ne connaissait jusqu'à présent que λιβανωτοπόλης. La tournure est singulière : « la ferme des vendeurs d'encens » pour désigner la ferme de l'impôt sur l'encens. Ὄσπρια désigne les légumes à cosses; la dîme ὀσπρίων πάντων s'est déjà rencontrée à Telmessos (2); ici je croirais plutôt qu'il s'agit d'un droit de vente. Τάριχος est le poisson salé; la saumure de Cos (*faecula Coa*), qui servait peut-être à la préparation du τάριχος, est vantée par Horace (3).

15° τοῦ λατρικοῦ. Le mot λατρικόν est inconnu et je ne devine pas quel peut en être le sens, à moins qu'il ne réponde au δερματικόν athénien, un tant pour cent sur le montant des grands sacrifices. On serait tenté de corriger λατρικοῦ en ἰατρικοῦ et de chercher ici une taxe prélevée sur les habitants de l'île pour leur assurer les soins des médecins publics. Le corps médical dans l'île de Cos était fort important, comme l'attestent les inscriptions (4), en raison de l'affluence de malades de tout pays qu'attirait dans l'île son fameux Asclépieion et le souvenir d'Hippocrate.

Nous avons épuisé la liste des fermiers d'impôts ou de domaines. Dans la deuxième partie de l'inscription (l. 17-32) nous nous trouvons en présence de contribuables d'un autre caractère, qui tous ou presque tous se rattachent à l'administration navale. Il est à remarquer qne c'est précisément dans cette partie du texte qu'il est question de sacrifices à offrir à Poséidon. Passons en revue cette nouvelle catégorie de débiteurs d'offrandes.

(1) *Musée Hunter*, p. 112, 1.
(2) Bérard, *Bull. Corr. hell.* XIV, 162.
(3) Horace, *Sat.* II, 8, 9.
(4) Hicks-Paton, nos 5, 37, 344, 409.

16° Τοὶ κ(ω)ποξύσται. La copie a ΚΟΠΟΞΥΣΤΑΙ, qui ne donne aucun sens. Les κωποξύσται sont « ceux qui polissent (c'est-à-dire qui façonnent) les avirons »; ce sens de ξέω se rencontre déjà chez Homère. La profession est nouvelle; mais elle cadre bien avec une liste d'employés de la marine et des arsenaux.

17° ὅσοι κα σκοπὰς μισθοποιήσωνται ἢ ΕΚΟΝ τοὶ ἰδιωτικὰν μεμισθωμένοι. Je considère les lettres ΕΧΟΝ après ἢ comme une simple erreur du lapicide qui ayant commencé à écrire ἔχοντες s'est ravisé à temps. Pour le sens, je renvoie à ce qui a été dit sous le n° 9-10.

18° τοὶ μεταβολοὶ τοὶ ἐν τοῖς ἰχθύσιν, les marchands de poissons; Hésychius donne μεταβολοί comme synonyme de πραγματευταί. La pêche littorale formait dans beaucoup d'États grecs une importante source de revenus pour le fisc, soit qu'elle fût affermée comme à Myconos et à Byzance, soit que le produit de la pêche ou le poisson vendu fût frappé d'un impôt, comme à Athènes, Délos et Éphèse (1). Il est probable que les μεταβολοί de notre texte formaient une corporation fermée possédant un privilège d'État; on ne s'expliquerait guère autrement leur présence dans cette énumération de personnages officiels. On notera la tournure vulgaire ἐν τοῖς ἰχθύσιν, comme on dit chez nous que quelqu'un est « dans les suifs » ou « dans les huiles ». Nous l'avons déjà rencontrée dans le décret d'Éphèse : εἰ δέ τινες ἔνεισιν ἐν ταῖς ἱεραῖς μισθώσεσιν.

19° τοὶ νεωλκοί, littéralement « les individus qui président à l'assèchage et au radoub des navires dans des cales (νεώλκια) disposées à cet effet », ou si l'on veut, les gardes des arsenaux. C'est la première fois que ces fonctionnaires ou entrepreneurs figurent dans un texte épigraphique.

20° ὁ ναυαρχός, l'amiral. Ce magistrat, déjà connu à Rhodes, Halicarnasse et Calymna, est nouveau à Cos (2).

21° ἕκαστος τῶν τριηραρχῶν, les capitaines de vaisseau. On les connaissait déjà à Halicarnasse, mais non à Cos.

(1) A Myconos le Sénat doit offrir à Poséidon une victime du prix de 20 drachmes ἀπὸ τοῦ τέλους τῶν ἰχθύων (Dittenberger, n. 373, l. 9). Pour Byzance : Ps. Aristote, *Œcon.* II, 2, 3. Éphèse : Hicks, *Inscr. Brit. Mus.*, III, 2, n. 503. Délos : Homolle, *loc. cit.* p. 442. Athènes : scol. sur *Iliade*, XXI, 203.

(2) Dans l'inscription n° 129 de Hicks-Paton (basse époque) il est question d'un personnage μοναρχήσας τοῦ τε στόλου καί τῶν ναυπηγῶν.

22° τοὶ καρπολογεῦντες. Le verbe καρπολογέω chez Théophraste (1) signifie « cueillir les fruits d'un arbre »; mais on ne comprend pas qu'une contribution uniforme et aussi élevée (120 drachmes) puisse être imposée à chacun des cultivateurs qui font leur récolte, quelle que soit l'importance de celle-ci: d'autre part une contribution collective est peu intelligible. Si l'on se rappelle que chez Hérodote et dans le décret déjà plusieurs fois cité de Telmessos (2), les mots καρπῶν ἀτελεῖς signifient « exempts de l'impôt sur les fruits », on sera porté à croire que les καρπολογεῦντες sont plutôt les collecteurs de l'impôt sur les fruits. S'ils ne sont pas classés parmi les ἐωνημένοι ὠνάς, c'est que peut-être cette dîme, la plus importante de toutes, au lieu d'être affermée, était perçue directement par les agents de l'État (il paraît en avoir été ainsi à Telmessos); ceux-ci recevaient probablement une remise sur le total des rentrées effectuées et c'est sur ce bénéfice qu'ils devaient offrir des victimes aux dieux.

23° τοὶ ὑπηρέται τᾶν μακρᾶν ναῶν, les équipages des bâtiments de guerre.

Des huit catégories de fonctionnaires que nous venons de nommer, trois, à savoir les νεωλκοί, le ναυαρχός et les triérarques, ne doivent pas supporter la dépense du sacrifice qui leur est prescrit : elle leur sera remboursée ou payée en banque (c'est le sens propre du mot διαγράφειν, l. 25) par les ταμίαι, les trésoriers publics, magistrats déjà connus par d'autres inscriptions (3).

Nous avons terminé l'énumération des débiteurs de victimes, ou du moins de ceux dont la mention s'est conservée. Il nous reste à voir en quoi consistait la redevance qui leur est imposée. Dans les 16 premières lignes, on trouve la formule constante : κατὰ ταὐτὰ (ou ταῦτα) θυέτω (θυόντω) καὶ σκανοπαγείσθω(ν), qui se réfère évidemment à une prescription plus détaillée, énoncée dans la partie perdue de l'inscription. Le verbe σκανοπαγεῖσθαι (σκηνοπηγεῖν) signifie « dresser une tente » ou « un tabernacle de feuillage ». Il s'emploie spécialement à l'occasion des grandes fêtes religieuses, des πανηγύρεις qui attiraient dans certains sanctuaires une multitude de fidèles. On

(1) *De causis plantarum*, I, 15, 1.
(2) Hérodote VI, 46; Bérard, *Bull.* XIV, 162 (ἀτελεῖς τῶν ξυλίνων καρπῶν).
(3) Hicks-Paton, nos 9, 27, 29, 382, 384.

assignait alors à chaque délégation une place déterminée dans l'enceinte sacrée et comme il était défendu d'y ériger des constructions durables, elles s'installaient sous des tentes dont les dimensions et l'aménagement faisaient parfois l'objet d'un règlement spécial; nous avons conservé un de ces règlements « de tentes », c'est celui qui fait partie de la grande inscription du sanctuaire d'Andanie, en Messénie, si habilement commentée par M. Foucart (1). Il ne me paraît pas douteux que le règlement de Cos se rapporte à une πανήγυρις du même genre; il est plus difficile de savoir laquelle. Les inscriptions de l'île nous en font connaître plusieurs, notamment aux Carneia (qui se célébraient tous les deux ans) et aux Asclepieia (2). M. Contoléon a proposé une ingénieuse conjecture suivant laquelle il s'agirait d'une panégyrie commune en l'honneur de Poséidon, à laquelle auraient participé les habitants de Cos, de Rhodes et de Calymna. Je croirais plutôt à une fête spéciale à Cos, en l'honneur de Poséidon, Cos et Rhodos.

Dans la deuxième partie de l'inscription le texte énonce avec précision le montant des offrandes ainsi que les divinités auxquelles s'adresse le sacrifice : les débiteurs sont tenus d'offrir un mouton de la valeur de 30 drachmes à *Poséidon*, un autre pareil à *Cos*, et un troisième à *Rhodos*. Quelquefois Poséidon et Cos n'obtiennent ensemble qu'un seul mouton, mais Rhodos a toujours droit à un mouton entier. Dans un seul cas, celui des καρπολογεῦντες (l. 29), le prix du mouton est fixé à 40 drachmes. Le prix de 30 drachmes se retrouve dans l'inscription n° 34 de Hicks et Paton (qui présente une grande analogie avec la nôtre) et dans un décret athénien de l'an 329/8 av. J.-C. (3). Il ne faudrait pas en conclure que tel fût le prix moyen du mouton à cette époque, car les animaux de sacrifice étaient des bêtes de choix. Poséidon, le grand dieu de la mer Égée et des Cariens, était l'objet d'un culte particulièrement assidu dans les colonies doriennes établies

(1) Le Bas-Foucart, *Péloponnèse*, II, 336 *a*, (Dittenberger, n. 388) notamment p. 170 et l. 55 suiv. Il est encore fait allusion à cet usage dans les textes suivants : Le Bas-Foucart, n. 147 *b* (Ditt. 362), l. 2 (Épidaure); Le Bas-Waddington, n. 36 (Ditt. 126), l. 3 (Téos); Le Bas, II, n. 841 (Ditt. 189), l. 11 (Delphes). Athénée, IV, 19, p. 141 E mentionne des σκιάδες dans la fête des Carneia.

(2) Hicks et Paton, nos 13, 36, 367.

(3) Ἐφημ. ἀρχαιολ. 1883, p. 126 B, l. 76.

sur la côte de Carie : on connaît la grande inscription des prêtres héréditaires de Poséidon à Halicarnasse (1). La légende amenait également ce dieu dans l'île de Cos : il avait poursuivi jusque-là le géant Polybôtès, et d'un fragment de l'île, qu'il lança après son ennemi, naquit l'îlot de Nisyros (2). N'oublions pas non plus que Poséidon est le dieu des tremblements de terre et que l'île était fréquemment visitée par ce genre de fléaux (3). C'est donc par un simple hasard que le nom de Poséidon ne s'était encore rencontré que sur deux inscriptions de Cos (4) ; notre texte atteste quelle était l'importance de son culte, qui paraît ici associé à celui de Cos et de Rhodos. *Cos* est la nymphe éponyme de l'île, fille du géant (?) Mérops (5). *Rhodos,* ou, suivant d'autres, Rhoda, fille de Poséidon et épouse d'Hélios, est pareillement la nymphe éponyme de l'île de Rhodes. La mention en est particulièrement intéressante, car elle ne peut guère s'expliquer que par un lien politique très étroit entre les deux îles ainsi associées. Comme les caractères épigraphiques de notre inscription ne permettent pas, si je ne me trompe, de la faire remonter jusqu'au IV^e^ siècle, nous sommes obligés de descendre jusqu'au second, car pendant toute la durée du III^e^, Cos fut sous la clientèle des Ptolémées. Elle l'échangea pour celle des Rhodiens avec lesquels elle paraît déjà étroitement alliée en 201 av. J.-C. (6). Au II^e^ siècle, après que la marine égyptienne eut disparu de la mer Égée, les Rhodiens assumèrent, en effet, une sorte de protectorat sur les îles ; leurs croiseurs (φυλακίδες) faisaient la police dans ces mers, toujours menacées par la piraterie, et c'est ainsi qu'on rencontre dans une inscription délienne de cette époque un ἄρχων ἐπὶ τῶν νήσων, ἀποσταλεὶς ὑπὸ τοῦ δήμου τῶν Ῥοδίων (7). Après la défaite d'Antiochus par les Romains (189 av. J.-C.) les Rhodiens obtinrent, pour leur part dans ses dépouilles, la Lycie et la Carie jusqu'au Méandre (8). Il

(1) Bœckh, C. I. G. II, 2655.

(2) Apollodore I, 6, 2 ; Pausanias I, 2, 4.

(3) Thucydide VIII, 41 ; Pausanias VIII, 43 ; Agathias II, 16.

(4) Hicks-Paton 401, l. 14 et 43 *b*, l. 2 : ce dernier texte fixe la date des Ποτειδάνια au 4 du mois Artamitios.

(5) Étienne de Byzance, v. Κῶς ; cf. Hérodas II, 95.

(6) Polybe XVI, 15.

(7) Homolle, *Bull. Corr. hell.*, X, 123 et 199.

(8) Polybe XXII, 24, 8 etc.

n'est pas impossible qu'à cette occasion ils aient fait reconnaître officiellement leur protectorat sur les îles doriennes, voisines de la Carie, et notamment sur Cos. On sait que pendant la guerre de Persée les deux îles furent agitées par des mouvements analogues (1). Après la ruine de ce roi, en 167, les Rhodiens furent punis de leur outrecuidante tentative de médiation par la perte de la Carie et de la Lycie (2) : leur suzeraineté sur Cos dut suivre le même sort. On peut en conclure avec une grande vraisemblance que la date de notre inscription se place entre la défaite d'Antiochus et celle de Persée, c'est-à-dire entre 189 et 167 av. J.-C.

Théodore REINACH.

(1) Polybe XXX, 7.
(2) Polybe XXX, 5, 12 etc.

SUR UNE ÉPIGRAMME ATTRIBUÉE A DIOPHANTE

Dans les *Arithmétiques* de Diophante, l'énoncé du problème V, 33 est en vers que Bachet de Méziriac, dans son édition de 1621, a donnés sous la forme suivante (1) :

Ὀκταδράχμους καὶ πενταδράχμους χοέας τις ἔμιξε,
Τοῖς προπολοῖσι πιεῖν χρῆστ' ἀποταξάμενος,
Καὶ τιμὴν ἀπέδωκεν ὑπὲρ πάντων τετράγωνον,
Τὰς ἐπιταχθείσας δεξάμενον μονάδας
Καὶ ποιοῦντα πάλιν ἕτερόν σε φέρειν τετράγωνον
Κτησάμενον πλευρὰν σύνθεμα τῶν χοέων·
Ὥστε διάστειλον τοὺς ὀκταδράχμους πόσοι ἦσαν
Καὶ πάλι τοὺς ἑτέρους, παῖ, λέγε πενταδράχμους.

Les leçons des manuscrits, y compris ceux de Madrid et de Venise, d'où dérivent tous les autres, concordent pour donner :

Vers. 1 : χοάς au lieu de χοέας. — 2. τοῖς ὀβολοῖς ποιεῖν χρηστὸν ἐπιτεταγμένος. — 4. δεξάμενος. — 7. ποίησον au lieu de πόσοι ἦσαν.

Les corrections du texte édité, que Bachet déclare au reste avoir faites d'accord avec Saumaise, ne souffrent pas de difficulté, sauf celles du second vers, dont la restitution laisse évidemment à désirer.

(1) Voici la traduction de ces vers, en tenant compte de la correction que je propose plus loin :

« S'embarquant avec des compagnons qui l'ont chargé de se rendre utile, quelqu'un a mélangé des conges (de vin), les uns à 8 drachmes, les autres à 5 drachmes. Pour le tout, il a payé un (nombre) carré qui, augmenté du nombre d'unités qui te sera prescrit, fera que tu auras un autre carré ayant pour racine le nombre total des conges. Distingue donc combien il y en avait à 8 drachmes, et dis aussi, mon enfant, combien il y en avait à 5 drachmes. »

Dans l'édition Firmin-Didot de l'*Anthologie grecque,* où cette épigramme a été recueillie, chap. VII, 3 de l'*Appendix nova* (vol. III), M. Cougny a adopté, pour le second vers, la leçon :

Τοῖς προπόλοις (1) ποιεῖν χρηστὸν ἐπιστάμενος,

avec la traduction : *famulis facere bonum* (vinum) *doctus.*

Cette nouvelle tentative, quoique plus heureuse, ne me paraît pas encore satisfaisante ni quant au sens, ni au point de vue paléographique.

« Quelqu'un a mélangé deux espèces de vin, valant l'une huit drachmes, l'autre cinq drachmes le conge » ; la question (v. 7-8) sera de déterminer la quantité de conges de chaque sorte d'après les conditions énoncées dans les vers 3 à 6. Le second vers doit uniquement expliquer le but supposé du mélange en question.

Or, d'après ce que l'on sait sur les cours du vin dans l'antiquité, les prix de 8 et 5 drachmes le conge (3 litres 1/4 environ) sont absolument excessifs pour du vin d'office ; d'autre part, les corruptions du texte : προπόλοις en ὀβολοῖς, ἐπιστάμενος en ἐπιτεταγμένος, seraient difficiles à expliquer.

Je proposerai de lire :

Τοῖς ὁμοπλοῖς ποιεῖν χρῆστ' ἐπιταττόμενος,

« navigationis sociis facere utilia jussus ».

Si l'on considère que, dans le manuscrit archétype, le β devait affecter la forme du μ, comme cela a lieu dans le *Matritensis* 48, qui paraît une fidèle reproduction de cet archétype, la première corruption ne suppose plus guères que la chute d'une lettre ; quant à la seconde, la substitution du parfait au présent était naturelle pour un copiste qui n'a pas vu qu'il avait affaire à des vers ou qui n'était pas capable de les mettre sur leurs pieds.

Je ne pense pas qu'on doive s'attacher à conserver le χρηστὸν des manuscrits ; il est constant en effet que, sur l'archétype, les abréviations de l'original ont été d'ordinaire résolues de la façon la plus fautive et qu'en particulier les terminaisons casuelles ont été très fréquemment altérées.

(1) La leçon προπόλοις a été proposée en premier lieu par Viète (*Zetetic.*, V, 14).

J'adopte enfin ἐπιταττόμενος plutôt qu'ἐπιτασσόμενος, parce que je crois que, surtout si les voyelles ont été écrites au-dessus des consonnes, l'erreur de la leçon ἐπιτεταγμένος est ainsi plus explicable.

Dans l'édition Didot de l'Anthologie, le texte de Bachet a subi d'autres modifications qui me paraissent au contraire peu admissibles.

Au vers 4, on lit δειξάμενον au lieu de δεξάμενον, avec l'interprétation : *coordinatas monstrantem unitates;* ce serait un vers de pur remplissage.

Mais d'une part, dans Diophante, ἐπιταγθεὶς ἀριθμὸς signifie toujours « nombre proposé », et d'autre part dans l'explication en prose de l'énoncé en vers (1), il est formellement dit qu'au nombre carré que doit former le prix de l'ensemble des conges de vin (v. 3), il faut ajouter un nombre déterminé, qui est 60, pour former un second carré (v. 5). Il convient évidemment de s'en tenir au sens adopté par Diophante, qu'il soit d'ailleurs ou non l'auteur de l'épigramme, et dès lors la leçon des manuscrits, avec la légère correction de Bachet, doit être conservée.

On peut s'étonner sans doute que l'énoncé versifié du problème ne soit pas complet et qu'il fallût y ajouter une donnée, comme celle du nombre 60. Mais il est très possible que l'énoncé ait primitivement été fait pour un autre nombre et que, par exemple, le vers ait été conçu sous la forme :

Ἓξ δεκάδας καὶ τρεῖς δεξάμενον μονάδας,

si le nombre à ajouter était 63, qui permet une solution en nombres entiers. Diophante, pour rendre le problème plus difficile, aura donné à l'énoncé une forme générale et il aura d'ailleurs choisi un nombre comme 60 qui ne le laisse résoudre qu'en nombres fractionnaires.

La seconde condition, exprimée par les vers 5 et 6, est, d'après

(1) Voici la traduction littérale de cette explication :

« La signification de cette épigramme est la suivante : Quelqu'un a acheté deux parties de vin, l'une à 8 drachmes le conge, l'autre à 5 drachmes le conge et, pour le tout, il a payé comme prix un nombre carré qui, augmenté de 60 unités, fait un carré ayant pour racine le nombre des conges. Distingue donc les conges à 8 drachmes et les conges à 5 drachmes. »

l'explication en prose de Diophante, que le premier carré, formé par le prix des conges, doit, après addition du nombre 60, donner un second carré dont la racine (πλευρά) soit égale à la somme des conges (σύνθεμα τῶν χοέων). Cette explication est parfaitement conforme au texte des manuscrits, texte dont, à la vérité, l'élégance est loin d'être parfaite et où la locution ποιοῦντά σε φέρειν (faisant que tu as un autre carré) n'est guères d'accord avec les formes habituelles à ce genre d'épigrammes.

Dans l'édition Didot de l'Anthologie, au lieu de σε φέρειν, on lit σφαῖρον avec la note :

« Nemo nescit numerum sphaericum esse qui per se ipsum quo-
« tiescumque velis multiplicatus semper eumdem unitatem nu-
« merum refert, quales sunt numeri 5 et 6... Ex præstitutis quæsita
« assequere si sumpseris 15 congios 8 drachmis et 21 congios
« 5 drachmis, unde fit :

$$\text{« } 8 \times 15 + 5 \times 21 = 225 = (15)^2$$
$$\text{« } \quad 15 + 21 \quad = 36 \; = (6)^2. \text{ »}$$

Mais Diophante ne connaît nullement cette condition que les carrés à former appartiennent à ceux que produisent les nombres appelés *sphériques* par Nicomaque et par ses imitateurs. D'ailleurs cette appellation n'a jamais eu un caractère scientifique et elle n'appartient nullement à la langue mathématique ; enfin Nicomaque lui-même n'a jamais été jusqu'à se servir d'une expression aussi singulière que celle de σφαῖρον τετράγωνον.

L'explication proposée par M. Cougny pèche à d'autres égards : ποιοῦντα au vers 5 serait employé à tort, car le premier carré ne sert plus en rien à la formation du second ; κτησάμενον πλευράν deviendrait une cheville maladroite, puisque ce serait ce second carré, et non pas sa racine, qui serait égal à la somme des conges.

Ajouterai-je que, dans cette explication, le problème devient, au point de vue mathématique, d'une facilité qui le met tout à fait au-dessous de l'ordre de ceux que traite Diophante, puisque les carrés pourraient être choisis sans aucune condition pour la rationalité des inconnues?

En fait, tel que l'arithméticien grec l'a posé et résolu, ce problème qui couronne son livre V, un des plus difficiles, est d'une assez grande complication, en raison surtout du choix du nom-

bre 60 comme ἐπιταχθείς. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, une solution en entiers n'est possible que si le nombre en question a certaines valeurs bien déterminées, dont les plus faibles sont 15, 57, 63. Avec ce dernier nombre, par exemple, on aura 7 pour le nombre des conges à 8 drachmes, 5 pour celui des conges à 5 drachmes. En effet, le prix total est alors $7 \times 8 + 5 \times 5 = 56 + 25 = 81$, c'est-à-dire le carré de 9. Si à ce carré on ajoute 63, on a 144, carré de 12, c'est-à-dire de la somme $7 + 5$ des conges.

Les nombres donnés par Bachet comme représentant la solution de Diophante sont 59/12 et 79/12. Exacts au point de vue mathématique, ils ne sont point conformes aux leçons des manuscrits.

Le *Marcianus* donne pour les conges à 8 drachmes χοέων $\overline{\delta}$ μονάδες $\overline{\iota\alpha}$, pour les conges à 5 drachmes χοέων ἀριθμῶν $\overline{\kappa\zeta}$. Les leçons du *Matritensis* sont les mêmes, sauf que μονάδες est remplacé par une lettre que l'on peut à première vue confondre avec le μ (par conséquent avec l'abréviation ordinaire de μονάδες, car elle est précisément suivie de l'ο caractéristique en exposant), mais où l'on doit reconnaître un κ.

Il est aisé de voir que cette abréviation κ^{o} est celle de la fraction douzième du conge, le κότυλος. La quantité de vin à 8 drachmes est donc de 4 conges et de 11 cotyles, soit 59 cotyles ou douzièmes de conge. Quant à la quantité de vin à 5 drachmes, il est clair que ἀριθμῶν est une mauvaise résolution de la lettre numérale $\overline{\varsigma}$ et que au lieu de $\overline{\kappa\zeta}$, il faut lire $\kappa^{o}\ \overline{\zeta}$, c'est-à-dire restituer 6 conges 7 cotyles, soit 79 cotyles ou douzièmes de conges, conformément à la solution rétablie par Viète et par Bachet et sur la valeur de laquelle aucun doute ne peut s'élever.

La constatation de la résolution fautive de $\overline{\varsigma}$ en ἀριθμῶν a une grande importance pour l'histoire des notations de Diophante. Le symbole qu'il employait pour le mot ἀριθμός, et qui n'était de fait qu'un ἐπίσημον ς sous une forme quelque peu obsolète, est, dans nos manuscrits, régulièrement doublé, lorsque le mot est au pluriel. Cet usage, tout à fait conforme aux habitudes des copistes byzantins, est contraire aux principes de la notation de Diophante (chez lequel par exemple $\Delta^{\Upsilon}\Delta$ ne signifie pas δυνάμεις, mais bien δυναμοδύναμις). Nous avons d'ailleurs des indices assez nombreux qui nous montrent que le copiste de l'archétype de nos manus-

crits n'a nullement respecté le système de notations de l'original ; dans la moitié du texte, il a résolu presque constamment l'abréviation d'ἀριθμός (ce qu'on reconnaît à ses erreurs sur les désinences casuelles) ; il l'a fait parfois d'une façon très fautive, en la confondant avec le signe tachygraphique de καί. Dans la seconde moitié du texte, la forme du symbole est complètement altérée et se rapproche de celle du *coppa*, parfois du signe tachygraphique pour πρός, mot avec lequel les confusions deviennent alors fréquentes. Mais les occasions de constater que dans l'original le symbole n'était pas redoublé au pluriel sont assez rares ; la résolution de $\overline{\varsigma}$ en ἀριθμῶν, telle que je l'ai signalée, est une des preuves les plus convaincantes d'un fait à propos duquel j'ai longuement hésité.

Paul TANNERY.

NOTES & DOCUMENTS

UN SARCOPHAGE DE SIDON

Le 1er mars 1892, doit paraître le premier fascicule d'un ouvrage intitulé *Une nécropole royale à Sidon*, par Hamdy Bey et Théodore Reinach, consacré à la description des magnifiques sarcophages rapportés de Saïda en 1887 et 1888 par Hamdy Bey et qui sont aujourd'hui l'ornement du Musée de Constantinople (1). Ces sarcophages, au nombre de vingt-deux, et sur lesquels nous avons déjà donné quelques renseignements à nos lecteurs (*Revue*, II, 275), se divisent en trois classes : 1° sarcophages de style égyptien ou *anthropoïdes*, parmi lesquels le fameux sarcophage de Tabnit, père d'Eschmounazar; 2° sarcophages de style grec, en forme de temples, souvent décorés de bas-reliefs; 3° sarcophages divers (*thecae* à couvercle plat ou bombé). Nous donnons ici un spécimen de la deuxième classe, choisi parmi ceux dont la décoration plastique est la plus remarquable. C'est la cuve d'un grand sarcophage en marbre de Paros, décorée sur tout son pourtour de dix-huit figures de femmes, dans l'attitude de la douleur, qui alternent avec des colonnes ou pilastres ioniques du dessin le plus élégant. Le socle est orné d'une frise continue qui

(1) L'ouvrage entier, qui comprendra quatre fascicules, formera un volume de texte grand in-4° d'environ deux cent cinquante pages, et un album grand in-folio jésus d'environ quarante planches (plans gravés, héliogravures Dujardin, chromolithographies). Le prix du fascicule est de 40 fr. pour les souscripteurs, de 50 fr. pour les acheteurs. Leroux, éditeur.

représente une chasse : on n'y compte pas moins de quatre-vingts petits personnages et de quarante et un animaux (chiens, chevaux, sangliers, ours, lions, cerfs). Le couvercle, absent de notre planche, offre l'appendice insolite d'une balustrade sculptée qui fait tout le tour du toit, en le masquant à la vue ; cette balustrade est ornée sur ses grands côtés de deux bas-reliefs identiques qui représentent un convoi funèbre, tandis que les frontons triangulaires, qui se détachent en avant des petits côtés, encadrent chacun trois pleureuses couchées dans le champ du tympan. Enfin, les quatre acrotères d'angles sont des sphinx. Les sculptures de la balustrade et des frontons ont conservé des traces nombreuses de polychromie, qui ont presque disparu au contraire sur les grandes figures.

Ce monument admirable de conception, d'arrangement et de style appartient aux dernières années du v^e^ siècle ou au commencement du IV^e^ ; il présente une analogie saisissante avec les tombeaux, si justement admirés, du Céramique d'Athènes. La photogravure très réduite que nous en offrons à nos lecteurs ne peut évidemment leur en donner qu'une idée fort superficielle ; elle suffit néanmoins à faire apprécier l'heureuse combinaison des formes architecturales et sculpturales, et l'art exquis avec lequel le statuaire a su varier les attitudes de ses « pleureuses » et le jeu sobre de leurs draperies. Cette photogravure reproduit, à la grandeur originale, un excellent cliché pris à Saïda même, au moment de l'extraction, par Hamdy Bey ; on voit encore le chariot en bois qui a servi au transport de la cuve depuis la nécropole jusqu'au bord de la mer. Le soleil et le plein air sont de grands artistes. Les photographies prises au Musée de Constantinople, infiniment plus complètes et plus instructives sans doute, ne rendent peut-être pas l'effet du monument avec autant de charme lumineux que ce petit cliché que nous avons voulu préserver de l'oubli.

T. R.

UNE RELIQUE BYZANTINE[1]

A la suite de la prise de Constantinople par les guerriers latins de la quatrième Croisade en 1204, les dépouilles des innombrables édifices religieux de la Ville gardée de Dieu, les saintes reliques dont ces monuments vénérables étaient si riches, devinrent la proie des vainqueurs qui les transportèrent en Occident et en firent don aux églises et aux monastères de leur pays natal. C'est ainsi qu'une foule de localités de France, d'Allemagne, de Belgique, reçurent dans leurs trésors sacrés de ces reliques constantinopolitaines auxquelles la piété des fidèles attachait à cette époque un prix inestimable et dont l'arrivée fut partout célébrée par des fêtes et des cérémonies solennelles.

Un de ces objets si curieux qu'on croyait disparu depuis de longues années vient d'être retrouvé dans des circonstances tout à fait extraordinaires. Voici le récit fort bref de cette découverte :

A l'époque des grandes persécutions contre les chrétiens, saint Georges, officier dans les armées impériales en Asie, souffrit, dit la tradition, le martyre sous Dioclétien, vers les premières années du IV^e^ siècle. Parmi ceux qui assistaient à son supplice, se trouvaient un certain nombre de personnages, qui, touchés de la grâce divine, confessèrent publiquement à cette occasion la foi chrétienne. Saisis aussitôt, ils furent décapités à Nicomédie. Un de ces personnages, Akindynos, est devenu, on le sait, un saint notable de l'église grecque. Après son martyre, les églises d'Orient

(1) Cette note a été lue à la séance du Comité de l'Association du 3 décembre 1891. Une étude plus détaillée, accompagnée d'une planche, paraîtra prochainement dans le *Bulletin monumental*.

se partagèrent ses reliques. Une portion de son crâne devint la propriété de l'église des saints Côme et Damien à Constantinople. Un pèlerin russe, l'archevêque Antoine de Novgorod, qui visita en l'an 1200 la capitale de l'empire d'Orient et qui a laissé de cette visite un récit manuscrit parvenu jusqu'à nous, vénéra cette pieuse relique dans ce temple et en a fait la description. Une plaque d'argent était fixée à l'os du saint, plaque d'argent sur laquelle figuraient son nom et son effigie. Quatre ans après le passage du pèlerin, les guerriers d'Occident s'emparèrent de Constantinople. Dans le grand partage qui suivit la victoire, un seigneur de Franche-Comté, probablement un sire de Vadans, eut, pour sa part, le fragment du crâne de saint Akindynos. Il le rapporta dans son pays et en fit don au trésor de l'abbaye cistercienne de Rosières, dans le canton actuel d'Arbois, riche monastère aujourd'hui entièrement détruit.

Au XVIII[e] siècle, la relique du saint asiatique était toujours conservée dans l'abbaye franc-comtoise et exposée à la piété des fidèles. Nous lisons cela dans un inventaire rédigé en l'an 1714 par un religieux du couvent, inventaire qui a été récemment publié par M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs. Dans cet inventaire figure en effet la mention d'un coffret en argent contenant un os du crâne de saint Akindynos toujours muni de la plaque d'argent qui permettait de le reconnaître.

A l'époque de la Révolution le trésor de Rosières disparut avec l'abbaye et son église. Les moines furent dispersés, les monuments détruits, les objets précieux envoyés au creuset. Les choses en étaient là depuis un siècle quand, cette année même, la relique de saint Akindynos a été presque miraculeusement retrouvée dans les circonstances que voici.

Le curé d'une petite commune voisine de Rosières, M. l'abbé Guichard, de Pupillin, archéologue de mérite, faisant faire des fouilles à Grozon, dans des amas de cendres de bois provenant de l'exploitation d'une ancienne saline, a retrouvé, à 1[m] 50 sous terre, l'os du saint encore muni de sa plaque indicatrice. M. l'abbé Guichard, éclairé par M. Gauthier sur la valeur de sa découverte, m'a fait parvenir la précieuse relique.

Certainement, à l'époque de la Révolution, la relique aura été jetée à la voirie comme objet sans valeur, ou bien quelque fidèle,

après l'avoir conservée un certain temps, s'en sera débarrassé comme d'une curiosité trop compromettante.

Le fragment du crâne de saint Akindynos est une portion de la fosse pariétale gauche. Le fragment a été arrondi à la main pour être enchassé dans un reliquaire. La plaque d'argent, ouvrage du x^e^ siècle, est de forme circulaire; elle porte l'effigie du buste du saint avec son nom (AKINΔHNOC, *sic*) écrit en caractères grecs. La figure est jeune; les cheveux sont longs, la barbe en pointe. La plaque est fixée au crâne par quatre petites bandelettes de métal et huit clous. Les destinées de ce fragment vénérable ne sont-elles pas étranges? Cet ossement, attribué à un contemporain de Dioclétien, à un saint martyr, compagnon du grand saint Georges, cet ossement vénéré depuis à Constantinople, vu en 1200 par le pèlerin de Novgorod, pris en 1204 par un croisé franc-comtois, cité en 1714 par un religieux d'une abbaye du Jura, disparu à la fin du siècle dernier, revient au jour à la fin du XIX^e^ siècle encore muni de la plaque d'argent qui en consacre l'identité d'une manière indiscutable.

Gustave SCHLUMBERGER.

INSCRIPTION DE CHERSONÈSE

La stèle de marbre qui porte l'inscription suivante a été trouvée aux environs des ruines de Chersonèse (Sébastopol, en Crimée), au mois d'août 1891. Nous en donnons la transcription d'après une copie de M. S.-G. Sakellarios, archéologue distingué, à qui nous adressons tous nos remerciements.

(§ 1) Ὀμνύω Διὰ, Γᾶν, Ἅλιον, Παρθένον, θεοὺς Ὀλυμπίους καὶ Ὀλυμπίας καὶ ἥρωας, ὅσοι πόλιν καὶ χώραν καὶ τείχη ἔχοντι Χερσονασιτῶν. (§ 2) Ὁμονοήσω ὑπὲρ σωτηρίας καὶ ἐλευθερίας πόλεως καὶ πολιτῶν καὶ οὐ προδώσω Χερσόνασον, οὐδὲ Κερκινῖτιν, οὐδὲ Καλὸν Λιμένα, οὐδὲ Τὰ<λλα> Τείχη, οὐδὲ τὰς ἄλλας χώρας ὧν Χερσονασῖται νέμονται ἢ ἐνέμοντο, οὐδενὶ οὐθὲν οὔτε Ἕλλανι οὔτε βαρβάρῳ, ἀλλὰ διαφυλάξω τῷ δάμῳ τῷ Χερσονασιτᾶν, (§ 3) οὐδὲ καταλύσω τὰν δαμοκρατίαν, (§ 4) οὐδὲ τῷ προδιδόντι καὶ καταλύοντι ἐπιτρέψω, οὐδὲ συγκρύψω, ἀλλ' ἐξαγγελῶ τοῖς δαμιοργοῖς καὶ πολέμιος ἐσσοῦμαι τῷ ἐπιβουλεύοντι καὶ προδιδόντι ἢ ἀφιστάντι Χερσόνασον ἢ Κερκινῖτιν ἢ Καλὸν Λιμένα ἢ Τὰ Τείχη καὶ χώραν τᾶν Χερσονασιτᾶν, (§ 5) καὶ δαμιο<υ>ργήσω (1) καὶ βουλεύσω τὰ ἄριστα καὶ δικαιότατα πόλει καὶ πολίταις, καὶ τὸν σωτῆρα τῷ δάμῳ διαφυλάξω, οὐδὲ δωρεὰν δώσω οὐδὲ δεξ<ι>οῦμαι ἐπὶ βλάβᾳ πόλεος καὶ πολιτᾶν, οὐδ' ἐπιβουλεύσω ἄδικον πρᾶγμα οὐθενὶ οὐθὲν τῶμ πολιτῶμ μὴ ἀφεστακότων.

Nous avons ici la formule du serment politique prêté par les magistrats de Chersonèse en Tauride (§ 5 : δαμιοργήσω), suivant une coutume générale dans les républiques grecques, soit aristocratiques, soit démocratiques (2). Peut-être le mot βουλεύσω (même §)

(1) Pour cette correction, cp. Latyschew, *Inscriptiones græcæ orae septentionalis Euxini*, I, 196 (δαμιοργήσαντι) et 199 (δαμιοργήσαντα καλῶς).

(2) Athènes : Aristote, *Rép. ath.* 55. Lacédémone : Xénophon, *Rép. Lac.* 15, 7. Delphes : Dittenberger, n. 233, l. 44-5.

indique-t-il que le serment devait être prêté également par les sénateurs entrant en charge; un pareil serment existait à Athènes (1) et d'ailleurs l'existence de la βουλά à Chersonèse est attestée par les inscriptions.

§ 1. Les divinités invoquées sont : 1° Zeus, Gè et Hélios, trinité qui reparaît souvent dans les formules de serment (par ex. dans l'*Iliade*, T 359 et Dittenberger, n° 171, l. 60) et d'affranchissement (*ib.* n° 441), notamment dans les affranchissements du royaume bosporan (Latyschew, II, n. 55 et 400); 2° Parthénos, la déesse nationale de Chersonèse, bien connue par le fameux décret en l'honneur de Diophante de Sinope (Ditt. 252) et par Strabon (VII, p. 308); 3° Tous les dieux et déesses de l'Olympe; 4° Les héros tutélaires de Chersonèse.

§ 2. Promesse de fidélité à la patrie ; à cette occasion la formule énumère les possessions de Chersonèse : Cercinitis, Beau Port (Καλὸς λιμήν), Les Murailles (τὰ τείχη ; ταλλα est une faute du lapicide ou du copiste). Ces trois localités, qui étaient situées sur la côte N.-O. de la Crimée, sont déjà mentionnées dans l'inscription de Diophante, l. 19-20.

§ 3. Promesse de fidélité à la démocratie.

§ 4. Promesse de dénoncer aux magistrats quiconque entreprendra de trahir la patrie ou de renverser la démocratie. Nous ne pensons pas que les δαμιοργοί désignent une magistrature spéciale; c'est le nom collectif des magistrats supérieurs chez les Doriens, comme l'explique fort bien Hésychius (2).

§ 5. Promesse de gouverner et de délibérer dans l'intérêt de la ville, de ne donner ni recevoir de présents et de n'attenter en rien aux droits des citoyens paisibles. Ces dispositions ont leurs analogues dans le serment des archontes athéniens : ὀμνύουσι δικαίως ἄρξειν καὶ κατὰ τοὺς νόμους, καὶ δῶρα μὴ λήψεσθαι τῆς ἀρχῆς ἕνεκα. Le mot δεξιοῦμαι n'offre ici aucun sens; ce doit être une erreur d'écriture ou de lecture pour δεξοῦμαι, futur de δέχομαι, comme ἐσσοῦμαι. Quant aux mots τὸν σωτῆρα τῷ δάμῳ διαφυλάξω, le sens en est très obscur; s'agirait-il de Diophante, le général de Mithridate Eupa-

(1) Voir les textes rassemblés par Gilbert, *Griech. Staatsalterthümer*, I, 252, note 2.

(2) Hésychius, v. δημιουργός : Καὶ παρὰ τοῖς Δωριεῦσιν οἱ ἄρχοντες, τὰ δημόσια πράττοντες.

tor, à qui ses glorieux services pouvaient réellement mériter le titre de « Sauveur de Chersonèse »? On serait tenter de le croire; mais d'autre part, si notre inscription était réellement postérieure aux campagnes de Diophante, on s'étonnerait de ne pas y rencontrer le nom de Mithridate Eupator (1).

Notre inscription est le premier serment de magistrats grecs qui nous ait été conservé intégralement; c'est ce qui en constitue le principal intérêt. Elle n'apprend d'ailleurs rien d'essentiellement nouveau ni sur la constitution de Chersonèse, ni sur les possessions de cette ville; la phrase du § 2 (τὰς ἄλλας χώρας ὧν Χερσονασῖται νέμονται ἢ ἐνέμοντο) semble indiquer qu'au moment de sa rédaction l'étendue de la domination chersonésitaine avait déjà reculé; l'inscription doit donc se placer vers le début du retour offensif des Scythes, sous Scilur et Palac, qui mit les villes grecques de Crimée à deux doigts de leur perte et motiva l'intervention militaire de Mithridate, c'est-à-dire vers le milieu du IIe siècle avant notre ère (2). Lors de la première campagne de Diophante (environ 110 av. J.-C.) les trois comptoirs mentionnés dans notre inscription avaient déjà fait défection et ce général dut les reconquérir. La vue de l'estampage permettra peut-être de fixer avec plus de précision la date de ce curieux document historique.

Al.-Emm. CONTOLÉON.

(1) On peut se demander si le texte ne porte pas en réalité : καὶ τὰν σωτηρίαν τῶ (pour τοῦ) δάμω διαφυλάξω.

(2) On remarquera le mélange singulier de formes dialectales et communes : πολιτῶν (§ 2 et derniers mots) à côté de πολιτᾶν (§ 5). Reste à savoir si la forme πολιτῶν ne serait pas due à une simple erreur de copie.

CUVE DU SARCOPHAGE DES PLEUREUSES

au moment de l'extraction

l'inscription publiée par Néroutsos, *L'ancienne Alexandrie*, p. 92, n° 1.

2. « Environs d'Alexandrie. » Écriture régulière, caractères de 15 millimètres. Alphabet ΑΘΚΟΓΣΩ.

ΓΑΤΡΙΔΟΣΕΓΜΙΛΗΤΟΥΕΣΘΛΟΝ
ΓΟΝΟΝΩΔΕ · ΤΟΣΩΣΟΥΓΗΙΕΡΑ
ΛΙΒΥΗΣΤΟΝΔΕΝΙΚΟΛΑΟΝΕΧΕΙ
ΟΣΓΑΣΙΝΘΝΗΤΟΙΣΕΕΝΦΙΛΟΣ
ΕΔΕΘΕΟΙΣΙΝΑΛΛΑΤΟΤΗΣ
ΚΟΙΝΗΣΗΛΘΕΤΥΧΗΣΜΟΡΙΜΟΝ
ΝΙΚΟΛΑΕΧΡΗΣΤΕΧΑΙΡΕ

Πατρίδος ἐγ Μιλήτου ἐσθλὸν γόνον ὧδε τὸ Σώσου
γῆ ἱερὰ Λιβύης τὸν <δε> Νικόλαον ἔχει,
ὃς πᾶσιν θνητοῖς (ἦ)εν φίλος (ἠ)δὲ θεοῖσιν,
ἀλλὰ τὸ τῆς κοινῆς ἦλθε τύχης μόριμον.
Νικόλαε χρῆστε, χαῖρε.

Épitaphe de Nicolaos, fils de Sosos, Milésien ; mauvais distiques variant un thème connu. Le rédacteur n'était très ferré ni sur l'orthographe (EEN, ΕΔΕ) ni sur la quantité (Νῑ́κόλαον). Au premier vers l'élision Μιλήτου ἐσθλόν est d'une dureté intolérable et les mots τὸ Σώσου prouvent qu'on a pris γόνον pour un neutre.

T. R.

VARIÉTÉS

LES CAUSES DE LA CIVILISATION GRECQUE
DANS L'ANTIQUITÉ ET DANS LES TEMPS MODERNES

M. Georges Mistriotis, professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres d'Athènes et bien connu par ses travaux sur Homère et Platon, a été élu récemment recteur de l'Université. Il a prononcé, en prenant possession de ses fonctions, un discours qu'il vient de publier sous le titre de Τὰ αἴτια τοῦ ἀρχαίου καὶ τοῦ νεωτέρου ἑλληνικοῦ πολιτισμοῦ (*Les causes de la civilisation grecque dans l'antiquité et dans les temps modernes;* 53 p. Athènes, Sakellarios). M. Mistriotis distingue six « causes » (facteurs) principales de la civilisation : 1° la race; 2° le sol et le climat; 3° l'influence des civilisations plus anciennes; 4° la vie religieuse; 5° la vie publique; 6° la vie privée. Il institue sur tous ces points un parallèle entre les Grecs anciens et leurs descendants du XIXe siècle, s'efforçant de déterminer ce qui subsiste actuellement des conditions qui ont fait la grandeur de la Grèce ancienne, ce qui est perdu sans retour et ce qui peut être retrouvé.

Nous ne suivrons pas M. Mistriotis dans les développements originaux, intéressants et quelquefois piquants qu'il a donnés à son sujet; en premier lieu parce qu'ils sont sont trop étendus pour trouver place ici, ensuite parce que l'éloquent orateur — nous allions dire l'éloquent prédicateur — a profité de sa position pour adresser du haut de sa chaire à ses compatriotes nombre d'admonitions et de critiques portant sur leurs institutions, leurs mœurs, leur presse, leur costume et jusqu'à leur aspect physique, critiques dont nous ne voulons pas contester la justesse, mais qui appelleraient peut-être certaines réserves, et dont l'allure batailleuse ne convient pas, en tous cas, au caractère éminemment pacifique de cette *Revue*. Nous nous bornons donc, non sans regret, à reproduire un fragment de la péroraison de ce remarquable discours, qui nous paraît en résumer assez bien la pensée philosophique et qui donnera à nos lecteurs une idée du talent à la fois nourri et fleuri de M. Mistriotis. Ce morceau est détaché d'une traduction manuscrite intégrale, écrite à notre intention par MM. S. Lagoudakis et P. Gonnaud. Nous

remercions les deux traducteurs de la peine qu'ils ont prise et de nous avoir permis d'en profiter.

T. R.

.... On peut diviser la vie intellectuelle de l'humanité en trois périodes : *période théocratique*, *période morale* et *période matérialiste*. Ces trois périodes se sont succédé dans l'antiquité grecque et romaine ; elles ont reparu suivant le même ordre dans les temps modernes. Depuis les origines jusqu'aux guerres médiques c'est l'époque dite *théocratique;* la *période morale* s'étend des guerres médiques au règne d'Alexandre le Grand, et le *matérialisme* domine depuis Alexandre jusqu'à la chûte de l'empire romain. Avec l'époque du moyen âge recommence une *période théocratique;* la Renaissance des lettres inaugure une *période morale;* et, depuis un siècle, nous sommes en proie au *matérialisme*.

Chacune de ces périodes a un caractère particulier. Pendant la *période théocratique,* celle d'Homère, d'Hésiode et de leure rhapsodes, on voit apparaître les prêtres et les devins avec leurs sacrifices et leurs oracles; Zeus brandit sa foudre, et les autres dieux sèment leurs miracles en tous lieux; les hommes débordent de sentiments religieux et d'une dévotion sincère qui ignore l'hypocrisie ; l'humanité honore la volonté divine, elle ne s'honore pas encore elle-même.

Pendant les guerres contre les Perses, l'intelligence hellénique, s'étant trouvée en contact avec le matérialisme barbare et l'ayant vaincu, se transforma. Alors commence la *période morale* où le génie humain, porté au plus haut point de son développement, aborde librement tous les sujets et découvre les lois éternelles du beau, du vrai et du bien. Ce qu'on admire dans les temples, ce n'est plus le mystérieux pouvoir des prêtres, c'est le magnifique idéal réalisé par Phidias ; au théâtre, le culte de Dionysos devient le prétexte et non plus le but des productions du génie ; au Pnyx retentissent les foudres d'un Zeus terrestre, Périclès, les tribunaux sont sous le charme de la grâce sans apprêt de Lysias ; à l'agora et aux gymnases la dialectique de Socrate bat en brèche les fausses doctrines des sophistes.

Si Alexandre a porté les armes de la Grèce dans les immenses contrées de l'Asie, on peut bien dire aussi que son maître Aristote a porté de même l'intelligence grecque dans toutes les provinces

de la nature. Dans cette troisième période, celle du *matérialisme*, les armées d'Alexandre en Orient, celle des Romains en Occident, ouvrent toutes les routes, rendent toutes les mers navigables ; les relations entre les peuples deviennent plus sûres ; les animaux, les plantes, les métaux de tous les climats affluent aux foyers de la civilisation, et Rome devient enfin le centre et comme le raccourci de tout l'univers. Alors aussi les sciences physiques et mathématiques se développent. Archimède porte tant de trouble dans l'armée de Marcellus que les soldats romains fuient épouvantés dès qu'ils aperçoivent un cable ou un poteau au dessus des murailles. Mais la vie est devenue facile, légère, souvent dépravée. Les maisons particulières, les théâtres publics, les galeries absorbent des milliers de talents, mais le sentiment du beau faiblit et s'éteint pour faire place à l'amour effréné des jouissances matérielles. La philosophie elle-même descend des hauteurs et plonge dans la boue.

Dans le retour moderne de ces trois périodes on voit reparaître les mêmes idées dominantes : la Divinité et son adoration exclusive au moyen âge, l'enthousiasme et le respect du génie humain depuis la renaissance des lettres jusqu'au siècle dernier, et enfin, à notre époque, le matérialisme, enfant des découvertes physiques et mécaniques, et qui traîne après lui l'immoralité des nouveaux Épicuriens.

Ces trois périodes ne représentent au fond que trois aspects également légitimes de l'esprit humain, bien que les coryphées de chacune d'elles aient jeté la pierre à leurs prédécesseurs. Ainsi, dans l'antiquité, les précurseurs de la période morale attaquèrent les poètes sur qui s'appuyait l'ancienne religion. Pythagore prétendait avoir vu aux enfers l'âme d'Hésiode enchaînée et tremblante et celle d'Homère pendue à un arbre, entourée de serpents. Ces deux poètes, selon lui, étaient punis de tout ce qu'ils avaient dit sur les dieux. Xénophane les blâmait aussi d'avoir prêté à la divinité les faiblesses humaines, Héraclite trouvait qu'Homère méritait d'être exilé des concours, et Platon chassait les poètes de sa République.

Chaque période a ainsi ses défauts et ses excès, en même temps que ses qualités. Si écartant ceux-là, on retient celles-ci, et qu'on les rassemble en un faisceaux, ne pourra-t-on donner nais-

sance à une quatrième période, participant des trois autres, et les conciliant dans une synthèse supérieure? Cette espérance n'a rien de trop fictif: elle est conforme aux habitudes de l'esprit humain qui, partant du simple, s'élève graduellement au composé. N'est-ce pas ainsi que s'est formé peu à peu le système du gouvernement constitutionnel, par la combinaison de trois éléments simples : royauté, aristocratie, démocratie? N'est-ce pas ainsi que le drame est sorti du mariage de l'épopée et de la poésie lyrique? Une ancienne fable symbolise, ce semble, cette idée. Les deux fils jumeaux d'Antiope, Amphion et Zéthus, différents de caractère et de vie, se querellaient. Zéthus, le matérialiste des temps fabuleux, bêchant la terre et gardant les troupeaux, raillait Amphion, le musicien, l'idéologue, l'engageait à laisser de côté la musique qui le mènerait bientôt à la misère. Mais quand il fallut bâtir et fortifier Thèbes, les sons harmonieux de la lyre d'Amphion ne furent pas moins utiles que les bras nerveux de Zéthus : ce fut la première collaboration de l'idéal et du réel, le symbole et le présage de leur réconciliation définitive.

Georges MISTRIOTIS.

CORRESPONDANCE GRECQUE[1]

Depuis notre dernière *Chronique*, l'église orthodoxe d'Orient a perdu son chef suprême. Sa Sainteté Denys V, patriarche œcuménique, a succombé à Constantinople à l'âge de soixante-sept ans. Les fatigues supportées en dernier lieu dans la lutte bien connue qu'il a dû soutenir pour sauvegarder les privilèges de l'église orthodoxe n'ont pas peu contribué à hâter sa fin. Le patriarche Denys restera, quoi qu'on en ait pu dire, une personnalité marquante parmi les prélats qui ont eu l'honneur d'occuper le trône patriarcal. Il était né à Andrinople d'une famille obscure. Après avoir fait ses classes au collège de cette ville et y avoir exercé quelque temps la profession de maître d'école, il entra au grand séminaire de Chalki. Ses études théologiques terminées, il prit les ordres et arriva promptement à la dignité de grand vicaire patriarcal. En 1858 il fut promu archevêque de Crète où, durant son épiscopat, éclata une grande insurrection qui rendit la situation du prélat des plus délicates. Malgré cela il réussit à accorder, autant que possible, les intérêts de son troupeau avec ses devoirs envers l'autorité turque, sur laquelle il avait su se ménager une certaine influence. De Crète il fut transféré à Didimotico, de là à Andrinople, où il resta jusqu'en 1877. Il dut se retirer pendant la campagne turco-russe et fut nommé président de Nicée. En 1886 il retourna à Andrinople, et c'est de ce dernier poste que le 23 janvier 1887, après la démission du patriarche Joachim IV, il monta au trône œcuménique.

Une autre mort a mis en deuil le peuple grec : celle de la princesse Alexandra, fille du roi Georges. La princesse était née à Corfou le 18 août 1870. Elevée à Athènes, elle joignait aux grâces vraiment féminines un tendre amour pour la mère-patrie: elle avait su gagner de bonne heure l'affection de la nation hellénique qui se manifesta de la façon la plus touchante le jour où elle quitta le sol natal pour aller se marier, à Saint-Pétersbourg, avec le grand duc Paul de Russie. La princesse, de son côté, ne pouvait maîtriser son émotion; on aurait dit un pressentiment de la fin prématurée qui l'attendait sur la terre étrangère. La nouvelle de sa mort a produit une profonde impression dans

(1) Notre éminent ami et collègue D. Bikélas, qui s'était chargé de cette correspondance depuis le 4e trimestre de 1888, nous a priés de le relever (temporairement, nous l'espérons) de ces délicates fonctions. Grâce au dévouement de notre nouveau correspondant « I », qui nous adresse aujourd'hui sa première lettre, cette partie essentielle de la *Revue* n'aura subi qu'une très courte interruption. Nous n'en tenons pas moins à exprimer à M. Bikélas nos sincères regrets de sa détermination en même temps que notre durable reconnaissance et celle de tous nos lecteurs *(La Rédaction)*.

toutes les classes de la société. La nation tout entière a pris le deuil et a témoigné par sa respectueuse sympathie de tout son attachement envers la famille régnante.

Le ministère Delyannis a subi un remaniement partiel par suite de la démission de M. Karapanos, ministre des finances. Cette démission doit être attribuée à une divergence d'opinion avec M. Delyannis, président du conseil, qui s'opposait, à tort ou à raison, à l'exécution du programme financier de son collaborateur. M. Zaïmis a pris le portefeuille de l'intérieur; M. Delyannis reste définitivement chargé de celui de la guerre et provisoirement des finances.

Un nouveau maire d'Athènes vient d'entrer en fonctions ; M. Michel Mélas, candidat de l'opposition, a été élu le 8 juillet, à une forte majorité contre ses compétiteurs, MM. Philémon, maire sortant, et Nicolas Kaliphornas. M. Mélas appartient à une ancienne famille épirote, dont le chef était membre de l'*Hétérie;* de bonne heure il embrassa la carrière commerciale, celle de son père et de ses frères aînés. Il résida un grand nombre d'années à l'étranger, surtout à Marseille, où il jouit d'une grande considération et occupa notamment la présidence du cercle artistique. C'est un parfait gentilhomme et un homme de goût, qui occupe ses loisirs à cultiver les beaux-arts et à les protéger. M. Gambetta le comptait au nombre de ses amis. Les Athéniens se promettent beaucoup de l'administration de M. Mélas, et nous espérons qu'il ne trompera pas leur attente ; mais, comme le dit Valère dans l'*Avare* de Molière, pour faire de la bonne chère il faut beaucoup d'argent, et le budget municipal d'Athènes est des plus limités.

Nous devons une mention au tour d'Europe que vient d'exécuter l'ex-président du Conseil, M. Charles Tricoupis. Après avoir visité les deux capitales slaves des Balkans — Belgrade, où il a été acclamé, et Sophia, où les hommes d'État bulgares sont restés sur la réserve, — M. Tricoupis est allé faire une cure à Marienbad, puis il a passé un mois entier à Paris, affirmant ainsi une fois de plus sa sympathie pour votre pays, auquel il a donné pendant son administration tant de marques d'estime. Le Président de la République et les ministres lui ont fait d'ailleurs l'accueil le plus cordial, malgré le caractère purement privé de sa visite. Bruxelles, Londres et l'Italie ont été les dernières étapes de ce voyage d'études, qui n'aura pas été sans fruit pour l'ex-premier toujours soucieux d'augmenter en route le bagage déjà si considérable de connaissances politiques, économiques et scientifiques, qui imposent le respect même à ses adversaires. Son retour à Athènes a été marqué par une chaleureuse ovation de ses partisans.

La Chambre grecque a repris ses travaux au mois de novembre. Le Dr Georgiadis, député de Larisse et candidat ministériel, a été élu président. Puis le 1er décembre (nouveau style) M. Delyannis a déposé son budget. Une autre question des plus délicates, celle de la mise en accusation du cabinet Tricoupis, vient d'être de nouveau soulevée à la Chambre, non plus cette fois à l'instigation des accusateurs, mais bien à celle des accusés. La minorité, se fondant sur la loi constitutionnelle, a exigé la nomination d'une commission chargée d'examiner l'accusation intentée au cabinet Tricoupis dans la précédente session et signée, conformément au règlement, par quarante députés du parti gouvernemental. Il y a de fortes raisons de croire que M. Delyannis aurait préféré laisser dormir cette malencontreuse affaire, qui pourrait tourner tout autrement que ne l'avaient espéré ses promoteurs.

I.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

14 mai 1891. — Présidence de M. Collignon, deuxième vice-président. Le président adresse à M. Maspero, président sortant, les remerciements de l'Association. Il annonce la mort de M. Chapu, statuaire, membre de l'Association depuis 1876.

MM. Sakkélion et Latyschev, tous deux lauréats du prix Zographos, font parvenir leurs remerciements à l'Association.

Membre nouveau : M. Léon Bénard. M. Milliet, membre ordinaire, devient membre donateur. M. Bikélas, déjà membre fondateur pour les *Monuments grecs*, ajoute à sa donation une nouvelle somme de 100 fr. M. Eug. d'Eichthal devient membre fondateur pour la même publication.

M. Th. Reinach renseigne le Comité sur la composition du prochain fascicule de la *Revue des études grecques* et donne lecture d'une note de M. Omont sur les portraits de Chrysolaras. Il place sous les yeux des membres présents diverses photographies de terres cuites rapportées par lui de Constantinople. Quelques observations sont présentées à ce sujet par MM. Collignon et Pottier.

M. Ruelle lit une note destinée à figurer en tête d'une traduction des *Problèmes musicaux* d'Aristote.

M. P. Girard annonce la reprise, à l'École française d'Athènes, des séances de l'Institut de correspondance hellénique et exprime l'espoir que ce lien nouveau entre la France et la Grèce profitera aux bonnes relations de la Grèce avec l'Association.

4 juin 1891. — Présidence de M. Henry Houssaye, premier vice-président.

Le président dépose sur le bureau la médaille d'or et le diplôme décernés à l'Association lors de l'Exposition universelle de 1889.

M. Collignon annonce deux découvertes intéressantes, faites à Athènes. L'une est celle d'inscriptions qui éclairent d'un nouveau jour la topographie de l'ancienne Athènes ; l'autre, celle de tombeaux où l'on a trouvé des fragments de vases du style du Dipylon et des statuettes d'ivoire de style égyptien ou phénicien. Ces monuments seront publiés dans le *Bulletin de correspondance hellénique*.

Membre nouveau : M. Louis Ganderau.

M. Th. Reinach lit un mémoire intitulé : *Aristote et Critias*. Différentes observations sont présentées par MM. A. Croiset, H. Houssaye, Bloch, P. Girard.

2 juillet 1891. — Présidence de M. Henry Houssaye. M. Collignon s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance; à son défaut, M. P. Girard présente le dernier fascicule des *Monuments grecs.*

Le président résume une lettre de M. Zappas annonçant l'intention de faire don à l'Association du capital nécessaire pour fonder un prix annuel de 1,000 fr. A cette lettre, M. Renan, président de l'Association, a fait la réponse suivante, dont M. Houssaye donne lecture :

Paris, 29 juin 1891.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous transmettre le reçu de M. le trésorier de l'Association pour l encouragement des études grecques en France, pour les mille francs que vous nous avez adressés. J'ai reçu également ce matin la lettre que vous avez bien voulu m'écrire et où vous exposez vos intentions relativement à la fondation d'un prix annuel.

« Vos intentions, cher Monsieur, seront fidèlement remplies. Votre nom restera attaché à une récompense qui sera fructueuse, nous n'en doutons pas, pour nos études. La littérature grecque, quels que soient les progrès de la science, restera toujours la plus belle, la plus instructive des littératures anciennes. Tout ce qui peut contribuer au progrès des travaux qui ont cette littérature pour objet compte en première ligne parmi les œuvres utiles de l'esprit humain. Je suis heureux, Monsieur, d'avoir été l'intermédiaire par lequel a passé l'exécution de votre généreuse pensée.

« Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

« E. Renan. »

Aux remerciements de M. Renan, M. Henry Houssaye joint ceux du Comité et félicite celui des membres présents dont la discrète intervention n'a point été étrangère à ce résultat.

Membres nouveaux : MM. Achillopoulo, donateur; Asémaki Zaïmis, Démétrios Mavroyéni, Champault, la Bibliothèque de la Chambre des députés à Athènes, membres ordinaires.

M. Huit lit un mémoire sur la succession chronologique des dialogues de Platon. Quelques observations sont présentées par M. Th. Reinach.

5 novembre 1891. — Présidence de M. Collignon. Le président annonce la mort de M. Rœrsch et celle de M. Sakkélion. Il rappelle les services rendus par ce dernier à l'hellénisme et le récent travail qui lui a valu une des récompenses de l'Association.

Membres nouveaux : MM. Armand Colin et C^ie^, donateurs ; Et. Dragoumis, le comte C. Boulgaris, Philotas Ischomachos, Ed. Audouin, membres ordinaires. M. Michel Basili, membre ordinaire, devient membre donateur.

M. Max Egger donne lecture d'une étude sur les commencements de la tragédie grecque.

M. Tannery communique une note relative à un manuscrit de l'Escurial.

M. Ruelle expose, en quelques mots, l'état des études grecques à Cambridge.

M. Hauvette rend compte du nouveau *Guide de Grèce* de M. Haussoullier.

M. Th. Reinach lit un mémoire destiné à la *Revue des études grecques*, et qui a pour sujet le mimographe Hérodas.

3 décembre 1891. — Présidence de M. Henry Houssaye. Le président annonce la mort de M. Cucuel.

Membres nouveaux : MM. Edet, donateur; Casanova, l'abbé Boxler, membres ordinaires. M. Chévrier, membre ordinaire, devient membre donateur.

M. Maspero est nommé membre de la commission administrative en remplacement de M. Pesson, décédé.

Sur la proposition de M. Th. Reinach, le Comité décide de décerner à M. Contoléon, de Smyrne, la médaille de bronze de l'Association, avec le titre de membre correspondant.

M. Tannery propose une correction à une épigramme arithmétique de Diophante.

M. Schlumberger fait circuler une précieuse relique byzantine à propos de laquelle il lit un travail qui a pour titre : *Un souvenir de la Croisade de 1204.* Quelques observations sont présentées par MM. Th. Reinach, S. Reinach, Maspero.

M. Ruelle communique une note intitulée : *Alexandre d'Aphrodisias et le prétendu Alexandre d'Alexandrie.*

M. Collignon donne lecture de quelques pages empruntées à son *Histoire de la sculpture grecque,* en cours de publication, et où il expose les premiers procédés de la fonte du bronze. Quelques observations sont présentées par MM. Th. Reinach et Maspero.

Le Secrétaire,
Paul GIRARD.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de mai à décembre 1891.

ANAGNOSTAKIS. — **Deux articles sur la médecine des anciens,** dans le Γαληνός du 25 mars 1889 et le Ἰατρικὸν δελτίον du 14 janvier 1890.

BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. — **Les problèmes d'Aristote,** trad. en français pour la première fois, 2 vol. Paris, 1891.

L. BÉNARD. — **De auctore Libri de imitatione Christi disputatio.** Paris, 1891.

— **Essai sur la signification et l'emploi des formes verbales en grec,** d'après le texte grec d'Hérodote. Paris, 1890.

D. BIKÉLAS. — **Le philhellénisme en France.** Paris, 1891.

CURTIUS. — **Grammaire grecque,** trad. manuscrite par V. Mainfroy.

DARESTE. — **Aristote,** Ἀθηναίων πολιτεία (extrait du *Journal des savants.*)

M.-G. DIMITSA. — Φυσικὴ καὶ πολιτικὴ γεωγραφία τῆς Ἑλλάδος καὶ τῶν ἐκτὸς αὐτῆς ἑλλῶνικῶν χωρῶν, 5e éd. Athènes, 1891.

G. DUMONTIER. — **Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites.** Paris, 1891.

L. DYER. — **Studies of the Gods in Greece at certain sanctuaries recently excavated.** Londres, 1891.

P. GRITSANI. — Στιχουργικὴ τῆς καθ' ἡμᾶς νεωτέρας ἑλληνικῆς ποιήσεως. Alexandrie, 1891.

G. HOUBRON et J. DANIAUX. — **Études antiques.** Paris, 1861.

D.-J. ICONOMOPOULOS. — Ἀλεξανδρινὸς διάκοσμος. Alexandrie, 1891.

D.-Gr. KAMPOUROGLOU. — Μνημεῖα τῆς ἱστορίας τῶν Ἀθηναίων, t. II, fasc. 3. Athènes, 1891.

— Ἱστορία τῶν Ἀθηναίων, t. II, fasc. 4. Athènes, 1890.

K. KRUMBACHER. — **Geschichte der Byzantinischen Litteratur.** Munich, 1891.

J.-P. LAMPROS. — Ἀναγραφὴ τῶν νομισμάτων τῆς κυρίας Ἑλλάδος (Πελοποννήσου). Athènes, 1891.

LATYSCHEV. — **Inscriptiones antiquæ oræ septentrionalis Ponti Euxini græcæ et latinæ.** Saint-Pétersbourg, 1885.

LEUDET. — **Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Rouen.**

— **Etudes de pathologie et de clinique médicale.**

MILLIET. — **Études sur les premières périodes de la Céramique grecque.** Paris, 1891.

G. MISTRIOTIS. — Τὰ αἴτια τοῦ ἀρχαίου καὶ τοῦ νεωτέρου ἑλληνικοῦ Πολιτισμοῦ. Athènes, 1891.

OMONT. — **Gérard Morrhe, imprimeur parisien** (1530-1532).

— **Les manuscrits grecs de la Bibliothèque capitulaire et de la Bibliothèque communale de Vérone.** Leipzig, 1891.

— **Le plus ancien manuscrit de la** *Notitia dignitatum*. Paris, 1891.

— **Notice sur le manuscrit grec 1741 de la Bibliothèque nationale.** Lyon, 1891.

S. REINACH. — **Chroniques d'Orient.** Paris, 1891.

J.-A. ROMANOS. — Ἡ ἑβραϊκὴ κοινότης τῆς Κερκύρας. Athènes, 1891.

— Περὶ Βουθρωτοῦ.

C.-E. RUELLE. — **Damascii successoris dubitationes et solutiones de primis principiis, etc.**, 1re partie. Paris, 1889.

SAGLIO. — **Dictionnaire des antiquités grecques et romaines**, fasc. 13 et 14.

G. SCHLUMBERGER. — **Sceaux et Bulles des empereurs latins de Constantinople.** Caen, 1890.

— **Les nouvelles acquisitions du Louvre, un triptyque byzantin en ivoire.** Paris, 1891.

Phr. SIGALAS. — Ὁ Παρθένων.

Ep. STAMATIADIS. — Σαμιακὰ ἤτοι ἱστορία τῆς νήσου Σάμου, 5 vol. Samos, 1881-1891.

SVORONOS. — **Numismatique de la Crète ancienne.** Mâcon, 1890.

WEIL. — **Les Hermocopides et le peuple d'Athènes.** Paris, 1891.

— **Euripide**, *Alceste*. Paris, 1891.

— **Les nouveaux fragments de l'Antiope d'Euripide** (extrait du *Journal des savants*).

E. ZOMARIDIS et WECKLEIN. — Αἰσχύλου δράματα σωζόμενα, t. I. Leipzig, 1891.

Ἔκθεσις τῶν... πεπραγμένων **du Syllogue pédagogique de Salonique.**

Τὰ ὑπὸ τοῦ ἐπικούρου τῶν ἐν πολέμῳ τραυματιῶν Συλλόγου επεπραγμένα. Athènes, 1891.

Congrès des Société savantes. Discours de MM. G. Boissier et L. Bourgeois. Paris, 1891.

Palmarès du Concours général, 1891.

Périodiques divers.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 17, rue Bonaparte, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

13. *ARISTOTE. Les problèmes d'Aristote*, traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles par *J. Barthélemy Saint-Hilaire*. 2 vol. in-8° de XCII-430 et 516 p. Hachette, 1891.

La traduction des *Problèmes d'Aristote* couronne l'entreprise de longue haleine à laquelle s'est voué M. Barthélemy-Saint-Hilaire, entreprise à laquelle il a consacré « malgré quelques interruptions inévitables » cinquante années de sa laborieuse existence. L'édition complète compte trente volumes. C'est assurément un bel exemple de courage persévérant qu'aura donné M. B. Saint-Hilaire. Au moment où il pensait avoir avec les *Problèmes* achevé sa tache, une fortune inattendue a fait, on le sait, apparaître un nouvel et très important ouvrage d'Aristote, la *République athénienne*, qui a déjà été traduite en français par M. Th. Reinach. M. B. Saint-Hilaire déclare qu'il ne s'en occupera pas, étant appelé par d'autres devoirs, notamment par celui d'écrire la biographie de son maître et ami V. Cousin, à la mémoire duquel (comme une dédicace placée en tête du premier volume des *Problèmes* nous le rappelle), la traduction générale d'Aristote est consacrée.

Dans l'introduction des *Problèmes*, M. B. Saint-Hilaire discute tout d'abord l'authenticité de l'ouvrage; il le fait en passant en revue, à la suite de Henri Estienne, Sylburg, Casaubon, Septali, et dans notre siècle Prantl, Bussemaker, Heitz et bien d'autres, les arguments allégués pour ou contre l'authenticité depuis le XVI^e^ siècle, et notamment les allusions ou les ren-

vois aux *Problèmes* qu'on trouve dans Aristote lui-même, dans Cicéron, Sénèque, Pline, Plutarque, Aulu-Gelle et Diogène Laërce. Tout en reconnaissant que quelques unes de ces références sont vagues et que d'autres peuvent se rapporter aussi bien à un imitateur ou à un élève qu'à Aristote, M. B. Saint-Hilaire conclut de son examen à l'origine authentique du recueil, et cependant il ne voudrait pas, dit-il, « émettre une opinion qui prétendît à être absolument définitive. » Parmi les arguments invoqués par lui, il y en a un sur lequel le traducteur d'Aristote n'a pas, tout en s'en servant, suffisamment insisté : c'est le style. C'est, nous le croyons, dans l'étude attentive de la langue des *Problèmes* et même de chacune des parties des *Problèmes* qu'il faudrait surtout chercher des indices de la parenté, soit de l'ouvrage entier, soit de certains de ces fragments avec les autres écrits de l'auteur de la *Politique*.

Quoiqu'il en soit, en dehors même des altérations des manuscrits, cette langue est, dans bien des passages, d'une concision extrême, qui rend l'intelligence du texte difficile. Cette difficulté est singulièrement augmentée par la variété des sujets techniques auxquels touche l'auteur des *Problèmes* dans ses trente-huit sections, comprenant huit cent quatre-vingt-seize questions (qui contiennent, il est vrai, des répétitions). Sa curiosité éveillée par l'apparence des phénomènes se promène d'objets en objets et pose des pourquoi quelquefois assez étranges, souvent ingénieux. Bien des fois, il faut le dire, il se contente d'une réponse superficielle ou peu d'accord avec une observation même élémentaire des faits, et passe à une autre interrogation qui prouve son inépuisable désir de savoir. Encore faudrait-il comprendre les termes exacts de la question ou de la solution, et c'est ce qui n'est pas toujours aisé soit par les mutilations du texte, soit par l'obscurité des termes. Dans plusieurs cas cependant, le texte tel qu'il a subsisté pouvait être serré de plus près que ne l'a fait M. B. Saint-Hilaire. Nous avons relevé dans certaines sections, dans la dix-neuvième par exemple, relative à l'harmonie, des erreurs qu'une étude un peu plus approfondie de la matière spéciale traitée dans la section aurait permis d'éviter. En parlant de la musique antique, M. B. Saint-Hilaire déclare qu'elle est restée enfouie dans des ténèbres bien profondes. Il n'a pas fait beaucoup d'efforts pour soulever un coin du voile qui la couvre, ni même pour se rendre compte des recherches entreprises par les Westphal, les Christ, les Gevaërt et d'autres pour jeter un peu de lumière sur un sujet difficile, mais non absolument inextricable dans toutes ses parties. Aussi rencontre-t-on dans cette portion de la traduction bon nombre d'impropriétés de termes et de contradictions.

Le commentaire, ordinairement judicieux, qui occupe une bonne partie du bas des pages pourrait sans inconvénient être parfois allégé. Les nombreuses lacunes d'observation ou de raisonnement de l'auteur des *Problèmes* sautent aux yeux du lecteur sans que le commentateur ait besoin d'y insister.

ε.

14. *ARISTOTELIS* ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Ediderunt G. Kaibel et U. de Wilamowitz - Moellendorf. Berlin, Weidmann, 1891. XV et 100 p. in-8°.

Neuf mois à peine se sont écoulés depuis que le traité d'Aristote sur le Gouvernement d'Athènes a reparu au jour, et déjà il a été discuté, vanté, critiqué, contesté, corrigé, complété, élagué, dans une foule d'articles et de brochures. Après tant de conjectures et d'essais, on demandait un

texte épuré, dans un format commode, d'un prix accessible à toutes les bourses. C'est à ce besoin que répond l'édition que nous annonçons et dont il est superflu de faire l'éloge; les noms des éditeurs la recommandent assez. MM. Kaibel et von Wilamowitz-Moellendorf ont lu et relu la reproduction photographique du manuscrit, soit ensemble, soit séparément, et, dans les cas douteux, ils ont demandé à M. Kenyon une nouvelle collation du papyrus. Cette étude les a conduits à y distinguer deux mains, dont le travail se répartirait à peu près ainsi entre les quatre rouleaux dont se compose le manuscrit. Le premier et le troisième rouleau, qui sont d'une écriture cursive serrée, difficile à lire, hérissée d'abréviations, appartiennent à la première main; l'autre main a écrit le deuxième et le quatrième rouleau en onciales très lisibles, bien espacées, sans abréviations. Mais ce second copiste, évidemment ignorant, commet sans cesse des fautes d'orthographe et autres; le premier écrit correctement, et c'est lui qui a revu et corrigé le tout d'après l'exemplaire qu'il avait sous les yeux. Cependant les fautes graves du deuxième et du troisième rouleau ne tiennent pas uniquement, d'après nos éditeurs, à l'ignorance du copiste, mais aussi au mauvais état de l'archétype. Un singulier hasard aurait à deux reprises altéré certaines parties du texte en épargnant les autres. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, qui ne se recommande pas précisément par la vraisemblance, les éditeurs étaient fondés à traiter plus librement la lettre du texte dans les pages 13-24 et 32-38 du manuscrit. Ils n'ont cependant pas abusé de cette liberté, mais se sont tenus dans une sage réserve, que l'on ne saurait assez approuver. Sous leurs mains le texte s'est notablement amélioré; ils n'ont pas seulement enlevé les fautes que tout le monde avait remarquées et rectifiées à première vue, mais ils ont heureusement restitué plus d'un passage plus difficile à corriger. Ce n'est pas à dire que l'on ne puisse quelquefois hésiter à les suivre. Au chap. XIX, § 4, ils impriment : Ἐμισθώσαντο τὸν ἐν Δελφοῖς νεὼν οἰκοδομεῖν, ὅθεν εὐπόρησαν χρημάτων... πρὸς τὴν τῶν Λακώνων βοήθειαν. Les Alcméonides corrompirent la Pythie, et le sens voulu peut s'obtenir en écrivant, sans lacune, εὐπόρησαν χρησμῶν. Le copiste n'aura pas compris la malice de cette concision. Ailleurs, au contraire, les éditeurs n'ont pas marqué de lacune dans un texte que nous croyons mutilé. Ch. LXII, 2 on lit: Μισθοφοροῦσι δὲ πρῶτον [μὲν ὁ δῆμος] ταῖς μὲν ἄλλαις ἐκκλησίαις δραχμήν, τῇ δὲ κυρίᾳ ἐννέα <ὀβόλους>. Le supplément μὲν ὁ δῆμος est nécessaire, le premier salaire mentionné doit être le μισθὸς ἐκκλησιαστικός; mais que chaque citoyen qui se rendait à une assemblée du peuple ait reçu une drachme et même une drachme et demie, cela est incroyable. Aristote lui-même indique (XLI, 3) le triobole comme le maximum de ce salaire. Le salaire élevé est sans doute celui des proèdres : le copiste aura omis une ligne. — Ch. IV, 2. Dans la constitution de Dracon, le cens des archontes aurait été de dix mines de propriété foncière libre d'hypothèques, celui des stratèges et des hipparques, de cent mines. Cela est inadmissible. Les éditeurs proposent de réduire les cent mines à cinq. Ne vaudrait-il pas mieux augmenter le cens des archontes et écrire, comme nous avons proposé ailleurs, διακοσίων μνῶν pour δέκα μνῶν? — Ch. XXIII, 4, Ἐπὶ δὲ τὴν ἀπόστασιν τῶν Ἰώνων καὶ τὴν τῶν Λακεδαιμονίων συμμαχίαν Ἀριστείδης ἦν ὁ προτρέψας. Les éditeurs écrivent ἀπὸ τῆς τῶν Λακεδαιμονίων συμμαχίας, changement violent qui aboutit à une phrase bizarrement tournée : Aristote eût certainement écrit ὁ προτρέψας τοὺς Ἴωνας. Nous persistons à croire que la leçon du

manuscrit peut s'expliquer, pourvu qu'on donne à συμμαχίαν le sens collectif. — Ch. XXX, 4 : Κληροῦν δὲ τὴν βουλὴν τοὺς ἐννέα ἄρχοντας. Le tirage au sort n'est pas à sa place ici; on a vu plus haut (§ 3), que les Cent, non les archontes, étaient chargés d'y présider. Ici, on pourrait écrire πλη-ροῦν. Comme les absents étaient frappés d'une amende, il fallait faire l'appel nominal. — Ch. XLI. Après quelques mots sur la constitution d'Ion (πρώτη..... κατάστασις), le texte continue ainsi : Δευτέρα δὲ καὶ πρώτη μετὰ ταῦτα... ἔχουσα πολιτείαν τάξιν. Dans le résumé qu'il donne ici, Aristote distingue onze changements (μεταβολαί) et douze constitutions (καταστάσεις ou τάξεις). La deuxième constitution répond donc au premier changement constitutionnel. Peut-être δευτέρα δὲ, καὶ πρώτη μετάστασιν ἔχουσα, πολιτείας τάξις. Mais ce n'est pas le lieu d'entrer en plus de détails; l'édition est excellente, et elle donne, outre le texte, avec une concision exemplaire tout ce qu'il importe de savoir : en bas des pages, d'abord la leçon du manuscrit toutes les fois qu'elle a été modifiée, ainsi que celle des fragments de Berlin, ensuite les *testimonia*, c'est-à-dire les citations, textuelles ou autres, éparses chez les auteurs anciens; à la fin du volume, les Extraits d'Héraclide, les fragments de la partie non conservée du traité, et un *Index rerum*. Les deux éditeurs se proposent de discuter dans un autre livre les questions diverses, soit d'histoire, soit de langue, que soulève un traité qui vient seulement de prendre rang parmi les ouvrages d'Aristote.

Henri WEIL.

15. *TH. GOMPERZ. Die Schrift vom Staatswesen der Athener und ihr neuester Beurtheiler*. Vienne, Hölder. In-8°, 48 p.

M. Rühl a « éreinté » l'auteur de l' Ἀθηναίων πολιτεία (*Rheinisches Museum*, XLVI, p. 426 suiv.) et M. Gomperz éreinte à son tour M. Rühl. Nous n'avons pas lu l'article de M. Rühl, mais à en juger par les extraits qu'en donne son critique, le ton en est excessif, et l'auteur est tombé plusieurs fois dans le même travers que M. Cauer (cp. *Revue*, III, 205) : partir du principe qu'Aristote était infaillible, et conclure que tout morceau qui ne concorde pas de tout point avec cet idéal d'infaillibilité ne saurait être d'Aristote. *Est modus in rebus*. M. Gomperz a des exigences plus raisonnables et nous partageons son opinion générale sur l'authenticité et le caractère du nouvel ouvrage. Ce n'est pas à dire que dans le détail nous ne soyons obligé de nous séparer souvent de lui. Par exemple, il défend l'authenticité du fameux chapitre sur la Constitution de Dracon, et de la phrase καθάπερ διήρητο καὶ πρότερον (à propos de la division solonienne des classes censitaires), dont l'interpolation continue à nous paraître manifeste. En général, M. G. ignore systématiquement le rôle des interpolations et des transpositions dans le nouveau manuscrit; le peu qu'il dit à ce sujet (p. 29), prouve qu'il est porté à attribuer la plupart des altérations de nos textes classiques aux copistes tardifs, au lieu que nous avons des preuves positives que ces altérations se produisaient souvent au moment même de la publication d'un ouvrage (voir les doléances de Diodore de Sicile). Dans le cas d'Aristote, ces interpolations tendancieuses s'expliquent peut-être par les circonstances où fut *publié* son ouvrage pendant la réaction oligarchique qui suivit le triomphe d'Antipater. Dans un autre ordre d'idées, personne n'accordera à M. G. que les deux pentamètres de la dédicace d'Anthémion (c. III, Kenyon) soient simplement « un extrait » de la dédicace complète. A propos de la modification « démocratique » du système

des poids et mesures par Solon, M. G. émet des théories économiques que n'approuverait certainement pas son jeune ami et collègue Ludo Hartmann, auquel il doit (p. 45 suiv.) des rapprochements intéressants, mais peu convaincants, sur la question des ἑκτήμοροι. Nous croyons également que M. G. s'est mépris sur la portée des trois passages relatifs au μισθὸς ἐκκλησιαστικός. En voici, d'après nous, le sens. Le salaire de l'assemblée du peuple fut institué au Vᵉ siècle par Cléophon, augmenté par Callicrate (c. XXVIII), puis aboli à une époque incertaine, probablement en 404; enfin *rétabli* (c. XLI) par Agyrrhios en 395 av. J.-C. et porté successivement de une à trois oboles. Quant au c. LXII où il *semble* être question d'une solde de 1 drachme à 9 oboles par tête, nous croyons, avec M. Weil, que le texte en est altéré et qu'il faut y rétablir la mention des proèdres.

T. R.

16. *JULES NICOLE. Les scolies genevoises de l'Iliade.* Paris, Hachette, 2 vol. de LXXXIII-222 et 349 p. in-8°, 1891. Du même : Tirage à part rectifié des Scolies du chant XXI, 24 p. in-8°.

M. Nicole a eu la bonne fortune ou plutôt la perspicacité de retrouver à la bibliothèque de Genève le précieux manuscrit de l'Iliade qui avait servi à Henri Estienne pour son édition (Genève, 1566) et dont on avait perdu la trace. Il nous donne une collation complète de ce manuscrit et une édition des scolies qui l'accompagnent, où il a pris soin de n'insérer *in extenso* que ce que le *Genevensis* apporte de vraiment original, en fait soit de variantes, soit de scolies. C'est un travail de longue haleine, accompli avec un soin, une compétence et une sobriété au-dessus de tout éloge.

Nous ne pouvons suivre le patient éditeur dans les explications forcément très minutieuses qu'il donne sur la composition et la provenance de la paraphrase, des gloses et des scolies du *Genevensis;* il nous suffira de dire que le corps du manuscrit a été écrit au XIIIᵉ siècle pour Manuel Moschopoulos, et que la collection des scolies a reçu des accroissements successifs de trois mains différentes; les premières et secondes scolies remontent à la même source que celles du manuscrit du Mont Athos étudié par l'abbé Duchesne, les troisièmes ne sont guère qu'un extrait du commentaire d'Eustathe. La valeur générale de ce *Corpus* de scolies reste sensiblement inférieure à celle des scolies de Venise; elles n'en fournissent pas moins d'utiles renseignements, surtout en matière de ponctuation. Mais ce qui leur donne un prix particulier ce sont les annotations du chant XXI où le rédacteur a puisé longuement dans les meilleurs commentaires alexandrins qui, Dieu merci, ne connaissaient pas encore l'adage : « Homère ne doit s'expliquer que par Homère. » Il nous a conservé ainsi de précieux extraits de divers prosateurs et poètes, qui viennent enrichir les recueils existants des fragments de la littérature grecque. Ces citations, dont le texte est malheureusement souvent défiguré par des fautes de copie, ont déjà exercé la sagacité critique de MM. Diels et Henri Weil. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant les principales.

Alcée (scolie sur v. 483) en parlant des traits d'Artémis : μὴ (Weil : κῆλα) φόνος κέχυται γυναίκων. Du même (sur 319) : οἰδήμαν (Weil : αἰδὴ πᾶν) χερός μὴ βεβαὼς ἐργάσιμον (Weil : ἑρμάσιμον, de ἑρμάζειν) λίθον κινεῖς (Weil : κίνης), καὶ κεν ἴσως τὰν κεφάλαν ἀργαλέαν ἔχοι (W. : ἔχοις). M. Weil traduit : « Si tu remues tous les sables mouvants sans mettre le pied sur une pierre solide, tu pourras sans doute

(en trébuchant) avoir la tête endolorie. » Cela est encore bien obscur.

Euphorion (sur 319) ἐν Θρᾳκί · Τύμβος ὑπὸ κνημοῖσι πολυσχεράδος Μυκόνοιο. M. Weil rapproche le proverbe πάνθ' ὑπὸ μίαν Μύκονον (on y plaçait le tombeau des géants vaincus par Héraclès).

Sophocle (sur 282) ἐν Δαιδάλῳ · ελλιμεννησω (? Nicole : εἰλήσομέν σε · Weil : εἰλήσομέν σοι) τόνδ' ἀχαλκεύτῳ πέδῃ. Du même, début des *Larissiennes* : Λάρισσα μήτηρ προσγόνων πελασγίδων.

Xénophane (sur 196) ἐν τῷ περὶ φύσεως. Πηγὴ δ'ἐστὶ θάλασσ' ὕδατος, πηγὴ δ'ἀνέμοιο · Οὔτε γὰρ ἂν νέφε' < Weil : οὔτ' ἀνέμων ἂν ἐγίγνετ' ἀϋτμὴ Ἐννεφέσ> σιν ἔσωθεν ἄνευ πόντου μεγάλοιο Οὔτε ῥοαὶ ποταμῶν οὔτ' αἰθέρος ὄμβριον ὕδωρ. Ἀλλὰ μέγας πόντος γενέτωρ νεφελῶν ἀνέμων τε Καὶ ποταμῶν.

Signalons encore un fragment du philosophe Hippon (sur 195) pour prouver que l'eau que nous buvons vient de la mer; quelques jolies lignes de Métrodore (de Lampsaque, suivant Weil) sur l'arrivée de Poséidon et d'Apollon chez Laomédon (sur 444), un texte de Solon ἐν νε (ἐνάτῳ ?) ἄξονι définissant la δικὴ ἐξούλης : ἐξούλης · ἐάν τις ἐξίλλῃ ὧν ἄν τίς οἱ δίκῃ νικήσῃ, οὗ ἂν ἄξιον ᾖ, καὶ (τῷ) δημοσίῳ ὀφλανεῖ καὶ τῷ ἰδιώτῃ, ἑκατέροις ; deux mots de Sophron : κυνάπαιδες, κυνάγχη ; deux citations d'Aristote : l'une sur 252 pour nous apprendre que le philosophe préférait la leçon μελανόστου parce que les aigles ont les os noirs (?), l'autre sur 390 pour justifier le poète; enfin un vers de Ménandre cité dans une autre partie du commentaire (IV, 189) : οὗτος πατὴρ τῆς παιδός ; εἰ γὰρ ὤφελεν. (Cp. *Andria*, V, 4, 28).

Nous ne donnons que l'essentiel : nos lecteurs jugeront d'après ces échantillons de l'importance de la nouvelle découverte et de la reconnaissance que le monde savant doit à M. Nicole.

T. R.

17. *U. VON WILAMOWITZ MOELLENDORF. Euripides Hippolytos*, griechisch und deutsch. (L'Hippolyte d'Euripide, texte et traduction en vers.) Berlin, Weidmann, 1891. In-8 de 245 p.

Aux qualités que M. de Wilamowitz exige d'un bon traducteur, combien de poètes originaux seraient capables d'en tenir l'emploi? Il faut que cet oiseau rare puisse non seulement faire de bons vers dans sa langue maternelle, mais encore dans celle d'où il traduit, et particulièrement dans la manière de l'auteur avec le quel il rivalise! Mesurés à un pareil étalon on comprend que bien peu des prédécesseurs de M. de W. trouvent grâce à ses yeux : Voss lui-même n'est qu'un composé « d'enflure et de trivialité » *(bombast und trivialität)*. On serait tenté parfois de retourner contre M. de W. les règles impitoyables qu'il applique à ses devanciers et, par exemple, de juger un peu sévèrement les ingénieux pastiches qu'il nous donne comme spécimens de sa versification hellénique (traductions de Gœthe, des Niblungen etc.); même ses vers allemands, quoiqu'ils soient, en général, d'une bonne facture, d'une langue claire et nerveuse, manquent quelquefois, notamment dans les parties lyriques, de l'allure et de la couleur de la véritable poésie. Nous goûtons peu ce vers placé dans la bouche d'Hippolyte, à propos de la chaste prairie où il a cueilli le bouquet qu'il offre à Artémis (vers 73 suiv.): «*Und der Gemeinheit gönnt sie keine Blume* », vers dont le pire défaut n'est pas de ne correspondre à rien dans le texte grec. Le mot *allerdings* qui se rencontre çà et là devrait être banni du langage de la poésie; et il y a encore quelque part (v. 752) un *Kreteryacht* (!) qui nous a rendu rêveur : la haine du « bourgeois» fait ici tomber M. de W. dans le brande bourgeois. Cela dit, nous rendons volontiers jus-

tice à tout ce qu'il y a de bon, d'excellent, non seulement dans la traduction proprement dite, mais dans le texte, l'Appendice philologique et surtout la Préface. L'interprétation du mythe d'Hippolyte est un admirable spécimen de saine critique mythologique, qui témoigne une fois de plus que l'érudit chez M. de W. est doublé d'un poète et d'un penseur.

T. R.

18. *EURIPIDE. Les Bacchantes (Die Bakchen)*, édition classique avec notes en allemand par *Ewald Braun*. (Collection Haupt et Sauppe.) Berlin, Weidmann, 1891. In-12°, 150 p.

Les *Bacchantes* sont une des tragédies les plus singulières d'Euripide : c'est un poème fanatique écrit par un poète libre penseur. Beaucoup de commentateurs ont cru y reconnaître une palinodie du tragique vieillissant. M. Braun ne partage pas cette opinion et nous sommes tout à fait de son avis. Si Euripide prête en effet au chœur les préjugés, la crédulité naïve qui conviennent à ce qu'il appelle lui-même (v. 480) τὸ πλῆθος τὸ φαυλότερον, il y a plus d'un passage où perce l'ironie discrète du poète ; les sophismes extravagants par lesquels Tirésias cherche à justifier la superstition populaire en sont, en réalité, la meilleure réfutation. Nous n'avons donc ici qu'un nouvel exemple des contradictions insolubles où se débattait Euripide, obligé par la tradition théâtrale à traiter des sujets et des mythes qui répugnaient à ses convictions intimes ; de là ce manque de sincérité, cette protestation latente et continuelle qui enlève à ses plus beaux ouvrages l'harmonie du fond et de la forme sans laquelle il n'y a pas de poésie parfaite. Pourtant le genre admis, les *Bacchantes* sont un chef-d'œuvre. Le texte de la présente édition a été établi avec un soin vraiment pieux et le commentaire aussi bien que la préface témoignent d'une rare intelligence des devoirs de l'interprète aussi bien que des besoins du lecteur. On sent que M. Braun est un élève de Wilamowitz, auquel il doit d'ailleurs plus d'une heureuse correction ou d'un rapprochement utile.

T. R.

19. *MARGARET DE G. VERRALL et JANE E. HARRISON. Mythology and monuments of ancient Athens.* Londres, Macmillan, 1890. In-8°, CLVI-635 p. Nombreuses illustrations.

Nous avons ici une traduction de toute la partie du premier livre de Pausanias, relative à la ville d'Athènes, précédée d'une longue préface et suivie d'un commentaire qui équivaut à une topographie archéologique. L'explication complète même d'un seul livre du *Périégète* exige une telle réunion de connaissances philologiques, archéologiques et mythologiques que l'on comprend sans peine, que les auteurs se soient mises à deux pour cette tâche. Mlle de Verrall s'est chargée de la traduction et des notes critiques, Miss Harrison (déjà connue par plusieurs bons travaux d'archéologie), de l'introduction et du commentaire. C'est cette dernière partie de l'ouvrage qui est de beaucoup la plus intéressante. L'auteur se montre parfaitement au courant des dernières découvertes et des dernières hypothèses relatives à la topographie d'Athènes ; elle témoigne d'une remarquable érudition mythologique et « céramographique », et ses illustrations sont en général aussi bien choisies que son style est vivant et coloré. En un mot, toute galanterie à part, ce livre se lit avec plaisir et avec profit ; on le consulterait plus commodément s'il était pourvu d'une table des matières (au lieu d'un simple

index), et on le citerait plus aisément si le numérotage des gravures ne recommençait pas, pour une raison qui nous échappe, à chaque « division » nouvelle.

La topographie d'Athènes est un sujet hérissé de difficultés ; il ne faut donc pas s'étonner si plusieurs des opinions de Miss Harrison rencontrent des contradicteurs. Dès le début l'identité de la *Porte sacrée* de Plutarque avec le Dipylon (p. 9) est plutôt affirmée que démontrée. La route de l'Agora à l'Acropole est placée avec peu de vraisemblance à l'*Ouest* de l'Aréopage, ainsi que le Métrôon, etc., (p. 40 suiv.).

Le Théseion devient un temple d'Héphaistos (p. 112 suiv.) suivant la doctrine de Pervanoglou et de Dörpfeld, appuyée sur des arguments qui n'emportent pas la conviction. En général, Miss Harrison professe pour les théories archéologiques de Dörpfeld une admiration fervente, qui dégénère parfois en bigoterie. Parmi les thèses les plus hasardées de l'éminent architecte allemand qu'elle a faites siennes il faut citer l'opinion que le théâtre grec au v^e^ siècle n'avait pas de λογεῖον, même en bois (p. 285 suiv.), et que l'ancien temple d'Athéna, découvert lors des dernières fouilles de l'Acropole, a subsisté tel quel jusqu'à l'époque romaine, alors cependant que sa présence enlèverait toute raison d'être au portique des Cariatides de l'Érechthéion (p. 507). Ce n'est pas ici le lieu de discuter à fond ces paradoxes, mais nous les croyons réfutés le dernier par le bon sens, l'autre par des textes littéraires précis (par exemple, Aristote, *Prob.* XIX,15), que Miss Harrison ne connaît pas ou n'a pas suffisamment pesés.

Enfin, nous avons noté au passage un certain nombre d'erreurs historiques et archéologiques qu'il serait bon de corriger dans la prochaine édition. P. 58, l'auteur oublie l'existence de treize tribus pendant une partie du III^e^ siècle, attestée par l'inscription d'Éleusis publiée par Philios. P. 73, la « paix de Cimon » est mentionnée comme un fait historique. P. 76, il est incorrect de citer comme un exemple d'attributs érigés en divinités la Bellone de Comana : car il s'agit ici d'une identification tardive. P. 104 : la belle tête juvénile trouvée à Éleusis ne représente certainement pas Eubouleus. P. 166 et p. 221, on nous apprend que Solon « interdit aux archontes de siéger ensemble » ; c'est le contraire qui est vrai. P. 173 : la topographie d'Athènes dans le *Handbuch* de I. Müller n'est pas de ce savant, mais de Lolling. P. 200 : la tour des Vents n'est pas « a building of imperial roman date. » P. 299 : les fouilles de Beulé sont placées en 1834 *(sic)*. P. 326 ; est-il vraiment question de « frictions alcooliques » (!) dans le culte d'Esculape ? P. 376 : l'attribution du groupe des Trois Grâces au sculpteur Socrate est expliquée par une hypothèse numismatique un peu puérile, avec une assurance qui étonne. P. 448, il n'y a aucune raison de ne pas croire que la Pallas chryséléphantine de Phidias s'appuyait sur une colonnette. P. 489 : la cariatide enlevée de l'Erechtheion a été remplacée non par « a modern greek sculptor » mais, si je ne me trompe, par Thorwaldsen. — Nous pourrions allonger cet *Errata,* mais nous craindrions de faire naître dans l'esprit du lecteur une impression contraire à celle qui est la nôtre : le livre de Miss Harrison est une œuvre aussi solide qu'agréable, et il n'est pas un ami de l'antiquité qui ne trouve plaisir à visiter les monuments d'Athènes sous la conduite de ce Pausanias en jupons.

Nemo.

20. *ÉLIE CABROL. Voyage en Grèce.* Paris, Jouaust, 1890. In-4°, 158 p. 21 héliogravures, 5 plans.

J'arrive bien tard pour dire tout le bien que je pense du livre de M. Cabrol. On ne saurait trop vivement recommander son exemple à tous les touristes intelligents et... fortunés qui font un voyage d'agrément en terre classique. Non seulement M. Cabrol a résumé sans prétention ses impressions et souvenirs de la Grèce, mais encore il a eu l'heureuse idée de rapporter de sa rapide excursion une belle collection de photographies et de les faire transformer en héliogravures par M. Dujardin, au grand bénéfice de ses lecteurs. On sera heureux de retrouver ici des paysages, des ruines, des œuvres de sculpture dont beaucoup n'avaient pas encore été reproduites d'une manière aussi parfaite, dont plusieurs ne l'avaient même jamais été du tout, ou dont il fallait chercher les reproductions dans des collections de périodiques accessibles aux seuls érudits; telles sont, par exemple, l'Athéna (ou prêtresse d'Athéna) de la p. 88, le bas-relief de Mantinée découvert par M. Fougères, l'Asclépios et la Victoire d'Épidaure, etc. Le livre de M. Cabrol ne sera pas seulement lu avec intérêt par les gens du monde; sa place est marquée sur la table des archéologues.

T. R.

21. *P. MILLIET. Études sur les premières périodes de la Céramique grecque.* Paris, Giraudon, 1891. In-8°, XII-169 p.

M. Milliet est un peintre qui s'est mis à l'école des archéologues; il y a beaucoup appris, et si l'on s'aperçoit en le lisant qu'on n'a pas à faire à un savant *livresque* c'est surtout parce que toutes ses observations techniques ont une précision lumineuse qui sent l'artiste du métier. Dans ces études consacrées aux plus anciennes périodes de la peinture sur vases (jusqu'à la fin de l'époque des vases à figures noires) on trouvera, comme l'annonce l'auteur, des certitudes et des hypothèses; les premières sont rajeunies par la netteté des formules et la lucidité des descriptions; les secondes témoignent d'un esprit ingénieux, vigoureux, souvent perspicace. L'idée fondamentale de l'ouvrage, que « les anciennes techniques n'ont jamais été complètement abandonnées mais se sont perpétuées parallèlement aux nouveaux procédés », est très juste, quoique le mot *jamais* dépasse peut-être la pensée de l'auteur. Oserons nous conseiller à M. Milliet de se mettre en garde contre les inductions qui reposent sur une critique insuffisante des faits historiques? Par exemple, où a-t-il vu que la fête des Panathénées soit une création de Pisistrate, ou que Pisistrate exilé ait choisi pour rentrer dans la ville « le jour de la fête d'Athéna » (p. 104)?

T. R.

22. *JEAN LAMBROS.* Ἀναγραφὴ τῶν νομισμάτων τῆς κυριως Ἑλλάδος (Description des monnaies de la Grèce propre. I. Péloponnèse.) Athènes, Casdonis, 1891. In-8°, 164 p. et 16 planches en phototypie.

M. Lambros, frappé de l'état languissant des études numismatiques en Grèce, qu'il attribue non sans raison à la pénurie de bons livres, a entrepris de doter son pays d'un ouvrage qui tiendra lieu d'une bibliothèque. C'est un catalogue aussi complet que possible de tous les types monétaires de la Grèce propre, précédés de courtes notices sur l'histoire et le monnayage de chaque cité. L'ouvrage est calculé pour une étendue de quatre volumes. Celui-ci, qui comprend le Péloponnèse, nous a paru bien disposé, exact et extrêmement abondant — nous n'osons pas dire complet, car qui peut se vanter de connaître tous les types et toutes les variétés de types

d'une série aussi considérable? Les savants regretteront peut-être que les indications bibliographiques ne soient pas plus nombreuses et les collectionneurs que le degré de rareté des pièces ne soit jamais marqué; mais M. Lambros peut répondre que ces additions, si utiles qu'elles fussent, auraient grossi démesurément les dimensions et le prix de son livre. De copieux index et de très belles planches, exécutée à Winterthur sous la surveillance de M. Imhoof, qu'on retrouve partout où il y a un service désintéressé à rendre aux études numismatiques, ajoutent encore à la valeur de cet excellent ouvrage dont nous souhaitons vivement la prompte continuation. T. R.

23. *DEMETRIOS BIKELAS. Seven Essays on Christian Greece*, translated by John, marquess of Bute. Paisley, 1890, chez Gardner.

Les sept *essays* qui composent ce volume sont tous connus du public français : les trois premiers, qui traitent de l'histoire byzantine, ont été naguère traduits par M. E. Legrand sous le titre *Les Grecs du moyen âge*. Les quatre autres — *La Grèce avant 1821, La formation de l'État grec moderne, Le territoire du royaume hellénique, La question grecque* — ont paru, dès l'origine, dans notre langue, sous forme d'articles dans la *Nouvelle Revue*, la *Revue d'histoire diplomatique* et les *Publications du Cercle Saint-Simon*. Les lecteurs anglais sauront un grand gré au distingué traducteur de leur avoir rendu accessibles ces pages excellentes, par une version aussi élégante que fidèle qui a paru d'abord dans la *Scottish Review;* et le lecteur français familier avec la langue anglaise aura lui-même grand plaisir à trouver réunis dans un seul volume des études détachées, dont l'ensemble forme comme une sorte d'histoire philosophique du peuple grec depuis Constantin le Grand jusqu'à nos jours. La lecture en est singulièrement attachante et instructive : on y retrouve M. Bikélas tout entier, avec cette ampleur d'information, cette clarté d'exposition et de composition, ce bon sens éclairé, et par dessus tout cette bienveillance vraiment humaine et cette foi généreuse dans l'avenir de son pays qui font de lui le plus sympathique, à coup sûr, des publicistes grecs contemporains.

X.

BIBLIOGRAPHIE ANNUELLE

DES

ÉTUDES GRECQUES

(1890-91)

PAR LE BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ASSOCIATION

N.-B. — *Les articles dont le format n'est pas indiqué sont in-8° ; ceux qui ne portent pas de date ont été publiés en 1890.*

I. — OUVRAGES GÉNÉRAUX. — BIOGRAPHIES DE SAVANTS. — ENSEIGNEMENT DU GREC. — MÉLANGES

AUS DER ANOMIA. Archäologische Beiträge Carl Robert zur Erinnerung dargebracht. Berlin, Weidmann. 7 M.

BONNER STUDIEN. Aufsätze aus der Alterthumswissenschaft, R. Kekulé... gewidmet von seinen Schülern. Berlin, Spemann. 260 p.; planches.

BONNET, Max, Qu'est-ce que la philologie? (Rev. internationale de l'Enseignement, XI, 5, p. 431-451.)

BRÉAL, M., Graecia... artes intulit (Rev. des Ét. gr. III, 10, p. 125-130).

BRESLAUER philologische Abhandlungen. V. Breslau, Koebner. 14 M.

CAUER, P., Unsere Erziehung durch Griechen und Römer. Berlin, Springer, VII, 70 p. 1 M. 20 Pf.

COMMENTATIONES Fleckeisenianae. Leipzig, Teubner.

— philologae Jenenses. IV.

DISSERTATIONES philologicae Halenses. XI. Halis. Sax.

— philologae Vindobonenses. II. Wien u. Prag, Tempsky, 1889.

EHRLE, P., Historia bibliothecae romanorum pontificum. I. Romae, typis vaticanis.

FESTSCHRIFT zur Feier d. 25 jährigen Bestehens des Gymnasiums Jauer.

— Zur Feier des 200 jähr. Bestehens des Königl. Französischen Gymnasiums. Berlin. 220 p.

— Zur 350 jähr. Jubelfeier des Friedrichs Gymnasium zu Herford. Progr.

FOUILLÉE, A., Les humanités classiques au point de vue national. (Revue des Deux Mondes, 100, 4, p. 751-783.)

GOTTLIEB, Th., Ueber mittelalterliche Bibliotheken. Leipzig, Harassowizt.

HARTEL, W. von, Bonitz und sein Wirken in Oesterreich. (Oesterr. Mittelschule, III, 1, p. 19-54.)

HARTFELDER, K., Bericht über die Litteratur des J. 1887. Enkyklopaedie und Methodologie der klass. Philologie, etc. (Jahresberichte über d. Fortschritte d. class. Alterthumswiss. t. LXIV, p. 81-112.)

HARTMAN, I.-I., De Carolo Gabriele Cobet. Berlin, Calvary; 16 p. 1 M. 20 Pf.

HARWARD Studies. Vol. II. Boston, Ginn, 1891.

HOFFMANN, O., Neugestaltung des griechischen Unterrichts. Göttingen, Vandenroeck et Ruprecht, 1889. 80 Pf.

KOCH, E., Das II. Jahr des griechischen Unterrichts an einem Gymnasium Ruszlands. (Jahrb. f. Philol. und Pädagogik, 142, 1, p. 1-25.)

LEIDENER Dissertationen. Leiden, Bull.

LEIPZIGER Studien zur classischen Philologie, XII, XIII. Leipzig.

LEEUWEN, J. van, Piae Memoriae Caroli Gabrielis Cobeti. (Mnemosyne, XVIII, 1, p. 1-4.)

MILCHHŒFER, A., Erinnerungen an H. Schliemann. (Deutsche Rundschau, 8, p. 278-289).

MUELLER, H.-C., Ch. G. Cobet. 1813-1889. In Memoriam. (En Anglais.) (Ἑλλάς, II, 1, p. 49-54.)

PARANIKAS, M., Περὶ τῆς ἐν Κωνσταντινουπόλει πατριαρχικῆς Σχολῆς. (Syllogue litt. grec de Constantinople, Σύγγραμμα περιοδικόν, t. XIX, p. 1-19.)

PILZ, O., Die 40. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Görlitz vom 2 bis 5 oct. 1889. (Zeitschrift f. d. Gymnasialwesen, 44, 2-3, p. 165-190.)

POLAK, H.-J., C. G. Cobet. (Rev. de philologie, XIV, 1, p. 1-24.)

PONORI THEWREK, E., Wilhelm Schott et Eug. Abel. (en hongrois). (Egyetemes phil. Közlöni, XIV, 2, p. 143-151.)

REINACH, Salomon, Bibliographie de Salomon Reinach (1876-1889). Angers. Impr. Burdin, 24 p. (ne se vend pas).

— Edme Cougny. (Jahresberichte, etc. t. LXI. Necrologe, p. 149-152.)

ROERSCH, L., De l'état actuel des études de l'Antiquité gréco-romaine. Discours inaugural. Liège, 53 p.

RUTHERFORD, G., Ch. G. Cobet. (The class. Review, III, 10, p. 470-474.)

SIMONSFELD, H., Ferdinand Gregorovius. (Allg. Zeitung, Beilage, n° 105.)

SMITH, A., Laurence, Professor Allen. Obituary. (Class. Review, IV, 9, p. 427-428.)

UHLE, Die Wichtigkeit der Wortbildungslehre beim griechischen Unterricht. (Verh. d. 40. Philol. Versammlung, p. 214-225.)

VERSAMMLUNG (41te) deutscher Philologen in München. Bericht. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 24, p. 765-766; 24, p. 798-800).

WALLON, H., Notice sur la vie et les travaux d'Émile Egger. (Séances de l'Acad. des Inscr. et B.-L., IVe s. XVII, p. 472-499.)

II. — A. — HISTOIRE LITTÉRAIRE. — PHILOSOPHIE.

APELT, Otto, Beiträge zur Geschichte der griechischen Philosophie. Leipzig, Teubner, 1891.

AUTHENTOPOULOS, M., Συμβολαὶ εἰς τὴν θεωρίαν τῆς ἐμπνεύσεως καὶ ἰδιοφυΐας κατὰ Πλάτωνα καὶ Ἀριστοτέλη, etc. Leipziger Inaug. Diss. Constantinople, 1889, 38 p.

BÆUMKER, Cl., Problem der Materie in der griech. Philosophie. Münster, Aschendorff.

BIESE, A., Die poetische Naturbeseelung bei den Griechen. (Zeitschr. f. d. Völkerpsychologie, XX, 3, p. 245-260.)

BOIS, H., Essai sur les origines de la philosophie judéo-alexandrine. Paris, Fischbacher, 418 p.

CASASOPRA, S., La Scuola Stoica e il benessere Sociale. (Commentari dell' Ateneo di Brescia, 1889).

CHAIGNET, A., Histoire de la psychologie des Grecs. Paris, Hachette, 3 vol.

CHIAPPELLI, A., Le donne alle scuole dei filosofi greci. (nuova Antologia, 3. ser. XXVII, 12, p. 613-641.)

DANDOLO, L'Anima nelle tre prime scuole filosofiche della Grecia. (Rivista filosofia, maggio 1891.)

DIELS, H., Bericht üb. d. deutsche Litteratur der Vorsokratiker. 1889. (Archiv. f. d. Gesch. d. Philosophie, IV, 1, p. 111-120.)

DRTINA, F., Classification des manifestations psychiques dans la philosophie grecque (en tchèque). (Listy filologicke, XVII, 1, p. 1-14; 2, p. 81-97.)

EGGER, Ém., La littérature grecque. Paris, Picard.

FICK, A., Zur Sprachform und Fassung der griechischen Epen. (Beitr. zur Kunde der indog. Sprachen, XVI, 1-2, p. 1-28.)

FROMENTIN, Essai sur la sapience. La pensée juive, la pensée grecque et leurs rapports avec la pensée chrétienne. Thèse. Nîmes, impr. Chastanier, 1891, 74 p.

GIESECKE, A., De philosophorum veterum quae ad exilium spectant sententiis. Leipzig, Teubner, 1891. 2 M.

GLASER, R., Klytämnestra in der griechischen Dichtung. Gymn. Progr. von Budingen. In-4°, 25 p.

GOMPERZ, Th., Beiträge zur Kritik und Erklärung griechischer Schriftsteller, IV. Wien, Tempsky. 22 p. (I-IV, 2 M. 30 Pf.)

GROSSE, Ueber die Naturanschauung der alten griech. u. röm. Dichter. Realgymn. Progr. von Aschersleben. In-4°, 18 p.

HAEBERLIN, C., Beiträge zur Kenntnisse d. antiken Bibliotheks-u. Buchwesens. III. Zur griechischen Buchterminologie. (Centralblatt f. Bibliothekswesen, II, 7-8, p. 271-302.)

— Epilegomena ad Figurata carmina graeca. (Philologus, 49, 2, p. 271-284.)

HUBO, G., Ueber die Tugend der Alten. Göttingen, Calvör, 61 p. 60 Pf.

IMMISCH, O., Zu griech. Dichtern. (Philologus, 49, 2, p. 193-212.)

— Ueber den Ursprung der griech. Elegie. (Verh. d. 40. Philol.-Versammlung, p. 372-384.)

JOEL, K., Zur Geschichte der Zahlprincipien in der griechischen Philosophie. Monismus und Antithetik bei der älteren Ioniern und Pythagoreern. (Zeitschrift f. Philos., N. F. 97, 2, p. 161-228.)

KRUMBACHER, K., Geschichte der byzantinischen Literatur. (I. Müllers Handb. der Alt. 16 Halbband). München, Beck. 8 M. 50 Pf.

LOHAN, E., De librorum titulis apud classicos scriptores graecos nobis occurrentibus. Marburg, Diss. 47 p.

LUTHE, W., Die Erkenntnisslehre der Stoiker. Progr. Leipzig, Teubner. 46 p.

MORANDO, G., Ottimismo e pessimismo. Milano, Cogliati. XIV, 484 p. (1. L'ott. ed il pess. nelle origini. 2. Il pess. nella filosofia greca avanti Platone. 3. L'ott. in Platone.) 6 L.

MOULTON, R.-G., The ancient classical drama. Oxford.

MUELLER, A., Jahresbericht über die semitisch-griechische Philosophie 1887-1890. (Archiv f. d. Gesch. d. Philosophie, IV, 3, p. 519-525.)

NATORP, A., Literaturbericht zur alten Philosophie. (Philosophische Monatshefte, XXVII, 7-8, p. 476-489.)

NILLSON, J.-O., Den homeriska hjeltesagans omgestaltning hos de grekiska tragediförfattarne. Göteborg, Wettergren et Kerber. 117 p. 1 Kr. 50 öre.

OERI, J.-J., Das epische Element in der griechischen Tragödie. Vortrag. Aarau, Sauerländer. 24 p.

PAWLICKI, Histoire de la philosophie grecque depuis Thalès jusqu'à la mort d'Aristote. En polonais. (Bull. de l'Acad. de Cracovie, oct. 1890.)

SCHANZ, M., Die Apollodoreer und die Theodoreer. (Hermes, XXV, 1, p. 36-54.)

SCHLENGER, Erklärende Bemerkungen und Verbesserungsvorschläge zu einigen Stellen unserer Schulklassiker. Gymn. Progr. von Mainz, in-4°. 17 p.

SCHŒLL, R., Die Anfänge einer politischen Litteratur bei den Griechen. München, Akademie, in-4°. 1 M.

SITZLER, J., Abriss der griech. Litteraturgeschichte. Leipzig, Teubner. (Encyclopädie der klass. Alterthumskunde f. Gymnasien, 2. Theil.). 4 M.

STEIN, L. u. WENDLAND, P., Jahresbericht über die nacharistotelische Philosophie der Griechen u. die römische Philosophie 1887-1890. (Archiv f. d. Gesch. d. Philosophie, IV, 3, p. 495-518.)

SUEPFLE, G., Zur Geschichte der cynischen Sekte. (Ibid., IV, 3, p. 414-423.)

THIELE, G., Zum griech. Roman. (Aus der Anomia, 1898, p. 124-133.)

TRUBESKOI, S., La Métaphysique dans la Grèce ancienne (en russe). 502 p.

VOGEL, Fr., Zu lateinischen und griechischen Schriftstellern. (Blätter f. d. Bayr. Gymn. XXVII, 3-4, p. 180-184).

WEISSENFELS, O., De Platonicae et Stoicae doctrinae affinitate. (Festschrift des Französ. Gymn. zu Berlin, p. 81-120.)

WILDER, A., The later Platonists. (Bibliotheca platonica, I, 3, p. 162-185.)

ZELLER, Ed., Die deutsche Litteratur über die sokratische, platonische und aristotelische Philosophie. 1889. (Archiv f. d. Gesch. d. Philos, IV, p. 121-153.)

II. — B. — SCIENCES EXACTES ET NATURELLES; MÉDECINE.

ANAGNOSTAKIS, A., La méthode antiseptique chez les anciens. Athènes, Wilberg, 1889.

BERGER, H., Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen. II. Leipzig, Veit, 1889. 4 M.

BERTHELOT, M., Traditions techniques de la chimie antique. (Journal des Savants, juin 1891, p. 370-384.)

— Sur les alliages d'or et d'argent (*Annales de physique et de chimie,* 6e s., t. 22, p. 145-172.)

— Sur l'histoire de la science antique et sur les procédés métallurgiques, etc., (*Revue scientifique,* 1891. p. 162-70.)

FISCHER, W., Erweiterung des Satzes von der Sichel des Archimedes und Verbindung desselben mit dem Satze von den Möndchen des Hippokrates. Kempen. Progr. 1891, in-4°, 26 p. 1 pl.

FOERSTER, R., Quaestiones physiognomonicae. Kiel, Universitäts-Buchhandlung, in-4°. 17 p.

GUENTHER, S., Jahresbericht über Chemie, beschreibende Naturwissenschaft, Technik, Handel und Verkehr im Alterthum. (Jahresb. üb. d. Fortschr. d. klass. Alterthumswiss., 64, p. 231-280.)

LORIA, G., Il periodo aureo della geometria greca. Torino, Clausen, in-4°. (Est. dalle mem. d. r. Accad. d. sc. di Torino, ser. 2, t. XL). 79 p.

OPPERT, Jules, Un texte babylonien astronomique et sa traduction grecque d'après Claude Ptolémée. (Zeitschrift für Assyriologie, VI, 1-2; *Journal asiatique*, XVI, 511-32.)

PUSCHMANN, Th., Jahresbericht über die Medizin bei Griechen und Römern. (Jahresb. üb. d. Fortschr. d. klass. Alterthumswiss., 64, p. 281-288.)

STEINSCHNEIDER, Die griechischen Aerzte in arabischen Uebersetzungen (Virchows Archiv, 12. Folge, 4, Bd., 1-3.)

THOMPSON, D.-W., Zoological notes. Ὀρφός, κάνθαρος, πρίστις. (Class. Review, IV, 7, p. 320.)

TRAVNITSCHEK, J., Das Problem der Kreisausmessung. I. Die Zeit vor Archimedes. Brunn. Progr. 1889. 20 p.

WULFSOHN, M., Studien über Geburthülfe und Gynäkologie der Hippokratiker. Diss. Dorpat. 112 p.

II. — C. — AUTEURS GRECS.

ACTA Petri, acta Pauli, acta Petri et Pauli, acta Pauli et Thaddei, acta Theclae, ed. *R. A. Lipsius*. Lipsiae, Mendelssohn. 12 M.

— SS. Nerei et Achillei, graece, ed. *A. Wirth*. Leipzig, Fock. 1 M.

ALCÉE.

Beloch, J., Wann lebten Alkaeos und Sappho? (Rh. Mus. N. F. 45, 3, p. 465-473.)

ALEXANDRE D'APHRODISIAS.

Bruns, I., Studien zu Alexander von Aphrodisias II. III. (Rh. Mus. N. F. 45, 1, p. 138-145 et 2, p. 223-235.)

ALEXANDRE DE MYNDE.

Oder, E., Das Traumbuch des Alexander von Myndos. (Rh. Mus. 45, 4, p. 637-639.)

ALEXIS.

Kaibel, G., Alexidis Fabula Κράτεια. (Hermes, XXV, 1, p. 98-99.)

ALTERCATIO (die) Simonis Judaei, graece. Edid. *P. Corssen*. Berlin, Weidmann. 1 M. 60 Pf.

AMMONIUS, Philosophe. — Voir ARISTOTE, Commentaria.

AMMONIUS, Grammairien.

Susemihl, F., Ueber eine Schrift des Aristarcheers Ammonios. (Jahrb. f. Philol., 139. 11, p. 751-752.)

ANACRÉON. Odi Anacreontiche scelte ed annotate da A. Lombardi. Firenze, Sansoni, in-16. VII, 33 p. 50 c.

Pellegrino, G., Anacreonte Teio. Studio critico. Lecce, tip. Garibaldi, in-16. 147 p.

ANALECTA sacra et classica Spicilegio Solesmensi parata, vol. VII. Ed. *Cardinalis Pitra*. Juris ecclesiastici graecorum selecta paralipomena. Paris, Roger et Chernoviz. 20 fr.

ANAXAGORE.

Heinze, E., Ueber den Νοῦς des Anaxagoras. (Berichte des deutschen Hochstifts, 1890 (VII), n. 1, p. 1-45.)

ANAXIMANDRE.

Karinski, M., L'infini chez Anaximandre (en russe). (Journal du min. russe de l'Instr. publ., avril 1890, p. 344-378; — mai, p. 74-79; — juin, p. 223-263.)

ANAXIMÈNE.

Ipfelkofer, A., Die Rhetorik des Anaximenes unter den Werken des Aristoteles. Inaug. Diss. Würzburg, 1889. 60 Pf.

ANDOCIDE.

Morgan, M., Some constructions in Andocides. (Harward Studies, II, p. 57-70.)

ANDRONICUS DE RHODES.

Littig, F., Andronikos von Rhodos. I. Theil. Das Leben des A. und seine Anordnung der Aristotelischen Schriften, etc. Inaug. Diss. u. Progr. d. Maximilians-Gymn. zu München. IV, 58 p.

Rosener, B., Bemerkungen über die dem Andronikos von Rhodos mit Unrecht zugewiesenen Schriften. II. Schweidnitz. Progr. in-4°. 26 p.

ANTHOLOGIE. Select epigramms of Anthology, ed. with notes and translation by *J.-W. Mackail*. London, Longman, 1891. 19 sh.

— Fifty poems of Meleager, with a translation by *W. Headlam*. London, Macmillan, 1891.

— Florilegium palatinum sententias continens ex poetis graecis collectas ed. *T. Schmidt*. Gymn. Progr. von Heidelberg, in-4°. 30 p.

Anthologiae Planudeae Appendix barberino-vaticana. Rec. *L. Sternbach*. Leipzig, Teubner, gr. in-4°. XVIII, 149 p. 4 M.

Dilthey, C., Symbolae criticae ad Anthologiam graecam ex libris manuscriptis petitae. Göttingen; ind. lect. aestiv. 1891. In-4°. 23 p.

Ellis, R., On some epigrams of the Greek Anthology. (Journal of philology, XVIII, 36, p. 211-224.)

Rubensohn, M., Zur griech. Anthologie. (Berl. philol. Wochenschr. X, 36, p. 1131-1132).

Setti, G., Studi sulla Antologia Greca : gli epigrammi degli Antipatri. Torino, Loescher. 4 l. 50 c.

Stadtmüller, H., Zur Anthologia Palatina. (Jahrb. f. Philol. 143-144, 5. H.)

— Zur Anth. Pal. (Christodor, etc.). (Blätter f. d. Bay. Gymn. XXVI, 1, p. 1-16.)

Thewrek, P., Variae lectiones. Anth. Pal. XV, 13 (en hongrois). (Egyetemes Közlöni, XIV, 5, p. 371-373.)

ANTIDORUS.

Immisch., O., De Antidoro grammaticorum principe. (Jahrb. f. Philol. 141, 10, p. 695-696).

ANTIPHON.

Blenwald, — Voir Orateurs.

Kohm, J., Zur Kritik und Erklärung des Redners Antiphon. (Wiener Studien, XII, 2, p. 159-189.)

Weise, H., Ueber die erste Rede des Antiphon. Progr. d. Marienstifts-Gymn. zu Stettin. In-4°. 14 p.

APOLLONIUS DE PERGE, Apollonii Pergaei quae extant. Ed. *J. Heiberg*. I. Leipzig, Teubner, 1891, in-12. 4 M. 50 Pf.

— Das 5. Buch der Conica in der arab. Uebersetzung des Thabit Ibn Corrah. Herausg. ins Deutsche übers. und mit eine Einleitung versehen von *L. M. L. Nix*. Leipziger Promotionsschrift. Leipzig, Hiersemann, 1889, 48 p.; figg. 2 M.

APOLLONIUS DE RHODES.

Goodwin, C., The similes of Apollonius Rhodius. (J. Hopkins University Circulars, IX, 81, p. 73-74.)

Seaton, R.-C., On Apoll. Rh. III, 744. (The American Journal of philology, X, 4, p. 467-468.)

— On the Imitation of Homer by Apollonius Rhodius. (Journal of philology, XIX, 37, p. 1-13.)

APOLLONIUS le Sophiste.

Ludwich, A., Zu Apollonios Sophistes S. 18 B. (Jahrb. f. Philol. 139, 12, p. 865.)

APOLLONIUS DE TYANE.

Gottsching, J., Apollonius von Tyana. (Leipziger Inaug. Diss.) 1889. 126 p.

APOLOGIE de la médecine. Die Apologie der Heilkunst, eine griechische Sophistenrede des 5. vorchristl. Jahrb. berarb., übers., erläutert und eingeleitet. Wien, Tempsky. (Aus Sitzungsb. d. k. Akad. d. Wiss.)

APOLOGUE.

Neuhner, F., Apologi Graeci antiquissimi historia critica. Leipzig, Fock, 1889. 2 M.

ARCHIMÈDE.

Heiberg, J.-E., Neue Studien zu Archimedes. (Zeitschr. f. Mathematik, XXXIV, Supplementheft.)

ARISTIDE.

Büchner, W., Zu Aelius Aristides. (Philologus, 49, 1-2, p. 182-184.)

Coucoularis, P., Αἴλιος Ἀριστείδης ὡς ἀπομιμητὴς Δημοσθένους, etc. Inaug. Diss. Erlangen. 69 p.

ARISTON DE CHIO.

Heinze, R., Ariston von Chios bei Plutarch u. Horaz. (Rh. Mus. N. F. 45, 4, p. 497-523.)

Hense, O., Ariston bei Plutarch. (Ibid., p. 511-534.)

ARISTOPHANE. Comoediae. Instr. *Fr. Blaydes.* IX. Nubes. Halle, Waisenhaus. 10 M.

— The Birds, with Introduction and notes by *W.-W. Merry.* Clarendon Press. 3 sh. 6 d.

Allen, F., Aristophanes fragm. 180 et s. (Harward Studies I, p. 188-191.)

Anagnostakis, A., Ἡ ἰατρικὴ τοῦ Ἀριστοφάνους. Athènes. 19 p.

Borosch, G., Le Stasimon dans Aristophane (en hongrois). (Egyetemes phil. Közlöni, XV, 4, p. 489-502.)

— Πάροδος dans Aristophane (en hongrois). (Ibid. XIV, 5, p. 361-370.)

Emerson, A., On the conception of Low Comedy in Aristophanes. (American Journ. of philol. n° 39, 1.)

Erhardt, G., Ueber Interpolationen in Aristophanes' Wespen. Progr. d. Klosterschule Rossleben. In-4, 19 p.

Grœbl, J.-N., Die ältesten Hypotheseis zu Aristophanes. Progr. d. Studienanst. zu Dillingen. 94 p.

Haley, H., The social and domestic position of women in Aristophanes. (Harward Studies, I, p. 159-186.)

Harlez, C. de et **Keelhoof, J.,** A propos de trois vers d'Aristophane (vers 520-525 de la parabase des Nuées). (Rev. de l'Instr. publ. en Belgique, XXXIV, 3, p. 159-160.)

Harwardt, M., De Aristophanis irrisionibus earumque fide et usu. II. Allenstein, 1891. Progr. in-4°, 16 p.

Helmbold, H., Aristophanis Pax superstes ceterum prior sit an retractata. Jena, Neuenhahn, 1891. Diss. 69 p. 1 M. 60 Pf.

Iltz, J., De vi et usu praepositionum ἐπί, μετά, παρά, περί, πρός, ὑπό apud Aristophanem. Inaug.-Diss. Halis Sax. 90 p.

Kock, Th., Zu Phrynichos und Aristophanes. (Rh. Mus. N. F. 45, 1, p. 50-57.)

Lange, W., Quaestiones in Aristophanis Thesmophoriazusas. Diss. Göttingen, Dieterich, 62 p. 1 M. 60 Pf.

Leeuwen, J. van, Ad Schol. Aristoph. Acharn. v. 12. (Mnemosyne, XVIII, 1, p. 102).

Lettner, B., Wesen und Bedeutung des Sog. Agons in den Aristophanischen Komödien. (Bull. de l'Acad. de Cracovie, 1889).

Ludwig, C., Pluti Aristophanicae utram recensionem veteres grammatici dixerint priorem. (Commentationes phil. Jenens. IV, p. 61-132.)

Majchrowicz, F., Aristophane et sa relation avec les poètes comiques de son temps (en polonais). Gymn. Progr. de Stanislau, 1889. 36 p.

Meiners, G., Quaestiones ad scholia Aristophanea historica pertinentes. Inaug.-Diss. Halis Sax. 34 p. (Voir aussi Diss. philol. Hall. XII, p. 217-403).

Pœkel, W., Bemerkungen zu Aristophanes. (Suite). (Jahrb. f. Philol. 141, 7, p. 450-456.

Sobolewski, S., De praepositionum usu Aristophaneo. Moskau, Lang, VI, 229 p.

Stein, G., Scholia in Aristophanis Lysistratam, ed., Prolegomena de fontibus scholiorum. Göttingen, Dieterich. xxii-47 p. 2 M. 80 Pf.

Wachsmuth, C., Die Parodos der Acharner in ihrer Compositionsform erläutert. (Leipziger Studien, XII, 2, p. 367-386.)

White, W., The Stage in Aristophanes. (Harward Studies, II, p. 159-206.)

Wynne-Wilson, On Aristoph. Plutus 885. (Class. Review, IV, 8, p. 382.)

Zacher. K., Διὰ Καλλιστράτου. (Philologus, 49, 2, p. 313-337.)

Zuretti, C.-O.. Scolii al Pluto ed alle Rane dal cod. Veneto 472 e dal cod. Cremonese 12229 L 6, 28. (Revista di filologia, etc., XVIII, 7-9, p. 405-446; — 10-12, p. 485-563; — XIX, 1-3, p. 99-126, fin.)

ARISTOTE. De anima liber B secundum recensionem vaticanam ed. *H. Rabe*. Berlin, Weber. 1 M.

Aristoteles. On the Constitution of Athens. Ed. by *F.-G. Kenyon* (1. and) 2. edition. London, Quaritch.

— On the Constitution of Athens. Fac simile of Papyrus CXXXI in the British Museum. 22 pl. gr. in-fol.

— La Costituzione degli Ateniesi. Testo greco, versione italiana. Introduzione e note per cura di *C. Ferrini*. Milano, Höpli.

— Aristotele, la costituzione di Atene, tradotta da C. O. Zuretti. Torino, Loescher, 1891.

— Schrift vom Staatswesen der Athener, verdeutscht von *G. Kaibel* und *A. Kiessling*. Strasbourg, Trübner.

— De republica Atheniensium. Post Kenyonem ediderunt *H. van Heerwerden* et *J. van Leeuwen*. Leyde, 1891.

— Πολιτεία Ἀθηναίων. Ed. Kaibel et Wilamowitz Mœllendorf. Berlin, Weidmann, 1891.

— La République athénienne. Traduit en français pour la première fois par *Th. Reinach*. In-16. Hachette, 1891.

— Ethica Nicomachea rec. *J. Bywater*. Oxford, Clarendon Press, in-8° et in-4°. 6 sh. et 10 sh. 6 d.

— Nicomachean Ethics. Books 1-4, and Book 10, cap. 6 to end. Analysed, annotated and translated from Oxford Passmen by *S.-H. Jeyes*. London, Allen. 6 sh.

— Metaphysik, übers, von *H. Bonitz*. Aus dem Nachlass herausg. von *Ed. Wellmann*. Berlin, Reimer, IV, 321 p. 6 M.

— Les problèmes d'Aristote traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles par *J. Barthélemy Saint-Hilaire*. Paris, Hachette, 1891, 2 vol.

— Problèmes musicaux d'Aristote, trad. franç. avec commentaire perpétuel, par *Ch.-Em. Ruelle*. (Collection des auteurs grecs relotifs à la musique, IV.) Firmin-Didot, 1891. 2 fr.

— Commentaria in Aristotelem edita consilio et auctoritate Academiae litt. regiae-borussicae : Berlin. Reimer, Alexandri Aphrodisiensis in Aristotelis Metaphysica Commentaria, ed. *J.-M. Hayduck*. 1891. 35 M.

— Alexandri Aphrodisiensis in Aristotelis topicorum libros octo commentaria, ed. *M. Wallies*. 28 M.

— Ammonius in Porphyrii Isagogen sive V voces, ed. Ad. Busse. 1891.

Authentopoulos. — Voir la section II A.

Averrois paraphrasis in librum poeticae Aristotelis, *J. Mantino* Hispano Hebraeo medico interprete... Iterum ed. *F. Heidenhain*. Leipzig, Teubner, 1889. (Extr. de : Jahrb. f. Philol. 17. Suppl. Bd., p. 353-382.) 1 M.

Bergson. H., Quid Aristoteles de loco senserit. (Thèse). Paris, Alcan. 86 p.

Biach, A., Aristoteles' Lehre von der sinnlichen Erkenntniss in ihrer Abhängigkeit von Plato. (Philos. Monatsh. XXVI, 5-6, p. 270-287.)

Bruns, I., Bericht über die akademische Ausgabe der Aristotelescommentare, 1886-1889. (Archiv f. Gesch. d. Philos. III, 4, p. 599-619.)

Cauer. Fr., Hat Aristoteles die Schrift vom Staate der Athener geschrieben? Ihr Ursprung und ihr Werth für die ältere athenische Geschichte. Stuttgart, Göschen. 78 p. 1 M.

Cholodniak, J., La constitution athénienne (en russe). (Journal du ministère russe de l'Instr. publ., mai 1891, p. 58-70.)

Comparetti, D., Il libro di Aristotele » la costituzione di Ateue » testè scoperto. (Nuova antologia t. 117, p. 5-22.)

Deike. Schillers Ansichten über die tragische Kunst verglichen mit denen des Aristoteles. Helmstedt, (Progr.) in-4°. 34 p.

Diels, H., Zwei Funde. (Die Πολιτεία, lat.-griechische Inschrift vom Thurm der Winde. Briefe der Kaiserin Plotina). (Archiv f. Gesch. d. Philos. IV, 3, p. 478, 486, 494.)

Dittmeyer, L., Kritische Beiträge zur aristotelischen Thiergeschichte. (Blätter f. d. Bayr. Gymn., XXVII, 3-4, p. 222-227).

Dœring, A., Die aristotelischen Definitionen von σύνδεσμος und ἄρθρον, Poetik, c. 20. (Archiv f. Gesch. d. Philos., III, p. 363-369.)

Encken, R., Aristoteles' Urtheil über die Menschen. (Archiv. f. Gesch. d. Philos. III, p. 511-558.)

Ferrini, C., Intorno alla Costituzione degli Ateniesi di Aristotele. (Rendiconti dell' Ist. Lombardo, ser. II, XXIV, 8-9.)

Frænkel. Die Schrift des Aristoteles über die athenische Staatsverfassung. (Zeitschrift, für Geschichtswissenschaft, V, 1.)

Gercke, A., Ursprung der aristotelischen Kategorien. (Archiv. f. Gesch. d. Philos., IV 3, p. 424-441.)

Giesing. — Voir Sophocle.

Gomperz, Th., Aristoteles und seine neuentdeckte Schrift von der Staatsverfassung der Athener. (Deutsche Rundschau, XVII, 8, p. 219-236.)

Hæberlin, C., Aristotelis Politica, VI, 18. (Rh. Mus., N. F. 45, 2, p. 311-313.)

Haussoullier, B., L' Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote. (Rev. des ét. gr. III, 12, p. 475-479.)

Headlam, J.-W., The Constitution of Draco. (Const. ath. cap. 4). (Class. Rev. V, 4, p. 166-169.)

Hertz, M.-Cl., Zu Aristoteles Ἀθηναίων πολιτεία c. 38. (Jahrb. f. Philol. 143, 3, p. 192.)

Hertz, W., Aristoteles in den Alexanderdichtungen. Mittelalters, München, Franz. 103 p.

Herwerden, H. van, Nachträgliche Bemerkungen zur Ἀθηναίων πολιτεία. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 20, p. 610-612.)

Hultsch, F., Das Pheidonische Maszsystem nach Aristoteles. (Jahrb. f. Philol. 143, 4. H. p. 262-264.)

Immisch, O., Zu Aristoteles de republica Ath. 41. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 23, p. 707.)

Ipfelkofer. — Voir Anaximène.

Lippert, J., De epistula pseudaristotelica περὶ βασιλείας Commentatio. Diss. Halle. 38 p. 1 M. 60 Pf.

List of emendations [of Constit. Ath.] received by the editors beetween March 21 and April 18. (Class. Rev. V, 4, p. 165-166.)

Lœwenthal, A., Pseudo-Aristoteles über die Seele. Eine psychol. Schrift d. 11. Jahrh. und ihre Beziehungen zu Salomo ibn Gabirol [Avicebron]. Berlin, Mayer et Müller, 1891. VIII, 131 et 12 p. Lebr. Text. 3 M.

Mayor, J.-B., Un-Aristotelian words and phrases contained in the Ἀθηναίων πολιτεία. (Class. Rev. V, 3, p. 122-123.)

Mayor, J.-B., et **Platt,** Notes on the constitution of Athens. (Alphabet; Un-Aristotelian words). (Class. Rev., V, 4, p. 175-185.)

Natorp, P., Aristoteles und die Eleaten, I. (Philos. Monatshefte, XXVI, 3-4, p. 147-169.)

Niemeyer, K., Zu Aristoteles Ἀθηναίων πολιτεία. (Jahrb. f. Philol. 143,6, H.)

Nœtel, R., Aristotelis ethicorum nicomacheorum l. III, cap. 13, 14, 15 enarrata. (Jahrb. f. Philol. 139, 11, p. 721-741.)

Oertel, H., Die Lehre des Aristoteles von der Tyrannis. Progr. d. Studienanst. Kayserslautern. 42 p.

Poland, F. et **Hultsch, F.,** Zu Aristoteles Ἀθηναίων πολιτεία. (Jahrb. f. Philol. 143, 4, p. 251-262.)

Poppelreuter, H., Zur Psychologie des Aristoteles, Theophrast, Strato. Saarbrücken, Progr. 52 p.

Reinach, Th., La constitution de Dracon et la constitution de l'an 411. (Rev. des ét. gr., IV, 13, p. 82-85.)

– Trois passages du livre d'Aristote sur la constitution d'Athènes. (Séances de l'Acad. des inscr., 5 juin 1891.)

— Aristote ou Critias? (même sujet). (Rev. des ét. gr., IV, 14, p. 143-158.)

Richards, H., Aristotle on the Constitution of Athens. (Academy n. 989, p. 371.)

Rosanow et Pjerwow. La métaphysique d'Aristote. (En russe). (Journal du ministère russe de l'Instr. publ., fév. et mars 1890, 3. section, p. 82-112 et p. 113-152.)

Rutherford, W.-G., The bearing of the new papyrus on some cardinal points in textual criticism. (Class. Rev., V, 3, p. 89-91.)

Schneider, G.-J., Aristoteles Ἀθηναίων πολιτεία. (Wochenschrift f. klass. Philol. VIII, 8, p. 498-502; 9, p. 529-533; 21, p. 585-589.)

Schœll, R., Aristoteles Staat der Athener. II. (Allgem. Zeitung. Beilage, n. 106 et 109.)

Schvarcz, J., Kritik der Staatsformen des Aristoteles. Vermehrte Ausgabe. Eisenach, Bachmeister. 3 M. 60 Pf.

— Aristoteles und Ἀθηναίων πολιτεία. (Auszug aus « Die Demokratie », II, 91). Leipzig, Friedrich. 26 p.

— Der Aristoteles-Papyrus des British Museum. (Ungarische Revue, XI, 4.)

Sellger, P., Zu Aristoteles Nicomacher Ethik [A 1094 *a* 1]. (Jahrb. f. Philol. 143-144, 4. H. p. 288.)

Shorey, P., Συλλογισμοὶ ἐξ ὑποθέσεως in Aristotle. (American Journal of philology, X, 4, p. 460-462.)

Stapfer, A., Kritische Studien zu Aristoteles' Schrift von der Seele. Progr. d. Studien anst. Landshut. 34 p.

Stewart, J.-A., Ethica Nicom. V, 10, 1137. (Class. Review, IV, 8, p. 299.)

Stœhr, Widemann, Schinndinger, Vogel, Curae criticae in Aristotelis Politica. (Commentationes Monacenses, p. 91-114.)

Thompson, Wyse, Richards, On the Constitution of Athens. (Class. Rev., V, 5, p. 224).

Torr, C., The date of the Constitution of Athens. (Athenaeum, n. 3316, p. 636.)

— The shark and the whale (by Aristotle). (Class. Review, IV, 5, p. 234.)

Torr, Campbell, Sandys, Mayor, Jackson, Richards, Wyse, Notes on the text of the Ἀθηναίων πολιτεία. (Class. Rev., V, 3, p. 105-122.)

Vanderkindere, Le manuscrit d'Aristote, récemment découvert. (Revue de Belgique, mars 1891.)

Waldstein, Ch., The grave of Aristotle. (Academy, n. 989, p. 377 et 990.)

— The Tomb of Aristoteles. Lecture at the Royal Institution. (Academy, n. 997, p. 568-569).

Wallies, M., Die griechischen Ausleger der aristotelischen Topik. Berlin, Progr. d. Sophien-Gymn. In-4°. 27 p.

Walter, A.-F., — Voir section V.

Weddingwen, van, L'esprit de la psychologie d'Aristote, etc. (Bull. de l'Acad. des Sc. de Belgique, 1890, n. 2.)

Weil, H., La constitution d'Athènes. (Journal des Savants, avril 1891.)

Whibley, L., Constit. Ath. cap. 22, 23, 28. (Class. Rev., V, 4, p. 168-169.)

— The Authorship. (Ibid. n. 5, p. 223.)

Zahlfleisch, J., Zu Aristoteles' Topik 137 *a* 8-20. (Zeitschrift f. oesterr. Gymn., 41, 4, p. 301-304.)

— Zu Aristoteles' Metaphysik. (Ibid. 41, 11, p. 973-977.)

Zeller, Ed., Die deutsche Litteratur üb. die aristot. Philosophie. (Jahrb. f. Philol. 139, 11, p. 302-320.)

ARISTOXÈNE.

Hirzel, R., Aristoxenos und Platons erster Alkibiades. (Rh. Mus. N. F. 45, 3, p. 419-435.)

ARRIEN.

Koehler, U., Ueber die Diadochengeschichte Arrian's. (Sitzungsb. d. Akad. zu Berlin, 28, p. 557-588.)

ATHANASE (saint).

Batiffol. — Voir PATROLOGIE.

ATHÉNÉE.

Athenaei Dipnosophistarum libri XV, rec. *G. Kaibel,* Leipzig, Teubner, 1887-1890. 3 vol. in-12. 17 M. 10 Pf.

Dessau, H., Zu Athenaeus. (Hermes, XXV, 1, p. 156-158.)

Rudolph, F., Larensius, der Wirth bei Athenaios. (Comment. Fleckeisen., p. 211-219.)

Torr, C., Athenaios, XI, 49 (θωράκιον). (Class. Review, IV, 1-2, p. 68.)

BACCHIUS. Die Eisagoge des Bacchius. I. Text, Kritischer Apparat und deutsche Uebersetzung, von *K. von Jan.* Lyc. Progr. von Strassburg in E., in-4°, 32 p.

— II. Erklærung. *Ibid.* 1891. 23 p.

K. von Jan. Die Metrik des Bacchius. (Abdruck aus dem Rh. mus. N. F. 46. 1891.)

BIBLE GRECQUE. The Psalms in Greek according to the Septuagint. Ed. by *H.-B. Swete.* Cambridge Univ. Press. 2 sh. 6 d.

— The Old Testament in Greek according to the Septuagint, ed. *H. Swete.* Vol. 2. Chronicles, Tobit. Cambridge univ. Press; 1891. 866 p. 9 sh.

— Testamentum novum, graece, ad antiquissimos testes denuo rec., apparatum criticum apposuit *C. Tischendorf.* Ed. VIII critica major. vol. III, pars 2. Prolegomena scripsit *C.-R. Gregory*, additis curis *Ezrae Abbott.* Pars II. Leipzig, Hinrichs. 8 M. 50 Pf.

— Testamentum novum graece. Ex ultima Tischendorfii recensione ed. *O. de Gebhardt.* Ed. stereot. minor secundis curis emendata. Leipzig, Tauchnitz, in-16.

— Novum Testamentum cum parallelis S. Scripturae locis vetere capitulorum notatione, canonibus Eusebii. Accedunt tres appendices. Clarendon Press. XX, 850 p.

— Novum Testamentum, by Lloyd and Sanday, with critical appendices, London, Frowde. 180 p. 6 sh.

— The Gospel according to St. Matthew, ed. by *A. Sloman;* being the Greek text as revised by *Westcott* and *Hort.* With introduction and notes. London, Macmillan. 2 sh. 6 d.

— The Epistle to the Hebrews, the Greek text ed. by *Brooke Foss Westcott.* With notes and essays. London and New-York, Macmillan, 580 p.; 54, 504 p. 14 sh.

Abbot, T.-K., On the quotation from Old Testament in the fourth Gospel. (Class. Rev. V, 1-2, p. 11-12.)

Bliss, F., The supposed uncial codex of the New Testament. (Athenaeum, n. 3256, p. 372.)

Cron, Chr., Zu Lucas 15, 18. (Jahrb. f. Philol. 142, 2, p. 105-102).

Cross., J., The quotations from the Old Testament in the fourth Gospel. (Class. Rev. V, 4, p. 142-143).

Deane, W., Pseudepigrapha. An account of certain apocryphal sacred writings in the Jews and early Christians. Edimburgh, Clark, 1891. 348 p. 9 sh.

Harris, Rendel, Biblical fragments from Mount Sinai. Cambridge, in-4°, XV, 68 p.

Heusser, Th., Griechische Syntax zum N. Test. nebst Uebungsstucken zum Uebersetzen ins Griechische für Formenlehre and Syntax. Basel, Spittler. VII, 88 p. 1 fr. 85 c.

Hoskien, H.-C., A full account and collation of the greek cursive codex Evangeliorum 604. With facsimiles. (Egerton 2610 in the British Museum). With ten Appendices. London, Nutt. 280 p.

Lipsius, R.-A., Die apocryphen Apostelgeschichten. (Ergänzungsheft und Register). Braunschweig, Schwetschke, VIII, 268 p. 8 M.

Pauly, V. de, De Ὀρθοτονίᾳ sive tractatus de graecis Novi Testamenti dialectis accentibusque, etc. Lyon, Vitte.

Rügg, A., Die textkritischen Grundsätze von Westcott und Hort bei ihrer Ausgabe des griech. Neuen Testaments. (Theol. Zeitschrift, VII, 2.)

Simcox, W.-H., The language of the New Testament. New-York, Whittaker, 226 p. 75 cts.

Whitelaw, R., A fragment of the lost epistle to the Corinthians. (Class. Review, IV, 1-2, p. 12.)

BION. — Voir THÉOCRITE.

CALLIMAQUE, Callimacho. La Chioma di Berenice. Traduzione e commento di *C. Nigra* col testo latino di Catullo riscontrato sui codici. Milano, Höpli. 8 L.

Maas, E., Kallimachos und Kyrene. (Hermes, XXV, 3, p. 400-411.)

Reizenstein, R., Die Inhaltsangabe im Archetypen der Kallimachos-Handschriften. (Hermes, XXVI, 2, p. 308-314.)

Vahlen, J., Quaestiones Callimacheae et Theocriteae. (Index lect. 1889-90. Berolini, 1889, in-4. 56 Pf.

CALLISTHÈNE, History of Alexander the Great. Being the Syriac version of the Pseudo-Callisthenes. Ed. from mss. with a English translation and notes, by *E.-A. Wallis Budge*. Cambride. 530 p. 30 sh.

CANABUTZAS. Joannis Canabutzae in Dionysium Halicarnasensem commentarius ; primum ed. *M. Lehnerdt*. Leipzig, Teubner, in-12. 1 M. 80 Pf.

CÉBÈS. Das Gemälde im Kronostempel. Aus dem Griech. übers. und mit Erlæuterungen versehen von *F.-S. Krauss*. Wien, Gerold. 30 p. 80 Pf.

CHARITON.

Kekkos, C.-D., Χαρίτων Ἀφροδισιεὺς μιμητὴς Ξενοφῶντος καὶ Ἡλιοδώρου, etc. Inaug.-Diss. Erlangen. 32 p.

CHORICIUS, Choricii duae orationes nuptiales primum ed. *R. Förster*. Breslau. Ind. lect. aestiv. 1891. In-4°, 24 p.

Kaibel, G., Emendationes in Choricii orationes. (Hermes, XXV, 1, p. 110-112.)

CLÉMENT D'ALEXANDRIE.

Kaye, J., Some account of the writings and opinions of Clement of Alexandria. London, Griffith. 274 p. 1 M. 20 Pf.

Stæhlin, O., Observationes criticae in Clementem Alexandrinum, etc. Inaug.-Diss. Erlangae. 43 p.

CLÉMENT, romain.

Quarry, J., Notes, chiefly critical, on the Clementine homilies and the epistles prefixed to them. (Hermathena, VII, 16, p. 239-267.)

CLÉMENT (pseudo-).

Harnack, Die pseudo-Clementinischen Briefe de Virginitate und die Entstehung des Mönchthums. (Sitzungsberichte der Berliner Akademie, 1891, n, 21, p. 361-386.)

CLÉOMÈDE, Cleomedis de motu circulari corporum caelestium libri II ad novum cod. ed. et lat. interpretatione instr. *H. Ziegler*. Leipzig, Teubner, in-12. 2 M. 70 Pf.

Lüdecke, M., Zu Kleomedes κυκλικὴ θεωρία μετεώρων. (Jahrb. f. Philol., 141, 7, p. 457-462.)

CONON.

Hœfer, U., Konon. Text und Quellenuntersuchung. Greifswald, Bamberg. 2 M. 80 Pf.

CRATINUS.

Kaibel, G., Cratinus in Lagena fabula. (Hermes, XXV, 1, p. 97-98.)

Müller-Strübing, H., Die letzten Aufführungen und das Ende des alten Kratinos. (Jahrb. f. Phil., 141, 8-9, p. 513-549.)

CRINAGORAS.

Sternbach, L., Crinagorea. (Wiener Studien, XII, 2, p. 206-221.)

CRITIAS.

Leeuwen, J. van, Critiae versus [apud Platonem] emendatur. (Mnemosyne, XVIII, 2, p. 148.)

Reinach, Th. — Voir ARISTOTE.

CYRILLE de Scythopolis. — Voir THÉODORE.

DAMASCIUS, Damaskios, the Platonic successor. Doubts and solutions about first principles. I. Translated by *Th. Johnson*. (Bibliotheca platonica 1, 2, p. 82-98).

DÉMÉTRIUS.

Behelm-Schwarzbach, F., Libellus περὶ ἑρμηνείας qui Demetrii nomine inscriptus est, quo tempore compositus sit. Diss.-Inaug. Kiel. 40 p. 1 M. 20 Pf.

DÉMOCRITE.

Modritzki, K., Die atomistische Philosophie des Demokritos in ihrem Zusammenanhang mit früheren philosophischen Systemen. Stettin. Progr. d. Stadtgymn. In-4°, 8 p.

Natorp. — Voir PLATON.

DÉMOSTHÈNE, Demosthenes, Orations, with Introd. and notes by *E. Abbott* and *R.-E. Matheson*, II. New-York, Macmillan, in-16. 1 doll. 10 cts.

— Ausgewählte Reden, erklärt von *Rehdantz* und *Blass*. II. Rede vom Kranz. Leipzig, Teubner. 2 M. 10 Pf.

— Orationes selectae, ed. *F. Slameczka*. Wien, Gerold. 80 Pf.

— Ὑπὲρ Κτησιφῶντος, ὑπὸ Γ. Σοφοκλέους. Athènes, 207 p.

— Demosthenes' Speech against the law of Leptines; a revised text, with an Introd. critical and explanatory notes, and an Autotype facsimile from the Paris Ms., by *J.-E. Sandys*. Cambridge. Warehouse. 9 sh.

— L'Orazione di Demostene contra Callicle tradotta et ill. in rapporto alla teoria delle servitù prediali nel diritto greco, da *V. Scialoia*. (Atti d. r. Accad. d. Sc. di Torino, XXV, 13-14).

— Rede für die Megalopoliten. Griechisch und Deutsch mit ausführl. Krit. und exeget. Kommentar von *W. Fox*, S. J. Freiburg in Brisg., Herder. 4 M. 50 Pf.

Baran, A., Schul-Commentar zu Demosthenes acht Staatsreden. Prag, Tempsky, VI, 168 p.; 4 dessins. 1 M. 25 Pf.

Gnesotto, A., L'orazione contro Formione. Padova, tip. Randi, 31 p.

Hærter, E., Uebersetzung und Disposition der Rede des Demosthenes Ueber die Angelegenheiten im Chersones. (Festschrift des Gymn. zu Stendal, p. 83-92.)

Luniak, O., Sur la question des rapports entre Démosthène et Socrate (en russe). (Journal du ministère russe de l'Instr. publ., fév. 1890, 3. Section, p. 72-81.)

Malecki, L., Le discours de Démosthène sur la Fausse Ambassade (en polonais). Neu-Sandek, 1889, 93 p.

Ouvré, H., Démosthène. Paris, Lecène et Oudin, 240 p. (avec plusieurs portraits et reproductions). 1 50 c.

Pfeiffer, A., Noch einmal die demosthenischen Briefe. Winterthur. Progr. in-4°, 44 p.

Polaschek, A., Zu Demosthenes, Ol. II, 8. (Zeitschr. f. d. Oesterr. Gymn. 41, 5, p. 386-387).

Primozic, A., Ueber den demosthenischen Periodenbau. Gymn.-Progr. von Iglau. 25 p.

Reeb, G., De particularum ὅτι et ὡς apud Demosthenem usu, etc. Inaug.-Diss. Gissae. 39 p.

DÉMOSTHÈNE le thrace.

Gehrmann, B., Demosthenis Thracis μεταβολῶν Ὀδυσσείας fragmenta. Diss.-Inaug. Königsberg i. Pr. 44 p. 1 M.

DENYS D'HALICARNASSE. — Voir CANABUTZAS.

— Dionysii Halicarnassensis antiquitatum romanarum quae supersunt, ed. *C. Jacoby*, vol. III. Lipsiae, Teubner, 1891. 3 M.

Fllerle, J., Ueber Nachahmungen d. Demosthenes, Thucydides, und Xenophon in den Reden der römischen Archaeologie d. Dionysius von Halicarnass. Leipzig, Fock. 85 p. 1 M. 20 Pf.

Nordstrœm, V., De Institutorum romanorum vocabulis Dionysii Halic. quaestiones. Inaug.-Diss. Helsingfortiae. IV, 89 p. 1 M. 60 Pf.

DENYS D'HALICARNASSE le jeune, Aelii Dionysii et Pausaniae atticistarum fragmenta, collegit *E. Schwabe*. Accedunt fragmenta lexicorum rhetoricorum apud Eustathium laudata. Leipzig, Dyk. 12 M.

Diels, H., De Dionysii et Photii lexicis. (Hermes. XXVI, 2, p. 243-261.)

DICÉARQUE.

Düntzer, P. — Voir HOMÈRE.

DICEUS.

Trautwein, P., Die Memoiren des Dikaios. Eine Quelle des herodoteischen Geschichtswerkes. (Hermes, XXV, 4, p. 527-566.)

ΔΙΔΑΧΗ. Ἡ διδαχὴ τῶν δώδεκα. Text und Anmerkungen von *Renssee*. Lauban. Progr. in-4°, 25 p.

Taylor, C., The Didache compared with the Shepherd of Hermes. (Journal of Philology, XVIII, 36 p. 297-325.)

— Traces of a saying of the Didache. (Ibid., XIX, 37, p. 148-160).

DIDYME. — Voir HOMÈRE.

DINARQUE.

Blenwald. — Voir ORATEURS.

DIODORE DE SICILE, Bibliotheca historica. Recogn. *F. Vogel*, vol. II. Leipzig. Teubner. 3 M. 60 Pf.

Bezzel, Conjecturae Diodoreae. Diss. Erlangen, 1889. 34 p.

Neubert, R., Spuren selbständiger Thätigkeit bei Diodor. Gymn. Progr. von Bautzen. In-4°, 26 p.

Schneider, G., De aliquot libris Diodori Siculi manu scriptis. Progr. d. Luisen-Gymn. zu Berlin. In-4°, 26 p.

Vogel, Fr., Zu Diodor XIII, 5, 2. (Blätter für d. Bayr. Gymn. XXVII, 3-4, p. 183-184.)

Wachsmuth, C., Hat Diodorus Siculus einen Theil seines Geschichtswerkes selbst desavouirt? (Rh. Mus. N. F. 45, 3, p. 476-477.)

DIOGÈNE D'APOLLONIE.

Heil, G., Die schriftstellerische Thätigkeit des Diogenes von Apollonia. (Philos. Monatsh., XXVI, 5-6, p. 257-270).

DIOGÈNE LAËRCE.

Susemihl, F., Zu den Biographien des Bion und des Pittakos bei Laërtios Diogenes. (Jahrb. f. Philol., 141, 3, p. 187-191.)

Volkmann, W., Quaestionum cap. I. De Diogene Laërtio et Suida. Progr. d. Gymn. zu S. Maria-Magdalena in Breslau. In-4°, 11 p.

— Untersuchungen zu Diogenes Laertius. I, Sosicratos. II, Die Schriften des Timon von Phlius. (Festschrift zu F. d. 25. J. Best. d. Gymn. Jauer, p. 103-120.)

DION CASSIUS, Dionis Cassii historia romana. Rec. *J. Melber*. I. Lipsiae, Teubner. 4 M. 50 Pf.

Boissevain, U.-Th., Ein verschobenes Fragment des Cassius Dio (73, 9, 6). (Hermes, XXV, 3, p. 329-339.)

Hultsch, Th., Zu Cassius Dion (Jahrb. f. Philol., 141, 3, p. 209-212).

Melber, J., Zu den Fragmenten des Dio Cassius. (Blätter f. d. Bayr. Gymnasialschulwesen, XXVI, 6-7, p. 317-318).

DION CHRYSOSTOME, Drei Reden zum ersten Mal ins Deutschen ubertr. und erläutert von *H. Stich*. Progr. d. Studienanst. Zweibrücken. 72 p.

Stich, J., Ad Dionis Chrysostomi orationes. (Blätter f. d. Bayr. Gymnasialschulwesen, XXVI, 8, p. 400-404.)

— De Dionis orationibus. (Ibid. XXVII, 3-4, p. 228-231.)

DIOPHANTE, Arithmetik und die Schrift über die Polygonalzahlen, übersetzt und mit Anmerkungen begleitet von *G. Wertheim*. Leipzig, Teubner, in-12. 8 M.

ÉLIEN.

Boor, C. de, Zu den Fragmenten des Aelian. (Rh. Mus. N. F. 45, 3, p. 477-480.)

EMPÉDOCLE.

Ferrari, S., Empedocle. (Rivista di filosofia, VI, 1.)

ÉNÉE le tacticien.

Ries, J., De Aeneae Tactici commentario poliorcetico. Diss.-Inaug. Halis Sax. Berlin, Mayer et Müller. 44 p. 1 M. 20 Pf.

ÉPHORE.

Bruchmann, C.-F.-H., Beiträge zur Ephoros-kritik. I. Progr. d. K.-Wilhelms Gymn. zu Breslau. In-4°. 15 p.

Dopp. E., Die Geburtsolympiade des Ephorus und Theopomp bei Suidas.

ÉPICTÈTE.

Bonhœffer. A., Epictet und die Stoa. Untersuchungen zur stoischen Philosophie. Stuttgart, Enke. VIII, 316 p. 10 M.

ÉPICURE.

Thomas, P.-M.-F., De Epicuri canonica. Paris, Alcan, 1889. (Thèse).

Usener, H., Epikurische Spruchsammlung, II. (Wiener Studien, XII, 1, p. 1-4.)

ÉPIMÉNIDE.

Diel. H., Ueber Epimenides von Kreta. (Sitzungsberichte der Berliner Akad. 1891, n. 21, p. 387-403.)

ÉPIPHANE.

Volgt, H.-G., Quae sint indicia veteris ab Epiphanio in relatione de Cataphrygibus (Pan. Haer. XLVIII) a II. paragrapho usque ad XIII. usurpati fontis. Diss. theologico-historica. Königsberg i. Pr., Koch, 46 p. 1 M.

ÉROTIEN.

Strecker, K., Zu Erotian. (Hermes, XXVI, 2, p. 262-307.)

ESCHINE, Aeschines in Ctesiphonta. Ed. with notes and Indices, by *T. Gwakin* and *E. Shuckburgh*. London, Macmillan, in-12. 336 p. 5 sh.

Meister, R., Αἰσχίνης ὁ Σελλοῦ. (Jahrb. f. Philol. 141, 10, p. 673-678.)

Rabe, A., Die Redaktion der Aeschineischen Rede gegen Ktesiphon. Berlin, Mayer et Müller. 1 M.

ESCHYLE, Αἰσχύλου δράματα σωζόμενα καὶ ἀπολωλότων ἀποσπάσματα μετὰ ἐξηγητικῶν καὶ κριτικῶν σημειώσεων, τῇ συνεργασίᾳ Εὐγ. Ζωμαρίδου,... ἐκδιδόμενα ὑπὸ *N. Wecklein*. T. I, περιέχον γεν. εἰσαγωγήν, Πέρσας καὶ Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας. Athènes, Beck, 1891. (Bibliothèque Zographos, vol. IV).

Bethge, R., De Septem adv. Th. episodio altero. Berlin, Progr.

Bury, J.-B., Agamemnon, v. 425 (κολοσσός). (Class. Review, IV, 1, p. 182.)

Croiset, M., Le second acteur chez Eschyle. (Acad. des inscr. et b.-l., mém. des savants étrangers à l'Acad., t. X, 1. partie. T. à p. 27 p.)

Crusius, O., De Morte Aeschyli epirrhema. (Mnemosyne, XVIII, 2, p. 202.)

Finsler, G., Die Orestie des Aischylos. Bern, Schmid, in-4°. 54 p.

Genniges, Aem., De compositis Aeschyleis, etc. Inaug.-Diss. Halis Sax. 32 p.

Gilbert, W., De Agamemnonis Aeschyleae versibus 1312-1329 et 1447 S. (Commentat. Fleckeisen. p. 1-8.)

Gorter, H., De Interpretatione Aeschyli metaphorarum. Leiden. Diss. IV, 103 p.

Gravenhort, H., Ueber die Perser des Aeschylos. Ein Beitrag zum Verständniss and zur Würdigung dieser Tragœdie. Leipzig, Fock. 22 p. 60 Pf.

Hamelbeck. — Voir section V.

Headlam, W., Notes on Tuckers Supplices. (Class. Review, IV, 8, p. 355-356.)

Kück, E., Studia maxime critica in Aeschylum et scholia Aeschyli Medicea. Diss.-Inaug. Göttingen. Vandenhoeck und Ruprecht, 46 p. 1 M.

Leeuwen, J. van, Βοῦς ἐπὶ γλώσσῃ. (Mnemosyne, N. S. XVIII, 1, p. 48-51.)

Maass, E., De Aeschyli Supplicibus Commentatio. Gryphiswaldiae, gr. in-4°. 38 p. 1 M. 50 Pf.

Newman, F.-W., Comments on the text of Aeschylus and Euripides. With supplementary studies. London, Paul, Trubner and Co. 6 sh.

Oberdick, J., Zum Prometheus des Aeschylus. (Wochenschrift f. klass. Philol., VII. 16, p. 445-446.)

Palmer, A., Two emendations in Aeschylus [Pers. 277 sqq.; Agam 561. 2]. — Aristophanicum [Eccles. 175]. (Hermathena, VII, 16, p. 113-114.)

Platt, A., The plot of the Agamemnon. (Class. Review, IV, 3, p. 98-99.)

Richter, P., Die Tragœdien des Aeschylus nach Inhalt und Wirkung beleuchtet. Zugleich ein Wort der Kritik über das Werk von G. Günther : Grundzüge der tragischen Kunst. I, Breslau, Progr. In-4°, 39 p.

Snow, T-C., Aesch. Agam. 1273. (Class. Review, IV, 7, p. 319.)

Todt, B., Vier Schauspieler im Prometheus des Aeschylos ? (Wochenschrift f. klass. Philologie, 1890, n. 34.)

— Bemerkungen zu Aeschylus Prometheus. (Philologus, 49, 2, p. 376-377.)

Tucker, T.-G., Notes on Æschylus, Septem. (Class. Review, III, 10, p. 435-436.)

Ullmann, C.-Th., Proprietates sermonis Aeschylei quatenus in diverbio perspectae sunt, etc. II. p. Progymn.-Progr. von Donaueschingen, in-4°. 16 p.

Verrall, A.-W., The Agam. of Aeschylus. An addendum. (Class. Rev. IV, 1-2, p. 3-6.)

Warren, S.-J., Agamemnon, v. 374 (πέφανται). (Class. Review, IV, 4. p. 182.)

Weil, H., Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle. Paris, Klincksieck, in-4°, 28 p. (Extr. des Mém. de l'Acad. des inscr. et b.-l., t. XXXII, 2. p.)

Wilamowitz-Mœllendorf, U. von, Die Ueberlieferung der Aeschylosscholien. (Hermes, XXV, 2, p. 161-170.)

ÉSOPE, Aesopus. The fables as first printed by *William Carton* (1484) ed. by J. Jacobs. London, Nutt, 1889.

ÉTIENNE DE BYZANCE.

Condogonis, Sp., Διορθωτικὰ εἰς τὰ ἐθνικὰ Στεφάνου τοῦ Βυζαντίου ἐν οἷς ἀκριβὴς περὶ τοῦ « Σιμίας » λόγος. Ἑλληνικὸν ὀνομαστικὸν περιλαμβάνον τὸ πρῶτον ἐξ ἐπιγραφῶν γνωριζόμενα ὀνόματα, Ἑκατοντὰς α'. Erlangen, 97 p.

Tümpel. — Voir section VII, TÜMPEL.

ETYMOLOGICUM GUDIANUM.

Carnuth, O., Zur Abwehr. (Berlin, philol. Wochenschrift, X, 2, p. 42-43.)

ETYMOLOGICUM MAGNUM.

Reitzenstein, R., Das echte ἐτυμολογικὸν μέγα. (Verh. d. 40. Philol.-Versammlung, p. 403-408.)

EUCLIDE, Euclidis Elementa ed. *J.-L. Heiberg,* 5. vol. Leipzig, Teubner, in-12. 2 M. 60 Pf.

Rausenberger, Die Behandlung der Proportionen bei Euklid. (Berichte des deutschen Hochstifts, VII, 1.)

Riccardi, P., Saggio di una bibliografia euclidea ; memoria. P. IV. Bologna, in-4°. 60 p. (Extr. d. Ser. V, t. I, delle Mem. d. l'Accad. d. sc. dell' Istituto di Bologna.)

EUDOXE.

Tannery, P., L'art d'Eudoxe. (Rev. de philol., XIII, 3-4, p. 44-49.)

EURIPIDE, Sept tragédies. Texte grec : Hippolyte, Médée, Alceste, Hécube, Iphigénie en Tauride, Electre, Oreste ; recension nouvelle, avec commentaire, introduction et des notices, par *H. Weil.* 2° éd. Paris, Hachette, 1891. 15 fr.

— Alceste. Texte grec, avec un commentaire critique et explicatif et une notice, par *H. Weil,* Paris, Hachette, 1891.

— Alcestis. With introd., notes, appendices and a complete vocabulary, by *M.-A. Bayfield.* London and New-York, Macmillan, in-18. 1 sh, 6 d.

— The Ion, with a translation and notes, by *A.-W. Verrall.* Cambridge. 9 sh.

— Iphigenia in Aulis. Ed. with introduction, notes and commentary, by *E.-A. England.* London, Macmillan, 1891.

— Iphigénie à Aulis. Ed. classique par *E. Pessonneaux.* Paris, Delalain.

Bury, J.-B., Euripides Bacchae 506. (Class. Rev., V, 3, p. 127.)

Campbell, L., The new fragment of Antiope. (Class. Rev., V, 4, p. 185.)

Dyer, L., Ion at Cambridge. (The Nation, 18 dec. 1890, n. 1329.)

Giles, P., Political allusions in the Supplices of Euripides. (Class. Review, IV, 3, p. 95-98.)

Gregorakis, G., Σύγκρισις τῶν σχολίων τῶν Φοινισσῶν τοῦ Εὐριπίδου πρὸς τὸ τούτων κείμενον. Jena, Diss. 55 p.

Grœppel, A., De Euripidis versibus logaedicis. Inaug.-Diss. 93 p. 1 M. 50 Pf.

Hæberlin, C., Zu Euripides Herakleidai v. 231. ((Jahrb. f. Philol. 141, 1, p. 26.)

Headlam, Sandys, Garnett. The new fragment of the Antiope. (Class. Rev., V, 4, p. 185.)

Holzner, E., Zu Euripides. (Zeitschrift f. d. Oesterr. Gymn., XLII, 4, p. 294.)

Housmann, A.-E., Conjectural emendations in the Medea. (Class. Review, IV, 1-2, p. 8-13.)

Hümer, C., Die Genesis des Entschlusses in den Tragödien des Euripides und Sophokles. (Leipzig, Fock, 1889.) 1 M. 20 Pf.

Keene, Ch., Euripides Electra 797. (Class. Rev., V, 3, p. 127.)

— Eurip. El. 608 sq. (Ibid., IV, 6, p. 278-271.)

Kock, Th., Euripides fragment 953 Nauck. (Rh. Museum, XLVI, 2.)

Mahaffy, J.-P., On the Antiope fragment. (Class. Rev., V, 4, p. 186-187).

Newman. — Voir Eschyle.

Noak. Iliupersis, etc. Giessen. Diss. 99 p.

Palmer, E.-C., Euripides Rhesus 59. (Class. Review, IV, 5, p. 228.)

Pearson, A.-C., Notes on Euripides Troades. (Class. Review, IV, 9, p. 425.)

Polle, F., Besserungs-und Erklärungsversuche zu Euripides. (Comment. Fleckeisen, p. 37-58.)

Reichenbach, K., Die Satyrpoesie des Euripides. Znaim, 1889. Progr.

Sandys, J.-E., Antiope of Euripides. (Class. Rev., V, 5, p. 232.)

Schwartz, E., De numerorum usu euripideo. I. Kiel. Progr. in-4°. 24 p.

Smith, G.-C.-M., On the significance of some echoed phrases in Euripides' Hippolytus. (Class. Review, IV, 4, p. 149-150.)

Stoppel, P., Lexici Euripidis specimen novum, quo continentur literae H vocabula ἡ-ἡτών. Wismar, in-4°. 24 p.

Weil, H., Les nouveaux fragments de l'Antiope d'Euripide. (Rev. des ét. gr., III, 12, p. 480-485.)

Wieseler, F., Verbesserungsvorschläge zu Euripides. (Nachrichten von d. k. Gesellsch. d. Wiss. und d. Georg.-Aug. Universität zu Göttingen, n. 3, p. 66-67.)

Wilson, H.-F., The « Ion » at Camdridge. (Academy, n. 970, p. 535-536.)

Zuretti, C.-O., Qui in antiquitate Euripidem poetae sint imitati. Aug. Taur., typ. Bona, 51 p.

EUSEBIOS.

Reinach, Th., Note sur un texte de l'historien Eusebios relatif au siège d'une ville des Gaules par les Francs. (Revue celtique, XI, 1-2, p. 211-214.)

EUSTATHE.

Tümpel. — Voir section VII, Tümpel.

FLORILEGIUM graecum in usum primi gymnasiorum ordinis collectum a Philologis Afranis. 10 fasc. Leipzig, Teubner, in-12 (complet.)

GALIEN.

Müller, Iwan von. Ueber Galen als Philologen. Vertrag auf der Philologenversammlung zu München. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 25, p. 799-800.)

Paetzolt, F., De nonnullis glossematis, maxime Galenianis, Commentatio. (Festschrift z. F. d. 25 Jahr. Best. d. Gymn. Jauer, p. 93-101.)

GEMINUS.

Manitius, C., Des Geminos Isagoge, nach Inhalt and Darstellung kritisch beleuchtet. (Comment. Fleckeisen, p. 93-119.)

GEORGES DE CHYPRE, Georgii Chyprii descriptio orbis romani. Accedit Leonis imp. diatyposis gemina adhuc inedita, edid., praefatus est, commentario instr. *H. Gelzer*. Adjectae sunt 4 fabulae geographicae. Leipzig, Teubner. 3 M.

GORGIAS.

Scheel, E., De Gorgianae disciplinae vestigiis. Rostock. Diss. 60 p.

GRAMMAIRIENS.

Egenolff, P., Bericht über die griechischen Grammatiker. (Schluss). (Jahresb. über d. Fortschr. d. klass. Alterthumswiss., 58, p. 265-313.)

Immisch, O., De Grammaticorum principe. (Jahrb. f. Philol., 141, 10, p. 695-696.)

Wentzel, H., De Grammaticis Graecis quaestiones selectae. I. Ἐπιχλήσεις, etc. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht. 165. (Voir la section VII.) 3 M.

GRÉGOIRE DE CHYPRE, Gregorii Cyprii declamatio inedita. Part. I. Ex apographo codicis Leidensis ed. paucisque ill. *O. Miller*. Gymn. Progr. von Oels. In-4°, 8 p.

HAGIOGRAPHES, The Acts of the Martyrdom of Perpetua and Felicitas. The original Greek text, now first ed. from a Ms. in the library of the Convent of the Holy Sepulchre et Jerusalem, by *J. Rendel Harris* and *S.-K. Gifford*. Cambridge, Warehouse. 66 p. 5 sh.

Fuhrer, J., Ein Beitrag zur Felicitasfrage. Freising. Progr.

Varnhagen, H., Zur Geschichte der Legende der Katharina von Alexandrien. Nebst latein. Texten, nach Hdss. der Hof-u. Stadtbibliothek in München u. der Universitätbibliothek in Erlangen. (41. Versammlung deutscher Philologen u. Schulmänner in München überreicht. Erlangen, Junge. 1 M. 50 Pf.

HÉPHESTION.

Consbruck, M., De Hephaestionis qui circumferuntur περὶ ποιήματος commentariis, etc. Inaug.-Diss. Vlatislaviae, Koebner, 1889. 56 p.

— De veterum περὶ ποιήματος doctrina. Accedunt commentarii qui circumferuntur περὶ ποιήματος Hephaestionei cum scholiis editi. (Breslauer philol. Abhandlungen, V, 3.)

HÉRACLIDE.

Fabricius, E., Ueber die Abfassungszeit der griechischen Städtebilder des Herakleides. (Bonner Studien, 1890, p. 58-66.)

HÉRENNIUS.

Heitz, E., Die angebliche Metaphysik des Herennios. (Sitzungsb. d. Berlin. Akad. 1889, LIII, p. 1167-1190.)

HÉRO.

Schœne, R., Zu Hyginus und Hero. (Jahrb. d. k. deutschen arch. Instituts, V, 1, p. 73-77.)

HÉRODAS. — Voir PAPYRUS GRECS.

— Ἡρώνδου Μιμίαμβοι. Herondas, a first recension, by W. G. Rutherford. London, Macmillan, 1891.

HÉRODIEN, historien.

Schmidt, Philipp, Die Syntax des Historikers Herodian. Ein Beitrag zur griechischen Grammatik. I. Die Praepositionen. Gutersloh. Progr. In-4°, 43 p. 2 M. 50 Pf.

HÉRODIEN le technicien.

Ludwich, A., Herodiani technici reliquiarum supplementum. Festschrift. Königsberg, in-4°, 7 p.

HÉRODOTE, The History of Herodotus, translated by *G.-C. Macaulay*. London, Macmillan, 2 vol.

— Herodotus literally translated by *H. Cary*. (Bohn's Classical Library). London, Bell. in-12.

— — With a geographical and general index by *H. Cary*. (Sir John Lubbock's Hundred Books, London, Routledge, in-8°).

— Historie, oversat at *F. Falkenstjerne*. 1-3, H. Kopenhague, Ersler.

— Herodotus, with Notes by *Agnata F. Buttler*. Book VII. New-York, Macmillan, in-16.

— Herodotos, 2. Buch, mit sachlichen Erläuterungen herausg. von *A. Wiedemann*. Leipzig, Teubner, VIII, 624 p. 12 M.

— Herodotus. V. with introd. notes and map by *E.-S. Schuckburgh*. Cambridge, Warehouse. 6 sh.

— Historiarum liber V, recogn. *V.Puntoni.*, Firenze, Sansoni, in-16. 40 c.

— Book VI. with Introd., notes, etc. by *W.-F. Masom* and *C. Fearetside.* London, Clive, in-12. 5 sh. 6 d.

— — VIII. Buch. Urania. Wortgetreu nach H. R. Mecklenburg's Grundsätzen übers. von *B. K.* 1. Heft. Berlin, Mecklenburg, in-32. 64 p. 20 Pf.

Bénard, L. — Voir la section IV.

Berndt, Th., Kritische Bemerkungen zu griech. und röm. Schriftstellern. (Zu Herodot, etc.). (Festschrift von Herford, 2, p. 3-4.)

Croiset, A., Hérodote et la conception moderne de l'histoire. (Revue des Deux Mondes, 99, 1, p. 193-202.)

Hugues, L., L'Africa secondo Erodoto. Torino, Loescher. 71 p. 1 L. 50 c.

Kallenberg, H., Literaturgeschichte zu Herodot. (Jahresberichte der Berliner phil. Vereins, XVII, p. 192 ss.)

Kleber, P., De genere dicendi Herodoteo quaestiones selectae. Progr. Löwenberg in Schl. In-4°, 23 p.

Krauth, C., Das Skythenland nach Herodotos. (Jahrb. f. Philol. 141, 1, p. 1-25.)

Kretschetow, P., Briefe über das Skythien Herodots. (Mém. de la Soc. d'Odessa pour l'hist. et l'arch., XV, p. 457-495.)

Liebhold, K.-J., Zu Herodot, III, 19. (Jahrb. f. Philol. 143, 3, p. 176.)

Macaulay G.-C., Note on some Mss. of Herodot. (Transactions of the Cambridge Phil. Society, III, 3, p. 135-139.)

Papageorgios, N., Περὶ τῆς ἐπὶ προθέσεως παρ' Ἡροδότῳ, etc. Inaug.-Diss. Athenae, 1889, 40 p.

Platt, A., Note on Herodotus, II, 22 (Class. Review, IV, 1-2, p. 48-49.)

Reichardt, C., Landeskunde von Scythien nach Herodot, etc. Inaug.-Diss. Halle a. S. 1889. 134 p.; 2 cartes.

Rodemeyer, K.-Th., Praesens historicum bei Herodot und Thucydides. Basel, Diss. 1889. 1 M. 60 Pf.

Sagawe, K., Ueber den Gebrauch des Pronomens ἕκαστος bei Herodot, Breslau. Progr. de Magdalenen-Gymn. In-4°, 17 p.

Sauser, J., Analyse herodoteischer Reden. Salzburg, 1889. Progr.

Schubert, R., Herodots Darstellung der Cyrussage. Breslau, Kaebner, III, 85 p. 2 M. 40.

Schwartz, E., Quaestiones herodoteae. Ind. lect... aest. Rostochii, in-4°. 24 p.

Sitzler, J., Jahresbericht über Herodot fur 1884-1888. (Jahresb. üb. d. Forstchritt der klass. Alterthumswiss, t. LVIII, p. 229-264.)

Trautwein, P. — Voir Dicæus.

HÉSIODE.

Illek, F., Zur Syntax des Hesiods. Verbindung von Praepositionen. Progr. d. 1. d. k. k. Gymnas. in Brünn, 1889-90. 14 p.

— Ueber den Gebrauch der Praepositionen bei Hesiod. II. Brünn, 1889. Progr. 17 p.

Krejci, F., Der theologische Mythus und Hesiodos. (Listy filologicke, XVII, 1, p. 24-28; 2, p. 97-103.)

Paulson, J., Index Hesiodeus. Sund, Möller. IV, 94 p. 3 M. 50 Pf.

Peppmüller, R., Zur Komposition der Hesiodischen Werke und Tage. (Jahrb. f. Philol. 141, 10, p. 641-646.)

Sittl, K., Die Glaubwürdigkeit der Hesiodfragmente. (Wiener Studien, XII, 1, p. 38-65.)

HÉSYCHIUS.

Coray, Ad., Notes on Hesychius. (Œuvres posthumes, p. p. *N. Damalas,* t. VII.)

HIPPOCRATE.

Ilberg, J., Die Hippocratesausgaben des Kapiton und Dioskurides. (Rh. Mus. N. F. 45, 1, p. 111-137.)

Kühlwein, H., Die handschriftliche Grundlage des hippokratischen Prognostikon und eine latein. Uebersetzung desselben. (Hermes, XXV, 1, p. 113-140.)

HISTORIENS.

Kaerst, J., Literaturbericht üb. griech. Historiker (auszer Herodot, Thukydides, Xenophon). (Jahresb. üb. d. Fortschr. d. Alterthumw., 58, p. 314-386.)

Pierson, A., Geestelijke voorouders. II. Hellas. 2. Stuck. De Historiographie. Haarlem, Tjeenk Willink. 1 fl. 60 c.

HOMÈRE, Homers Ilias in verkürzter Ausgabe von *A.-Th. Christ*. Wien, Tempsky. 3 M.

— Iliad, ed. by *A. Rzach*. London, Cassel, 2 vol. 3 sh. 6 d.

— Homers Ilias erklärt von *G. Stier*. 8 Hefte. Gotha, Perthes, 1888-1890. 11 M. 50 Pf.

— Iliadis praecipua, curante *H. Ottino* ed. II. Aug. Taur. Paravia. 1 L. 40 c.

— Iliade. Il I. libro, con le note di *A. Franco*. Verona, Tedeschi, in-16. 1 L. 20 c.

— — Book 21. With introduction, notes and appendices, by *G.-M. Edwards*. Cambridge, Warehouse. 2 sh.

— Odyssee, in freier Umdichtung für das deutsche Haus von *E. Engelmann*. Mit vielen Bildern nach Tischbein, etc. 10. Lief. Stuttgart, Neff, 1891. XIII, 394 p.

— Odysseae carmina. cum apparatu critico ed. *J. van Leeuwen*, *J.-F.* et *M.-B. Mendez da Costa*. Pars I. Carm. I-XII. Lugduni Bat. Sijthoff. 1 fl. 50 c.

— Odyssea rec. *A. Ludwich*, vol. II; ed. minor. Leipzig, Teubner. 75 Pf.

— Odyssee, erklärt von *F. Weck*. 8. Heft. (XXII-XXIV). Gotha. 1 M. 20 Pf.

— Odysseae epitome ed. *Fr. Stolz*. Wien, Gerold. 1 M. 80 Pf.

— Brani scelti dell' Odissea, ricollegati dal racconto dell' intiero poema e comm. da *D. Ciampoli* e *B. Cotronei*. Parte I; libri I-XII. Catania, Giannotta, in-16. VII-231 p.

— The Odyssey. Prose translation by *G.-H. Palmer*. Boston, Houghton. 2 doll.

— Odyssea erklärt von *F. Weck*. 8 Hefte. Gotha, Perthes. 9 M. 60 Pf.

— L'Odissea, con le note italiane di *C. Fumagalli*. Libro I. Verona, Tedeschi, in-16. 1 L.

— Hymnus Homericus in Mercurium, ab *A. Ludwich* editus, adjectis animadversionibus criticis in Phlegontis oracula Sibyllina. Königsberg in Pr., Koch, 52 p. 2 M.

— La Batracomiomachie, ossevi la vuere dei crozz e des suris, tradote in furlan da *L. C.*, Udine, 1889, 20 p.

Allen. — Voir section III.

Assmus, A., Zur Einführung in die Odyssee. Gymn. Progr. von Merseburg, in-4°, 31 p.

Belger, Chr., Der Schuss des Odysseus durch die zwölf Aexte (Od. XXI, 120 ff., 416 ff.). (Berliner philol. Wochenschr., X, 23, p. 714-715.)

Blümner, H., Zum Homerischen Hymnus auf Hermes. (Berlin. philol. Wochenschrift, X, 4, p. 137.)

Bodenheimer, M., De Homericae interpretationis antiquissimae vestigiis nonnullis, etc. Inaug.-Diss. Argentorati, Heitz. 75 p.

Boor, C. de, Zu den Homerscholien Σ, 486. (Jahrb. f. Philol. 141, 8-9, p. 574.)

Brandt, K., Zur Geschichte und Composition der Ilias. VIII. Das Wiedereingreifen des Achilleus in den Kampf. (Jahrb. f. Philol. 141, 2, p. 81-104.)

Capelle, C., Wörterbuch üb. die Gedichte des Homeros u. der Homeriden. Leipzig, Hahn, 1889. 4 M. 80 Pf.

Dall' Acqua Giusti, A., Sopra i poemi omerici : Studi. Venezia, tip. Visentini, 109 p.

Düntzer, H., Zum I. Buche der Odyssee. I. (Philologus, 49, I, 1, p. 1-16). — II. (Ibid. 49, 2, p. 213-229.)

— Dienchidas und Dikaiarchos. (Jahrb. f. Philol. 141, 8-9, p. 553-562.)

Ebeling, H., Schulwörterbuch zu Homer. Leipzig, Hahn. 1 M. 80 Pf.

Fehleisen, Zur Odyssee VIII, 521. (Korrespondenzblatt f. d. Wurt. Schulen, 3-4.)

Filzi, J.-B., Ueber moralischpraktische Erziehung und über den Wert der Homerlectüre für dieselbe. Gymn. Progr. von Mitterburg. 27 p.

Gehring, Aug., Index homericus. Leipzig, Teubner, 1891. 16 M.

Gemoll, A., Zu den homer. Hymnen. Randbemerkungen zu d. Ausg. d. Hermeshymnus von A. Ludwig im Ind. lect. Reg. hiem. 1890. (Gemoll, A. u. W. kritische Blätter.)

— Jahresbericht über Homer. (Schl.). (Jahresb. üb. d. Fortschr. d. klass. Alterthumswiss., 62, p. 18-44.)

Gladstone, W.-E., Landmarks of Homeric study; together with an essay on the points of contact between the Assyrian tablets and the Homeric text. London and New-York, Macmillan, in-12. 160 p. 2 sh. 6 d.

Gœbel, E., Homerische Blätter. Lexilogische, kritische und exegetische Beiträge zu Homer. Fulda. Progr. in-4°, 24 p.

Grimm, H., Homers' Ilias. II. Gesang. (Deutsche Rundschau, 1889-90, 15, p. 204-222. — III. Gesang, Ibid. 16, p. 241-254.)

— Homer. Ilias I-IX. Gesang. Berlin, Hertz. 6 M.

Grünwald. — Voir Platon.

Hæberlin, G., Homer, Od. I, 116-117 (Kyklopenland). (Philologus, 48, 4, p. 695.)

Haynes, H., Odysseus feat of archery. (American Journal of Archeology, VI, 4, p. 487.)

Hentze, C., Anleitung zur Vorbereitung auf Homers Odyssee. Leipzig, Teubner, 2 vol.

Herwerden, H. van, Annotationes ad Iliadem. (Mnemosyne, XVIII, 1, p. 31-49.)

Hollander, H., Zur Ueberlieferung der Homerischen Hymnen. (Hermes, XXVI, 2, p. 170-177).

Hunt, W.-J., Homeric wit and humor. (Transactions of the American Phil. Association, XXI, p. 48-58.)

Hüttig, Cl., Zur Frage nach der Naivelät Homers. Zullichau. Progr. in-4°, 15 p.

Knaack, G., Zu den Homerscholien. (Jahrb. f. Philol. 141, 6, p. 376.)

Kocks, Ueber die Einheit in der Komposition der Ilias. (Gymnasium, VIII, 1-3.)

Kunz, F., Die älteste röm. Epik in ihrem Verhältniss zu Homer. Progr. Meidling bei Wien. 26 p.

Leaf, W., The manuscripts of the Iliad. (Journal of Philology, XVIII, 36, p. 181-210.)

Leeuwen, J. van, De Iliadis et Odysseae codice Vindobonensi n. 5. (Mnemosyne, N. S, XVIII, 2, p. 206-207.)

— Homerica. De caesura quae est post quartum trochaeum. (Ibid. 3, p. 265-299.)

Lechner, M., De pleonasmis homericis. P. III. Gymn. Progr. von Nürnberg. 22 p.

Lenart, G., La cosmographie homérique (en hongrois). Pannonhalm. Progr. 1889.

Lendrum. W.-T., Notes on Homer Il. XIX 221 and 76. (Class. Review, IV, 1-2, p. 46-47.)

Lipsius, J.-H., Die Gerichtscene der Ilias. (Leipziger Studien, XII, 1.)

Ludwich, A., Scholia in Homeri Odysseae A 238-309, auctiora el emendatiora edita. Königsberg, Akad. Buchh. von Schubert und Seidel. gr. in-4°. 26 p. 20 Pf.

— Zu Aristonikos. (Jahrb. f. Philol., 141, 8-9, p. 550-552.)

— Moschopulos' Kommentar zur Batrachomyomachia. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 24, p. 740.) — Voir Moschopoulos.

— Zum Homerischen Hermeshymnus. (Forts.). (Rh. Mus., N. F. 45, 1, p. 11-20.)

Mehliss, Ueber die Bedeutung von Καλός bei Homer. Eisleben. Progr.. in-4°. 20 p.

Monro, D.-B., Grammar of the Homeric dialect. 2. ed. revised and enlarged. Oxford, gr. in-8°; xxiv-336 p.

Naumann, E., Literaturbericht zu Homer. (Jahresberichte des Berliner phil. Vereins, XVII, p. 97-159.)

Nicole, J., Les scolies genevoises de l'Iliade. Publiées avec une étude sur le Genevensis 44 ou Codex ignotus d'Henri Estienne et une collation complète de ce manuscrit. Paris, Hachette, 1891, 2 vol. 35 fr.

Pavolini, P.-E., I nomi e gli epiteti omerici del Mare. Pisa. (Estr. dagli ann. d. r. scuola norm. sup. di Pisa.)

Olymplos, D., Λεξικὸν ὁμηρικόν. Μετάφρασις ἐκ τοῦ *G. Authenrieth.* Athènes. 357 p.

Pavolini, P.-E., I nomi e gli epiteti omerici del mare. (Estratto dagli Annali della r. scuola norm. di Pisa. 37 p.)

Peppmüller, R., Ueber die incertae sedis fragmenta Homerica. (Jahrb. f. Philol., 6. H.)

— Ein Emendationsvorschlag zur Ilias Ψ, 48. (Jahrb. f. Philol. 143, 3, p. 164.)

— Zur Batrachomyomachie. (Philologus, 48, 4, p. 577-582.)

Peters, W., Zur Geschichte der Wolfschen Prolegomena zu Homer. Mittheilungen aus ungedr. Briefen von F.-A. Wolf an K.-A. Böttiger. Progr. d. Kaiser Friedrichs-Gymn. in Frankfurt a. M., in-4°. 48 p.

Pfudel, Die Wiederholungen bei Homer. Liegnitz, Progr. in-4°, 36 p.

Piccolomini, Aen., Βίος Ὁμήρου ex codice M.-A. Mureti. (Hermes, XXV, 3, p. 451-456.)

Platt, A., Homerica. (Journal of Philology, XIX, 37, p. 19-55.)

Potvin, L'Iliade d'Aristarque. (Revue de Belgique, 1889, n. 12.)

Rothe, C., Homer. Höhere Kritik. (Jahresbericht d. philol. Vereins zu Berlin, XVI, p. 123-152 et Zeitschrift f. d. Gymnasialwesen. 44, 4-5.)

— Die Bedeutung der Wiederholungen für die homerische Frage (Festschr. d. Französ. Gymn., p. 121-168.)

Rutherford, W.-G., Note on Iliad VIII, 9. (Class. Rev., V, 3, p. 124).

Schædel, L., Das epische Thema der Odyssee und die Tiresiasweissagung. Offenbach a. M. gr. in-4°, 25 p. 1 M.

Schimberg, A., Zur handschriftlichen Ueberlieferung der Scholia Didymi. II. Ratibor. 1891. Progr. 41 p.

Schmidt, C.-P.-Chr., Om den antagne homeriske Conjunction ὅτε, dens formodede Betydningsudvikling og dens Forhold til Tidsconjunctionen ὁτε. (Nordisk Tidskrift for filologi, N. R. X, 2. p. 89-159.)

Schuchter, J., Die gegenseitige Abhängigkeit der religiösen und ethischen Vorstellungen in den Epen Homers. Progr. d. F. B. Privatgymn. aus Seminar. Vincent, in Brixen. 1889. 32 p.

Schulze, E., Zur Odyssee. (Jahrb. f. Philol., 141, 1, p. 30-32.)

Scotland, A., Das Zusammentreffen der Penelope mit Odysseus vor dem Freiermorde und die Fuszwaschung. (Jahrb. f. Philol. 141, 4-5, p. 225-252.)

— Zur Od. A, 26-43. (Ibid. 141, 11, 770.)

Sebestyen, G., Une traduction d'Homère inconnue (en hongrois). (Egyetemes philol. Közlöni, XIV, 1, p. 7-21.)

Spemgler, G., Zu Homer Il. X, 99-130. Mährisch-Trubau. Progr. 1889.

Steinmann, W., Sur quelques formes verbales homériques (en tchèque). Gymn. Progr. de Koniggrätz, 1889. 18 p.

— Études homériques. I. Od. 431-434 (en hongrois). (Listy filologicke, XVII, 1, p. 21-24.)

Stoltz, F., Bausteine zu einem sprachwissenschaftlichen Commentar der homerischen Gedichte. (Wiener Studien, XII, 1, p, 5 ss.)

Sturatsch, F., Genetivus bei Homer. II. Olmütz. Progr. 1889. 23 p.

Teufer, J., De Homero in Apophthegmatis usurpato. Inaug.-Diss. Lipsiae. 47 p.

Thompson, F.-E., Homeric grammar for upper forms of schools. London, Rivingstons. 144 p. 2 sh. 6 d.

Torr, C., M. Gladstone's Appendix on Homer and the Assyrian tablets. (Class. Review, IV, 9, p. 399-400.)

Varl, R., Codex Eftensis des hymnes homériques. Collation (en hongrois). Cum appendice (en latin). (Egyetemes philol. Közlöni, XIV, 3, p. 161-173.)

— Ad hymni Homerici qui dicitur in Apollinem Delium, v. 9. (Egyetemes philol. Közlöni, XIV, 4, p. 318.)

Vasconi, D., Il mito di Scilla e Cariddi nell' Odyssea. Studi critici. Milano, Briola. 85 p.

Vogrinz, G., Εἰ und εἴκε(ν) mit dem Conjunctiv bei Homer. (Zeitschrift f. d. Oesterr. Gymn. 41, 2, p. 97-106.)

Vollbrecht, F., Zur Ilias II, 257-267. (Jahrb. f. Philol. 141, 1, p. 27-29.)

Weck, F., Θεῶν ἓν γ' οὔνασι κεῖται. (Jahrb. f. Philol., 141, 11, p. 759-769.)

— Die epische Zerdehnung. Ein neuer Versuch, diese noch ungelöste Frage zu lösen. Lyc. Progr. von Metz, in-4°. 43 p.)

Weck, F., et **Gemoll, A.,** Jahresbericht über Homer. (Jahresb. üb. d. Fortschr. d. klass. Alterthumswiss., 62, p. 18-32.)

Weissenborn, E., Achilleis und Ilias. Eine Versuch zur Einigung in der homerischen Frage. Progr. von Mühlhausen in Thür. 30 p.

Wolf, St., Die Freier der Penelope. Eine populärwissenschaftliche Darstellung nach Homer. Czernowitz, Schally. 32 p.

Wysocky, J., Homerica (en tchèque). Prag-Neustadt. Progr. 1889.

Zekidis, G., Γραμματικὴ Ὁμηρική. Athènes, Barth, 1889.

HYPÉRIDE.

Pantazidis, J., Zu Hyperidis ὑπὲρ Εὐξενίππου XLVII, 7. (Berliner philol. Wochenschrift, X, 11).

IGNACE, Diacre. Ignatii Diaconi vita Tarasii archiepiscopi Constantinopolitani. Graece primum ed. *J.-A. Heikel.* Helsingfordiae, 1889.

ION.

Allègre, F., De Ione Chio. (Thèse). Paris, Leroux. IV, 119 p.

ISOCRATE, Panegyrikos, herausg. von *B. Keil.* Leipzig, Freytag. 75 Pf.

— L'orazione per la pace, comm. da *C. Tincani.* Torino, Loescher. 2 L. 50 c.

— Il Panegirico volgarizzato da *E. Turchi.* Ancona, Morelli, in-16. 56 p. 1 L.

Albrecht, E., Isokrates, 1885-1889. (Jahresb. d. philol. Vereins zu Berlin, XVI, p. 1-38, et Zeitschrift f. d. Gymnasialwesen, 44, 1, 2-3.)

Lupiak. — Voir Démosthène.

Ponickau, R.-B., De Isocratis Demonicea. Diss.-Inaug. Stendal, 1889. 52 p.

Scala, R. von, Ueber Isokrates und die Geschichtsschreibung. Vortrag auf der Philologenversammlung zu München. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 52, p. 800.)

Versmeeten, P., Isocratis admonitio ad Nicoclem. Diss. Leiden, Brill. 76 p.

JEAN BOTANIATE.

Vari, R., Joannis Botaniatae carmen de metro iambico. (Egyetemes philol. Közlöni, XIV, 8, p. 577-584.)

JEAN CHRYSOSTOME (saint).

Paulson, J., Symbolae ad Chrysostomum patrem. II. De libro Holmensi. Lund, Moller, in-4°. 4 M.

— Notice sur un manuscrit de Saint-Jean Chrysostome utilisé par Erasme et conservé à la Bibliothèque royale de Stockholm. Lund, Möller. 65 p.

JOSÈPHE, Epitomae adhuc ineditae pars III a *B. Niese* prolata. (Univers.-Schrift). Marpurgi, in-4°, 48 p.

Müller, G.-A., Christus bei Josephus Flavius. Eine krit. Untersuchung als Beitrag zur Lösung der berühmten Frage und zur Fortforschung der Urgeschichte des Christenthums. Innsbruck, Wagner. III, 53 p. 1 M. 60 Pf.

JULIEN, empereur.

Koch, Th., De Juliano imperatore scriptorum quae res in Gallia ab eo gestas enarrant auctore disputatio. (Leidener Diss.) Arnheim, van der Zende, 1889. 64 p.

— **Thomas, P.,** Ad Julianum. (Mnemosyne, XVIII, 4, p. 403.)

JUSTIN, Martyr, Die Apologieen, herausg. von *G. Krüger.* Freiburg, Mohr. 1 M. 50 Pf.

Bousset, W., Die Evangeliencitate Justins des Märtyrers in ihrem Werth und die Evangelienkritik. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1891. 139 p. 2 M. 80 Pf.

Clemen, C., Die Religions philosophische Bedeutung des stoisch-christlichen Eudämonism in Justins Apologie. Leipzig, Hinrichs. 2 M. 50 Pf.

Harnack, A. — Voir Bible grecque.

Krüger, G., Zur Abfassungszeit der Apologieen Justins. (Jarb. f. protestant. Theol., XVI, 4, p. 579-593.)

LÉON, empereur. — Voir Georges de Chypre.

LÉON, grammairien.

Büttner-Wobst, Th., Studia byzantina. Part. I. Quae ratio intercedat inter Leonem Grammaticum et Cedrenum. Progr. d. Gymn. d. keil. Kr. in Dresden. In-4°. 21 p. 1 M. 20 Pf.

LESBONAX.

Müller, R., De Lesbonacte grammatico. Greifswald. 118 p.

LONGIN, Longinus, on the Sublime. Translated by *H.-L. Havell,* with an introduction by *A. Lang*. London, Macmillan.

Hultsch, Th., Zum Anonymos περὶ ὕψους (c. 10). — (Jahrb. f. Philol., 141, 6, p. 369-370).

Müller, H., Διονυσίου ἢ Λογγίνου περὶ ὕψους. (Berl. philol. Wochenschr., X, 34, p. 1066-1067.)

LONGUS, Longus. Daphnis and Chloe. A pastoral romance. Translated, illustrated. London, Wizetelly.

LUCIEN, Obras completas, traducidas con notas por *F. Baraibar y Zumarraga*. III. Madrid, Hernando, 1889.

— Choix de dialogues des morts, avec notes et lexique, par *R. Pessonneaux*. Paris, A. Colin, in-12, 167 p.

Bethe, E., Lucianea. (Philologus, 48, 4, p. 629-639.)

Bieler, J., Ueber die Echtheit des Lucianeischen Dialogs de Parasito. Progr. d. Gymn. Andr. zu Hildesheim. In-4°, 21 p.

— Ueber die Echtheit des Lucianischen Dialogs Cynicus. Hildesheim, 1891. Progr. in-4°, 18 p.

Bruns, I., Lucians Bilder. (Bonner Studien, p. 51-57.)

Friedrichsmeier, F., De Luciani re metrica. Diss.-Inaug. Kiliae, 1889. 63 p.

Hirschwælder, B., Beiträge zu einem Commentar der unter Lucians Namen überlieferten Schrift « Lob der Heimat ». Progr. Johannes-Gymn. zu Breslau. In-4°, 12 p.

Kaibel, G., De Luciani libello qui γράμμα τητινόν appellatur. (Hermes, XXV, 1, p. 102-103.)

Nilén, N., Adnotationes Luciancae. (Nordisk Tidskrift for filologi, N. R., IX, 4, p. 241-306). T. à p. Havniae, 1889. (Contient : I. De tribus Luciani codd. ab J. Rhoso scriptis. II. Recensentur lacunae quaedam in Luciani libris relictae.)

— Zu den Lucianhandschriften. (Berliner philol. Wochenschr., X, 24 p. 746-747.)

Schulze, Paul, Bemerkungen zu Lucians philosophischen Schriften. Dessau, 1891. Progr. in-4°, 10 p.

Sommerbrodt, J., Zu Lukianos. (Jahrb. f. Philol., 143, 3, p. 185-192.)

Volkmann, W., De Encomio Demosthenis inter Luciani scripta perperam relato. (Festschr. z. F. d. 25j. Best. d. Gymn. Jauer, p. 121-127.)

LYCOPHRON.

Günther. — Voir Timée de Locres.

LYCURGUE.

Bienwald. — Voir Oratrurs.

Mayer, H., Observationes in Lycurgi oratoris usum dicendi, etc. Inaug.-Diss. Friburgi, 1889. 88 p.

LYSIAS, Le Orazioni contro Eratostene e contro Agorato, pubbl. per uso delle scuole con prefazione e vocabolario, da *G. Müller*. r. ed. riveduta. Torino, Loescher. 80 c.

Berndt, Th., Zu Lysias. (Krit. Bemerk., p. 4-5.)

Hæberlin, C., In Lysiam XIII, 23. (Jahrb. f. Philol., 141, 3, p. 183.)

Hildebrandt, P., De causa Polystrati. (Lysias, XX). (Commentationes monacenses, 1891, p. 177-181.)

Nowack, F., De orationum quae inter Lysiacas feruntur XIV et XV authentia. (Leipziger Studien, XII, 1

MARC-AURÈLE. Marcus Aurelius Antoninus, Meditations. Translated by *Jeremy Collier*. Revised with an Introduction and notes, by *Alice Zimmern*. London, Routledge.

Spohr, F., Die Praepositionen bei M.-Aurelius Antoninus, etc. Cassel. 58 p.

MÉDECINS.

Costomiris, G.-A., Études sur les écrits inédits des anciens médecins grecs. 3e série

Alexandre (sophiste et roi), Timothée, Léon le philosophe, Théophane Nonnos, les Éphodes. (Rev. des ét. gr., IV, 14, p. 97-110.)

MÉLISSUS.

Chiapelli, A., Sui fragmenti e sulle dottrine di Melisso di Samo. (Alti della R. Accad. dei Lincei. Rendiconti, 4. S. V, 2, p. 217-219.)

Offner, M., Zur Beurtheilung des Melissos. (Archiv f. Gesch. d. Philos., IV, 1, p. 12-33.)

MÉTRODORE. Metrodori fragmenta; collegit scriptoris incerti Epicurei commentarium moralem subjecit *A. Körte*. Leipzig, Teubner. (Extr. des Jahrb. f. Philol., 16. Suppl. Bd, p. 531-597). 2 M. 40 Pf.

MOSCHOPOULOS, Moschopuli in Batrachomyomachiam commentarii pars I, ed. *A. Ludwich*. Königsberg i. Pr. gr. in-4°, 7 p. 60 Pf.

MOSCHUS. — Voir THÉOCRITE.

MUSÉE, Ἥρω καὶ Λέανδρος, μεταφρ. ὑπὸ Θ. Χατζηαράπη. Athènes, Constantinidis. 48 p.

NARRATIO de Miraculo a Michaele Archangelo patrato. Edid. *M. Bonnet*. Paris, Hachette.

NECHEPSO, Nechepsonis et Pesoridis fragmenta magica, ed. *R. Riess*. Bonn. 32 p.

NICANDRE.

Kalbel, G., Carmen de herbis Nicandro adscriptum emendatur. (Hermes, XXV, 1, p. 103-106.)

NICOLAS DE DAMAS.

Patsch, K., Zu Nicolaus von Damascus. (Wiener Studien, XII, 2, p. 231-239.)

NONNUS DE PANOPOLIS.

Crusius, O., Zu Nonnos' Dionysiaka (43, 212). (Jahrb. f. Philol., 141, 8-9, p. 576.)

Dressler, R., Zu Nonnos' Dionysiaka. (Jahrb. f. Philol., 141, 6, p. 368.)

Koepp, F., Nonniana zur Gigantomachie. (Bonner Studien, 1890, p. 102-114.)

NONNUS LE MOINE.

Patzig, E., De Nonnianis in IV. orationes Gregorii Nazianzeni commentariis. Progr. d. Thomasschule zu Leipzig. Leipzig, Hinrich, in-4°, 30 p. 1 M. 50 Pf.

OENOMAUS.

Bruns, I. — Voir LUCIEN.

Saarmann, Th., Adnotationes ad Oenomai Cynici fragmenta. Dortmund, 1889, in-4°. Progr. 12 p.

OPPIEN.

Tüselmann, O., Zur handschriftlichen Ueberlieferung von Oppians Kynegetica. Progr. d. Klosterschule zu Ilfeld. In-4°, 30 p.

ORACLES SYBILLINS.

Diels, H., Sibyllinische Blätter. Berlin, Reimer. 158 p. 2 M. 80 Pf.

Ludwich, A. — Voir ORPHICA.

Mendelssohn, L., Zu den Oracula Sibyllina. (Philologus, 49, 2, p. 240-270.)

Rzach, A., Kritische Studien zu den sibyllinischen Orakeln. Wien, Tempsky. (Extr. de : Denkschrifte d. k. Akad. Wiss.) in-4°, 134 p. 6 M. 80 Pf.

— Sibyllinische Analekta. (Wiener Studien, XII, 2, p. 190 suiv.)

ORATEURS.

Bienwald, A., De Crippsiano et Oxoniensi Antiphontis, Dinarchi, Lycurgi codicibus. Breslau, Köbner, 1889. 1 M.

Marchant, E.-C., The agent in the Attic orators. (Class. Review, III, 10, p. 436-440.)

Meuss, H., Die Vorstellungen vom Dasein nach dem Tode bei den attischen Rednern. Ein Beitrag zur Geschichte der griech. Volksreligion. (Jahrb. f. Philol., 139, 12, p. 801-815.)

ORIGÈNE.

Robinson, J.-Armitage, On the text of Origen against Celsus. (Journal of Philology, XVIII, 36, p. 288-296.)

ORPHICA.

Gruppe, O., Die rhapsodische Theogonie und ihre Bedeutung innerhalb der orphischen Litteratur. Leipzig, Teubner. (Extr. de Jahrb. f. Philol., 17 Suppl. Bd., p. 689-747.)

Ludwich, A., Zu den orphischen Fragmenten. — Zu den sibyllinischen Orakeln. (Berliner phil. Wochenschrift, X, 45, col. 1418-1419.)

Susemihl, F., De Theogoniae Orphicae forma antiquissima diss. Gryphiswaldiae, in-4°, 21 p.

Vari, R., Nova fragmenta Orphica. (Wiener Studien, XII, 2, p. 222-230.)

PALÉPHATE.

Festa, N., Intorno all' opuscolo di Palefato de incredibilibus. Firenze, Bencini, in-16, 69 p.

PANYASIS.

Krausse, R., De Panyassidis aetate quid statuerint veteres. Progr. Hannover, in-4°, 19 p.

PAPYRUS GRECS. Classical Text, from Papyri in the British Museum, including the newly discovered Poems of Herodas, edited by *F.-G. Kenyon*. With Autotype Fac-similes of mss. British Museum. London, 1891.

Amélineau, E., Notice sur le papyrus gnostique Bruce. (Extrait). Texte et traduction. Paris, Klincksieck, in-4°. 12 fr.

Arnim, H., Ueber einen stoischen Papyrus der Herculanensischen Bibliothek. (Hermes, XXV, 4, p. 475-495.)

Mahaffy, J.-P., The Petrie Papyri. (Athenaeum, n. 3313, p. 537; n. 3393, p. 777.)

Sayce, A.-H., Deux contrats grecs du Fayoum. (Rev. des ét. gr., III, 10, p. 131-134.)

Wessely, K., Griechische Papyrus des British Museum (suite). (Wiener Studien, XII, 1, p. 81-97.)

— Zu den griechischen Papyri des Louvre und der Bibliothèque nationale. II. Th. Gymn.-Progr. von Hernals. 47 p.

PARMÉNIDE.

Kern, O., Zu Parmenides. (Archiv f. Gesch. d. Philos., III, 2, p. 173-176.)

PATROLOGIE, The apostolic Fathers, by *Lightfoot*. Part. 2. Ignatius; S. Polycarp. Revised texts, with Introductions, notes, diss. and translations, 3 vol. London and New York, Macmillan. 48 sh.

— Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur von *Gebhart* und *Harnack*.

— VI, 3. Die gnostischen Quellen Hippolyts in seiner Hauptschrift gegen die Haeretiker von *H. Saehelin*. — Sieben neue Bruchstücke der Syllogismen d. Apelles. — Diss. Cajus u. Hippolytus Fragmente. Zwei Abhandl. von *A. Harnack*.

— VII, 1-2. Die Johannes-Apocalypse. Textkritische Untersuchungen und Textherstellung von *B. Weiss*. — Ueber das gnostiche Buch Pistis Sophia. Brod Wasser. Die eucharist. Elemente bei Justin. Zwei Untersuchungen, von *A. Harnack*. Leipzig, Hinrichs.

Batiffol, P., Studia patristica. II. Fin du livre d'Aseneth et Syntagma doctrinae S. Athanasii. Paris, Leroux.

Wendland, P., Jahresbericht über die Kirchenväter und ihr Verhältniss zur Philosophie. (Archiv f. Gesch. d. Philos., IV, 1, p. 154-172.)

PAUSANIAS périégète, Mythology and Monuments of ancient Athens; being a translation of a portion of the « Attica » of Pausanias, by *M.-G. Verrall*, with an Introductory essay and archaeological commentary, by *Jane E. Harrisson*. London and New-York, Macmillan. 156, 635 p.; 12 ill. 16 sh.

Bethe, E., Scythobrachion bei Pausanias. (Hermes, XXV, 2, p. 311-312.)

Heberdey, R., Der Einfall der Kostoboker in Griechenland und die Abfassungszeit der Periegese des Pausanias. (Arch.-epigraphische Mittheilgn. aus Oesterr.-Ungarn, XIII, 2, p. 186-191.)

Hiller von Gærtringen, F., Zur arkadischen Königliste des Pausanias. (Festschr. z. F. d. 25 J. Best. d. Gymn. Jauer. p. 53-71.)

Hitzig, H., L. C. Valckenaers kritische Studien zu Pausanias. (Jahrb. f. Philol., 139, 12, p. 817-825.)

Kell, B., Zur Pausaniasfrage. (Hermes, XXV, 317-320).

Robert, C., Die Schlacht bei Oinoa. (Pausanias, I, 15). — (Hermes, XXV, 3, p. 412-422.)

PAUSANIAS l'atticiste. — Voir DENYS D'HALICARNASSE le Jeune.

PHILODÈME.

Gomperz, Th., Philodem und die ästhetischen Schriften der Herculanischen Bibliothek. (Aus den Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wissenschaften. Wien, Tempsky, gr. in-8°. 88 p. 1 M. 80 Pf.

Kœrte, A., Augusteer bei Philodem. (Rh. Mus. N. F. 45, 2, p. 172-177.)

Usener, H., De Philodemi loco. (Jahrb. f. Philol., 139, 12, p. 776.)

PHILON D'ALEXANDRIE.

Freudenthal, M., Die Psychologie des Philo von Alexandrien. Berlin, Calvary, 1891. 77 p. 3 M.

Jessen, J., De elocutione Philonis Alexandrini. Hamburg, Herold, 1889.

Conybeare, F., The lost works of Philo. (Academy, n. 949, p. 32.)

PHILOXÈNE.

Schultz, G., Die Metrik des Philoxenus. (Aus der Anomia, 1890, p. 47-60.)

PHLÉGON. — Voir HOMÈRE, Hymnus in Mercurium.

PHOTIUS, lexique. — Voir DIONYSIUS.

PHRYNICHUS.

Kock, Th. — Voir ARISTOPHANE.

PINDARE.

Bury, J.-B., The third Isthmian. (Hermathena, VII, 16, p. 276-280.)

— A Pindaric Scholion. (Class. Review, IV, 1-2, p. 47.)

Cerrato, L., I. Di alcuni luoghi controversi nelle pitiche pindariche. II. Il codice pindarico della collezione Ashburnham. III. Ancora una parola sulla composizione tecnica delle odi pindariche. (Rivista di filologia, XVIII, 4-6, p. 175-234.)

Christ, W. von, Beiträge zum Dialekte Pindars. (Sitzungsber. der Bayr. Akad. 1891. 1. H.. p. 25-85).

Drachmann, A.-B., Moderne Pindarfortolkning. De recentiorum interpretatione Pindarica. Kopenhagen, Gad, 1891. 33 p. 7 M. 50 Pf.

— Anders Björn : Ueber Datierung und Veranlassung von Pindars II. Pythischer Ode. (Jahrb. f. Philol., 141, 7, pp. 441-449.)

Hardie, W.-R., Pindar, Nem., IX, 16-19. (Class. Rev., IV, 6, p. 269-270,)

Haydon, R.-S., Σχῆμα πινδαρικόν. (American Journ. of Philology, n. 42, p. 182-192.)

Herbig, G., Zur Chronologie der Pindarischen Siegessänge Isthm., III, IV u. VII. (Commentationes Monacenses, 1891, p. 129-173.)

Hümmerich, F., Die Pindarhandschriften B u. D in Nem. u. Isthm. (Commentationes Monac. 1891, p. 115-128).

Meinel, G., Beiträge zur Erklärung Pindars. Progr. Studienanst. zu Kempten. 32 p.

Perathoner, W., Die Melodie der Sprache in den Gesängen Pindars (suite). Gymn. Progr. von Brunn 32 p.

Rehm, A., Pindar und die Aegiden. (Commentationes Monac. 1891).

Rieder, A., Zur Pindarischen Theologie. (Jahrb. f. Philol., 141, 10, p. 657-665).

Schmidt, Ernst., De Pindari Carmine Nemeorum tertio. Sechausen. Progr. 1891, in-4°, 27 p.

— Scholia in Pindari epinicia ad librorum manuscriptorum fidem, ed. *Eug. Abel*. Pars III. Scholia recentia. vol. I. Scholia in Olympia et Pythia. Buda-pest, 1891. 15 M.

PLANUDE, Maximi Planudis monachi epistulae. Pars V (p. 207-275) ed. *Max. Treu*. Progr. d. Friedrichs-Gymn. zu Breslau.

Dræsecke, J., Zu Maximus Planudes. (Zeitschrift für wiss. Theologie, 34, 4, p. 480-490.)

Treu, M., Die Sprichwörtersammlung des Planudes im Baroccianus 68. (Philologus, 49, 1-2, p. 185-187.)

PLATON, Apologie de Socrate. Texte grec publié avec un argument et des notes, par *E. Talbot*. Paris, Hachette, in-12. 0 75 c.

— Apology, edited on the basis of Deuschle-Cron's edition by *G. Lodge*. Boston, Ginn.

— Criton, ou le devoir du citoyen. Texte grec, accompagné d'une Introd., d'un argument analytique et de notes en français, par *Ch. Waddington*, Paris, Hachette. 0 50 c.

— Criton, expliqué littéralement et trad. en fr. par *Ch. Waddington*. Paris, Hachette, in-12. 1 fr. 25 c.

— Il Protagora, dichiarato da *E. Ferrai*. Torino.

— Euthyphron. With Introd. and notes, by *J. Adam*. Cambridge, Warehouse.

Adam, J., On some passages in the text of Platos Theaetetus (Class. Review, IV, 3, p. 102-103.)

Apelt, O., Zu Platons Politeia. (V, 473 d). (Jahrb. f. Philol., 141, 1, p. 25-26.)

Authentopoulos. — Voir la section II a.

Backs, H., Zur Erklärung der Dialoge Hippias Minor und Hippias Major. Burg. Progr. in-4°. 18 p.

Baron, Ch., De l'unité de composition du Phèdre. (Rev. des ét. gr., IV, 13, p. 58-62.)

Baumann, J., Platonica. (Blätter f. d. Bayr. Gymn. XXVI, 6-7, p. 304-307.)

— Zur Kritik und Exegese von Platons Politikos. (Ibid., XXVII, 3-4, p. 204-222.)

Belger, Chr., Platos geologische Rekonstruktion einer Urburg (im Kritias.) (Berliner philol. Wochenschr., X, 25, p. 801-804; fig.)

Beyrich, R., Vergleichende Darstellung und Beurtheilung der sittlichen Prinzipien bef Plato und Kant. (Leipziger Inaug.-Diss.) Görlitz, 1889, 53 p.

Bœlte, E., Platons Standpunkt im Philebos. (Bonner Studien, 1890, p. 158-165.)

Brandt, Paul, Zur Entwickelung der Platonischen Lehre von den Seelenteilen. Leipzig, Fock, in-4°. 35 p. 1 M. 20 Pf.

Campbell, L., Some readings of Plato's Republic in ms. 1807 in the library at Paris. (Class. Review, IV, 8, p. 358.)

Christ, A.-Th., Zu Platons Apologie und Kriton. Prag-Neustadt, 1889. Progr. 10 p.

Cleef, F.-L. van, De attractionis in enuntiationibus relativis usu Platonico. Inaug.-Diss. Bonnae. 54 p.

Cron, Chr., Zur Frage nach der Gliederung des Platon. Dialogs Gorgias. (Jahrb. f. Philol. 141, 4-5, p. 253-281.)

— Zu Platons Euthyphron. (Jahrb. f. Philol. 143, 3, p. 169-176.)

Cruslus, O., Exegetisches zu Platos Symposion. I. (Philologus, 48, 4, p. 628.)

Fouillée, A., La Philosophie de Platon. 2 vol. Paris, Hachette, 1888-1889.

Friedrichs, E., Platons Lehre von der Lust im Gorgias und Philebus. (Leipzig, Inaug.-Diss.) Halle, a. S. 51 p.

Grünwald, Die Dichter, insbesondere Homer, im Platonischen Staat. (Festschrift des franzõs. Gymn. p. 197-220.)

Hardie, W.-R., On an allusion to the Cypria in Plato Rep. 379 E. (Class. Rev., IV, 4, p. 182.)

Hebler, C., Zwei platonische Stellen (Sophistes, Philebos). (Archiv f. Gesch. d. Philos. III, 2, p. 233-239.)

— Zu Platons Timäos S. (Stephani) 34 B, f. (Ibid., III, 4, p. 532-540).

Heidhues. — Voir Simonide.

Hirzel. — Voir Aristoxène.

Huit, Ch., Platonism in France. (Bibliotheca platonica, I, 3, p. 216-234.)

Hussey, G.-B., On the use of certain verbs of saying in Platon. (American Journal of philology, X, 4, p. 437-444.)

Ingenbleek, Th., In welchem Zusammenhang steht Platons Lehre von der ἀνάμνησις mit seiner Ideentheorie? etc. Gymn. Progr. von Sigmaringen, in-4°. 9 p.

Jesienicki, M., Studya nad Platonskim Sofista. I. (Rech. sur l'authenticité du dialogue:) Gymn. Progr. von Tarnopol. 1889. 58 p.

Johnson, Th., Plato and his writings. (Bibliotheca platonica, I, 2, p. 109-118.)

— The Platonic theory of education. (Ibid., p. 135-141.)

Kaibel, G., De Platonicis epistulis. (Hermes, XXV, 1, p. 101-102.)

Kan, J.-B., Ad Platonis Apologiam. (Mnemosyne, XVIII, 2, p. 163.)

Knauer, A., Der Platonische Dialog Charmides. Bielitz, 1889. Progr. 28 p.

Kvacsala, J., Le Banquet de Platon et l'Académie (en hongrois). (Egyetemes phil. Közlöni, XIV, 9, p. 666-697.)

Leeuwen, J. van. — Voir Critias.

— Ad Platonis Remp. V, 468 A. (Mnemosyne, XVIII, 2, p. 263.)

Lipperheide, V., Thomas von Aquino und die Platonische Ideenlehre. Inaug.-Diss. München, 131 p.

Lutoslawski, Logica Platona. (Bull. de l'Acad. de Cracovie, avril 1890.)

Mewes, K., Ist Platons Kriton auch in philosophischer Hinsicht ein wichtiger Dialog? Realgymn. Progr. von Magdeburg. In-4°. 29 p.

Müller, F., Zur Platonlektüre. (Gymnasium, VIII, 2-3.)

Natorp, P., Aristipp in Platons Theätet. (Archiv f. Gesch. d. Philos. III, 3, p. 347-362.)

— Democrit-Spuren bei Platon (Ibid., III, 4, p. 515-531.)

Peabody, The life and times of Platon. (Andover Review, avril 1891.)

Peppmüller, R., Zu Platons Symposion. (Philologus, 49, 2, p. 377-378.)

Poggi, V., L'Eutifrone di Platone. Roma, 1891, tip. Balbi. 30 p.

Polaschek, A., Zu Plat. Apol. X, 23 D; XII, 25. (Zeitschrift f. d. Oesterr. Gymn., 41, 5, p. 385-387.)

Richards, H., Table of affinity in Plato's Republic. (Class. Review, IV, 1-2, p. 6-8.)

Rick, H., Neue Untersuchungen über den platonischen Theätet. Mulheim a. Rh. Progr. In-4°. 17 p.

Rohde, E., Die Abfassungszeit des Platonischen Theaetet. (Philologus, 49, 2, p. 230-239.)

Schæublin, Fr., Ueber den Platonischen Dialog Kratylos. Diss. Basel, 1891. IV, 95 p. 1 M. 80 Pf.

Schirlitz, K., Beiträge zur Erklärung der Rede des Sokrates in Platons Symposion. Neustettin. Progr. 1891. 61 p.

Schwenck, F., Das Simonideische Gedicht in Platons Protagoras und die Versuche dasselbe zu rekonstruiren. Graz, 1889. Progr. 18 p.

Seliger, P., Zu Platons Phaedros [246 b-c]. (Jahrb. f. Philol. 143-144, 4. H., p. 281-286.)

Shorey, P., The Timaeus of Plato. (American Journ. of philology, n. 37, 3.)

Solomon, J., Note on Plato Rep. VI, 488. (Class. Review, IV. 1-2, p. 48.)

Sybel, L. von, Platons Technik. Marburg, Elwert, 1889. 1 M. 20 Pf.

Uhle, H., De Platonis Convivii locis quibusdam explicandis emendandisve. (Comment. Fleckeisen.. p. 67-79.)

Vahlen, J., In Platonis Phaedri locos quosdam quæstiunculae grammaticae. Berlin, Ind. lect. hib. 1890-91, in-4°. 15 p.

Vsetetschka, J., Prehled literatury o tak zvane otazce platonske. (Aperçu littéraire sur la prétendue question platonique.) Progr. von Tabor. 1889. 48 p.

Walter, A.-F. — Voir section V.

Wendland, P., Die Tendenz des Platonischen Menexenus. (Ein Beitrag zur Geschichte der attischen Beredsamkeit.) (Hermes, XXV, 2, p. 171-195.)

Wilson, Cook, On the interpretation of Plato's Timaeus. Critical Studies, etc. London, Nutt, 1889.

Wohlrab, M., De Theaeteti Platonis emendandi praesidiis. (Comment, Fleckeisen, p. 59-65.)

Wœrner, E., Zu Platons Phaidon [66 c]. (Jahrb. f. Philol., 143-144, 6. H.)

PLOTIN.

Lyly, J.-A., Plootinos sielun substantsia alisundesta. Diss. von Helsingfors, 1889, III, 211 p.)

PLUTARQUE, Moralia rec. *Greg. Bernadakis*. II. III. Leipzig, Teubner, 1891, in-12.

— Lives of illustrious men. From the Greek by *J. Dryden*. and others. IV. (Lovells literature series). New-York, United States Book C°.

— Lives of Galba and Otho. With Introd. and explanatory notes, by *E.-G. Hardy*. London and New-York, Macmillan. 6 sh.

Ellis, R., Clobulina fr. 3. (Plut. septem sap. Conviv. 5). (Philologus, 49, 2, p. 212.)

Fowler, H., Plutarch περὶ εὐθυμίας. (Harward Studies, I, p. 139-152.)

Heinze, R. — Voir Ariston.

Hense, O. — Voir Ariston.

Heidingsfeld, M., Quomodo Plutarchus Thucydide usus sit in componenda Niciae vita. Progr. d. Ritter-Akad. zu Liegnitz. In-4°. 32 p.

Herwerden, H. van. Ad Plutarchi moralia (ed. Bernardakis). (Mnemosyne, N. S. XVIII, 4, p. 366-386.)

Jacob, A., Plutarque, Sulla, 28, 1 ; 35, 5. (Rev. de philol., XIV, 1, p. 60-61.)

Meyer, W., De codice Plut. Seitenstetensi ejusque asseclis. Accedunt lectiones Seitenstetenses. Leipzig, Diss. 78 p.

Nagl, A., Ueber eine Parallelstelle bei Plutarch (Fabius, 4) und Livius (XX, 10, 7.) (Zeitschrift f. d. Oesterreich. Gymn., 40, 12, p. 1080-1086 ; 41, 8-9, p. 703-706.)

Nikitin, P., Ad Plutarchi quae feruntur moralia. (Bull. de l'Acad. des sc. de Saint-Pétersbourg, N. S., I, 3, p. 353-371.)

Stegmann, C., Zur Kritik der Moralia Plutarchs. (Jahrb. f. Philol., 141, 3, p. 190-206.

Thramer, E., Euphoria bei Plutarch. (Hermes, XXV, 1, p. 55-61.)

Treu, Jahresbericht über Plutarchs Moralia für 1885 bis 1888. (Jahresberichte d. Fortschr. d. Alterthumswiss., t. LXII, p. 1-16.)

Uhle, P., Plutarchs Lebensbeschreibungen grosser Helden als eine Geschichte der Griechen u. Römer. 2 vol. Leipzig, Teubner. 12 M.

Wachendorf, H., Observationes criticae in nonnullos locos Plutarchi. Gymn. Progr. von Düsseldorf. In-4°, 2 p.

Wilamowitz-Mœllendorff, U. von, Zu Plutarchs Gastmahl der sieben Weisen. (Hermes, XXV, 2, p. 196-227.)

Wurtz, Ed., Zu Plutarchs Moralia. (10 C-345 E.) (Blätter f. d. Bayr. Gymnasial-Schulwesen, XXVI, 10, p. 523-532.)

POÈTES COMIQUES.

Blaydes, Fr., Adversaria in comicorum Graecorum fragmenta. I. Halle, Waisenhaus. VI, 250 p. 5 M.

Ellis, R., Suggestions on the III. vol. of Kock's fragmenta comicorum. (American Journal of philology, XI, 2, p. 137-144.)

Kjellberg, L., De cyclo epico quaestiones selectae. I. Comm. acad. Upsaliae. 40 p.

POÈTES LYRIQUES, Anthologia lyrica, sive lyricorum graecorum veterum praeter Pindarum reliquiae potiores. Post Th. Berckium quartum ed. *E. Hiller.* Leipzig, Teubner. 3 M.

— Greek lyrik poetry. A complete Collection of the surviving passages from the Greek song-writers., arranged with prefatory articles, introductory matter and commentary, by *G. Farnell.* London, Longman. XIV-490 p. 20 sh.

— Frammenti della melica graeca da Terpandro a Bacchilide, riveduti, tradotti e annotati per uso de' licei e delle università da *L.-A. Michelangeli.* P. II. (I. Alceo). Bologna, Zanichelli, 86 p. 3 L.

Hardie, W.-R., Allusive language in Greek lyrik poetry. (Class. Rev., V, 5, p. 193-195.)

POÈTES TRAGIQUES.

Rosicat, A., Ueber das Wesen der Schicksalstragödie. I. Königsberg. Progr. d. Realg. 1891, in-4°. 26 p.

Rossetti, C.-L., Il drama satirico. (Rivista di filologia e d'istruz. publica, XVIII, 4-6, p. 113-139.)

Vielles, Étude sur les idées religieuses des tragiques grecs. (Extrait). Montauban, 11 p.

Verrall, A.-W., The Students manual of Greek tragedy. London, Sonnenschein. 344 p.

Wecklein, Dramatisches und Kritisches zu den Fragmenten der griechischen Tragiker. (Akad. d. Wiss. zu München. Sitzungsberichte, 1890, I, p. 1-57.)

— Literaturberichte. (Poètes tragiques). (Jahresb. üb. d. Fortschr. d. klass. Alterthumswiss., 58, p. 387-454.)

Wegener, E., De Aeschyli et Soph oclis fabulis ad Herculem spectantibus, etc. Inaug. Diss. Halle a. S., 1889. 38 p.

POLYBE.

Hultsch, F., Polybios [IV, 18, 8]. (Jahresb. f. Philol., 143, 6.)

— Conjectanea in Polybium. (Comment. Fleckeisen., p. 81-92.)

Mistschenko, Th., Les confédérations helléniques (en russe). Extrait. Moscou, 243 p.

Scala, R. von, Die Studien d. Polybios, I. Stuttgart, Kohlhammer, XVI, 344 p. 5 M.

— Theodoros ἄθεος bei Polybius. (Rh. Mus. N. F. 45, 3, p. 474-476.)

Haury, J., Kritisches zu Procop. (Philologus, 48, 4, p. 756-760.)

PTOLÉMÉE, Claude.

Oppert, J. — Voir section II B.

PYTHAGORE.

Diels, H., Ein gefälschtes Pythagorasbuch. (Archiv. f. Gesch. d. Philos., III, 3, p. 451-474.)

Ferri, L., Sguardo retrospettivo alle opinioni degl' Italiani intorno alle origini del Pitagorismo. (Atti della r. Accad. dei Lincei. Rendiconti, VI, 1, p. 532-547.)

Tannery, P., Une opinion faussement attribuée à Pythagore. (Archiv. f. Gesch. d. Philos., 4, 1, p. 1-11.)

PYTHEAS.

Bilfinger, G., Ὧρα = Stunde bei Pytheas. (Jahrb. f. Philol., 141, 10, p. 665-671.)

Schmidt, M.-C.-P., Ὧρα = Stunde bei Pytheas. (Jahrb. f. Philol., 139, 12, p. 826-828.)

QUINTUS DE SMYRNE.

Zimmermann, A., Untersuchungen zu den Posthomerica des Quintus Smyrnaeus. Leipzig. Teubner, 1889. 4 M.

RHÉTEURS.

Ammon, G., Apollodoreer und Theodoreer. (Blätter f. d. Bayr. Gymn., XXVII, 3-4. p. 231-237.)

Hammer, C., Bericht über die auf die griech. Rhetoren und späteren Sophisten bezüglichen von 1887-1889 erschienenen Schriften. (Jahresb. üb. d. Fortschr. d. klass. Alterthumswiss., 62, p. 45-96.)

RHINTHON.

Crusius, O., Ein vergessenes Fragment des Rhinthon. (Rh. Mus. N. F. 45, 2, p. 265-272.)

SAPHO.

Beloch. — Voir Alcée.

Naguiewski, D., In quaestiones Sapphicas observationes. Casani. 16 p. 1 M.

SIMIAS.

Knaack, G., Simieum. (Hermes, XXV, 3, p. 457-460.)

SIMONIDE.

Heidhues, B., Das Gedicht des Simonides in Platons Protagoras. Progr. d. Friedrich-Wilhelms-Gymn. zu Köln, in-4°. 14 p.

Schwenck, F. (même sujet). — Voir Platon.

SOCRATE.

Chiapelli, A., Nuove ricerche sul naturalismo di Socrate. (Archiv f. d. Gesch. d. Philos., IV, 3, p. 369-413.)

Dijk, Is. van, Het conflict tusschen Socrates en zijn volk. Groningen, Noordhoff. 60 c.

SOPHOCLE. Sophoclis Tragoediae, in scholarum usum ed. *J. Holub.* V. Electra. Prag, Neugebauer. 80 Pf.

— The Plays, with notes by *R.-C. Jebb.* IV. Philoctetes. Cambridge. 15 sh.

— Werke, übersetzt von *L. Turckheim.* II. Stuttgart, Cotta, 1889. 2 M.

— Antigone. With Introd. and notes, by *H.-A. Allcroft* and *B.-J. Hayes.* London, Clive. 4 sh. 6 d.

— Antigone, herausg. von *J. Rappold,* Wien, Holder. 1 M. 40 Pf.

— Œdipe-Roi. Ed. collationnée sur les meilleurs textes et annotée par *J. Lejard*. Tours, Mame; Paris, Poussielgue, 1891, in-18.

— Philoctet. Uebersetzung von Direktor *Nitszch*. Bielefeld. Progr. in-4°. 16 p.

Becker, J., Die Ueberarbeitung des ursprunglichen Oedipus von Sophokles. Cleve. Progr. 1891, in-4°. 26 p.

Dobrzanski, B., Osnowa i uklad tragedyi Sofoklesa « Ajas ». Gymn. Progr. von Zloczow, 1889. 43 p.

Fulda, C., Der zweite Kommos der Elektra des Sophokles. Gymn. Progr. von Herford, in-4°. 30 p.

Giesing, F., Der Ausgang des Königs Oedipus von Sophokles und die Aristotelische Katharsis. (Comment. Fleckeisen., p. 9-36.)

Grünberg, A., Kritische Bemerkungen zu Sophokles. Gymn. Progr. von Ploen, in-4°. 28 p.

Hagemann, K., Quaestiones criticae in Trachiniarum Sophocleae parodum. Herford. Progr. 1891. 16 p.

Hardie, W.-R., Note on Soph. Antigone, 2-3. (Class. Review, IV, 1-2, p. 47.)

Holub, J., Noch 30 doppelsinnige Stellen in der Elektra d. Sophokles. Prag, Neugebauer. 7 p. 40 Pf.

— Sophokles. IV. Elektra. Erklärt. Mit 1 Abbildg. Gymn. Progr. von Weidenau. 30 p.

Hümer, C. — Voir Euripide.

Klein, J., Die Mythopöie des Sophokles in seinen Thebanischen Tragödien. Gymn. Progr. von Eberswalde, in-4°. 35 p.

Kraus, F., Utrum Sophoclis an Euripidis Electra aetate prior sit quaeritur. Progr. Gymn. Passav. 86 p.

Lang. — Voir la section V.

Logeman, H., The Oedipus at Utrecht. (Academy, n° 990, p. 401.)

Macnicol, N., Note on Soph. Phil. 1383 (ὠφελούμενος). (Class. Review, IV, 1-2, p. 48.)

Mæhly, J., Sophokleisches. (Einlad. Schrift zum Feier d. 300 Jähr. Bestimm. d. Gymn. Basel. 1889. p. 22-44.)

Marindin, G.-E., Sophocles Ajax 651. (Class. Rev. V, 4, p. 186.)

Mayr, A., Ueber Tendenz und Abfassungszeit des Sophokleischen Oedipus auf Kolonos. (Commentationes Monac., 1891, p. 160-176.)

Metlikowitz, A., De Sophoclis codice Laurentiano. XXXI, 10. (Dissertationes Vindobonenses, II, Wien, Tempsky, 1890, p. 213-302.)

Mueller, G.-H., De Soph. Antig. versu 587 quaestiuncula. (Hermes, XXV, 3, p. 465-466.)

Muther, H., Ueber die Tiresiasscene in Sophokles' König Oedipus. Gymn. Progr. von Coburg, in-4°. 22 p.

Nake, B., Zur Katastrophe in Sophokles Antigone. (Jahrb. f. Philol., 141, 8-9, p. 569-574).

Nauck, A., De Scholiis in Sophoclis tragoedias a P.-N. Papageorgio editis. (Bull. de l'Acad. imp. d. Sc. de S. Pétersbourg, N. S. I, 3, p. 411-441)

Otte, H., Sophokles. (Jahresb. d. philos. Vereins zu Berlin, XVI, p. 325-418; et Zeitschr. f. d. Gymnasialwesen, 44, 11-12.)

Peppmüller, R., Ad Sophoclis Ajacem [v. 477]. (Jahrb. f. Philol., 141, 8-9, p. 568.)

Reinhardt, Sophokles König Oedipus. (Berichte des deutschen Hochstifts N. F. VII, 2.)

Rœmer, A., Zur Kritik und Exegese des Sophokles. I. (Blätter f. d. Bayr. Gymnasialschulwesen, XXVI, 3-4, p. 143-155.)

— II (Ibid. XXVI, 9, p. 451-463).

Schmidt, A.-M.-A., Ueber das Homerische in Sophokles' Aias. Waidhofen. a. d. Thaya. 52 p. 1 M. 80 Pf.

Schubert, F., Beiträge zur Kritik und Erklärung des Sophokles. (Zeitschr. f. d. Oesterr. Gymn. 40, 12, p. 1077-1080.)

Schütz, H., Sophokleische Studien. Kritisch-exegetische Untersuchungen der schwierigeren Stellen in den Tragödien d. Sophokles. Postdam, Stein, VIII, 450 p. 6 M.

Schwarz, A., Beiträge zur Kritik und Erklärung des Sophokles. Antigone. (Suite.) (Zeitschrift f. d. Oesterr. Gymn., 40, 12, p. 1077-1080.)

Seiler, F., Die Katastrophe in Sophocles' Antigone. (Jahrb. f. Philol. 141, 2, p. 104-108.)

Sprotte, J., Die Syntax des Infinitivs bei Sophocles. Ein Beiträg zur historischen Grammatik der griechischen Sprache, II. Glatz, 1891. Progr. 29 p.

Thimme, A., Zu Sophokles' Elektra, v. 1415. (Philologus, 48, 4, p. 753-755.)

Watkiss, L., On the Electra and Antigone of Sophocles. (Journal of Hellenic Studies, X. p. 134-146.)

Weil, Henri, Sur quelques fragments de Sophocle. (Rev. des ét. gr. III, 12, p. 339-348.)

Whitelaw, R., Mr. Marindin on Sophocles, Ajax, 651. (Class. Rev. V, 1, 2, p. 66-67.)

— Sophokles, Ajax, 651. (Ibid. 5, p. 230.)

STRABON, Strabonis ἱστορικῶν ὑπομνημάτων fragmenta collegit et enarravit adjectis quaestionibus Strabonianis *P. Otto*. (Leipziger Studien zur klass. Philol. XI, suppl. Bd). Leipzig, Hirzel. 350 p. 8 M.

Bidder, H., De Strabonis studiis homericis capita selecta. Diss.-Inaug. Gedani, Koenigsberg, Koch, 1889, 56 p. 1 M. 50 Pf.

Dubois, Marcel. Examen de la Géographie de Strabon. Etude critique de la Méthode et des sources. Imprimerie nationale; Armand Colin, 1891, gr. in-8°.

Meyer, Paul, Straboniana. Progr. d. Fürsten-und Landessch. zu Grimma, in-4°. 34 p.

Otto, P., Quaestiones Strabonianae. Inaug.-Diss. Lipsiae, 1889. (Extr. des Jahrb. f. Philol. Suppl. Bd. 11, p. 225-284.)

Pais, E., Intorno al tempo ed al luogo in cui Strabone compose la geografia storica. Indagine. Torino, Clausen, in-4°. 38 p. (Estr. dalle Mem. d. r. Accad. d. Sc. di Torino, ser. II, t. XL.)

SUIDAS.

Bruhn, E., Suidea. (Rh. Mus. N. F. 45, 2, p. 273-283.)

Dopp. — Voir Éphore.

Volkmann. — Voir Diogène Laerce.

SYNESIUS.

Klimek, P., Kritische Bemerkungen zum Texte des Synesius. Breslau, Progr. d. Wilhelms-Gymn. 1891, in-4°, 13 p.

TATIEN.

Harris, Rendel, The Diatessaron, a preliminary study. London, Clay.

THÉOCRITE. Theocritus, Bion and Moschus rendered into English prose, with introductory essay by *A. Lang*. London, Macmillan.

— Idylles. Traduction hongroise avec commentaire, par *E. Remenyi*. (Egyetemes philol. Közlöni, XIV, 5, p. 438-442.)

— — Trad. russe par *A.-N. Sirotinin*. (Journ. du min. russe de l'instr. publ. oct.-déc. 1890, p. 23-41.)

Colin, G., Théocrite, Idylles, XI, 41. (Rev. de philol., XIV, p. 150-152.)

Genther, L., Ueber Theocrit XXV und Moschos IV. Luckau, Progr. 1891, in-4°. 14 p.

Hæberlin, C., Theocritus, IV, 9. (Philologus, 49, 1-2, p. 181-184.)

Maass, E., Theokrits Dionysos (XXVI) aus einer Inschrift erläutert. (Hermes, XXVI, 2. p. 178-190.)

Pantelidis, St., Θεοκρίτου ἐαρινὴ ὁδοιπορία βεβαιουμένη ἐξ ἐπιγραφῶν ἀνεκδότων. (Bull. de corr. hell. XIV, 3-4, p. 292-300.)

Ribbeck, O., Zur Ὀαριστύς. Zu den Ἁλιεῖς (Theocr. XXI). (Rh. Mus. N. F. 45, 1, p. 146-148.)

Schmidt, J. (Giessen), zu Theocrit VII. (Rh. Mus. N. F. 45, 1, p. 148-151.)

Traut, H., Quaestionum Theocritearum pars III. Gymn. Progr. von Krotoschin, in-4°. 23 p.

Vahlen, J. — Voir Callimaque.

THÉODORE et CYRILLE, Der h. Theodosios. Schriften des Theodoros und Kyrillos, herausgegeben von *H. Usener*. Leipzig. Teubner.

THÉODORE PRODROME, Teodoro Prodromo, Epitalamio per le nozze di Giov. Comneno e... Taronita, dal cod. Marciano 22 class. XI, sec. XIII, con trad. ital. in versi e note storiche e filologische di *C. Castellani*. Venezia, tip. Visentini.

— Poésies inédites de Théodore Prodrome, p. p. *Em. Legrand.* (Rev. des ét. gr., IV, 13 p. 70-73).

THÉOPHANE.

Boor, C. de, Zur Chronographie des Theophanes. (Hermes, XXV; 2, p. 301-307.)

THÉOPHRASTE.

Rabe, H., De Theophrasti libris περὶ λέξεως. Diss. philol. Bonnae, 48 p. 1 M. 50 Pf.

Sprengel, J.-G., De ratione quae in historia plantarum inter Plinium et Theophrastum intercedit. Diss.-Inaug. Marpurgi. Catt. 63 p. 1 M. 50 Pf.

THÉOPOMPE.

Dopp. — Voir Éphore.

THESPIS.

Girard, P., Thespis et les débuts de la tragédie. (Rev. des ét. gr., IV, 14, p. 159-170.)

THUCYDIDE, Historiarum libri VI-VIII. Ad optimos codices denuo collatos, rec. *C. Hude.* Hauniae. 5 M.

— The fourth book of Thucydides. A revision of the text illustrating the principal causes of corruption in the manuscripts of this author by *W. Gunion Rutherford.* London, Macmillan, 1889. 7 sh. 6 d.

Budinger, M., Poesie und Urkunde bei Thukydides. Eine historiograph. Untersuchung. Wien, Tempsky, in-4°, 50 p. (Extr. de : Denkschr. d. k. Akad. d. Wiss.)

Carter, F., Notes on Thucydides. IV. (Class. Rev., V, p. 195-198.)

Cron, Ch., et **Polle, F.,** Zu Thucydides. (Jahrb. f. Philol., 143-144, 6. H.)

Cwiklinski, Description de la peste d'Athènes dans Thucydide. (Bull. de l'Acad. de Cracovie, 1889, n. 8.)

Dittenberger, G., Commentatio de Thucydidis loco ad antiquitates sacras spectante. Index Schol. Halis, 1889, in-4°. 13 p.

Faber, J., Adnotationes ad Thuc. l. III, cap. 82 et 83 spectantes. Gymn. Progr. von Warburg. in-4°. 10 p.

Führer, G., De particulae ὡς cum participiis et praepositionibus junctae usu Thucydideo. Inaug.-Diss. Monasterii Guestf. 1889, 38 p.

Havesfield, F., Thuc. II, 11. (Class. Rev., V, 1-2, p. 67.)

Herbst, L., Die Arbeiten über Thukydides. V. (Philologus, 49, 1, p. 134-180). — V. (Schl.) (Ibid., 49, 2, p. 338-375.)

— Zur Urkunde in Thukyd., V, 47. (Hermes, XXV, 3, p. 374-399.)

Hude, K., Der Thesauros der Egestaier auf dem Eryx, und der Bericht des Thukydides (VI, 46). (Jahrb. f. Philol. 139, 12, p. 829-830).

— Spicilegium Thucydideum. (Nordisk Tidskrift for filologi, X, 2, p. 161-176.)

Janghahn, E.-A., Agos-Sühne als politische Forderung bei Thukydides. I, 126-139. Progr. d. Luisenstädt. Gymn. zu Berlin. Berlin, Gaertner, in-4°, 34 p. 1 M.

Kirchhoff, A., Bemerkungen zu Thukydides, 5, 21-24. (Sitzungsb. d. k. pr. Akad. d. Wiss. zu Berlin, 1890, n. 41, p. 1091-1108.)

Marchant, E.-C., Thucyd., II, 49. (Class. Review, IV, 6, p. 270.)

Mayer, H., Handschriftliches zu Thukydides. (Jahrb. f. Philol. 143, 3, p. 159-164.)

Mistschenko, Th., Thucydide considéré comme adversaire de la démocratie athénienne (en russe). (Journ. du min. russe de l'Instr. publ., août 1890. p. 33-48.)

Müller, F., Jahresbericht über Thukydides für 1877-1887. I. Theil (Schluss). (Jahresb. f. d. Fortschritte d. Alterthumswiss., t. LVIII, p. 129-228.)

Müller, C.-F., Zu Thukydides. (Jahrb. f. Philol., 141, 6, p. 361-366.)

Parmentier, L., Une correction au texte de Thucydide, I, 11. (Rev. de l'Instr. publ. en Belgique, XXXIII, 4, p. 213-218.)

Reinhardt, R., De infinitivi cum articulo conjuncti usu Thucydideo. Oldenburg.

Reisert K. — Voir section IV.

Rodemeyer. — Voir Hérodote.

Sakkoraphos, G.-M., Διορθώσεις εἰς Θουκυδίδην. (Jahrb. f. Philol., 141, 6, p. 366-367.)

Schmid, **W.**, Zur Entstehung und Herausgabe des Thukydidischen Geschichtwerkes. (Philologus, 49, I, 1, p. 17-25.)

Tucker, **T.-G.**, Notes on Thucydides VIII. (Class. Review, III, 10, p. 435.)

Wehmann, **M.** — Voir Hérodote.

Widmann, **S.**, Zu Thukydides IV, 80, 3. (Wochenschrift f. klass. Philologie, VII, 12, p. 332.)

Wurzer, **R.**, Ueber historische Treue der Reden im Geschichtwerke des Thukydides. Radautz, 1889. Progr. 33 p.

TIMÉE DE LOCRES.

Anton, **J.-B.-W.**, De origine libelli περὶ ψυχᾶς κόσμω καὶ φύσιος inscripti, qui vulgo Timaeo Locro tribuitur quaestio. II. Naumburg, Schirmer.

TIMÉE DE TAUROMENIUM.

Kothe, **H.**, Die Bernsteininseln bei Timaeos. (Jahrb. f. Philol., 141, 3, p. 184-186.)

Günther, **P.**, De ea quae inter Timaeum et Lycophronem intercedat ratione. Leipzig, Fock, 1889.

TIMOMAQUE.

Brandstætter, **F.**, Timomachos. Werke und Zeitalter. Leipzig. Diss. 1889. 60 p.

TYRTÉE.

Immisch, **O.**, Vaterland des Tyrtaios. (Philologus, 49, 2, p. 207-208).

XÉNOPHON, Works, translated by *H.-G. Dakyns*. Vol. I. London, Macmillan.

— La Spedizione di Ciro, comm. da *A. Bersi*. L. VII. Indice. Torino, Loescher, 1889. 1 L. 50

— La Ciropedia, comm. da *C.-O. Zuretti*. L. I. Torino, Loescher. 2 L. 50

— Historia graeca. Rec. *O. Keller*. Ed. Major. Leipzig, Teubner. 10 M.

— Le Storie elleniche comm. da *V. Puntoni*. Parte I. Libri 1-2.

— Memorabilien oder Denkwürdigkeiten aus dem Leben des Sokrates. 1. Buch. Wortgetreu nach H. R. Mecklenburgs Grundsätzen aus dem Griech. übers. von E. R. 1. Heft. Berlin, Mecklenburg, in-32. 64 p.

Brüll, **J.**, Zu Xenophons hellenika, II, 3, 36 (παρανενομηκέναι). (Jahrb. f. Phil., 141, 4-5, p. 288.)

Diehl, **M.-Ch.**, Quo tempore, qua mente scriptus sit Xenophontis libellus qui Πόροι inscribitur. Paris, 1888. 73 p.

Gemoll, **W.**, Beitr. zur Kritik und Erklärung von Xenophons Anabasis. III. Th. 28 p. (Gemoll, A. u. W. Kritische Blätter.)

Dœring, **A.**, Die Disposition von Xenophons Memorabilien als Hülfsmittel positiver Kritik. (Archiv f. Gesch. d. Philos., IV, 1, p. 34-60.)

Grillnberger, **O.**, Polykrates und Xenophon. (Zeitschr. f. d. Oesterr. Gymn. 41, 1, p. 1-15.)

Hæberlin, **C.**, Ad Xenophontis Hieronem, 10, 4. (Jahrb. f. Philol. 141, 8-9, p. 575.)

Hansen, **R.**, Wörterbuch zu Xenophon Anabasis und Hellenika. Für den Schulgebrauch bearbeitet. Gotha, Perthes. VII, 176 p. 1 M. 60 Pf.

Herwerden, **H. van**, Critica et epicritica ad Cyropaediam. (Mnemosyne, N. S. XVIII, 1, p. 103-113.)

Hœpken, **J.**, Zwei Stellen aus Xenophons Anabasis. Gymn. Progr. von Emden. in-4°, 8 p. ; 1 pl.

Hude, **K.**, Conjecturae Xenophonteae. (Jahrb. f. Philol. 139, 11, p. 752-754.)

Kaibel, **G.**, Xenophons Kynegetikos. (Hermes, XXV, 4, p. 581-597.)

Lincke, K., De Xenophontis libris Socraticis. Jena, Progr. in-4°. 15 p.

Poland, **F.**, Das Theater in Olympia. (Xenophon, Hellen., VII, 4, 31). (Comment. Fleckeisen., p. 247-256.)

Rosentiel, Uber die einartige Darstellungsform in Xenophons Cynegeticus. Eine Vergleichung der Schrift mit verwandten Schriften des Verfassers. Sondershausen. Progr. 1891, in-4°. 24 p.

Schacht, **H.**, De Xenophontis studiis rhetoricis. Inaug.-Diss. Berolini. 57 p.

Stegmann, C., Zu Xenophons Kyrupädie VI, 3, 15. (Jahrb. f. Philol. 141, 1, p. 58.)

Wehmann. — Voir Hérodote.

Westphal, F., Die Präpositionen bei Xenophon .Freienwalde. Progr. 1891, in-4°, 19 p.

ZÉNODOTE.

Pusch, H., Questiones Zenodoteae. Inaug.-Diss. Halis Sax. 1889. 30 p. (Diss. philol. Hell., XI, p. 119-216.)

ZÉNON, Zenonis Citiensis de rebus physicis doctrinae fundamentum ex adjectis fragmentis constituit *K. Troost*. Berlin, Calvary. 87 p. 3 M.

Susemihl, F., Das Geburtsjahr des Zenon von Kition. (Jahrb. f. Philol. 139, 11, p. 745-751.)

ZONARAS.

Buttner-Wobst, **Th.**, Die Abhängigkeit des Geschichtschreibers Zonaras von den erhaltenen Quellen. (Comment. Fleckeisen., p. 121-170).

ZOSIME.

Mendelssohn, **M.**, Zu Zosimus (III, 2, 4), (Wochenschr. f. klass. Philol., VIII, 26, p. 725-726.)

III. — ÉPIGRAPHIE. — PALÉOGRAPHIE.

A. ÉPIGRAPHIE.

BAUNACK, J., Aus Epidauros. Epigraphische Studie. Leipzig, Hirzel, IV, 104 p. 6 M.

— Kyprisch κεῖται = ggr. κεῖται (Inschrift von Paphos). (Wochenschr. f. klass. Philol., VII, 27, p. 750-757.)

BENT, Th., Cilician symbols. (Class. Review, IV, 7, p. 322; 1 pl.)

BÉRARD, V., Inscriptions de Telmessos. (Bull. de corr. hell., XIV, 1-2, p. 162-176.)

— Le consul Voconius Saxa. (Ibid., p. 643-649.)

— Inscr. attiques du Céramique et du Pirée. (Ibid., 5-6, p. 649-650.)

BLASS, Fr., Zu der naxischen Inschrift des Timander. (Jahrb. f. Philol. 143, 5, p. 335-336.)

BODENSTEINER, E., Ueber choregische Weihinschrriften. (Commentationes monacenses, 1891, p. 38-82.)

BUCK, C.-D., Discoveries in the Attic deme of Ikaria, VII. Inscriptions of Ikaria. (American Journal of archaeology, V, 3, p. 304-319.)

BUSOLT, G., Zur Schatzmeisterurkunde, C I A, IV, 179. Hermes, XXV, 2, p. 325-326.)

— Bruchstück einer attischen Schatzmeisterurkunde. (Hermes, XXV, 3, p. 461-463).

— Zur Ergänzung der attischen Sch. (Ibid., XXV, 4, p. 567-580.)

— Nachtrag zu C. I. A., IV, 179 B. (Ibid., p. 640-645.)

CALLEGARI, E., L'iscrizione di Akraephiae. [Discours de Néron] (Estratto.) Torino, Bocca, 40 p.

CARAPANOS, C., Dodone. Inscriptions de l'oracle et statuettes. (Bull. de corr. hell. XIV, 1-2, p. 155-161.)

COLONNA,F., Scoperte di frammenti epigrafici greci in Napoli (Ἐρμ. κλτ,ρούχων). (Notizie degli scavi, feb. 1890, p. 40-41.)

COMPARETTI, D., Nuovi frammenti d'iscrizioni arcaiche trovati nel Pythion. (Monumenti Antichi pubblic. per commissione della regia Accad. d. Lincei, I, 1, col. 77-118; 2 pl..)

CONTOLÉON, A.-E., Ἐπιγραφὴ τῆς νήσου Νισύρου. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 1, p. 134.)

— Ἐπιγραφικά. Inscr. de Magnésie, Tralles, etc. (Ibid., XV, 3, p. 330-337.)

— Ἀφροδίτη Στρατονικίς. (Ibid., XVI, 1, 133-134.)

— Ἐπιγραφὴ εἰς Μαγνησίαν τὴν ἐπὶ Μαιάνδρῳ. (Ἑστία, Δελτίον, n. 48.)

— Inscriptions d'Asie-Mineure. (Rev. des ét. gr., IV, 14, p. 174-175.)

COUMANOUDIS, E.-A., Ἐπιγραφαὶ Ἀθηνῶν, Ἀμοργοῦ καὶ Γυθείου (Ἐφημ. ἀρχ. 1889, p. 51-67.)

COUSIN, G., Corrections à l'article intitulé Lettre de Darius, etc. (Ibid., XIV, 5-6, p. 641-548.)

COUSIN, G. et DESCHAMPS, G., Lettre de Darius, fils d'Hystapes. (Bull. de corr. hell. XIII, 6, p. 529-642.)

COUSIN, G. et DIEHL, Ch., Inscriptions d'Halicarnasse. (Bull. de corr. hell. XIV, 1-2, p. 90-121.)

CURTIUS, E., Ueber die von Lolling restaurirt Tempelinschrift von der Akropolis. (Berl. philol. Wochenschr., X, 51.)

D., J., Ἐπιγραφαὶ ἐκ Πειραιέως (Θεόπομπος Αἴνιος.) (Ἑστία, Δελτίον, n. 47.)

DANIELSSON, O.-A., Epigraphica. De locis nonnullis tituli Cretici Dreiorum. De titulo tegeatico. Upsala, Akademie, 65 p.

DARESTE, HAUSSOULLIER, Th. REINACH, Recueil des Inscriptions juridiques grecques. Texte, traduction, commentaire : I, Paris, Leroux, 1891, XII, 180 p.

DELATTRE, A.-L., Marques de vases grecs et romains trouvés à Carthage. (Mélanges d'archéologie, XI, 1-2, p. 53-80.)

DIAMANTARAS, A.-S., Ἀρχαία ἐπιτύμβιος ἐπιγραφὴ ἐν Μύροις Λυκίας. (Mitth. d. k. deutschen archäol. Instituts zu Athen, XIV, 4, p. 412-413.)

DIELS, H., Lateinisch-griechische Inschrift vom Thurm der Winde. (Archiv f. Geschichte der Philosophie, IV, p. 486-494.)

DITTMAR, A.-M., De Atheniensium more exteros coronis publice ornandi quaestiones epigraphicae. (Leipziger Studien, XIII, 1, 2 p. 63-248; pl.; et Leipziger Inaug.-Diss., p. 65-124; 2 pl.)

DOMASZEWSKI, von, Inschrift aus Tomi. (Ἀγαθῇ τύχῃ). (Arch.-epigr. Mitth. aus Oesterr., XIII, 1, p. 93.)

DOUBLET, G., Fragment d'un Sénatus-consulte de Tabae en Carie. (Bull. de corr. hell., XIII, 6, p. 503-508.)

DOUBLET, G. et DESCHAMPS, G., Inscriptions de Carie. (Bull. de corr. hell., XIV, 5, 6, p. 603-630.)

DUEMMLER, F., Inschrift aus Itanos. (Mittheil. des arch. Instituts zu Athen, XVI, 1, p. 127-130.)

EDWARDS, Amelia, A relic of Naukratis. (Inscr. of the treasurer Komon). (Academy, nº 938, p. 291.)

FERRAI, E., La epigrafia e l'amministrazione del culto nell' antichità greca. (Atti dell' Istituto Veneto. Ser., VII, 1, 5-6.)

FOUCART, P., Décret athénien du vᵉ siècle. (Bull. de corr. hell., XIV, 1-2, p. 177-180.)

— Inscriptions de la Carie. Lagina, Panamara, Temple d'Artémis (Κοράζων ?), Pedasa ? (Ibid., 3-4, p. 363-376.)

FOUGERES, P., Inscr. athénienne (Ἐπιχλείδης). (Bull. de corr. hell., XIV, 5-6, p. 515-516.)

FRÆNKEL, M., Die Inschriften von Pergamon. — Voir section XI, ALTERTÜMER.

GARDTHAUSEN, V., Inschriften aus Epidaurus. (Rh. Mus., N. F., 45, 4, p. 612-621.)

GIANNOPOULOS, N.-I., Ἐπιγραφαὶ τῆς ἐπαρχίας Ἀλμυροῦ. (Bull. de corr. hell., XIV, 3-4, p. 240-244.)

GURLITT, W., Zur Datirung der Inschrift ἐφ. ἀρχ. 1888, 4. (Berl. philol. Wochenschr., X, 27, 842-844.)

GUTHE, H., Griechische Inschriften in Jerusalem. (Zeitschrift des Palästinavereins, XIII, 4.)

HALBHERR, D.-G., Iscrizioni cretesi. (Museo ital. di antichità classica, III, 2-3.)

HAUSSOULLIER, B., Bulletin épigraphique. (Rev. des ét. gr., III, p. 205 et s.; p. 405 et s.)

HICKS, E.-L., Inscriptions from Casorea, Lydae, Patara, Myra. (Journal of Hell. Studies, X, 1-2, p. 46-85, 1 plan.)

— Ceramus (Κέραμος) and its inscriptions. (Ibid., XI. 1, p. 109-128.)

HILLER, E., Attisches Grabepigramm. (Berliner philol. Wochenschrift, X, 8, p. 234.)

HILLER von GÆRTRINGEN und Th. MOMMSEN, Das Denkmal Chäremons von Nysa. (Mittheil. des arch. Instit. zu Athen, XVI, 1, p. 95-106.)

HIRSCHFELD, G., Les Inscr. de Naucratis et l'histoire de l'alphabet ionien. (Rev. des ét. gr., III, 11, p. 221-229). — Voir aussi The Academy, 922, p. 13.

HOGARTH, D.-G., The gerousia of Hieropolis. (Journal of philology, XIX, 37, p. 69-101.)

HOLLEAUX, M., Edit du roi Antiochus II. (Bull. de corr. hell., XIII, 6, p. 523-529; 562.)

— Fouilles au temple d'Apollon Ptoos. Inscriptions. (Bull. de corr. hell., XIV, 1-2, p. 1-64 et 3-4, p. 181-203.)

HOMOLLE, Th., Comptes et inventaires des temples déliens en l'année 279. (Bull. de corr. hell., XIV, 5-6, p. 389-511.)

HUSSEY. — Voir section XI.

IHM, G., Griechische Matres. (Rhein. Jahrbücher 90. Heft, p. 189-190.)

IMBERT, J., Les études d'épigraphie lycienne. (Le Muséon), VII, 5, p. 617-626; IX, 4, p. 484-495.)

INSCRIPTIONES graecae Siciliae et Italiae, additis graecis Galliae, Hispaniae, Britanniae, Germaniae inscriptionibus. Consilio et auctoritate Acad. litt. r. boruss. ed. *G. Kaibel.* Galliae inscriptiones ed. *A. Lebègue.* Berlin, Reimer, in-fol., XII, 36, 778 p. 90 M.

JAMOT, P., Stèle votive trouvée dans l'hiéron des Muses. (Bull. de corr. hell., XIV, 5-6, p. 546-551.)

JASPER, , W., Studien über die Alterthümer von Pergamon (Epigraphie. Ἑλλάς, III 2, p. 159-173.)

JUDEICH, W., Olynos. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen., XIV, 4, p. 367-397.)

— Inschriften aus Karien. (Ibid., p. 252-282).

— Zwei altionische Grabstelen. (Ibid., XV, 3, p. 338-340.)

KAIBEL. — Voir INSCRIPTIONES

— De Halicarnassensi decreto C I G 500. (Hermes, XXV, 1, p. 100).

KEIL, B., Noch einmal zur Datierung der Inschrift Ἐφημ. ἀρχ. 1884, 166 ff., (pl. 11). (Berliner philol. Wochenschrift, X, n. 40.)

— Nachträgliches zur Oropischen Inschrift Ἐφημ. ἀρχ. 1889, p. 3, n. 26. (Ibid., n. 49.)

— Ein Silberinventar des Amphiaraos von Oropos. (Hermes, XXV, 4, p. 598-623.)

KIRCHNER, J., Prosoprogaphiae Atticae specimen. Berlin. Progr. in-4°.

KUBITZKI, K., Das Schaltjahr in der grossen Rechnungsurkunde, II, Ratibor. Progr. 1889.

LARFELD, W., Jahresbericht über die griechische Epigraphik, für 1883-1887 (Schluss). (Jahresberichte üb. d. Fortschritte d. klass. Alterthumswiss., 60, p. 422-499.)

LATYSCHEW, B., Inscr. grecque inédite de Chios, communiquée par Papadopoulos Kerameus. (en russe). (Mém. de la Soc. arch. russe, N. S. IV, 1; 1 pl.)

— Additions et corrections aux « Inscriptiones orae septentrionalis Ponti Euxini », t. I. (Ibid., IV, 2). 4 pl.

LEBÈGUE, P., Notes sur quelques inscr. gr. de la Gaule. (Rev. archéol., mars-avril 1891, p. 161.)

LEBÈGUE, A., Voir Inscriptiones.

LEEMANS, C., Grieksche opschriften uit Klein-Azië in den laatsten tijd voor het rijks-museum van oudheden te Leiden aangewonnen. Uitgeg. door de k. Akad. v. wetensch. te Amsterdam. Amsterdam, Müller, in-4°, 4 pl. 1 fl. 20 c.

LEHNER H., Ueber die athenischen Schatzverzeichnisse des 4. Jahrh. Diss. Strassburg, Trübner, 137 p. 3 M.

LEONARDOS, B.-I., Ἀμφιαρείου ἐπιγραφαί. (Ἐφημ ἀρχ., 1889, p. 1-50.)

LIPSIUS, J.-H., Zum ältesten attischen Volksbeschluss. (Leipziger Studien, XII, 1, p. 221-224.)

— Attischer Volksbeschluss über Samos. (Ibid., XIII, 2, p. 411-416).

LOCH, E., De titulis graecis sepulcralibus Diss.-Inaug. Regimonti, 62 p. 1 M. 60 Pf.

LOLLING, H.-G., Erklärung [Zu zwei Archonteninschriften]. (Leipziger Studien, XIII, 2, p. 417-418.)

— Ἐπιγραφικαὶ ἀνακοινώσεις. (Ἀρχ. δελτίον, 1890, p. 58-64.)

— Ἐπιγραφαὶ ἐκ τοῦ ἱεροῦ τοῦ Ὑπερτελεάτου Ἀπόλλωνος. (Ibid., 64-68.)

— Tempelinschriften von der Akropolis, Ἀρχ. δελτίον, juin 1890.

LUDWICH, A., Zur Isyllosinschrift. I, II. (Berliner philol. Wochenschrift, X, 13-14.)

— Zum Recht von Gortyn. (Berliner philol. Wochenschrift, X, n. 12, p. 362-363).

MAYOR, A.-S., Inscription from a bronze strigil : Καλίστρατος Διοδώρου Κορίνθιος. (Class. Rev. V, 5, p. 451.)

MEISTER, R., Inschrift eines troischen Spinnwirtels. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 21, p. 642-645.)

— Κυπριακά. (Ibid., n. 43).

— Weihinschrift einer bronzenen Stufenbasis des Berliner Antiquariums. (Hermes, XXVI, 2, p. 319-320.)

MOMMSEN, Th., Inschrift von Kos. (Zeitsch. der Savigny-Stiftung f. Rechtsgesch. Rœm. Abth., XI, 2, p. 34-37.)

MORDTMANN, J.-H., Zur Epigraphik von Kleinasien. (Mitth. d. deutschen Arch. zu Athen, XV, 2, p. 156-161.)

NOVOSSADSKY, N., Supplementum ad C. I. A. I, 1. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XIV, 4, p. 410-412.)

PAPADEMETRAKOPOULOS. — Voir la section IV.

PAPAGEORG, P.-N., Neuer archäologische Fund in Serres. (Inschriften). (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 25, p. 770-771.)

PATON, W.-R., Inscriptions de Rhodes. (Bull. de corr. hell., XIV, 3-4, 274-291.)

PHILIOS, D., Ἐπιγραφαὶ ἐξ Ἐλευσῖνος (Συνέχ.). (Ἐφημ. ἀρχ. 1890, 1-2, col. 69-104).

RADET G. et **PARIS, P.,** Inscriptions de Syllion en Pamphylie. (Bull. de corr. hell. XIII, 6, p. 486-497.)

— Inscriptions de la région du Méandre (Ibid. XIV, 3-4, p. 224-239.)

— Inscr. relative à Ptolémée, fils de Thraséas. (Ibid. 5-6, p. 587-589.)

REINACH, S., Inscriptions inédites d'Asie-Mineure et de Syrie, recueillies par le cap. Callier (1830-34). (Revue des ét. gr., III, 9, p. 48-85).

— Oracle de la Pythie de Delphes adressé à la ville de Magnésie du Méandre, (inscription avec fac-similé en héliogravure). (Ibid., 12, p. 349-361.)

— Inscriptions funéraires découvertes à Cymé. (Bull. de corr. hell., XIII, 6, p. 560-561.)

— Inscription de Magnésie relative au culte de Bacchus. (Acad. des inscr. et b. l., séance août 1890). (Oracle de la Pythie. etc..)

— Inscription attique relative à l'invasion des Galates en Grèce279-278). (Revue celtique, XI, 1-2, p. 80-85.)

REINACH, Th., Inscription archaïque d'Argos. (Rev. des ét. gr., IV, 14, p. 171-173.)

ROBERT, J., Die delische Archermosinschrift. (Hermes, XXV, 3, p. 445-450.)

ROLFE, J.-C., Discoveries at Anthedon, at Plataia and at Thisbe. (Architecture and Inscriptions). (American Journ. of archaeology, VI, 1-2, p. 69-120; 2 pl.)

— An inscribed tombstone from Boiotia. (Ibid., p. 121.)

SAYCE, A.-H., Inscriptions grecques d'Égypte. (Rev. des ét. gr., IV, 13, p. 46-57.)

SCHLIEMANN, H., Inschriften aus Ilion. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts, XIV, 4, p. 408-409; XV, 1, p. 133; XV, 2, p. 217-219.)

SCHMIDT, Joh., Zu den Senatsbeschlüssen über die Thisbäer. (Rh. Mus., N. F. 45, 3, p. 482-484.)

SELIVANOW, S., Inscriptiones Rhodiae ineditae. (Mittheil. des arch. Instituts zu Athen., XVI, 1, p. 107-126.)

SWOBODA, H., Die griechischen Volksbeschlüsse. Epigraph. Untersuchungen. Leipzig, Teubner, X, 320 p. 20 M.

SZANTO, E., Inschriften aus Naxos. (Mitth. arch. epigraphische aus Oesterr.-Ungarn, XIII, 2, p. 178-179.)

— Voir la section IV.

TARBELL, F.-B., The decrees of the Demotionidae. A study of the Attic phratry. (American Journal of archaeology, V, 2, p. 139-153.)

— Voir la section XI.

THUMB, A., Inschrift aus der Megaris. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 2, p. 222-223.)

VIERECK, P., Das Senatusconsult von Tabae. (Hermes, XXV, 4, p. 624-631.)

WEIL, H., Inscriptions trouvées à Maronée par M. Legrand, (Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions, XVII, sept.-oct. 1889. p. 348-350.)

WILHELM, A., Psephisma für den Komödiendichter Amphis. (Mittheil. des arch. Instituts zu Athen, XV, 2, p. 219-222.)

— Inschriften aus Thessalien. (Ibid., XV, 3, p. 283-317.)

— Inschriften aus Lesbos. (Ibid., XVI, 1, p. 130-132.)

WOLTERS, P., Altattischer Grabstein. (Ibid., XV, 2, p. 224-225.)

ZIEBARTH, E., De novo paeane in honorem Aesculapii facto. (Commentationes Monacenses, 1891, p. 1-9.

B. PALÉOGRAPHIE.

ALLEN, T.-W., Palaeographica. I. Upon the date of the Townley Homer. II. An ancient Greek monastery Catalogue. (Journal of philology, XIX, 37, p. 62-68.)

— Notes on abreviations in Greek manuscripts. Oxford, 1889. 6 sh.

GRAUX, Ch., et MARTIN, A., Notices sommaires des manuscrits grecs de Suède. (Extr. des Archives des Missions sc. et litt.). Paris, Leroux, 88 p.

— Fac-similés de manuscrits grecs d'Espagne gravés d'après les photographies de Ch. Graux. Avec transcriptions et notices d'A. Martin. Paris, Hachette 1891. Planches in-folio. 30 fr.

LAMBROS, Sp., A new palimpsest on Mount Athos. (Athenaeum, n. 3281, p. 353.)

— The Greek manuscripts at Salonica. (Ibid., n. 3284, p. 451-452.)

MAHAFFY, J.-P., The acts of a Greek probate Court in the Fayoum. (Athenaeum, n. 3287, p. 547-548.)

OMONT, H., L'édition de la Palaeographia graeca de Montfaucon. — Montfaucon et l'Imperium orientale de Banduri. (Rev. des ét. gr., IV, 13, p. 63-69.)

— Le *Typicon* de S. Nicolas di Casole près d'Otrante. Notice du ms. C. III. 17 de Turin. (Ibid., III, 12, p. 381-391.)

— Les manuscrits grecs de la Bibliothèque Capitulaire de Vérone. (Ext. du Centralblatt für Bibliothekswesen, 1891.)

SAKKELION, J., Πατμιακὴ βιβλιοθήκη, ἤτοι ἀναγραφὴ τῶν ἐν τῇ βιβλιοθήκῃ... μονῆς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τεθησαυρισμένων χειρογράφων τευχῶν. (Publication du Syllogue Parnassos). Athènes, gr. in-4°, 350 p. ; 7 pl.

SZANTO, E., Zur Geschichte des griechischen Alphabets. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts, zu Athen, XV, 3, p. 235-239.)

WESSELY, C., Chrysographie. (Wiener Studien, XII, 2, p. 259-279.)

WIECKEN, U., Tafeln zur älteren Palaeographie. Leipzig, Giesecke und Devrient, 1891.

IV. — GRAMMAIRE. — LEXICOGRAPHIE. — RHÉTORIQUE.

ALBRECHT, E., Der Dual in der griechischen Schulgrammatik. (Zeitschr. f. d. Gymnasialwesen, 44, 10, p. 577-606.)

AMONEIT, H., De formulis quas poetae graeci in conclusione orationis directae posuerunt. Königsberg, Diss. in-4°, 33 p.

ARKWRIGHT, W., The Lycian language. Academy, 927, p. 104.

AUDOUIN, E., Étude sommaire des dialectes grecs (autres que l'attique), homérique, nouvel ionien, dorien, éolien. Avec une préface par *O. Riemann*, Paris, Klincksieck, 1891, in-16, VIII, 304 p.

BARON, Ch., Le pronom relatif et la conjonction en grec, principalement dans la langue homérique. Essai de syntaxe historique. Paris, Picard, 1891, 194 p.

BARTHOLOMAE, Chr., Das griech. Infinitivsuffix-σθαι. (Rh. Mus. N. F. 45, p. 151-153.)

BECHTEL, F., Kleine Aufsätze, 10-13. (Nachrichten v. d. k. Gesellschaft d. Wiss. u. d. Georg-August-Universitäts zu Göttingen, 1890, 1 p. 29-38.)

BÉNARD, L., Essai sur la signification et l'emploi des formes verbales en grec d'après le texte d'Hérodote. (Thèse doctorale). Paris, Hachette.

BLASS, Fr., Pronunciation of ancient Greek. Translated by *W.-J. Purton,* Cambridge.

BŒTTGER, M., Beiträge zur Syntax der griechischen Sprache, für den Gebrauch beim Uebersetzen ins Deutsche. Königsberg, Progr. 66 p.

BOLTZ, A., Turanische Wörter im Hellenischen (ἅλογον). (Ἑλλάς, II, 3, p. 147-165.)

BRUGMANN, K., Grundriss der vergleichenden Grammatik der Indogerm. Sprachen. Kurzgefasste Darstellung der Geschichte des Altindischen... Altgriechischen, etc. 2 Bd, 2. Hälfte, 1. Lief. p. 463-846. Strassburg, Trübner.

BUCK, C.-D., On the forms Ἄρτεμις, Ἄρταμις. (American Journal of philology, X, 4, p. 463-466.)

— θήρ, Latin *fera*, and the Greek and Latin representatives of the Indo-Eur. initial palatals, etc. (Ibid., XI, 2, p. 211-216.)

BURNOUF, Em., La prononciation du grec. (Revue des Deux-Mondes, 99, 3, p. 619-642.)

CHRIST, W., von, Die verbalen Abhängigkeitskomposita des Griechischen. (Sitzungsb. d. Münchner Akad., 1890, 2, p. 143-246.)

COMBER, C.-R., The Lycian language. (Academy, n. 925, p. 67-68.)

DAWES, E.-A.-S., The pronunciation of Greek, with suggestions for a reform in teaching that language. London, Nutt, 79 p.

DEVANTIER, F., Die lautliche Beschaffenheit des Digamma. (Verh. d. 40. Philol. Versammlung, p. 409-428.)

DU CANGE, Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis. Effigies recens cum vetere ed. anni 1688 prorsus congruens. Fasc. 6-10. Breslau, Köbner, in-fol. 9 M. 60 Pf.

DUFOUR, M., De l'emploi des pronoms relatifs grecs dans les propositions interrogatives indirectes. (Rev. de philologie, XIV, 1, p. 57-60.)

ENGEL, E., Beitræge zur Aussprache des Griechischen. (Ἑλλάς, II, 1, p. 60.)

FERRETTE, J., Comment doit-on prononcer la langue grecque tant ancienne que moderne? (Ibid., II, p. 14-26.)

— Quelques mots sur la prononciation du grec. (Ibid., p. 104-107.)

FICK, A., Die Laute der griechischen Sprache. I. (Beitr. zur Kunde der Indogerm. Sprachen, XVI, 3-4, p. 279-294.)

FUERST, J., Glossarium graeco-hebraeum, oder der griech. Wörterschatz, der Jüd. Midraschwerke. Beitrag zur Kultur-und Alterthumskunde. 1-4. Lief. Strassburg, Trübner, p. 1-216. 5 M. 40 Pf.

GENTSCH, A., De enuntiatorum condicionalium apud Antiphontem, Andocidem, Lysiam formis et usu. (Commentationes phil. Jenens. IV, p. 211-310.)

GILES, On certain dérivations : φάτνη, μισέω, augur. (Cambridge Philol. Society. — Academy, n. 972, p. 596.)

GOODWIN, W.-W., On the origin of the construction of οὐ μή. On the construction of ἔδει, χρῆν, etc. (Harward Studies, I, p. 65-68.)

HASSE, E., Artikel und Pronomen des Dualis beim femininum im attischen Dialekt. (Jahrb. f. Philol. 143-144 6 H.)

— Ueber den Dual bei den attischen Dramatikern. Bartenstein. Progr. in-4°, 25 p.

HAVERFIELD, F., The etymology of Hyperion. (Academy, n. 965, p. 394.)

HENRY, V., A short comparative Grammar of Greek and Latin for schools and colledges. Authorised translation from the 2. french ed., by *R.-T. Elliot.* With. an Introductory note by *H. Nettleship.* London, Sonnenschein, 346 p. 7 sh. 6 d.

HOFFMANN, Fr., Ueber die Entwickelung des Begriffs der Grammatik bei den Alten. Königsberg, Progr. d. Fried. Coll. 1891, in-4°, 18 p.

HOFFMANN, Otto, Die griechischen Dialekte in ihrem historischen Zusammenhange, I, Göttingen, Vandenroeck und Ruprecht, 1891. 8 M.

IKONOMIDIS, D.-E., Περὶ τοῦ τρόπου τῆς λύσεως τοῦ παρ' ἡμῖν γλωσσικοῦ ζητήματος. (Ἑλλάς, III, p. 125-145.)

KÆGI, A., Grammaire grecque. Trad. de l'allemand sur la 2. éd. par *G. Attinger*. Neuchatel, Attinger frères, L, 311 p. 5 fr.

KIEPERT, A., Die Verbreitung der griech. Sprache im pontischen Küstengebirge. (Zeitschr. d. Berliner Gesellsch. f. Erdkunde, XXV, 4; 1 carte).

KINCH, K.-F., Die Sprache der sizilischen Elymer. (Extr.)

KING, J.-E. and **COOKSON, C.,** An Introduction to the comparative Grammar of Greek and Latin (Clarendon Press, VIII, 224 p.) 5 sh. 6 d.

KLEIST, H. von, Bemerkungen zu einigen Kapiteln aus d. griech. Syntax. (Forts.). (Zeitschr. f. d. Gymnasial-Wesen, 44, dec., p. 775-782.)

KOCH, E., Sintassi greca, recata in italiano sulla 12. ed. orig. da *G. Decia*. Firenze, Lemonnier, in-16, 359 p. 3 L.

KOTHE, H., Nochmals ἐπιούσιος. (Jahrb. f. Philol., 142, 11, p. 586-587.)

KREBS, F., Zur Rection der Casus in der späteren histor. Gräcität. III. München, Lindauer, 30 p. 1 M. 20 Pf.

KRETSCHMER, H., Zum ionisch-attischen Wandel von ā in η. (Zeitschrift f. vergleich. Sprachforschung, 31, 2, p. 285-296.)

— Der Wandel von τ vor ι in σ. (Ibid., 30, 6, p. 565-591.)

— Der Uebergang von der musikalischen zur expiratorischen Betonung im Griechischen. (Ibid., p. 591-599.)

KUHN, E., Xarxas. (Ibid., n. 2, p. 323-324.)

KUEHNER, R., Ausführliche Grammatik der griech. Sprache 1. Teil : Elementar-und Formenlehre. 3. Aufl. in 2 Bd. Neue Bearbeitung von *Fr. Blass*. I. Hannover, Hahn, 1891.

LANGE, J., Sur la signification de τετράγωνος (en danois.) (Kort-Udsigt, 1887-89, p. 180-182.)

LIDELL and SCOTT, An intermediate Greek-English Lexicon. Oxford, 1889. 15 sh.

LORING, W., Κανθήλη, Candela, κανθήλια. (Class. Review, IV, 9, p. 424.)

LORZ, J., Beitrag zur Erklärung der griechischen Farbenbezeichnungen hauptsächlich aus dem Gebiet der Lyrik und des Dramas. Leitmeritz. Progr. 27 p.

MARTIN, P., Studien auf dem Gebiete d. griechischen Sprichwortes. Plauen i. V. 1889, in-4°, 34 p. 1 M.

MEHLER, E., Eine itacische Spielerei (in Max. Planudis Epistulae, ed. Treu.). (Ἑλλάς, II, 4, p. 307.)

MEISTER, R., Vollname und Kurzname bei denselben Personen überliefert (Beiträge zur Kunde der indogerm. Sprachen, XVI, 1-2, p. 173-174.)

— Drei böotische Eigenname (Ϝιππίζενος, etc.). (Zeitschrift zur Kunde der Indogerm. Sprachen, XXXI, 2, p. 309-314.)

— Zum eleischen, arkad. u. kypr. Dialekte. Leipzig, Giesecke und Devrient, 45 p. 1 M. 20 Pf.

MELTZER, J., Einige grundsätzliche Bemerkungen über die Aussprache des Altgriechischen. (Korrespondenz-Blattf. d. Gel.-u. Realschulen). T. à p. Tübingen, Fues. 10 p. 30 Pf.

MEYER, L., Etymologische Mittheilung. Σῆματ-(Σῆμα) « Zeichen «. (Nachrichten von der k. Gesellschaft d. Wiss. u. d. Georg. Aug. Universität zu Göttingen, n. 3, p. 76-81.)

MOMMSEN, T., Beiträge zu der Lehre von den griech. Praepositionen.

MUELLER, H.-C., Die Zeitschrift Ἑλλάς, und Herr Professor Kontos. (Ἑλλάς, III, 2, p. 190-194.)

— Prononciation du grec. Lettre. (Rev. internationale de l'enseignement, X, 7, p. 69-72.)

MUELLER, G.-H., De Origine particulae ἄν. (Hermes, XXV, 3, p. 463-464).

— Zur Etymologie der Partikel ἄν. (Ibid., XXVI, 1, p. 159-160.)

MUENSCHER, F.-W., Noch einmal über ἐπιούσιος, (Jahrb. f. Philol., 142, 2, p. 112-115.)

MUSS-ARNOLT, Notes on Greek etymologies. (J. Hopkins University Circulars, IX, 31, p. 75-76.)

PAPADEMETRAKOPOULOS, Th., Βάσανος τῶν περὶ τῆς ἑλληνικῆς προφορᾶς ἐρασμικῶν ἀποδείξεων. Athènes, Palamedis, 1889, 752 p.

— Nouveaux documents épigraphiques démontrant l'antiquité de la prononciation des Grecs modernes. (Ἑλλάς, II, 4, p. 247-280.)

PERSSON, P., Νόσφι(ν), νῶτον νῶτος, lat. nătis, nătes. (Nordisk tidskrift for filologi, N.-R.. IX, 4, p. 307-312.)

PIRCHER, A., Flexion des griech. Verbums. Gymn. Progr. von Meran. 39 p.

POLASCHEK, A., Beiträge zur Erkenntniss der Partikeln ἄν und κέν. Czernowitz. Progr. 30 p.

PRATJE, H., Der altepische Kasus mit dem Suffix ΦΙ syntaktisch dargestellt. Progr. von Sobernheim, in-4°. 12 p.

REINACH, Th., Noms méconnus. IV. Βαβύρτας. (Rev. des ét. gr. II, 8, pp. 384-392.)

— V. Porinos (Ibid., III, 10. p. 200-201.)

REISERT, K., Zur Attraktion der Relativsätze in der griech. Prosa. 2. Th. Thucydides. (Progr. d. Studienanst. zu Neustadt a. d. Haardt., p. 51-79.)

RIBBECK, W., Griechische Schulgrammatik. Formenlehre der Att. Prosa, nebst. (Kasus-u. Modus-Regeln. Berlin, Simon, 1891, VIII, 272 p.). 2 M. 40 Pf.

RUTHERFORD, W. GUNION, First Greek Grammar; accidence and Syntax. London, Macmillan, inst. 370 p. 3 sh. 6 d.

— Contributions à l'étude du dialecte attique. (Rev. de l'Instr. publ. en Belgique, XXXIII, 1, p. 21-32.)

SCHAU, R., De formulis, quas poetae graeci in conclusione orationis directae posuerunt. Gymn. Progr. von Tilsit, in-4°, 33 p. 1 M. 20 Pf.

SCHMIDT, C., De articulo in nominibus propriis apud Atticos scriptores pedestres. Diss. Inaug. Kiliae, 82 p. 1 M. 50 Pf.

SCHRUMPF, G.-A., A first Aryan reader : consisting of Specimens of the Aryan languages which constitute the basis of comparative philology. — Indic., Eranic, Armenian, Hellenic, etc. London, Nutt, XII, 212 p. 7 sh. 6 d.

SEATON, R.-C., On βληχρός and ἀβλῆχρός. (American Journal of philology, X, 4, p. 468-469.)

SKIAS, A.-D., Περὶ τῆς Κρητικῆς διαλέκτου. Athènes, 1891.

SMYTH, H.-W., The vowel System of the Jonic dialect. (Reprint). Strassburg, Trübner, 138 p. (Ext. des « Transactions of the American phil. Association », XX, 1889.)

SNOW, T.-C., On the prounciation of ancient Greek. (Classical Greek, IV, 7, p. 293-296.)

SOLMSEN, F., Etymologien, ἐπίκουρος, μαλθακός. (Zeitschr. f. vergl. Sprachforschung, XXX, 6, p. 600-603.)

THORESEN, V., *Acredula* og ὀλολυγών. (Nordisk tidskrift for filologi, N. R. IX, p. 313-319.)

THUMSER, V., Zur griechischen und latein. Schulgrammatik. Progr. d. Gymn. im IX. Bez. in Wien, 13 p.

— Ueber die Behandlung der Lehre vom Passiv-aorist und Activ-perfectum der Verba in ω in Tertia. (Zeitschr. f. d. Oesterr. Gymn. XL, 12, p. 1139-1141.)

TORP, A., Den graske Nominalflexion sammenlignende fremstillet i sine hoveltræck. Christiania, Cammermeyer, 156 p. 4 kr. 50 öre.

WEHMANN, M., De ὥστε particulae usu Herodoteo, Thucydideo, Xenophonteo. Strassburg. Diss. 60 p.

WEISKE, A., Proben aus einem deutsch-griech. Wörterbuche. Progr. d. lat. Hauptsch. zu Halle a. S., in-4°. 20 p.

— Anmerkungen zur griechische Syntax, mit Anschluss an E. Koch's griechische Schulgrammatik, Halle a. S. Waisenhaus, 24 p. 50 Pf.

WEISS, A., Grundzüge des griechischen und lat. Verbums. Regensburg, J. Habbel, 1891, 23 p.

G. W. (WENTZEL, G.), De Grammaticis graecis quaestiones selectae. I. Ἐπιχλήσεις, sive de deorum cognominibus per grammaticorum graecorum scripta dispersis. Göttingen, Vandenroeck and Ruprecht, 1889. 3 M.

WEYMOUTH, On the Greek aorist. (Class. Rev. V, 6, p. 267-269.)

WHITELAW and CARTER, On some uses of the aorist participle. (Class. Rev. V, 6, p. 248-253.)

ZACKER, Ueber griechische Wortforschung. (Verh. d. 40. Philol. Versammlung, p. 49-73.)

ZARNCKE, E., Die Entstehung der griechischen Literatursprachen. Leipzig, Weigel, VII, 53 p. 1 M. 20 Pf.

V. — MÉTRIQUE. — MUSIQUE.

BELLAIGUE, C., Trois leçons de M. Bourgault-Ducoudray sur la musique grecque. (Rev. des ét. gr. III, 12, p. 392-404.)

BROCKS, Em., Die Sapphische Strophe und ihr Fortleben im lateinischen Kirchenliede des Mittelalters und in der neueren deutschen Dichtung, Gymn. Progr. von Marienwerder, in-4°, p. 3-37.

GLEDITSCH, H., Metrik der Griechen und Römer mit einem Anhang über die Musik der Griechen. In : Handbuch d. klass. Altertums-wiss. II, p. 677-870.

GRIZANI, P., Στιχουργικὴ τῆς καθ' ἡμᾶς νεωτέρας Ἑλληνικῆς ποιήσεως καὶ ἀντιπαράθεσις τῶν στίχων ταύτης πρὸς τοὺς τῆς ἀρχαίας, μετὰ προσθηκῆς περὶ τοῦ ῥυθμοῦ τῆς ὑμνογραφίας τῆς ἡμετέρας Ἑλλην. Ἐκκλησίας. Alexandrie, 1891. 4 fr.

GUHRAUER, Ueber νόμος πολυκέφαλος. (Verh. d. 40. Philol.-Versammlung, p. 438-445.)

HAMELBECK, W., Die rhythmischen Verhältnisse in den lyrischen und chorischen Dichtungen der Griechen. I. Die rhythm. Verh. in den daktyl. Partieen der Chorlieder des Aischylos. Progr. von Oberehnheim, in-4°, 43 p.

KRETSCHNER, H. — Voir la section IV.

LANG, C., Proben zu einer Musik zu Sophokles Antigone. Lorrach. Progr. in-4°. 18 p.

LORET, C., Recherches sur l'orgue hydraulique. (Rev. arch. 3e sér. XV, janv.-fév. 1890, p. 76-102.)

POUPIN, C, La musique chez les Grecs. Chap. 3. Paris, Thorin, 16 p. (Extr., de la Revue de la Soc. d'études historiq. nov.-déc. 1889.)

RANGABÉ, A.-R., Ἡ ἐκκλησιαστικὴ μουσικὴ ἐν σχέσει πρὸς προφοράν. (Ἑλλάς, II, 4. p. 229-234.)

ROSSBACH und WESTPHAL, Theorie der musischen Künste. III. Metrik. 2. Abth. 3. Aufl. Leipzig, Teubner. 14 M.

RUELLE, Ch.-Em. — Voir la section II, C, ARISTOTE.

SCHNEIDER, A., Zur Geschichte der Flöte im Alterthum. (In : Festgabe der Musikgesellschaft in Zürich zum Jubiläum des Kapellmeisters Hegar. Zurich.)

SCHULTZ, G. — Voir section II, C, PHILOXÈNE.

SEMITELOS, D., Ἑλληνικὴ μετρικὴ. Athènes (lithographié).

STEIGER, K., De versuum paeonicorum et dochmiacorum apud poetas graecos usu ac ratione. Partic. IV. Gymn. Progr. von Rinteln., in-4°, 20 p.

WALTER, A.-F., Die ethisch-pädagogische Würdigung der Musik durch Plato und Aristoteles. (Vierteljahrschrift f. Musikwiss., VI, 3, p. 388-415.)

WARTENBERG, W., Bemerkungen zur Rhythmik und Metrik. Eupen. Progr. 1891, in-4°, 18 p.

WEIGMANN, FR., Ueber den Rhythmus des Asclepios-Päan. (Mit Musiknoten Tenor solo, Chor und Klavier). (Commentationes Monacenses, 1891, p. 10-21.)

WESTPHAL, R., Die Aristoxenische Rhythmuslehre. (Vierteljahrschrift für Musikwissenschaft, VII, 1.)

VI. — RELIGION. — MYTHOLOGIE. — CULTE.

ALLÈGRE, F., Etude sur la déesse Tyché, sa signification religieuse et morale, son culte et ses représentations figurées. Paris, E. Leroux, 1889. 243 p. (Thèse soutenue en 1891.)

BASSI, D., La legenda di Ajace Telamonio nell' antichità. (Rivista di filologia, etc., XVIII, 7-9, p. 289-364.)

BEER, R., Heilige Höhen der Griechen u. Römer. Wien, Konegen, 1891, IX, 86 p. 2 M.

BENT, J., Notes on the sepulcral rites of the old World. (Journal of the British archaeol. Association, 46, 2, p. 130-143.)

BEURLIER, E., De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus. Paris, Thorin, 146 p. (Thèse.)

— Essai sur le culte rendu aux empereurs romains. Ibid. 357 p. (Thèse.)

CRUSIUS, L'opération d'Esculape. (Mélusine, n. 8.)

CRUSIUS, O., Ischys und Ischenos. (Philologus, 44, 1-2, p. 120.)

CURTIUS, E., Studien zur Geschichte des griechischen Olymps. (Sitzungsb. d. k. preuss. Akad. zu Berlin, n. 42-43, p. 1141-1156.)

DANIEL, M.-M., A future life as represented by the Greek tragedians. (Class. Review, IV, 3, p. 81-95.)

DUERRBACH, F., De Oropo et Amphiarai sacro. Thèse, Paris, Thorin. 154 p.; 2 pl.

DYER, Louis, Studies of the Gods in Greece at certain sanctuaries recently excavated. Being eight lectures given in 1890 at the Lowell Institute. London, Macmillan, 1891.

EHNI, J., Der Vedische Mythus des Yama verglichen mit den analogen Typen der persischen, griechischen und germanischen Mythologie. Strassburg, Trübner, IV, 216 p. 5 M.

ESCHER, J., Triton und seine Bekämpfung durch Herakles. Leipzig, Fock, VI-139 p. 2 M. 50 Pf.

ETTIG, G., Acheruntica, sive descensuum apud veteres enarratio. (Leipziger Studien, XIII, 2, p. 249-410.)

FORCHHAMMER, P-W., Die Kyanen u. die Argonauten. Nebst drei Anlagen. Kiel, Lipsius und Tischer, 29 p.; 1 carte.

FRÆNKEL, M., Zeus Eubuleus. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 21, p. 643-644.)

FRANZ, R., De Callistus fabula. Accedit de astronomico quod Hesiodo ascribitur carmine epimetrum. (Leipziger Studien, XII, 2, p. 233-365.)

GAIDOZ, H., Les esprits forts de l'antiquité classique. (Mélusine, V, 1-2.)

— L'opération d'Esculape. Échos de la littérature au moyen âge. (Mélusine, V, 5.)

GOBLET D'ALVIELLA, La migration des symboles. Paris, Leroux, 1891. 345 p.; figg. 7 fr. 50 c.

GORRES, G., Studien zur griechischen Mythologie. 2. Folge. Berlin, Calvary, 1891. 283 p.

GRUPPE, O., Die rhapsodische Theogonie und ihre Bedeutung innerhalb der orphischen Literatur. (Jahrb. f. Philol. 17. Supplementband, p. 689-747.)

HAR, A., La légende de Didon. II. Légendes parallèles. (Revue des traditions populaires, V, 3.)

HARRISON, Jane et VERRALL, M. de, Mythology and Monuments of ancient Athens. — Voir section II, C, PAUSANIAS.

HATCH, E., The influence of Greek ideas and usages upon the Christian Church. London, William and Norgate. 336 p.

HEEGER, G., Ueber die Trojanersage der Franken und Normannen. Progr. d. Studienanst. zu Landau, 39 p.

HEERWAGEN, H., Ueber den Apollocultus bei den Griechen. (Altes u. Neues a. d. Pegnes. Blumenorden, I, p. 123-138.)

HELLER, E., De Cariae Lydiaeque sacerdotibus. (Aus den Jahrb. f. Philol. 18. Suppl. bd.). Leipzig, Teubner, 1891.

HŒFFER, O., Θεοὶ ἀνομφαῖοι. — Πάνθεος? (Jahrb. f. Philol., 143-144, 5 H. p. 367-368).

HOFFMANN, O.-A., Hermes und Kerykeion. Studie zur Urbedeutung d. Hermes. Marburg, Elwert, 52 p.; 1 pl.

IMMERWAHR, W., Rheasage und Rheacult in Arkadien. (Bonner Studien, 1890, p. 188-193.)

JELLINECK, M.-H., Die Sage von Hero und Leander in der Dichtung. Berlin, Speyer und Peters. v, 92 p. 3 M.

KEIL, B., Apollo in der Mylias. (Hermes, XXV, 2, p. 313-317.)

KERN, O., Orphischer Totenkult. (Aus der Anomia, p. 86-95.)

— Die boiotischen Kabiren. (Hermes, XXV, 1, p. 1-16.)

LESSING, O., Die Gestalt der Dioskuren und ihre Attribute. München, Diss. v et 66 p.

LUDWICH, A., Baubo und Demeter. (Jahrb. f. Philol., 141, 1, p. 51-58.)

MAAS, E., De Lenaeo et Delphinio commentatio. Greifswald. Ind. lect. hib. 1891-92, in-4°, 20 p.

MEUSS, H., Die Vorstellungen vom Dasein nach dem Tode bei dem attischen Rednern. Ein Beitrag zur Geschichte der griechischen Volksreligion. (Jahrb. f. Philol., 139, 12, p. 801-815.)

MOMMSEN, A., Jahresberichte über die Sakralalterthümer. (Jahrb. über d. Fortschritte d. klass. Alterthumswiss., t. LX, p. 409-437.)

MURR, J., Die Pflanzenwelt in der griechischen Mythologie. Innsbrück. Wagner. VIII, 324 p. 6 M.

NIKEL, J., Die religiöse Duldung bei den heidnischen Kulturvölkern des Alterthums. Leobschütz. Progr. 1891, in-4°. 12 p.

OPPERT, J., Note sur le Persée chaldéen. (Acad. des inscr. et b.-l., séance du 5 déc. 1890.)

OTTFRIED, O., Mythologie und Urgeschichte. (Unsere Zeit, 1891. 7, p. 69-71.)

PERVANOGLU, P., Delle dee Vergini e Madri negli antichi culti della Grecia e della penisola italica. (Archeografo triestino, XVI, 2, p. 420-435.)

PILLING, K., Zur Heraclidensage. Gymn. Progr. von Naumburg a. S. in-4°. 20 p.

POLITIS. — Voir Roscher, Studien, etc.

— Ζεὺς Αὐανθήρ (Ἑστία, n. 41.)

POSNANSKY, Nemesis und Adrasteia. Breslau, Köbner, IX, 181 p.; 1 pl. 7 M.

PREUNER, A., Jahresbericht über die Mythologie aus d. J. 1876-1885. (Jahresb. üb. d. Fortschritte d. klass. Alterthumswiss. Suppl.Bd. [t. XXV] 4. II.)

REINACH, S., Oracle de la Pythie, etc. — Voir la section III.

ROHDE, E., Psyche. I. Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen, 1. Hälfte. Freiburg, Mohr. 8 M.

ROSCHER, W.-H., Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie. 15-18. Lief.

— Studien zur griechischen Mythologie. IV. Selene und Verwandtes. Mit ein. Anh. von *N.-G. Politis*, üb. die bei den Neugriechen vorhandenen Vorstellungen vom Monde u. 5 Bildertaf. Leipzig, Teubner. XVI, 202 p. 6 M.

SCHREIBER, Die Götterwelt Alexandriens. (Verh. d. 40. Philol. Versammlung, p. 307-312.)

SCHWARTZ, W., Noch einmal der himmlische Licht-oder Sonnenbaum, Eine prähistor. Weltanschauung. (Zeitschr. f. Volkerpsychologie, XX, 1. p. 89-118.)

STADLER von WOLFFERSGRUEN, M., Der Todtencultus bei den alten Völkern. 1. Gymn.-Progr. von Feldkirch. 27 p.

STENGEL, P., Griechische Sakralalterthümer. (In Müllers Handbuch d. Alt. 14. Halbbd). München, Beck.

— Σφαγία (Opfer). (Hermes, XXV, 2, p. 321-325.)

TALBOT, Eug., Mythologie grecque et mythologie latine, d'après les travaux de la critique moderne. Paris, Lemerre, in-24; XXII, 523 p.

TASCHER, R. de, Les cultes ioniens en Attique. (Rev. des ét. gr., IV, 13, p. 1-23.)

THÉDENAT, H., Apollon Vindonnus, 15 p.; pl. et grav.

TUEMPEL, K., Διόνυσος Ἁλιεύς. — Exkurs. Tiryns bei Stephanos von Byzanz und Eustathios. (Philologus, 48, 4, p. 681-696.)

— Lesbiaca. 2. Chryseïs-Apriate. (Philologus, 49, 1-2, p. 89-120.)

VIELLES, Étude sur les idées religieuses des tragiques grecs. (Eschyle). Extr. du Recueil de l'Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne. Montauban.

WERNICKE, K., Zur Geschichte der Heraklessage. (Aus der Anomia, p. 71-85.)

— Stiersagen der Griechen. (Verh. d. 40. Philol.-Versammlung, p. 280-290.)

WIDE, S., De sacris Troezeniorum, Hermionensium, Epidauriorum. Upsala. Almquist, 1888.

ZIEHEN, J., Zur Aktaionsage. (Bonner Studien, 1890, p. 179-187); fig.

VII. — HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE.

ABBOTT, E., The Siege of Plataea. (Class. Review, IV, 1-2, p. 1-3.)

— Pericles and the Golden age of Athens. London, Putnam, 1891. 6 sh.

ADAMEK, O., Beiträge zur Geschichte des byzantinischen Kaisers Mauricius (582-602). I. Gymn. Progr. von Graz, 30 p.

ASBOTH, J. de, An official tour through Bosnia and Herzegovina, with an

account of the history, antiquities, agrarian conditions, religion, ethnology, folk-lore and social life of the people. London, Sonnenschein. 510 p. 25 sh.

BÆDEKER, K., Greece, Leipzig, 1889. 10 M.

BAUDOT, V., Les Iles de marbre, ou excursion de la mer Égée. Lille, Soc. S. Augustin, 1891, 92 p.; grav.

BAUER, A., Der zweimalige Angriff des Epameinondas auf Sparta. (Histor. Zeitschrift, 65, 2, p. 240-274.) 10 M.

BEHRMANN, G., Eine Maienfart durch Griechenland. Hamburg, Gräfe, x, 360 p. 4 M. 80 Pf.

BELOCH, J., Die Dorische Wanderung. (Rh. Mus. N. F. 45, 4, p. 555-598).

BENT, J.-Th., Archaeological nomads in Rugged Cilicia.(Blackwood's Magazine, nº 905, p. 377-391.)

BIKÉLAS, Démétrius. Seven essays on christian Greece, translated by *John, marquess of Bute k. t.* (Reprinted from the Scottish Review). Londres, Alex. Gardner.

— Les Grecs au moyen âge. Étude historique (1878). Trad. du grec par *Em. Legrand.* Paris, Maisonneuve, in-18, VIII, 194 p.

— Le Philhellénisme en France. (Extr. de la Revue d'histoire diplomatique, 1891).

BORINSKI, K., Ἀρκάδες προσέληνοι. (Zeitschrift f. Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft, 20, 2, p. 212-221.)

CABROL, E., Voyage en Grèce. Notes et impressions. Paris, Jouaust, in-4º.

CALVERT, J.-C.-F., Εἰδήσεις περὶ τῆς τοπογραφίας τῆς Ὁμηρικῆς Ἰλίου. (Syllogue litt. grec de Constantinople, Σύγγραμμα περιοδικόν, XIX, p. 58-155.)

CAUER, F., Ueber die drakontische Gesetzgebung. (Verh. d. 40. Philol.-Versammlung, p. 106-121.)

COLUMBA, G.-M., Il mare e le relazioni maritime tra la Grecia e la Sicilia nell' antichità. (Archivio stor. sicil. N. S. XIV, 3-4, p. 315-361). T. à p. Palermo.

— Studi di filologia e di storia. II, 1. Le relazione politiche tra la Persia e gli stati greci. Palermo, Pedone Lauriel, in-16, 128 p.

— La prima spedizione ateniese in Sicilia, 427-424. Ibid., 48 p.

CURTIUS, E., Der Conservative Zug im Volkscharakter der alten Athener. Festrede.(Deutsches Wochenblatt, n. 5). Berlin, Walther und Apolant, in-4º, 5 p.

— Wie die Athener Ionier wurden. (Hermes, XXV, 1, p. 141-152.)

CURTIUS, E. und KAUPERT. Karten von Attica. Marathon. Erläuternder Text. Heft 3-6, von *A. Milchhöfer.* Berlin, Reimer, 1889. 7 M.

DELBRUECK, H., Die Strategie d. Perikles, erläutert durch die Strategie Friedrichs d. Grossen. Mit einem Anhang über Thucydides und Kleon. Berlin, Reimer, VII, 228 p. 3 M.

— Neues aus Marathon. (Histor. Zeitschrift, 65, 3, p. 465-468.)

DESTUNIS, G., Topographie de Constantinople (en russe). (Mém. de la Soc. archéol. russe. N. S., IV, 1.)

DIMITZAS, M., Ὑπόμνημα περὶ Θεσσαλονίκης καὶ Θέρμης. (Ἑλλάς, II, 4, p. 235-246).

— Φυσικὴ καὶ πολιτικὴ Γεωγραφία τῆς Ἑλλάδος, κτλ. Ἔκδοσις ε΄ ἐντελῶς ἀνακαινισθεῖσα. Athènes, 1891.

DODGE, Ayrault, Th., Alexander. A history of the origin and growth of the art of war from the earliest times to the battle of Ipsus. B. C. 301, with a detailed account of the campaigns of the great Macedonian. Boston, Houghton, Mifflin, 25, 693 p. map., plans ill., portr. 5 doll.

DŒLL, M., Studien zur Geographie des alten Makedoniens. Regensburg. Progr., 1891, 68 p.

FABRICIUS, E., Theben. Eine Untersuchung über die Topographie und Geschichte der Hauptstadt Boeotiens. Akad. Antrittsprogramm. Freiburg. i. Br., Mohr, in-4°, 32 p. 1 pl. 1 M. 60 Pf.

FUNK, E., De Thebanorum ab anno 378 usque ad a. 362 actis. Berlin, Progr.

GUIRAUD, P., Histoire de la Grèce (vie publique et privée), classe de cinquième. Paris, Hachette.

HERTZBERG, G.-F., Histoire de la Grèce sous la domination des Romains. Trad. de l'allemand sous la dir. de *A. Bouché-Leclerq*. T. III : L'Université d'Athènes, trad. p. *P.-P. Huschard*. Index des 3 vol. par *F. Ortmans*. Paris, Leroux, II, 630 p. 10 fr.

HESSELMEYER, E., Die Pelasgerfrage und ihre Lösbarkeit. Tübingen, Fues, XIV, 162 p.

HIRSCHFELD, G., Zur Geschichte der Geographie bei den Neugriechen. (Berlin. philol. Wochenschr., X, 9, p. 288-292; n. 10, p. 322-324.)

HOLM, A., Griechische Geschichte, III. Berlin, Calvary, 1891. 10 M.

HOUSSAYE, Henry, Aspasie, Cléopâtre, Théodora. Paris, C. Lévy, III, 336 p.

HUMANN und PUCHSTEIN, Reisen in Kleinasien. Berlin, D.Reimer, in-4°, VII, 424 p. Atlas in-fol. 60 M.

JARACZEWSKY, Beiträge zur Alexandersage. Vortrag. Haigerlorch. 34 p. 80 Pf.

ICONOMOPOULOS, D.-I., Ἀλεξανδρινὸς δι:άκοσμος. Τόμος α', βι:βλίον γ'. Athènes et Alexandrie d'Egypte, 1891. P. 257-486, nombreuses fig. (Publication posthume exécutée par le fils de l'auteur.)

IMBERT, J., La ville d'Antiphellus et un passage d'Hérodote. (Muséon X, 2, p. 261-269.)

IMMISCH, O., Klaros. Leipzig, Teubner, 1889. 2 M. 40 Pf.

JUDEICH, W., Olymos. (Mitth. des Arch. Instituts zu Athen, XIV, 4, p. 367-397).

— Iasos. (Ibid., XV, 2, p. 137-155 ;) plan.

KAESTNER, O., De Aeris, quae ab imperio Caesaris Octaviani constituto initium duxerint. Diss.-Inaug. Leipzig, Fock. 94 p. 2 M.

KERSHAW, J.-B., Die Megarischen Psephismen. (Commentationes Monacenses, 1891, p. 22-37.)

KIEPERT und KOLDEWEY, Itinerare auf der Insel Lesbos. (2 cartes), Berlin, Reimer. 4 M.

KIRCHNER, O., Attica et Peloponnesiaca. I. Anaphlystus, Speltus, Gargettus, Pittheus, Ion, Pelops, Azen. II. Pallas, Crius. Perses, Cynnes. Greifswald, Diss. 68 p.

KLATT, M., Chronologische Bemerkungen über die Regierungszeit d. König Kleomenes III von Sparta. (Rh. Mus. N. F. 45, 3, p. 335-360).

KŒHLER, U., Philipp II und die Chalkidischen Städte. (Sitzungsb. der Berliner Akad. 1891, 27, p. 473-488.)

KOHN. J., Ephemerides rerum ab Alexandro Magno in partibus Orientis gestarum, etc, Inaug. Diss. Bonnae, 49 p.

KOLSTER, W.-H., Alexander der Grosse. Hamburg, Verlags-Anstalt. gr. in-4°. 15 p. 80 Pf.

KRAUSE, A., Beiträge zur Alexander-Geschichte. (Hermes, XXV, 1, p. 62-81).

KRUMBHOLZ, P., De Descriptione regni Achæmenidarum. Eisenach. Progr. il-4°, 1891, 20 p.

KUBITSCHEK, J.-W., Jahrzahlung und Jahranfang im römischen Makedonien. (Archeologisch-epigraphische Mittheil. aus Oesterreich-Ungarn, XIII, 1, p. 120-124.)

— Ueber die Pompeius-Aera in Syrien. (Ibid.XIII, 2, p. 200-209).

LANCKORONSKI, K., Städte Pamphyliens und Pisidiens. Wien, Tempsky. 100 M.

LANDOR, W., Savage, Pericles and Aspasia. Ed. by *C.-G. Crump*, with etchings by *H. Railton*. London, Dent, in-12, 2 vol.

LANTOINE, H., Epitome historiae graecae. Texte entièrement nouveau. Paris, Colin. (avec gravures et cartes.)

LEIJDS, R., De ordine rerum Ol. 107 gestarum, imprimis de Demosthenis orationis in Midiam temporibus. Diss. Groningen, Noordhoff, 1891.

LENSCHAU, Th., De rebus Prienensium. (Leipziger Studien, XII, 1, p. 113-148.)

LÉVI, S., La Grèce et l'Inde d'après les documents indiens. (Rev. des ét. gr. IV, 13, p. 24-45.)

— Quid de Graecis veterum Indorum monumenta tradiderint. (Thèse). Paris, Bouillon ; 71 p.

LÉVI, Israël, La légende d'Alexandre dans le Talmud. (Mélusine, 1890, n. 5.)

LUPUS, B., Achradina. (Jahrb. f. Philol., 141, 1, p. 33-50.)

LUSCHAN, von, Die Tachtadschy und undere Ueberreste der alten Bevölkerung Lykiens. (Archiv f. Anthropologie, XIX, 1-2, fig..)

MAHAFFY, J.-P., The Greek Word under Roman Sway, from Polybius to Plutarch. London, Macmillan, 420 p. 10 sh. 6 d.

MARCHANT, The deposition of Pericles. (Class. Rev., V, 4, p. 165-166.)

MARTINI, Aug., Die Politik des älteren Dionys. Realgymn. Progr. von Coblenz, in-4. 29 p.

MATTHIAS, Th., Altes und neuestes von den Pelasgern. (Leipziger Zeitung. Beilage, n. 88.)

MAVROYANNI, G.-E., Ἱστορία τῶν Ἰονίων Νήσων, ἀρχομένη τῷ 1797 καὶ λήγουσα τῷ 1815. Athènes, 1889, 2 vol.

MIKLOSICH, F. et MUELLER, J., Acta et Diplomata graeca medii aevi sacra et profana collecta. vol. VI, A. et D. monasteriorum et ecclesiarum Orientis, sumptus praebente Caesarea scientiarum academia Vindobonensi, t. III, Wien, Gerold. 4 M.

MILIARAKIS, A., Γεωγραφία πολιτικὴ νέα καὶ ἀρχαία τοῦ νόμου Κεφαλληνίας. Athènes, Barth. 270 p.; 1 carte.

MISTRIOTIS, G., Τὰ αἴτια τοῦ ἀρχαίου καὶ τοῦ νεωτέρου ἑλληνικοῦ πολιτισμοῦ. Λόγος κτλ. Athènes, 1891.

MISTSCHENKO, Th., Les ligues étolienne et achéenne (en russe). (Journal du min. russe de l'Instr. publ., mai 1890, p. 154-163.)

MOMMSEN, A., Die Zeit der Olympien. Leipzig, Teubner, 1891, 104 p. 2 M. 80 Pf.

MUELLER, F., Philipp II und die Athener in ihren wechselseitigen Beziehungen zu einander. Realschul-Progr. von Olmütz, 1889, 19 p.

NEROUTSOS-BEY, T., Χριστιανικαὶ Ἀθῆναι. Ἱστορικὴ καὶ ἀρχ. μελέτη. Athènes, libr. de l'Hestia, 1889, 197 p.

NIEHUES, B., De Pausania, Cleombroti filio, Lacedaemonio. Index lect. aest. Monasterii, in-4, 22 p.

NIEMANN, G., Kampf um Troja. Mit 2 Plänen. (Kunstchronik, N. F. I. col. 241-254.)

— Ueber Troja. (Berlin. philol. Wochenschr., X, 13, p. 394 et s.; 14, p. 427 et s.; 1 plan..)

NISSEN, H., Der Ausbruch des Peloponnesischen Kriegs. (Histor. Zeitschrift, 63, 3, p. 385-427.)

OBERHUMMER, E., Aus Cypern. Tagebuchblätter und Studien. (Zeitschrif-d. Gesellsch. f. Erdkunde, 25, 3, p. 182-240.) T. à p.

OBERZINER, L., Corinto e la tirannide dei Cipselidi. Trento, Monauni, 1889.

OMAN, C.-W.-C., A history of Greece from the earliest times to the Macet donian Conquest. With map and plans. London, Rivingstons, 546 p. 4 sh. 6 d.

PARTSCH, J., Kephallenia und Ithaka. Mit 1 Karte, 2 Plänen und 5 Skizzen im Text. (Petermanns Mitth. Ergänzungsheft n. 98). Gotha, Perthes, gr. in-4°, III, 108 p. 6 M.

PEDROLI, U., I Tributi degli alleati d'Atene. (Studi di storia antica, 1, p. 101-207.)

PERVANOGLU, P., Attinenze dell' isola di Lemnos colle antichissme colonie sulle coste del Mare Adriatico. (Archeografo Triestino, N. S., XIV, 2, p. 426-444.)

PETERSEN und von LUSCHAN, Reisen in Lycien. Wien, Gerold, 1889. 150 M.

PETRIDIS, A., Ἀνακάλυψις τῆς ἀρχαίας πόλεως Μοραίας ἢ Μορίας κατὰ τὴν δημώδη ἔκφρασιν. Athènes, 1889.

— Περὶ τῆς ἀρχαίας πόλεως Κυπαρισσίας ἐν Πελοποννήσῳ. (Syllogue litt. grec de Constantinople. Σύγγραμμα περιοδικόν, XIX, p. 20-34.)

PHILIPPSON A., Zur Ethnographie des Peloponnes, etc. (Petermanns Mitth., XXXVI, 1, p. 1-11; 2, p. 33-42; 1 carte.)

PHRANGOUDIS, G.-S., Κύπρις. Ἡ Κύπρος τῆς σήμερον. Ἱστορία τῆς Κύπρου ἀπὸ τῶν μυθολογικῶν χρόνων μέχρι σήμερον. Τοπογραφία Κύπρου, ἢ περιήγησις ἀνὰ τὴν νῆσον. Athènes, Papageorgios et Wilberg, 516 p.; 1 carte.

POLAND, F., Das Theater in Olympia. (Xenoph. Hell., VII, 4, 31). Comment. Fleckeisenianae, p. 247-256.)

POLITIS, G.-A., Ἱστορικὰ ἀπομνημονεύματα Ἑλλάδος. Δῆλος. (Ἑλλάς, II, 1, p. 1-13.)

— Ἱστορ. ἀναμ. Β' Νάξος. (Ibid., II, 4, p. 288-300.)

PRASEK, J.-V., Medien und das Haus d. Kyaxares. (Berliner Studien, etc., XI, 3. 3 M. 50 Pf.

PUNT, L., Quaestiones Corinthiacae, sive de auctoritate qua in Peloponnesiorum societate Corinthii valuerint, praecipue belli Archidamici tempore. Diss. Leiden, 1889, 120 p.

RADET, G., Les villes de la Pamphylie. (Rev. arch., 3, S. XVI, p. 203-224.)

RAMSAY, W.-M., The historical geography of Asia Minor. London, Murray.

REGEL, Sur l'emplacement de l'ancienne Abdère (en russe). (Journal du min. russe de l'Instr. publ., mai 1890, p. 75-80.)

REINACH, Th., Mithridate Eupator. Paris, Firmin-Didot.

— La Dynastie de Commagène. (Rev. des ét. gr., III, 12, p. 362-380; 1 pl.). (Voir aussi les séances de l'Ac. des inscr. et b.-l., des 10 et 17 oct. 1890.)

ROHRMOSER, J., Zeugenverhör über die Befreiung Thebens, 379 vor Chr. (Zeitschrift f. die Oesterr. Gymn., 41, 7, p. 581-593.)

ROSE, G., Das Psephisma des Kannonos. (Commentationes monacenses, 1891, p. 83-95.)

ROSENTHAL, M., Quamnam curam Athenienses post expeditionem illam a. 415 in Siciliam factam rerum Siciliensium habuerint, quaeritur. Gymn. Progr. von Gr. Strehlitz, in-4°. 1 M.

SAKELLARIOS, A., Τὰ Κυπριακά. I, Athènes, Sakellarios. 15 dr.

SAMARTZIDIS, Chr., Περὶ τοῦ ἐπιφανέντος Κωνσταντίνῳ τῷ Μεγάλῳ σημείου καὶ τοῦ ἐτύμου τῆς λέξεως Λάβαρον. (Syllogue litt. de Constantinople, Σύγγρ. περιοδ.. XIX, p. 35-47.)

SATHAS, C.-N., Μνημεῖα τῆς ἑλληνικῆς ἱστορίας. Documents inédits relatifs à

l'histoire de la Grèce au moyen âge, IX. Paris, Maisonneuve, in-4°, L, 293 p.; 1 pl. 25 fr.

SCHMIDT, B., Korkyreische Studien. Beiträge zur Topographie Korkyras und zur Erklärung des Thukydides, Xenophon und Diodoros. Leipzig, Teubner, III, 102 p.; 2 cartes. 2 M. 40 Pf.

SCHRADER, R., De Alexandri Magni vitae tempore, etc. Inaug. Diss. Bonnae, 1889, 32 p.

SCHWEIGER-LERCHENFELD, A., von. — Voir WÖRLS REISEBIBLIOTHEK.

SEIDEL, H., Die Insel Leukas. (Globus, t. LVII, n. 10-11.)

SELIVANOW, S.-M., Samos et Priène... et le peuple rhodien (en russe.) (Journ. du min. russe de l'Instr. pub., avril 1890, p. 91-140.)

SMITH, C., The site of Olbia in Cilicia. (Class. Review, IV, 4, p. 185-186.)

SONNY, A., Rhagae, — Thara, — Tabae. (Jahrb. f. Philol. 143, 4. p. 278-280.)

STEIN, H.-K., Topographie des alten Sparta nebst Bemerkungen über einige lakedaimonische Gottheiten. Gymn. Progr. von Glatz., in-4°, 30 p. 1 pl.

SZANTO, E., Zur Geschichte von Thasos. (Mitth. d. deutschen arth. Instituts zu Athen, XV, 1, p. 72-83.)

TEPLOW, W., Recherches sur l'emplacement du champ de bataille au passage du Granique. (Extr.). Paris, Imp. nat., in-4°. 21 p.; 1 carte.

TOMASCHEK, W., Topographische Erläuterung der Kustenfahrt Nearchs vom Indus biz zum Euphrat. (Auszug). Wien, Tempsky, 88 p.

TOZER, H., The Islands of the Aegean. London, Frowde, 374 p.; cartes.

TREUENFELD, Der Zug der 10000 Griechen bis zur Ankunft am Schwarzen Meer bei Trapezunt, dargestellt nach Xenophon's Anabasis. Naumburg a. S. Schirmer, V, 146 p. 3 cartes. 2 M.

UNDSET, L., Fra Akershus til Akropolis. Skildringer fra Studiereiser. Christiania, 1889.

UNGER, G.-F., Die Mantineia Schlacht, 363 v. Chr. (Philologus, 49, 1-2, p. 121-183.)

VALETON, J-M., Ueber den Namen Graeci und den ältesten Bernsteinhandel der Hellenen. II. (Ἑλλάς, II, 1, p. 27-48.)

VIRCHOW, Reise nach der Troas. (Verh. d. Berl. Gessellsch. f. Anthropologie, 1890, p. 331-344, et Zeitschr. f. Ethnologie, XXII, 4.)

WACHSMUTH, E., Zur Topographie von Athen. Pentadenbände der Handschriften klassischer Schrifsteller. (Rh. Mus., LXVI, 2.)

WEBER, A., Die Griechen in Indien. (Sitzungsb. d. k. preuss. Akad. der Wiss. zu Berlin, 36-37, p. 901-933.)

WEISMANTEL, O., Die Erdbeben des vorderen Kleinasiens in geschichtlicher Zeit. Wiesbaden. Progr. 1891, in-4. 29 p. 1 carte.

WŒRLS, Reisebibliothek. Griechenland, bearb. von *A. von Schweiger-Lerchenfeld,* Wurzburg, Wörl. 189 p.; cartes et plans.

VIII. — ANTIQUITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES. — ANTIQUITÉS JURIDIQUES, SCÉNIQUES ET MILITAIRES

ASSMANN, E., Die neueste Erklärung der Trieren, Penteren, u. s. w. (Berlin. Philol. Wochenschr., X, 20, p. 639-644.)

BAUER, Ad., Wehrpflicht und Kriegführung bei den Griechen. (Deutsche Revue, mars 1890, p. 339-359.)

— Die Kriegsschiffe der Griechen. (Allg. Zeitung, Beilage, n. 110-112.)

BRAEGELMANN, Die Geschichte der Seeschiffahrt. Vechta. Progr. 45 p.

CANTARELLI, L., I Motaci (μόθακες) Spartani. (Estratto). Torino, Löscher,

CHELLIS, Mary Dovinell, The Attic tenant. New-York, in-12, 306 p.

CRUSIUS, O., Zu den Bühnenalterthümern. Μηχανή, κράδη, γέρανος, κόθορνος. (Philologus, 48, 4, p. 697-705.)

DARESTE, R., Du droit de représailles, principalement chez les anciens Grecs. (Rev. d. ét. gr., II, 8, p. 305-321.)

DARESTE, HAUSSOULLIER et **TH. REINACH,** Recueil des inscriptions juridiques grecques. 1er fascicule. Leroux, 1891.

DINGELDEIN, O., Haben die Theatermasken der Alten die Stimme verstärkt, Eine Untersuchung. (Berliner Studien f. klass. Philol., XI, 1; 48 p.)

DROYSEN, H., Heerwesen und Kriegführung der Griechen. II. Freiburg. Mohr, 1889. 5 M.

EVANGELIDIS, J., Πραγματεία περὶ σίτου καὶ ὄψου ἤτοι περὶ τροφῆς παρὰ τοῖς ἀρχαίοις Ἕλλησι μετά τινων συγκρίσεων πρὸς τὰ παρὰ τοῖς νῦν. I. Inaug.-Diss. Erlangen. 51 p.

FERRAI, E., D'una istituzione giuridica ateniese posteriore alla caduta de' 30 attestaci da Lisia. (Atti e Mem. d. r. Accad. in Padova, N. S., VI, 1-3.)

GOLDSTAUB, M., De ἀδείας notione et usu in jure Attico. Breslau, Köbner, 1889. 3 M.

GRAZIANI, L., Istituzioni amministrative presso i Greci e gl'Itali antichi. (Archivio giuridico, 44, 1-3, p. 3-35.)

GUIRAUD, P. — Voir la section VIII.

HAASS, Fr., Entwickelung der Posten vom Alterthum bis zur Neuzeit. Vortrag. Stuttgart, Metzler, 1891. 24 p. 50 Pf.

HAIGH, A.-E., The Attic Theatre. Oxford, 1889. 15 sh.

— Dr. Dörpfeld on the Logeion in Greek Theatre. (Class. Review, IV, 6, p. 277-288).

HARRISSON, Jane, Dr Dörpfeld on the Greek theatre.(Class. Review, IV, 6, p. 274-277.)

HARZMANN, F., Quaestiones scenicae. Inaug.-Diss. Marpurgi Catt. 1889. 58 p.

HEADLAM, J.-W., Election by lot at Athens. Cambridge, 1891. 186 p. 3 sh.

HIGGINS, A., Recent discoveries of the apparatus used in playing the game of κότταβος. (Archaeologia, LI, 17; 1 pl.)

HILLER von GAERTRINGEN, F., Das Königtum bei den Thessalern im 6. und 5. Jahrhundert. (Aus der Anomia, p. 1-16.)

HOFFMANN, J.-C.-W., Ueber die Erziehung der Jugend bei den alten Griechen, etc. (Zeitschr. f. Math. Unterricht, XXI, 2, p. 152-155.)

JURIEN DE LA GRAVIÈRE, Ἱστορία τοῦ ναυτικοῦ τῶν ἀρχαίων Ἑλλήνων. Μετάφρασις μετὰ προλεγομένων καὶ σημειώσεων, ὑπὸ Κ. Ν. Ῥάδου. Athènes. 431 p.

KOHM, J., Die βούλευσις im attischen Process. Gymn. Progr. von Olmütz. 9 p.

KOPECKY, L.-F.-J., Die attischen Trieren. Leipzig, Veit., IX, 154 p. dessins. 5 M. 60 Pf.

LÉVÊQUE, Ch., Notes sur les banquets grecs. (Séances de l'Acad. des Sc. mor., mars 1890, p. 347-356.)

LLOYD, W., Seisachtheia. (Class. Review, IV, 6, p. 271.)

LUEBECK, E., Das Seewesen der Griechen und Römer. II. Hamburg. Progr. d. Johanneums, 1890. 1891, in-4°, pl.

MALMBERG, W., Sur la question de l'armement chez les anciens Grecs (en russe). (Mém. de la Soc archéologique de Kasan, VIII, p. 1-7.)

MANNS, O., Ueber die Jagd bei den Griechen. III. Die Ausübung der Jagd. (Schluss). Progr. d. Wilhelms-Gymn. zu Cassel, p. 3-22.

MARINDIN, G.-E., The game of « Harpaston » or « Pheninda ». (Class. Rev., IV, 4, p. 145-149.)

MARTIN, A., Quomodo Graeci foedera publica jurejurando sanxerint. (Thèse.) Paris, Berger-Levrault.

MERRIAM, A.-C., Telegraphing among the Ancients. (Papers of the American arch. Institute, III, 1.)

MORGAN, M.-H., De ignis eliciendi modis apud antiquos. (Harward Studies in class. philol. p. 13-64.)

MUELLER, Alb., Die neueren Arbeiten aus dem Gebiete des griechischen Bühnenwesens. Eine kritische Uebersicht. Göttingen, Dieterich, 1891. 108 p. 2 M. 50 Pf.

NECKEL, Das Ekkyklema. Gymn. Progr. von Friedland, in-4°, p. 5-22.

NIKOLSKI, P., Les droits et les devoirs des étrangers dans l'ancienne Grèce (en russe). (Journ. du min. russe de l'Instr. publ., juillet 1890, p. 18-29.

NŒTHE, H., Bundesrath, Bundessteuer und Kriegsdienst der delischen Bündner. Progr. Magdeburg, in-4° ; 18 p.

ODER, Eug., Beiträge zur Geschichte der Landwirthschaft bei den Griechen. I. II. (Rh. Mus., N. F. 45, 1, p. 58-99 : n. 2, p. 212-222.)

ŒMISCHEN, G., Ueber die Anfänge der dramatischen Wettkampfe in Athen. (Auszug). München, Akademie, 1889.

OTTO, A., Zur Geschichte der ältesten Hausthiere. Breslau, Preuss et Jünger, 1889.

PANSKE, P.-P., De Magistratibus atticis qui saeculo a. Chr. n. IV. pecunias publicas curabant. Pars prior. (Leipziger Studien, XIII, 1, p. 1-62.)

PASSOW, W., Verjährung in Blutsachen. (Hermes, XXV, 3, p. 466-469.)

PUCHSTEIN, O., Ueber die Gestalt des altgriechishen Hauses. (Berliner arch. Gesellschaft, Februarsitzung, 1891. Berliner philol. Wochenschrift, XI, 21.)

REICH, E., History of civilization. Greco-Roman Institutions from anti-evolutional points of view, etc. Four lectures. London, Parker.

REINACH, Th., Le Collectivisme des Grecs de Lipari. (Rev. des ét. gr., III, 9, p. 86-96).

RHODE, P., Thynnorum capturae quanti fuerint apud veteres momenti. (Aus den Jahrbb. f. Philol. 18. Suppl.-Bd.). Leipzig, Teubner. 79 p.

RICHTER, Les Jeux des Grecs et des Romains. Trad. av. l'aut. de l'auteur par *A. Bréal* et *M. Schwab*. Paris, Bouillon, in-16, XIV, 249 p. ; figg.

RIES, E., Quae res et vocabula a gentibus semiticis in Graeciam pervenerint, quaestiones selectae, etc. Inaug.-Diss. Vlatislaviae. 59 p.

ROBIOU, F., Les Institutions de la Grèce antique, etc., 2e éd. revue et considérablement augm. Paris, Belin, in-12. 264 p.

SAUPPE, H., Commentatio de phratriis atticis altera. Göttingen. Dieterich, gr. in-4°, 11 p.

SCHLIEBEN, Die Reit-und Packsättel der Alten. (Annalen d. Vereins f. Nassau. Atl.-K., 21, p. 14-27.)

SCHLIMMER, J.-G., et Z.-C. DE BOER, Woordenboek der Grieksche en Romenische oudheid. Haarlem, de Erven Bohn. 5 Fl.

SCHŒMANN, G.-F., Antichità grece. Traduz. di *R. Pichler*. Firenze, Lemonnier. 6 L.

SIMON, J., Zu den griechischen Rechtsalterthümern. (Wiener Studien, XII, 1, p. 66-80.)

STADELMANN, F., Erziehung und Unterricht bei Griechen und Römern. Triest, Schimpf, 1891. 216 p. 3 M. 60 Pf.

STEIN, P., Ueber Piraterie im Alterthum. I. Cothen. Progr. 1891. In-4°. 45 p.

SWOBODA, H., Bemerkungen zur politischen Stellung der athenischen Strategen. (Rh. Mus., N. F. 45, 2, p. 288-318.)

SZANTO, E., Zum Gerichtswesen der attischen Bundesgenossen. (Mittheil. des arch. Instituts zu Athen, XVI, 1, p. 30-45.)

TAINTURIER, La pénalité chez les Athéniens au siècle de Périclès. Discours. Douai. 43 p.

TAMASSIA, N., Il Launegildo in Grecia. (Archivio giuridico, 44, 45, p. 365-380.)

TARBELL, F., The Relation of ψηφίσματα to νόμοι at Athens in the V. and IV. Centuries. (American Journ. of philology, n. 37, 4.)

VALENTIN, V., Tempel und Theater. (Grenzboten, n. 41-42.)

WIESELER, F., Scenica. (Nachrichten v. d. k. Gesellsch. d. Wiss. u. d. Georg-August-Universität zu Göttingen, 1890, 5 p. 200-215.)

IX. — ARCHÉOLOGIE. — FOUILLES. — HISTOIRE DE L'ART.

ALEXANDROWSKI, N.-A., Les fouilles de l'Asclepiéion à Épidaure (en russe). (Journ. du min. russe de l'Instr. publ., juin 1890, p. 81-128 ; 1 plan.)

ALTERTUEMER von PERGAMON, Herausg. im Auftr. d. Kön. pr. Minist. d. geistl. Unterr.-und Medicin.-Angelegenheiten. (In 8 Bdn.) VIII. 1. (Die Inschriften v. Pergamon, herausg. v. *M. Frænkel.*)

AMELUNG, W., Die Athena Parthenos des Phidias. (Zeitschrift für bildende Kunst, N. F. II, 8.)

— Der Zeus des Phidias zu Olympia. (Zeitschrift f. bild. Kunst, N. F. I, 8, p. 197-204.)

B. (BELGER), Chr., Prof. Niemann über Troja. I. II. (Berliner philol. Wochenschrift, X, 13-14.)

BABIN, C., Note sur l'emploi des triangles dans la mise en proportion des monuments grecs. (Rev. arch. 3. S., XVI, p. 82-106).

— Fouilles de Schliemann à Hissarlik. (Acad. des inscr. et b.-l., séance du 18 juillet 1890.)

BELGER, Chr., Mykenisches aus Mykenä, Thorikos, Pherä und Sizilien. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 23, p. 706-707).

— Waffenstillstand im Kampf um Troja. (Ibid., X, 4, p. 106 et s.)

— Neue Ausgrabungen Schliemanns im Hissarlik-Hügel. (Ibid., n° 9, p. 266).

BENCKER, M., Der Anteil der Periegese an der Kunstschrifstellerei der Alten. Inaug.-Diss. München, VI, 70 p. 1 M. 80 Pf.

BÉRARD, V., Statue archaïque de Tégée. (Bull. de corr. hell., XIV, 3-4, p. 382-384; 1 pl.)

BETHE, E., Aktäon. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 3, p. 240-242; 1 pl.)

— Zu den Alabastra mit Negerdarstellungen. (Ibid., p. 243-245).

BOEHLAU, J., Butes und Koronis. (Bonner Studien, p. 126-138).

BŒTTICHER, E., Hissarlik als Feuernekropole. (Zeitschrift f. bild. Kunst. N. F. I, 12, p. 333-339.)

— La Troie de Schliemann. Louvain, Lefèvre, 1889.

— Viertes Sendschreiben im Kampf um Ilion. 10 p.

BRANDSTÆTTER, F., Timomachos, Werke und Zeitalter. Inaug.-Diss. Leipzig, 1889. 60 p.

BRUECKNER, A., Ein Reiterdenkmal aus dem Peloponnes. Krieg. (Mitth. des deutschen arch. Instituts zu Athen, XIV, 4, p. 398-408; 1 pl.)

— Porosskulpturen auf der Akropolis. II. Der grossere Tritongiebel. (Ibid., XV. 1, p. 84-125. 1 pl.)

BRUNN, W. von, Ueber den Apollo Giustiniani. Vortrag auf der Münchner Philologenversammlung. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 24, p. 765.)

BUCK, C.-D. — Voir la section III.

— Discoveries in the Attic deme of Ikaria. Sculptures. (American Journal of Archaeology, V. 4, p. 461-477; 2 pl.; fig.)

CARAPANOS, C., Statuettes de bronze de Dodone. (Bull. de corr. hell., XIV, 1, p. 159-161; 2 pl.)

CARTAULT, A., Terres cuites grecques. Paris, Colin. 25 fr.

CASTROMENOS, P., Αἱ ἐν Μεγαλοπόλει ἀνασκαφαί. (Ἑστία, δελτίον, 1890, n. 6.)

CASTROMENOS et POLITIS, Οἰδίπου τάφος. (Ἑστία, 1890, δελτίον, n. 44.)

CHAMONARD et COUVE, Catalogue des vases peints grecs et italo-grecs de la collection de M. Bellon. (Rev. archéol., 3e série, XIV, p. 380-395.)

COLLECTION Spitzer, Antiquité, Moyen Age, Renaissance. Mâcon, Protat. 1891, 547 p.; 63 pl.

COLLIGNON, M., Marsyas, tête en marbre de la collection Baracco, à Rome. (Mélanges d'archéologie et d'histoire, X, 1-2, p. 118-122.)

— Poseidon. Statue trouvée à Milo. (Bull. de corr. hell., XIII, 6, p. 498-503; 1 pl.)

— Fragment d'une tête en marbre d'ancien style attique. (Musée du Louvre.) (Monuments grecs p. p. l'Association pour l'encouragement des ét. gr., II, n. 17-18, 1891, p. 35-42; 1 fig.)

— Les fouilles de l'Acropole d'Athènes. (Rev. des Deux Mondes, t. XCXVII, p. 835-863.)

CONZE, A., Reste eines ionischen Tempels im epizephyrischen Lokri. (Berl. philol. Wochenschr., X, n. 11.)

— Die attischen Grabreliefs, herausg. im Auftr. d. k. Akad. d. W. zu Wien. 1. Lief. Berlin. Spemann, in-fol. 60 M.

CURTIUS, E. und ADLER, F., Olympia. Die Ergebnisse der von dem deutschen Reich veranstalten Ausgrabungen. IV. Text-und Taf. Band. Berlin, Asher. gr. in-4° u. gr. in-fol. (Contient : Die Bronzen u. die übrigen kleinere Funde von Olympia, von *Ad. Furtwängler.*)220 p.; 71 pl.; fig. 300 M.

DAMIRALIS, C., Ἀνάγλυφον τῆς γεννήσεως τοῦ Χριστοῦ (Ἐφημ. ἀρχ., 1890. 1-2, col. 18-22; 1 pl.)

DEFRASSE, A. et LECHAT, A., Notes sur Épidaure. (Bull. de corr. hell., XIV, 5-6, p. 631-642.)

DELORAINE-COREY, A., De Amazonum antiquissimis figuris. Diss. Berlin. Heinrich und Kemkel, 1891. 103 p. 2 M.

DENKMÆLER (Antike), Herausg, von Kaiserl. deutschen archäol. Instituts. I, 4, 1889. Berlin, Reimer, gr. in-fol. 40 M.

DENKMÆLER, Gr. u. Röm. Skulptur, von *Brunn-Bruchmann.* Lief. 13-21. München, Bruckmann.

DIEHL, Ch., Excursions archéologiques en Grèce. Mycènes, Délos, Athènes, Olympie, Eleusis, Epidaure, Dodone, Tirynthe, Tanagra. Paris, Colin, X, 388 p., 8 plans.

DONNER von RICHTER, O. — Voir EBERS.

DŒRPFELD, W., Das Theater von Megalopolis. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 14, p. 418-420.)

— Das Theater in Eretria (Brief an Chr. B.). (Ibid., 17, p. 514-515.)

— Letter from Greece on Tiryns and Mykenai. (Americ. Journ. of archaeology, V, 3, p. 331-336.)

— Funde in Athen. (Römischer Markt, Dipylon, etc.). (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 3, p. 343-354.)

DUHN, F. von, et JACOBI, L., Der griechische Tempel in Pompei. Heidelberg, Winter. 37 p. 10 M.

DUEMMLER, F., Beiträge zur Vasenkunde. (Bonner Studien, p. 67-91).

— Die Quellen zu Polygnots Nekyia. 1. Die Nekyia der Nosten. (Rh. Mus. N. F. 45, 2, p. 178-202.)

DUMON, K., Le théâtre de Polyclète. Reconstruction d'après un module. Haarlem, Euschede. In-fol. Hauches. 10 fl.

DUMONT, A. et CHAPLAIN, J., Les Céramiques de la Grèce propre· Vases peints et terres cuites. II. partie, fasc. 8; Mélanges archéologiques (fin du tome II). Paris, Firmin-Didot, gr. in-4°.

DURM, J., Zum Kampf um Troja. (Centralblatt f. Bauwesen). Berlin, Ernst u. Korn. 9 p.; 3 pl. 1 M. 50 Pf.

DYER, L. and SELLERS, The Theater at Megalopolis. (Class. Rew. V, p. 238-240.)

EBERS, G., Eine Galerie antiker Portraits. 1. Bericht üb. e. jüngst entdeckte Denkmäler-Gruppe. — Die enkaustiche Malerei der Alten, von *O. Donner v. Richter*. Wien, Graf. 41 p. 1 M.

ELY, Talfourd, Armorial Devices on black-figured vases at Berlin. (Archaeologia, LI, p. 477-484.)

— Manual of archaeology. 114 ill. London, Grevel, XII, 272 p. 6 sh.

— The topography of Greek art. (Antiquary, 127, p. 255-257.)

ENGELMANN, R., Neoptolemos Abschied von Skyros. (Verh. d. 40. Philol.-Vers., p. 290-297.)

ESCHER, J., Triton und seine Bekämpfung durch Herakles. Leipzig, Fock. 2 M. 50 Pf.

FABRICIUS, E., Ueber die Agoragebäude zu Alinda. (Jahrb. d. deutschen arch. Instituts, IV, 4, p. 188-189.)

FARNELL, R., Various works in the Pergamene style. (Journal of Hellenic Studies, XI, p. 181-209.)

FEUARDENT, S. REINACH, CARTAULT, The terra-cottas of Tanagra and Asia Minor are they forgeries? (The Studio, at New-York, mars et avril 1890.)

FŒRSTER, R., Denkmäler, welche sich auf Laokoon beziehen oder bezogen worden sind. (Verh. d. 40. Philol. Versammlung, p. 298-307.)

— Ueber die Entstehungszeit des Laokoon. (Ibid., p. 74-95.)

— Philologische Parerga zum Laokoon. (Ibid., p. 428-438.)

FOUCART, P., Sur les sculptures et les dates de quelques édifices d'Épidaure. (Bull. de corr. hell., XIV, 5-6, p. 589-594.)

FOUGÈRES, G., Les fouilles de Mantinée (1887-1888). I. L'enceinte et les environs. (Bull. de corr. hell., XIV, 1-2, p. 65-90; 1 pl.) — II. Topographie antérieure. — Réponse à M. Schliemann. (Ibid., XIV, 3-4, p. 345-275; 2 pl.) — III. (Ibid., 5-6, p. 595-601; 2 pl.)

— Le Lion de Tégée. (Bull. de corr. hellénique, XIII, 6. p. 477-486; 1 pl.)

— Bas-relief de Tégée représentant une lionne. (Ibid., XIV, p. 512-515; 1 pl.)

FOWLER, H., Archaische Bronze in Boston. (Bonner Studien, p. 176-178; fig.)

FREUND, W., Wanderungen auf klass. Boden. zur Einführg. in der Kulturgeschichte der Griechen und Römer. 3. Heft. Breslau, Wohlfart. — Delphi und Olympia. 68 p.

FURTWÆNGLER (und SAUER), Zum Ostgiebel von Olympia. (Jahrb. des Arch. Instituts, VI, 3, p. 76-98.)

— Ueberblick über die Ausgrabungen auf Cypern. (Berliner arch. Gesellsch. Märzsitzung; in deutsche Literaturzeitung, n. 15, p. 566-567.)

— Statuette der Athena Ergane. Vase mit dem Danaiden und Oknos-Mythos. (Berliner arch. Gesellsch. Januarsitzung. (Berlin. philol. Wochenschr., X, 11). — Die Bronzen von Olympia. (Ibid., X, 14.)

GACHE et DUMÉNY, Petit manuel d'archéologie grecque, d'après Mahaffy. Paris, Klincksieck, 1891, in-12. VII-155 p.

GARDNER, E.-A., Archaeology in Greece. 1889-1890. (Journal of hell. Studies, XI, 1, p. 210.)

— Two fourth century children's heads. (Ibid., p. 100-108.)

— The process of Greek sculpture, as shown by unfinished statues in Athens. (Ibid., p. 129-142.)

— A Stele commemorating a Victory in a boat race. (Ibid., p. 146-150.)

— Excavations at Megalopolis. (Athenaeum, n. 3263, p. 614-615.)

GARDNER, LORING, DŒRPFELD, Das Theater in Megalopolis. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 22, p. 673-676, et Class, Rev., V, 6, p. 284-285).

GARDNER, Percy, A Stele commemorating a victory in a boat race. (Journal of hell. Studies, XI, 1, p. 146-150.)

GHIRARDINI, G., L'Iscrizione di Prasitele e le statue antiche scoperte in Verona. (Nuova Antologia, XXXI, p. 667-688.)

— L'Apollo di Belvedere e la critica moderna. (Bullett. d. comm. arch. d. Roma, XVII, 10, p. 407-436; — 11, p. 451-466; 2 pl.)

GLASENAPP, C.-Fr., Die Entwickelung der bildenden Kunst bei den Griechen, in ihren Hauptepochen ubersichtlich dargestellt. Riga, Mellin, VII-43 p. (Dazu als Einleitung : *R. Wagner*, über die bildende Kunst der Griechen in wörtlichen Ausfuhrungen aus seinen Schriften.) 1 M. 20 Pf.

GRABHUEGEL, Die Attischen. (Berliner philol. Wochenschrift, 1890, 37 et 48.)

GRAEF, B., Die Gruppe der Tyrannenmörder und stylistisch verwandte Werke in Athen. (Mitth. d. deutschen archäol. Instituts zu Athen, XV, 1, p. 1-39.)

— Athenakopf in Neapel. (Aus der Anomia, 1890, p. 61-70.)

HABEL, P., Die neuesten Ausgrabungen der Deutschen und Neugriechen auf griechischem Boden. (Nord und Sud, 56, 167 H., p. 198-221.)

— H. Schliemann und E. Bötticher. (Jahrb. f. Philol., 141, 8-9, p. 563-567.)

HAGEMANS, G., Notes sur trois bustes funéraires avec inscriptions venant de Palmyre. (Ann. de la Soc. d'arch. de Bruxelles, IV, 2, p. 197-204.)

HALBHERR, F., Discovery of an Ionic temple at Locri. (The antiquary, mai 1891.)

— Relazione sugli scavi del templo di Apollo Pythio in Gortyna, con 5 tav. e molte ill. nel testo. (Monumenti antichi p. p. c. d. R. Accad. dei Lincei, I, 1, sp. 9-76.)

HAMERTON, Ph., The life of Phidias. (The Portfolio, London, 1890, 5, p. 90-93.)

HAUG, Die Wochengöttersteine. (Westdeutsche Zeitschr., IX, 1, p. 17-53; 1 pl.)

HAUSER, A., Säulen Ordnungen. Wandtafeln zum Studium der wichtigsten architekton. Formen der griech. u. röm. Antike u. d. Renaissance. Im Auftr. d. k. k. Ministeriums f. Cultus u. Unterr. verf. 2. Serie. Taf. IX. Wien, Hölder. 2 Bl. Chromolithogr. gr. in-fol. mit Text. 2 Bl. gr. in-4°.

HEBERDEY, R., Zur Statue des Antenor. (Mitth. d. deutschen archäol. Institutes zu Athen, XV, 1, p. 126-132.)

— Reliefs aus Thessalien. (Ibid., XV, 2, p. 199-216; 2 pl.)

HEINZE, R., Panathanäische Amphora des akad. Kunstmuseums zu Bonn. (Bonner Studien, 1890, p. 240-247; fig.)

HENRY, Ch., Application de nouveaux instruments de précision à l'archéologie, et en particulier à l'étude morphologique de trois types d'amphores dans l'antiquité. (Rev. archéol., 3. série, XV, p. 187-213.)

HÉRON DE VILLEFOSSE, Note sur une figure de Dionysos en bronze appartenant au musée du Louvre. (Bull. des Musées, I, 5, p. 183-187.)

HEUZEY, Léon, Statuettes espagnoles de style gréco-phénicien. Question d'authenticité. (Revue d'assyriologie, II, 3, p. 96-114; 2 pl.)

HEYDEMANN, H., Neue antike Kunstwerke. II. (Zeitschr. f. bild. Kunst, n. F. I, 6, p. 117-124; fig.); — III. (Ibid., p. 151-157.)

— Homerische Vasendarstellungen. (Jahrb. d. arch. Instituts, IV, 4, p. 260-266; fig.)

— Ueber den Stier von Tiryns (Gemme). Ibid., p. 190; fig.

HISSARLIK-ILION, Protokoll der Verhandlung zwischen Dr Schliemann und Hauptmann Boeticher, 1-6 déc. 1889. Mit 2 Plänen. Leipzig, Brockhaus. 19 p.

HOFFMANN, O.-A., Apollo Stroganoff. Zum neuesten Stand der Frage nach der Ergänzung des Apollo des Belvedere. (Allg. conserv. Monatsschrift. Juni 1890, p. 617-626.)

HOGARTH and HEADLAM, Last notes from Asia Minor. (Athenaeum, n. 3284, p. 454-455.)

HOLLEAUX, M., Statuette en bronze trouvée au temple d'Apollon Ptoos. (Bull. de corr. hell., XIV, 5-6, p. 602-603; 1 pl.)

HŒRNES, M., Grabhügelfunde von Glasinae in Bosnien. (Fetschrift zur Begrüss. d. Theilnehmer an d. Authropologenversammlung in Wien, 1889, 5-10, p. 28-48).

— Schliemann und seine Angreifer. (Nord und Süd, juin 1890.)

HUELSEN, Chr., Der Fundort des Apollon von Belvedere. Arch. Institut zu Rom. Sitz. von 20 dec. 1889. (Jahrb. d. arch. Instituts, IV, 4, p. 344.)

HUELSEN, Chr. und PETERSEN, Zum Belvederischen Apollo. (Jahrb. d. arch. Instituts, V, 2, p. 48-51).

HUMOR und Komik in der griechischen Kunst. (Grenzboten, 7, p. 328-335; 8, p. 367-374.)

HUSSEY, G.-B., Greek sculptured crowns and crown inscriptions. (American Journal of archaeology, VI, 1-2, p. 69-95; 2 pl.)

— The distribution of hellenic temples. (Ibid., p. 59-64.)

JAMOT, P., Terres cuites archaïques de Tanagre. (Bull. de corr. hell., XIV, 3-4, p. 204-223; 2 pl.)

JURGIEWICZ, W., Anses amphoriques recueillies pendant les années 1886 et 1887, dans les environs de Chersonesos (en russe). (Mém. de la Soc. d'Odessa pour l'histoire et l'archéologie, XV.)

KÉKULÉ, R. Form und Ornament der ältesten Griechischen und vorgriech. Vasen. (Berl. philol. Wochenschr., X, 37.)

— Neuigkeiten auf dem Gebiet der antiken Kunst. (Allg. Zeitung. Beilage, n. 117.)

— Ueber die Darstellung der Erschaffung der Eva. Eine Studie zum Parthenonostgiebel. (Jahrb. d. k. deutschen arch. Instituts, V, 3, p. 186-209.)

KERN, O., Eubuleus und Triptolemos. (Mittheil. des arch. Instituts zu Athen, XVI, 1, p. 1-29; 1 pl.)

KERN und PETERSEN, Orphische Einflusse auf attischen Grablekythen. (Mitth. d. arch. Instituts, V, 1, p. 69-70.)

KLEIN, W., Περὶ δύο ἀγγείων τοῦ Ἐπικτητείου κύκλου ἐν Ἑλλάδι εὑρεθέντων. (Ἐφημ. ἀρχ., 1890, 1-2, col. 9-18; 1 pl.)

— Di una testa di Perses. (Bullett. della commissione arch. comm. di Roma. 18, 8, p. 231-234 ; 1 pl.)

— Die griechischen Vasen mit Lieblingsinschriften. (Aus Denkschrift. d. k. Akad. d. Wiss.). Wien, Tempsky, in-4°, VIII-96 p.; 37 fig. dans le texte.

KNOLL, E., Studien zur ältesten Kunst in Griechenland. Bamberg. Progr, 1891. 95 p.

KOCH, W., Paris vor Helena in der antiken Kunst. Inaug.-Diss. Marburg, 1889. 72 p.

KŒHL, Beiträge zu d. sog. Jupitersäulen (Viergötteraltäre). (Westdeutsche Korrespondenzblatt, IX, 7.)

KOLDEWEY, R., Die antike Baureste der Insel Lesbos. Im Auftr. d. Kaiserl. deutschen archäol. Instituts untersucht und aufgenommen. Pl. cartes par *H. Kiepert,* et appendices par *G. Lolling*. Berlin, Reimer, gr. in-fol., 90 p. 80 M.

KŒPP, F., Die Herstellung der Tempel nach den Perserkriegen. (Jahrb. d. arch. Instituts, V, 4, p. 268-278.)

KRAUS, F.-X., Frauenarbeit in der Archäologie. (Deutsche Rundschau, 1889-90, 12, p. 420-435.)

KRETSCHMER, P., Semele und Dionysos. (Aus der Anomia, 1890, p. 17-29.)

LABAN, F., Der Gemüthausdruck des Antonius. Ein Jahrhundert angewandter Psychologie auf dem Gebiet der antiken Plastik. Berlin, Spemann, 1891. 92 p.

LACAVA, M., Nuovi rinvenimenti nell' area del templo di Apollo, a Metaponto. (Notizie delle scavi, maggio 1889, p. 168-169.)

LAMBROS, Sp., Notes from Athens. Excavations at Dipylos. The sacred Way. (Athenaeum, n. 3278, p. 266; n. 3287, p. 554-555.)

LANGL, J., Griechische Götter-u. Heldengestalten, nach antiken Bildwerken gezeichnet. Lehrmittel-Ausg. Wien, Hölder, gr. in-fol. 50 pl. 18 M.

LEBÈGUE, A., Les premières fouilles de Délos. (Rev. arch., 3. S. ,XVI, p. 172-175.)

LECHAT, H., Mors antiques en bronze. (Bull. de corr. hell., XIV, 3-4, p. 385-388.)

— Observations sur les statues archaïques de type féminin du musée de l'Acropole. (Ibid., p. 301-362). — 5-6, p. 552-586.)

— Statues archaïques d'Athènes. I. (Ibid., 1-2, p. 121-154.)

— Bas-reliefs du musée de Constantinople. (Bull. de corr. hellénique, XIII, 6, p. 509-519; 1 pl.)

- Tête en marbre du musée de l'Acropole d'Athènes.(Rev. archéol., 3. série, XIV, p. 396-402; 1 pl.)

LEITHÆUSER, G., Der Gigantenfries von Pergamon und die Laokoongruppe. (Herm. Sauppe... Congrat. Johannei Hamburg rector et collegae. 1889, p. 15-37.)

LEPSIUS, G.-R., Griechische Marmorstudien. Aus d. Anh. zu d. Abh. d. Akad. d. Wiss. zu Berlin, 1890. Berlin, Reimer, in-4°. 135 p.

LŒHR, F., Achilles Auszug aus Skyros. (Arch.-epigraphische Mitth. aus Osterr.-Ungarn, XIII, 2, p. 161-175.)

LOLLING, H.-G., Ἑκατόμπεδον. Συμβολαὶ εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν ἐπὶ τῆς Ἀκροπόλεως ναῶν. (Extr. de l'Αθηνᾶ.) 38 p.; 2 pl.

LORING and WOODHOUSE, The excavations at Megalopolis. (Athenaeum, n. 3266, p. 711-712; n. 3269, p. 807.)

LŒSCHKE, G., Ueber den Eubuleus-Kopf. Vortrag. (Berl. philol. Wochenschr., X, 2, p. 72.)

MAC-MURTRY, W.-J., Papers of the American School of classical studies

at Athens. Excavations of the theatre of Sikyon. I. General report of the excavations, p. 267-286; 3 pl. — II. Supplementary report of the excavations by *M.-L. Earle*, p. 286-292. — III. A Sikyonian statue, by *M.-L. Earle*, p. 292-303; 1 pl. (American Journal of archaeology, V, 3.)

MAHAFFY, J.-P., Greek pictures. London, Tract Society, in-4°. 223 p.; ill.

MALMBERG, W., Études d'art grec antique. Sur qq. vases peints (en russe). (Mém. de la Soc. imp. archéol. russe, N. S., IV, 2.)

MARQUAND, A., Reminiscences of Egypt in Doric architecture. (American Journ. of arch., VI, 1-2, p. 47-58; fig.)

MAYOR, A.-P., New Metope of Selinus. (Class. Rev., V, 5, p. 241.)

MEIER, P.-J., Zur Eubuleusbuste des Praxiteles. (Jahrb. d. k. deutschen arch. Instituts, V, 3, p. 209-212.)

MICHAELIS, A., The Thasian relief dedicated to the Nymphs and to Apollon. (American Journal of archaeology, V, 4, p. 417-422.)

— Die Zeit des Neubaues des Poliastempels in Athen. (Mitth. d. arch. Instituts zu Athen, XIV, 4, p. 5-72; 9 fig.)

— Die älteste Kunde von der mediceischen Venus. (Kunstchronik, n. F. I, 19, p. 297-301.)

MILANI, L.-A., Dionysos di Prassitele. (Museo italiano di antichità classica, III, 2-3; 2 pl.)

— Dionysos, Eirene e Pluto. (Mitth. d. k. deutschen arch. Instituts zu Rom, V, 2, p. 92-110; 1 pl.)

MILLIET, P., Études sur les premières périodes de la céramique grecque. Paris, Giraudon, XV, p. 170 p.

MONCEAUX, P., Les fouilles d'Olympie. Paris, 20 p. (Conférences de l'exposition univ. de 1889.)

MUNCK, E. de, Documents nouveaux sur la question troyenne. Le dernier congrès international d'anthropologie préhistorique. Discussion entre Boetticher et Schliemann. Compte rendu des fouilles pratiquées en déc. 1889 et en mars 1890 à Hissarlik (Troie), par Schliemann; avec annotations de Schliemann. Bruxelles, Vromant. 12, 3 et 30 p.; figg.

— Les dernières fouilles de Schliemann à Ilissarlik. (Ann. de la Soc. d'arch. de Bruxelles, IV, 2, p. 225-251.)

MUNRO, J.-A.-R. et TUBBS, H.-A., Excavations in Cyprus. 1889. Second season's works. Polis tes Chrysochou.-Limniti. (Journal of hell. Studies, XI, 1, p. 1-99; 3 pl.)

MUENSTERBERG, R., Zur Helena der Gjölbaschirelief. (Arch.-epigraph. Mitth. aus Oesterr., XIII, 1, p. 84-87.)

MURRAY, A.-S., Athena Parthenos. (Class. Review, IV, 3, p. 132-133.)

— Sculpture on Greek temples. (The Builder, XVIII, 2456-2458.)

MYLONAS, K.-D., Ἀναθηματικὸν ἀνάγλυφον ἐξ Ἀττικῆς. (Ἐφημ. ἀρχ., III, 1-2, col. 1-10; 1 pl.)

NEWSBERRY, P.-E., On some funeral wreaths of the Greco-Roman period discovered in the cemetery of Harvara (Egypt). (Archaeological Journal, n. 184, p. 427-432.)

NOAK, F., Die Iliupersis des Euphronios. (Aus der Anomia, 1890, p. 158-177; 2 fig.)

NORMAND, Ch., Grande Grèce. Les dernières découvertes à Métaponte. Notes de voyage. (L'Ami des monuments, III, p. 356-367; 2 pl.)

OHNEFALSCH-RICHTER, Ausgrabungen in Cypern. Vortrag. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 24, p. 738-740.)

ORSI, P., Gerace Marina; scoperta di un templo ionico nell' area dell' antica Locri. (Notizie degli Scavi, agosto 1890, p. 248-266.)

PAPERS of the American School of classical Studies at Athens. (American Journal of archaeology, V, 4.)

Ch. Waldstein, Report on excavation near Stamata in Attica, p. 423-427; 1. pl. — *J.-C. Rolfe* et *F-B. Tarbell,* Discoveries at Plataia in 1889. I. A new fragment of the preamble to Diocletian's edict « de pretiis rerum venalium », p. 428-439. — II. *Waldstein, Tarbell, Rolfe,* Rep. on excav. at Plataia in 1889, p. 439-442. — *C.-D. Buck* et *Tarbell,* Discov. at Anthedon in 1889. I. Inscriptions from Anthedon, p. 443-460. — *C.-D. Buck,* Discov. in the Attic Deme of Ikaria, VIII : Sculptures, p. 461-477 ; 2 pl.

PAWLUTSKI, Gr., Vases peints grecs antiques (en russe). (Extr. des Annales de l'Université imp. de Kiew.) 72 p.

PERNICE, E., Zum Nordfries des Parthenon. (Bonner Studien, 1890, p. 194-197 ; figg.)

PERROT, G., Rapport de la commission des écoles d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux écoles pendant les années 1888 et 1889. Paris, Firmin-Didot, in-4°, 29 p.

— Tirynthe (A propos du livre de Schliemann). (Journal des Savants, fév. 1890, p. 106-112.)

PETERSEN, E., Il diadumeno di Policleto. (Bulletino della Commissione arch. commun. d. Roma, XVIII, 7, p. 185-193.)

— Ausgrabung eines ionischen Tempels im alten Lokri Epizephyrii. (Arch. Instit. zu Rom, 13 déc. 1889. In Mitth. d. arch. Instituts, IV, 4, p. 342-343.)

PHILIOS, E., Ἀρχαϊκαὶ κεφαλαὶ ἐξ Ἐλευσῖνος. (Ἐφημ. ἀρχ. 1889, p, 117-130 ; 4 pl.)

— Ἀνασκαφαὶ ἀρχαίων τάφων ἐν Ἐλευσῖνι. (Ibid., p. 171-194.)

— Ἀνασκαφαὶ παρὰ τὰ Μέγαρα. (Ibid. 1890, 1-2, col. 21-56; 5 pl.)

— Ἀρχαιολογικαὶ Εἰδήσεις. (Ibid., col. 103-104.)

— Fouilles d'Éleusis. Athènes, 1889.

POTTIER, E., Fragments de sarcophages en terre cuite trouvés à Clazomène. (Bull. de corr. hell., XIV, 3-4, p, 376-382 ; 1 pl.)

— La céramique antique au musée du Louvre. Legs de M. le baron de Witte. (Bull. des musées, I, 3, p. 107-112.)

— Grèce et Japon. (Gaz. des beaux-arts. 3e série, III, p. 105-132.)

— Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité, Paris, Hachette, in-12, VI, 359 p. (Biblioth. des merveilles.)

— Les représentations allégoriques dans les peintures de vases grecs. (Monuments grecs p. p. l'Association pour l'encouragement des ét. gr. II, n. 17-18, 1891, p. 1-33 ; 2 pl.)

PREUNER, E., Zu Inschriften griechischer Bildhauer. (Bonner Studien, 1890, p. 214-222.)

PUCHSTEIN, O., Die Parthenonsculpturen : I. Phidias. (Jahrb. d. k. deutschen arch. Instituts, V, 2, p. 79-117.)

— Ueber Phidias; Vortrag. (Berl. philol. Wochenschr., X, 3, p. 104.)

— Ueber das Verhältniss des Mykenischtiryntischen Palastes zu dem Trojanischen. (Berl. arch. Gesellsch. mai 1890, in Berl. philol. Wochenschr., X, 27.)

RAVAISSON, F., Mémoire sur la Vénus de Milo. (Séances de l'Acad. des Inscr. 8 mai 1891, etc.)

— Vénus et Mars. (Bull. des musées, I, 7, p. 245-248 ; fig.)

— L'Hercule ἐπιτραπέζιος de Lysippe. (Mém. de l'Acad. des inscr. et b.-l., 32, 2. partie. — Extr. 48 p. in-4° ; 3 pl.)

— La Vénus de Milo. (Rev. arch. 3. s.. XVI, p. 145-157; 1 pl.)

REINACH, S., Courrier de l'art antique, VI. (Gaz. des beaux-arts, 3. série. III, p. 331-345.)

— La Vénus de Milo. (Ibid., p. 376-394 ; pl. et fig.)

— Tombeau de Vaphio. (L'anthropologie, I, 1, p. 57-61.)

— Peintures de vases recueillies par Millin et Millingen. Paris, Firmin-Didot, 1891.

— Statues archaïques de Cybèle découvertes à Cymé (Eolide). (Bull. de corr. hell., XIII, 6, p. 543-560; 1 pl.)

— Chroniques d'Orient. Documents sur les fouilles et découvertes dans l'Orient hellénique, 1883 à 1890. Paris, Firmin-Didot, 1891. xv, 786 p.

REINACH, Th., Lettre à M. le commandeur J.-B. de Rossi au sujet du temple d'Hadrien à Cyzique. (Bull. de corr. hell., XIV, 5-6, p. 517-545.)

— Sur le temple d'Hadrien à Cyzique. (Acad. des inscr. et b.-l. Séances du 15 et du 21 mars 1890.)

REISCH, E., Griechische Weihgeschenke. Leipzig, Freitag, 1889.

RHOMAIDES, C., The Hermes of Praxiteles. Athen, Rhomaïdes, gr. in-fol. 31 p.; 7 pl.

ROBERT, C., Archaeologische Nachlese, IV-VII. (Hermes, XXV, 3, p. 412-450).

— Die antiken Sarkophag-Reliefs. 2. Bd. mythologische Cyklen. Berlin, Grote, gr. in-fol., XII, 230 p.; 65 pl.; ill. 225 M.

— Homerische Becher. (50. Winckelmanns Progr. der Berlin. arch. Gesellsch., p. 1-97; 22 fig.)

ROLFE, J.-C., Discoveries at Anthedon, 2. Report on excavations. (American Journal of archaeology, VI, 1-2, p. 96-107; 2 pl.). — Voir aussi la section III.

ROSSBACH, O., Zur Nemesis des Agorakritos. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 1, p. 64-71.)

— Archaeologische Miscellen. (Aus der Anomia, p. 192-208; 1 pl.)

SAUER, B., Untersuchungen über die Giebelgruppen des Parthenon. (Mittheil. des arch. Instituts zu Athen, XVI, 1, p. 59-94; 1 pl.)

— Das Göttergericht über Asia nnd Hellas. [Fries des Niketempels]. Mit einen bildl. Beilage über einen Münzabbildung. (Aus der Anomia, 1890, p. 96-113.)

SCHILLBACH, R., Ueber Phidias. Rindorf, 1889, 30 p.

SCHLIEMANN, H., Bericht über die Ausgrabungen in Troja im J. 1890. Mit Vorwort von *S. Schliemann* und Beiträgen von *W. Dörpfeld*. Leipzig, Brockhaus, 60 p. 2 M. 50 Pf.

— Arbeiten auf Hissarlik (Verh. d. Berl. Gesellsch. f. Anthropologie, 1890, p. 349-352, et Zeitschr. f. Ethnologie, XXIII, 4.)

— Die Ausgrabungen in Troja. (Neue freie Presse, 11 juni 1890, et Berl. philol. Wochenschrift, X, 26.)

— Ueber die neuesten Ausgrabungen in Troja. Brief an d. Fürsten Bismarck. (Hamburg Nachr. juillet 1890; — Kunstchronik, N. F. I, 32, p. 589-541.)

SCHNEIDER, A., Vase von Xenocles und Kleisophos. (Mitth. d. k. deutschen arch. Instituts zu Athen, XIV, 4, p. 329-348; 2 pl.)

— Die archaischen Marmorskulpturen auf der Akropolis zu Athen. (Verh. d. 40. Philologenversammlung, p. 348-367).

SCHREIBER, Th., Ueber die Barockelemente der hellenistischen Kunst. Vortrag auf der Philologenversammlung zu München. (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 25, p. 798-799.)

— Die hellenistichen Reliefbilder. 3-6. Lief. Leipzig, Ingelmann.

SCHUCHHARDT, Schliemann's Udgravninger, efter Dr C. Schuchhardts Fremstilling. Oversat af *E.-H. Ludvigsen*. Kopenhagen, 48 p.; 2 plans; 2 portraits.

SCHULZ, J., Der byzantinische Zellenschmelz. Frankfurt a. M., Osterrieth. 104 p.; 22 pl.

SCHULTZ, W., Die Harmonie in der Baukunst. Nachweis der Proportiona-

lität in den Bauwerken des griechischen Alterthums. Hannover, Manz, 1891, in-4°. 10 M.

SCHWARTZ, A., Description sommaire des poteries grecques antiques appartenant à l'Université de Moscou (en russe), 43 p.

SELIWANOFF, S., Observations sur les fouilles de Grèce pendant l'année 1890 (en russe). (Journal du min. russe de l'Instr. publ., oct. 1890, p. 1-16.)

SEYFFERT, O., A dictionary of classical antiquities, mythology, religion, literature and art. Revised and ed. by *H. Nettleship* and *J.-E. Sandys* illustr. London, Sonnenschein, 710 p. 1 l. st.

SITTL, C., Die Gebärden der Griechen und Römer. Leipzig, Teubner, VI, 386 p.; 4 pl. et nombr. fig. 10 M.

SIX, J., Drei Lekythen. (Bonner Studien, 1890, p. 154-157.)

SMITH, C., A protokorinthian lekythos in the British Museum. (Journal of hell. Studies, XI, 1, p. 167-180; 2 pl.)

SOGLIANO. A., Intorno al supposto Archita, busto ercolanese in bronzo. (Museo ital. di Antichita classica, III, 2-3; 2 pl.)

STAIS, B., Ὁ τύμβος ἐν Βουρβᾷ. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 3, p. p. 318-329; 5 pl.)

STILLMANN, W.-J., The tomb at Vaphion. (Athenaeum, n° 3281, p. 361.)

STUDNICZKA, F., Zum Klazomenischen Dolonsarkophag. (Jahb. d. deutschen arch. Instituts, V, 2, p. 142-148.)

SYBEL, L., von, Relief und Statue in der griechischen Bildhauerei. (Kunstchronik, N. F. I, 3, sp. 38-41; 49-57.)

TALFOURD, E., The topography of Greek art. (Antiquary, n. 127, p. 255-257.)

TŒPFFER, J., Theseus und Peirithoos. (Aus der Anomia, 1890, p. 30-46.)

TORR, C., Protogenes of Kaunos. (Class. Review, IV, 5, p. 231-232.)

TRENDELENBURG, A., Bronzen von der Zeusgrotte des Kretischen Ida. Berlin, arch. Gesellsch. Januarsitzung. (Berlin, philol. Wochenschr, X, 11.)

— Mausoleum von Halicarnass. (Berl. philol. Wochenschr., X, 35.)

TREU, G., Die neuesten Versuche zur Anordnung des olympischen Ostgiebels. (Jahrb. des arch. Instituts, VI, 2, p. 63-76 et p. 98-110; figg.).

— Zu den Wiederherstellungsversuchen für die olympischen Giebel. (Berl. philol. Wochenschr., X, 22, p. 710-712.)

TSOUNDAS, Chr.. Ἔρευναι ἐν τῇ Λακωνικῇ καὶ ὁ τάφος τοῦ Βαφείου. (Ἐφημ. ἀρχ. 1889, p. 129-172; 4 pl.)

TUBBS and MUNRO, Notes from Cyprus. (Athenaeum, n. 3263, p. 613-614.)

UNDSET, J., Archaeolog. Aufsätze. I. Zu den ältesten Fibeltypen. II, Zu den Bronzen von Olympia. (Zeitschr. f. Ethnologie, 1889, 5, p. 205-234; 45 fig.)

URLICHS, H.-L., Herakles und die Hydra, ein Torso des Wagnerschen Kunstinstituts. (Verhandlungen der 40. Philologenversammlung, p. 312-328). T. à p. Leipzig, Teubner, in-4°, 20 p.; 1 pl.

— Ueber einige Werke des Künstlers Pythagoras. (Ibid., p. 329-336.)

VENTURI, Il gruppo del Laocoonte e Raffaello. (Estratto). Torino, Loescher, 1889.

WALDSTEIN, Ch., Τραπεζώ and Κοσμώ in the frieze of the Parthenon. (Journal of Hell. studies, XI, 1, p. 143-145).

— The Discoveries at Lycosura. (Athenaeum, n. 3256, p. 377).

— Report on excavation near Stamata in Attika. Sculptures. (Americ. Journ. of archaeology, V, 4, p. 423-426; 1 pl.)

WALDSTEIN, TARBLEL and ROLFE, Report on excavations at Plataia. (American Journ. of arch., V, 4, p. 439-442.)

WATKISS-LLOYD, W., The Vase of Alcmene on the Pyre. (Class. Rev., V, 5. p. 241.)

WEISSHÆUPL, R., Attische Grablekythos. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 1, p. 40-63; 1 pl.)

WEIZSÆCKER, P., Die Atlasmetope von Olympia. (Korrespondenzblatt f. d. wurtt. Schulen, 36, 11-12, p. 427-431.)

— Die Alterthümer von Aegä. (Ibid., 37, n. 3-4.)

— Palinodie zur Atlasmelope. (Ibid., 37, 7-8, p. 316-318.)

WENTZEL, G., Ein Pindarscholion und ein Philostratisches Gemälde. (Aus der Anomia, 1890, p. 134-148.)

WERNICKE, K., Demosthenesrelief. (Jahrb. f. Philol., 141, 3, p. 207-208.)

— Die griechischen Vasen mit Lieblingsnamen. Eine arch. Studie. Berlin, Reimer, VII, 143 p. 4 M.

— Zum Verzeichniss der Werke des Skopas. (Jahrb. d. deutschen arch. Instituts, V, 2, p. 148-150.)

— Marmorkopf in Cambridge. (Ibid., V, 3, p. 169-171.)

WIESELER, F., Weibliche Satyrn und Pane in der Kunst der Griechen und Römer. (Nachrichten v. d. k. Gesellsch. d. Wiss. u. d. Georg-August-Universitäts zu Göttingen, n. 11, p. 385-397.)

WILAMOWITZ-MŒLLENDORFF, U. von, Die sieben Thore Thebens. (Hermes, XXVI, 2, p. 191-242.)

WINTER, F., Iakchos. (Bonner Studien, 1890, p. 166-175; 2 pl.)

— Die jüngeren attischen Vasen und ihr Verhältniss zur grossen Kunst. Stuttgart, in-4°, VI, 72 p. 4 M.

— Ueber Porträtkopfe d. 4. Jahrh. v. Chr. Berlin. arch. Gesellsch. Febr.-Sitzung. (Berlin. philol. Wochenschr. X, 14.)

— Aufgrabung des Kuppelgrabes von Vaphio. (Ibid., X, 34.)

— Ueber die Beziehungen mykenischer Denkmäler zur ägyptischen und hethitischen Kunst. (Berlin. philol. Wochenschr., X, 37.)

— Ueber ein Vorbild neu-attischer Reliefs. (50 Winckelmanns-Progr. der Berlin. arch. Gesellsch., p. 97-124; pl.; 11 fig.)

WOLTERS, P., Zum Alter des Niketempels. (Bonner Studien, 1890, p. 92-102; 2 pl.)

— Kriegersstatue aus Delos. (Jahrb. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 2, p. 188-198.)

— Melische Kultstatuen. (Ibid., XV, 3, p. 246-251.)

— Zum Mosaïk des Monnus. (Jahrb. d. k. deutschen arch. Instituts, V, 3, p. 213-214.)

— Marmorkopf aus Amorgos. (Ibid., XVI, 1, p. 46-58.)

— Ζεὺς Ἡλιοπολίτης. (American Journal of archaeology, VI, 1-2, p. 65-68.)

— Tyro. (Terracotten). (Jahrb. f. d. arch. Instituts, VI, 2, p. 61-63, 1 pl.; fig.)

WORMSTALL, A., De Corinthiacis tabellis fictilibus. Monasterii Guestf. 42 p. 1 M. 20 Pf.

WOOD, J.-T. Modern discoveries on the site of ancient Ephesus. London, Religions Tract. Society. 3 sh.

ZANGEMEISTER, K., Jupitersäule auf dem Donon. (Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschr., IX, 4, p. 197-200.)

X. — NUMISMATIQUE. — SPHRAGISTIQUE. — MÉTROLOGIE.

BABELON, E., Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. (Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène). Paris, Rollin et Feuardent, CCXXII, 268 p.; 32 pl.; fig.

— Quatre médailles de bronze d'Asie-Mineure. (Rev. numism. IX, 1. p. 26-39.)

BLANCARD, L., La première légende grecque des monnaies byzantines, datée de Justin II. (Extrait.) Marseille, 1891, 10 p.; fig.

CATALOGUE of Greek coins in the British Museum by *W. Wroth*. Pontus, Paphlagonia and the Kingdom of Bosporus, ed. by *R.-S. Poole*. London, 1889, XLIV, 252 p.; 39 pl.

DŒRPFELD, W., Metrologische Beiträge. V. Das äginäisch-attische Maas-System. VI. Das griechische Stadion. (Mitth. d. deutschen arch. Instituts zu Athen, XV, 2, p. 167-187).

— Ueber die Ableitung der griech.-römischen Maasse von der babylonischen Elle. (Zeitschrift f. Ethnologie, 22, 3, p. 99-102.)

EARLE-FOX, H.-B., Note sur quelques monnaies attiques rares ou inédites. (Rev. numism. 3. s., VIII, 1, p. 54-64; 1 pl.)

FRŒHNER, W., Le gant dans la numismatique byzantine. (Annuaire de la numismatique. mars-avril 1890, p. 175-178; fig.)

GREENWELL, W., On a find of archaic Greek coins in Egypt. (Numismatic Chronicle, 1890, p. 1-12; 2 pl.)

— On a find of archaic Greek coins, principally of the islands of Aegaean Sea. — Ibid., p. 13-19; 1 pl.

GUIFFREY, J., Médailles de Constantin et d'Héraclius acquises par Jean, duc de Berry en 1402. (Rev. numism., 3. S., VIII, 1, p. 87-116; 3 pl.

HEAD, BARCLAY, V., Archaic coins probably of Cyrene. (Numismatic Chronicle, III, 41, p. 1-11; 1 pl.)

HOWORTH, H.-H., The initial coinage of Parthia. (Numism. Chron., 1890, p. 33-41.)

IMHOOF-BLUMER, F., Griechische Münzen. Neue Beiträge und Untersuchungen. 378 fig. 14 pl. (Extr. des Abhandl. d. Bayr. Akad. d. Wiss.) München, Franz. 40 M.

KINCH, K.-F., Observations sur les noms attribués à des graveurs de monnaies grecques. (Rev. numism. 1889, n. 4, p. 473-501.)

PATON, W.-R., Find of coins near Halicarnass. (Numismatic Chronicle, III, 35, p. 279-281.)

POOLE. — Voir CATALOGUE.

REINACH, Th., Sur l'époque et le nombre des néocorats de Cyzique. (Rev. numism. 3. S. VIII, 2, p. 244-252.)

SCHLUMBERGER, G., Sceaux byzantins inédits. Seconde série. (Rev. des ét. gr., IV, 14, p. 111-142; nombreuses fig.)

— Sceaux et bulles des empereurs latins de Constantinople. Caen, H. Delesques.

SVORONOS, J.-N., Numismatique de la Crète ancienne, I, partie. Description des monnaies; histoire et géographie, Mâcon, Impr. Protat. (Paris, Le Soudier), in-4°; IX, 364 p. 35 pl. — Προσθῆκαι (Ἐφημ. ἀρχ. 1889, p. 193-212; 3 pl.)

— Ἡ πόλις Κορωπισσὸς ἐν τῇ νομισματικῇ. (Ibid., p. 67-68, 72.)

— Νομισματικὰ ἀνάλεκτα. (Ibid., p. 69-116); 2 pl.

WROTH. — Voir CATALOGUE.

XI. — LANGUE ET LITTÉRATURE NÉOHELLÉNIQUES.

AMENDUNI, J., Di alcuni particolari della vita letteraria di Simone Porzio incerti o ignoti finora. Naples, 1890. 20 p.

BEMBO, Pietro, Lettera greca a Demetrio Mosco, publ. da *E. Piccolomini.* (Archivio stor. ital., V, 6, p. 307-309.)

BOLTZ, A., Lexicologische Beiträge. II. Zu Παλληκάριον. (Ἑλλάς, III, 2, p. 146-158.)

CHATZIDAKIS. — Voir HATZIDAKIS.

CHAVIARAS. — Voir ΖΩΓΡΑΦΕΙΟΣ ἀγών.

CORAY, Τὰ μετὰ τὸν θάνατον, etc. VIII, ἐκδ. ὑπὸ Ν. Δαμαλᾶ. Athènes, 1889.

DOSSIOS, N., Zur Sprechfrage. (Ἑλλάς, II, 4, p. 280-281.)

FERRETTE, J., Comment je débrouillerais la conjugaison grecque. (Ibid., 282-284.)

HATZIDAKIS, G.-N., Περὶ τοῦ γλωσσικοῦ ζητήματος ἐν Ἑλλάδι. Μέρ. α'. Athènes.

— Nochmals die Sprachfrage in Griechenland. (Ἑλλάς, II, 2, p. 92-97.)

GRAZIA, D. de, I canti popolari albanesi e i miei critici. Noto, Zammit, 1889. 20 p.

HERMONIACOS, Const., La Guerre de Troie, poème du XIVe siècle en vers octosyllabiques. Publié d'après les manuscrits de Leyde et de Paris, par *Em. Legrand.* Paris, Maisonneuve, XVI, 480 p. (Bibliothèque grecque vulgaire, t. V.)

HIRSCHFELD, G., Ein neues Symptom für die geistige Bewegung der Neugriechen (Λεξικὸν ἐγκυκλοπαιδικόν). (Berliner philol. Wochenschrift, XI, 22, p. 675-677.)

KURTZ, E., Zu Michael Apostolides (Sprichwörter). (Jahrb. f. Philol. 143, 1. II. p. 6-8.)

LEGRAND, Ém., Contribution à l'histoire de Simon Portius. (Rev. des ét. gr., IV, 13, p. 74-81.)

— Testament de Nil Damilas. (Ibid., 14, p. 178-181.)

— Une bulle inédite de Gabriel, patriarche d'Achrida. (Ibid., p. 182-188.)

MEYER, G., Etymologisches Wörterbuch der albanesischen Sprache. I.-III. Strassburg, Trübner. 21 M.

MIKLŒSICH et MUELLER, Acta et diplomata graeca medii aevi. VI. Wien, Gerold. 14 M.

OMONT, H., Note sur un portrait de Manuel Chrysoloras, conservé au musée du Louvre. (Rev. des ét. gr., IV, 14, p. 176-177 ; 1 portrait en phototypie.)

PAPADOPOULOS, G., Συλλογὴ λέξεων καὶ διαφόρων δημοτικῶν ἀσμάτων τῆς νήσου Νισύρου (concours Zographos). (Syllogue litt. grec de Constantinople. Σύγγραμμα περιοδικόν, XIX, p. 190.

PORTIUS, Simon, Grammatica linguae graecae vulgaris. Reproduction de l'édition de 1683, suivie d'un commentaire grammatical et historique par *W. Meyer.* Avec une introduction de *J. Psichari.* Paris, Bouillon et Vieweg, 1889. LVI et 264 p. (Biblioth. de l'Ecole des hautes études, fasc. 78.)

PSICHARI, J., Essais de grammaire historique néogrecque. Paris, Leroux, 1889. 2 vol.

RANGABÉ, A.-R. — Voir la section V.

REINACH, Th., Un poème grec sur la mort de Louis XVI (écrit en 1793). (Rev. des ét. gr., IV, 13, p. 86-88.)

SANDERS, D., Die heutige griechische Sprache. Grammatik und Uebungsbuch. 2 Theile. 2. Aufl. Leipzig, Breitkopf. und Härtel. 8 M.

THERIANOS, D., Ἀδαμάντιος Κοραής. Trieste, 1889-90. 3 vol.

ΖΩΓΡΑΦΕΙΟΝ διαγώνισμα. Συλλογὴ ζώντων μνημείων τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς γλώσσης ἐν τῇ γλώσσῃ τοῦ λαοῦ. Rapport, par *A. Papadopoulos Kerameus*. (Syllogue littéraire de Constantinople, Σύγγραμμα περιοδικόν, t. XIX, p. 135-159.)

ΖΩΓΡΑΦΕΙΟΣ ἀγών. (Concours Zographos concernant les termes et les chants populaires de l'Orient grec). Μυρολογία. — Ἄσματα γαμήλια. — Διάφορα δημοτικὰ ᾄσματα. — Δημοτικὴ ποίησις Σύμης, par *D. Chaviaras*. — Ἑορταστικά. — Διηγηματικά. — Εὐχαί. — Σατυρικά. — Δίστιχα. (Ibid., Σύγγρ. περιοδ., XIX, p. 197-247.)

CORRIGENDA

= Les débris de vers scazons publiés *Revue* III, 309, figurent parmi les fragments minuscules d'Hérodas réunis dans le dernier numéro de la *Revue de Philologie*. M. Weil retire en conséquence l'essai de restitution qu'il nous avait communiqué à titre de simple exercice.

= M. Weil a restauré ou expliqué dans le *Journal des savants* avec sa science habituelle plusieurs passages des mimes d'Hérodas qui avaient été inexactement rendus dans mon article (n° 15) ; je prie le lecteur de faire sur son exemplaire les retouches suivantes : P. 218, milieu. Au lieu de « ma mie Gyllis » lire « c'est ta nourrice (ἀμμία) Gyllis. » — P. 225, au bas, lire : « Qui a vu cette image connaît Batalé et n'a pas besoin de la voir vivante (μὴ ζώσης δείσθω). » — P. 226, 3e ligne de la citation. Au lieu de « ses chairs sont si chaudes » lire : « les viandes sont si chaudes. » Il s'agit probablement d'un tableau ou d'un relief représentant un σπλαγχνόπτης (Pline XXXIV, 19, 21) et distinct du grand tableau d'Apelles décrit plus loin. — P. 229, au milieu. Au lieu de : « en lui assurant que personne n'en avait ouï parler » lire : « en lui recommandant que personne n'en sût rien. » — P. 229, milieu. Lire : « *Coritto*. Ah ! femmes ! cette femme-là me fera mourir ! » (Γυναῖκες· αὕτη μ' ἡ γυνὴ κοτ' ἐκτρίψει). M. Weil a démontré que le mystérieux objet en cuir appelé βαυβών, qui forme le sujet de ce mime, n'est pas, comme je l'avais supposé dubitativement, une « toque », mais un ὄλισβος (cf. Nauck, *Fr. trag. gr.*.., p. 873, fr. 165 où le mot βαυβᾶν est employé dans un sens voisin). J'en suis fâché pour Hérodas ; il faudra désormais le traduire en latin.

= Page 241, note 3, lire : « Montargis (*De Platone musico*). »
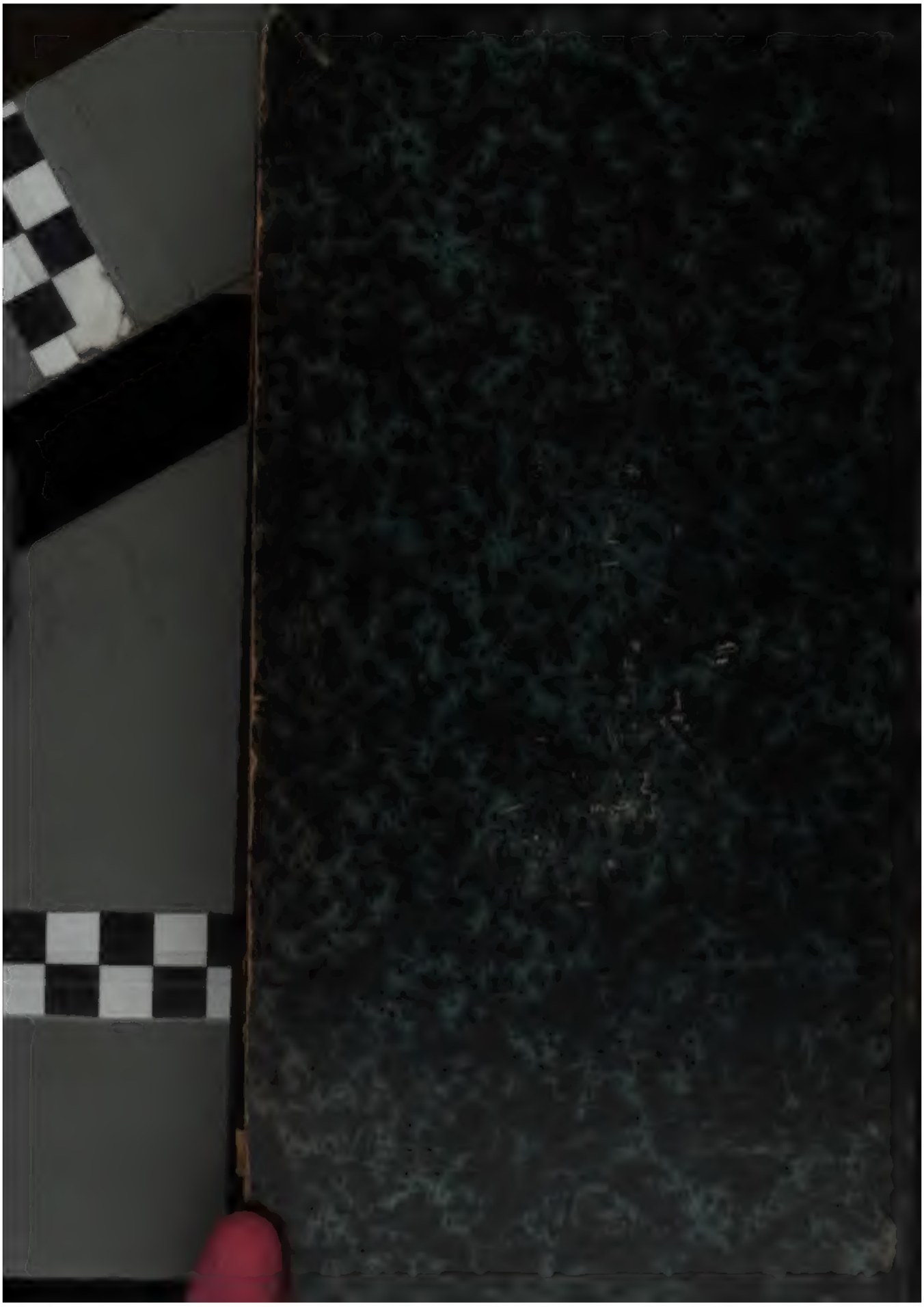
= Page 262, note 2. L'expression « grenades vineuses », attribuée à M. Barthélemy Saint-Hilaire, avait été employée dès 1874 par M. Em. Egger, dans sa traduction de la *Poétique* d'Aristote et de quelques-uns des problèmes musicaux.